ANNALES
DES
FRERES MINEVRS.

Composées en Latin

Par le tres-Reverend Pere LVC VVADINGES, Hibernien, Professeur en Theologie du mesme Ordre, Censeur de la souveraine Inquisition de Rome, & Gardien du College de Saint Isidore dans la mesme Ville.

Abbregées & traduites en François

Par le tres-Reverend Pere SILVESTRE CASTET, Recollet.

DANS LESQUELLES LES CHOSES LES PLUS IMPORTANTES touchant les eslections des Papes, les Antipapes, les Schismes, les Conciles, & plusieurs questions extraordinaires sont compriſes, de mesme que toutes celles qui concernent les trois Ordres instituez par S. François, & traitées exactement, avec une dissertation, sçavoir si S. François a esté Hermite de S. Augustin.

TOME QVATRIE'ME.

Contenant depuis l'an 1351. jusques à l'an 1400.

PREMIERE EDITION.

BIBLIOTHÈQUE DE L'ARSENAL

A TOULOUSE,
Chés GUILLAUME-LOÜIS COLOMIEZ, & JERÔME POSÜET, Imprimeurs du Roy, du Clergé, & de la Ville.

M. DC. LXXXI.

Avec Permission, Approbation, & Privilege du Roy.

Digitized by Google

ANNALES

DES

MINES.

Digitized by Google

ANNALES DES FRERES MINEURS.

TOME QVATRIE'ME.

DE JESUS-CHRIST	DE CLEMENT VI.	DE CHARLES IV.	DE L'ORDRE
l'an 1351.	l'an 9. & 10.	Emp. l'an 3. & 4.	l'an 144.

NOUS avons dit il y a dix ans les premiers soins que Benoit XII. prit pour purger l'Armenie des erreurs qui s'y estoient introduites: nous avons veu depuis que Clement VI. poursuivant le mesme dessein y avoit envoyé Frere Antoine Evesque de Gaïete, & Frere Jean éleu Evesque de Coronne; ces Legats revenoient cette année de leur commission; & Frere Antoine estant surpris de la mort dans le chemin, alla recevoir au Ciel la recompense de son travail. Frere Jean commença de la trouver plûtost sur la terre, car il fut fait Archevesque de Pise: estant arrivé dans Avignon, il remit au Pape les actes de sa negociation, qui contenoient la profession de foy du Patriarche des Armeniens; sa Saintetè la fit examiner par des Prelats, & par des Docteurs qui la trouverent trop obscure en quelques endroits, & en d'autres trop courte; c'est pourquoy elle donna un nouvel ordre au Patriarche de Jerusalem, à l'Archevesque de Nicorse, & aux Evesques de Paphos, & de Nimosie en Chypre, pour obliger ce Prelat Armenien de s'expliquer plus clairement.

Digitized by Google

selon la formule qu'on leur envoyoit, elle écrivit aussi à Constantin Roy d'Armenie pour l'exhorter à favoriser l'accomplissement d'un si pieux dessein; & pour luy témoigner qu'en travaillant à son interest spirituel par l'éclaircissement de la foy, elle n'oublioit pas le secours temporel, car elle luy fit remettre mille Florins d'or dans Chypre par l'Evesque de Paphos.

II. La guerre s'estoit émeuë pour la troisiéme fois avec plus de cruauté que jamais entre les Genois & les Venitiens; le commerce sur le pont Euxin estoit le sujet de leur querelle; les Genois s'y trouvoient les plus forts, parce qu'ils avoient sur les lieux Capha & plusieurs autres Villes; & les actes d'hostilité s'étoient estendus sur toute la Mediterranée. Le Roy d'Aragon, & l'Empereur Cantacuzene favorisoient les Venitiens; Jean Vicomte & Archevesque de Milan s'estoit joint aux Genois; les Armées navales s'estoient tellement renforcées de chaque costé, que les plus grands Princes de l'Univers n'en pourroient pas dresser de plus belles; neanmoins les pertes reciproques faisoient penser les uns & les autres à la paix. Le Pape qui avoit le cœur & l'œil ouverts pour chercher & embrasser l'occasion propre à l'établir, envoya vers l'une & l'autre Republique Frere Fortanier Vassal Archevesque de Ravenne pour travailler à cette importante affaire, & le chargea de lettres non seulement pour les Magistrats seculiers, mais encore pour les Prelats Ecclesiastiques, afin de les porter à seconder son Legat dans une œuvre si necessaire au repos de la Chrestienté.

III. La commission de Frere Fortanier luy donnoit un pouvoir fort ample, & les lettres adressées à ces Republiques parloient de luy avec grand eloge, car le Pape l'appelloit un membre tres-honorable de l'Eglise, un homme de grande vertu, d'une science eminente, d'une probité reconnuë, & d'une adresse tres-particuliere, un ami de la paix, & un zelateur de la concorde; il ajoûtoit que la presence de ce digne Prelat luy estoit si utile qu'il ne s'en pouvoit priver qu'avec peine: ces lettres estoient du mois d'Octobre, & sa Saintetè pour témoigner l'estime qu'elle faisoit de son merite l'avoit nommé depuis le mois de Juin Patriarche de Grade; elle luy avoit pourtant laissé l'administration de l'Archevesché de Ravenne, afin qu'il eut dequoy maintenir sa charge avec plus de splendeur, nous verrons dans la suite le fruit de son travail.

IV. Quelques Heretiques s'estoient jettez dans les Provinces de Rassie, d'Albanie, & d'Esclavonie, pour y semer & leur schisme, & leurs erreurs; le Pape en estant informé donna commission de les chasser à Frere Antoine Archevesque de Duraz, à Elie Evesque de Ragusse, & à Barthelemy Evesque de Trau. Frere Vesian Roland Archevesque de Capouë fut establi Gouverneur de la terre de Labour, & de toute la Province maritime avec un plein & absolu pouvoir. Frere Jean Jacques Joly fut creé Penitencier dans Rome. Fr. Guillaume de Viviers & Frere Jean Gallet de Seville furent faits Chappellains du Pape. Frere Pierre Patricelli qui avoit eû permission de ramasser des soldats pour les conduire en Orient, obtint sur son départ des lettres de recommandation pour le Duc de Venise, pour Raymon Evesque de Terouane, & Legat Apostolique, & pour le Grand Maître de S. Jean.

V. Frere Guillaume Farinier assembla le Chapitre general à Lyon, où il fut

Digitized by Google

ordonné qu'on feroit la Feste de la translation de saint Antoine le 15. de Fevrier, & celle de saint Yves le 27. d'Octobre; le Pape écrivit aux vocaux pour les exhorter à meriter par leur bonne conduitte de succeder à l'honneur que leurs predecesseurs avoient acquis à l'ordre; il leur accorda encore quelques indulgences, & leur recommanda l'estat de la sainte Eglise qui se trouvoit troublée par tant d'ennemis.

VI. Les Ecclesiastiques de Boheme renouvellerent la querelle contre les Freres Mineurs, touchant l'administration du Sacrement de Penitence, selon les mauvaises propositions de Jean de Poliaco que Jean XXII. avoit condamnées par sa decretale *vas. constitutionis* qui se trouve dans le corps du Droit au titre *de hæreticis in Extravag. communibus.* Pour arrester ces desordres Clement VI. la renouvella par une constitution où il l'insera toute entiere, & donna commission aux Archevesques de Prague, & de Cracovie, & à l'Evéque d'Olmuz de la faire executer.

VII. Nous avons parlé ailleurs du procés qui estoit entre Alexandre Archevesque de Dublin, & Frere Richard Evesque d'Osseri son suffragant. Alexandre mourut avant que cette cause ne fut terminée, & Frere Richard fut eleu à sa place; ainsi toutes choses furent remises au premier estat, où elles estoient avant cette contestation, & ce nouvel Archevesque receut commission de sa Sainteté d'informer contre quelques heretiques de son premier Dioceſe d'Osseri, qui s'estoient refugiez à celuy de Dublin.

VIII. Frere François Bajuli Gardien de Barcelone, & quelques autres Freres Mineurs precherent publiquement que le sang de Jesus-Christ épanché à sa passion ne demeura pas uni à sa divinité, & qu'ainsi l'on n'avoit pas deu l'honorer du culte de Latrie pendant les trois jours que son corps fut dans le Sepulchre. Frere Nicolas Roscelli Dominiquain, & Inquisiteur l'écrivit au Cardinal Jean Morsandin Limosin, fils d'une Sœur de Clement VI. & qui avoit esté General de l'ordre de saint Dominique; ce prelat luy répondit en ces termes. Sa Sainteté m'a commandé, mais de vive voix seulement, de vous ecrire, que vous deviez obliger ceux qui ont advancé cette opinion de se retracter, car elle a esté jugée absolument heretique. L'inquisiteur appuyé de cette seule lettre instruisit le procés, & condamna le Gardien à se dedire en presence de l'Evesque de Barcelone.

IX. Cette question qui fut alors aussi tost assoupie que proposée sans qu'elle fit aucun bruit, se reveilla cent treize ans apres; le B. Frere Jaques de la Marche la prescha dans Bresse l'an 1462. & Fr. Jaques Dominiquain & Inquisiteur pretendit qu'elle avoit esté condamnée comme heretique par Clement VI. la cause fut portée à Pie II. & disputée en sa presence, l'Inquisiteur ne peut produire pour sa pretendüe condamnation que la susdite lettre du Cardinal Morlandin, & le procés qui avoit esté fait par Frere Roscelli Inquisiteur; mais ces actes souffroient tant d'exceptions qu'aprés un serieux examen de tout ce qui fut produit, le Pape envoya un bref au Bienheureux Frere Jacques pour le declarer innocent du crime d'heresie dont ses adversaires le vouloient noircir: puis il imposa silence aux uns & aux autres; & enfin le premier d'Aoust de l'an

Digitized by Google

1464. Il fit expedier une Bulle par laquelle il defendit à toutes sortes de Religieux de quelque ordre, & de quelque qualité qu'ils feussent, de condamner d'heresie, ou de peché, soit en public soit en particulier, ny l'une ny l'autre de ces deux opinions; tant celle qui soustient que le sang de Jesus-Christ a esté separé de sa divinité durant les trois jours de sa sepulture, que celle qui asseure qu'il luy a esté toûjours uni; jusques à ce que le saint Siege ayt prononcé decisivement sur cette dispute, sous peine d'excommunication qui s'encourroit par le seul fait, & dont on ne pourroit estre absous que par autorité apostolique, excepté à l'heure de la mort.

X. Je m'estonne qu'aprés une declaration si claire, & si authentique il se trouve des escrivains modernes qui osent asseurer que Clement VI. a condamné comme heretique, l'opinion qui soustient que le sang de Jesus-Christ estoit separé de sa divinité lors qu'il fut epanché: car ils ne peuvent alleguer pour cela que la lettre du Cardinal Morlandin, & la procedure de l'inquisiteur Roscelli; pour la lettre Sixte IV. lors qu'il n'estoit encore que Cardinal composa un traitté sur cette matiere, où il luy oppose pleusieurs choses. Pour la procedure Vasquez s'est trompé quand il a dit qu'elle avoit esté faitte par une commission apostolique de Clement VI. car Dominique *de dominicis*, autheur sçavant, & fort proche du temps de cette contestation asseure que ce decret pretendu de Clement VI. n'est point authentique; les exemplaires de la procedure de Roscelli le montrent assez, on peut les voir, & l'on n'y trouvera ny bref ny Bulle, ils ne sont pas mesmes authorisés par le sein d'un Notaire ny d'aucun officier public, mais seulement par celuy de Roscelli; & l'inquisiteur de Bresse qui poursuivoit cette cause avec tant d'ardeur contre le Bienheureux Frere Jaques ne peut produire que la susdite lettre du Cardinal Morlandin.

XI. Je suis encore plus surpris que Silvestre Prierat ait eu la hardiesse d'asseurer positivement & sans aucun doute, que non seulement l'opinion du bienheureux Frere Jacques a esté condamnée, mais encore que sa condamnation, & la retraction qui fut ordonnée au Gardien de Barcelone par Roscelli, ont esté approuvées par Pie II. Pour convaincre cet auteur de fausseté, il ne faut que lire le bref dont j'ay parlé, que ce Pape envoya au bienheureux Fr. Jaques pour sa justification: voicy ses propres termes. Vous nous avez écrit, que vous estiez fort en peine, sur ce qu'on fait courir le bruit que nous avons condamné l'opinion que vous avés preschée de la separation de la divinité, & du sang de Jesus-Christ lors qu'il fut épanché; nous en sommes fort surpris, & nous ne sçavons d'où il peut estre né; jusques à present nous n'avons pas eu le loisir de faire aucune determination sur cette dispute; mais nous esperons de la donner dés que nos occupations pressantes nous le permettront; & afin que vous ne pansiez pas que nous negligions vostre honneur & vostre reputation, puisque vous dites que depuis Milan jusques à Veronne on vous diffame comme heretique, écrivez à l'Evesque de cette Ville afinque selon l'ordre que nous luy donnons, il nous informe Juridiquement de tout ce qui a esté presché sur cette matiere; car si quelqu'un a passé les bornes de l'honnesteté, & qu'il ait avancé quelque chose mal à propos contre vous, nous fairons voir combien cela nous

Digitized by Google

deplaist, & ne le laisserons pas impuni, pour ce qui est de l'information que nous avons faitte du procés qui a esté dressé autrefois à Barcelone, ce n'a esté que pour sçavoir la verité du fait, mais non pas pour l'approuver, ny pour le confirmer; ainsi demeurés en repos, vostre charité & vostre zele nous sont connus, perseverez dans la tres bonne foy que Dieu qui penetre les secrets des cœurs connoit bien; & ne vous esmouvez pas pour les rumeurs populaires, ny pour les paroles des calomniateurs &c. De Marcorat le 26. d'Avril 1464. de nostre Pontificat le sixiéme. Il paroist evidamment par ces deux actes du Pape qu'il n'y a rien de deffini sur cette question, & nous voyons que la defense de condamner ny l'une ny l'autre de ces deux opinions s'observe fort religieusement depuis deux siecles, par les deux ordres de saint Dominique & de saint François.

XII. Durand, Mayronis, Richard de Media Villa, Gabriel Biel, Tostat & pleusieurs autres excellens Docteurs ont soustenu, & soustiennent encore l'opinion du bienheureux Frere Jaques, & ceux qui la veulent faire passer pour condamnée sont bien en peine de trouver une raison solide sur quoy on ait pû prononcer sa condamnation; car la tradition ny l'Ecriture sainte n'en disent pas un seul mot; & si l'on veut recourir à la Philosophie, & prouver que le sang de Jesus-Christ estoit uni à la divinité parce qu'il vit, & qu'il est une partie essentielle du corps, c'est du sable mouvant, car les philosophes, & les Medecins n'en sont pas d'accord, & saint Thomas avec ses disciples, saint Bonaventure & Alexandre de Halez nient que le sang vive. L'Axiome de saint Damascene qui a dit que Jesus-Christ n'a jamais quitté ce qu'il avoit une fois pris, ne peut pas non plus servir, car les Theologiens y donnent tant d'explications qu'on n'en peut rien conclurre pour cette matiere; & en effet l'Eglise ne permet elle pas qu'on expose aux fidelles le saint Prepuce de Jesus-Christ, & quelque partie de son sang à reverer qu'il n'a pas repris; pour les passages & de l'Ecriture, & des peres qui attribuent nostre redemption à l'effusion de son sang, ils ne prouvent rien, car cela se doit entendre en tant que cet epanchement estoit la cause de sa mort; & quand bien on l'attribueroit ou formellement, ou plus particulierement au sang, le merite de Jesus-Christ par lequel nous sommes rachetez n'estoit pas dans son sang, mais dans sa volonté qui l'offroit.

XIII. Les auteurs de l'opinion contraire ont reconnu la foiblesse de ces argumens: mais Vasquez se glorifie d'en avoir trouvé de plus solides, & quelques Jesuistes les ont approuvés; il les tire de l'action 16. du sixiéme Concile, où un certain Constantin est condamné comme heretique pour avoir dit, que Jesus-Christ avoit laissé son sang separé durant le temps de sa mort; & de l'action 8. du mesme Concile, où l'on approuve la confession de Machaire Patriarche d'Antioche, quoy qu'il fut Monothelite, par laquelle il dit que Jesus-Christ a pris la chair & le sang de l'homme. Vasquez adjoute encore quelques autres semblables façons de parler des Conciles & des Peres; mais comme il remarque luy mesme, cet heretique ne disoit pas seulement que Jesus-Christ avoit laissé son sang à sa mort, mais encore son corps & sa volonté humaine; & ainsi il fut condamné en partie comme Manichéen, parce qu'il sembloit nier la ve-

Digitized by Google

ri té de la chair en Jesus-Christ ; & en partie comme Monothelite, parce qu'il ne reconnoissoit qu'une volonté en luy ; de sorte que ce qui est dit là de son sang, ne s'entend nullement dans le sens de la question presente : pour les locutions des Peres & des Conciles qui disent que le verbe a pris nostre chair & nostre sang, elles sont tres-veritables, mais elles ne prouvent rien, parce qu'en rigeur ces deux termes, chair & sang, ne signifient que la verité & l'integrité de la nature humaine ; & quand bien on advoüeroit à Vasquez que le sang a esté uni au verbe, on luy niera la consequence qu'il en pretend tirer, qu'il ne l'a pas laissé, car on luy donnera les mesmes explications qu'on donne au texte de saint Damascene.

XIV. Je remets le reste de cette histoire au temps de Pie II. Mais j'ay voulu dire cecy par avance pour sauver l'honneur de ceux qui ont commencé cette dispute, parceque Bzovius les traitte hardiment d'heretiques, & dit que l'inquisiteur Roscelli les confondit par des raisons tres doctes ; mais c'est une chose bien étrange, que cette sçavante confutation n'ait point paru dans le livre que cet inquisiteur a composé sur ce sujet, ou que si elle a esté veüe le Pape Pie II. ait eu si peu d'égard à ses fortes raisons, qu'il ait laissé la matiere indecise, & traitté avec tant d'estime & d'honneur le bienheureux Jaques de la Marche, s'il soustenoit une opinion condamnée & heretique : voilà qu'elle est la Foy de cet autheur, qui se trompe encore à ne mettre le commencement de cette contestation qu'à l'année suivante, car il est evident qu'elle commença & s'appaisa dans celle-cy.

XV. Il faut reprendre la vie du bienheureux Conrad Tiercere, parce qu'il la termina le 19. de Febvrier de cette année. Il fit voir en pleusieurs rencontres qu'il estoit doüé de l'esprit de prophetie ; le valet d'un de ses amis retint pour soy une de deux bouteilles de vin qu'il luy portoit : Conrad le connut, & luy dit qu'il prit bien garde à soy lors qu'il reprendroit la bouteille qu'il avoit cachée, parce qu'il y avoit plus de danger qu'il ne croyoit à faire un larcin ; & lors que ce garçon la voulut retirer de sa cachete, il en vit sortir un serpent ; il n'en fut pas pourtant piqué, parceque l'advis qu'il avoit receu luy fit eviter le peril. Un autre homme qui le venoit voir fut surpris par un grand orage, qui l'obligea de se cacher dans le trou d'un rocher, où il s'endormit ; pendant que les eclairs & le tonnere continuoient, Conrad eut revelation du danger où son ami se trouvoit ; il court à luy, l'esveille, le fait sortir de ce lieu, & à peine se feurent ils un peu écartés, que le foudre tomba sur le mesme endroit où cet homme s'estoit refugié. Le demon s'estoit offert pour guide à un jeune garçon, qui alloit porter des legumes à Conrad, & aprés qu'il luy eut fait quitter le bon chemin, ils le conduisit sur des precipices, où il le laissa ; le pauvre enfant se voyant seul & dans ce peril eut recours aux cris & aux larmes ; Conrad qui estoit de l'autre coté de la montagne dans une profonde vallée, ne le pouvoit pas entendre ; mais Dieu luy revela son danger, il y courut & le remit en seureté. Vn jour il refusa d'aller disner chez un de ses amis qui l'invitoit & luy dit, que les chats avoient mangé le poisson qu'il avoit acheté, ce qui se trouva veritable.

XVI.

Digitized by Google

XVI. Conrad eut beaucoup de tentations à vaincre, car quelquefois le demon allumoit en sa chair le feu de la concupiscence ; d'autrefois il irritoit son appetit par le souvenir des bonnes viandes dont il avoit mangé, où tachoit de l'émouvoir par l'idée des divertissemens, dont il avoit joüy ; mais tout cela ne fut pas capable de le faire relascher de la rigeur de son abstinence, ny de son assiduité à l'oraison. Un jour on luy envoya en aumone une piece de pourceau, une poule, & un gateau fort delicat ; & c'estoit justement trois sortes de mets, dont le demon luy avoit suggeré le desir. Il connut que son ennemi prenoit l'occasion de le perdre, des mesmes choses que la charité inspiroit à ses amis de luy donner pour sa nourriture ; pour triompher avec seureté de ces dangereuses attaques, il pendit ces viandes à la voute de sa grotte, & les y laissa pourrir ; & lors qu'elles feurent gâtées il y portoit le nez, & la bouche pour payer par leur mauvaise odeur l'appetit desordonné de ses sens. Vn autre jour il cuillit une figue dans son jardin avec dessein de la manger, mais parceque c'estoit avant l'heure qu'il avoit reglée pour son repas, il sentit une si grande tentation de gourmandise, qu'il connut bien que cette petite licence avoit donné entrée au desir d'une plus grande ; pour punir cette legere faute, il se depoüilla tout nud, & se veautra sur les epines jusques à ce que la douleur eut esteint en sa chair tous ces appetits dereglés. Le demon qui attendoit une meilleure issuë de ses addresses fut si surpris, qu'il ne se peut tenir de luy paroistre sous une forme visible pour luy dire mille injures, mais le serviteur de Dieu n'y répondit que par des loüanges à son Maistre, & cela obligea cet ennemi de se retirer tout confus.

XVII. La reputation de sa vertu obligea Jacques Evesque de Siracuse de l'aller voir, il ne le trouva pas à son Hermitage, & cela luy donna le loisir de visiter curieusement tout son petit appartement qui n'estoit qu'une grotte, où il n'y avoit ny porte, ny lict, ny table, pas un meuble, ny aucune sorte de provision qu'une cruche d'eau ; sur la fin de sa visite Conrad revint, & se jetta d'abord aux pieds de son Superieur, demanda humblement sa benediction, & l'entretint fort agreablement des choses divines jusqu'à l'heure du disné ; les serviteurs de l'Evesque servirent les mets qu'ils avoient portés, & lors que ce Prelat se voulut asseoir il dit à Conrad en soûriant, mon Frere n'avez vous rien à nous donner ? Je suis venu vous voir, est-ce ainsi que vous traittés vos hotes ? Conrad répondit avec un visage gay, Monseigneur je vous prie d'attendre un peu. Je vais voir s'il y a quelque chose dans ma cuisine ; dans un moment il apporta quatre excellens gateaux tout frais, & l'Evesque en fut si surpris qu'il se mit à genoux pour les recevoir comme un present du Ciel.

XVIII. Quelques libertins obligerent Conrad à manger avec eux un vendredi, & ne se firent servir que de la chair ; mais par un miracle étonnant Dieu changeoit en poisson tout ce que Conrad touchoit sans qu'ils y prissent garde : le repas estant achevé ils le vouloient aller diffamer de gourmandise pour avoir mangé de la chair un Vendredy, mais il arresta leur calomnie en leur montrant sa serviette remplie d'aresles de poisson.

XIX. comme il revenoit à son hermitage, il rencontra des chasseurs inso-

Digitized by Google

lens qui le chargerent d'injures & de coups ; pour vaincre le mal par le bien, il pria Dieu pour eux, donna à chacun un pain qu'il venoit de recevoir de la main des Anges, & les advertit de se retirer promptement, parce qu'ils couroient risque d'estre pris par les officiers de la Justice, qui sçauroient bientost le mal qu'ils luy avoient fait, & voudroient les en punir : ces chasseurs furent ravis de sa patience & de sa charité, & tascherent de profiter de son avis ; mais ils ne furent pas assez diligens pour se mettre en lieu de seureté ; car le Magistrat qui avoit esté adverti du mauvais traittement qu'ils avoient fait au serviteur de Dieu les rencontra, & les fit mettre en prison ; pour instruire leur procés il falloit appeller la partie interessée, & Conrad fut interrogé juridiquement si ceux qu'on luy presentoit l'avoient offensé & battu ; luy qui ne vouloit ni dire un mensonge ny rechercher la vengeance d'une injure qu'il avoit pardonnée, répondit que ceux qu'on luy montroient estoient tout autres, & pour le dedans, & pour le dehors ; entendant que pour l'interieur leur esprit estoit tout changé par le repentir, & que pour l'exterieur ils n'estoient pas aussi les mesmes, parce qu'ils n'avoient pas leur habit & leur equipage de chasse. Sur cette deposition ces prevenus obtinrent leur relaxe de la Justice des hommes, mais non pas de celle de Dieu, parce que leur conversion ne fut pas constante, & ils perirent malheureusement.

XX. Conrad ayant quelque pressentiment de sa mort, alla trouver l'Evesque de Syracuse pour luy faire sa confession generale, & lors qu'il approcha de son Palais une troupe de petits oyseaux vinrent au devant de luy pour le recevoir, & à son retour lors qu'il fût pres d'Hyblé les mesmes oyseaux se trouverent sur son chemin, pour l'accompagner : sa reputation s'étoit si fort estendüe dans tout le païs qu'il ne pouvoit plus sortir de sa Caverne sans estre entouré de gens qui venoient pour le voir, pour baiser son habit, & pour en emporter quelque piece qu'ils conservoient avec grande veneration ; cela l'obligea de n'aller plus que la nuit à Neti, où son confesseur ordinaire demeuroit.

XXI. Il avoit fait tracer une grosse pierre pour faire un Autel à sa grotte ; plusieurs païsans s'éfforcerent de la porter, & ils ne la peurent jamais faire bouger de sa place ; Conrad la toucha seulement de la main, & il la mit hors de la carriere sans aucune peine ; ces ouvriers qui estoient surpris de ce miracle, le furent encore plus d'un autre qu'il fit incontinent, car il leur porta des pains chauds de sa caverne qui estoit bien froide ; un d'entreux touché de ces prodiges se rendit son disciple pendant deux ans ; mais apres cette espreuve il succomba au desir de se marier ; Conrad essaya de le detourner de ce dessein, & voyant qu'il n'y pouvoit pas reüssir, il luy predit qu'il se trouveroit deux fois dans le danger d'estre tüé, qu'il auroit peine de l'éviter, mais qu'asseurement il tomberoit dans un troisiéme peril, où il se perdroit ; la chose arriva ; à la troisiéme rencontre cet homme fut blessé d'un coup de halebarde, & reconnut mais trop tard qu'il devoit avoir suivy le bon conseil de son maistre, car il mourut de sa blessure.

XXII. Dans le temps d'une famine extraordinaire qui affligeoit toute la

Digitized by Google

Sicile, Conrad pria Dieu de luy fournir les moyens de secourir la necessité extréme des pauvres, & son oraison fut si efficace, qu'il trouva toûjours assés de pain dans son hermitage pour en donner à tous ceux qui luy vinrent demander l'aumône; la foule des mendians estoit grande, mais sa charité qui estoit soûtenuë du ministere des Anges ne peut jamais estre épuisée. Il reconnut qu'un de ces pauvres estoit en estat de peché mortel, & qu'il couroit risque de tomber dans quelque funeste accident: il l'avertit de se confesser, cet homme le creut, & lors qu'il revenoit de se reconcilier avec Dieu la foudre tomba à ses pieds; le bruit & l'éclair le renverserent à terre demy mort de frayeur, mais il n'en recent aucun mal, & s'estant relevé tout tremblant, il rendit mille actions de graces à Dieu de la faveur qu'il luy avoit faite de le deslivrer d'un si grand peril par les prieres & par les bons avis de Conrad.

XXIII. Enfin Dieu qui vouloit couronner les merites de son serviteur, luy revela l'heure de sa mort; pour s'y preparer il alla à Neti, & apres avoir receu les Sacremens de la Penitence & de l'Eucharistie, il pria son Confesseur de le venir trouver dans deux jours à son hermitage; le Prestre n'y manqua pas, & Frere Conrad luy dit à son arrivée, je dois mourir bien-tost, les habitans de Neti & d'Hyblé contesteront pour avoir mon corps, mais encore qu'ils en vienent aux armes, par la grace de Dieu cette querelle ne fera point verser de sang; elle s'appaisera par vôtre prudence si vous leur dites que j'ay choisi ma sepulture à Neti dans l'Eglise de S. Nicolas: quoy que Conrad n'eut alors aucune incommodité qui le menaçât ny de mort, ny de maladie, son Confesseur le creut, & ne le voulut pas abandonner; en effet dans peu de temps Conrad se trouva saisi d'une petite fiévre, se mit à genoux devant un Crucifix, & aprés avoir fait sa priere, il rendit fort doucement son ame à Dieu; son corps demeura en cette posture, & au mesme temps une grande lumiere remplit la grote; le Prestre surpris de cette splendeur courut au Saint, & fut encore bien plus étonné de trouver trepassé, & à genoux, celuy qu'il croyoit estre en priere; les cloches de Neti & d'Hyblé sonnerent aussi-tost d'elles-mesmes, & chacun connut d'abord qu'elles les avertissoient de la mort du saint Hermite.

XXIV. L'affection & l'estime que ces deux Villes avoient pour Conrad les mit bien-tôt en contestation pour la possession de son corps, comme il l'avoit predit; de la dispute des paroles on en vint aux armes, & aux coups, mais personne ne fut blessé; on remarqua mesme que les fleches que les uns tiroient contre les autres, revenoient d'elles-mesmes dans les carquois de ceux qui les avoient décochées; le bon Prestre pour terminer cette querelle fit sortir le corps de la grotte, & leur dit qu'ils contestoient en vain, qu'il sçavoit la volonté du defunt, & que Dieu la leur feroit connoître; que ceux d'Hyblé ajoûta-il, essayent de l'emporter, s'ils le peuvent faire ils le garderont; s'ils ne le peuvent pas ceux de Neti fairont le mesme essay; les premiers s'efforcerent d'enlever ce sacré dépost, mais il devint si pesant pour eux, qu'ils ne luy peurent jamais faire perdre terre; aprés qu'ils s'y furent lassez, ceux de Neti le prirent, & l'emporterent sans aucune difficulté; on le vouloit enterrer dans l'Eglise de sainte Marie du Crucifix, mais le Prestre leur dit qu'ils tascheroient en vain de l'y porter, parce

Digitized by Google

qu'il vouloit eſtre enterré à celle de S. Nicolas. En effet ceux qui voulurent prendre le chemin de ſainte Marie, ſe trouverent arreſtez par une vertu ſecrete, ſans pouvoir faire un pas, & dés qu'ils tournerent vers S. Nicolas, ils marcherent ſans aucune difficulté, & il fut inhumé dans le Sanctuaire.

XXV. Conrad eſtoit agé de ſoixante-un an, & il en avoit paſſé trente-ſix dans le Tiers Ordre de la Penitence. Dieu honora d'abord ſon tombeau d'une ſi prodigieuſe quantité de miracles, que les Netins deſtinerent quatre perſonnes pour avoir le ſoin de les écrire, & l'an 1425. ils délibererent de chommer ſa feſte, & d'honnorer ſes reliques comme celles d'un Saint; ils en firent demander la permiſſion à Leon X. mais ils avoient déja ſi fort prevenu cette licence par leurs devotions, qu'il fut neceſſaire que le Pape mit dans la Bulle qu'il adreſſa ſur ce ſujet à l'Eveſque de Syracuſe, le pouvoir de les abſoudre de l'excommunication qu'ils avoient encouruë pour luy avoir rendu le culte religieux avant l'approbation du S. Siege; Frere Bernardin de Breſſe qui portoit cette commiſſion, trouva lors qu'il fut prés de Neti qu'il l'avoit perduë; pendant qu'il heſitoit ſur ce qu'il devoit faire dans cette rencontre, un Hermite vétu en Tiercere vint à luy, luy montra ſur l'herbe le paquet qu'il avoit perdu, & aprés il diſparut. En vertu de cet ordre du Saint Pere Jacques Humain Eveſque de Scutari en Dalmatie, & Vicaire General de Syracuſe, fit examiner les miracles que le B. Conrad avoit faits depuis ſa mort, & permit de rendre à ſes ſaintes reliques la veneration que l'Egliſe ordonne pour les Bien-heureux Confeſſeurs qui ne ſont pas encore canoniſez, & de faire ſa feſte le 19. de Fevrier, qui eſt le jour de ſa mort; l'Ordonnance eſt du 28. d'Aouſt l'an 1515.

XXVI. L'an 1544. Paul III. à la requeſte de Sanctoire Abbé de ſainte Marie du Pardon de l'Ordre de S. Benoit au Dioceſe de Meſſine, donna pouvoir à l'Eveſque de Syracuſe d'eſtendre à toutes les Egliſes de la Chreſtienté le culte de ce Bien-heureux: lorſque cet Abbé alloit pourſuivre cette cauſe, il portoit ſur ſoy un morceau de l'habit du B. Conrad, il l'appliqua ſur le fils d'un Comte fort chery du Pape, qui eſtoit extremement incommodé des hernies, & le guerit par cet attouchement; aprés cette permiſſion on a bâti en ſon honneur & des Chapelles & des Egliſes. La Ville de Malfetta dans la Poüille le reconnoit pour ſon patron particulier, depuis qu'il parut ſur ſes murailles & la délivra des François qui eſtoient ſur le point de la prendre par aſſaut; ſes habitans ont enlevé ſa teſte de Neti par un pieux larcin, & ils obtienent tres-ſouvent par ſon interceſſion la pluye dans les grandes ſechereſſes; on a inſtitué dans Neti à ſon honneur une foire qui dure huit jours, & ſa feſte s'y celebre non ſeulement le jour de ſa mort, mais encore le 28. d'Aouſt, parce que la permiſſion de l'honorer fut publiée ce jour-là. L'an 1625. & le 12. de Septembre Urbain VIII. à la Requeſte du General des Capucins permit à tout l'Ordre de faire ſon Office.

XXVII. Je ne veux pas oublier ce qui ſe paſſa la premiere fois qu'on porta ſes reliques en proceſſion dans Neti par la permiſſion du ſuſdit Eveſque de Scutari, il donna l'ouïe à une femme dans l'Egliſe de ſainte Claire; il guerit un paralitique dans celle de S. Michel, & un homme d'Hyblé prés de celle de S. Pierre;

Digitized by Google

lors que son corps fut dans celle-cy, une muraille s'écroula, & ensevelit plusieurs personnes sous ses ruines, mais aucun ne fut blessé; il rendit la veuë à un aveugle, & la santé à une femme travaillée de la dissenterie dans celle de S. François; & lors qu'on découvrit l'image du Crucifix si celebre dans cette Ville, & auquel le B. Conrad avoit eû une devotion particuliere, tous les malades qui s'y trouverent presens furent gueris, quelque incommodité qu'ils eussent, au grand estonnement de tout le peuple.

XXVIII. Lors qu'on fut prés de l'Eglise de S. Pierre Martyr, il devint tout d'un coup si pesant, que ceux qui le portoient furent obligez de le poser, & ne le purent plus relever; une bonne femme qui le vit ainsi arresté devant sa porte, considerant l'admiration que cela causoit à tous les assistans, vint aborder l'Evesque, & luy dit, voicy le bâton de Frere Conrad, mon bisayeul l'avoit obtenu je ne sçais par quel moyen, nous l'avons toûjours conservé avec grand soin, & il a redonné par son attouchement la santé à plusieurs malades; maintenant il croit sans doute que je ne suis pas digne de le posseder, & il le demande, c'est pourquoy je vous le remets; elle ne fut pas trompée dans son imagination, car dés qu'on eut posé ce bâton sur la biere, le corps de ce pieux deffunt devint aussi leger qu'il l'estoit auparavant, & on l'emporta sans aucune difficulté; ceux qui retenoient d'autres choses qui avoient appartenu au Saint touchez & effrayez de ce prodige, les remirent à l'Evesque, & tout cela se conserve fort soigneusement dans l'Eglise de S. Nicolas, où son corps repose en une chasse d'argent, qui est enfermée dans un sepulchre doré à la chapelle qu'on a erigée en son honneur.

XXIX. Le Pape à la requeste des Archevesques d'Arles & d'Aix, de leurs Suffragans, & de tous les estats Ecclesiastiques & Laïques des Comtez de Provence & de Forcalquier, donna commission aux Evesques de Carpentras, & d'Usez, & à l'Abbé de S. Roux prés de Valénce, d'examiner la vie & les miracles de S. Elzear Comte d'Arien, afin que sur leur relation, il peut accorder le culte de ce B. Confesseur.

XXVIII. Le B, Frere Jean de Vaux natif d'un Village de ce nom prés de Camerino, s'estoit rendu Frere Mineur à Foligni l'an 1325. & l'an 1344. il obtint permission de Frere Geraud Odonis General de l'Ordre, de se retirer à Mont Brulliano pour vivre avec plus de retraite, dans une plus exacte observance de sa Regle; il y fit bâtir un Convent, & y vécut dix-sept ans avec quatre compagnons de son zele & de sa penitence; enfin il y mourut le 4. d'Avril laissant une grande estime de sa vertu, & un grand déplaisir de sa perte aux vrays observateurs de la pauvreté Evangelique, & y fut enterré dans un sepulchre aussi honorable que l'estat de ce lieu le pouvoit permettre.

XXX. Nous avons déja veu que Frere Fortanier Vassal qui estoit Archevesque de Ravenne fut fait Patriarche de Grade, & qu'il retint neanmoins l'administration de son Archevesché, parce que ces deux Eglises estoient assés voisines. Frere Hugues de Scurie fut fait Archevesque de Colotza en Hongrie, & Frere Roger de Palhiés fut pourveu de celuy de Palerme en Sicile. Frere André de Calvanito fut promeu à l'Evesché de Lesine suffragant de Benevent. Frere

Digitized by Google

Jean de Clavaxio à celuy de Scithie suffragant de Crete. Frere Duyn à celuy de Resine suffragant de Raguse; Frere Jean Raolcecus à celuy de Corone suffragant de Patras; Frere Barthelemi de Rancé à celuy de Forli suffragant de Ravenne; Frere Vincent de Sassari à celuy d'Aiazzo en Corse; Frere Raymondin à celuy d'Agien suffragant de Crete; Frere André Citer à celuy de Balazen suffragant d'Antibar; Frere Federic de Retersberck à celuy de Scopie; Frere Boniface Cepti Barcigrassi à celuy de Vodie suffragant de Verie; Frere Paul de Terni à celuy de Lacedogna suffragant de Conza; Frere Nicolas à celuy de Salpi, & Frere Raymon à celuy d'Avellino, ces trois derniers sont dans le Royaume de Naples.

XXXI. Une pieuse Dame de Hongrie avoit esté chargée par le testament de son mary, de faire bâtir un château, & le Pape luy permit de changer l'intention du testateur pour fonder un Convent à Zecmenich. Thomas Vvake Seigneur de Cidell en avoit fait bâtir un autre à Vvare en Angleterre, & le Pape permit aux Religieux de l'accepter.

XXXII. Geraud de Pomiers avoit fait vœu de bâtir un Monastere de sainte Claire à Aix la Chapelle, & pour estre obligé de l'achever bien-tôt, il s'estoit engagé de se renfermer dans la premiere chambre qui seroit preste, & de n'en bouger pas que tout le reste du logement ne fut en estat; mais sa femme & ses enfans y firent tant d'opposition, qu'il fut contraint de demander la dispense de son vœu pour deux ans; il ne conste pas qu'il ait achevé sa fondation; presentement ces Religieuses y observent la premiere Regle.

XXXIII. Le Pape donna permission à Jeanne femme de Jean Taillefer habitant de Paris, d'entrer dans le Monastere de Lourtin lez Paris, ce qui marque qu'il estoit déja estably.

XXXIV. Je trouve des Indulgences accordées à celuy d'Oristagni en Sardaigne, ce qui prouve que sa fondation est plus ancienne; le Pape unit à celuy du Champ de Mars dans Verone celuy de la Magdelaine de l'Ordre de S. Benoit, dont les revenus estoient fort diminuez, & la discipline reguliere fort relaschée; ou plûtost il faut dire qu'il confirma cette union que l'Evesque avoit déja faite.

XXXV. Il exempta des decimes & des autres exactions celuy de Graneyrac en Roüergue, il permit aux Abbesses de celuy de sainte Elizabeth du Diocese de Valence de se servir de la Crosse aux Offices solennels.

Digitized by Google

DE JESUS-CHRIST l'An 1352.	DE CLEMENT VI. l'An 10. & 11.	DE CHARLES IV. Emp. l'An 4. & 5.	DE L'ORDRE l'An 145.

I. FRere Fortanier Vaſſal Patriarche de Grade travailloit à faire la paix entre les Venitiens & les Genois, ſuivant la commiſſion qu'il avoit receuë du Pape l'année precedente; les premiers s'excuſerent d'abord d'entrer dans aucun traité ſans la participation du Roy d'Aragon; & le Pape ſçachant que le bon ſuccez de cette affaire dependoit de ce Prince, luy écrivit pour l'exhorter à procurer ce bien à la Chreſtienté; il écrivit auſſi à Pierre fils de Jacques II. Roy d'Aragon, pour le prier de s'y employer efficacement, parce qu'il ſçavoit bien que ſes conſeils ſeroient d'un grand poids dans cette rencontre. Il adreſſa deux lettres ſur le meſme ſujet à Bertrand Archeveſque de Genes, & une à André Dandule Duc de Veniſe. La réponſe que le Pape fit au Patriarche de Grade portoit qu'il y avoit à craindre que l'Aragonois ne ſe voulut pas expliquer avant que les Venitiens ne l'en euſſent requis; c'eſt pourquoy il écrivoit à ce Roy pour l'exhorter non ſeulement à donner ſon conſentement à cet accord, mais encore à le favoriſer, & à le faire avancer de tout ſon pouvoir.

II. Pendant cette negociation les Venitiens firent voile en Orient avec quarante de leurs Galeres, & trente de celles du Roy d'Aragon; ils furent ſurpris d'une tempeſte qui en ſubmergea une, & diſſipa les autres; mais s'eſtant rejoints & ayant eſté renforcez vers le Boſphore par l'Armée de l'Empereur Cantacuzene, ils donnerent la bataille aux Genois; le combat fut fort long & ſanglant; trente-huit Galeres des Venitiens furent priſes, quelques autres furent coulées à fond, & quatre mille hommes y perirent; parmy leſquels eſtoient Ponce General de l'Armée Aragonoiſe, Pancrace, Juſtinien, & pluſieurs autres nobles Venitiens; les Genois remporterent la victoire, mais la mort de ſept cens des leurs, dont la pluſpart eſtoient Gentils-hommes la rendit plus lamentable que glorieuſe. Le Pape ayant appris ces triſtes nouvelles taſcha de profiter du malheur des deux partis pour les porter plus efficacement à le reparer par l'eſtabliſſement d'une bonne paix, qui paroiſſoit ſi neceſſaire aux uns & aux autres, & à toute la Chreſtienté; il écrivit pour cet effet au Patriarche de Grade, & à tous ſes intereſſez, pour les obliger d'envoyer des Plenipotentiaires à Avignon dans le commencement de Septembre, afin de prendre les moyens de conclurre un bon accord, le Roy de France qui s'intereſſoit dans ce bon deſſein, avoit envoyé Jean Millon pour y travailler; mais nonobſtant toutes ces diligences, la guerre ne peut pas eſtre eſteinte dans cette année; ces opiniâtres revinrent aux mains, & la paix ne s'eſtablit qu'aprés pluſieurs ſanglants combats, par les ſoins infatigables de Frere Fortanier Vaſſal ſous Innocent VI.

III. Les Heretiques s'eſtoient gliſſez, & fort multipliez dans le Dioceſe d'Embrun, c'eſt pourquoy le Pape donna une commiſſion expreſſe à Guillaume

Digitized by Google

qui en avoit esté esleu Archevesque, & à Frere Pierre des Monts Inquisiteur en Provence & en Dauphiné, de proceder contre eux avec exactitude; il écrivit en mesme temps à tous les Prelats, à tous les Superieurs Ecclesiastiques à tous les Magistrats, à tous les Seigneurs & à tous les Officiers des Communautez, pour leur ordonner d'employer tout leur pouvoir en faveur de ses Commissaires, qui vouloient purger leurs terres de cette mauvaise semence.

IV. Frere Rodulphe de Cornac Provincial de Guiene receut ordre du Pape de faire prendre le grade de Docteur dans l'Université de Toulouse à Frere Jean de Buc, qui avoit enseigné la Theologie dans cette illustre academie & en d'autres, & qui a esté depuis General de l'Ordre: sa Sainteté ordonna la même chose au Chancelier de celle de Paris en faveur de Frere Austence de sainte Colombe, qui enseignoit alors dans cette Ville, & qui fut bien-tost aprés Evesque de Sarlat. Frere Duyn qui estoit Evesque de Resine suffragant de Raguse depuis l'année precedente, fut transferé à Cattaro en Dalmatie: mais pourtant sous l'Archevesché de Bari dans la Poüille.

V. Clement VI. mourut dans Avignon le 6. de Decembre, aprés avoir gouverné paisiblement l'Eglise dix ans & sept mois, & augmenté son domaine de la Comté d'Avignon qu'il acheta de Ieane Reyne de Sicile; Petrarque dit qu'il estoit doüé d'une memoire extraordinaire, & qu'il possedoit toutes les sciences en un degré fort sublime; d'autres le blament de trop d'affection pour ses parens, & de peu de soin à choisir des Cardinaux dignes de cette charge. Nôtre Ordre luy a de grandes obligations, car il en a tiré deux Cardinaux, & beaucoup de Patriarches, d'Archevesques & d'Evesques. Le S. Siege ne vaqua qu'onze jours, car les Cardinaux craignant que Jean Roy de France qui s'avançoit vers Avignon à grandes journées, ne les obligeat d'élire un Pape selon sa volonté, se hatterent & choisirent Estienne Albert Limousin; ce Prelat estoit de condition mediocre, mais d'une doctrine eminente, & d'une vertu tres-connuë; il avoit esté premierement Procureur à la Cour du Pape, puis Avocat & Juge; en suite Evesque de Noyon, aprés de Clermont, puis Cardinal, & alors il se trouvoit grand Penitencier, Doyen du sacré College, & Evesque d'Ostie & de Velitri. Il prit le nom d'Innocent, & quelques auteurs disent que c'estoit pour marquer l'intention qu'il avoit de ne nuire à personne, & de faire du bien à tous.

VI. Amedée Comte de Savoye obtint permission du Pape de bâtir un Convent à Turin, il est aux Conventuels. Robert de S. Severin Comte de Cotiliani avoit fait ruiner à cause des guerres le Monastere de sainte Claire de Gentiano, qu'il avoit doté luy-mesme, & qui avoit esté bâti par Aquiline de Montcolicola. La paix estant faite entre les Roys de Sicile, & de Naples, le Pape donna commission de l'absoudre de l'excommunication qu'il avoit encouruë pour avoir fait cette demolition de son autorité, & luy donna permission de le remettre dans un lieu plus asseuré.

VII. Il permit aux Religieuses du Pouget en Quercy, de se servir du pouvoir qu'il avoit donné à leur Fondateur, de racheter quelques dixmes qui étoient possedez par des personnes laïques.

VIII. Il confirma l'union qu'il avoit faite de deux Parroisses à celuy des Cassés

Digitized by Google

Cassés au Dioceſe de S. Papoul, quoy qu'elles dependiſſent du Prevoſt de S. Eſtiene de Toulouſe, qui eſtoit alors de l'Ordre de S. Auguſtin, & y conceda quelques Indulgences pour la feſte de l'Aſſomption de la Vierge.

DE JESUS-CHRIST l'An 1353. | D'INNOCENT VI. l'An. 1. | DE CHARLES IV. EMP. l'An 5. & 6. | DE L'ORDRE l'An 146.

I. FRere Jean de Florence vint vers le Pape ſur la fin de cette année, de la part du Grand Cham des Tartares, avec des lettres pleines d'eſtime & de reſpect pour ſa Sainteté, & pour la foy Chreſtienne; meſmes ce Prince ſoûmettoit tous les Fidelles de ſon Empire au pouvoir abſolu du S. Siege, & demandoit des Predicateurs pour inſtruire le reſte de ſes ſujets. Innocent ravy de ces bonnes nouvelles écrivit au Chapitre General qui ſe devoit tenir l'année ſuivante, pour ordonner aux Superieurs de choiſir des Religieux propres pour cette Miſſion, & quelques uns qui fuſſent dignes d'eſtre ſacrez Eveſques; mais les troubles qui s'émeurent en Tartarie rendirent ce beau projet inutile.

II. Les Chreſtiens avoient repris la Ville de Smyrne ſur les Turcs avec beaucoup de peine; cette place eſtoit fort avantageuſe pour remettre en bon eſtat les affaires de la foy dans l'Orient; mais la negligence des Gouverneurs l'avoit reduite en un grand danger de ſe perdre; pour éviter ce malheur Innocent VI. en donna le gouvernement à Frere Pierre de Fano, qui s'eſtoit rendu recommandable dans les armes en ces cartiers-là, avant qu'il ne ſe fit Frere Mineur, & que Clement VI. avoit obligé de reprendre le meſme exercice, & de conduire des ſoldats en Orient; mais comme cela ne ſuffiſoit pas pour la conſervation de cette importante Forteresſe, ſa Sainteté écrivit au Duc de Veniſe, au grand Maître de S. Jean, & à Hugon Roy de Chypre pour les exhorter d'y contribuer de tout leur pouvoir; il ordonna particulierement à ce Monarque de fournir au plûtoſt les trois mille Florins qu'il s'eſtoit engagé de donner pour la cauſe commune de la Chreſtienté, avec aſſeurance que le S. Siege ne manqueroit pas de payer auſſi ſa taxe, & de porter le Duc de Veniſe, & le Grand Maître de S. Jean à payer auſſi la leur, comme il avoit eſté convenu.

III. Frere Jean de Caſtello fut promeu à l'Eveſché de Maran en Corſe; Frere Jean à celuy d'Adria en Lombardie. Frere Antoine de Fario à celuy de Citonie ſuffragant d'Athenes. Frere Guillaume d'Alboni à celuy de Nizeria dans l'Iſle de Rhodes. Frere Geraud à celuy de Cité en Sardaigne; Frere Luc Eveſque de Lodi mourut cette année, il eſt le premier qui a porté le titre de Comte. Frere Albert Bickling de l'illuſtre famille des Comtes de ce nom, avoit ſi bien profité dans la vertu que Gerlach Archeveſque de Mayence le fit Eveſque d'Ipriſen, & ſon Vicaire general, je trouve qu'il vivoit en grande eſtime de pieté & de ſcience l'an 1367. & je ne ſçais pas quand eſt-ce qu'il eſt mort.

IV. Pluſieurs filles des plus nobles familles Romaines, & entre autres de celle des Colonnes prirent l'habit de ſainte Claire dans le Monaſtere de ſaint Sil-

Digitized by Google

veſtre à Rome ; Clement VI. avoit donné permiſſion à Jacquete Colonne veuve de Berthord des Urſins d'y entrer une fois l'an. Catherine d'Auſtriche fille d'Albert II. (dit le Sage) Comte d'Haſpourg & Duc d'Auſtriche ſe rendit Religieuſe à Viene.

V. Le Convent d'Amiens fut eſtabli environ ce temps à la Parroiſſe de ſaint Remi ſous le titre de S. Pierre & S. Paul Apôtres; Jean Villan fit bâtir le Chœur, & d'autres fonderent les Chapelles ; celle qui eſt dediée à la ſainte Vierge eſt fort celebre par les miracles qui s'y font devant ſon image, & par pluſieurs belles reliques. Adrien d'Hennecourt Doyen d'Amiens fit faire le Cloître. Frere Nicolas le Cordonnier Eveſque d'Yorch fils & grand bienfacteur de cette maiſon y eſt enterré au côté droit du Chœur ; pluſieurs grands hommes y ont eſté élevez, entr'autres Frere Bernardin Pollet Docteur de Paris, qui a eſté deux fois Provincial de la Province de France.

VII. La tradition commune porte, que quelques diſciples de ſainte Claire eſtablirent un Monaſtere à l'Egliſe ſolitaire de ſainte Marie de Paramo dans le Dioceſe de Palentia en Caſtille ; & que depuis la pauvreté & pluſieurs autres incommoditez qu'elles ſouffroient en ce lieu, les obligerent de ſe changer à Carrion, qui eſtoit la Ville la plus proche. La Sœur Louïſe de l'Aſcenſion Abbeſſe qui s'eſt acquiſe une grande eſtime auprés de Philippe III. & une grande reputation dans toute l'Europe a fait rebâtir l'Egliſe fort magnifiquement l'an 1619. L'on dit & l'on écrit mille merveilles de ſa vie, mais je crois qu'il vaut mieux attendre ſa fin pour en pouvoir parler avec plus de ſeureté.

VIII. Il y avoit un fort beau Monaſtere de ſainte Claire prés des murs de Toulouſe, mais les habitans le démolirent de crainte que ſi leurs ennemis s'en ſaiſiſſoient, il ne leur ſervit pour attaquer la Ville, & le Pape permit de le rebâtir dedans, & d'employer à ce nouvel edifice les biens que Bernard Eveſque du Port avoit leguez à ſes Religieuſes : elles choiſirent une place ſur la riviere de Garone dans la Parroiſſe de la Dalbade, ce qui leur fit ſuſciter un procez, dont nous parlerons l'an 1355.

IX. La Sœur Lombarde de Clavalhelis avoit eſté éleuë Abbeſſe du Monaſtere d'Aubenas au Dioceſe de Viviers, mais Frere Montelimius Provincial de Provence declara ſon eſlection nulle : la conteſtation qui s'émeut ſur cela fut ſi grande qu'elle dura juſques à l'an 1382. car je trouve que ce meſme Superieur ſe plaignit à Urbain V. de ce que cette pretenduë Abbeſſe ſortoit de ſon Monaſtere ſous pretexte de pourſuivre ſon droit, & couroit d'un côté & d'autre ; c'eſt le premier memoire de l'antiquité de cette Maiſon.

X. Le Pape confirma la poſſeſſion de tous les biens qui avoient eſté donnez au Monaſtere de Bude en Hongrie par le Roy Loüis, par ſa femme Iſabelle, & par ſes Fondateurs, & tous les privileges que le S. Siege y avoit accordez.

Digitized by Google

DE JESUS-CHRIST l'an 1354.	D'INNOCENT VI. l'an 2.	DE CHARLES IV. EMP. l'an 6. & 7.	DE L'ORDRE l'an 147.

I. ESTienne Roy de Raſſie avoit travaillé depuis quelque temps avec tant de ſoin, pour l'accroiſſement de la foy Catholique dans ſes terres, qu'il avoit fait eſtablir dans toutes les Egliſes & dans tous les Monaſteres des Paſteurs qui l'avoient embraſſée; mais le Patriarche de Conſtantinople jaloux de ce progrez y envoya des gens qui chaſſerent bien-tôt tous ces Catholiques, & forcerent pluſieurs Laïques à recevoir derechef les Sacremens de Baptéme & de Confirmation avec les ceremonies des Grecs. Le Roy Eſtienne ſurpris d'un changement ſi ſoudain, taſcha d'y porter le meilleur remede qui dependoit de ſon autorité, pour remettre les choſes au premier eſtat, & afin de les établir avec plus de ſolidité, il envoya ſes Ambaſſadeurs au Pape pour luy demander des hommes ſçavans & pieux qui peuſſent achever & confirmer ſon entrepriſe; il pria encore ſa Sainteté de luy accorder le titre de Capitaine general de la foy contre les Turcs, afin qu'il peut avec l'ayde ſpirituelle de la ſainte Egliſe défendre ſes enfans de la cruauté de ces barbares.

II. Le Pape receut ſes envoyés avec de grandes congratulations du zele de leur Prince, & deputa vers luy Frere Barthelemy Eveſque de Trau, & Frere Pierre Thomaſſin Carme Eveſque de Patti, avec toute l'autorité neceſſaire pour regler les affaires Eccleſiaſtiques de la Raſſie; il écrivit ſur ce ſujet non ſeulement au Roy Eſtienne, à ſa femme Helene, & à ſon fils Oroſe, mais encore à Joannich Patriarche de Servie, & à tous les Prelats de Raſſie, de Servie & d'Albanie pour les exhorter à recevoir les Legats Apoſtoliques avec l'honneur & le reſpect qui leur eſtoit deü, & à profiter de leurs inſtructions pour connoître combien il leur eſtoit neceſſaire de s'unir à l'Egliſe Catholique, & de ſe conformer entierement à ſa profeſſion de foy.

III. L'abſence du Pape, & les guerres eſtoient cauſe que la diſcipline Eccleſiaſtique s'eſtoit fort relaſchée dans l'Italie, & que les Freres croiſſoient chaque jour en temerité. Le General de l'Ordre avoit augmenté le nombre des Inquiſiteurs, dans les Provinces qui eſtoient ſoumiſes à ſes ſoins; mais avec tout cela on ne pouvoit pas venir à bout de ces inſolens. Le Pape pour taſcher d'exterminer cette mauvaiſe ſecte, qui ſe maintenoit contre tant de condamnations du S. Siege, donna des ordres precis de proceder contre eux avec toute rigueur à Frere Veſian Ronland Archeveſque de Capouë, aux Archeveſques de Piſe & de Naples, au Cardinal Gilles Albornoz ſon Legat & à l'Eveſque de Capha dans la Cherſoneſe, car ce poiſon avoit penetré juſques là, mais ſans préjudice des pourſuites que chaque Eveſque & chaque Inquiſiteur feroit dans ſon diſtroit.

IV. Le Pape permit à Frere Ponce Sautolli de demeurer avec deux com-

Digitized by Google

pagnons & deux serviteurs dans Smyrne, pour ayder Frere Pierre de Fano à la garde de cette Ville, où il avoit déja servy fort utilement. Frere Jean d'Aragon fut fait Archevesque de Cagliari en Sardaigne. Frere Jean fut promeu à l'Evesché de Bisignano dans la Calabre, & Frere Pierre à celuy de Gardie suffragant de Benevent. Frere Demetrius de Scutari avoit esté sacré Evesque par un Commissaire Apostolique pour une Eglise d'outre Mer; mais ayant appris qu'elle n'avoit ny Clergé, ny peuple Chrestien, il supplia sa Sainteté de luy permettre de demeurer dans son Ordre, avec le droit de pouvoir estre éleu aux charges, & il l'obtint.

V. Le cinquante-deuxiéme Chapitre general se tint à Assize, où il fut arresté qu'on observeroit les constitutions dressées par S. Bonaventure, & qui avoient esté receuës par plusieurs Chapitres; Frere Guillaume Farinier s'appliqua si soigneusement à les faire garder qu'on les appella de son nom, quoy qu'il n'y eut rien ajoûté; Le Pape écrivit aux Vocaux pour les exhorter à maintenir l'honneur de l'Ordre, par l'imitation du zele Apostolique, & de la charité ardente de leur Seraphique Pere; & pour recommander a leurs prieres l'estat de l'Eglise, le repos de la Chrestienté, & sa personne, & leur accorda quelques Indulgences.

VI. Un Frere Mineur, duquel on ne sçait pas le nom, fut tué en Corse par les Heretiques d'une Secte appellée la jeunesse, & fut enterré au Convent de Petricagio; cette maison estoit autrefois en un lieu mal sain, mais elle a esté changée plus prés de la Ville à un endroit un peu élevé. Dans le temps d'une sedition qui s'estoit émuë parmy les habitans, on entendit une voix en l'air qui dit plusieurs fois fort distinctement, ferme, détruis, dissipe; & un autre qui répondit, je ne puis pas, deux Freres deschaux m'en empeschent; sur ce prodige les seditieux coururent au Convent, & trouverent deux bons Freres Laïs qui passoient la nuit en priere, pour demander à Dieu la paix pour ce peuple qui se destruisoit luy-mesme par sa propre fureur; cela servit pour les appaiser, & accreut leur affection envers les Religieux.

VII. Pierre Roy de Castille & de Leon, s'estoit laissé tellement aveugler d'amour pour Marie de Padilla fille de Pierre Garzias de Palentia, qu'il avoit conceu de l'aversion pour Blanche son espouse avant mesmes qu'il ne l'eut veuë. La miserable Marie aprés s'estre plongée dans la débauche, & avoir causé de grands troubles en Espagne, commença de penser à faire une bonne œuvre; elle obtint du Pape la permission de faire bâtir un Monastere dans le Royaume de Castille ou de Leon, & l'année suivante elle l'establit dans la Ville d'Astudilles à cinq lieuës de celle de Palentia. Sa Sainteté ajoûta à cette licence une belle lettre qu'elle écrivit au Roy, pour luy persuader de renfermer sa concubine dans le Monastere qu'elle avoit fondé, afin qu'elle passat en penitence le reste de sa vie, de traiter la Reyne en bon mary, & de recevoir en ses bonnes graces Alphonse Albuquerque, & plusieurs autres Seigneurs Espagnols, qu'il persecutoit cruellement. Ce Monastere a toûjours fleury avec grand éclat par l'exactitude extraordinaire de la discipline reguliere. Les premieres Religieuses qui l'habiterent furent prises de celuy de Castroxeres; depuis elles ont fondé celuy

Digitized by Google

de Calobasano, & reformé celuy d'où elles estoient venuës.

VIII. Le Pape permit à Nicolas des enfans d'Ursi Comte de Nole & de Plaisance, de reparer celuy de Nole dans la terre de Labour, qui menaçoit de ruine, nous ne sçavons pas le temps de sa fondation.

IX. Sophie Philippi des Archanges Florentine commença de faire bâtir un Hôpital dans Jerusalem prés du Convent du Mont Sion, dont elle laissoit la conduite aprés sa mort au Gardien, nous avons parlé de cette fondation l'an 1342. le Pape luy donna permission d'y faire transporter du bois & du fer, pourveu qu'auparavant elle eut presté serment devant l'Evesque du lieu, où elle les feroit embarquer, de n'en prendre que pour le bâtiment du susdit Hôpital; d'y conduire dix personnes a sa suite, avec toutes les choses qui leur seroient necessaires, & de choisir tel Confesseur qu'elle voudroit. Sa Sainteté donna commission à l'Evesque de Famagouste en Chypre, de reconnoître deux cens personnes qui vouloient aller à Jerusalem, & donner chacune un lict pour le susdit Hôpital, & de leur accorder cette permission, aprés qu'il auroit pris les precautions necessaires, pour empescher qu'on ne transportat pas aux Infidelles des choses deffenduës.

X. Le Pape confirma l'establissement du Monastere de Medina de Pomar au Dioceſe de Burgos, fondé par Sancius Sancii de Velasco, & sa femme Sancie; il donna commission à l'Evesque d'examiner si le revenu estoit suffisant pour y entretenir quarante Religieuses du Chœur, & dix Sœurs Laïes, comme elles devoient estre par la fondation, & leur nomma pour conservateurs les Evesques de Burgos, de Palentia, & de Calahorra, afin qu'ils les fissent joüir paisiblement de tous les privileges accordez aux autres.

XI. Alphonse Gaufredi de Jenoya, & sa femme Eluire Alvarés fille de Sancius Fondateur du susdit Monastere, avoient fondé celuy de Moguer en Andalousie; Alphonse estant mort sa veuve obtint du Pape que les Religieuses ne pourroient rien ordonner pour leur temporel durant sa vie sans son consentement exprez, ou celuy de sa Sœur Marie Religieuse à Medina de Pomar; & qu'elles seroient gouvernées par le Provincial de Castille. Sa Sainteté y ajoûta la communication de tous les privileges dont les autres joüissoient, & qu'aucune Religieuse ne peut estre transportée ailleurs sous quelque pretexte que ce fut, sans le consentement de la Communauté. Il regla les Offices des Chapellains, fixa le nombre des Religieuses comme à celuy de Pomar, & leur donna pour conservateurs l'Archevesque de Seville, & les Evesques de Jaën & de Cadis.

XII. Le Pape confirma ce qui avoit esté ordonné pour le Monastere du saint Sacrement de Naples, que l'eslection du Gardien des Freres Mineurs qui le servoient, se feroit par le Chapitre general, & les reduisit à vingt, car auparavant ils estoient cinquante. Il y conceda la communication des privileges des autres Monasteres, il deffendit d'y laisser entrer personne que dans les cas portés par la Regle, ny de faire nyà l'un ny à l'autre aucun logement pour des seculiers, & donna commission à l'Archevesque d'empécher que le Gardien ne se mêlât plus du revenu du Monastere, ny de ce qui appartiendroit à la Sacristie.

Digitized by Google

DE JESUS-CHRIST l'An 1355.	D'INNOCENT VI. l'An 3.	DE CHARLES IV. EMP. l'An 7. & 8.	DE L'ORDRE l'An 148.

I. LEs Superieurs de l'Ordre souffroient avec grand déplaisir, la separation que Frere Gentil de Spolete commençoit de faire dans les quatre petits Convents que Clement VI. luy avoit fait donner; ils craignoient que si cette Congregation naissante s'augmentoit, elle ne donnat plus de peine que n'avoit fait sous Clement V. & sous Jean XXII. le zele de ceux qui avoient entrepris la mesme chose. Ils furent encore plus irritez de voir que ces Religieux prenoient des habits differens du commun, & semblables à ceux des premiers Reformateurs de Narbone; qu'ils ne vouloient avoir rien de commun avec le reste de l'Ordre; & qu'ils s'estoient presque entierement soustraits de l'obeïssance du General. Dans le dernier Chapitre plusieurs avoient esté d'avis d'exposer au Pape en plein Consistoire, que la conduite de ces solitaires menaçoit l'Ordre d'un nouveau schisme, & de supplier sa Saintetè d'ordonner qu'on les traitat comme on avoit fait les sectateurs de Frere Olive; mais le General leur fit connoître par beaucoup de raisons, que si l'on faisoit éclater cette affaire, cela donneroit une mauvaise edification au dehors, & exciteroit plus de bruit au dedans, & il obtint qu'on remit à sa prudence le soin de dissiper avec adresse cette nouvelle famille.

II. Frere Gentil luy en fournit bien-tôt un beau pretexte, car le General ayant voulu disposer de la demeure de quelqu'un de ces Religieux, Frere Gentil le fit sortir de sa presence, & luy soûtint en face qu'il n'avoit pas le pouvoir de les changer, & qu'ils n'estoient plus sous sa jurisdiction; ceux qui estoient avec le General le poussoient à punir cette desobeïssance, mais il aima mieux temporiser encore pour s'informer de toute leur conduite, & voir quelle estoit leur vie, & leur conversation tant au dehors qu'au dedans. Par cette prudente recherche il trouva qu'ils avoient retenu chés eux durant quelque temps des Heretiques, & qu'encore bien que ce fut avec dessein de les convertir; neanmoins comme ils n'y avoient pas reussi, ils s'estoient rendus coupables d'avoir communiqué avec eux, & de les avoir laissé échapper sans correction ny châtiment; sur ce mauvais fondement, le General exposa au Pape le reste des plaintes qu'il avoit à faire contre Frere Gentil, & ses adherans, & il obtint la revocation de la Bulle que Clement VI. leur avoit accordée; par ce moyen tous ces pauvres Freres furent separez, & remis absolument sous l'obeïssance des Superieurs de l'Ordre, avec un commandement exprez de se conformer pour leurs habits à la façon commune des autres Religieux. Le Cardinal Albornoz Legat Apostolique en Italie, embrassa cette affaire avec tant d'ardeur, qu'à la persuasion du General il fit mettre en prison Frere Gentil avec deux de ses compagnons dans Orvietto; ainsi le chef estant arresté, & Frere Martin Lay son principal

Digitized by Google

coadjuteur, & Religieux d'une vertu reconnuë, mesme par des miracles, estant mort l'année suivante, il fut facile de dissiper tout le reste. Cette deroute ne leur fit pas pourtant perdre le desir de continuer leur dessein, mais il falut le differer jusques à ce que Frere Paulet de Trincis renouvella cette entrepriſe avec plus de prudence, & la menagea avec plus de soûmission; aussi en eut-il un plus heureux succez, comme nous verrons dans peu de temps.

III. Marianus marque plusieurs Religieux qui florissoient en pieté en divers endroits, sans designer precisement ny le temps de leur vie, ny celuy de leur mort. A Messine en Sicile Frere Simon Aymonis illustre par plusieurs miracles, & Frere Eleu noble par sa naissance, & plus par sa vertu, qui merita que Jesus-Christ luy apparut & l'invitât à manger avec luy. Frere Jean Bura illustre par plusieurs prodiges est inhumé à Palerme prés du B. Frere Geraud. Frere Richard qui a fait plusieurs gueriſons miraculeuſes repose à Calatagirone. Frere Simon est enterré à l'Egliſe plus haute de Gaïete dediée à S. François; on avoit transporté son corps à la plus basse dediée à S. Loüis, mais il fit connoître par plusieurs signes evidens, qu'il vouloit estre remis à son premier tombeau. A Briberio en Dalmatie Frere André Albanois qui parut aprés sa mort à deux esclaves dans la prison, & les délivra. A Trau dans la mesme Province. Frere Jean de Buccho Religieux d'une vie fort innocente, & fort austere; il predit l'heure de sa mort, & l'eau dont son corps fut lavé a guery plusieurs malades; Frere Michel son compagnon est enterré à Chors en Albanie, avec la reputation d'une vertu extraordinaire. Frere Nicolas surnommé du *Pater noſter*, parce qu'il le recitoit inceſſamment, est inhumé à Bevagna dans la custodie de Spolete, où il a esté fort honoré à cause de sa vertu & de ses miracles. Frere Mathieu de Faënza avoit esté compagnon de Frere Michel de Cesene, avant qu'il ne s'enfuit d'Avignon; sa vie & sa mort ont esté accompagnées de plusieurs merveilles, & il mourut environ ce temps à Bologne.

IV. Le Pape pour recompenser les soins que Frere Pierre de Fano avoit pris pour la conservation de Smyrne, le declara son domestique: il instituа Frere Pierre de Martigniac son Chapellain, & donna l'Evesché de Dolia en Sardaigne à Frere Jean de Bardaxino. Il confirma l'union de l'Evesché de Vvaterford & de Lismoren en Irlande, que Jean XXII. avoit faite à la requeste de Frere Roger Cradok qui en estoit Evesque; ce Prelat avoit fait brusler deux hommes de Clanballan, à cause des injures qu'ils avoient proferées contre la sainte Vierge, sur quoy il eut un grand procez avec l'Archevesque de Cashel. Frere Pierre de Salamine fut promeu à l'Evesché de Catanzaro en Calabre. J'ay trouvé que Frere Jean Jacobi estoit Evesque de ce mesme lieu l'an 1315. & qu'il y mourut l'an 1318.

V. Le B. Frere Paulet de Foligni establit un petit Convent sur le Mont Cesi, en un lieu solitaire, où nôtre Seraphique Pere avoit dressé autrefois une cabane de branches d'arbre, à laquelle il se retiroit souvent; il dedia l'Egliſe à l'Annonciation de la sainte Vierge, & mit toutes choses en tel estat que les novices qu'il pretendoit élever, pourroient y recevoir & entretenir l'esprit de la pieté & de la sainte pauvreté; l'on y voit encore une grotte où S. François faisoit souvent

Digitized by Google

oraiſon, & deux Oratoires, l'un de S. Bernardin, & l'autre du B. Fr. François de Pavie qui a vécu long temps dans ce lieu, & qui merita d'y recevoir un Ange ſous la forme d'un pelerin; il luy arriva pluſieurs autres choſes merveilleuſes, mais je n'en diray qu'une fort remarquable. Il avoit aprivoiſé un loup, & un jour il luy confia la conduite d'un aſne, luy ordonnant de le ramener au lieu où il l'avoit emprunté pour porter quelques proviſions, & cet animal carnacier le fit fort fidellement. Il y a dans l'Egliſe une image de la ſainte Vierge qui rendit à un novice la ſalutation qu'il luy avoit faite. On y conſerve le cordon de S. Bernardin & le chappeau, & le baton du B. Frere Jacques de la Marche.

VI. Le Curé & les ouvriers de la Parroiſſe de la Dalbade dans Toulouſe avoient intenté un grand procez contre les Religieuſes de Sainte Claire, à cauſe de leur changement, & l'Official avoit prononcé contre elles; l'affaire eſtant Portée par appel au S. Siege, il intervint un accord, par lequel elles donnerent audit Curé & aux ouvriers tout ce qu'elles poſſedoient à Pinſaguel & à Vialate annexe de Saubens, & s'obligerent de ne prendre ſur la ruë que le frontiſpice de leur Egliſe, & de ne faire point preſcher le matin à la meſme heure qu'il y auroit predicarion dans la Parroiſſe les Dimanches ni les Feſtes, à la reſerve de celles de S. Jean Baptiſte, de S. Jean Evangeliſte, de S. François & de ſainte Claire; ces conventions furent autoriſées par une Bulle du Pape.

DE JESUS-CHRIST l'AN 1356. | D'INNOCENT VI. l'AN 4. | DE CHARLES IV. EMP. l'AN 8. & 9. | DE L'ORDRE l'AN 149.

I. JEan Paleologue ayant chaſſé Jean Cantacuzene de l'Empire de Conſtantinople dont il s'eſtoit emparé, fit un ſerment ſolemnel d'obeïr à l'Egliſe Romaine, & de reduire tous ſes ſujets à la profeſſion de ſa foy; nous ne ſçavons pas bien s'il agiſſoit avec ſincerité & ſans feintiſe, ou pouſſé ſeulement par la crainte des Turcs qui le menaçoient. Aprés cette declaration il envoya Paul Archeveſque de Smyrne; & Nicolas Sigeros ſes Ambaſſadeurs vers le Pape pour l'aſſeurer de ſa bonne intention, & pour luy demander du ſecours contre ſes ennemis: Innocent VI. receut ces illuſtres envoyez avec grand honneur, & promit à l'Empereur par ſes lettres non ſeulement ſon ſecours, mais encore celuy de tous les Princes Chreſtiens, pourveu qu'il perſeverat dans le bon deſſein auquel il s'eſtoit engagé de luy-meſme par le ſeul mouvement de la lumiere du Ciel, & de l'aide de la grace; le Pape n'avoit point receu de lettre du Patriarche des Grecs; neanmoins ayant appris que ce Prelat avoit un grand credit ſur l'eſprit de l'Empereur, il voulut croire que ſa lettre s'eſtoit égarée, & luy écrivit pour luy témoigner qu'il le confideroit comme l'auteur & le Promoteur de ce bon conſeil, qu'il n'attribuoit pas à ſa negligence, mais à quelque cas fortuit le deffaut de ſes lettres, dans une occaſion ſi importante, & pour l'exhorter à pourſuivre l'accompliſſement de ce grand ouvrage. François Gatteluxio Seigneur de

l'Iſle

Digitized by Google

l'Isle de Metelline avoit écrit au Pape qu'il avoit beaucoup contribué à la resolution que l'Empereur avoit prise de faire cette soumission au S. Siege, & sa Sainteté luy fit réponse pour le remercier de cette bonne œuvre comme il le meritoit, & pour l'exhorter puissamment d'achever ce qu'il avoit commencé.

II. Mais afin que cette affaire ne se terminat pas en complimens, Innocent VI. envoya vers l'Empereur Frere Pierre Evesque de Patti Carme, & Frere Guillaume Evesque de Sisopoli, avec charge de l'asseurer du secours qu'il demandoit, pourveu qu'il fit une profession publique de la foy, en presence du Patriarche de Constantinople, selon la forme qu'il avoit luy-mesme envoyée au saint Siege; & pour ne manquer pas à ce qu'il promettoit, il écrivit aux Roys de Chypre & de Hongrie, au grand Maître de S. Jean, aux Venitiens, & aux Genois, pour les obliger de porter leurs armes contre les Turcs.

III. L'Evesque de Patti eut ordre de passer par la Hongrie, pour persuader au Roy Loüis d'executer le conseil qu'il luy avoit donné avant que de porter les armes contre la Rassie; parce qu'il avoit reconnu lors qu'il estoit Legat dans ce Royaume-là, que le Roy Estienne ne desiroit pas de bon cœur son union avec l'Eglise Catholique, mais seulement pour divertir les armes du Hongrois, & qu'il n'y avoit point d'autre moyen que la force pour y remettre les Prelats Catholiques. Il ne fut pas difficile de persuader à Loüis une entreprise pour laquelle il avoit beaucoup d'inclination; mais afin qu'il peut la faire avec honneur, il fit demander au Pape par le mesme Prelat, & par Fr. Estienne éleu Evesque de Zagabrie, la permission de s'emparer de ce Royaume schismatique, sans prejudice pourtant du droit que d'autres Princes y pourroient pretendre, avec ferment de le reduire à l'obeissance du saint Siege, & de ne maltraiter ny par les armes, ny par les tributs ceux qui se soûmetroient volontairement à son autorité; le Pape luy accorda sa demande avec grand plaisir, fit prescher la croisade en sa faveur, le crea Capitaine general de l'Eglise, luy donna les decimes de son Royaume pour trois ans, & le pria de venir contre quelques petits tyranneaux d'Italie qui avoient esté déja condamnez comme heretiques & usurpateurs des biens Ecclesiastiques, mais qui maintenoient encore l'obstination & la revolte contre l'Eglise; les principaux de ces rebelles estoient François d'Ordelassis de Foligni, & Jean & Guillaume Manfredis de Faënza.

IV. Le Roy de Hongrie avoit fait la guerre aux Venitiens avec tant de succez, qu'il leur avoit enlevé la plus grande partie de la Dalmatie, de l'Istrie, & du Frioul; & eux pour se deffendre firent ligue contre luy avec le Roy de Rassie; mais le Pape ne pouvant souffrir qu'avec déplaisir cette alliance avec un Schismatique qui l'avoit voulu tromper, ordonna au Patriarche d'Aquilée, à Frere Fortanier Patriarche de Grade, & à l'Archevesque de Salzbourg, de deffendre par censures à tous les Catholiques de s'unir, ny prester aucun secours aux Heretiques, ny aux Schismatiques: & pour témoigner aux Venitiens qu'il ne les vouloit pas détourner de cette alliance pour les perdre ny pour les affoiblir, il travailla avec tant de soin & d'efficace qu'il establit une bonne paix entre cette Republique & la Hongrie; ainsi le Roy Loüis ayant surmonté toutes

Digitized by Google

les difficultés, n'eut plus à faire qu'au Roy de Raſſie : l'entrepriſe luy reüſſit ſi heureuſement, qu'il s'empara bien-tôt de tout ſon Royaume, & le prit luy-meſme priſonnier ; neanmoins pour faire voir qu'il n'avoit combatu que pour l'honneur de l'Egliſe, & non pas pour ſes intereſts, il luy remit toutes ſes terres, aprés avoir receu ſa profeſſion de foy, le ſerment d'obeïſſance au ſaint Siege, & l'hommage à la Hongrie ; les deux Eveſques de Patti & de Zagabrie furent les inſtrumens de ce beau progrez, & de cet heureux accord, & acquirent une gloire immortelle par leur ſage conduite.

V. Les pertes dont les Venitiens avoient eſté affligez, eſtoient peut-eſtre un chatiment de Dieu, qui les vouloit punir de l'empeſchement qu'ils avoient porté à Frere Michel de Piſe, dans l'exercice de l'Inquiſition ; car les Officiers du Duc Jean Gradonic avoient fait prendre quelques domeſtiques de cet Inquiſiteur pour des crimes ſuppoſez, & les avoient fort maltraitez en haine de ce qu'il avoit fait mettre en priſon quelques Juifs relaps ; Frere Michel s'en eſtoit plaint au Pape, ſa Sainteté avoit écrit d'abord au Duc pour l'obliger à reparer cette injure, & à favoriſer la cauſe de la foy, & comme l'affaire trainoit trop en longueur, l'Inquiſiteur eſtoit allé à Avignon pour la pourſuivre plus vivement ; pendant qu'il y travailloit le Duc Gradonic mourut, & Jean Dauphin fut mis à ſa place ; Innocent VI. ayant appris ſon eſlection luy écrivit deux fois en dix jours, pour le ſolliciter à executer la promeſſe que ſon predeceſſeur luy avoit faite, de ſatisfaire à l'Inquiſiteur ſur le tort qu'il avoit ſouffert, & de l'aſſiſter de tout ſon pouvoir dans ſa charge : je trouve qu'il écrivit auſſi trois fois à Frere Michel pour le loüer de ſa bonne conduite, & pour l'animer à faire ſa fonction ſans crainte de perſonne, mais de ſe ſervir des cenſures de l'Egliſe, contre tous ceux qui luy reſiſteroient, de quelque qualité & condition qu'ils fuſſent, & quelque privilege qu'ils pretendiſſent avoir, juſques à ce qu'ils ſe fuſſent ſoumis. Il écrivit encore à l'Eveſque de Caſtello pour le remercier du ſecours qu'il avoit donné à cet Inquiſiteur, & pour l'exhorter à le luy continuer.

VI. Frere Fortanier Vaſſal Patriarche de Grade ſervit fort utilement le Cardinal Gilles Albornoz Legat Apoſtolique en Italie, car outre une groſſe ſomme d'argent qu'il luy fournit pour la guerre, il fut toûjours auprez de luy, & s'employa ſans reſerve dans toutes les plus difficiles occaſions. Innocent VI. avoit fulminé une rigoureuſe ſentence contre Ordelaſſis & les deux Manfredis ſuſnommez, & le Legat ſe trouvant detenu dans Ancone par de tres-importantes affaires, donna commiſſion au ſuſdit Patriarche de la publier dans les Dioceſes d'Aquilée, de Grade, & de Ravenne. Ce Prelat s'en acquita tres-bien, car il alla dans Rimini, monta en chaire, declara ces rebelles excommuniez & tombez dans la contumace ; donna de ſa main la marque de la croiſade à Maleteſte le pere, à ſon fils appellé le Hongrois, & à ſix cens hommes pour les employer contre ces ennemis de l'Egliſe, & obligea tous les habitans de Ravenne tant hommes que femmes qui avoient paſſé quatorze ans de faire ſerment d'obeïſſance au Pape, & à ſon Legat ; de ſorte que par ſes ſoins il reduiſit toute la Flaminie à la ſoûmiſſion entiere envers le ſaint Siege.

Digitized by Google

VII. Le Pape fit une seconde creation de Cardinaux au mois de Decembre. Frere Guillaume Farinier de Gordon en Quercy, autrefois Provincial de Guiene, & alors General de l'Ordre fut un de ceux-là; il continua neanmoins l'exercice de sa charge par le commandement de sa Sainteté jusqu'au Chapitre prochain; & l'année suivante il fut pourveu du Prieuré de Lombench dans le Diocese de Pamiers dependant de l'Abbaye du Mas d'Azil de l'Ordre de S. Benoit. C'estoit un homme fort sçavant, & qui a composé de tres-beaux ouvrages, entre autres un traité tres-utile du prest, qu'il fit à la sollicitation du Cardinal Gilles Albornoz au rapport de Paul Cortés; il mourut dans Avignon le 25. d'Aoust de l'an 1361. & fut enterré dans l'Eglise des Freres Mineurs.

VIII. Frere Martin & Frere Mathieu Religieux illustres en vertu & en miracles moururent, & furent inhumez à Foligni; il est vray qu'il y a des auteurs qui mettent la mort du second à l'an 1256. mais l'erreur est facile par le changement d'une chiffre.

IX. La B. Micheline de l'illustre famille de Metelli mourut à Pesaro le 19. de Juin: elle avoit esté mariée à l'âge de douze ans avec un des Maletestes, qui la laissa veuve avec un enfant huit ans aprés leurs nôces: dans ce temps une Syriene Tiercere s'estoit retirée à Pesaro, & Dieu l'avoit enrichie de tant de graces dans l'extréme pauvreté où elle estoit reduite, qu'on la voyoit souvent élevée en l'air, & ravie en extase. Micheline fut touchée de la vertu de cette devote estrangere, elle la prit dans sa maison pour en recevoir des instructions de pieté, au mesme temps qu'elle luy donneroit les alimens de la vie. La Syriene consentit agreablement à ce pieux commerce, & pour payer avec usure par des biens spirituels la charité de son hostesse, elle prioit Dieu avec grande ferveur de la détacher de l'amour des choses de la terre. Micheline la trouva un jour de Pentecoste absorbée dans l'extase, où elle avoit passé depuis le matin jusques au soir immobile & élevée de terre, & la voulant détourner de son ravissement pour luy faire prendre quelque nourriture, elle luy reprocha doucement qu'il n'estoit pas bien à propos de s'affliger & de se mortifier tant en une Feste de si grande joye; la Syriene estant revenuë à soy luy répondit avec un soupir, ah ma chere hostesse! si vous aviez goûté le plaisir qu'il y a de s'entretenir avec Dieu, vous n'auriez que du degout pour tous ceux dont le monde nous flate. Je ne puis pas, dit alors Micheline, avoir un amour pour Dieu assés épuré; mon fils & mes biens occupent trop mon cœur, & ne luy laissent pas assés de liberté pour se donner tout entier à luy; voulez-vous, dit cette devote femme, que nous prions Dieu conjointement de vous desliver de ces liens, & d'appeller à luy ce cher enfant, s'il est expedient pour son salut, avant qu'il ne perde son innocence; cette proposition fut d'abord approuvée & executée; dés le lendemain elles vont ensemble faire leur priere à l'Eglise des Freres Mineurs devant un Crucifix; elles receurent bien tôt l'asseurance d'estre exaucées, car cette image muete leur répondit tout haut, Michelline je te déchargeray de cet amour, je prendray le fils, & je m'attireray le cœur de la mere: dés qu'elles furent de retour à la maison l'enfant se trouva mal d'une langueur qui l'emporta bien-tôt en l'autre monde; mais elles eurent toutes deux la satisfaction de voir

Digitized by Google

que les Anges conduiſoient cette ame innocente dans le Ciel.

X. Michelline ſe trouvant libre prit l'habit du Tiers-Ordre, & nonobſtant les fortes contradictions de ſes parens, donna tous ſes biens aux pauvres, & ſe conſacra elle-meſme à leur ſervice ; pendant qu'elle continuoit ces œuvres de charité, Jeſus-Chriſt luy apparut, & l'aſſeura qu'elle avoit gagné ſon cœur par ce ſaint exercice, & qu'il ne la delaiſſeroit jamais ; cette grace excita dans ſon ame une nouvelle ardeur, qui l'obligea de diſtribuer aux pauvres le peu de bien qu'elle avoit reſervé pour ſon entretien, ſe rendant ainſi elle-meſme pauvre, & ſe reduiſant à demander l'aumône aprés l'avoir faite ; dans cet eſtat d'humilité elle eut mille injures à ſouffrir ; les uns l'appelloient prodigue, les autres folle, & ſes parens ayant honte de cette baſſeſſe, y ajoûtoient ſouvent des coups ; elle enduroit tous ces mauvais traitemens avec grande patience, & ne répondoit ſi ce n'eſt qu'elle les avoit bien meritez par le luxe de ſes habits, & par les autres vanitez du monde, à quoy elle avoit eſté trop attachée ; pour conſerver ſon corps dans la pureté au milieu des ardeurs de ſa jeuneſſe, elle portoit toûjours un cilice ceint d'une chaine de fer, & ne le quittoit jamais que pour pouvoir prendre la diſcipline ; la terre ou une table eſtoit ſon lict, le pain & l'eau ſes alimens ordinaires, & elle demeuroit ſi long temps à genoux pour faire ſa priere, qu'il ſe forma un ulcere malin à une de ſes jambes ; un jour elle fut preſſée de l'appetit de manger de la chair rôtie, elle l'appréta, mais au lieu d'en goûter, elle punit ſon deſir dereglé par une ſanglante diſcipline.

XI. Depuis ſa converſion elle avoit toûjours receu une grande conſolation en meditant ſur la Croix de Jeſus-Chriſt, & lors qu'elle fut dans un âge plus avancé, elle voulut aller viſiter les ſaints lieux où noſtre redemption a eſté accomplie par ce ſacré bois ; elle y arriva avec une fort honneſte compagnie, & dés la premiere oraiſon qu'elle fit dans l'Egliſe du ſaint Sepulchre elle fut ravie en extaſe, & demeura ſi long temps en cet eſtat, qu'on croyoit qu'elle fut trépaſſée. A ſon retour en Italie, le vaiſſeau où elle eſtoit fut attaqué d'une furieuſe tempeſte, mais dés qu'elle eut commencé ſa priere les bras eſtendus en croix, la mer devint calme au grand eſtonnement de tous les matelots. Les habitans de Peſaro la receurent non ſeulement avec une grande joye, mais encore avec un grand reſpect ; & Dieu l'honora de pluſieurs miracles ; un pauvre luy demanda un peu d'huile, & elle luy en verſa autant qu'il en voulut d'un vaſe qui eſtoit vuide ; elle remplit de la meſme liqueur la cruche d'une pauvre femme par ſa ſeule priere ; un malade luy demanda ſon voile avec grand empreſſement, & il ſe trouva ſain dés qu'elle le luy eut donné. Elle guerit une autre femme en luy mettant ſes mains ſur la teſte ; elle baiſa un lepreux à la joue, où ſon mal paroiſſoit le plus grand, & cette partie ſe trouva d'abord nette ; elle continua de le baiſer, & de le toucher, & acheva de le guerir parfaitement ; une Dame qui eſtoit infectée du meſme mal, n'eut beſoin que de ſa priere pour en eſtre délivrée entierement.

XII. Michelline vécut juſques à l'âge de cinquante ſix ans dans l'exercice continuel de la charité, & de la penitence, & mourut enfin à Peſaro ; ſon corps fut enterré avec grand honneur dans l'Egliſe de S. François, & Dieu l'a honorée

Digitized by Google

de plusieurs grands miracles. Quelque temps aprés sa mort Pandulphe Gentilhomme de cette Ville revenant par mer en son pais, & entendant parler des merveilles de cette bien-heureuse, ne vouloit croire rien de ce qu'on en disoit; mais se trouvant assailli d'une grande tempeste, comme chacun recouroit à l'interceſſion de quelque Saint pour luy demander du secours dans le peril évident où ils se trouvoient; alors se repentant de son incredulité, il commença d'invoquer celle qu'il avoit mépriſée, & sa priere fut d'abord suivie de la bonace; en reconnoiſſance de ce bienfait, il luy fit dreſſer dans le Chœur un beau sepulchre de marbre, qui a esté renouvellé l'an 1500. par Zoroastes Barignano, & par sa femme Hyppolite Leonarde; deux Notaires ont receu les depoſitions juridiques de plus de cent miracles fort remarquables, qu'elle a faits en divers temps depuis sa mort. Philippe de Ferrare dit qu'il a leu sa vie imprimée à Pesaro, que son nom estoit mis au Catalogue des Bien-heureux, & qu'on faiſoit son Office.

XIII. Frere Guillaume qui estoit d'une ancienne famille de Galles en Angleterre, mourut à Grimmosby. Dés sa jeuneſſe il s'estoit si bien adonné à l'étude des bonnes lettres, qu'il devint un excellent Poëte, Orateur & Philoſophe, & enfin un grand Theologien, de sorte que de son temps il n'avoit que bien peu d'égaux en toutes ces sciences, & ses ouvrages estoient en une grande estime parmy les sçavans; ils se trouvent encore dans la Bibliotheque publique d'Oxford, & dans plusieurs autres de France & d'Italie. Il s'attachoit fort à l'explication litterale, c'est pourquoy il compoſa un traité de l'étymologie des mots de l'Escriture sainte, qui se voit écrit à la main dans la Bibliotheque des Peres Auguſtins du Prieuré de Montsaint en Lorraine.

XIV. Les habitans de Camerino firent bâtir un Convent pour les diſciples de Frere Ange Clarene à trois milles de Montaut, sur le penchant d'une Montagne; ce lieu est fort solitaire & de si difficile accez, qu'on l'a nommé le Convent de la grotte; il est presentement à l'Obſervance, & ceux qui aiment la vie retirée ont là dequoy se contenter.

XV. On croit que celuy de Candelaria à trois milles de Pesaro, a esté bati par les liberalitez de la B. Michelline.

XVI. Le Pape permit à la Sœur Emeraude Abbeſſe de Cheri au Dioceſe de Turin, d'aller pour dix jours avec quelques honnestes Religieuſes dans la maiſon de son pere Isodin Lanfranc de Barbis Seigneur de ce lieu, pour l'aſſiſter à la mort que son âge & sa maladie marquoient estre fort proche; sa femme se trouvoit au meſme estat, & leur fille estoit la seule de leurs enfans, qui restoit pour leur rendre ce pieux devoir; c'est la plus ancienne connoiſſance que nous ayons de ce Monaſtere.

XVII. Il deffendit aux nonces Apoſtoliques de viſiter les Monasteres de sainte Claire, & leur ordonna de reſtituer ce qu'ils en avoient pris sous le pretexte des viſites qu'ils y avoient faites.

XVIII. Il écrivit à Loüis Roy de Sicile pour le prier de faire executer par son autorité la sentence que l'Abbeſſe du Monaſtere du S. Sacrement de Naples avoit obtenuë contre Philippe Siginulphi, par laquelle il estoit condamné à la reſtitution des biens qu'il avoit uſurpez.

Digitized by Google

DE JESUS-CHRIST l'An 1357.	D'INNOCENT VI. l'An 5.	DE CHARLES IV. EMP. l'An 9. & 10.	DE L'ORDRE l'An 150.

I. FRere Guillaume Farinier qui gouvernoit l'Ordre, quoy qu'il fut Cardinal, assembla le Chapitre general à Barcelone, où Frere Jean de Buch Docteur en Theologie de la Province de Guiene fut éleu General : on y ordonna que la feste de la translation de sainte Claire se fairoit le second d'Octobre, & non pas le troisiéme, afin qu'elle ne concourut pas avec les premieres Vespres de celle de S. François ; on y regla la forme des habits, en telle sorte que le prix & la couleur du drap fissent voir la pauvreté, mais qu'on ne les rapieçat pas avec une bigarrure difforme, qui sembleroit chercher la vanité dans la misere plûtost que la mortification : on deffendit aussi de faire des plis aux manteaux, afin que la simplicité parut par tout. Le Pape écrivit une belle lettre aux Vocaux, par laquelle il marquoit son zele pour maintenir la gloire que l'Ordre s'estoit acquise par la saintеté de ses Professeurs, les exhortant d'y contribuer par leur bonne conduite, recommandoit à leurs prieres sa personne, & l'estat de l'Eglise, & leur donnoit sa benediction & quelques Indulgences.

II. Il s'éleva sur ce temps une grande persecution en Angleterre contre les Ordres mendiants ; quelques temeraires preschoient insolemment contre leur estat, soûtenant qu'on ne s'y pouvoit pas sauver ; plusieurs Prelats & plusieurs Ecclesiastiques au lieu de les corriger les favorisoient ; les privileges dont ces reguliers joüissoient, l'honneur que les Princes leur rendoient, les charitez dont le peuple les assistoit, & l'estime de pieté & de doctrine qu'ils avoient acquise firent naître la jalousie de ces mauvais esprits, & les porterent à preferer l'interest à la verité ; l'obligation d'une juste deffense porta ces innocens à écrire pour soûtenir & leur honneur & leur conscience ; le rehaussement qu'ils faisoient de leur condition au dessus de l'estat des Prestres seculiers irrita davantage leurs adversaires & leurs jaloux ; si bien qu'aprés beaucoup de disputes, on leur refusa la permission d'oüir les confessions, de prescher, & d'enterrer les morts dans leurs Eglises.

III. En mesme temps Richard Archevesque d'Armach en Irlande, commença d'inquieter ceux de son Dioceſe, & ayant esté empesché par les Magistrats de Pontan d'emporter d'un de nos Convents quelque piece qu'il vouloit pour son plaisir, il fit éclater sa haine contre eux, non seulement par des oppositions à leurs privileges, mais encore par des predications contre leur estat. Le Gardien d'Armach ne se trouvant pas assez fort pour luy resister, interjetta un appel au S. Siege, & luy fit signifier un ordre du Pape confirmé par le Roy Edoüard, pour comparoître en personne devant sa Saintеté ; le commandement de ces deux puissances estoit si precis qu'il ne se peut dispenser d'y obeïr ; il passa par Londres, & y prescha avec toute l'aigreur possible contre la pauvreté religieuse.

Digitized by Google

IV. Lors que ce Prelat fut arrivé à Avignon, il fit imprimer un traité sur cette matiere, auquel Frere Roger Conerotty Provincial d'Angleterre fit une tres-docte réponse; l'un & l'autre a esté réimprimé à Paris l'an 1511. avec les questions contre les Armeniens & contre les Mendians, & l'an 1633. avec un autre traité, & une requeste du mesme auteur; voicy les mauvaises propositions qui sont dans ces libelles; que la mendication volontaire dans l'estat religieux est illicite & coupable; que Jesus-Christ n'a jamais demandé l'aumône, & que bien loin d'avoir conseillé de le faire, il l'a deffendu; que c'est une action contraire au droit & divin & humain; que S. Alexis & S. François n'avoient pas mendié comme prudens & parfaits, mais seulement comme pieux; que Jesus-Christ parce qu'il estoit l'unique qui a conservé la premiere innocence, avoit esté le seul Seigneur temporel dans le monde, mais qu'ayant trouvé des usurpateurs qui l'avoient prevenu, il n'avoit pas voulu contester avec eux; que le peché mortel fait perdre le juste titre de domaine; qu'entendre les confessions est contre l'estat des Mendians, & qu'ils ne se pouvoient servir pour cela de leurs privileges, qu'en se damnant; qu'il n'est pas permis de se confesser hors de sa Parroisse sans necessité, & qu'on est obligé de se confesser une fois l'an à son Curé, du moins pour obeïr au Canon du Concile de Latran, *omnis utriusque sexus.*

V. Les Procureurs generaux des Ordres ne manquerent pas d'objecter toutes ces erreurs à l'Archevesque, & de faire voir qu'elles avoient esté examinées & censurées sous Clement VI. neanmoins le Pape pour terminer ce different avec une plus grande connoissance de cause, en commit encore l'examen à quatre Cardinaux; & parce que la multitude & la longueur des écritures qui étoient produites d'un côté & d'autre, demandoient beaucoup de temps pour estre leuës, sa Sainteté deffendit à tous les Prelats d'empescher les Religieux de prescher, de confesser, ny de recevoir des sepultures durant ce procez; comme la poursuite trainoit en longueur, le Pape fit publier de nouveau l'année suivante la Bulle de Jean XXII. qui maintient les Religieux dans leurs droits; Richard qui poursuivoit la revocation, ou du moins la moderation de cette Decretale, connut alors que son affaire estoit desesperée; c'est pourquoy il se mit en chemin pour s'en retourner en Irlande, mais il fut arresté par la mort à Mons en Haynaut le 16. de Decembre l'an 1359. Plusieurs Auteurs le traitent d'heretique, mais il me semble qu'il ne merite pas ce titre honteux, puis qu'il ne s'est pas separé de l'Eglise, & qu'il a soumis ses écrits à son jugement; je sçais qu'au contraire en Irlande on le traite de Saint, & que Boniface IX. donna une commission pour examiner les miracles qu'on luy attribuoit; il eut acquis une meilleure reputation, s'il se fut appliqué sur la fin de sa vie à une estude plus utile.

VI. Depuis ce temps les Religieux ont joüy de leurs privileges en Irlande sans aucun trouble, & avec l'amitié des Prelats, jusques à ce que nouvellement l'an 1631. Patrice Cahil fâché d'avoir esté banni du Dioceſe de Dublin par l'Archevesque qui estoit frere Mineur vint à Paris, & presenta onze propositions à examiner en Sorbone, soûtenant que les Religieux Irlandois les en-

Digitized by Google

ſeignoient publiquement en ſon pays ; elles eſtoient ſi abſurdes qu'il eſtoit bien difficile de perſuader, que des hommes qui font profeſſion de ſcience & de pieté euſſent oſé les avancer ; auſſi les Sorboniſtes n'en voulurent-ils pas croire à ſa ſeule depoſition, ils demanderent d'autres témoins, & il leur produiſit trois Preſtres Irlandois qu'il ſurprit, car il les conduiſit à la Sorbone ſans leur expliquer clairement à quel deſſein il les y menoit ; ils furent interrogez ſur ce fait, & ils répondirent qu'ils avoient oüy avancer quelqu'une de ces propoſitions aux Religieux, & qu'on leur imputoit communement les autres ; ſur ce témoignage les Docteurs les cenſurerent, les unes d'erreur, les autres de temerité, d'hereſie & de ſchiſme, comme elles le méritoient bien ; cette cenſure fut incontinent imprimée, & envoyée fort ſoigneuſement en Irlande, avec les noms des témoins. Il eſt neceſſaire de ſçavoir quels ils eſtoient, afin que les belles qualités qu'ils ſe ſont données ne ſurprenent pas les Lecteurs.

VII. Le premier ſe nommoit Michel Cantuel, & ſe diſoit Procureur de la Province de Momonie ; il eſt vray que quelques Prelats luy avoient donné quelque commiſſion, mais au lieu d'aller à Rome pour la faire, il s'arrêta dans Paris où il mangea leur argent ; & aprés qu'il l'eut achevé il paſſa en Eſpagne ; de ſorte que ſa mauvaiſe conduite fit revoquer la procuration qu'il n'exerçoit pas ; auparavant il avoit eſté Jeſuïte.

VIII. Le ſecond s'appelloit Jacques Fallon Vicaire general de l'Eveſque d'Auvagdone & Procureur de la Province de Conacie ; celuy-cy fut à la verité à Rome, mais ceux qui l'avoient envoyé le revoquerent, parce qu'il ne faiſoit rien pour leurs affaires, & il n'en rapporta que le titre de Vicaire Apoſtolique que je luy fis donner.

IX. Le troiſiéme eſtoit Terence Coghlan Docteur és Droits, Protonotaire & Vicaire Apoſtolique de Kiloom, il avoit obtenu ce dernier titre à Rome, mais lors qu'il ſigna dans Paris il n'en eſtoit pas en poſſeſſion ; & lors qu'il fut en Irlande, il y trouva des oppoſitions qui l'empeſcherent de le prendre ; certes ſa depoſition eſt bien ſuſpecte de fauſſeté, car il ne pouvoit pas ſçavoir ce qui ſe diſoit en ſon pays, d'où il eſtoit abſent depuis trois ans ; pour ſes autres titres on ſçait aſſés qu'ils luy ont coûté plus d'argent que d'étude.

X. Ces trois témoins ont depuis avoüé par des lettres qu'ils ont écrites à diverſes perſonnes, & à moy-meſme qu'ils avoient eſté ſurpris, & témoigné qu'ils eſtoient bien marris d'avoir cauſé tant de troubles par leur imprudence ; mais qu'ils n'avoient pas creu que ce qu'on leur faiſoit faire deut eſtre publié.

XI. Les Religieux Irlandois ſe voyant diffamez par la publication de cette cenſure, firent un deſaveu de toutes les propoſitions qu'elle contenoit, à la reſerve d'une qu'ils creurent pouvoir & devoir ſoûtenir, l'envoyerent aux Docteurs de Paris en bonne forme, & s'adreſſerent au S. Siege pour demander reparation d'honneur. Le Pape deputa deux Archeveſques & deux Eveſques d'Irlande pour informer ſur cette affaire, & cependant il deffendit la publication de la cenſure ; l'information ayant eſté remiſe à la Congregaeion du S. Office, les Religieux ſe trouverent pleinement juſtifiez de toutes ces calomnies, non ſeulement par le témoignages de quatre Commiſſaires, mais encore par celuy de la plûpart des

Prelats

Digitized by Google

Prelats de cette Isle ; & sur cette relation authentique, les Cardinaux deffendirent absolument la publication de la susdite censure, & un libelle composé en François intitulé, *Le Dialogue de Nicephore.*

XII. Pendant que cette Enqueste se faisoit en Irlande Cahil vint à Rome pour poursuivre son appel sur sa sentence d'exil du Dioceſe de Dublin, & sur le refus que son Prelat luy avoit fait de la Cure de S. Michel ; dés que les Cardinaux de la Congregation du S. Office furent avertis de son arrivée, ils luy donnerent la Ville pour prison, & parce qu'il fut soupçonné de s'en vouloir fuir, ils le firent enfermer dans un cachot de l'Inquisition. Il fut interrogé sur la delation qu'il avoit faite à Paris, mais il n'en sçeut donner que de fort méchantes raisons, il dit premierement que plusieurs personnes graves luy avoient donné charge de la faire, mais il n'en peut nommer aucune ; secondement, qu'il n'avoit pas deferé tous les Religieux en general, mais seulement quelques particuliers ; c'est une seconde fausseté, car les soixante Docteurs qui ont fait la censure témoignent le contraire, & il avoit pris luy mesme le soin de la faire imprimer sans la corriger, & d'en envoyer des copies par toute l'Irlande ; en troisiéme lieu qu'il n'avoit produit que trois de ces propositions censurées, & que les Prestres qui luy avoient servy de témoins, avoient suggeré les autres, mais la censure le fait seul delateur de toutes.

XIII. Un autre Prestre Anglois appellé Paul Harris a émeu de nouveau la tempeste qui estoit appaisée, car il a fait publier à Dublin trois infames libelles contre les Reguliers au grand mépris de l'autorité de l'Archeveſque ; ils ont esté condamnez à Rome, mais pour se deffendre & se venger de ce Prelat, & des autres Ecclesiastiques qui ne pouvoient pas souffrir ces mauvais déportemens, il a fait citer ses parties au Tribunal du Viceroy, & s'est mis sous la protection de cet heretique contre ses legitimes Superieurs : j'ay voulu rapporter cecy au long, & par avance, pour ôter la mauvaise impression que la censure des Docteurs de Sorbone pourroit avoir donné des Religieux, & afin que dans l'occasion ils sçachent comment ils s'en peuvent deffendre ; si j'ay parlé de ses auteurs, ce n'est pas à dessein de leur nuire, mais pour rendre à la verité le témoignage que je luy dois.

XIV. Frere Jean de Roquetaillade florissoit en ce temps par l'excellence de sa doctrine, & par la ferveur de ses predications : Bzovius dit pourtant qu'il estoit retenu en prison dans Avignon comme un heretique & un faux Prophete ; Pierre Harental est le seul qui a écrit que ce Religieux estoit soupçonné d'heresie, parce qu'il prediſoit beaucoup de choses de l'Antechrist, & des Papes à venir, mais il ajoûte que plusieurs de ses Propheties se voyent accomplies. Il y a de graves Auteurs qui asseurent qu'il avoit prophetisé assés clairement les desordres qui sont arrivez sous Urbain VI. & l'Antipape Clement, & les malheurs de la France par la prison de ses Roys Jean premier & François premier ; mais comme il mesloit à tout cela des invectives & des menaces contre l'avarice, l'orgueil & la débauche des Ecclesiastiques, Innocent VI. le fit mettre en prison, & Bzovius oublieux de luy-mesme lors qu'il parle de ce Religieux sous Urbain VI. ne donne point d'autre raison de sa capture.

Digitized by Google

XV. Voilà donc tous ſes crimes d'avoir preſché que le temps de l'Antechriſt eſtoit proche, d'avoir predit les calamitez de l'Egliſe, & d'en avoir rapporté la cauſe aux mauvaiſes mœurs des Eccleſiaſtiques ; mais il n'eſt pas le ſeul qui a parlé de la façon ; outre ceux que Maluenda cite dans ſon livre de l'Antechriſt, Jean de Vicenze, Manfroy de Verſeil, & Jerôme Savonarola tous trois Dominiquains en ont dit tout autant ; & S. Vincent Ferrier Predicateur tres-illuſtre du meſme Ordre en a parlé plus clairement que tous ; car non ſeulement il a preſché la venuë de l'Antechriſt, mais encore dans une lettre adreſſée à Benoit XIII. qu'il croyoit eſtre le vray Pape, il aſſeure fort conſtamment que ce monſtre devoit venir bien-toſt ; il veut meſme perſuader à ſa Sainteté qu'il eſtoit nê depuis neuf ans ; neanmoins il ne faut pas pour cela traiter d'heretique ce ſaint & zelé Predicateur. Il faut comme dit Maluenda interpreter pieuſement ſes paroles ; car comme dit S. Antonin, de quelques termes dont il ſe ſoit ſervy pour aſſeurer la venuë de l'Antechriſt, il faut toûjours entendre que ce n'eſtoit qu'une opinion qu'il avoit conçeuë ſur les ſignes que l'Eſcriture én donne, ou ſur quelque revelation qui n'avoit pas eſté bien entenduë, du moins pour le temps auquel elle ſe devoit accomplir, car Dieu l'abbrege ou l'allonge comme il luy plait ; auſſi trouvons-nous en divers endroits de l'Eſcriture, qu'il eſt dit qu'une choſe doit arriver bien-toſt qui neanmoins demeure long-temps à venir ; & les Peres, meſmes les Apôtres ont parlé de cette façon de la venuë de l'Antechriſt & de la fin du monde ; mais cela s'entend que tout le temps depuis la venuë de Jeſus-Chriſt eſt appellé le dernier des ſiecles.

XVI. D'ailleurs comme pluſieurs méchans ſemblent commencer l'Office de l'Antechriſt, & eſtre ſes avantcoureurs, ſur ces ſignes il eſt facile de dire quil eſt proche ; nous devons entendre de la meſme ſorte ce que noſtre Frere Jean a preſché ſur cette matiere, il eſtoit pouſſé du meſme eſprit que les autres, & il a dit beaucoup de choſes qui ſont arrivées, mais il n'eſt pas pour cela heretique ; j'ay leu ſes propheties qui ſe gardent dans la Bibliotheque du Vatican, & je n'y ay pû remarquer aucune choſe qui s'éloigne tant ſoit peu du ſentiment d'un bon Catholique.

XVII. Frere Jean de Pananirés fut fait Eveſque de Sinigaglia dans la Duché d'Urbin : cette Egliſe eſtoit alors ſujete immediatement au S. Siege, maintenant elle dépend de l'Archeveſque d'Urbin.

XVIII. Beatrix fille de Sancius IV. Roy de Caſtille, & veuve d'Alphonſe IV. Roy de Portugal, prit l'habit de ſainte Claire, & obtint permiſſion du Pape d'avoir deux Religieuſes dans ſon Palais, pour pratiquer avec elles la regle de leur inſtitut. Elizabeth Reyne d'Angleterre & mere d'Edoüard III. mourut & fut enterrée avec ce meſme habit à l'Egliſe des Freres Mineurs de Londres.

XIX. Tellez fils d'Alphonſe Roy de Caſtille, & ſa femme Jeanne Nugnez firent bâtir un Convent prés de Bermeio ſur l'Ocean, qui eſt de la Province de Biſcaïe ; Gomez de Buitien & ſa femme Loüiſe Manriquez l'ont depuis fait reparer, & obtenu les droits de Fondateurs ; leur tombeau eſt dans une belle Chapelle qu'ils y firent bâtir.

Digitized by Google

XX. Le Pape permit à Eckinger de Saverishem d'en establir un autre dans son Bourg de Nothem au Dioceſe de Vvisbourg en Franconie.

XXI. Sa Sainteté avoit donné aux Freres Mineurs d'Avignon une maiſon pour leur ſervir d'Infirmerie, & parce qu'elle ne leur eſtoit pas encore neceſſaire, ils obtinrent permiſſion de la loüer à un Chanoine pendant ſa vie.

XXII. Le Monaſtere de ſainte Claire prés d'Auterive ſur Oriege au Dioceſe de Toüloufe, ayant eſté détruit par les guerres, le Pape permit aux Religieuſes de le rebatir dans la Ville, à la maiſon qui leur avoit eſté donnée par Guacelme Maſconis Seigneur d'une partie de cette Ville.

DE JESUS-CHRIST l'AN 1358.	D'INNOCENT VI. l'AN. 6.	DE CHARLES IV. EMP. l'AN 10. & 11.	DE L'ORDRE l'AN 151.

I. FRere Jean de Buch General de l'Ordre mourut le 5. de Juin au Convent de Belués en Bourgogne, pendant qu'il y tenoit le Chapitre Provincial; & le Pape redonna le gouvernement de l'Ordre au Cardinal Frere Guillaume Farinier, qui convoqua le Chapitre general à Genes pour l'année ſuivante.

II. Pierre fils de Jacques II. Roy d'Aragon & de Blanche ſœur de S. Loüis Eveſque de Toulouſe, ſe rendit Frere Mineur à Barcelone; il avoit eſté marié avec Jeanne ſœur du Comte de Foix, de laquelle il avoit trois fils & une fille, ſçavoir Alphonſe Conneſtable de Caſtille & premier Duc de Gandie, qui pretendit avec juſte titre de ſucceder au Roy Martin mort ſans enfans; Jean Seneſchal & grand Maître de la maiſon du Roy en Catalogne; Jacques Eveſque de Tortoſe, & puis de Valence & enfin Cardinal, & Eleonor qui fut mariée avec Pierre de Luſignan Comte de Tripoli en Sirie, fils & ſucceſſeur de Hugues Roy de Chypre. Nôtre Fr. Pierre diſtribua ſes charges & ſes terres à ſes enfans, pour embraſſer la pauvreté & l'humilité de S. François; il avoit acquis une ſi haute eſtime par tout, & un ſi grand pouvoir ſur l'eſprit du Roy d'Aragon ſon néveu, qu'il gouvernoit tout l'Eſtat. Il avoit eſté General de ſon Armée contre le Roy de Majorque, Viceroy d'Aragon, de Valence, & de Catalogne lorſque ce Prince fut obligé d'aller en Sardaigne pour dompter ſes ſujets rebelles, & General d'une autre armée dans le Royaume de Valence contre le Roy de Caſtille, qui le menaçoit. Il poſſedoit les plus honorables charges du Royaume, & de fort riches Seigneuries; mais tout cela ne fut pas capable de retenir ſon cœur qui cherchoit d'autres richeſſes & d'autres honneurs.

III. Odon de Perouſe dit que comme ce ſage Prince prioit Dieu de luy faire connoître ſa ſainte volonté, ſur l'eſtat qu'il devoit prendre pour ſe retirer de toutes les vanitez du monde, Frere Bernard le Brun Provincial d'Aragon luy apparut pendant ſon ſommeil avec S. Loüis Eveſque & pluſieurs autres Freres Mineurs tout reluiſans de clarté, & qu'ils luy conſeillerent d'embraſſer leur

Digitized by Google

Ordre ; qu'il ne differa point d'executer cet avis du Ciel, mais qu'incontinent il receut le ſaint habit de la Religion en preſence d'un grand nombre de Prelats & de Seigneurs, & qu'enſuite il obtint du Pape la permiſſion de faire les vœux avant que d'avoir achevé l'année du Noviciat, & que dans peu de temps il devint non ſeulement un tres-devot Religieux, mais encore un Predicateur fort celebre pour ſon zele & pour ſa doctrine ; quelques auteurs écrivent qu'il a vecu plus de vingt ans dans l'Ordre, mais aucun ne dit avec certitude l'année de ſa mort.

I V. Frere Nicolas de Mont Corvi, & Frere François, tous deux de la Province de la terre de Labour, ſouffrirent un glorieux martyre au Cayre de Babilone avec Frere Romain Tiercere, par la belle occaſion que je vais dire ; Thomas de Hongrie qui eſtoit fort conſideré du Sultan à cauſe de ſon courage & de ſa capacité pour la guerre, avoit malheureuſement abjuré la foy ; le ſouvenir de ſa premiere croyance l'obligea d'aller viſiter les ſaints lieux de Jeruſalem durant la ſemaine ſainte, il y trouva Frere Nicolas & Frere François, & fut ſi touché de repentir par leur entretien, qu'il reſolut d'effacer ſa faute par ſon ſang ; ceux qui luy avoient ſervy de guides pour le ramener à Dieu, luy voulurent ſervir d'exemple pour l'animer à la perſeverance ; ils partirent enſemble, & arriverent au Cayre ; Thomas eſtoit ſi bien connu du Sultan, qu'il ne luy fut pas difficile de l'aborder ; ſon premier compliment fut de luy reprocher qu'il avoit eſté la cauſe de ſon apoſtaſie, mais qu'il auoit trouvé de meilleurs Conſeillers qui l'avoient remis dans le chemin de la verité & du ſalut ; qu'il eſtoit, quoy qu'indigne, mais par la grace de Dieu un Chreſtien tres-fidelle, & non plus un perfide Sarraſin : quoy que ces paroles irritaſſent extremément le Prince barbare, neanmoins il ſe retint, & écouta fort paiſiblement durant quelque temps Frere Nicolas ſur la verité de la foy Chreſtienne, & ſur la fauſſeté de la Loy de Mahomet ; mais la concluſion fut qu'il fit conduire Thomas dans une priſon, & les Religieux dans une autre.

V. Le Tyran voulut les ſeparer ainſi, dans l'eſperance de gagner Thomas avec plus de facilité ; il eſſaya pour cela toutes ſortes de moyens & envers luy, & envers les autres, mais les voyant inébranlables dans leur foy, il les fit livrer au Cadi qui les condamna à eſtre decoupez en pieces, & à eſtre bruſlez ; cela fut executé avec beaucoup de cruauté du côté des Bourreaux, mais avec une conſtance merveilleuſe du côté des Martyrs ; les Chreſtiens ramaſſerent ce qu'ils peurent de leurs reliques avec grande ardeur, parce qu'une éclatante lumiere parut ſur ces Bienheureux durant tout le temps de leur martyre, & la frayeur que les Sarraſins en conceurent donna le moyen aux Fidelles d'enlever ce precieux tréſor.

V I. Frere Pierre de Plaiſance fut fait Archeveſque de Smyrne. Fr. Conrad de Preogantia fut promeu à l'Eveſché de Capha ſur le Pont Euxin : Frere Vital à celuy de Ceſene ſa patrie ſuffragant de Ravenne ; & Frere François Joannis a celuy de Caſtro dans la Poüille. Le Pape permit à Frere Julien Eveſque de Nebie en Corſe de faire teſtament ; & à Frere Marc Eveſque de Camerino de conſacrer l'Egliſe des Freres Mineurs de S. Severin.

Digitized by Google

V. Sa Sainteté écrivit au Chancelier de l'Université de Paris de conferer le grade de Docteur à Frere Francois de Cardaillac, qui avoit déja enseigné dans cette Ville; Frere Adam Vodeham fort égal en science à Occham son Maître & fort illustre en pieté, aprés avoir enseigné la Theologie avec grand applaudissement, & pris le grade de Docteur à Oxford, mourut à Babrocle en Angleterre.

VII. Le Convent de Nevers avoit esté fondé avant cette année à la porte des Ardilliers, car la Comtesse Yolante y avoit esté enterrée l'an 1280. mais à celle-cy il fut détruit à cause de la guerre des Anglois; cinq ans aprés Marguerite fille de Philippe Roy de France Comtesse d'Artois & de Flandres, obtint de son fils Loüis Comte de Nevers un fonds dans la Ville appellé Gloriette pour l'y rébâtir, & de l'argent pour fournir à la dépense; Frere Jean Pinaud qui estoit son Confesseur la porta à faire cette bonne œuvre; ce Convent appartenoit alors à la Province de Bourgogne, mais Loüis de Gonzague Duc de Nevers le fit unir à celle de France Parisiene l'an 1586. par l'autorité de Sixte V. il est presentement aux Recollects de la Province de S. Denis.

VIII. Le bâtiment de la celebre Eglise de S. François dans Sarragosse, n'estoit pas seulement retardé par la guerre entre les Roys de Castille & d'Aragon, mais il s'en falut encore bien peu qu'on ne l'abatit entierement parce qu'elle estoit trop prés des murailles de la Ville.

IX. Le Convent de Basle en Suisse avoit esté presque tout ruiné par un tremblement de terre, & le Pape donna un Bref pour exhorter tous les Fidelles de contribuer à son restablissement.

X. Quelques Marchands d'Allemagne avoient fait bâtir un Convent pour les Chanoines reguliers de S. Augustin sous le titre du Val de Jesus à neuf milles de Valence en Espagne, mais ces Peres l'avoient delaissé, & il fut donné aux Freres Mineurs cette année sous le Regne de Jean II. Roy d'Aragon selon Gonzague; mais il faut qu'il y ait erreur ou au nombre de l'année, ou au nom du Roy; car Jean II. ne commença de regner que l'an 1458. Un homme du Village de Pulché qui est à trois milles de ce Convent desiroit avec passion d'avoir un Frere Mineur pour l'assister à la mort dont il se voyoit proche, car sa maladie avoit esté jugée incurable par les Medecins. Dans ce pressant besoin S. François & S. Antoine suppleerent à leur deffaut, & se rendirent auprés de cet agonisant pour le consoler & le servir jusques à ce qu'il rendit l'ame avec une grande joye d'avoir de tels aydes à ce passage.

XI. Le Pape permit au Provincial de Touraine d'accepter le Convent de Thoüars en Poitou, que Loüis Vicomte de ce lieu vouloit fonder.

XII. Le Provincial de la Province de France obtint permission de rebâtir dans Pontoise en Normandie celuy qui estoit dehors, & qui avoit esté ruiné par les guerres; & celuy de Bologne de transferer dans Imola celuy qui avoit esté démoli par une pareille occasion.

XIII. Le Provincial de la Poüille receut permission de sa Sainteté d'en establir un autre au Bourg d'Acelles dans le Dioceſe de Rapolla; & celuy de la terre de Labour, d'accepter celuy de S. Severin du Dioceſe de Salerne que l'Eves-

Digitized by Google

que d'Alesane & les habitans vouloient faire bâtir.

XIV. Quelques femmes devotes qui vivoient ensemble à Verolade dans le Dioceſe de Burgos, eurent permiſſion de bâtir un Monaſtere de ſainte Claire & de s'y enfermer, ce qu'elles firent aſſés prés de ce Bourg; quelque temps aprés les guerres qui ſurvinrent entre les Roys de Caſtille & de Navarre obligerent ces filles de l'abandonner; mais la paix eſtant faite, Frere Loup de Salins le fit reparer, & y fit venir des Religieuſes de celuy de Birbieſca. La Sœur Marie de Velaſco fille du Conneſtable de Caſtille le fit remettre en meilleur eſtat, & aprés y avoir vécu fort ſaintement elle merita d'eſtre viſitée à l'heure de ſa mort, qui arriva l'an 1557. par les glorieux Apôtres S. Pierre & S. Paul. La Sœur Caſilde Calderonia Religieuſe d'une patience admirable, & d'une humilité tres-profonde, y eſt decedée en grande eſtime, mais nous ne ſçavons pas en quelle année; elle avoit prié Dieu de luy faire ſouffrir pendant ſa vie les peines qu'elle devoit endurer en Purgatoire, & quelque temps aprés elle ſe trouva ſaiſie du mal qu'on appelle le feu ſacré, qui la conduiſit au tombeau avec de tres-griéves douleurs; & elle les ſupporta avec une grande tranquillité d'eſprit, car elle n'ignoroit pas l'avantage que ces maux luy procureroient.

XV. Frere Pierre d'Arboiſe eſtant allé faire la viſite par ordre du Chapitre Provincial au Monaſtere de Lion le Saunier du Dioceſe de Beſançon, fut batu & bleſſé à mort par des gens ſuſcitez par deux Religieuſes qu'il vouloit corriger des excez qu'elles avoient commis; & le Pape ſur ſa plainte, & ſur celle de l'Abbeſſe & des autres Religieuſes, donna commiſſion à l'Archeveſque dioceſain d'informer ſur ce cas, de viſiter juridiquement ce Monaſtere, & de faire juſtice à ce bon Religieux de l'injure qu'il avoit receuë.

XVI. Sa Sainteté donna permiſſion de fonder un Monaſtere de ſainte Claire au Bourg d'Acelles, duquel nous avons parlé, & un autre à Moyrac dans le Dioceſe de Condom, duquel Marthe d'Armagnac Dame de Lebret ſe vouloit rendre Fondatrice.

DE JESUS-CHRIST l'AN 1359. | D'INNOCENT VI. l'AN 7. | DE CHARLES IV. EMP. l'AN 11. & 12. | DE L'ORDRE l'AN 152.

I. QUelques Juifs de Provence eſtoient recheus dans leur perfidie, aprés l'avoir abjurée, & s'eſtoient refugiez en d'autres Royaumes, pour éviter la punition de leur apoſtaſie; le Pape en eſtant informé envoya en Eſpagne Frere Bernard du Puy Inquiſiteur de Provence, avec un plein pouvoir de proceder contre ces relaps en quelque lieu qu'il les trouvat, & avec des lettres de recommandation pour les Royx d'Aragon & de Caſtille.

II. Frere Pierre Fabri d'Armoniac fut fait Eveſque de S. Ange ſuffragant de Compſa au Royaume de Naples, & Frere Thomas Nymperquey de Chelm dans la Ruſſie noire ſuffragant de Gneſne.

Digitized by Google

III. Frere François de Fabriano fut establi Inquisiteur de la Marche d'Ancone, d'Urbin & de Montfeltre. Frere Marc de Viterbe fut éleu General de l'Ordre à Genes; les Aquitains possedoient cette charge depuis long temps, mais à ce chapitre les Italiens s'accorderent tres-bien pour la leur ôter; la Vicairie d'Escosse fut unie à la Province d'Angleterre, à cause du peu de Convents qu'elle avoit.

IV. Sainte Brigite qui estoit en ce temps à Rome, vint à Naples par un commandement exprez de Dieu, & elle y fut receuë avec grand honneur par la Reyne Jeanne, & par toute la Cour: une Religieuse du Monastere de sainte Croix appellée Claire, eut une inspiration de luy donner des cheveux de la sainte Vierge, qu'elle avoit receus de la Reyne Sancie, & pour un témoignage de la verité de cette pretieuse relique, & de son inspiration à luy faire ce present, elle luy dit que sa mort estoit proche, quoy qu'alors elle se portat fort bien; & en effet cette fille mourut bien-tôt aprés. Sainte Brigite fut encore asseurée depuis par la sainte Vierge mesme que ces cheveux avoient creu sur sa teste.

V. Quelques auteurs ont dit que Barthole le Prince des Jurisconsultes estoit mort l'an 1315. & je l'ay écrit ainsi aprés eux l'an 1290. mais je crois qu'il ne deceda que cette année; car Jean Paul Lancelot remarque qu'il estoit né l'an 1313. & qu'il mourut âgé de quarante-six ans; il asseure mesme qu'il fit son testament l'an 1356. trois ans avant sa mort, & par ce calcul nous trouvons qu'elle est arrivée l'an 1359. Cet illustre Docteur merite une place honorable dans nos Annales par plusieurs titres, car il a toûjours témoigné une grande affection à nostre Ordre, il a écrit quatre livres de decisions sur les matieres qui le concernent; il fit des legs considerables à nostre Convent de Perouse, & à celuy de Sentino dont il estoit natif, & il choisit sa sepulture dans l'Eglise du premier.

VI. Il devoit cette reconnoissance aux obligations qu'il avoit à deux Freres Mineurs, comme il a écrit luy-mesme: il parle ainsi du premier; j'ay commencé mes estudes sous Frere Pierre d'Assise, qu'on appelle maintenant à Venise Frere Pierre de la Pieté, parce qu'il a fait establir dans cette Ville un Hôpital pour les enfans exposez: c'estoit un homme doüé d'une grande experience, d'une sincerité merveilleuse, & d'une saintete admirable: je luy dois rendre de tres-humbles actions de graces pour le soin qu'il a pris de mon education; car sa bonne conduite m'a preservé du peché, & ses enseignemens m'ont rendu capable d'étudier en Droit à l'âge de quatorze ans, d'en répondre publiquement à l'âge de vingt, & de recevoir le bonnet de Docteur un an aprés dans l'Université de Bologne. La tendresse que j'ay pour ce bon Maître émeut mes larmes lors que j'écris cecy. Le second qui estoit Frere Guidon de Perouse luy avoit enseigné la Geometrie, il l'appelle un grand Theologien, un homme universel dans les sciences, & avouë que les entretiens de devotion qu'ils avoient eux ensemble luy avoient donné de grandes consolations.

VII. Le Pape permit au Provincial de Guiene d'établir un Convent au Bourg de Brolio en Quercy, mais je n'en trouve pas de ce nom.

VIII. Le Cardinal Gilles Albornoz travailloit avec grande application à re-

Digitized by Google

couvrer les droits de l'Egliſe en Italie ; il avoit beſoin pour y reüſſir de fortifier les Villes de ſon obeïſſance, & cela cauſa pluſieurs troubles, qui l'obligerent de faire démolir quelques Convents qui eſtoient hors des Villes. Le Vicomte Galeas fit raſer celuy de Novare ſur le Teſin, mais il donna un fonds pour le remettre dans la Ville avec la permiſſion du Pape, & par l'ayde d'Oldrad Eveſque de ce lieu ; celuy de Magliano dans la Sabine avoit ſouffert le meſme malheur, & il fut remis dans la Ville ; le General obtint permiſſion d'en eſtablir un à Somnino dans le Dioceſe de Terracine.

IX. Le Pape conceda quelques Indulgences pour la Chapelle du ſaint Sepulchre de celuy qui eſtoit au Fauxbourg de Carcaſſone, & duquel nous ne ſçavons pas l'origine ; & aux Monaſteres de ſainte Claire de Bude en Hongrie, de Deney en Angleterre & d'Aubenas au Dioceſe de Viviers, nous ne trouvons aucun autre memoire de ce dernier.

DE JESUS-CHRIST l'an 1360. | D'INNOCENT VI. l'an 8. | DE CHARLES IV. Emp. l'an 12. & 13. | DE L'ORDRE l'an 153.

I. LEs actes du Regiſtre d'Innocent VI. pour les trois années ſuivantes ſont perdus, c'eſt pourquoy nous ne pouvons dire que ce que nos auteurs rapportent des actions domeſtiques de nos Freres ; je trouve ſeulement que ce Pape inſtitua l'Univerſité de Bologne, & que de neuf Docteurs qu'il y eſtablit les trois eſtoient des noſtres, ſçavoir Frere François Adriani Bolonnois Religieux d'une vie Angelique, Frere Thomas de Farignano Modenois illuſtre pour la bonté de ſes mœurs, & pour ſon zele intrepide au ſoûtien de la foy ; & Frere Loüis de Veniſe ſurnommé le Pere de la belle eloquence, & ces deux derniers ont eü depuis le chappeau de Cardinal pour la recompenſe de leur merite.

II. La tres pure Vierge, & veuve de S. Elzear delphine mourut le premier de Decembre âgée de 80. ans, nous ne repeterons pas icy ſa vie, parce que nous l'avons décrite avec celle de ſon mary. Elle voulut eſtre enterrée auprés de luy pour n'eſtre pas ſeparée aprés ſa mort de celuy avec qui elle avoit eſté unie pendant ſa vie d'une amitié ſi ſainte, mais non pas dans le meſme ſepulchre à cauſe du reſpect qu'elle portoit à ſes ſaintes reliques, que Dieu avoit honorées de pluſieurs miracles, ſur leſquels on travailloit à ſa canoniſation ; elle fut reveſtuë de l'habit du Tiers-Ordre, duquel elle avoit embraſſé la profeſſion, & les Anges vinrent honorer ſes obſeques d'une excellente muſique qui fut entenduë de tous les aſſiſtans, depuis le moment de ſa mort juſques à ce qu'elle fut inhumée ; cette merveille, & pluſieurs autres dont Dieu a honoré ſon tombeau, ont fait reconnoître & reverer ſa ſainteté ; & faiſoient eſperer avec quelque raiſon qu'on la canoniſeroit avec ſon mary.

III. Je veux mettre icy les memoires de quelques autres Tierceres illuſtres en

Digitized by Google

en vertu, parce que je ne trouve pas le temps precis, auquel elles ont vécu. La B. Luce est enterrée dans l'Eglise de S. Raphaël à Veniſe sa patrie, & sa vie & sa mort ont esté honorées de plusieurs miracles. La B. Françoise à Fleuri dans Augubio en grande reputation de saintеté, & la B. Christine de la Croix à Vallerio; la bienheureuse Jeanne de sainte Marie n'a pas acquis moins d'estime au Bourg de Bain, où elle est inhumée dans l'Abbaye de ce lieu, & l'on y celebre sa feste le 22. de Janvier. Une autre Jeanne a esté fort illustre à Signa prés de Florence; un jour pendant qu'elle gardoit les brebis de son pere, elle connut par le trouble de l'air qu'il y auroit bien-tôt un grand orage, & à mesme temps elle marqua avec son baton un cercle sur la terre, & y enferma son trouppeau; l'orage survint, mais il ne tomba ny gresle, ny une goute d'eau sur tout l'espace qu'elle avoit designé pour azile, quoy que tout l'entour fut inondé; elle prit l'habit à Carmignano, & s'enferma dans une cellule proche du Convent, où elle passa le reste de sa vie avec une grande austerité pour son corps, mais avec mille douceurs pour son ame; elle resuscita par sa priere un enfant qui estoit mort, & Dieu l'a honorée de plusieurs autres miracles, sa feste se celebre le Lundy de Pasques.

I V. Un jeune homme qui avoit demandé l'habit au Convent de Paris changea de dessein le jour qu'il le devoit prendre; la nuit suivante il eut un songe, il luy sembloit qu'il estoit porté par le demon au jugement de Dieu, & qu'il alloit estre condamné; sur cette frayeur il s'écria, Seigneur ayez pitié de moy, & Jesus-Christ luy répondit, quelle grace dois-tu attendre de ma bonté, puisque me manques de parole; sur ce reproche il s'engagea d'accomplir sa promesse, pourveu qu'il échapat le peril où son ennemi le vouloit entrainer, & dans ce moment il s'éveilla en sursaut, mais tout mouillé de sueur & à demy mort; & profitant du bon avis qu'il avoit receu, il retourna au Convent, & se rendit Frere Mineur.

V. Dans la Province de la terre de Labour, un novice ayant succombé à la tentation de quitter l'habit, trouva prés de la porte du Convent un dragon, & un diable qui l'attendoient pour le devorer; la peur le fit reculer, & Dieu luy ouvrit les yeux, pour luy faire connoître le danger où il alloit s'exposer, s'il abandonnoit sa vocation.

V I. Les habitans de Piscignano dans le Duché de Spolete, donnerent aux Freres Mineurs avec la permission de l'Evesque, un hermitage delaissé sur le haut d'une colline; & fournirent dequoy y bâtir un Convent; Urbain V. confirma cette disposition.

Digitized by Google

DE JESUS-CHRIST l'An 1361. | D'INNOCENT VI. l'An 9. | DE CHARLES IV. EMP. l'An 13. & 14. | DE L'ORDRE l'An 154.

I. LE Pape crea des Cardinaux le 18. de Septembre, Frere Fortanier Vaſſal Patriarche de Grade fut un de ceux-là, dés qu'il eut receu la lettre de ſa Sainteté qui l'invitoit à le venir trouver au plûtoſt, pour recevoir le chappeau de ſa main, il ſe mit en chemin, mais il fut arreſté à Padouë par la mort; il a eſté un Docteur celebre, & a écrit ſur les livres de la Cité de Dieu de S. Auguſtin, ſur les Sentences, & ſur l'Eſcriture. Il mourut de la peſte qui eſtoit alors fort échauffée en Italie, & en France; un Auteur de ce temps dit qu'elle nous enleva dans la ſeule Province de Guiene dix Docteurs, deux Cardinaux, deux Archeveſques, deux Eveſques, deux Provinciaux, un Penitencier du Pape & un Lecteur qui eſtoit fort eſtimé à Toulouſe.

II. Frere Gonſalve Sancius mourut au Convent d'Orence en Galice; il avoit eſté un Seigneur fort puiſſant, hardy & belliqueux, & avoit fait mille ravages à la guerre ſous Pierre Roy de Caſtille; une groſſe maladie qui le ſaiſit, l'obligea de faire vœu de ſe rendre Frere Mineur s'il revenoit en ſanté; il guerit & le voulut executer, mais ſa femme qui n'y avoit conſenty que par force, & pour luy complaire s'y oppoſa: cette difficulté ſuſpendit ſa reſolution, mais ne la luy fit pas changer, car il ſçeut ſi bien perſuader celle qui y faiſoit obſtacle, qu'elle ſe rendit Religieuſe de ſainte Claire avec deux filles qu'ils avoient, & luy meſme leur coupa les cheveux lors qu'elles receurent l'habit; alors joüiſſant de ſa liberté, il prit l'habit de S. François avec ſon fils unique; & pour taſcher de reparer les dommages qu'il avoit cauſez, il diſtribua tous ſes biens à ceux qui les avoient ſoufferts: mais connoiſſant bien que tout cela n'eſtoit pas ſuffiſant pour faire une reſtitution entiere, il alla la corde au col demander pardon à tous ceux qu'il avoit offenſez, & obtint par cet acte d'humilité la condonation de tout ce qu'il leur pouvoit devoir. Aprés avoir ainſi ſatisfait aux hommes, il embraſſa une auſtere penitence pour ſatisfaire à Dieu; il chargea un cilice ſous ſon habit, ſe mit les pieds nuds, ne mangea plus que du pain, & ne beut que de l'eau, l'Egliſe fut ſa chambre, la terre ſon lit, & une pierre ſon orelier. Son exemple opera la converſion de pluſieurs autres qui eſtoient coupables des meſmes excez que luy, & quelques-uns ſe joignirent à ſa compagnie pour imiter ſa mortification.

III. Frere Alphonſe Mirabel fut de ce nombre; il avoit conceu un ſi grand repentir de ſes pechez, qu'il ſe croyoit le plus criminel des hommes, & toutes les fois qu'il voyoit battre quelqu'un, il alloit s'offrir de recevoir les coups, diſant qu'il les meritoit mieux que celuy qu'on maltraittoit.

IV. Frere Gonſalve fit deux fois le voyage de Rome, & d'Aſſiſe pour viſiter les tombeaux des ſaints Apôtres, & reverer les veſtiges de noſtre ſeraphique

Digitized by Google

Pere ; à son retour il continua la pratique des vertus avec une edification merveilleuse, & mourut enfin fort saintement au susdit Convent, & y fut enterré. Dieu fit connoître d'abord sa gloire par plusieurs miracles. Il apparut à une femme qui estoit tombée dans un puits, & la soûtint sur l'eau, & délivra trois prisonniers dés qu'ils eurent fait vœu de visiter son sepulchre, sans qu'ils connussent comment ils estoient sortis du cachot.

V. Elisabeth de Levi Comtesse d'Azilles, & de l'Isle en Jourdain, fonda un Monastere dans la premiere de ces Villes qui est du Dioceſe de Narbone, & c'est le seul memoire que nous en avons.

DE JESUS-CHRIST l'an 1362. | D'INNOCENT VI. l'an 10. | DE CHARLES IV. EMP. l'an 14. & 15. | DE L'ORDRE l'an 154.

I. INnocent VI. mourut le 12. de Septembre dans son Palais d'Avignon, affligé par de grands troubles d'esprit, aprés avoir tenu le S. Siege 9. ans huit mois & vingt jours ; il fut inhumé dans l'Egliſe Cathedrale, & depuis il a esté transporté à la Chartreuse de Villeneuve qu'il avoit fondée.

II. La contestation entre les Cardinaux pour luy donner un successeur fut grande, mais courte ; les Limosins faisoient un grand effort pour choisir un d'entr'eux, mais leur brigue se termina par l'eslection de Guillaume Grimoard de Grisatro, qui estoit alors Legat Apostolique en Italie ; son pere s'appelloit Grimoard Seigneur de Grisatro en Gevoudan, & sa mere Amphilisie de Monferrand tres-sainte femme ; il avoit professé le droit civil dans les meilleures Academies de France, & s'estoit rendu Religieux de S. Benoit dans le Dioceſe de Mende ; Innocent VI. l'avoit fait Abbé d'Auxerre, & depuis de Marseille, & l'avoit envoyé vers les Roys de Sicile, & vers les Vicomtes d'Italie, où il receut pour la recompense de ses travaux la nouvelle de son exaltation ; elle luy fut portée secretement, de crainte que les Italiens ne l'empeschassent de retourner à Avignon, & cette adresse eut son effet, car il y revint & y fut couronné le 6. de Novembre sous le nom d'Urbain. Il écrivit incontinent à tous les Prelats, & à tous les Superieurs des Ordres, pour leur en donner avis & pour se recommander à leurs prieres ; il fit une lettre particuliere pour Frere Pierre de Plaisance Archeveſque de Smyrne pleine de nouvelles marques de l'amitié qu'ils avoient contractée ensemble, & pour l'asseurer qu'il compatissoit beaucoup aux travaux qu'il souffroit pour le bien de l'Egliſe dans les incommoditez de sa vieilleſſe.

III. Frere Marc de Viterbe tint le Chapitre general à Stratzbourg en Alsace, où il se trouva huit cens trente Religieux. Jean Eveſque de cette Ville, & les habitans fournirent à la dépense, avec une si grande liberalité, qu'il resta de leurs aumônes suffisamment pour nourrir la Communauté pendant un an ; on y ordonna qu'aucun Religieux ne seroit envoyé aux estudes generales qu'il n'eut

Digitized by Google

eſté auparavant examiné par quatre Docteurs. Aprés l'aſſemblée le General s'eſtant mis en chemin pour retourner en Italie, receut ſur ſa route la lettre que le nouveau Pape luy écrivoit.

IV. Frere Jacques de Florence Archeveſque de Zayton, & Frere Guillaume de la terre de Labour furent cruellement martyriſez par les Sarraſins en Medie, & deux autres dont nous ne ſçavons pas le nom furent maſſacrez par les heretiques Neſtoriens en haine de l'Egliſe Catholique.

V. Frere Gentil de Spolete fut délivré de la priſon où il avoit eſté mis dans Orvieto, & aprés avoir enduré mille travaux pour le zele de la diſcipline reguliere, il mourut au Convent de Brulliano où il s'eſtoit retiré.

VI. Frere Jean de Sparnac qui avoit enſeigné la Theologie pendant ſix ans au Convent de Rheims, avoit eſté nommé par le Chapitre provincial, & confirmé par le general pour continuer cet exercice à celuy de Paris, mais Frere Denys de Foullechat avoit obtenu un ordre d'Innocent VI. pour y eſtre le premier Lecteur; Urbain V. écrivit au Chancellier de l'Univerſité en faveur du premier, afin qu'il peut enſeigner pendant l'Eſté, qui eſtoit le temps des Vacances, & en ſuite eſtre promeu au Doctorat, s'il en eſtoit trouvé digne, encore qu'il n'eut pas leu au temps ordinaire. Ce Frere Denys eſtoit doüé d'un bel eſprit, & les jaloux de ſa gloire luy ſuſciterent des calomnies qui l'obligerent d'aller à Rome l'an 1365. pour ſe juſtifier de quelques propoſitions qu'on diſoit qu'il avoit avancées; les Cardinaux de Niſmes & de Vabres furent ſes Commiſſaires, & il proteſta en leur preſence qu'il ne les avoit jamais ny dites, ny écrites, & qu'il ne faiſoit point de difficulté de les retracter s'il les avoit ſoûtenuës; il fut encore obligé de faire la meſme declaration à Paris l'an 1369. devant le Cardinal de Beauvais.

VII. Innocent VI. avoit accordé la permiſſion de bâtir un Convent dans la Vallée de Joſaphat prés de l'Egliſe de la ſainte Vierge, & de l'endroit où Jeſus-Chriſt ſua ſang & eau durant ſa priere, & de faire paſſer trois cens hommes avec les matereaux neceſſaires pour ce bâtiment, & pour la reparation du Convent du Mont Sion: Pierre Roy d'Aragon eſtoit le Promoteur de cette bonne œuvre, mais la mort de ce Pape eſtant ſurvenuë avant que la Bulle ne fut expediée, il fut obligé d'avoir recours à Urbain V. pour la faire confirmer.

VIII. On croit communement que Covelle Roux Princeſſe de Cutroni fit bâtir le Convent qui eſt prés de Ciro en Calabre; Joſeph Spinelli Prince de Tarſie, & ſon fils Vincent Prince & Marquis de Ciro l'ont fait reparer & accroître.

IX. Celuy de Calatayud en Aragon fut demoli par les habitans parce qu'il eſtoit hors de la Ville, & qu'il pouvoit ſervir à Pierre Roy de Caſtille qui la venoit aſſieger; mais cette precaution fut inutile, car il la prit; je ne trouve ny l'année de ſa fondation, ny le nom de ſon Fondateur; mais il eſtoit ſans doute eſtably avant l'an 1248. car Innocent IV. recommanda aux Religieux qui l'habitoient le ſoin des Religieuſes de ſainte Claire du Monaſtere de S. Agnés l'an ſixiéme de ſon Pontificat; il a eſté depuis rebâti dans la Ville; Gonſalve Linnien Seigneur de Cetina fonda l'Egliſe, & y fit dreſſer ſon ſepulchre de Marbre;

Digitized by Google

Frere Casulta y est enterré ; la reputation de sa vertu estoit si grande que toute la Ville vint en foule pour assister à ses obseques, & chacun s'empressoit avec grand soin d'emporter de ses cheveux, ou un morceau de son habit.

X. Le Pape donna quelques Indulgences pour le Monastere de sainte Claire de la Serre de Montblanc au Dioceſe de Terragone.

XI. Il confirma quelques donations faites à celuy de Scorlin dans le Dioceſe de Breslau en Silesie, par Bolhonem & Henry Ducs de Slesie, en faveur de leur sœur Anne Religieuse de ce lieu.

XII. Il permit à cause des guerres de transferer dans Aix en Provence celuy que la Reyne Sancie avoit fait bâtir hors de la Ville, & un Seigneur nommé Guillaume donna le fonds pour ce nouvel establiſſement.

DE JESUS-CHRIST l'An 1363. | D'URBAIN V. l'An 1. & 2. | DE CHARLES 4. EMP. l'An 15. & 16. | DE L'ORDRE l'An 156.

I. L'Italie estoit toute embrasée du feu de la guerre ; pour l'appaiſer le Pape y envoya Frere Marc de Viterbe general de l'Ordre, & ce grand homme y travailla si efficacement, qu'en un an il accorda luy seul tous les differens qui estoient la cause du desordre, ce qu'il sembloit que plusieurs Legats n'auroient pas pû faire en beaucoup d'années. La premiere querelle estoit entre Amedée Comte de Savoye, & son oncle Jean Marquis de Montferrat ; Frere Marc leur fit poser les armes, & les obligea de remettre au Pape la decision de leurs pretentions ; la seconde estoit entre Jean Evesque de Verceil, & Jean Evesque d'Ast, & le mesme Marquis de Montferrat, & Frere Marc les reduisit à un tres-bon accord.

II. Le Pape voyant qu'il avoit reussi avec tant de bonheur dans ses deux premieres entrepriſes, luy témoigna par de grandes loüanges la satisfaction qu'il avoit d'un si heureux succez, & luy envoya une nouvelle commiſſion pour terminer une autre guerre qui estoit entre le susdit Marquis & Jean Galeaz Vicomte de Milan, que Jean Fliscque Evesque de Verceil avoit appellé à son secours ; Frere Marc s'y employa avec tant d'adresse, qu'il obligea ce Prelat de se transporter en perſonne dans Avignon, & le Marquis & le Vicomte d'y envoyer leurs Ambaſſadeurs ; le Pape aprés les avoir oüis les mit d'accord, & engagea les uns & les autres à remetre les places qu'ils avoient occupées, & à rompre toutes les ligues qu'ils avoient faites ; Jacques Albi Abbé de S. Just de Secubia dans le Dioceſe de Turin eut ordre d'établir la tréve, & de faire executer cette restitution reciproque, mais il y trouva des difficultez qui l'en empeſcherent ; c'est pourquoy le Pape y renvoya Frere Marc, afin qu'il achevat ce qu'il avoit si bien commencé.

III. Il arriva un autre grand different entre les Pisans & les Florentins ;

Digitized by Google

Innocent VI. avoit deputé Petrocin Abbé de Ravenne pour le pacifier, & Urbain V. luy avoit joint Jacques éleu Eveſque de Marſica; mais ny l'un ny l'autre n'avoient pû gagner rien ſur ces eſprits aigris, & ils n'y pouvoient plus vaquer avec l'aſſiduité neceſſaire, à cauſe des affaires importantes qui les attachoient à leurs Egliſes; c'eſt pourquoy le Pape eut encore recours dans le mois de Novembre à la prudence de Frere Marc, & luy donna une nouvelle commiſſion pour cette affaire, ſans pourtant revoquer les precedentes, Nous dirons l'année ſuivante le ſuccez de cette negotiation.

IV. Dans le meſme temps ſa Sainteté luy donna ordre de faire reſtituer à l'Eveſque de Maſſa quelques terres qui luy avoient eſté enlevées, & de remettre ſous la juriſdiction de ce Prelat les habitans de Piombino, & quelques autres Eccleſiaſtiques & ſeculiers qui s'en eſtoient ſouſtraits, & qui ne le vouloient plus reconnoître.

V. Frere Hugues de Cardilion, & Frere Jean Richard eſtoient Inquiſiteurs dans le Dioceſe d'Arles, d'Aix, de Viene, & d'Embrun; & le Pape écrivit à tous les Prelats & à tous les Superieurs Eccleſiaſtiques pour leur ordonner de les aſſiſter de tout leur pouvoir dans l'exercice de leur charge.

VI. Sa Sainteté donna commiſſion à l'Archeveſque d'Aix & aux Eveſques de Vaiſon & de Siſteron, d'examiner la vie & les miracles de la B. Delphine femme de S. Elzear, & parce qu'il ne ſe trouvoit pas de fonds pour fournir aux fraix de l'enqueſte, il les pria & leur ordonna de la faire à leurs propres dépens.

VII. Innocent VI. avoit fait Frere Pierre de Fano ſon domeſtique; Urbain V. le retint en la meſme qualité, & donna commiſſion aux Archeveſques de Colocza & de Smyrne, & à l'Eveſque de Scio de luy faire reſtituer ce qui luy avoit eſté enlevé, lors qu'il eſtoit commis à la garde de la Ville de Smyrne, de luy faire faire reparation des injures qu'il avoit receuës de quelques ſeditieux, qui avoient forcé ſa maiſon & pillé les munitions qu'il y conſervoit, & d'employer contre eux les cenſures de l'Egliſe juſques à ce qu'ils euſſent obey.

VIII. Frere François de Cardailhac enſeignoit dans l'Univerſité d'Avignon, & le Pape luy ordonna de conferer le grade de Docteur à Frere Montholin Provincial de la Province Narbonoiſe, avec les meſmes privileges dont les Docteurs de Paris joüiſſoient, parce qu'il avoit enſeigné durant pluſieurs années dans Marſeille, dans Avignon, dans Montpellier, dans Magalone, & ailleurs; ſa Sainteté ordonna au Chancellier de l'Univerſité de Paris de permettre à Frere Guillaume Dupré Pariſien, de faire tous les actes de Docteur dans cette Ville, parce qu'il avoit enſeigné durant long temps, & pris ce grade à Oxford, & à Cantorberi en Angleterre.

IX. Frere Manfroy avoit eſté fait Eveſque de Scio Iſle de l'Archipel, qui eſtoit alors de la dependance des Genois, & le Pape luy permit d'avoir deux Freres Mineurs à ſon ſervice. Frere Jean Ferrier fut eſleu Eveſque de Terracine par les Chanoines, le Pape caſſa ſon eſlection, mais il le remit dans cette charge par ſon autorité. Frere Alphonſe du Taureau fut promeu à l'Eveſché de Ferme. Frere Jacques d'Aſſiſe Penitencier du Pape à celuy de Fondi. Frere Nicolas de

Digitized by Google

Varis avoit esté nommé à l'Evesché de Castro par Innocent VI. & il fut confirmé par Urbain V. Le catalogue des Evesques de Cagli qu'on m'a envoyé porte que Frere Albert l'estoit l'an 1329. & que Frere Thomas luy succeda celle-cy ; ce dernier est inhumé au Convent d'Imola, ce qui a fait croire à quelques-uns qu'il fut transferé à l'Evesché de cette Ville ; il l'avoit esté auparavant de Cité ; il a fait achever l'Eglise cathedrale de Cagli, & il se rendit fort recommandable par beaucoup d'autres bonnes œuvres ; sa mort arriva l'an 1379.

X. Le dessein de bâtir un Convent dans la Vallée de Josaphat ne se pouvoit executer sans la permission du Sultan de Babilone qui possedoit la Palestine ; Jeanne Reyne de Naples luy écrivit pour luy demander quatre choses : la premiere, la confirmation de la liberté que les Freres Mineurs avoient de resider dans la terre sainte, & de la possession des Sanctuaires qui leur avoient esté accordez. La seconde, la permission de bâtir prés du Sepulchre de la sainte Vierge, & d'y faire le service divin comme à Bethleem. La troisiéme que les Religieux & les pelerins peussent disposer à leur mort des choses qu'ils possedoient. Et la derniere, que les Religieux peussent garder dans leurs maisons toutes les provisions de bouche dont les Chrestiens se servent, comme les Marchands font dans Alexandrie.

XI. Rodriguez Caëtan Comte de Fondi & de Trajetto dans la terre de Labour fit bâtir un Convent à Trajetto, & Honorat Caëtan son successeur le fit reparer, & donner aux Observantins l'an 1479. il a esté depuis ruiné par les Turcs, & les Religieux travaillent à le remettre.

XII. Celuy de Maliani dans la Marche d'Ancone est de mesme temps : le B. Frere Jacques de Fallerone y est enterré, & Frere Julien Docteur celebre & Provincial de cette Province y a fleury.

XIII. Celuy d'Alets au Dioceſe de Nismes avoit esté ruiné par les guerres, & le Pape recommanda aux Fidelles de contribuer à son restablissement.

XIV. Sa Sainteté permit au Provincial de la Calabre d'en établir trois à Ipsigri, à Burelli, & à S. Lucide, & accorda quelques Indulgences pour l'Eglise de Faënza.

XV. Rodolphe Duc d'Austriche obtint permission du Pape de fonder un Monastere de sainte Claire à S. Theobald prés de Viene.

XVI. Celuy de Podutentiano du Dioceſe d'Urgel en Catalogne estoit commencé depuis trois ans par le consentement de l'Evesque, & les Religieuses obtinrent du Pape la permission de s'y loger, & de joüir des privileges des autres.

XVII. Celuy de Nazareth prés de Marseille avoit esté demoli à cause des guerres, & le Pape permit de le remettre dans la Ville, sur le fonds que Jean de Quincias & Guillaume de S. Gilles donnerent pour cela, avec tous les privileges du premier. L'an 1516. Frere Archand Provincial y remit la discipline reguliere qui s'y estoit relaschée, & fit venir pour cela des Religieuses de celuy d'Aix.

XVIII. Celles de Beziers avoient esté obligées de delaisser le leur, parce que comme il estoit hors de la ville, il se trouvoit trop exposé durant la guerre

Digitized by Google

aux insolences des soldats ; & le Pape leur permit de le restablir dedans sur une place que les Chanoines de S. Aphrodise leur donnerent en eschange de celle où le premier estoit.

DE JESUS-CHRIST l'an 1364. | D'URBAIN V. l'an 2. & 3. | DE CHARLES IV. Emp. l'an 16. & 17. | DE L'ORDRE l'an 157.

I. LE Pape voyant que la guerre entre les Florentins & les Pisans recommençoit avec l'année, écrivit à Frere Marc pour le presser de conclurre la paix pour laquelle il travailloit avec un soin infatigable ; il écrivit aussi aux interessez, pour les inviter par les remontrances d'un bon pere à ne pas refuser le bien qu'il taschoit de leur procurer ; quoy que Frere Marc se fut employé avec un grand zele dans cette negociation ; neanmoins son industrie n'avoit pas pû avoir encore le succez qu'on en attendoit, c'est pourquoy sa Sainteté écrivit une seconde fois à ces opiniâtres avec des termes plus forts & plus pressans ; & enfin l'Archevesque de Ravenne, l'Evesque de S. Sabine, & Andruin Cardinal de S. Marcel s'estant joints à Frere Marc, la paix fut heureusement concluë & tres-bien establie.

II. Pendant que ces Legats Apostoliques travailloient à pacifier les troubles interieurs de l'Italie qui avoient esté suscitez par ses propres habitans, elle se vit menacée d'un plus grand desordre par l'irruption de quelques bandes de voleurs qui s'estoient ramassez des troupes qui avoient esté congediées en France aprés la guerre des Anglois, & qui se faisoient appeller la grande compagnie, ou la compagnie Angloise, parce que la plus part estoient Anglois ; ils avoient éleu un Capitaine general, qu'ils nommoient l'Archiprestre, & s'estoient accreus jusques au nombre de quarante mille ; ils avoient déja couru & ravagé tout le plat-païs en France, en Espagne, & en Allemagne, & commençoient à s'approcher de l'Italie pour y faire la mesme chose ; ils ne s'arrestoient point à forcer les places par des sieges difficiles, parce qu'ils ne cherchoient qu'à piller ; mais ils exerçoient les dernieres cruautez sur tous les lieux qui n'estoient pas en estat de leur resister, & qui ne prevenoient pas l'orage par de grosses contributions, ou en se mettant de leur ligue.

III. Le Pape qui prevoyoit que cette tempeste alloit fondre sur l'Italie, avoit écrit à Frere Marc depuis le commencement de l'année, afin qu'au mesme temps qu'il travailloit à la paix de Pise & de Florence, il fit aussi une ligue entre les Princes & les Communautez contre ces ennemis communs ; Frere Marc executa fort bien cet ordre, mais lors qu'il eut l'avantage de donner au Pape la bonne & agreable nouvelle de l'accord des Pisans avec les Florentins, & de la ligue qu'il avoit establie entre tous les Princes d'Italie, sa Saiuteté apprit que quelques Villes avoient esté assés laches, & quelques particuliers assés interessés pour

Digitized by Google

pour traiter & s'unir avec ces infames troupes ; c'eſt pourquoy elle donna commiſſion à l'Archeveſque de Ravenne & au ſuſdit Frere Marc de travailler à rompre ces pernicieux accords, & à rendre la ligue de l'Italie generale, avec le pouvoir de ſe ſervir des cenſures Eccleſiaſtiques contre tous ceux qui leur reſiſteroient.

IV. Frere Hugues de Cardilion, & Frere Jean Richard pourſuivoient avec vigueur les Heretiques & les Juifs relaps en Provence, & le Pape pour les animer dans cet exercice, leur donna des lettres de recommandation pour Foulques d'Agouſt Seigneur du Val de Saut Seneſchal de Provence, pour les Comtes de Savoye & de Valence, & pour tous les Seigneurs dans les terres deſquels ils devoient faire leurs procedures.

V. Frere Theobald fut promeu à l'Eveſché de Carrone ſuffragant d'Edeſſe ſous le Patriarche d'Antioche ; Frere Geraud Robert à celuy d'Amelia dans la Province de Rome. Frere Jacques de Caſtello à celuy de Marturana dans la Calabre. Frere Gonçalez de Gonſalve à celuy de Cadis & de l'Iſle verte. Frere Michel de Jade à celuy d'Oſſarie ſuffragant de Zara. Frere Pierre de Baſſiano eſtoit Eveſque de Venafro dans le Royaume de Naples ſelon les memoires de cette Egliſe.

VI. Frere Eſtienne de la Regle receut le degré de Docteur à la Cour du Pape par des Commiſſaires deputez de ſa Sainteté. Frere Jean d'Alberion qui avoit enſeigné dans Montpellier & dans Marſeille par Frere Pierre Montolin Provincial de Provence. Frere Bertrand de S. Guillaume Profeſſeur à Montpellier par Frere François de Cardailhac. Frere Nicolas Cazuchii qui avoit enſeigné dans pluſieurs eſtudes generales par Frere Marc General de l'Ordre. Frere Philippe Zoriton Profeſſeur à Cambrige & à Oxford par Frere François de Cardailhac ; & Frere Mathieu Solos qui avoit enſeigné durant vingt ans à Roüen & à Rheims par le Chancellier de l'Univerſité de Paris.

VII. Frere Guillaume de Chaſteau de Mer dans la terre de Labour preſchoit à Gaza dans la Paleſtine ; le Roy Sarraſin en eſtant averti employa les careſſes & les menaces pour l'obliger de retracter ce qu'il avoit dit contre Mahomet, & d'abjurer la foy Chreſtienne ; mais le genereux Confeſſeur mépriſa également les unes & les autres, & ſa fermeté le fit mettre en pieces, & jetter dans le feu ; & ce beau martyre qui luy acquit la gloire, ſervit à pluſieurs Infidelles qui tirerent le motif de leur converſion de l'admiration qu'ils eurent de ſa conſtance.

VIII. Frere Martin Ruiz Religieux d'une vertu tres-ſolide, & d'un zele tres-fervent pour le ſalut des ames, mourut le 25. d'Aouſt ; Dieu confirma par pluſieurs miracles & ſa pieté & ſa doctrine, car il reſſuſcita un enfant mort depuis trois jours. Allant de Tolede à Montauban pour y preſcher, il trouva que la riviere qui eſt dans l'entredeux, avoit un peu groſſi ; comme il cherchoit du ſecours pour la paſſer, il vit ſur le bord un mulet fort beau & fort doux qui ſe laiſſa prendre, & monter ſans aucune difficulté, mais dés qu'il fut dans l'eau, il commença de faire le farouche, & de vouloir jetter ſa charge dans le courant ; Frere Martin connut à ce changement qu'il n'eſtoit pas monté ſur une beſte,

Digitized by Google

mais sur un demon ; cela ne l'effraya point, il luy jetta sa corde au col, & le contraignit d'aborder de l'autre côté, où il vouloit aller ; lors qu'il fut à terre il ne voulut pas donner la liberté à celuy qui luy avoit voulu ôter la vie ; il le retint attaché, & le fit si bien obeïr qu'il le força de servir pendant quelques jours à porter les matereaux de l'Eglise qu'il bâtissoit.

IX. Enfin ce demon deguisé en mulet échapa de son esclavage ; un jour pendant que Frere Martin preschoit dans Tolede à l'Eglise de S. Michel deux Religieux estrangers qui estoient arrivez au Convent allerent par hazard à l'écuerie, ils trouverent le mulet couché par terre, & en apparence prest à étouffer, parce qu'il s'estrangloit avec son licol ; ils le détacherent & le firent lever ; mais cette méchante beste se trouvant libre, leur fit connoistre sa fourberie, car elle disparut à leurs yeux ; cette comedie fut revelée à Frere Martin durant son sermon, & il ne manqua pas d'en faire l'histoire au peuple qui l'écoutoit ; enfin aprés avoir mené une sainte vie, il fit une heureuse mort à l'ancien Convent de S. François de Tolede, qui a esté donné depuis aux Religieuses de la Conception, l'on y voit son sepulchre dans la muraille au dessus de la grille du côté de l'Evangile, & à l'oppositе il y a un Autel dedié à son honneur avec un tableau qui represente plusieurs de ses miracles. On conserve un de ses bras au Convent Royal de S. Jean. On le depeint d'ordinaire tenant un mulet attaché avec son cordon, & on y ajoûte ces paroles de Job, il a tiré Leviathan avec un hameçon, & l'a lié avec une corde.

X. Thadée Cursi porta son fils unique qui estoit frappé de Peste au Convent de Massa en Toscane, & l'offrit à S. François avec vœu de le consacrer à son Ordre s'il revenoit en santé ; la promesse fut suivie d'une soudaine guerison, & Cursi croyant pouvoir satisfaire à Dieu par une grimace, fit prendre l'habit à son enfant, mais il le luy fit quitter bien-tôt aprés ; Dieu punit cette fourberie, car Thadée mourut la mesme année la veille de S. François, son fils l'année suivante à pareil jour, & enfin sa fille qui restoit seule de toute sa famille.

XI. Le Convent de Manosque en Provence avoit esté ruiné par les guerres ; il fut rebati dans la Ville par la faveur de Jean Donando Commandeur de saint Gilles, & Baillif de cette Ville : c'est un des premiers lieux qui a souffert les sacrileges des huguenots en France.

XII. Frere Barthelemi de Seville estoit en ce temps Gardien d'Ubeta, comme il conste par un testament, duquel il estoit nommé executeur ; nous n'avons point de plus ancien memoire de ce lieu ; il fut depuis rasé par les Sarrasins, & Gregoire XI. donna permission de le rébâtir dans la Ville l'an 1373. le corps du B. Jean Garidi Tiercere qui mourut en grande opinion de saintеté l'an 1614. repose dans la grande Chapelle.

XIII. Il y avoit à Cassan en Dalmatie un Monastere de Benedictines delaissé & ruiné ; les habitans delibererent de le remettre pour les Religieuses de sainte Claire, & le Pape approuva ce dessein pourveu que l'Evesque y consentit.

XIV. Leonel Duc de Clarence second fils d'Edoüard Roy d'Angleterre, obtint permission de sa Saintеté d'en bâtir un autre à Bruzud lieu de sa demeure, dans le Dioceſe de Norvic.

Digitized by Google

XV. Mathilde de Lancastre veuve de Rodulphe Dufford estoit entrée dans l'Ordre des Chanoinesses de S. Augustin, & y avoit fait sa profession ; mais cette année elle obtint permission du Pape de passer à celuy de sainte Claire, comme elle en avoit eü le dessein avant que de se marier.

DE JESUS-CHRIST l'An 1365. | D'URBAIN V. l'an. 3. & 4. | DE CHARLES IV. Emp. l'an 17. & 18. | DE L'ORDRE l'an 158.

I. LEs Princes d'Italie & les Legats du Pape avoient des troupes sur pied pour s'opposer aux bandes des voleurs dont nous avons parlé, mais elles n'estoient pas encore jointes ensemble, & n'avoient rien entrepris. Le Pape scachant que ces insolens faisoient cependant beaucoup de ravage impunement en divers lieux, envoya ordre à Pierre Evesque de Florence, & à Frere Marc de Viterbe de presser l'union des alliez, & de les faire mettre en campagne ; il deputa encore l'Evesque de Castello à la Reyne Jeane, & aux Cardinaux Legats pour le mesme sujet.

II. Sa Saintеté donna commission à Frere Hugues de Cardilion de proceder contre quelques hereriques du Dioceſe de Viviers, & écrivit pour cet effet à l'Evesque, à tous les Ecclesiastiques, à toutes les Villes, & à tous les Seigneurs du pays, de tenir la main à son Inquisiteur. Frere Estiene de la Regle eut ordre de sa Sainteté de faire le procez à quelques autres qui avoient esté découverts dans sa Cour.

III. Un Frere Loüis estoit Evesque d'Ebron en Syrie, comme il conste par la permission qu'il obtint de faire testament. Frere Jacques Cotelle fut promeu à l'Evesché de Montmaran dans le Royaume de Naples. Frere Thomas de Negrepont à celuy de Niserie ou Nitie. Frere Leonard avoit esté éleu à celuy de Solci en Sardaigne par les Chanoines, le Pape cassa cette election, & aprés il l'institua de son autorité. Frere Jean fut estably de la mesme sorte à celuy de Cotrone dans la Calabre. Frere François Provincial de Rome fut fait Archevesque d'Athenes de la mesme façon. Frere Jean de Tuinzenhem natif de Stratzbourg, & Frere Jacques des Tholomées Inquisiteur en Toscane receurent le grade de Docteur par ordre du Pape, le premier par Frere François de Cardaillac, & l'autre par Frere Gabriel de Volaterre.

IV. Frere Berthold le Noir Alleman inventa environ ce temps & la poudre & l'artillerie ; il fit son premier essay en remplissant de souffre & de nitre un pot d'airain bien fermé, auquel il mit le feu ; cela luy apprit par l'experience ce que la Philosophie enseigne que deux corps ne peuvent pas demeurer en un mesme lieu, qu'il n'y peut pas avoir de vuide dans la nature, & que le feu occupe plus d'espace que les autres corps ; & ainsi que si l'on enferme une matiere propre à s'embraser elle feroit un grand éclat ; sur cette connoissance il fit peu à peu des machines de bois, & enfin de fer & de bronze qu'il chargeoit de poudre & de

Digitized by Google

balles, & y mettant le feu, il trouva que cela faiſoit un grand bruit & un grand effort; ces deux fondemens poſez, il a eſté facile d'y ajoûter beaucoup d'autres inventions pour perfectionner cet art qui ſert à faire tant de ravage. Frere Marc aſſembla le Chapitre general à Florence, où il fut arreſté par ordre exprez du Pape, qu'on eſtabliroit deux Bacheliers au Convent de Toulouſe pour enſeigner la Theologie, & qu'aprés cela ils prendroient le grade de Docteur ſelon les regles de l'Univerſité de Paris, & avec les privileges de celle de Toulouſe concedez par Gregoire IX. par Innocent IV. & par Innocent VI. Sa Sainteté écrivit aux Vocaux de la meſme façon qu'elle avoit fait au Chapitre precedent.

V. Le Gardien de Terny en Ombrie receut une commiſſion du Pape pour diſpenſer ſur quelque empeſchement de Mariage, ce qui nous donne occaſion de dire avec Rodulphe que ce Convent fut fondé l'an 1265. & que S. François y a fait pluſieurs miracles. Frere Pierre Dupuy de la noble famille de Ceſi, & Frere Simon de celle de Champ Royal y ont fleury autrefois en vertu, & dans ce dernier ſiecle Frere Nonce Ange Faſello l'a honoré par ſa doctrine & par ſa pieté; il y mourut l'an 1536. & fut enterré prés de la chaire avec une epitaphe fort honorable; un autre de meſme nom luy a ſuccedé dans ſes belles qualitez.

VI. Le Provincial de Bourgogne obtint permiſſion du Pape d'accepter celuy que Jean Vicomte de Moriene vouloit faire bâtir à la Chambre dans ſes terres.

VII. Celuy de Limoux au Dioceſe de Narbone avoit eſté bâti hors de la Ville, & delaiſſé je ne ſçais pourquoy, & le Pape recommanda aux fidelles de contribuer à le remettre dedans; le tombeau de la famille de Beſim qui eſt prés du grand Autel fait croire qu'elle l'a fondé. Les Huguenots qui prirent cette Ville l'an 1562. le demolirent, mais les Catholiques de Toulouſe & de Carcaſſonne s'eſtant unis les en chaſſerent, & les Religieux ont travaillé depuis à refaire le batiment.

VIII. Un contract paſſé entre les Chanoines de Borgia du Dioceſe de Teraçone, & les Freres Mineurs de cette Ville prouve que leur Convent y eſtoit eſtably avant cette année.

IX. Le Pape écrivit à l'Archeveſque d'Yorch en Angleterre de permettre à Guillaume de Lapole de fonder un Monaſtere de ſainte Claire dans ſon territoire de Brugeſion, & à l'Eveſque de Moriene dans les Alpes d'accorder la meſme choſe à Jean Vicomte de ce pays pour quelque Ville de ſon Domaine.

X. Celuy de Tordeſſillas ſur le Düero en Caſtille avoit eſté fondé pour cinquante Religieuſes par le Roy Pierre le Crüel, Gonzague dit que ce Prince avoit eſté porté à faire cet eſtabliſſement par ſa fille Beatrix, & les memoires qu'on m'a envoyez diſent qu'une autre de ſes filles nommée Catherine augmenta beaucoup les revenus & le nombre des Religieuſes; il y a un hoſpice pour treize Religieux qui les ſervent, & ce Monaſtere attire beaucoup de filles de condition par la bonne odeur des vertus de celles qui l'habitent.

XI. La Sœur Marie de Queto y a vécu en grande eſtime, & a merité de recevoir pluſieurs graces extraordinaires du Ciel. La Sœur Gaudegie fut appel-

Digitized by Google

lée pour gouverner celuy de Burgos, & Dieu l'a honorée de plusieurs miracles durant sa vie & aprés sa mort. La Sœur Ginebre de Fonseque merita par l'ardeur de ses prieres d'estre souvent ravie en extase. La Sœur Catherine Solisie s'est renduë fort recommandable par ses veilles, par ses jeunes, & par ses mortifications. La Sœur Catherine de Guevara mourut l'an 1590. & la Sœur Agnez de Lopez ayant esté ravie en extase vit son ame qui estoit portée dans le Ciel sur un nuage fort reluisant. La Sœur Eleonor Ulloa mourut la mesme année, & plusieurs Religieuses entendirent un concert d'Anges qui chantoient au tour de son corps. La susdite Sœur Agnés de Lopez merita de recevoir plusieurs fois Jesus-Christ entre ses bras sous la forme d'un bel enfant. La Sœur Jeanne d'Ordaz mourut l'an 1616. aprés avoir esté asseurée par une revelation, que Dieu ne permettroit jamais qu'elle commit un peché mortel.

DE JESUS-CHRIST l'AN 1366. | D'URBAIN V. l'AN 4. & 5. | DE CHARLES IV. EMP. l'AN 18. & 19. | DE L'ORDRE l'AN 159.

I. LEs Florentins refusoient de joindre leurs troupes à celles des confederez contre les bandes de la compagnie Angloise; & le Cardinal Andruin n'avoit pas encore fourny celles qu'il devoit conduire, ce qui donnoit une grande liberté à ces vagabonds de continuer leurs ravages; le Pape en estant informé écrivit derechef aux Evesques de Florence & de Castello, & à Frere Marc de presser incessamment cette jonction; aux Florentins pour les exhorter à executer leur promesse, & à ne se pas fier à quelques mauvais Conseillers qui leur persuadoient qu'ils seroient exempts des desordres que les autres souffroient; enfin au susdit Cardinal pour le blâmer de sa negligence, & pour luy commander absolument de fournir des troupes selon la taxe arrestée par la ligue. Il envoya en mesme temps une Bulle qui portoit une tres-rigoureuse sentence d'excommunication, & de privation de toute sorte de droits Ecclesiastiques & temporels, contre tous ceux qui favoriseroient ces brigands, & mesme contre leurs successeurs; tout cecy se fit au commencement de l'année, & cette ligue eut un si heureux succez, que dans peu de temps ces troupes estrangeres furent entierement chassées de l'Italie.

II. Pendant qu'on travailloit à cette importante affaire il s'éleva une furieuse sedition dans Genes contre le Duc Adorne; & le Pape qui avoit l'œil à tout écrivit deux fois à Frere Marc, & aux Evesques à qui il estoit joint, pour leur ordonner de travailler à la pacifier, & à recevoir les Genois dans la ligue. Il écrivit aussi à la Reyne de Naples, & aux autres Princes Italiens, pour les obliger de secourir cette Republique contre ces ennemis estrangers, qui s'estoient jettez sur ses terres, & y faisoient de grands ravages, pendant que ses citoyens se déchiroient eux-mesmes; ces Nonces s'acquiterent tres-bien de cette commission, car ils remirent la tranquillité dans Genes, & déchargerent ses terres de ces infames brigands.

Digitized by Google

III. Le Pape pour recompenser la vertu & les travaux de Frere Marc de Viterbe le fit Cardinal ; Felin & Tiraqueau racontent un trait agreable sur ce sujet ; ils disent que le Pape appella tous les principaux Religieux de l'Ordre qui se trouverent prés de sa Cour, & leur ordonna de conferer ensemble pour luy proposer les trois qu'ils jugeroient les plus dignes d'un chappeau rouge, dont il vouloit choisir un pour cette dignité ; que ces Peres s'assemblerent, & demeurerent d'accord de ceux qu'ils devoient presenter, & qu'afin de ne donner aucun avantage à l'un sur l'autre par le rang où ils mettroient leurs noms, ils les écrivirent en rond, de sorte qu'on ne pouvoit pas connoître quel estoit le premier ; que le Pape voyant cette agréable invention en souſrit, & leur dit, vous avez changé l'ordre commun par cette façon d'écrire, je veux aussi changer le vostre ; car je ne prendray aucun de ces trois que vous m'avez nommez, mais bien Frere Marc de Viterbe vostre Superieur. Avant cette creation le General avoit demandé un Protecteur au Pape, parce que le Cardinal Talayrand qui exerçoit cette charge estoit mort, & sa Sainteté la donna au Cardinal Nicolas de Resse Limosin, & luy commit le gouvernement de l'Ordre en qualité de Vicaire general jusques au Chapitre prochain : le nouveau Cardinal ne vécut que trois ans, & mourut à Viterbe l'an 1369. où il fut enterré dans l'Eglise des Freres Mineurs.

IV. Frere Pierre d'Aragon fils du Roy Jacques II. s'estoit rendu Frere Mineur l'an 1358. dés qu'Urbain V. fut éleu, ce bon Frere eut une vision dans laquelle Jesus-Christ luy commanda d'avertir de sa part le Pape qu'il remit le S. Siege dans Rome, & qu'il travaillât à la reformation des mœurs ; Frere Pierre obeït sans delay, il partit d'Aragon, vint à Avignon, & exposa à sa Sainteté l'ordre qu'il avoit receu du Ciel ; nous verrons dans la suite l'effet de ce bon avis. Lorsque Frere Pierre prit congé du Pape, sa Sainteté luy donna un bras de S. Loüis Evesque de Toulouse pour le porter au Convent de Montpellier, mais ayant esté obligé de changer de route, il emporta cette pretieuse relique en Aragon ; les habitans de Montpellier fâchez de se voir privez de ce trésor, en firent leurs plaintes au Pape, & sa Sainteté envoya un ordre exprez à Frere Pierre de remettre le depost dont elle l'avoit chargé au lieu pour lequel elle l'avoit destiné ; presumant toutesfois qu'il ne l'avoit pas transporté ailleurs par un esprit de desobeïssance, mais seulement pour le faire voir, & contenter la devotion des fidelles ; en effet avant qu'il ne receut ce commandement, il avoit déja satisfait à son obligation.

V. L'Empereur Charles avoit fait eriger une Université dans Prague capitale de Boheme & son patrimoine, & il prit le soin d'y faire venir des professeurs celebres pour la mettre en reputation ; ; pour cet effet il obtint une Bulle du Pape qui ordonnoit aux Superieurs des quatre Ordres mendians, de mettre dans leurs convents de cette Ville des Religieux capables d'enseigner, selon la coûtume des autres lieux où il y avoit des estudes generales.

VI. Loüis Roy de Hongrie voyant que Stratimire Prince des Bulgares son hommager, se vouloit eriger en Souuerain, luy declara la guerre, & ses armes ent si heureuses, qu'en trois mois il se rendit maître de toute la Bulgarie, &

Digitized by Google

fit ſon ennemy priſonnier ; il ne le retint pas long temps, mais il l'obligea de luy rendre l'hommage, & de luy preſter le ſerment de fidelité, & aprés cela il le remit dans ſon domaine. Stratimire garda fort religieuſement ſa foy pendant toute ſa vie, & employa ſon courage à une entrepriſe plus glorieuſe que celle que ſon ambition luy avoit ſuggerée, car il travailla fort efficacement à la converſion de tous ſes ſujets. Le Vicaire de la Boſſine luy envoya huit Freres Mineurs par le conſeil de Frere Pelerin Eveſque de ce pays, & par l'ordre du Roy de Hongrie, & le zele de ces bons Religieux appuyé de l'autorité & du bon exemple de Stratimire eut un ſi grand effet, qu'en cinquante jours ils baptiſerent plus de deux cens mille perſonnes. Un progrez ſi merveilleux & ſi ſoudain paroiſſoit incroyable, mais afin que perſonne n'en doutât, on prit le ſoin de faire un catalogue des noms de tous ces nouveaux convertis. En meſme temps le Roy Loüis écrivit au General de l'Ordre pour luy faire part de ces bonnes nouvelles, & pour l'aſſeurer que les Infidelles & les Heretiques de ce pays témoignoient une grande diſpoſition à recevoir la foy catholique ; qu'ils eſtoient en ſi grand nombre, qu'on avoit beſoin de deux mille Religieux pour les inſtruire, & qu'il prendroit un ſoin fort exact de l'eſtabliſſement & de l'entretien de tous ces Miſſionaires. Le Vicaire de la Boſſine luy écrivit auſſi la meſme choſe.

VII. Le General voyant une ſi belle occaſion d'exercer le zele de ſes enfans, écrivit d'abord tout cela au Provincial de la Province de S. François, & luy ordonna de faire lire ſa lettre dans le Convent de noſtre Dame des Anges le ſecond d'Aouſt, en preſence de tous les Religieux qui avoient accoûtumé de s'y aſſembler en grand nombre pour gagner l'indulgence, & de les exhorter puiſſamment à une entrepriſe ſi ſainte, pour laquelle on ne manquoit que d'ouvriers. Bzovius dit que les Freres Preſcheurs furent auſſi employez à cette importante Miſſion, mais cela ne ſe trouve que dans ſon livre : le regiſtre du Vatican, ny les autheurs de ſon Ordre ne le diſent point. S. Antonin & Caſtillo ne parlent que des Freres Mineurs, non plus que Jerôme Platus, d'où Bzovius a tranſcrit ſa narration, mais il y a ajoûté de ſa teſte la miſſion de ſes Freres.

VIII. L'Empereur Charles, & Loüis Roy de Hongrie ſon gendre ſe preparoient à ſe faire une cruelle guerre ; le premier ſujet qui avoit fait naître leur inimitié eſtoit fort leger, mais leur haine eſtoit devenuë extréme, à cauſe de quelque medisance que Charles avoit dit de la mere de Loüis, qui eſtoit une tres-vertueuſe Princeſſe. Le Hongrois avoit attiré dans ſon party Caſimire Roy de Pologne, Sigiſmond Roy de Dannemarch, & Boguſlas Duc de Stolpe en Pomeranie, Charles de ſon côté armoit la Boheme, la Moravie, & toute l'Allemagne. Le Pape prevoyant les maux que cette guerre pouvoit porter, envoya vers ces Princes Frere Jean Religieux de grand merite ; & ce Nonce s'acquita de cette commiſſion avec tant de prudence, qu'il obligea l'Empereur de faire une honneſte reparation à la Princeſſe qu'il avoit offenſée par une calomnie, & ſceila une heureuſe paix par le mariage de ce Prince avec la fille du Duc Boguſlas niéce du Roy Caſimire, & couſine du Roy Loüis, qu'il prit pour ſa quatriéme femme.

Digitized by Google

IX. Frere Jean qui eſtoit le ſeul entremeteur de ce bel accord regla le lieu & le temps des nôces, & ordonna qu'elles ſe celebreroient au Carneval dans Cracovie, comme Charles le deſiroit; on n'en a gueres veu de plus magnifiques; car d'un côté le Roy de Pologne avoit invité les Roys de Hongrie, de Dannemarck, & de Chypre qui s'y trouverent en perſonne, & Otthon Duc de Baviere, Zemovice Duc de Maſſovie, Boleſlas Duc de Schuveidnitz, & Uladiſlas Duc d'Oppelen qui honorerent auſſi la feſte de leur preſence: Charles vint auſſi à Cracovie avec un accompagnement digne de la Majeſté imperiale; le Roy de Pologne alla le recevoir avec tous ces Roys & ces Princes à une lieuë de la ville, & le Duc Boguſlas l'attendit avec ſa fille & les Dames de ſa ſuite à la porte de la Ville; enfin la ceremonie fut la plus pompeuſe qu'on ſe peut imaginer, & le ſetment de paix ſe fit avec grande joye, le tout par l'ordre de Frere Jean, qui receut une grande gloire de l'heureux ſuccez de cette importante negotiation.

X. Frere Robert de Caſalneuf fut promeu à l'Eveſché de Littera dans le Royaume de Naples. Frere André fut éleu par le Chapitre de Cloën en Dalmatie; ſon eſlection fut caſſée, mais il fut remis par la nomination du Pape. Frere Didace fut promeu à l'Eveſché de Coria ſuffragant de Compoſtelle. Frere François de Cardailhac à celuy de Châlons en Bourgogne. Frere Jean fut fait Eveſque de Dimitacie par le Patriarche de Conſtantinople, mais le Pape caſſa cette nomination, & l'inſtitua de ſon autorité; Frere Lazarin avoit eſté nommé à l'Evéſché de Botriun par l'Archeveſque de Lepante, & le Pape fit pour luy, comme pour le precedent. Frere Jean fut promeu à l'Archeveſché de Tharſe en Cilicie, & Frere Guillaume Beauvais à celuy de Nazareth dans le Royaume de Naples.

XI. Rodulphe dit que le Convent de Macerata dans la Marche d'Ancone fut bâti des legs pieux que les Seigneurs Benincoſa, Amateur de Ceralto, & Lancellot Jerôme avoient faits pour cela: l'Eveſque de Feltre & le Curé de S. Jean donnerent pour cet eſtabliſſement une Egliſe qui dependoit d'eux; on croit que les Religieux avoient eſté établis auparavant hors de la Ville, à un lieu appellé Fagiola, où il y a encore une Chapelle de S. Bonaventure; il faut remarquer que ce Convent n'eſt pas celuy dont nous avons parlé l'an 1291.

XII. Le Pape permit de changer le Convent d'Ortano dans le patrimoine de S. Pierre, à un lieu où il fut hors du danger, dont les guerres le menaçoient.

XIII. Une Bulle fait mention du Monaſtere de ſainte Marie de Faleſio au Dioceſe de Maſſa, car elle ordonne aux Religieuſes de ce lieu de payer une certaine ſomme à l'Eveſque.

DE

Digitized by Google

DE JESUS-CHRIST l'An 1367.	D'VRBAIN V. l'An 5. & 6.	DE CHARLES-IV. EMP. l'An 19. & 20.	DE L'ORDRE l'An 160.

I. VRbain V. touché des avis du Ciel qui luy avoient eſté donnés par Fr. Pierre d'Aragon, eſtoit venu à Marſeille pour paſſer à Rome; avant que de s'embarquer, le meſme Frere l'aſſeura, que Dieu luy avoit revelé que s'il panſoit de retourner à Avignon, il acheveroit mal ce qu'il avoit bien commencé, & donneroit occaſion à un ſchiſme fort dangereux; les Venitiens luy avoient amené vingt & cinq Galeres, avec quoy il partit le 5. de May, & arriva le 23. à Genes; il ſe remit en Mer le trente & uniéme du meſme mois, & huit Galeres de cette republique l'eſcorterent juſques à Corneto, où il aborda le ſecond de Juin, & voulut loger dans le Convent des Freres Mineurs; là il reçeut la premiere Requeſte de Frere Jean Columban pour l'inſtitution des Jeſuites, & il la confirma dans le Convent de Tuſcanelle qui fût ſon ſecond logement. Le 14. Il arriva à Viterbe, & logea encore chez les Freres Mineurs, où il reçeut les Ambaſſadeurs de l'Empereur, du Roy de Hongrie, de la Reyne de Sicile, de tous les Princes d'Italie, de la Ville de Rome, & de toutes les autres qui s'eſtoient liguées contre les ennemis de l'Egliſe & les leurs; il prit de nouveau leur ſerment pour ce ſujet, particulierement contre le Vicomte Bernebœuf, & enfin il entra dans Rome le 16. d'Octobre avec une joye extreme de tous les habitans.

II. Le Cardinal Gilles Albornoz qui avoit ouvert le chemin au Pape pour y revenir, par la reduction de tant de places à ſon obeïſſance, & par l'expulſion de tant d'ennemis, mourût à Viterbe le 24. d'Aouſt; la grande capacité qu'il avoit & pour la conduitte des affaires, & pour le maniement des armes, l'avoit rendu fort cher à Clement VI. à Innocent VI. & à Vrbain V. On dit que quand on luy demanda conte de ſon adminiſtration à Corneto, il fit conduire des charrettes chargées des clefs des Villes qu'il avoit priſes & ſoumiſes à l'Egliſe, & répondit au Pape qu'il n'avoit point fait d'autte rolle des fraix & de la dépenſe, ni mis en recepte que ces inſtrumens: ſon corps feut porté à l'Egliſe de Saint François d'Aſſiſe, à laquelle il avoit legué une ſomme conſiderable, & de tres beaux ornemens.

III. Depuis il fût tranſporté en Eſpagne pour eſtre remis ſelon ſa diſpoſition à l'Egliſe de S. Ildephonſe dans Tolede, où il avoit fait bâtir un Sepulchre de Marbre. Le Pape donna les meſmes Indulgences qui ſe gagnent en viſitant les Egliſes de S. Pierre & de S. Paul dans Rome, à ceux qui porteroient ſon corps ſur le chemin; & ce gain ſpirituel attira tant de monde, que depuis Aſſiſe juſques à Tolede, on trouva par tout des gens qui ſe preſenterent pour le porter, il y eut meſme ſouvent des querelles entre ceux qui vouloient avoir cet honneur, & le Roy de Caſtille Henry Succeſſeur de Pierre le cruel, creut que c'eſtoit une charge digne de ſes épaules. Noſtre Ordre témoigna une reconnoiſ-

Digitized by Google

ſance particuliere des bienfaits, & de la protection dont il l'avoit favoriſé, car chaque Preſtre celebra trois Meſſes pour le repos de ſon ame, chaque clerc dit une fois tout le Pſautier, & chaque Frere Lay trois cent fois l'Oraiſon Dominicale.

IV. Paul Patriarche de Conſtantinople vint à Rome avec ſept Ambaſſadeurs de l'Empereur Jean Palcologue pour reprendre le traitté de la reünion des Egliſes, le Pape les receut avec grand honneur, & les chargea de lettres pour tous les Prelats de l'Orient qu'il exhortoit de cooperer à une ſi bonne œuvre, & pour les Freres Mineurs & les Freres Précheurs qui eſtoient en ces cartiers-là, à qui il ordonnoit de ſeconder de tout leur pouvoir les ſaintes Intentions du Patriarche.

V. Le Cardinal Nicolas Protecteur de l'ordre aſſembla le Chapitre general le 6. de Juin à Aſſiſe, & Frere Thomas de Farignano Modenois où ſelon d'autres Bolonois Provincial de Bologne Docteur en Theologie & Predicateur celebre y feut éleu General par un conſentement unanime des vocaux.

VI. Frere Nicolas autrefois Comte de Perouſe, s'eſtoit rendu fort recommandable par ſa vertu dans la profeſſion du Tiers Ordre; il demeuroit à un petit Hermitage prés de Cetone, où le bien-heureux Frere Gilles avoit autrefois habité, & avoit fait baſtir trois Chapelles dediées au Sauveur, à la ſainte Vierge & à ſainte Magdelaine. Ce bon Tiercere aſſembla quelques diſciples, qui perſevererent dans la pratique de la vertu qu'il leur avoit enſeignée juſques à l'an 1478. mais alors, comme il n'en reſtoit plus que deux, les habitans donnerent ce lieu aux Religieux de l'obſervance, ſous cette condition qu'ils retiendroient avec eux ces deux bons Hermites qui eſtoient leurs concitoyens; ce Convent ſe nomme ſainte Marie de Belveder & appartient à la Province de Toſcane.

VII. Frere Pierre de Gualde Tiercere qui avoit ſervi de maiſtre à Fr. Thomaſſin durant vingt & quatre ans, comme nous avons dit l'an 1333. mourut à l'Hermitage de Mont-Rigole le 29. de Juin, & y fut inhumé par ſon diſciple; ſa chapelle a eſté depuis erigée en une Egliſe parroiſielle ſous le titre du bien-heureux Pierre de Rigole; mais l'an 1635. Les habitans de Rigole la demolirent, & en batirent une autre dans leur Bourg, où l'on celebre tous les ans ſon anniverſaire; ſon corps a eſté tranſporté au territoire d'Augubio prés de Gualde, où il eſt conſervé avec grande veneration dans un Sepulchre de pierre.

VIII. Frere Auſtier, ou ſelon Claude Robert, Auſtenſe de S. Colombe eſtoit Evéque de Sarlat en Perigord. Il avoit eſté envoyé par Edoüard Prince de Galles & de Guiene vers Vrbain V. l'an 1363. & ſa Sainteté luy permit de faire Teſtament, pour pouvoir recompenſer honneſtement ſes domeſtiques. Fr. Theald feut pourveu de l'Eveſché de Siba au Royaume de Zechia, & ſucceda à Frere Thomas. Frere Pierre Cornaro Venitien feut promeu à celuy de Coronen dans le Peloponeſe, ſuffragant d'Athenes, & Frere Mathieu de Cunis fut fait Archeveſque de Palerme.

IX. Pleuſieurs Freres Mineurs receurent en ce temps le degré de Docteur, ſçavoir Frere Vrbain de Perouſe qui enſeigna dans ſa patrie, & à Veniſe avec grande loüange: Frere Petrocin de Mantoüe qui a leu en pluſieurs endroits

Digitized by Google

Fr. François de Fauchiers celebre par ſa doctrine à Sens, à Auxerre, & à Troyes ſa patrie. Frere Nicolas de Negreponr Provincial de la Romagne, qui a eſté lecteur à Piſe, & à Aſſiſe; Frere Guillaume Maryn qui a eſté lecteur en diverſes eſtudes generales; Frere Jean de Chenegay qui a enſeigné dans Paris; Frere Michel Barcelli qui a leu dans Lyon pendant ſept ans; Frere Roger d'Heraclée, qui a enſeigné en pluſieurs Univerſitez. Frere Rodulphe de chaſſe guerre & Frere Laurent de Plate.

X. Frere Barthelemi Glaunville ſurnommé *Anglicus* de l'illuſtre famille des Comtes de Suffolk floriſſoit en Angleterrre; il s'eſtoit rendu Religieux fort jeune; il avoit fait ſes eſtudes à Oxford, à Paris, & à Rome avec un ſi grand profit, qu'aprés avoir receu le degré de Docteur, il compoſa un gros volume pour l'explication des paſſages les plus difficiles de l'Ecriture Sainte, où il a ramaſſé avec ordre, & avec clarté tout ce que les meilleurs docteurs en ont dit avant luy; & il a fait voir par l'experience comment on ſe doit ſervir des ſciences humaines pour interpreter les ſaintes lettres. Frere Jean Vvichingan eſtoit de méme temps; aprés avoir eſtudié tres ſolidement la Theologie, il devint un celebre predicateur, & il nous reſte pluſieurs de ſes ouvrages. Frere Gauthier Vuiburne nous a laiſſé pluſieurs devots traittés de Jeſus Chriſt, de la ſainte Vierge, & de quelques Saints, où il fait paroiſtre beaucoup de pieté, & d'éloquence, en proſe & en vers, ces deux eſtoient auſſi d'Angleterre.

XI. Edoüard Prince de Galles & de Guiene, vouloit conduire une armée en Eſpagne, pour remettre Pierre dans ſon Royaume de Caſtille, d'où ſon Fr. Henry l'avoit chaſſé: ſon Medecin ordinaire devoit eſtre de ſa ſuite, mais il ne pouvoit ſe reſoudre à faire ce voyage qu'avec une peine extreme. Dans cette triſteſſe qui l'accabloit, il alla faire dire une Meſſe à la Chapelle de ſaint Antoine de Padoüe du Convent de Bourdeaux, pour demander à Dieu par l'interceſſion de ce Saint qu'il luy fit connoiſtre ce qu'il devoit faire dans cette facheuſe rencontre; pendant qu'il faiſoit ſa priere l'image du Saint tourna deux fois la teſte comme pour un ſigne de refus; le Medecin & le Preſtre qui celebroit y prirent fort bien garde, & comme cet homme s'en retournoit chez luy, il rencontra le Senechal du Prince qui l'aſſeura, que ſon Maiſtre avoit eu une forte inſpiration de ne luy pas donner le déplaiſir de luy faire abandonner ſa famille; le Medecin connût d'où luy venoit cette grace, & retourna ſur ſes pas pour remercier ſon protecteur, & faire dreſſer un acte authentique de la merveille qui luy eſtoit arrivée.

XII. Un Seigneur d'Albret fit bâtir le Convent de Caſtel-geloux dans les landes; les huguenots le ruinerent l'an. 1566. & pendirent à un arbre devant la porte de l'Egliſe, Frere Pierre de Veron tres diſert & zelé Predicateur, & Fr. Jean Moret preſtre.

XIII. Le Pape permit au General d'en établir un autre à Capri capitale de l'Iſle de ce nom dans la Mediteranée, vis à vis de Sorrento, & un troiſiéme encore à l'Iſle Mannie dans la Mer d'Irlande, duquel Guillaume de Montaigu Comte de Sarisburi ſe vouloit rendre Fondateur.

XIV. Sa Sainteté mit ſous ſa protection les Religieuſes de ſainte Claire

Digitized by Google

d'Arles, qui estoient menacées par les habitans d'estre chassées de la Ville, & confirma quelques privileges de celuy de Val de Gloire d'Hispelle.

DE JESUS-CHRIST l'AN 1368. | D'URBAIN V. l'AN 6. & 7. | DE CHARLES 4. EMP. l'AN 20. & 21. | DE L'ORDRE l'AN 161.

I. FRere Jean du Rhin, & Frere André de Perouse vinrent à Rome pour rendre compte au Pape du grand fruit que les Freres Mineurs faisoient dans la Bulgarie, la Rassie & la Bossine; & pour prier sa Sainteté de faire establir des Prestres seculiers par toutes ces Provinces, qui prissent le soin ordinaire des Pasteurs sur ces nouveaux convertis, afin que par ce moyen les Missionaires eussent la commodité de faire de nouvelles conquestes; voilà comment nos Religieux en ont toûjours usé; ils vont surmonter les premieres difficultez, & aprés ils laissent le repos & le profit aux Pasteurs ordinaires; le Pape connoissant l'importance de cette affaire, en écrivit au Roy de Hongrie, & à l'Evesque de la Bossine, pour les exhorter à contribuer de leur conseil, & de leur autorité, pour la faire reüssir.

II. Tout ce qu'on avoit fait jusques à present contre la secte des Frerots, n'avoit pas peu l'esteindre en Italie; Urbain V. se persuada qu'il y pourroit mieux reüssir, parce qu'il estoit sur les lieux, que ses predecesseurs qui en avoient esté éloignez; pour cet effet il institua des Inquisiteurs dans toutes les Provinces: Frere Guillaume Evesque de Narni eut la commission pour celle de S. François, & pour Perouse; il trouva dans cette Ville quelques gens fort suspects dans la foy, & il les fit prendre par l'ayde du Provincial des Freres Mineurs; les Perousins s'en émeurent, & firent de grandes menaces à tous ceux qui avoient assisté l'Inquisiteur; & le Pape en estant informé, écrivit à ce Provincial pour le loüer de tout ce qu'il avoit fait, & pour l'exhorter à continuer sans crainte; & aux Perousins pour les blâmer de leur temerité, & pour les exhorter paternellement a rentrer dans leur devoir, mais pour les asseurer au mesme temps, que s'ils se rendoient fauteurs de ces Heretiques, il se serviroit du pouvoir que Dieu luy avoit donné pour les châtier.

III. Frere Geraud de Montfuscule fut promeu à l'Evesché de Dragonaria. Frere François Romain à celuy de Sergna; Frere Raymond à celuy de Fondi, auquel il succeda à Frere Jacques qui fut transporté à celuy d'Assise. Frere Jean de Vegla à celuy de Segna sur la Mer Adriatique. Frere Bertrand Lagier à celuy de Glandeve en Provence, où il fut changé de celuy d'Assise, & depuis il fut creé Cardinal. Frere Nicolas de Nole à celuy de Soane en Toscane; Frere Loüis estoit Evesque de Fermo, car il conste qu'il sacra l'Eglise du Convent de Puy Canosa dans la Marche d'Ancone.

IV. Le Pape fit conferer le degré de Docteur à Frere François de Marelle Messinois par Frere Jacques de Rieti; à Frere Jean de Galles par Frere Bernard

Digitized by Google

des Gaſçons Provincial de Toſcane, & à Frere Simon le Brun dans l'Univerſité de Toulouſe. Sa Sainteté crea un nouvel Office de Maiſtre de l'Autel de S. Pierre dans le Vatican, & le confera à Frere Jean de Chamberet, avec pouvoir de recevoir toutes les offrandes, & d'exiger tous les legs en argent, nonobſtant le vœu de ſa profeſſion, & luy aſſigna pour ſon entretien & pour celuy des domeſtiques dont il auroit beſoin, deux cens florins d'or, à prendre tous les ans ſur les revenus dudit Autel.

V. La reformation de l'Ordre qui avoit eſté entrepriſe par pluſieurs Religieux avec plus de zele que de prudence, prit cette année un fondement fort ſtable, quoy qu'il parut fort foible par la condition & l'eſtat de ſon autheur; ce fut Frere Paulet, ainſi appellé à cauſe de ſa petite taille; nous avons dit qu'il eſtoit natif de Foligni, de la noble famille de Trincis, & qu'il avoit appris les premiers enſeignemens de ce beau deſſein de Frere Jean de Vaux, & de Frere Gentil de Spolete dans la ſolitude de Brulliano. La perſecution qu'il ſouffroit des relaſchez dans la diſcipline reguliere, l'obligea de ſe reduire à vivre ſeul avec la permiſſion de ſes Superieurs dans une tour de Foligni qui avoit ſervy de priſon, & que ſon couſin Hugolin de Trincis luy fit accorder par les Magiſtrats; dans cette retraite il ne ſe ſervoit de ſa liberté que pour vacquer avec plus d'aſſiduité à la priere, & pour pratiquer la mortification avec plus de rigueur; ſon exemple donnoit dans le cœur à pluſieurs de ſes Freres, & les animoit à une meilleure vie; & les entretiens qu'il avoit avec eux, & les lettres qu'il leur écrivoit, les confirmoit encore davantage à s'unir avec luy dans le deſſein qu'il projettoit: ſon oraiſon eſtoit ſi fervente, qu'un jour on vit ſa tour toute en feu; on y courut pour l'eſteindre, & on trouva que cette incendie ne venoit que du feu interieur de ſon ame.

VI. Sur ce temps le General Frere Thomas de Farignano vint tenir à Foligni le Chapitre de la Province de S. François; avant ſon départ de cette Ville, il creut qu'il eſtoit obligé d'aller remercier le Seigneur Hugolin de Trincis des grandes liberalitez qu'il avoit faites pour cette aſſemblée, car il avoit fourny à tous les fraix, & de luy offrir en reconnoiſſance tout ce qui pouvoit dépendre de ſon autorité; Hugolin ſe ſervit de cette occaſion pour luy demander l'hermitage de Brulliano pour Frere Paulet, qui l'avoit prié de le luy faire accorder; le General le luy permit fort agreablement, mais dés qu'il fut de retour au Convent, les Religieux luy firent tant apprehender de voir renaître les troubles que ces zelés avoient cauſé dans l'Ordre, que le lendemain il retourna vers le Seigneur Hugolin pour le ſupplier de ne trouver pas mauvais qu'il retirât ſa parole, à cauſe des inconveniens qu'il n'avoit pas preveus, & qui neanmoins paroiſſoient infaillibles. Hugolin ne ſe paya pas de ces raiſons, & luy répondit qu'il ne ſouffriroit pas qu'on luy manquât de parole; & le General ne voulant pas déplaire à un bienfacteur ſi illuſtre, & ſon ancien amy, luy confirma ce qu'il luy avoit promis.

VII. Ce fut donc à cette année que Frere Paulet jetta les fondemens inébranlables de l'Obſervance dans le Convent de Brulliano, qui eſt ſitué dans un lieu ſauvage & deſert entre Foligni & Camerino: il eut d'abord pluſieurs com-

Digitized by Google

Pagnons de ſon zele, mais non pas de ſa conſtance, car la pluſpart ſe rebutent de l'âpreté de cette demeure, où il s'engendroit une grande quantité de ſerpens qui ſe repandoient par les chambres & par les officines, & piquoient ſouvent les Religieux. Les habitans de cette Montagne eſtoient tous non ſeulement ruſtiques, mais encore fort pauvres, de ſorte qu'il eut eſté bien difficile de n'y pas garder une pauvreté fort étroite, & de n'y pas pratiquer une penitence fort auſtere : il apprit de ces païſans à porter des ſoques de bois au lieu des ſandales, & l'Obſervance a retenu communement cette ſorte de chauſſure, comme la plus conforme à la pauvreté.

VIII. Frere Paulet eut la conſolation de voir que la place de ceux qui le quittoient, fut bien-tôt remplie par d'autres plus conſtans ; Frere Ange de Montleon, & Frere Jean de Stronconio Predicateurs celebres furent les plus remarquables pour leur merite & pour leur zele ; & enfin ils s'accreurent tant qu'il falut non ſeulement aggrandir le logement de Brulliano par les liberalitez du Seigneur Hugolin, mais encore s'eſtablir ailleurs ; & le General leur accorda quelques autres Convents de la Province de S. François ; nous verrons à ſon temps ceux qu'ils obtinrent ailleurs ; mais il eſt juſte de reconnoître celuy de Brulliano pour le chef de l'obſervance. Jules II. revenant de Bologne à Rome l'an 1511. voulut voir ce lieu, il y paſſa avec toute ſa Cour, y mangea avec les Religieux, & y donna des Indulgences à perpetuité pour le jour de S. Barthelemy, à qui l'Egliſe eſt dediée.

IX. Frere Thomas de Farignano fut deferé au Pape comme ſuſpect d'hereſie, & peut-eſtre que cette accuſation ne provenoit que du déplaiſir que les relâchez avoient de ce qu'il favoriſoit les Religieux zelez de la reformation, car il les avoit ſouſtraits de la jurisdiction ordinaire des Provinciaux. Frere Guillaume Eveſque de Narni, & le Provincial de la Province de S. François eſtoient ſes principales parties, & cette affaire dura ſix mois, mais il s'en demêla ſi bien qu'il fut pleinement juſtifié par une ſentence de relaxe qui fut publiée dans l'Egliſe de S. Pierre, en preſence de trois Cardinaux & d'une grande foule de peuple ; & ſon innocence parut ſi clairement qu'il fut remis avec honneur dans l'exercice de ſa charge, dont il avoit eſté ſuſpendu, & Gregoire XI. le fit Patriarche de Grade, & puis Cardinal.

X. Les guerres obligeoient les habitans de Tortone au Milanés de raſer leurs Fauxbourgs, & le Pape leur permit de tranſporter dans la Ville le Convent qui eſtoit dehors.

XI. Celuy de Beaucaire en Languedoc ſur le Rône avoit eſté changé dans la Ville par un accord paſſé avec le Prieur de S. Benoit, & le Pape confirma la tranſaction ; un des articles eſtoit ſans doute, qu'on n'y recevroit pas des ſepultures, car le Pape le deffendit ſous peine d'excommunication & d'interdit, nonobſtant les privileges.

XII. Sa Sainteté donna commiſſion à l'Archeveſque de Naples, de juger ſi le Bourg de Campanea dans le Dioceſe de Salerne eſtoit un lieu propre pour y faire bâtir un Convent, duquel Iſabelle d'Appia Comteſſe de Solleti ſe vouloit rendre Fondatrice prés d'une Chapelle delaiſſée, où ſon pere eſtoit enterré,

Digitized by Google

XIII. Le Monaſtere de ſainte Claire prés de Recanati, duquel nous avons parlé l'an 1290. ayant eſté détruit par les bandes Angloiſes, on donna aux Religieuſes l'Egliſe de S. Michel qui eſtoit dans la Ville, mais les Freres Preſcheurs s'y oppoſerent, pretendans qu'elle leur appartenoit, & le Pape donna commiſſion au Curé de S. André de Monticulo du Dioceſe de Camerino de juger ce different en dernier reſſort.

DE JESUS-CHRIST l'AN 1369.	D'URBAIN V. l'AN. 7. & 8.	DE CHARLES IV. EMP. l'AN 21. & 22.	DE L'ORDRE l'AN 162.

I. L'Empereur Paleologue convaincu par les raiſons que les Freres Mineurs, & pluſieurs autres ſçavans perſonages luy avoient ſouvent propoſées, & preſſé par la crainte d'Amurat Prince des Turcs vint à Rome, & fit ſa profeſſion de foy le 18. d'Octobre dans l'Egliſe de S. Pierre en la forme que les Papes l'avoient envoyée diverſes fois à ſes predeceſſeurs; il la prononça en grec, & l'on en fit dreſſer un acte qui ſe conſerve encore. Paul Patriarche de Conſtantinople, Nicolas Eveſque d'Aurenople, & Frere Antoine d'Athenes furent choiſis pour interpretes par quatre Cardinaux qui preſidoient à cette action; & l'Empereur s'en retourna fort ſatisfait de ſa reünion à l'Egliſe, & de l'eſperance du ſecours qu'il attendoit du Pape & de la Reyne de Naples.

II. Le Pape pouſſé d'un grand zele pour le ſalut des ames, envoya des Freres Mineurs vers tous les peuples de l'Orient & du North; ſa Bulle nomme expreſſement les terres des Sarraſins, des Payens, des Grecs, des Bulgares, des Cumains, des Iberes, des Alains, des Arares, des Goths, des Schythes, des Ruſſiens, des Jacobites, des Neſtoriens, des Georgiens, des Armeniens, des Indiens & des Mochites; outre les privileges ordinaires concedez pour de pareilles miſſions, il leur donna le pouvoir de citer au S. Siege tous ceux qui s'oppoſeroient à leurs fonctions de quelque qualité qu'ils fuſſent.

III. Frere Mundin de Bologne travailloit avec pluſieurs de ſes confreres dans l'Iſle de Corſe contre les Heretiques, & le Pape tres-ſatisfait du fruit qu'ils y faiſoient les favoriſa de tout ce qui leur pouvoit eſtre neceſſaire. Ceux qui eſtoient pour le meſme ſujet dans la Principauté de la Boſſine, luy envoyerent demander permiſſion de faire la queſte dans les Provinces voiſines, parce qu'ils ne trouvoient pas ſur les lieux dequoy s'entretenir, & il le leur permit agreablement. En travaillant pour les endroits les plus éloignez, il n'oublioit pas ſa Ville de Rome, car il commit les Cardinaux Bernard des douze Apôtres, & François de S. Sabine pour y reformer les deſordres, & nomma Frere Laurens de Breſſe Dominiquain, & Frere Pierre d'au-delà du Tybre, pour faire ſous leur dépendance la viſite de tous les Hôpitaux, & de tous les Monaſteres des Religieuſes.

IV. Le 16. de May le Pape canoniſa S. Elzear Comte d'Arien, aprés avoir

Digitized by Google

prononcé un beau sermon à sa loüange; mais ce ne fut que Gregoire son successeur qui en expedia la Bulle; nous ne sçavons pas si les informations qui avoient esté commencées pour la canonisation de la B. Delphine sa femme estoient achevées, & si on luy defera le mesme honneur; nous avons parlé l'an 1363. des commissions qui furent données sur ce sujet.

V. Frere Marc de Viterbe Cardinal mourut au mois d'Aoust, & Nicolas Ressa protecteur de l'Ordre au mois d'Octobre ou de Novembre; Philippe Evesque de Cavaillon, & Patriarche de Jerusalem, Cardinal des saints Marcellin & Pierre, luy succeda dans la charge & dans le zele pour le bien de la Religion.

VI. Pierre Roy de Chypre avoit pris Alexandrie d'Egypte depuis quatre ans, & à cause de cela tous les Chrestiens qui s'estoient trouvez à Jerusalem, avoient esté empriſonnez avec dix Freres Mineurs qui y demeuroient; les incommoditez de la prison, & plusieurs autres plus mauvais traitemens les firent tous mourir environ ce temps, à la reserve d'un qui survecut quelques années; mais enfin il receut le mesme sort. Frere Antoine de Rosato Milanois fut scié en deux parts. Frere François de Christ fut mis en prison à Damiete pour avoir presché contre la Loy de Mahomet, & on luy donna le choix, ou de mourir Chrestien, ou de vivre Sarrasin, mais il répondit avec grand courage qu'il aimoit mieux perdre la vie que sa foy.

VII. Depuis que le Roy de Hongrie avoit subjugé les Bulgares, dix Freres Mineurs s'estoient arrestez dans Bindim leur Ville capitale située sur le Danube, pour y prescher l'Evangile, & cette année, ou dix ans aprés selon quelques auteurs, le Roy Bussarath qui regnoit au delà du fleuve, la surprit par trahison: cinq des susdits Religieux se sauverent aux citadelles, & les autres tomberent entre les mains de ce Prince schismatique, sçavoir Frere Antoine de Saxe tres-zelé Predicateur, & tres-fervent contemplatif; Frere Gregoire de Traü qui estoit tres-sçavant dans l'Escriture sainte, un tres-ferme soûtien de la foy, & un veritable Professeur de l'humilité Religieuse; Frere Nicolas de Hongrie admirable pour sa mortification, car depuis seize ans il n'avoit mangé qu'une fois chaque jour du pain & de l'eau, & il portoit une cuirasse pour cilice, & des cercles de fer aux bras & aux jambes; Frere Thomas de Foligni & Frere Ladislas de Hongrie tous deux Freres lais, le premier fort remarquable par ses mortifications, & l'autre par son assiduité à l'oraison; l'un de ces cinq perit à la prise de la place, & fut mis en pieces, les autres furent conduits au Roy, & provoquez à la dispute par ses Prestres; ils rendirent raison de la foy Catholique avec tant de hardiesse & de solidité que ces Schismatiques en demeurerent confus, & n'eurent point d'autre raison pour se deffendre, que d'inspirer à Bussarath de les faire mourir; mais comme il estoit plus attaché au pillage & à sa seureté qu'à la dispute; il n'ordonna rien contre ces Religieux, & les Prestres fâchez de son procedé firent traîner les saints Confesseurs hors de la Ville sur le bord du fleuve, & leur firent trancher la teste de leur autorité le douziéme de Fevrier.

VIII. Dieu fit connoître d'abord la gloire de ces vaillans soldats par une grande lumiére qui parut sur leurs corps, & par un concert melodieux des Anges;

Digitized by Google

Anges ; le Roy fit luy-meſme l'épreuve de cette verité par le témoignage de ſes yeux qui virent la lumiere, & par celuy de ſes oreilles qui entendirent la muſique ; cette merveille l'obligea de s'en approcher, mais le cheval qu'il montoit recula toûjours, quoy qu'il le preſſat des eſperons, il mit pied à terre, & comme il s'avançoit un ſpectre terrible l'arreſta ; il tira l'épée contre ce fantome, mais il trouva qu'il ne frappoit que l'air ; les Preſtres voulant empeſcher qu'on ne rendit quelque reſpect à ces ſaintes reliques firent venir des dogues pour les manger, mais ces animaux reculerent tous en hurlant lors qu'on croyoit qu'ils les alloient mordre, à la reſerve d'un ſeul qui n'emporta du morçeau qu'il avoit voulu prendre que des flammes de feu qui embraſerent ſa bouche. Aprés ces prodiges Dieu en fit encore un plus grand, car le Danube s'enfla de telle ſorte que ſes eaux deborderent, vinrent enlever ces ſaints corps, & les porterent à quatre cercueils que les Anges leur avoient preparez au milieu de ce fleuve. Pluſieurs autres merveilles dont Dieu a honnoré ces ſaints Martyrs, ont ſervy à la reduction de beaucoup de Schiſmatiques. Frere Barthelemy de Piſe rapporte leur martyre, mais il change un peu leurs noms.

IX. Frere Philippe Aquier d'une noble famille de France mourut à Naples; il s'eſtoit rendu Religieux fort jeune, & avoit fait en peu de temps un merveilleux progrez dans la vertu ; aprés avoir paſſé quelques années dans une regularité fort exacte, & avec des mortifications extraordinaires, il vint au Mont Alverne, & enſuite au Convent des Priſons prés d'Aſſize ; la reputation de ſa vertu obligea Robert Roy de Sicile, & ſa femme Sancie, de demander au General qu'il vint demeurer à Naples ; il y arreſta pendant la vie de ces Princes, & aprés leur mort il retourna au Convent des Priſons ; aprés y avoir demeuré quelque année, Dieu luy commanda de retourner à Naples, où il paſſa le reſte de ſes jours au ſervice des Religieuſes de ſainte Claire. Sa vie ne devint pas ſeulement un exemplaire de vertu à ſes Freres par ſes belles actions, mais encore un ſujet d'admiration à tout le monde par ſes miracles, & par la merveille de ſes propheties. La B. Delphine n'eſtant pas bien aſſeurée que ſon eſpoux S. Elzear voulut garder une perpetuelle virginité avec elle, & craignant quelque changement dans ſon eſprit, conſulta Frere Philippe pour ſçavoir par quel moyen elle le pourroit affermir dans cette reſolution, & il l'aſſeura qu'elle ne devoit rien craindre ſur ce ſujet, & que Dieu leur fairoit la grace de demeurer vierges dans leur mariage : nous avons veu l'an 1335. qu'il avoit ramaſſé pluſieurs femmes débauchées dans le Monaſtere que la Reyne Sancie avoit fait bâtir à Naples pour les retirer, & comment il confirma dans l'eſprit de penitence celles qui vouloient retourner à leur vomiſſement.

X. Il guerit ſubitement par ſa priere un Gentil'homme appellé Theobald qui eſtoit à l'agonie, & quelques jours aprés il fit la meſme choſe pour une femme. Un homme s'eſtoit rompu une cuiſſe & une jambe en tombant de cheval, les Chirurgiens croyoient ſon mal incurable, mais Frere Philippe luy marqua preciſement le jour auquel il ſeroit guery. Il vit pendant ſa meditation un novice eſtendu comme mort dans une biere, & au meſme temps Dieu luy revela que ce n'eſtoit pas pour le corps, mais pour l'ame qu'il eſtoit en cet eſtat ; il avertit

Digitized by Google

ce Frere de ſes pechez qu'il croyoit eſtre bien ſecrets, & l'obligea par ſes bons avis de ſe convertir ſerieuſement. Le Sacriſtain ſe trouva fort en peine parce qu'il avoit perdu ſes clefs, il alla conſulter Frere Philippe qui eſtoit au lit malade, duquel il apprit d'abord où elles eſtoient cachées. Il prédit la mort de Loüis II. Roy de Sicile, & l'infortune de Jacques II. Roy de Majorque, qui alloit au ſecours de Pierre Roy de Caſtille contre ſon Frere Henry; car Jacques aprés avoir gagné la premiere bataille fut pris dans Burgos.

XI. Un jour pendant qu'il meditoit la Paſſion du fils de Dieu, avec un grand deſir de participer à ſes douleurs auſſi bien qu'à ſes merites, il luy apparut en croix, & verſa du ſang de ſes playes qui enſanglanterent les pieds, les mains & le côté de ce devot contemplatif. Deſlors il eut la mort de ſon Maître ſi bien emprainte dans ſon ame, qu'il ne pouvoit en détourner la penſée. Dieu la luy fit ſentir d'une autre ſorte, car il tomba dans de grandes langueurs, & ſe trouva tout chargé d'ulceres; ces maux luy durerent trente ans avec de griéves douleurs, mais il les ſupporta avec une ſi grande patiance, qu'on ne luy entendit jamais dire autre choſe au milieu de ſes peines, ſi-ce n'eſt le nom de Dieu ſoit beny; Jeſus-Chriſt recompenſoit les travaux de ſon corps par les conſolations qu'il donnoit à ſon ame, & par les frequentes apparitions dont il l'honoroit; il eut revelation de l'heure de ſa mort, & s'y prepara avec grande joye par tous les actes d'un bon Chreſtien; deux demons ſe montrerent à luy ſur ce temps, mais ils diſparurent bien-toſt, connoiſſant qu'il n'y avoit rien à gagner pour eux; ainſi il rendit ſon ame avec grand repos le 18. de May âgé d'environ cent ans.

XII. Dés que ſon corps eut eſté porté à l'Egliſe, Dieu fit connoître ſa ſainteté par pluſieurs miracles; ce cadavre qui eſtoit tout pourry pendant qu'il eſtoit en vie, rendit une odeur tres-ſuave eſtant mort, & ſa chair ſembla rajeunir, car elle devint auſſi belle & auſſi fraiche que celle d'un jeune enfant. Les Religieux le vouloient enterrer au plûtoſt, prevoyant que la foule du peuple les embarraſſeroit; mais ils n'en eurent pas le loiſir, parce que les enfans allerent d'abord divulger ſa mort par toute la Ville, & le monde y courut auec tant d'empreſſement qu'on fut quelques jours ſans le pouvoir porter au ſepulchre, parce qu'il étoit impoſſible de faire éloigner ceux qui venoient pour le toucher, l'honorer, & demander à Dieu le ſoulagement de leurs maux par l'interceſſion de ce bienheureux. On déchira ſept habits dont il falut le revétir l'un aprés l'autre; un homme luy voulut couper une ongle qui jetta d'abord du ſang ſi abondamment qu'on le peut ramaſſer avec des linges; avant qu'on ne le mit dans le tombeau quatre eſtropiats recouvrerent l'uſage libre de leurs membres; deux aveugles y furent éclairez; un ſourd y receut l'oüie; un muet la parole; un demoniaque y fut délivré, & ſix malades y receurent la ſanté parfaite. Dieu a continué depuis les meſmes merveilles à la gloire de ſon ſerviteur; il fut inhumé dans la Chapelle de ſainte Claire, mais quelque temps aprés les Religieuſes craignant qu'on ne le tranſportat ailleurs, le firent mettre dans leur Cloître, & l'enfermerent en une belle chaſſe.

XIII. Frere François ſurnommé le Pauvre, aprés avoir paſſé ſa vie juſ-

Digitized by Google

ques à l'âge de quatre-vingt ans, sans porter rien aux pieds, avec une seule tunique, & ceint toûjours de chaisnes de fer, se trouva environ ce temps dans le Convent de Venise lors qu'il se brulla; tous les Religieux se sauverent de l'incendie excepté luy; car sa vielleſſe & ses chaines dont il estoit embaraſſé le retinrent dans sa cellule; à ce danger il se mit en priere, & le feu ayant consumé tout ce qui estoit au tour de luy, on le trouva mort sans aucune marque de brullure; ce prodige le fit regarder avec grand respect, & enterrer avec grand honneur; & Dieu a depuis fait éclater sa Sainteté par plusieurs grands miracles, qui le font beaucoup reverer.

XIV. Frere Simon Trunsted mourut à Bruzard en Angleterre; il s'estoit appliqué avec grand attachement à la connoissance des choses naturelles, & il a laissé des ouvrages fort excellens sur ce sujet; sa science, sa prudence, sa capacité pour les affaires, & sa moderation pour la conduitte le firent élire Provincial, & ce choix parmy tant de grands hommes qui floriſſoient alors dans l'Angleterre, a esté suivi de beaucoup d'Eloges.

XV. Rodulphe écrit que Frere Jean Lucien de Venise estoit Evéque de Bourgduen, & que Frere Benin aussi de Venise l'estoit de Cenadie. Frere Thomas Rachami fût promeu à l'Evesché d'Assise, & se trouva le neufviéme Frere Mineur qui a occupé ce Siege sans interruption, auparavant il y en avoit eu dix en divers temps. Frere Ravanaci à celuy de Telden parmy les Infidelles. Fr. François de Cap Siler à celuy de Bisacie en Affrique. Frere Guillaume fut transferé de l'Archevesché de Nazareth à celuy des Tours en Sardaigne. Frere Jaques de Roncarolo natif de Plaisance Docteur celebre mourut à Viterbe.

XIV. Charles II. Roy de Navarre s'estoit mélé dans la guerre que les deux Princes Pierre & Henry se faisoient pour la Couronne de Castille, & son Royaume en souffroit beaucoup d'incommoditez; le Monastere de Tudel se trouvoit particulierement exposé au danger, parce qu'il estoit hors de la Ville, & ce bon Prince donna le Palais qu'il avoit dedans pour y loger les Religieuses; elles y ont demeuré jusques à l'an 1618. Mais alors comme ce nouveau Monastere menaçoit de ruine, & qu'il se trouvoit trop serré, & que d'ailleurs on n'avoit pas sujet de craindre de Guerre en Espagne elles se remirent au premier qui avoit esté fondé l'an 1261. par quatre Religieuses venues de Valladolid, & y firent un fort beau bastiment

XVII. Gonzague croit que celuy de Turiol en Aragon fut fondé cette année, parce que les Religieuses s'établirent au Palais qui leur avoit esté donné depuis deux ans par le Roy Pierre, à la sollicitation de la Reyne Eleonor; mais l'acte mesme de cette donation porte qu'elles estoient déja fondeées hors de la Ville, & l'on croit que c'estoit dans un endroit qui en est éloigné de trois milles, où elles possedent encore quelque bois & quelque pasturage.

XVIII. Le Pape donna commission à l'Archevesque de Tolose de voir si le Monastere que Françoise de Saint Raymond veufve disoit avoir fait bâtir à Cerret dans son Dioceſe, estoit en l'estat qu'elle avoit exposé, & d'en confirmer la fondation si cela se trouvoit veritable.

XIX. Il ordonna à l'Evesque de Barcelone d'informer de la vente de quelque

Digitized by Google

bien situé dans son Dioceſe, qui appartenoit au Monaſtere d'Areſtan en Sardaigne. Il permit aux Religieuſes de Cap d'Iſtrie de faire la pourſuitte de quelques biens qui leur pouvoient appartenir.

DE JESUS-CHRIST l'An 1370. | D'URBAIN V. l'An 8. & 9. | DE CHARLES IV. EMP. l'An 22. & 23. | DE L'ORDRE l'An 163.

I. LE Pape ayant appris que les Freres Mineurs qui eſtoient allés en Tartarie y eſtoient preſque tous morts aprés de grands travaux, & que les nouveaux convertis manquoient de Paſteur, parce que Frere Coſme avoit eſté transferé à l'Egliſe de Saray, inſtitua Frere Guillaume Dupré Archeveſque de Cambaliech, & Chef de tous les Miſſionaires de ce vaſte Empire, avec pouvoir de choiſir douze Freres Mineurs pour les y conduire; d'eſtablir ſur eux pour cette fois ſeulement, un Vicaire General à Cathay, s'il n'y en avoit pas, de les abſoudre des cenſures, & de les diſpenſer des irregularitez dans les cas neceſſaires: ſa Sainteté luy donna encore des lettres de recommandation pour le grand Cham, pour tous les Roys, & pour tout le peuple de ces cartiers-là; & parce qu'il devoit paſſer par les terres des Grecs, elle écrivit à tous leurs prelats ſeculiers, & reguliers pour les inviter à ſuivre l'exemple de leur Empereur par l'abjuration du Schiſme, & par leur reünion à l'Egliſe Catholique: elle écrivit encore des lettres de recommandation pour ces Miſſionaires aux Conſuls des Venitiens qui reſidoient à Conſtantinople & à Tana; & aux Magiſtrats de Capha, de Peyra & de l'Iſle de Scio.

II. Bzovius veut mettre quelques Freres de ſon Ordre dans cette glorieuſe Miſſion; mais ny le Pape ny aucun Auteur ne le dit, & il les y envoye de ſa teſte; je ne trouve là que des Freres Mineurs, car le Pape y en envoya de nouveau ſoixante & depuis encore huit qu'il nomme dans ſa Bulle, ſçavoir frere françois de Terni, frere Antoine & frere Paul du Bourg Saint Sepulchre; frere Gonſalve & frere Alphonſe Eſpagnols; frere Pierre de Montpolitien; frere Bernard de la Province de Rome, & frere Antoine de celle de S. Ange. Dans le meſme temps il donna pouvoir à frere Nicolas Melſat, de prendre vingt & cinq freres Mineurs, pour aller preſcher dans la Ruſſie, la Lithuanie, & la Valachie; & à frere Antoine Evéque de Malthe en Affrique d'en prendre autant, pour aller preſcher aux Georgiens, & aux autres lieux habités par des infidelles, & des Schiſmatiques.

III. Le Pape envoya frere Ange de Bibiene avec des lettres de creance à Gênes, à Florence, à Piſe & à Luques pour bien eſtablir la Ligue contre Bernabœuf de Milan, & les autres ennemis de l'Egliſe. Il donna commiſſion à frere Jean de Chamberet d'exiger ce qui eſtoit deü à la fabrique de Saint Pierre, & d'y appliquer toutes les offrandes qui ſe faiſoient à ſon Autel, & les revenus de Cometo, avec defenſe à l'Eveſque du Port de prendre a l'advenir ces offrandes

Digitized by Google

les jours de Noël, des Rameaux, du Jeudi, du Vendredi & du Samedi de la Semaine Sainte, & de Pasques, comme il pretendoit. Il luy donna encore la conduitte du Palais du Vatican, & de tous ses jardins, avec pouvoir de choisir tel compagnon qu'il voudroit, & deux autres Religieux intelligens pour continuer la fabrique de Saint Pierre; le Chapitre General se tint à Naples, & la Reyne Jeane en fit tous les fraiz avec grande liberalité.

IV. Frere Bernard des Gascons fût pourveu de l'Evesché de Concordia sous le Patriarche d'Aquilée, & bientost aprés de celuy de Cervia Suffragant de Ravenne. Frere Alphonse de Toro fut transferé de celuy de Fermo, à celuy d'Astorga Suffragant de Compostelle. Frere Antoine Balestier fut fait Archevesque d'Athenes, & frere Benoit des Chevaucheurs fut éleu Evesque de Rapolla dans le Royaume de Naples; il fut encore Evesque de Guardie, puis d'Augubio & enfin de Riez en Provence. Son Sepulchre se voit au Convent de Sainte Croix de Florence.

V. Vrbain V. croyant avoir mis assez bon ordre aux affaires d'Italie, voulut retourner à Avignon; Frere Pierre d'Aragon l'avoit adverti depuis l'an 1367. que ce retour n'agreoit pas à Dieu; S. Brigitte luy fit dire la mesme chose par son Confesseur, & adjouta qu'il mourroit dés qu'il y seroit arrivé; mais cela ne le peut pas empescher d'executer son dessein, & il trouva cette menace veritable; car dés qu'il fut à cette Ville il tomba malade; lors qu'il conneut que sa mort estoit infallible, il se fit revestir de ses habits Pontificaux, commanda qu'on ouvrit les portes de son Palais, & à la veüe de tout le peuple qui s'y assembla, il fit sa profession de foy, receut tous les Sacremens, & rendit son ame tenant toûjours un Crucifix à la main, le 19. de decembre, âgé de soixante & un an, aprés avoir tenu le Saint Siege huit ans, deux mois & 23. jours. Son corps fut deposé dans l'Eglise Cathedrale, & puis transporté à S. Victor de Marseille, comme il l'avoit ordonné. C'estoit un homme de grand esprit, & d'une tres Sainte vie: le Roy & le Clergé de France; le Roy de Sicile & les Ducs de Bourgogne firent de grandes instances pour sa Canonization; & les informations qui furent dressées de sa vie, & de ses miracles se conservent dans la Bibliotheque du Vatican.

VI. Le 29. du mesme mois le Cardinal Pierre Monstri nepveu de Clement VI. fut creé son Successeur d'un commun accord, & prit le nom de Gregoire onziéme; il estoit fort sçavant dans l'un & l'autre droit, & il joignoit à la pieté & à la douceur de ses mœurs une gravité vrayment digne de la Majesté Pontificale.

VII. Sabin Berald fonda un Convent sur une fort agreable Colline appellée Dassa à trois milles de Raguse, & legua tous ses biens pour l'achever; il y a dans l'Eglise un Crucifix qui est fort honnoré à cause de plusieurs miracles qui s'y font, & au tour de la Colline il y a dix Chapelles fort devotes.

VIII. Rodulphe dit que celuy d'Eboli dans la Custodie de la Principauté fût bati cette année; plusieurs grands Docteurs ont fleuri dans ce lieu, particulierement Frere Antoine de Rome, qui prêchant le 24. de Mars pria ses auditeurs de dire un Pater noster pour luy parce qu'il devoit mourir avant les deux heures aprés midi, & cela arriva de la sorte.

Digitized by Google

IX. Le Monaſtere de Teramo Capitale de l'Abbruzze avoit eſté fondé par Antoine de Godio ſous le titre de Sainte Claire; l'Eveſque vouloit changer ce nom en celuy de Sainte Marie la Neufve, mais le Fondateur s'en plaignit au Pape, & en obtint la confirmation.

DE JESUS-CHRIST l'an 1371. | DE GREGOIRE XI. l'an 1. | DE CHARLES IV. EMP. l'an 23. & 24. | DE L'ORDRE l'an 164.

I. LEs Genois ſe revolterent contre leur Duc Gabriel Adorne, à cauſe des impoſts exceſſifs qu'il exigeoit, & mirent à ſa place Dominique Campofregoſo; ce nouveau Prince creut qu'il ne ſe pouvoit bien etablir, qu'en faiſant la guerre aux Fliſques, qui occupoient les meilleures places de l'eſtat; & ceux cy ſongeant non ſeulement à ſe deffendre, mais encore à ſe rendre maiſtres de la Ville, dreſſerent une armée par le ſecours de Bernabœuf & galeaz Comtes de Milan, & de Jean Fliſque Evéque de Verceil; le Pape eſtant adverti de ces deſordres envoya incontinent Frere Thomas de Farignano General de l'Ordre pour tâcher de les appaiſer, avec des lettres à tous les Intereſſez pour les porter à la Paix; & à tous les Seigneurs voiſins pour les exhorter à favoriſer cet accomodement de leur conſeil & de leur autorité; il écrivit particulierement à l'Evéque de Verceil, pour luy faire connoitre le tort qu'il ſe faiſoit, de s'unir avec les Comtes de Milan ennemis declarez de l'Egliſe.

II. Un Preſtre de Breſlau s'eſtoit emporté à prêcher dans Lanibourg contre les Freres Mineurs de la miſſion de Ruſſie; diſant qu'ils n'avoient pas le pouvoir de baptizer les Infidelles, ny d'adminiſtrer les autres Sacremens; il méloit à tout cela beaucoup de choſes qui ſentoient le Schiſme; le Pape en eſtant adverti par Frere Nicolas de Croſna Vicaire de cette Province, écrivit à l'Archeveſque de Gneſne, & aux Evéques de Cracovie & de Czerat pour les obliger d'appuyer l'autorité de ces Miſſionaires, & d'employer tout leur pouvoir contre tous ceux qui les voudroient empeſcher de faire leurs fonctions, meſmes d'appeller l'ayde du bras ſeculier s'il eſtoit neceſſaire: il donna encore pouvoir au ſuſdit Frere Nicolas de faire venir de nouveau trente Freres Mineurs.

III. Le Royaume de Chypre eſtoit dans de grands troubles, & pour les pacifier le Pape y envoya Frere Pierre d'Aragon Pere de la Reyne Eleonor; il écrivit en meſme temps à Jean de Luſignan Prince d'Antioche adminiſtrateur de ce Royaume, & à ſon Frere Jaques qui en eſtoit Connétable, de pourvoir pendant trois ans à l'entretien du ſuſdit Frere Pierre, qui fut aſſez heureux pour remettre dans le calme les eſtats de ſa fille.

IV. Frere François Dupuy, ſurnommé le Catalan, Vicaire de la Tartarie Septentrionale vint trouver le Pape, pour luy demander des ouvriers pour cette miſſion, & il obtint le permiſſion de choiſir douze Freres Mineurs, qui fuſſent capables d'y travailler.

Digitized by Google

V. Le Pape crea Cardinal au mois de Juin Frere Bertrand de Lagier Natif de Figeac en Querci, qui avoit esté transporté de l'Evesché d'Assise, à celuy de Glandeve. Il l'envoya depuis Legat en Espagne, & Vrbain VI. le fit Evéque d'Ostie; ce Prelat abandonna pourtant le party d'Vrbain, & suivit celuy de l'Antipape; il mourut dans Avignon l'an 1392. & fut inhumé avec ses Freres. Frere Guillaume Gascon fut transferé de l'Evesché de Commachio à celuy de Siene, & mourut l'an 1377.

VI. Frere Thomas Portugais prit le grade de Docteur; il a enseigné en Portugal, & à Salamanque, & il fut destiné par le Chapitre General pour lire la Theologie à Cambrige en Angleterre. Frere Thomas de Roffibus Ecossois qui a enseigné dans son Païs, receut le mesme honneur par la faveur des Royx de France & d'Ecosse. Frere Jean de Chamberet qui avoit déja plusieurs charges à Rome y fut encore fait Penitencier avec Henry de Fude, Pierre de Bardis, Ange de Champ de Fleur, Nicolas d'Ayrole, Ange Guerrucio, Jaques de Breslau, Raynié de Viterbe, & Robert de Timelly Religieux des ordres de Saint François, de Saint Dominique & de Saint Augustin, mais cette façon de parler ne distingue pas de quel institut chacun d'eux estoit, & nous ne trouvons pas d'autres memoires pour le faire.

VII. Bzovius dit que Frere Pierre Bonageta avoit préché quelques erreurs dans l'Aragon, qu'il merita la Sentence que Pierre Cardinal de S. Eustache, & Guillaume Cardinal de Saint Ange prononcerent sur ce sujet, par l'Ordre que le Pape leur avoit donné de vive voix sur la relation de Frere Nicolas Eymeric Dominiquain & Inquisiteur, & que ces Prelats deffendirent sous peine d'excommunication de précher les trois articles suivans, le premier que si une hostie consacrée tomboit dans une Cloaque le corps de Jesus-Christ cesseroit de s'y trouver present, quoyque les especes ne feussent pas corrompuës. Le second que la mesme chose arriveroit, si elle estoit mangée par une beste, & le troisiéme que le corps de Jesus-Christ est receu dans la bouche du Communiant, mais qu'il ne descend pas dans son Estomach avec les especes sacramentelles. Cette Sentence est addressée aux Archevesques de Terragone & de Sarragosse, à leurs Suffragans & aux Inquisiteurs de ces deux Provinces, & il y est marqué qu'elle a esté signifiée par ordre du Pape à Frere Jean de Latone qui avoit préché quelqu'un de ces articles; mais elle ne nomme pas ce Frere Pierre Bonageta, ny ne censure par ces propositions; elle defend seulement de les dire en public, à cause des scandales qui en pourroient arriver selon l'expose de la Requeste de l'Inquisiteur. Je m'estonne que Vasquez ait écrit qu'elles avoient esté condamnées par Gregoire onziéme, quoy qu'il eut connu qu'elles avoient esté enseignées par S. Bonaventure, & par d'autres celebres auteurs; François Penna dit avec moins de circonspection qu'elles sont erronées & impies.

VIII. Je sçais que presentement elles doivent passer pour fausses, parce qu'elles sont contraires au sentiment commun des Theologiens, mais je soustiens qu'elles n'ont pas esté notées d'autre censure par l'Eglise que de la defense d'estre preschées, & que dans le Siecle de S. Bonaventure elles estoient estimées fort probables; car elles estoient enseignées par de grands Docteurs, & sont

Digitized by Google

Gregoire onziéme, elles ne manquoient pas de bons appuis. Alexandre de Hales Albert le Grand, & S. Thomas qui ont soustenu l'opinion contraire, ne les ont pas creües hors de toute probalité, parce qu'ils connoissoient le merite & l'autorité de ceux qui les deffendoient: mesmes S. Bonaventure à écrit que la plus-part des Docteurs les enseignoient. & Alexandre de Hales a creu fort probable la seconde de la manducation des bestes. L'autorité du Maistre des Sentences, d'Hugues de S. Victor, & d'Innocent III. avoit obligé ces graves autheurs à ne pas rejetter absolument cette opinion comme improbable.

IX. S. Bonaventure rapporte les meilleures raisons de la contraire; sçavoir l'union inseparable de Jesus-Christ avec les especes du Sacrement, tandis qu'elles demeurent sans corruption; & qu'en quelque lieu qu'il se trouve, il est incapable sous cét estat de souffrir ny la violence des dents, ny la saleté des ordures, mais il adjoute pour le premier, & pour le second article, que nonobstant tout cela les oreilles pieuses ne peuvent pas entendre dire sans emotion, que Jesus Christ soit dans une Cloaque, ou dans le corps d'un rat. C'est pourquoy, adjoute-il, l'opinion la plus commune & la plus honneste est celle d'Innocent III. qui dit que ce Sacrement ayant esté institué pour l'usage de l'homme, désque les especes se trouvent en estat de n'y pouvoir plus servir Jesus-Christ ne se trouve plus avec elles, & la substance du pain reprend sa place: & cela arrive lors que ces especes sont jettées dans l'ordure, ou mangées par quelque beste. Pour le troisiéme article encore qu'il le croye probable, il estime l'opinion contraire plus assurée, sçavoir que Jesus-Christ n'entre pas seulement dans nos bouches par le Sacrement, mais encore qu'il descend réellement dans nos estomachs, & y demeure jusques à l'alteration des especes, On peut adjouter à ces Docteurs la glose ordinaire sur le chapitre onziéme de la premiere Epistre de S. Paul aux Corinthiens pour le second article; & Thomas de Vvalden, avec la glosse, *in c. tribus gradibus de consec. d.* 2. Qui asseurent le troisiéme.

X. J'ay rapporté ces autorités, & ces raisons non pas pour soustenir cette doctrine comme probable; car en ce temps elle ne l'est nullement, & mesmes elle est dangereuse; mais pour faire voir seulement que du temps de S. Bonaventure elle estoit probable, & avoit de bons auteurs pour ses garans; c'est pourquoy Gregoire onziéme ne l'a pas censurée: & s'est contenté de defendre de la prescher publiquement; pour dire aussi que Vasquez, Penna & Eymeric la traittent fort mal à propos comme heretique, impie & condamnée, car il n'est pas permis d'étendre les rigueurs des censures. C'est comme si nous disions que l'opinion qui soustient que la Sainte Vierge a contracté le peché originel est condamnée d'erreur & d'heresie, parce que Paul V. & Gregoire XV. ont defendu de la prescher en public, & de la traitter dans les entretiens particuliers; car on répondroit, & avec raison, que cette defense a esté faitte pour évitér les tumultes & les scandales qu'elle causoit, & non pas pour la noter de censure; il faut dire la mesme chose de ces trois articles, puisque le Pape declare qu'il les deffend de la mesme façon & pour le mesme sujet; & certes si les Souverains Pontifes ont eü quelque consideration pour S. Thomas, & pour les autres auteurs de son opinion

Digitized by Google

opinion; S. Bonaventure, & ceux que j'ay cités en meritent bien autant, & Vasquez a plus de tort que tous, car il en a écrit plus au long, & neanmoins il n'a sçeu rien produire que ce que S. Bonaventure en avoit déja dit.

XI. Mais de plus il y a beaucoup de sujet de douter, de la verité de cette defense de Gregoire onzieme; car en premier lieu cette pretenduë sentence de deux Cardinaux manque au stile de la Cour, lors qu'elle nomme les Archevesques des Provinces de Terragone, & de Sarragosse, au lieu de dire des Villes: car les Prelats ne prennent leur titre que de la Ville capitale de leur residence, & non pas de toute la Province, sur la quelleils n'ont point la jurisdiction ordinaire; secondement elle parle de plusieurs inquisiteurs dans ces deux Provinces, & il conste qu'il n'y en a jamais eü qu'un à la fois, & alors c'estoit Frere Nicolas Eymeric Dominiquain. En troisiéme lieu le mesme Eymeric dit que sur son rapport le Pape aprés avoir consulté les Docteurs, & avoir envoyé ses lettres & à luy, & aux Prelats d'Aragon, & de Catalogne, avoit defendu de prêcher non seulement ces trois articles, touchant le tres-saint Sacrement, mais encore deux autres de la Sainte Vierge, le premier qu'elle eut esté si remplie de grace au moment de l'incarnation qu'elle ne la pouvoit plus accroitre, & que le saint Esprit ne luy en donna pas un degré davantage le jour de la Pentecoste: Il y a icy de la contradition, car en un endroit il dit que cette defense a esté faite par des lettres du Pape, & en un autre que ça esté par celles de deux Cardinaux; Il ajoute que les deux articles qui regardent la grace de la Sainte Vierge ont estè condamnés comme les autres trois, mais la sentence n'en parle point du tout; & il n'y a pas un Auteur qui les estime tels, non pas mesme Vasquez, quoy qu'il se soit trop fié pour les autres au rapport d'Eymeric. Enfin il dit que ces articles furent interdits dans les Eglises cathedrales, mais la Sentence porte seulement qu'il fut defendu de les prêcher publiquement; ainsi on est en doute de ce qu'on doit croire sur ce sujet, parce que cet auteur se contredit.

XII. Remarqués encore que la sentence dit que cecy est arrivé l'an 1371. & le premier du Pontificat de Gregoire XI. pendant qu'il estoit encore dans Avignon; & François Diago Dominiquain dans l'Histoire de la Province d'Aragon, le remet à l'an 1377. Aprés qu'Eymeric fut revenu de Rome, où il avoit accompagné le Pape. Pour Frere Jean de la Tone à qui la susdite defense devoit estre particulierement signifiée, je trouve que cinq ans aprés, ce mesme Pape le recommanda avec beaucoup d'eloge au Chancelier de l'Vniversité de Paris, pour le faire passer Docteur.

XIII. Bzovius rapporte une autre condamnation de Frere Arnaud Montanier natif de Puycerda dans le Dioceſe d'Vrgel, fort semblable à celle-cy, & les heresies qu'Eymeric luy attribue n'ont pas de meilleurs fondemens. La Premiere est d'avoir dit que Jesus-Christ & ses Apostres n'avoient rien possedé ny en particulier ny en commun; nous avons veu l'effort de cette controverse sous Jean XXII. & montré comme quoy cette proposition s'explique fort catholiquement.

XIV. La Seconde que ceux qui portent l'habit de Saint François ne se peu-

Digitized by Google

vent pas damner; cette proposition prise à la lettre merite d'estre traittée de folle, plustost que d'Heretique, de mesme qu'une autre, que plusieurs Dominiquains disent & preschent, que ceux qui portent l'habit de saint Dominique ne peuvent pas devenir heretiques; car si l'on pretend attribuer l'un ou l'autre de ces bons effets au port exterieur d'une Robbe, n'est-ce pas une pansée bien ridicule, puis qu'un habit Saint au lieu de profiter à un mechant homme, sert à sa plus grande condamnation; mais cela peut estre entendu avec une interpretation pieuse, que celuy qui portera l'habit de Saint François avec un veritable esprit de Frere Mineur, ne se pourra pas damner; & que celuy qui portera l'habit de S. Dominique avec le sentiment que ce Saint Ordre inspire à ses enfans, ne pourra pas tomber en heresie; & certes la protection de ces deux grands Patriarches Saint François & S. Dominique, & la participation aux merites de tant de bonnes œuvres qui se font dans ces deux ordres, peuvent bien obtenir quelque grace particuliere en faveur des bons Religieux, pour leur procurer ces avantages; c'est ainsi qu'il se faut expliquer, & s'entendre pour parler non seulement en catholique, mais encore en homme de bon sens.

XV. La troisiéme que Saint François descend dans le Purgatoire une fois chaque année pour en delivrer tous ses enfans; cette proposition est appuyée sur une revelation que Frere Barthelmi de Pise, & Frere Marc de Lisbone rapportent, & nous lisons tant de choses semblables en divers autheurs fort graves, qu'il y a bien de quoy s'estonner qu'on veuille traitter d'Heretique, ou d'Erronée une pansée fort pieuse, & qui n'a rien d'incroyable.

XVI. La quatriéme que l'Ordre de Saint François dureroit jusques à la fin du monde; & c'est en effet un des quatres Privileges que Jesus Christ accorda à nostre Seraphique Pere sur le mont Alverne; tous nos Autheurs les rapportent, & la memoire de cette faveur est conservée bien cherement dans ce lieu, où ils sont gravés sur une pierre, mais cet avantage ne luy est pas si particulier que plusieurs autres Congregations ne le pretendent.

XVII. Voyla ces grandes heresies qu'Eymeric dit qu'il a condamnées avec l'Evéque d'Vrgel, & sur lesquelles il a publié sa sentence dix & neuf ans aprés que le susdit Frere Arnaud les avoit avancées, & en son absence; car il avoit mieux aymé s'en aller outre mer que de les retracter à la poursuite de Frere Nicolas Rossel confrere d'Eymeric, & son predecesseur dans la charge d'Inquisiteur.

XVIII. Bzovius se trompe icy en plusieurs chefs; il dit qu'Eymeric convainquit Frerere Arnaud, mais Eymeric mesme le nie, & la Bulle que Bzovius rapporte dit qu'il fut cité, mais qu'il ne comparut pas. Secondement, il fait cette Bulle de l'an 1372. & du second de Gregoire onziéme; mais le registre du Vatican la date du troisiéme de son Pontificat qui répond à l'an 1373. en troisiéme lieu, il dit qu'elle fut addressée à Frere Armand Vicaire des Freres Prescheurs dans le Septentrion; mais son titre porte formellement, à Frere Armand de France Professeur de l'Ordre des Freres Mineurs, & elle adjoute que ce Pape avoit donné auparavant cette mesme commission de renvoyer Frere Arnaud au Saint Siege, à Frere François Catalan son Predecesseur dans la charge de Vicaire des

Digitized by Google

Freres Mineurs dans le Septentrion ; enfin aprés avoir repeté la meſme choſe ſans garder aucun ordre des temps, il fait dire à Ferdinand del Caſtillo que Frere Arnaud fut brullé dix & neuf ans aprés qu'Eymeric l'eut condamné ; tout cela eſt évidemment faux, car Caſtillo ne cite point d'année, & ne parle point de ce brullement mais rapporte ſeulement en abbregé ce qu'Eymeric en a écrit ; il eſt certain que Frere Arnaud ne comparut pas, & qu'il ne revint de l'Orient qu'aprés qu'Eymeric eut eſté banny du Royaume d'Aragon ; j'ay honte de m'amuſer à ces vetilles, mais j'ay creu que je devois le faire pour laver mon ordre des calomnies de cet auteur, qui ramaſſe ſans choix toutes les hereſies qu'il trouve dans ſon Eymeric, pour nous en charger.

XIX. Le Pape permit au General d'eſtablir un Convent à Maranula dans le Dioceſe de Gaïete, duquel Honorat Caëtan Comte de Fondi vouloit eſtre le Fondateur, prés d'une Egliſe de l'Annonciation de la Vierge ; il eſt au conventuels.

XX. Geraud Deſtres Seigneur de Raquens avoit déja fait bâtir celuy du Bourg en Breſſe au Dioceſe de Lyon comme il conſte par les Indulgences que le Pape y conceda. l'Egliſe de celuy de Lauſane en Suiſſe s'eſtoit brullée, & le Pape recommanda ſon reſtabliſſement à la pieté des Fidelles.

XXI. Le Monaſtere de Sainte Claire de Jaën au Royaume de Grena le, avoit eſté fondé avant cette année, comme il conſte par des Lettres d'Henry III. Roy de Caſtille qui s'y conſervent ; il y a apparance qu'il fut rebati dans la Ville environ ce temps, de meſme que pluſieurs autres, aprés la guerre des Maures, & celle de Pierre & d'Henry Princes de Caſtille ; nous ne ſçavons pas qui en a eſté le Fondateur, ny le Reſtaurateur ; il s'eſt toûjours conſervé dans une grande regularité, & a élevé pluſieurs filles fort recommandables par leur vertu. On y conſerve avec grand reſpect une Image de la Sainte Vierge, dont les cheveux reſterent ſans aucun dommage au milieu du feu qui brulla les veſtémens dont elle eſtoit couverte, & qui fit meſmes fondre la Couronne qu'elle avoit ſur la teſte. une Religieuſe qui fut emmenée eſclave à Grenade, lors que les Maures prirent cette Ville, emporta ſecrettement une image de noſtre Seraphique Pere faitte ſur le bois, cette fille demeura pendant ſept ans dans cette captivité, avec une ferme confiance qu'elle en ſeroit delivrée par l'interceſſion de ſon patron, à qui elle ſe recommandoit chaque jour ; enfin elle obtint cette grace, mais d'une maniere fort merveilleuſe ; car elle fut tranſportée dans ſon Monaſtere avec la chambre où elle eſtoit enfermée, & avec l'image de ſon liberateur ; l'eſtonnement qui ſurprit les autres Religieuſes à la veüe de ſon retour, & de ſon équipage fut tel que vous vous pouvez imaginer, & depuis on a toûjours porté une grande veneration à cette devote ſtatue.

XXII. Eleonor Reyne d'Aragon avoit fait tranſporter dans Calatayud le Monaſtere de ſainte Claire qui eſtoit prés de cette Ville, & le Pape confirma cette diſpoſition.

XXIII. L'Abbeſſe de celuy de Turiol en Navarre, fondé par la meſme Princeſſe, obtint la permiſſion de ſe ſervir de la croſſe ; & le Pape ordonna à l'Archeveſque de Sarragoſſe d'y unir quelques benefices. Il exempta celuy de Mont-

Digitized by Google

faucon des collectes que l'Eveſque de Spolete demandoit, & ordonna à un Cardinal de lever l'excommunication que ce Prelat avoit fulminée contre les Religieuſes pour les obliger au payement. Il defendit de loger aucun Religieux étranger, au Convent où demeurent ceux qui ſervent le Monaſtere du tres-ſaint Sacrement de Naples.

DE JESUS-CHRIST l'an 1372. | DE GREGOIRE XI. l'an 2. | DE CHARLES IV. EMP. l'an 24. & 25. | DE L'ORDRE l'an 165.

I. FRere Thomas de Farignano avoit travaillé avec grand ſoin pendant toute l'année precedente, pour mettre un bon accord entre Campofregoſo Duc de Genes, & les Fliſques, & il vit le fruit de ſes travaux au commencement de celle-cy, aprés que ces Seigneurs eurent perdu leur principale retraitte, qui eſtoit la forteresſe de Roquetaillade; car non ſeulement il mit la paix entre les citoyens, mais encore entre tous les autres qui s'eſtoient jettés dans l'un ou l'autre parti, & qui avoient partagé preſque toute l'Italie par ces deux factions.

II. Frere Ange Nicolas Feduccio de Bibiene l'aſſiſta fort utilement dans cette importante affaire, & aprez cet heureux ſuccés il s'appliqua ſelon l'ordre qu'il en avoit à eſtablir une ligue contre les Vicomtes de Milan, & les autres ennemis du Saint Siege; déſque le Pape eut receu les nouvelles de la paix des Genois, il en fit un grand & honnorable remerciment à Frere Thomas, & luy donna une nouvelle commiſſion conjointement avec Frere Guillaume Evéque de Siene pour eſtendre & confirmer la ligue que Frere Ange avoit commencée; & pour recompenſer autrement que par des paroles le merite de ces grands Hommes, il crea Frere Thomas Patriarche de Grade, & Frere Ange Evéque de Peſaro. Le premier eſtoit General de l'Ordre, & ſa Sainteté en commit le Gouvernement à Frere Bertrand Lagier Cardinal de ſainte Priſque; l'autre eſtoit Procureur general, & Frere Thomas de Ficechio luy ſucceda dans cette charge. Sur ce meſme temps les Genois, & les Cipriots commençoient à ſe faire la guerre; & le Pape envoya commiſſion à Frere Thomas Patriarche de Grade pour arreſter ces premiers mouvemens attendant qu'on peut traitter la paix avec les Ambaſſadeurs de Chypre, qui eſtoient déia arrivés à Veniſe.

III. Federic ayant ſoûmis toute la Sicile à ſon obeiſſance, fit un traitté de Paix avec la Reyne de Naples; Frere Ubertin de Coriolano precepteur & chapellain de ce Prince fut ſon Ambaſſadeur pour cela, & Jeane nomma pour le Frere Jean Eveſque de Gravina & ſon confeſſeur avec Leon de Lambertis. Ce Frere Ubertin eſt loüé en diverſes lettres pour ſon addreſſe, & pour ſa prudence; & le Pape pour recompenſer ſon merite le fit ſon Chapellain & ſon domeſtique, & enfin le crea Eveſque de Coricocie.

IV. Les articles de cette Paix eſtoient, le premier que Federic tiendroit la Si-

Digitized by Google

tile sous l'hommage à la Reyne Jeane. le 2. qu'il luy payeroit tous les ans, & non pas au Pape, trois mille onces d'or le 29. de Juin dans Naples. Le 3. qu'en cas de besoin, il fourniroit pour la defense du Royaume de Jeane dix galeres, & cent cavaliers pour trois mois. Le 4. que nul d'eux ne se pourroit liguer avec les ennemis de l'autre. Le 5. qu'apres la mort de Jeane, Federic ne seroit plus obligé à cette charge, & qu'il jouyroit de l'Isle de Liparis. Gregoire y en adjouta trois le premier que Federic & Jeane se reconnoitroient hommagers de la Sainte Eglise. Le 2. que si Marie Fille de ce Roy succedoit à son Royaume, elle ne se pourroit pas marier sans le consentement du Pape. Le 3. que Federic épouseroit Antoinette fille du Duc d'Andria, & parente de la Reyne.

V. Frere Nicolas de Messine & Frere Pierre de Gergenti feurent encore employés pour traitter avec les principaux Seigneurs de l'un & de l'autre Royaume, & avec d'autres Princes étrangers qui s'entremettoient pour cet accord, & enfin Frere Jean Evesque de Sarlat reçeut commission du Pape de le ver les censures qui avoient esté fulminées contre Federic, & son estat, de celebrer son Mariage, & de le couronner. Frere Vbertin servit aussi à reconcilier ce Roy avec le Duc de Genes, & le Pape confirma leur traitté, il obtint encore de sa Sainteté selon le souhait de ce Prince que Frere Nicolas de Gergenti fut deposé de sa charge de Provincial de Sicile, & que Frere François de Messine fut mis à sa place.

VI. Marie veufve de Constantin Roy de l'Armenie Mineure, & Niepce de Philippe qui retenoit le nom d'Empereur de Constantinople, envoya vers le Pape Fr. Jean de Clavaxio Archevesque de Scythie, pour luy demander le secours des Princes chrestiens contre les Turcs, auxquels son Royaume se trouvoit exposé; Gregoire en écrivit d'abord à ceux qui la pouvoient assister avec plus de facilité, sçavoir à la Reyne de Naples, à l'Empereur Philippe, aux Ducs de Venise, & de Genes, au Prince d'Antioche Jean de Lusignan & au grand Maitre de Saint Jean; il proposa au mesme Empereur de marier la Reyne d'Armenie sa niepce avec Otthon Duc de Brunzvic comme le Prince le plus renommé pour la guerre, quoy qu'il ne fut pas riche; car aussi ses Sujets luy souhaittoient un mari de cette qualité, & celuy-cy estoit parent du Roy de Chypre, & allié de plusieurs autres Princes qui ne manqueroient pas de le secourir contre ses ennemis.

VII. Frere Pierre d'Aragon estoit employé dans les affaires, non seulement par le Roy son nepveu qui ne faisoit rien que par son conseil, mais encore par les Papes, qui se servoient de luy fort utilement; & parce qu'il ne se pouvoit pas trouver par tout, & qu'il avoit besoin de personnes capables des affaires pour les envoyer en divers endroits, Gregoire onziéme luy donna permission d'avoir quatre compagnons, d'aller, & de demeurer où il le jugeroit necessaire, & de pouvoir se servir de tous les Religieux de son ordre, comme il le trouveroit à propos selon l'occurrence. Il luy donnna encore la liberté d'entrer avec une honneste compagnie dans les Monasteres des Religieuses, pour des causes pieuses & raisonnables, avec le consentement des Superieurs; & de se faire dispenser par son Confesseur de l'observance de statuts de l'ordre, & des constitutions

Digitized by Google

apoſtoliques, dans les articles qui n'obligent pas à peché mortel.

VIII. Fr. Berenger d'Aragon couſin du ſuſdit Fr. Pierre vint vers le Pape, par l'ordre du Vicaire de la Boſſine, & de Loüis Roy de Hongrie pour demander à ſa ſainteté un plus grand nombre de Miſſionaires,& la permiſſion d'établir de nouveaux Convens, & pour luy propoſer quelques cas de conſcience: Le Pape luy accorda ſoixante Freres Mineurs, le pouvoir de bâtir deux Convents dans le Territoire de Bonrich appartenant à Nicolas d'Altemanich ſous le Roy de Raſſie,un dans le Territoire de Glaz dependant du Roy de Hongrie;& neuf dans les Villes de la Boſſine de la Raſſie & de Baſarat; Aprés cela ſa Sainteté le remit à quelques Evéques & à quelques Docteurs pour la reſolution des cas qu'il luy avoit proposés.

IX. Fr. Nicolas de Criſma Polonois fut envoyé en Hongrie par le Pape,pour les affaires de la Foy,avec des lettres de recommandation pour luy, & pour ceux de ſa ſuite adreſſées à tous les Prelats & à tous les Magiſtrats qui ſe trouveroient ſur ſon chemin.

X. Fr. Nicolas de Papalla de Palerme fut fait Evêque de Malthe, il avoit eſté Chapelain, & Aumonier de Federic III. Roy de Sicile, Confeſſeur de la Reyne Marie, & Directeur de l'Hôpital de S. Marie de Malte.

XI. Fr. Julien Lelli, Fr. Jean Velle, Frere Vbertin de Coriolano, & Fr. François de Meſſine furent faits Chapelains apoſtoliques. Fr. Jaques des Tholomées Sienois eſtoit Inquiſiteur en Toſcane, ſes envieux s'efforcerent de le faire depoſer de ſa charge par des calomnies, mais le Pape qui connoiſſoit ſa doctrine, ſa vertu, ſa prudence, & toutes ſes belles qualités qui le rendoient propre pour cette fonction, l'y confirma, & envoya ordre au Cardinal Philippe Evéque de Sabine,& ſon Vicaire General de le deffendre, & ſouſtenir contre tous ceux qui le moleſteroient.

XII. Quelques Catholiques ſe laiſſoient aller à la ſecte impie des Agarenes, & pluſieurs Sarrazins qui s'eſtoient convertis retournoient à leur vomiſſement;le Pape en eſtant informé ordonna aux Inquiſiteurs de l'ordre de Saint Dominique, & de celuy de Saint François de proceder inceſſament contr'eux, chacun dans ſon diſtroit.

XIII. Le Cardinal Philippe de Cabaſſole Protecteur de l'Ordre mourut à Perouſe le 27. d'Aouſt & ſon corps fut porté à Avignon & enterré dans l'Egliſe de Sainte Marie de bon pas ſur la durance, qui appartient aux Chartreux.

XIV. Frere Pierre de Dole Religieux tres zelé de ſon eſtat, eſtablit un Convent dans ſa patrie. Marguerite Comteſſe de Boutgogne donna un fonds appellé Beauregard ſur lequel on le batit; tous les habitans y contribuerent, particulieremen Jean & Theobald de Boie, que Gonzague appelle Comtes de Riez.

XV. Le Pape permit de batir un Convent à Serraval dans le Dioceſe de Cenet ſous le Patriarche d'Aquilée, pour la Province de Saint Antoine, & un autre au port de Ceſene pour la Province de Bologne.

XVI. Celuy d'Ortane duquel nous avons parlé l'an 1259. avoit eſté détruit comme pluſieurs autres, à cauſe des guerres, & le Pape ordonna au ſusdit Cardinal Philippe de fournir du Domaine de l'Egliſe dequoy le remettre.

Digitized by Google

XVII. Rodulphe met à cette année celuy de Mont-bodio dans la marche d'Ancone; les memoires qu'on m'en a envoyés le font plus ancien, & disent que Nicolas IV. y avoit accordé plusieurs Indulgences, mais je ne les ay pas trouvées dans son regiſtre: il est à la place de cette Ville, c'est pourquoy le peuple s'y assemble ordinairement; & il y a cinq Confreries fort nombreuses. Le corps de Saint Guadence Evesque de Rimini qui fut martyrisé sous Constance Empereur Arrien, pour avoir rompu les actes du Conciliabule tenu dans son Eglise, repose à une Chapelle dediée en son nom; ce tresor qui avoit demeuré caché soixante dix ans, fut trouvé miraculeusement l'an 1594. par Fr. Pierre Tossignan Evesque de Sinigaglia, & ce Prelat le fit remettre en cet endroit; sa Feste se celebre fort solemnellement le 3. d'Aoust.

XVIII. Cet auteur fait encore du mesme temps la fondation de celuy de Narni; mais ce ne peut estre qu'un restablissement, car Saint Bonaventure conte la Custodie de Narni pour la sixiéme de la Province de Saint François; & il y a bien apparance que cette grande & bonne Ville estant posée sur le chemin d'Assise à Rome, Saint François n'oublia pas de s'y establir, veu mesme qu'il y a fait plusieurs miracles.

XIX. Les Religieux qui suivoient Frere Ange Clarene establirent un petit Convent à cinq cens pas de Tolentin, & les Observantins de la Province de la Marche d'Ancone qui le possedent l'ont aggrandi.

XX. Celuy que S. François avoit bati prés de Tudel en Navarre fut ruiné à cause des guerres, & rebati dans la Ville par le Roy Charles II. & par son Fils Charles 3. Il y a plusieurs Sepulchres des Royx & d'autres grands Seigneurs; celuy du B. Fr. Gerardin est le plus remarquable, il y mourut l'an 1433. & son corps qui fut trouvé sans aucune corruption l'an 1303. fut remis à la Chapelle qui est au costé de l'Evangile; la noble famille de Varaiz fit les fraix de cette ceremonie, & retint pour soy le premier tombeau. 'Lan 1612. il a esté encore transporté dans un tres-beau mausolée, où il est fort honoré. Il y a une Chapelle de S. Bernardin où Dieu fait chaque jour des miracles par l'interceſſion de ce S. Les Royx de Navarre qui avoient le droit de Fondateurs, l'ont donné à la famille d'Henryquez de la Carra, qui est vne branche de leurs descendans, & elle à choisi sa Sepulture dans la principale Chapelle. La susdite famille de Varaiz fait toûjours de grands biens à ce lieu, & son Tombeau est au milieu du Chapitre, que l'on croit avoir esté la premiere Eglise, & où l'on a accoustumé de gagner l'Indulgence de nostre Dame des Anges. Les Religieux sont enterrés dans le mesme lieu, au coté droit de l'Evangile, & la famille de Varaiz surnommée de Saint Jean au coté gauche, l'Observance y est establie depuis l'an 1567.

XXI. Le Convent qui estoit prés de Coneliano dans la custodie de Venise, fut transporté dedans à cause des guerres; le Bien-heureux Frere Marc de Hongrie est enterré à la Chapelle du Comte Pierre de Montauban. Les Infidelles ayant autrefois attaqué ce lieu, virent lors qu'il montoient sur les murailles, ce bon Religieux en oraison tout entouré d'une grand lumiere, & cela leur donna tant de frayeur qu'ils se mirent en fuitte.

XXII. Le Provincial de Cologne obtint la permission de transporter dans Britinoria le Convent qui estoit prés de cette Ville. Le Pape conceda quelques

Digitized by Google

Indulgences pour celuy du bourg Saint Severin au Dioceſe de Salerne, Frere Barthelemi de Piſe n'en fait point mention, Rodulphe le nomme S. Severine, & dit qu'il fut bati l'an 1532. par les Seigneurs d'Infuſinis; où ce n'eſt pas le même, où ce ne fut qu'un reſtabliſſement.

XXIII. Celuy de Xativa dans le Royaume de Valence, eſtoit entierement détruit à cauſe de la guerre, & Vital de Ville-neuve obtint permiſſion du Pape de tranſporter les cendres de ſes anceſtres à celuy de Valence, où il vouloit faire baſtir une Chapelle au lieu de celle que ſon Oncle avoit fondée à l'autre.

XXIV. Le Pape adjugea aux Religieuſes du Monaſtere de Sainte Marie de Jaques dans Nole une maiſon, & un jardin que Roger de Sabine avoit laiſſés pour en fonder un autre, parce que cela n'eſtoit pas ſuffiſant pour l'eſtablir. Il permit de tranſporter dans Montauban en Quercy celuy qui avoit eſté demoli parce qu'il eſtoit dehors, d'y recevoir des ſepultures & de faire l'échange de quelques biens; il recommanda encore ce reſtabliſſement aux charités des fidelles, & conceda quelques Indulgences pour l'Egliſe; il conceda la meſme choſe pour celuy de Carcaſſone.

XXV. Il permit aux Religieuſes de celuy de Toulouſe d'appliquer à leur bâtiment les reſtitutions qu'on leur offriroient ſi l'on ne ſçavoit pas à qui elles appartenoient, il fit la meſme choſe pour celuy de Narni.

XXVI. Verte Ducheſſe d'Auſtriche obtint permiſſion d'entrer dans celuy de Vienne, pour voir la Sœur Catherine Sœur du Duc Leopold; Elie Reuſner attribue ſa fondation à Anne Fille de Federic le Beau, Duc d'Auſtriche & d'Iſabelle d'Aragon qui fut mariée avec le Roy de Pologne, & qui ſe trouva veufve avant les nopces; & depuis eſtant encore veufve du Comte de Carinthie elle s'y rendit Religieuſe l'an 1344. mais cecy ſe doit entendre, ou d'un reſtabliſſement, où d'un changement, car le Duc Rodolphe avoit obtenu la permiſſion de l'eſtablir depuis l'an 1363.

De Ie-

Digitized by Google

DE JESUS-CHRIST l'An 1373.	DE GREGOIRE II. l'An 3.	DE CHARLES IV. EMP. l'An 25. & 26.	DE L'ORDRE l'An 165.

I. NOUS avons touché l'année precedente le commencement de la guerre qui s'émeut entre les Genois & les Cipriots. Mais nous n'en avons pas dit le ſujet, il étoit tel. Pierre de Luſignan Roy de Chypre avoit eſté tué par ſes deux Freres Jean & Jacques; lors que ſon fils Pierre ſe voulut faire couronner, les Venitiens & les Genois qui avoient un grand commerce dans cette Iſle entrerent en une furieuſe conteſtation pour le rang; les oncles du jeune Roy qui gouvernoient abſolument ſon état, firent juger l'affaire en faveur des Venitiens, & les Genois en furent ſi offenſés, que non ſeulement ils s'emporterent en injures contre leurs competiteurs durant le feſtin; Mais encore ils réſolurent de revenir le lendemain dans le Palais Royal, avec des epées cachées ſous leurs robes à deſſein de les chaſſer de la premiere place qu'ils avoient occupée le jour precedent; cela ne ſe peut pas faire ſi ſecretement, que les Venitiens n'en euſſent le vent, & ils allerent deferer les Genois comme s'ils avoient deſſein d'aſſaſſiner le Roy; les Princes, & pluſieurs Seigneurs qui ne les aymoient pas, le crurent facilement, & n'eurent pas de peine à le perſuader au jeune Roy: Sur cette calomnie on forma une cruelle reſolution; dés que les Genois arriverent au Palais ils furent arreſtés, & ayant eſté trouvés ſaiſis d'armes, ſans qu'on leur demandat à qu'elle fin ils les portoient, on les jetta par les fenetres; la cruauté alla plus loin, car elle s'eſtendit par toute l'Iſle; les plus innocens furent envelopés avec ceux qui avoient paru coupables, & l'on en fit un maſſacre ſi general qu'il n'en echapa qu'un ſeul, comme ſi l'on eut voulu l'épargner pour aller porter cette nouvelle à Genes, avec une bleſſure qui rendit un bon temoignage du peril, où il s'eſtoit trouvé.

II. Les Genois qui ont l'eſprit boüillant n'eſtoient pas diſpoſés à ſouffrir une injure qui eſtoit aſſez grande pour irriter les plus patiants; C'eſt pourquoy toutes autres affaires laiſſées, ils commencerent à equiper une armée navale de trente ſix Galeres, pour porter quatorze mille hommes contre les Cipriots; & attandant qu'elle fut preſte ils envoyerent devant Damien Catane avec ſept Galeres pour diſpoſer leur entrepriſe; le Pape voyant ce grand appareil de guerre, avoit écrit depuis le 28. de Novembre à Fr. Thomas Patriarche de Grade & au Duc de Genes; Et lors qu'il ſçeut que les Ambaſſadeurs du Roy de Chypre devoient arriver, il écrivit une ſeconde fois au méme Prelat, pour l'exhorter à s'employer de toute ſa force envers les Genois, & les diſpoſer à un accord; il luy joignit pour cette importante negotiation Fr. Guillaume Eveſque de Narni, & Jean des Abbés Chapellain Apoſtolique; Cependant il pria le Roy de France & pluſieurs autres Princes d'interpoſer leur credit pour détour-

Digitized by Google

ner la tempête qui menaçoit la Chypre, dans un temps auquel elle servoit de Boulevart à toute la Chrétienté. Jean de Lascaris de la race des Empereurs de Constantinople arriva en Fevrier à la Cour du Pape; Il avoit passé en Chypre, & conferé avec la Reine mere sur le peril du Royaume, & il desiroit d'en conferer avec Fr. Pierre d'Aragon pere de cette Princesse; C'est pourquoy le Pape envoya un ordre exprés à ce Religieux de venir au plustost en sa presence, ou du moins s'il ne pouvoit pas faire commodement ce voyage, d'envoyer une personne fidelle à qui Lascaris peut confier ce qu'il ne luy pouvoit pas écrire.

III. Sur la fin du mois de Juin le Pape donna une nouvelle commission au Patriarche de Grade, pour accorder quelques differens qui estoient survenus entre Loüis Roy de Hongrie, & Albert & Leopol Ducs d'Autriche, & entre André Duc de Venise, & François de Carriere Vicaire Imperial dans Padouë, à quoy cét Illustre Prelat reussit fort heureusement. Les Vicomtes de Milan continuoient leurs ravages sur les terres de l'Eglise & des alliés, & le Pape donna un ordre special au mesme Patriarche d'engager les Genois à une ligue contre ces Tirans au mesme temps qu'il les détourneroient de la guerre contre les Cipriots; ou du moins de les confirmer dans l'affection, & l'obeissance qu'ils avoient toûjours témoigné d'avoir pour le Saint Siege, & de les obliger d'empecher que leurs sujets ne portassent des munitions aux ennemis de l'Eglise. Fr. Petrocin de Mantouë Provincial de la Province de S. Antoine eut commission d'aller pour le mesme sujet vers le Duc de Mantouë & vers quelques autres Princes.

IV. Les vicomtes de Milan pour se vanger des Freres Mineurs, qui rendoient des bons services au Pape contr'eux leur faisoient mille injures par tout où ils les trouvoient; Galeaz menaça Fr. François Ferracano de le faire jetter de la chaire en bas, parce qu'il prechoit contre ceux qui parloient mal de l'autorité du Saint Siege, il ne le fit pas pourtant, mais il le chassa de la Ville; & Bernabœuf en fit brûller deux, parce qu'il les reprenoient de sa revolte.

V. Rome ne manquoit pas de troubles Domestiques, Jourdain des Vrsins estoit en querelle avec l'Abbé Geraud Gouverneur de quelques Villes de l'Estat Ecclesiastique, & tout le peuple estoit en esmeute contre Luc Sabelli, les Comtes d'Anguillaria, & quelques Officiers de l'Eglise; le Pape en estant informé envoya Frere Ange de Bibiene Procureur General de l'Ordre pour y remettre le calme avec des lettres pour le peuple Romain, & pour tous les interessés.

VI. Fr. Boniface de Corneclario se voulut decharger de l'Office d'Inquisiteur, qu'il exerçoit dans la marche de Trevise, & à Verone, & Fr. Bertrand Cardinal & Vicaire General de l'ordre luy substitua Fr. Mutius Venitien, sans prejudice de l'institution de Fr. Loüis de Saint Martin qu'Vrbain 5. avoit establi dans le mesme district; le Pape confirma cette disposition, & depuis il luy fit conferer le grade de Docteur par Fr. François Caronelli de Corneclario, & le recommanda particulierement à Fr. Leonard qui fut éleu General.

VII. Le Pape donna pouvoir aux Freres Mineurs de faire toutes les fonctions curiales dans les lieux de la Bossine, de la Hongrie, & de Lambourg où il n'y auroit pas de curés establis, quoyque l'Evêque de Luben s'y opposat, &

Digitized by Google

pour la Corse il leur donna l'autorité de reconcilier les Heretiques à l'Eglise, & la liberté de converser avec eux sans encourir de censure.

VIII. Le Chapitre General se tint à Toulouse; Le Cardinal Fr. Bertrand y presida comme Vicaire General, & Fr. Leonard des Roux Provincial de Naples y fut éleu: On y ordonna pour des raisons particulieres, que les visiteurs de la Province de Toscane, seroient pris de celle de Bologne, & ceux de la Province de Milan de celle de Toscane; On permit à cette derniere d'envoyer ses jeunes Religieux aux estudes de Genes, de Boulogne, de Padouë & de Montpellier, & à celles de Rome, de Calabre, de l'Esclavonie, de la Romagne, & de la France de les envoyer à Florence le nombre des Religieux decedés depuis le dernier Chapitre se trouva de 1345. Le Pape écrivit trois lettres aux Vocaux. Par la premiere il leur temoignoit l'estime qu'il faisoit de l'Ordre, les exhortoit à elire un Superieur qui eut les qualités dont S. François à dit qu'il devoit estre doüé pour le pouvoir bien gouverner; & leur defendoit les monopoles sous peine d'excommunication. Par la seconde il ordonnoit que le General ne peut point establir pour son Vicaire une personne qui ne fut pas sous sa jurisdiction, & leur commandoit par sainte obeissance & sous peine d'excommunication de choisir pour Protecteur le Cardinal qu'ils connoistroient estre le plus propre pour l'avantage de l'Ordre; par la derniere il leur accordoit quelques Indulgences.

IX. Apres le Chapitre le nouveau General alla demander au Pape pour protecteur le Cardinal Guillaume du Juge Limosin fils d'une Sœur de Clemens VI. Ce Prelat mourut l'année suivante, & je ne trouve point qui luy succeda jusqu'à l'an 1390. Gregoire XI. avant que de le nommer à cette charge avoit reglé l'autorité qu'il devoit avoir sur l'ordre, parce que quelques uns de ses devanciers l'avoient trop estendue, & avoient causé beaucoup de troubles en se voulant mesler des choses qui regardent le gouvernement ordinaire; Presentement il n'y a rien de bien arresté pour leur pouvoir, car il s'augmente, ou se diminuë comme il plait au Pape.

X. Les guerres qui avoient fait tant de maux en Castille avoient aussi causé beaucoup de relachemens parmy les Religieux. Le Pape pour y remédier donna commission à Fr. Arnaud de Sarran Provincial de Guiene de reformer tous les Couvens des Freres Mineurs, & tous les Monasteres de Sainte Claire de ce Royaume, & luy assigna pour ses adjoints Fr. Didace de Palentia lecteur à Tolede, Fr. Jean Gonsalve d'Opta lecteur à Cuença & Fr. Jean Bubeta, qu'il exepmta de l'autorité de leurs Superieurs pour les soûmettre à celle du susdit Fr. Arnaud; il ecrivit aussi au Roy de Castille pour le prier d'appuyer de son pouvoir ces Commissaires Apostoliques dans la fonction de leur charge.

XI. Fr. Ubertin de Coriolano Ambassadeur du Roy de Sicile, ayant esté sacré Evêque de Criococie fut obligé de partir promptement de la Cour du Pape pour aller travailler aux affaires que sa Sainteté luy avoit commises, & Jean Evesque de Sarlat, & l'Evesque de Catane receurent son serment de fidelité; il fut fait depuis Evesque de Patti en Sicile Fr. Jean fut crée Evesque de Monopoli au Royaume de Naples, il a esté Confesseur de la Reyne Jeane seconde de ce nom, &

Digitized by Google

suivit le parti de Clement VII. enfin il mourut l'an 1380. Le Pape fit son Chapelain Fr. Didace de Palentia, qu'il avoit institué Commissaire en Castille, & declara que cette charge n'exemptoit point ceux qui la possedoient de la jurisdiction ordinaire de leurs Superieurs.

XII. Le Pape permit d'establir six Convens dans la Bossine, & la Valachie sur les frontieres de Hongrie; je ne sçay pas s'il faut comprendre dans ce nombre celuy de Lubregan, fondé par Jean Gaz, & celuy de Nechsen qui sont dans ce Royaume.

XIII. La Corse avoit besoin de secours, & pour instruire les Catholiques & pour convertir les Heretiques; C'est pourquoy le Pape permit d'y bâtir quatre Convens.

XIV. Gonzague dit que celuy de S. Michel du Mont à demi lieuë d'Alcozer dans le Dioceſe de Cuença fut establi cette année, mais fort petit & dans un lieu solitaire; C'est pourquoy & les Habitans & les Religieux furent bien aise de le transporter plus pres de leur Ville l'an 1569. Je diray ma pensée sur son ancienneté l'an 1384.

XV. Celuy de Baëza autrefois Ville Episcopale & maintenant du Dioceſe de Jaen avoit esté demoli à cause de la guerre des Sarazins, parce qu'il estoit aux Faux-bourgs; & le Pape donna permission de le remettre dans la Ville. Le corps du bien heureux Fr. Michel d'Aquiler lay y a esté trouvé tout entier sans aucune corruption sept ans aprés sa mort.

XVI. Le Convent de Jaën avoit souffert la meſme infortune pour la même raison, & il fut remis de la méme sorte. Le 2. de May de l'an 1527. le Refectoir tomba tandis que les Religieux dinoient, & par une providence divine nul d'eux ne fut blessé quoy qu'ils fussent trente.

XVII. Le Pape permit d'en establir un autre à Brettenbumien dans le Dioceſe de Constance, duquel Albert Comte de Verdenbourg & Seigneur de ce lieu vouloit estre Fondateur; je ne sçai s'il a esté bâti, car je n'en trouve aucun memoire.

XVIII. Guillaume de Montaigu en avoit fait bâtir un à la petite Isle de Mannia dependante d'Irlande &] dans la parroisse de S. Colombe, comme nous avons veu l'an 1367. Et le Pape donna commission à l'Evêque de Lauden de sacrer l'Eglise, parce que l'ordinaire qui est l'Evêque de Sodere estoit trop éloigné, j'ay peine à deviner qui estoit cet Evêque, de Lauden car il ny en a point de ce nom en ce païs là; il pourroit estre celuy de Laon en Picardie qui peut-estre estoit alors Nonce Apostolique en ces cartiers, ou bien celuy de Lauden en Escosse, car on pourroit avoir corrompu le nom.

XIX. Le Pape donna ordre à l'Evêque de Besiers, d'aider au bâtiment du Monastere de Sainte Claire, qui se restablissoit dans sa Ville, par l'application des legs qui seroient à sa disposition, jusques à la somme de six cens livres.

XX. Celuy de Regnoso dans le Dioceſe de Palentia en Castille, avoit esté destruit avec la Ville depuis trois ans, & les Religieuses s'estoient retirées à Palentia, où Alphonse Henriquez les fonda de nouveau; Ce Monastere est devenu fort celebre par la vertu de celles qui l'habitent; la Sœur Blanche Henri-

Digitized by Google

quez sœur du Fondateur, & parente de Ferdinand Roy Catholique s'y rendit fort recommandable par sa profonde humilité, qui la faisoit appliquer aux offices les plus vils. La Sœur Caterine Tortolez a esté si attachée à l'oraison qu'elle y passoit les nuits entieres. La sœur Loüise Villalobos avoit une pieuse jalousie d'imiter toutes les vertus qu'elle voyoit prattiquer à ses sœurs. Il y en a eu encore plusieurs autres dont la memoire se conserve avec grande veneration. Ce luy d'Vbeta dans le Royaume de Grenade qui avoit esté ruiné par les Sarrazin fut remis dans la Ville.

XXI. Le Pape donna des Indulgences pour la chapelle de Sainte Croix du Convent de Pignerol, & pour l'Eglise du Monastere de sainte Claire de Terni: celuy de Saint Guy de Pise s'accreut par le moyen de quelques maisons que sa Sainteté y donna. Celuy de Bologne obtint l'exemption des subsides. Le Pape écrivit aux Religieuses de celuy d'Aresta sur la vente de quelques biens; & à celles de Xativa pour les exhorter de travailler avec grand soin à la conversion de quelques serviteurs & servantes infidelles dont elles se servoient. Quatre Religieuses de celuy de Sainte Magdelaine de Verone furent choisies pour reformer les Benedictines de celuy de S. Luce prés de la mesme Ville, avec ordre de prendre l'habit de Saint Benoist.

XXII. Le Pape envoya la Regle du Tiers Ordre tirée du Registre de Nicolas 4. à Frere Reynier d'Aschebroet Superieur de la maison d'Arscot dans la basse Allemagne. Il donna commission à l'Abbé Geraud d'absoudre Vannille Narduccio qui avoit commis de grands excez contre l'Eglise dans le Duché de Spolete, mais qui s'estoit converti & rendu Hermite sous la regle du Tiers-Ordre à condition qu'il donneroit tous ses biens aux pauvres, & qu'il demeureroit banni pour sept ans du susdit Duché, mais qu'en consideration de sa Penitence, les Sentences données contre luy seroient tirées du Registre de Spolete.

DE JESUS-CHRIST l'An 1374. | De Gregoire XI. l'an 4. | DE CHARLES IV. EMP. l'An 26. & 27. | DE L'ORDRE l'An 167.

I. L'Empereur Jean Paleologue ne prenoit pas tout le soin qu'il avoit promis, pour reduire ses sujets à l'union de l'Eglise catholique: neantmoins il demandoit tousjours du secours contre les Turcs, qui commençoient à se saisir de tous costés des terres de son Empire; le Pape pour establir cette union si importante, & disposer le secours des Princes catholiques, envoya vers luy avec un plein pouvoir, Frere Thomas de Bozolasco Provincial de l'Ordre de S. Dominique en Lombardie, & Frere Barthelemi Cherraccio Docteur de l'Ordre de S. François; il leur avoit joint deux Chevaliers de S. Jean, mais il les revoqua. Il écrivit non seulement à cet Empereur, mais encore à tous les Prelats Ecclesiastiques, & à tous les plus considerables Seigneurs, qui conservoient l'union qu'ils avoient embrassée, pour les exhorter de travailler avec ses Legats à

Digitized by Google

reduire les autres, afin que cette union de la Foy servit à establir celle de tous les Fidelles pour leur defense contre les Turcs. Il commanda encore sous peine d'excommunication au grand Maistre de S. Jean, de pourvoir ses Legats d'une Galere armée à ses dépens.

II. Les Freres Mineurs avoient fait beaucoup de conversions dans la Bossine, la Russie, & la Valachie; il restoit une chose fort necessaire, sçavoir d'establir un Evéque parmi les Valaches, parceque les Prelats, & les Prestres Hongrois qui estoient les plus proches ne leur estoient pas agreables; c'est pourquoy le Pape donna commission aux Archevesques de Strigonie, & de Colotza de conferer avec le Roy de Hongrie du lieu qui seroit le plus propre pour eriger une cathedrale, & de toutes les autres choses necessaires pour son établissement; & de s'informer encore si Frere Antoine de Spalatro seroit propre pour en estre le premier Evesque, parce qu'on disoit qu'il entendoit tres-bien la langue du Païs, qu'il y avoit fait grand fruit, & que ses bonnes mœurs & sa doctrine le rendoient fort digne de cette charge; mais que s'ils en connoissoient quelque autre plus capable de cet employ, ils le luy nommassent.

III. La vallée d'Ossola est une petite Comté dans le Dioceſe de Novare qui avoit esté donnée aux Evéques de cette Ville par l'Empereur Henry l'an 1014. & ils l'avoient possedée jusques à l'an 1470. que Sfortia Comte de Milan la leur enleva: cette année les habitans secoüerent la tyrannie des Vicomtes Milanois qui s'y maintenoient par le support d'Oldrad Galeaz leur cousin qui en estoit Evesque & le Pape qui avoit suspendu ce Prelat de ses fonctions, & qui luy avoit substitué des Vicaires, envoya secrettement sur les lieux Frere Valentin de Morigiis, pour animer ce peuple à conserver sa liberté, avec son obeïssance envers le Saint Siege; & parce qu'il y avoit grand danger dans ce voyage, il luy permit de changer d'habit sans pouvoir estre blamé d'Apostasie, sa Sainteté creut que les habitans de la Vallée de Sesia dans le mesme Dioceſe, seroient disposés à faire la mesme chose; & pour les y faire resoudre elle leur envoya Fr. Antoine de Raffagnis avec la mesme permission de se travestir pour marcher en seureté. Quelques Freres Mineurs voulurent voir les lettres qu'il portoit, le & Pape estant adverti de cette temerité leur defendit à tous sous peine d'excommunication de s'ingerer à visiter ce que ce Religieux portoit ny d'examiner où il alloit.

IV. Frere Thomas de Farignano Patriarche de Grade, ayant achevé tant d'importantes legations pour le bien commun de toute l'Eglise, voulut s'appliquer à la reformation particuliere de son Dioceſe; & le Pape pour favoriser ce bon dessein, le fit Commissaire apostolique sur tous les Convens de l'un & de l'autre sexe situés dans l'étendue de son Patriarchat, à la reserve de ceux des mendians, quelque exemption qu'ils peussent prétendre, méme sur les Monasteres de sainte Claire, & sur ceux qui dependoient de l'Ordre de S. Dominique, & ce pour deux ans seulement. L'Abbesse de S. Zacharie de l'Ordre de Saint Benoist au Dioceſe de Castello, appela au Saint Siege de l'Ordonnance que le Patriarche fit pour la cloture de son Abbaye & pour d'autres abus qu'il

Digitized by Google

y vouloit corriger; cette cause fut commise à Guillaume Gautier auditeur du sacré palais qui fit defense à ce Prelat de se méler de la reformation de ce Monastere; mais le Pape ayant esté informé de cette Surprise, cassa la sentence de son auditeur, declara l'appel nul & frivole, & ordonna au Patriarche de poursuivre ce qu'il avoit commencé.

V. Les Commissaires que le Pape avoit instituës l'année precedente pour reformer les Convens des Freres Mineurs, & les Monasteres des Religieuses de Sainte Claire du Royaume de Castille, receurent la confirmation de leur charge, un ordre exprez pour obliger ceux & celles sur qui ils avoient pouvoir de leur fournir les choses necessaires, l'autorité de subdeleguer là où ils le jugeroient à propos, & une recommandation aux Prelats Ecclesiastiques, de les assister de leur conseil & de leur autorité; la premiere commission est adressée à Frere Arnaud de Sarran Provincial de Guiene, à Frere Didace de Palentia, à Frere Jean Gonsalve d'Opta, & à Frere Jean d'Ubeta; mais par ces secondes lettres le Pape les nomme Frere Arnaud de Campagne, Frere Bernard de Garisson, Fr. Didace de Palentia, & Frere Jean Gonsalve d'Opta.

VI. Frere Estienne du Tuile fut institué Commissaire Apostolique avec Frere Barthelemi Characio pour reformer le Convent d'Avignon, & en suitte il fut envoyé à Constantinople comme nous avons dit par avance.

VII. Frere Leonard General de l'ordre receut commission du Pape pour appaiser quelques troubles qui estoient survenus dans la Province de S. François; & le pouvoir de deposer deux Provinciaux avec le conseil des discrets de l'ordre, & d'en remettre d'autres à leur place.

VIII. Le Pape ordonna au Provincial, duquel la Bossine, la Bulgarie, & la Valachie dependoient de retenir les livres qui estoient à l'usage des Religieux qui decederoient en ces cartiers-là, nonobstant le statut qui commandoit de les remettre aux Convens de leur reception.

IX. Il permit au General de conferer le grade de Docteur à Fr. Mathieu de Hadesso Anglois qui avoit enseigné pendant vingt & quatre ans, & qui a esté depuis autant estimé par sa prudence dans le gouvernement, qu'il l'avoit esté par sa doctrine dans les écholes.

X. Fr. Philippe de Torrington fut fait Archevesque de Cashel en Irlande: Richard II. l'envoya depuis à Vrbain VI. A son retour l'an 1379. il voulut persuader à ce Prince qu'il luy seroit facile de s'emparer de la France, parceque ce Royaume estoit soûmis aux censures de l'Eglise, pour avoir suivi le parti de l'Antipape Clement, & il mourut l'an 1382. Frere Nicolas Petri succeda à Frere Thomas Racami dans l'Evesché d'Assise.

XI. Les memoires de la Province de saint François mettent à cette année la mort de Frere Mathieu de Narni, que Dieu a honnoré de plusieurs miracles dans sa patrie, où il est inhumé; nous avons parlé de luy l'an 1241. Suivant nos écrivains qui ne sçavent pas précisément l'année de sa mort.

XII. La Discipline reguliere estoit fort dissipée dans plusieurs Provinces de l'ordre, & Frere Paulet de Trincis qui avoit commencé sa reformation à Brulliano la restabliſſoit avec grand progrez dans celle de Saint François; il y avoit

Digitized by Google

déja joint ſix autres petits Convens, ſçavoir ceux des priſons ſur le Mont Subas, de Piſtia, de Dani, de mont-Luci, de Mont-Jovio, & de Stronconio. Il y recevoit & des Novices, & des profez qui ſe vouloient joindre à ſon zele; mais comme il vivoit ſous l'obeïſſance du Provincial, on le retenoit dans les limites de ces petits lieux, de crainte qu'il ne s'étendit trop. Le General y eſtant venu faire la viſite fut ſi ſatisfait de la façon de vivre de ces bons Religieux, ſimple modeſte, ſolitaire, & humble, qu'il les creut fort propres à remettre tous les autres dans la pure obſervance de la Regle; c'eſt pourquoy il donna permiſſion à Frere Paulet, & aux Gardiens de ces convens d'aller, & d'envoyer leurs Religieux dans les Provinces voiſines, par tout où ils le jugeroient neceſſaire.

XIII. Dans ce temps, la Secte des Frerots avoit trouvé tant de Protecteurs à Perouſe, qu'elle y avoit acquis deux domiciles, l'un dans la ville & l'autre dehors; ils s'y aſſembloient en ſi grand nombre, & cela les rendoit tellement inſolens, qu'ils inſultoient en face aux F. Mineurs, leur reprochant qu'ils avoient degeneré de l'eſprit de pauvreté que S. Frãçois leur avoit enſeigné, & que c'eſtoient eux qui l'avoient reſſuſcité; les bâtimens ſomptueux, les habits delicats, & l'abondance pour le manger n'eſtoient que de trop veritables preuves de ce relaſchement; & ces temeraires prenoient meſme quelquefois la hardieſſe d'aller foüiller publiquement les Religieux ſous leurs habits pour faire voir qu'ils portoient des chemiſes par ces inſultes ils les avoient tellement étonnés qu'ils n'oſoient preſque plus ſortir de leur Convent, & l'hypocriſie de ces heretiques s'étoit tellement accreditée, qu'ils paſſoient dans l'eſprit du Peuple pour les vrays imitateurs de S. François: le Provincial voulut chercher quelque remede à ce deſordre, & fit une aſſemblée pour prendre conſeil des peres graves, dans cette conſulte un bon Religieux luy dit, quil ne croyoit pas qu'il y eut de meilleur moyen pour arreſter l'effronterie de ces heretiques, que de donner ce Convent à Frere Paulet & à ſes compagnons, parceque la vie des veritables enfans de S. François, confondroit l'hypocriſie de ces faux & ſuppoſés.

XIV. Ce conſeil fut approuvé, on fit venir Frere Paulet; il commença par une fort belle predication qu'il fit au peuple, où il donna le defi aux Frerots d'entrer en diſpute avec que luy, pour voir qui eſtoient les veritables diſciples de S. François. Au jour aſſigné Frere Paulet ſe preſenta avec ſon compagnon devant une foule de peuple que la curioſité avoit attiré; les Frerots y vinrent avec grande fierté, & traiterent d'abord avec mépris ces deux Freres lais comme deux idiots; Frere Paulet ne s'eſtonna point de leur inſolence, il écouta fort paiſiblement tous les relâchemens qu'ils luy objecterent, comme des argumens pour prouver que ceux qui ſe diſoient Freres Mineurs n'eſtoient pas les veritables enfans de S. François, mais bien eux qui avoient ſouffert tant de perſecutions pour pratiquer & ſouſtenir l'étroite pauvreté, & qui vivoient dans un abbaiſſement conforme à cet eſtat. Ce long diſcours réveilla l'attention de tous les aſſiſtans, chacun attendoit de voir comment Frere Paulet s'en demeſleroit, & il répondit, Saint François n'a rien commandé dans ſa Regle avec tant d'exactitude que l'obeïſſance au Saint Siege; vous vous moqués de ce commandement, car vous reſiſtez aux ordres du Pape, & des Prelats qu'il a eſtablis; donc vous n'eſtes

Digitized by Google

n'estés qu'en apparence les imitateurs de Saint François, mais dans la verité vous luy estes contraires, cet argument se trouva si fort & si clair, que les Frerots resterent confus, & se retirerent sans oser repliquer une seule parole: & tous les Auditeurs furent si persuadés de la vertu de Fr. Paulet, qu'ils baffoüerent cette racaille d'Heretiques, & reconnurent les vrais freres mineurs.

XV. Un Gentilhomme de Perouse servit à faire chasser entierement ces infames par l'occasion que je vais dire; il leur avoit presté une maison de campagne pour s'y divertir durant l'esté; un jour il y alla secrettement pour voir ce qu'ils faisoient, & il entendit deux d'entr'eux qui se querelloient, sur ce que l'un disoit qu'il avoit esté éleu Pape, & que l'autre le blâmoit de sa presomption, ce colloque obligea cet homme de les observer avec plus de curiosité, & il apprit qu'ils avoient establi parmy eux une hierarchie de Prelats semblable à celle de l'Eglise, & que par cette conduitte ils tâchoient de se maintenir & de divulguer leurs erreurs; cette connoissance, & la dispute de Frere Paulet, luy donnerent une telle aversion pour ces impies, qu'il fit soûlever le peuple contre eux, & les chassa avec des injures & des coups, de tout le territoire de Perouse; ainsi Frere Paulet restant victorieux de ces faux freres, reçeut pour sa recompense le Convent de Saint François du Mont prés de Perouse; l'honneur qu'il acquit dans cette rencontre, & la faveur de ses Superieurs qu'il merita par sa bonne conduite, furent de grandes aydes pour fortifier & accroitre sa nouvelle Congregation.

XVI. Les Disciples de Frere Ange Clarene, qui avoient plusieurs Convents dans la marche d'Ancone, en établirent un environ ce temps entre S. Genest & Sarnano; Gonzague dit qu'il a pris le nom de S. Liberat, d'un Frere Liberat enterré dans ce lieu, à qui un Pape donna le titre de Saint, à cause des miracles qu'il faisoit, je ne crois pas que ce soit Frere Liberat de Macerata, mais quelque disciple de Frere Ange. Ils en avoient un autre dedié à Saint Jean prés de Matellica. Mais je ne sçay pas quand est-ce qu'il a esté fondé.

XVII. Rodulphe fait de cette année le Convent de Trano en Sicile; il fut establi hors la ville à une Abbaye de Saint Michel, & cent ans apres, les habitans firent reparer ce vieux bâtiment, & donnerent encore aux Religieux un hospice dans la ville.

XVIII. Le Pape permit au Vicaire de la Bossine d'establir sept Convens dans le territoire de Tucimi de Vuilkuik, & de Verbas.

XIX. Le Pape celebra la messe le jour de Pentecoste dans celuy de Sellon au Dioceſe d'Arles, & y conceda des Indulgences pour cette feste, je ne trouve pas le temps de sa fondation.

XX. Il permit de rebatir dans S. Emillion au Dioceſe de Bourdeaux, celuy qui estoit prés de cette Ville, & qui avoit esté ruiné.

XXI. Il donna quelques Indulgences pour celuy de Mont Grenier au Dioceſe de Fermo; je juge par les memoires qu'on m'en a envoyés, qu'il avoit esté establi avant l'an 1250. Car l'an 1259. l'Eveſque dioceſain unit l'Egliſe de Sainte Marie, & celle de Sainte Barbe à celle de ce convent qui estoit déja bâtie, mais les incommodités que les Religieux y souffroient obligerent les habitans à les

Digitized by Google

transporter dans la Ville l'an 1431.

XXII. Le Monaſtere de ſainte Claire prés de Cargnano, avoit eſté détruit par les guerres, les Religieuſes commençoient à le faire bâtir dans la Ville, & le Pape leur accorda quelques Indulgences pour l'Egliſe, celuy de Duney en Angleterre receut les meſmes graces de ſa Sainteté, & tous ceux de la Province de Saint François obtinrent l'exemption des ſubſides & des collectes.

De Jesus-Christ l'an 1375.	De Gregoire XI. l'an 5.	de Charles IV. Emp. l'an 27. & 28.	de l'Ordre l'an 168.

I. JEan Eveſque de Tauris eſtant venu à Avignon, fit ſçavoir au Pape que l'Empereur Jean Cantacuzene qui s'eſtoit rendu Moine de ſaint Baſile, avoit confeſſé publiquement la primauté de l'Egliſe Romaine, aprés avoir aſſiſté à une diſpute que quelques Dominiquains avoient faite avec les Grecs, & qu'il y avoit beaucoup d'autres perſonnes tres-bien diſpoſées à embraſſer l'union des Egliſes; mais que neanmoins il s'en trouvoit d'autres ſi atachées au Schiſme, qu'on perſecutoit cruellement tous ceux qui témoignoient quelque inclination pour les latins. Le Pape qui avoit envoyé ſes legats l'année precedente pour eſtablir cette union, voyant que les Catholiques recevoient un ſi mauvais traitement de ceux-là meſmes qui imploroient leur ſecours; écrivit fort gravement à l'Empereur Jean Paleologue, & à ſon Fils Emmanuël pour leur demander la reparation des injures que les enfans de l'Egliſe avoient ſouffertes, & l'appuy de leur autorité pour empeſcher ces violences; pour leur remontrer qu'ils ne devoient pas attendre du ſecours du Saint Siege s'ils ne ſe declaroient contre tous ſes ennemis; & qu'ils s'endormoient par une vaine confiance ſur la treve qu'ils avoient faite avec les Turcs, car ils courroient riſque de ſe voir chaſſer de Conſtantinople par la trop grande liberté qu'ils donnoient à ces infideles d'y entrer, & par la tolerance des crimes qu'ils y commettoient.

II. Cependant le Pape tâchoit de ſe mettre en eſtat d'accomplir le deſſein qu'il avoit fait de s'oppoſer aux Turcs dans la Grece, & de recouvrer la Terre-ſainte; pluſieurs Pelerins qui revenoient de l'Orient l'avoient confirmé dans cette reſolution, car ils aſſeuroient tous que cette expedition eſtoit alors plus facile qu'elle n'avoit jamais eſté que les Sarrazins de l'Aſie, & de l'Affrique eſtoient déja ſi perſuadez que les François les devoient chaſſer, que la peur les avoit ſaiſis, & que la plus part ſongeoient à ſe convertir, où à s'enfuir, & bien peu à ſe defendre, parce qu'ils croyent fermement que le temps de l'accompliſſement de quelques propheties qui le diſent ainſi eſtoit arrivé. Fr. Martin Catalan Gardien de Bethléem eſtoit un de ceux qui avoit fait plus d'impreſſion ſur l'eſprit de ſa Sainteté par ſon rapport, & ſainte Caterine de Siene la fortifioit puiſſamment dans ce deſſein par ſes exhortations. Car elle l'aſſeuroit que ſi

Digitized by Google

l'on faiſoit prêcher la croiſade, ce ſeroit un moyen infaillible pour mettre la paix entre les Princes chrétiens; & que l'employ de la guerre contre les ennemis communs de la Foy, leur feroit depoſer les inimitiés particulieres. Sur ces belles eſperances le Pape pouſſé d'un zele digne de ſa charge, deputa l'Archevêque de Ravenne, & l'Evêque de Carpentras pour travailler à mettre d'accord Charles Roy de France, & Edoüard Roy d'Anglettere; il écrivit en meſme temps à Philippe Duc de Bourgogne qui en eſtoit le Mediateur & aux autres Princes, & grands Seigneurs de l'un & de l'autre Royaume, pour les animer à l'union qu'il vouloit eſtablir; & pour toucher plus fortement l'eſprit de ces Roys, il leur envoya le ſuſdit Frere Martin avec un habitant d'Amiens, afin qu'ils leur expliquaſſent au long l'eſtat des Sarrazins, comme ils l'avoient veu dans la Paleſtine, & le ſujet qu'il y avoit d'eſperer qu'on pourroit chaſſer les infidelles de tout ce païs.

III. Frere Thomas Bozolaſco Dominiquain, & Frere Barthelemi Cheraccio revinrent de leur legation de Conſtantinople ſur la fin de l'année, & porterent au Pape de fort mauvaiſes nouvelles; car comme ſa Sainteté l'avoit preveu, les Turcs s'eſtoient emparés de cette Ville Imperiale par la diſſention des Grecs attachés à leur Schiſme; de ſorte qu'il falloit ſonger pluſtoſt à ſe defendre qu'à les attaquer, parce qu'il y avoit danger que ces Barbares ne ſe jettaſſent encore dans l'Achaïe, la Romagne, & la Bulgarie, ou meſme dans l'Italie. Sur cette crainte le Pape écrivit incontinent à tous les Princes Chreſtiens, pour leur faire connoiſtre le peril commun, & pour les engager à le détourner; il envoya le ſuſdit Frere Barthelemi à la Reyne de Naples qui avoit ſon état le plus expoſé, & il écrivit à l'Archeveſque, aux principaux Seigneurs, & meſmes au Prieur des Chartreux ſur cette importante occaſion. La menace de tant de malheurs ne feut pas capable d'empeſcher Frere Martin Gardien de Bethléem, de retourner dans la terre Sainte avec Frere Geraud de Leney ſon compagnon; & le Pape leur donna des lettres de recommandation pour le General de l'Ordre.

IV. Les Heretiques s'eſtoient tellement multipliés dans les Dioceſes d'Arles, d'Aix, d'Embrun, de Viene, & de Tarantaiſe qu'ils s'y revoltoient publiquement contre les Inquiſiteurs; Le Pape eſtant informé de leur inſolence écrivit des lettres fort ſeveres à tous ceux qui les avoient fomentés par leur negligence, & qui eſtoient obligés par leurs charges, & par leur autorité d'y porter quelque remede; & afin d'aider dans leur office Fr. François Brilli & Frere Bertrand de S. Guillaume qui eſtoient Inquiſiteurs dans ces Provinces. Il y envoya Antoine Evêque de Maſſa en qualité de Nonce.

V. Les lettres dont Sa Sainteté le chargea eſtoient la premiere pour le Roy de France: Elle luy faiſoit connoiſtre l'obligation qu'il avoit d'employer efficacement ſon pouvoir contre ces Heretiques, parce que le Gouverneur du Dauphiné les ſoûtenoit; & en meſme temps elle le prioit d'adjouter foy à ce que cét Evêque luy diroit de ſa part ſur ce ſujet pour en prendre ſon avis, la ſeconde pour l'Evêque de Paris auquel il repetoit les meſmes choſes dont elle l'avoit déja chargé pour en faire le raport au Roy, & le prioit de luy preſenter ſes lettres pour obtenir une defence tant au ſuſdit Gouverneur, qu'aux autres Seig-

Digitized by Google

neurs de cette Province de favoriſer ces revoltés contre les Inquiſiteurs. La troiſieme pour Amedée Comte de Savoye auquel il diſoit la meſme choſe pour ſon territoire de Tarantaiſe. La quatriéme pour le Seigneur de Vinay auquel elle ſe plaignoit du ſupport qu'il donnoit aux Heretiques dans ſes terres, & luy ordonnoit ſous les peines de droit, de deſiſter de cette protection, & d'employer ſon autorité pour maintenir celle des Inquiſiteurs, & pour le luy perſuader, elle luy remettoit en memoire le mal heur du Comte de Toulouſe qui s'eſtoit perdu par une conduite ſemblable à la ſiene. La cinquiéme pour pluſieurs autres Seigneurs de ces Provinces, auſquels il remontroit la meſme choſe. La ſixiéme pour Charles de Banville Gouverneur du Dauphiné, qu'elle blamoit de la meſme faute, & qu'elle exhortoit de mieux employer ſon autorité s'il ne ſe vouloit voir expoſé aux cenſures de l'Egliſe. La ſeptiéme pour les Archevêques & les Evêques de ces Provinces, auſquels elle reprochoit la negligence avec laquelle ils avoient laiſſé infecter leur troupeau, leur ordonnoit non ſeulement d'ayder les Inquiſiteurs de leur Conſeil & de leur pouvoir, mais encore d'exercer eux meſmes cette fonction, de préter leurs Priſons pour y remettre les Prevenus; de fournir à leur nourriture, & de faire publier tous les Dimanches & toutes les Feſtes, du moins pendant un an, l'excomunication que ſes predeceſſeurs avoient fulminée contre les Gazares, les Patarenes, les pauvres de Lion, les Arnaldiſtes, les Eſperoniſtes, les Paſſagins, les Frerots & tous les autres Heretiques de quelque ſecte qu'ils fuſſent, & quelque nom qu'ils euſſent, & contre tous leurs fauteurs & leur adherans.

VI. Le Pape qui ne vouloit negliger aucun moyen qui peut ſervir à la converſion de ces Impies, donna pouvoir à Fr. Antoine Borilli de prandre des Predicateurs des quatre Ordres Mendians, pour les envoyer dans tous les endroits, où il les jugeroit neceſſaires; Et parce qu'il n'y avoit pas d'Inquiſiteur dans la Tarentaiſe, il joignit cette Province à ſa commiſſion; Tout cecy ſe paſſa dans le mois de May, & le Pape eſtant informé dans le mois d'Octobre que ſon Nonce, & ſes Inquiſiteurs avoient mis en priſon tant d'Heretiques, qu'ils n'avoient pas de quoy fournir à leur entretien, leur donna pouvoir de taxer chaque Evéque & de l'obliger par cenſures à nourrir tous les priſonniers de ſon Dioceſe; Car il eſtoit bien juſte qu'ils employaſſent leurs revenus, pour chaſſer une peſte qu'ils avoient laiſſé introduire par leur nonchalence; Il y mettoit pourtant cette moderation; que ces Prelats pourroient ſe rembourſer ſur les reſtitutions, dont le Maiſtre ſeroit inconnu. Cette multitude de priſonniers avoient encore beſoin de lieux forts pour eſtre gardés avec ſeureté; C'eſt pourquoy le Pape ordonna qu'on feroit des priſons à Embrun, à Vienne, & à Avignon; & commanda à tous les Prelats de ces Provinces de prandre quatre mille huit cens florins, ſur les legs indeterminés, & ſur les reſtitutions de même nature, & de les remettre dans trois mois à l'Evêque d'Avignon, où à Fr. Borilli & huit cens pour chacune des quatre années ſuivantes, pour eſtre appliqués aux affaires du ſaint Office; Par une autre commiſſion il ordonna au ſuſdit Frere Borilli, de donner la quatriéme partie de cette ſomme dés qu'il l'auroit receuë à Fr. Bertrand ſon aſſocié, & d'employer le reſte pour la fabrique des

Digitized by Google

priſons, & pour les autres beſoins ; Et parce que pluſieurs Heretiques s'en fuyoient pour ſe mettre à couvert des procedures de l'inquiſition, il permit à ces Inquiſiteurs de les faire prendre en quelque lieu qu'ils fuſſent, meſmes hors du territoire qui leur eſtoit aſſigné. Le Roy de France avoit commandé au Gouverneur du Dauphiné de favoriſer l'inquiſition contre les Heretiques, mais cet homme avoit fait tout le contraire, & le Pape en eſtant informé luy écrivit pour l'exhorter à reparer cette faute, & pour l'aſſurer qu'il ſe plaindroit à ſon Maiſtre de ſa deſobiſſance.

VII. Pluſieurs Pelerins qui eſtoient allés dans la Paleſtine s'eſtoient pervertis aux lieux où il ſe devoient ſanctifier, car les uns s'eſtoient rendus Heretiques, d'autres Schiſmatiques, & meſme quelques uns Sarazins ; Le Pape pour mettre quelque remede à ce deſordre, inſtitua le Provincial de la terre Sainte Inquiſiteur de la Foy, & luy donna un pouvoir fort ample conjointement avec Frere Martin d'Aragon, & Frere Geraud de Liney d'abſoudre tous ces devoyés & de les reconcilier à l'Egliſe. Gabriel de Viterbe exerçoit l'Office d'Inquiſiteur à Rome avec tant de zele qu'il merita d'eſtre loüé, & recommandé au General par le Pape. Les Florentins, & à leur exemple les Habitans de Piſtoya avoient fait des loix qui empechoient les fonctions du ſaint Office ; Fr. François Lippi qui l'exerçoit en Toſcane advertit le Pape de l'attachement que ces peuples avoient à maintenir leurs reglemens ; & Sa Sainteté écrivit aux uns & aux autres, pour leur remontrer la faute qu'ils avoient commiſe, & pour leur declarer qu'ils eſtoient tombés dans les cenſures ; mais neanmoins comme il les vouloit traiter avec la douceur d'un bon Pere, il donnoit le pouvoir de les abſoudre au meſme inquiſiteur pourveu qu'ils caſſaſſent ces lois qui eſtoient prejudiciables à l'établiſſement de la pureté de la foy.

VIII. Les Maures qui occupoient une partie de l'Eſpagne avoient fait pluſieurs Chreſtiens eſclaves ; & le Pape inſtitua des commiſſaires pour ramaſſer des aumônes des fideles & les employer à leur rachat Fr. Pierre d'Aragon eut la commiſſion pour les Royaumes d'Aragon, de Valence & de Maiorque, avec pouvoir de ſubſtituer ceux qu'il jugeroit propres pour ce pieux exercice. Cet ordre fut expedié ſur la fin de l'année, & peu de jours aprés le Pape luy en envoya un autre de ſe rendre en ſa preſence, pour travailler à l'accord entre le Roy de Chypre ſon neveu, & les Genois ; parce que l'Ambaſſadeur de ce Roy eſtoit arrivé ; c'eſt peut-eſtre dans le tems que ce Frere Pierre fit tranſcrire l'exemplaire des revelations de S. Brigite, que le Cardinal Turrecremata raporte dans ſa preface ſur ces revelations, & dans laquelle il l'appelle parét du Roy de France.

IX Gregoire XI. aymoit ſincerement Federic Roy de ſicile, & comme il avoit ſeparé ce Royaume de celuy de Naples en ſa faveur, il deſiroit de l'aſſurer à ſes enfans ; pour cét effet, il s'employa aprés la mort de la Reyne ſa femme à le remarier avec Marie de Portugal fille de Pierre premier Roy de Portugal, & de Conſtance fille de Jacques Roy d'Aragon ; Cette Princeſſe eſtoit veuve de Ferdinand frere de Pierre Roy d'Aragon, & ſe trouvoit detenuë par ſon beau frere qui craignoit que ſi elle eſtoit en liberté, elle ne luy fit la guerre pour la pretention qu'elle avoit ſur les terres de ſon defunt Mari. Neantmoins

Digitized by Google

l'Aragonois eut tant de deference pour le Pape, qu'il permit à la Princesse d'aller à Avignon, & la Sœur Catherine Malena Religieuse de Sainte Claire du Monastere de Calahorra qui estoit auprés d'elle par dispense de Sa Sainteté l'accompagna dans ce voyage; elle eut d'abord beaucoup de difficulté de consentir à ce mariage, parce qu'elle voyoit Federic assez mal establi en Sicile; Car les Gentils-hommes se rendoient Maistres chacun d'une partie de ce Royaume; Mais le Pape luy promit un si grand secours pour y maintenir l'autorité Royale, qu'enfin elle accepta ce party Fr. Jean de Casal fut incotinent depeché vers Federic, pour luy porter cette bonne nouvelle, & pour le presser d'envoyer ses Ambassadeurs avec une procuration pour conclure ce mariage, & pour traiter des affaires de son état; Le Pape qui vouloit executer la resolution qu'il avoit prise, de rétablir le Saint Siege dans Rome, se servit de cette occasion pour demander à ce Prince des Galeres dont il avoit besoin pour faire le voyage.

X. Loüis Roy de Hongrie & de Pologne, obtint du Pape l'establissement d'un Archevêché à Halyz, & de trois Evêchés à Premislaü, à Chelm, & à Vuladimir; Fr. Henry Alleman de nation fut pourveu de celuy de Premislaü. Fr. Guillaume estoit Evêque d'Urbin; Il suivit le parti de l'anti-Pape Clement qui le fit Patriarche de Constantinople, & luy donna l'administration de l'Evêché d'Otranto; mais l'an 1381. Urbain VI. le deposa. Fr. Ange Feduccio de Bibiena fut fait Evesque de Pesaro, & eut le mesme sort que le precedent, parce qu'il suivit le méme parti; il a consacré l'Autel des Stigmates du mont Alverne. Un autre Fr. mineur duquel je ne sçais pas le nom, estoit Evêque de Cavaillon, & fut envoyé par le Pape à la Reyne de Naples, pour demander la liberté du Prince François Bauccio, qu'elle avoit fait mettre en prison, parce qu'il pretendoit unir par force la Ville de Matera à sa principauté de Tarento, & pour voir en mesme tems la Justice de cette pretention. La Bulle ne dit point le nom de ce Prelat, & Claude Robert appelle Guillaume de Cabanes celuy qui succeda l'An 1372. à Philipe Pathé. Frere Thomas Patriarche de Grade reçeut commission du Pape d'obliger quelques Prelats Doutremer dependant de son Patriarcat, & de celuy D'Aquilée de s'en retourner à leurs Eglises pour y resider.

XI. Jacques de Maiorque qui avoit épousé Jeane Reyne de Naples, voulant commencer de faire la guerre à Pierre Roy d'Aragon, pour tacher de recouvrer son Royaume paternel, mourut de maladie, ou selon quelques uns de poison sur la frontiere de Castille, & fut enterré au Convent de Soria.

XII. Raymond Bauccio Comte de Solety & grand Chambellan du Royaume de Sicile mourut à Naples le cinquiéme d'Aoust. Il avoit fait batir une fort belle Eglise pres d'Aversa, où il avoit remis deux cruches qui avoient servi au miracle des nopces de Cana, & fut inhumé au grand Monastere de S. Claire dans un sepulchre de marbre qu'il avoit fait dresser dans une Chapelle qu'il avoit fondée.

XIII. Fr. Gonsalve & Bernard de l'illustre famille de Quiros, avoit suivi le parti de Henry contre son Frere Pierre Roy de Castille, & lors qu'il s'estoit veu sur le point de recevoir la recompense de ses travaux par l'établissement du

Digitized by Google

Prince Henry sur le Trone, il s'estoit rendu Fr. Mineur à Oviedo ; aprés avoir vécu fort Religieusement, il y mourut cette année, & fut enterré dans une belle Chapelle qu'il avoit fondée.

XIV Fr. Bonne-Vie Tiercere mourut le premier de Mars agé de trente sept ans à Lugi dans le Diocese d'Imola, il estoit d'une condition fort basse, mais il la releva par la pratique des plus heroiques vertus, & parvint à un si haut degré de perfection qu'il gueriſſoit les malades, & chassoit les demons avec le signe de la Croix. Par la vertu du mesme signe la riviere qui arrose le village de Lugi luy laissa son lit à sec pour le laisser passer avec deux bœufs qu'il conduisoit, il multiplia plusieurs fois le pain en le benissant pour le donner aux pauvres ; il esteignit le feu qui bruloit deux villages, & fit tant d'autres merveilles que chacun le regardoit comme un saint ; il fut inhumé sous l'Autel de la Chapelle de S. Antoine, qui a pris depuis son nom à cause des miracles qui s'y font par son intercession ; sa teste est conservée à part dans un beau reliquaire, pour estre exposée à la veneration des fideles, & on la porte aux processions publiques.

XV. Frere Leonard General de l'Ordre donna plusieurs privileges à la nouvelle Congregation de l'observance, qui servirent beaucoup à sa conservation, & à son accroissement ; & Fr. Pierre de Sora Provincial de la Province de S. François à qui il la recommanda, la favorisa de tout son pouvoir. On commença dans ce temps à distinguer les Religieux de l'Ordre par quatre noms differens, sçavoir de Conventuels, de Freres des Hermitages, de Freres de la Famille, & de Freres de l'Observance ; C'est pourquoy je veux dire qu'elle a esté l'origine de chacun. Il est vray que depuis Innocent IV. on appelloit Conventuels, tous ceux qui vivoient en communauté dans les Convents, mais presentement on attribua particulierement ce nom à ceux qui suivoient les relâchemens qui s'estoient introduits. On appella Freres des Hermitages, ceux qui demeuroient à des petits Convents & à des lieux solitaires, & ce nom fut propre aux Disciples de Fr. Paulet, jusques à ce qu'ils reformerent les grands Convents. On nommoit Freres de la famille, tous ceux qui entreprenoient une nouvelle façon de vie, comme s'ils eussent fait une famille particuliere ; cela se trouve ainsi dans les lettres que les Generaux & les Provinciaux écrivoient à Fr. Paulet ; le nom de l'Observance ne s'establit qu'au Concile de Constance, & depuis il s'est étendu par toutes les Provinces.

XVI. Le Pape permit à Fr. Martin d'Aragon de batir un Convent à la Chapelle de Saint Nicolas pres de Bethleem, & luy donna le pouvoir de mesme qu'à Fr. Geraud de Liney de prescrire aux Pelerins le temps de leur sejour dans la terre sainte.

XVII. Il permit au Provincial de Guyenne, de transporter dans la Ville de Mirande le Convent que le Comte d'Astarac avoit fait batir de hors.

XVIII. Le Provincial d'Autriche obtint la permission d'en establir un à Pulka dans le Diocese de Padouë, sur le fonds que Purkard Comte de Retheſe leur avoit donné.

XIX. Le Pape conceda quelques Indulgences pour la Chapelle de S. Cate-

Digitized by Google

rine du Convent de Creſt au Dioceſe de Die en Dauphiné, ce qui marque l'ancieneté de ſon eſtabliſſement.

XX. Marie Coronel Princeſſe du ſang des Roys de France & de Caſtille, eſtant veuve du Prince Jean de la Cerda s'eſtoit rendu Religieuſe de S. Claire, & le Pape luy permit de fonder un nouveau Monaſtere dedié à S. Agnés pour quarante Religieuſes, dans ſon Palais de Seville. On raconte d'elle une hiſtoire merveilleuſe : ſon incomparable beauté la fit aymer avec une paſſion démeſurée de Pierre le cruel Roy de Caſtille ; ce Prince n'oublia rien de ce que la folle amour peut inſprirer pour la perſuader de conſentir à ſes mauvais deſſeins, elle ſe voyant ſi preſſée & que ny les rebuts, ny les prieres, ny les larmes ne pouvoient pas moderer les emportemens d'un homme qui pouvoit joindre la force aux careſſes, ſe gata le viſage avec un tiſon ardent, pour conſerver ſa chaſteté par la perte de ſa beauté qui la mettoit en riſque; mais voyant que ce remede n'avoit pas l'effet qu'elle s'en eſtoit promiſe, & que ce cruel eſtoit encore amoureux de ſa difformité, elle s'enfuit dans le Monaſtere de Sainte Claire de Seville; cet azile ne fut pas aſſez fort pour la deffendre de la fureur d'un Roy enclin à la cruauté & pouſſé par la violence de l'amour ; car il la vint demander, & ſe mit en devoir de faire enfoncer les portes, ſi l'on ne luy remettoit d'abord la proye qu'il pourſuivoit ; Marie ſe voyant reduite à la derniere extremité, & ne trouvant plus de refuge ſur la terre, le voulut chercher dans un Sepulche, elle ſe fit creuzer à la hate une foſſe dans le Jardin, ſe coucha dedans, & ſe fit couvrir de terre, avec cette ſeule precaution de pouvoir reſpirer pour ne pas étouffer. à peine eſtoit elle enterrée, que le Roy entra dans ce lieu où il l'avoit veüe; mais par un prodige ſurprenant, la terre qui la couvroit produiſit d'abord une grande quantité de perſil, qui l'empécha de connoiſtre qu'elle eut eſté fraiſchement remeüée & par cet ingenieux artifice, Marie reſuſcita pour eſtre un exemplaire miraculeux de chaſteté.

XXI. Sabine femme de Jaques Barthelemi de Teramo, avoit laiſſé quelques biens pour bâtir un Monaſtere dedié à S. Agnes dans cette Ville ; Mais comme cela ne ſuffiſoit pas pour ſa fondation, la Reyne de Naples y adjouta le reſte, & obtint du Pape la permiſſion de l'établir.

XXII. Je trouve quelques Indulgences accordées au Monaſtere de S. Agate de Naples, mais ou il a changé de nom ou il a eſté uni à un autre.

XXIII. La Sœur Iſabelle de Verneüil ſe depoſa de ſa charge d'Abeſſe de Provins au Dioceſe de Sens entre les mains du Provincial, ce qui marque l'ancieneté de ce lieu.

DE J.

Digitized by Google

De Jesus-Christ l'An 1376.	De Gregoire XI. l'an 6.	De Charles IV. Emp. l'An 28. & 29.	De l'Ordre l'An 169.

I. FRere François Borilli avoit mis en prison un si grand nombre d'Heretiques, que le Pape pour pourvoir à la subsistance de plusieurs qui estoient pauvres, fut obligé d'exhorter les Catholiques à secourir ces miserables de leurs aumones, pendant qu'on travailleroit à leur conversion, ou à leurs procés. Il écrivit aussi au Gouverneur de la Province pour l'exhorter d'apuyer l'inquisiteur de son autorité, & de luy permettre de se servir des biens des Heretiques qui estoient condamnés, pour les besoins de sa charge, jusques à ce qu'on luy eut assigné quelque autre revenu. Frere Martin inquisiteur à Venise, exposa au Pape qu'il y avoit une erreur dans les lettres de son institution, car on y avoit mis le Dioceſe de Frioul au lieu de celuy d'Aquilée, & Sa Sainteté luy donna le pouvoir d'exercer sa charge non seulement dans ce Dioceſe, mais encore dans ceux de Grade, & de Sesol, pourveu qu'il ny eut pas d'autre inquisiteur étably dans ces lieux.

II. Les Regiſtres d'Innocent 6. de Gregoire. XI & de Urbain 6. sont perdus, c'est pourquoy il a fallu chercher ailleurs les noms de ceux qui ont esté elevés aux dignitez Eccleſiastiques, & j'ay trouvé que Frere Mathieu fut fait Archevêque de Neopatra en Achaïe, Fr. Simon d'Arezo fut promeu à l'Eveché de Cren suffragant d'Athenes. Fr. Benoist de Negrepont à celuy d'Andro sous le meſme Metropolitain. Fr. Nicolas de Gergenti à celuy d'Encomie en Istrie.

III. Fr. Gautier Tolun., Fr. Pierre de la Charboniere F. Richard Saintroy & Fr. Jean de Chassaigne Genois furent fais Chapellains Apostoliques, & plusieurs autres receurent le grade de Docteur par ordre du Pape, sçavoir Fr. Loüis François d'Assise par Guillaume de S. Ange Cardinal, Diacre & Vicaire du Pape en quelques terres de l'état Eccleſiastique. Fr. Barthelemy de Rinouchio natif de Pise qui avoit esté destiné par le Chapitre General pour aller enseigner à Cambrige en Angletere, par le patriarche de Grade. Fr. Arnaud de Grille par le Chancelier de l'Université de Paris. Fr. Thomas de Resſi Vicaire General en Ecoſe Bachelier de Paris, par Gautier Evêque de Glasque, qui estoit dans Avignon; Fr. Bernard de garrisson un des reformateurs d'Espagne, Fr. Arnaud de Sairan Provincial de Guiene. Fr. Antoine Marcellin d'Ancone, par le General de l'Ordre, à la priere de ses Concitoyens qui estimoient beaucoup sa vertu & sa doctrine. Fr. Nicolas de Bittonio au Dioceſe d'Assise par le meſme Fr. Leonard de Cremone lecteur de Bologne, par le Patriarche de Grade Fr. Upert de Haluesinahem Bachelier de Paris, de Cambrige, & d'Oxford, par Fr. Philippe Archevêque de Castel qui estoit à Avignon. Fr. Jean de Latone Catalan destiné pour enseigner à Paris, par le Chancelier de l'Université de cette

Digitized by Google

Ville ; c'eſt celuy à qui l'on avoit defendu de prêcher quelques propoſitions comme nous avons veu l'an 1321. Frere Pierre Maiora Venitien par le Cardinal Loüis Donat ſon compatriote, il avoit eſté deſtiné pour enſeigner à Perouſe, mais le Pape le fit changer à Padouë. Fr. Nicolas Baldacre d'Augubio Bachelier de Paris, de Bologne, & d'Aſſiſe par François de Cornellano. Le General eut encore la permiſſion d'en choiſir deux autres pour leur donner la meſme dignité.

IV. Outre tous ceux là, & les autres dont nous avons parlé qui fleuriſſoient en ce tems dans l'Ordre, nous devons adjoûter Fr. Jacques de Spinello qui a écrit des commentaires ſur l'écriture, & ſur les ſentences. Fr. Nicolas Mutio Venitien, qui a reduit toutes les œuvres de S. Gregoire en lieux communs avec un fort bel ordre, & qui dedia cét ouvrage à Gregoire onziéme. Fr. Jean Chriſtin de Baſle Predicateur celebre. Fr. Philipe de Montcallier de la Province de Genes. Fr. Gabriel de Valaterre qui a gouverné la Province de Toſcane pendant neuf ans, & à exercé l'Office d'Inquiſiteur. Fr. Jean des Choux de Saint Geminien, qui a écrit des meditations fort pieuſes ſur les Evangiles, Fr. François de Saint Simon natif de Piſe Docteur d'Oxford. Fr. Servatius Toſcan, qui a compoſé une ſomme fort excellente des vertus & des vices, & un traité de la penitence. Fr. Raymond d'Arcellis, tres ſçavant Docteur, à qui le Pape donna des Privileges particuliers tandis qu'il eſtoit au ſervice de Loüis Roy de Hongrie, & Fr. Bernard d'Ancone Inquiſiteur.

V. Fr. Jean Marchelay Provincial d'Angleterre mourut au Convent d'Yorch, il fut eſtimé par ſa ſcience & pour ſa vertu : il diſputa fortement pour la pureté de la Conception de la Sainte Vierge, contre Fr. Guillaume Jourdain, & quelques autres Dominiquains ; il a compoſé un traité ſur cette Matiere, & un autre de diverſes queſtions. Fr. Jean Bilton Docteur d'Oxford, & fort celebre par ſes belles qualités mourut au Convent de Northuvic ; il avoit eu de grandes diſputes avec Ulred Bolton Benedictin pour les affaires de l'Ordre, ſur quoy il écrivit pluſieurs traittés contre cét adverſaire. Ce Pape avoit choiſi Fr. Nicolas des Romains d'une noble famille d'Oimo pour ſon ſecretaire, parce qu'il eſtoit fort ſçavant dans la Theologie & dans l'un & l'autre droit, & fort propre pour les affaires ; & par une grace ſpeciale il le fit Archidiacre de Verceil, & Prevoſt de l'Egliſe Collegiale d'Aquilée ; il luy donna encore pluſieurs autres benefices fort riches en diverſes Egliſes, avec pouvoir de diſpoſer par teſtament de ce qu'il avoit épargné ; Martin V. le fit depuis Legat apoſtolique en Syrie, d'où il revint apres avoir employé trois ans dans ce voyage, & mourut dans Aracœli, il fit ſon executeur teſtamentaire le Gardien du Convent d'Oſmo auquel il fit des legs conſiderables, il a compoſé pluſieurs beaux traités.

VI. Quelques Prelats qui avoient deſſeigné d'abolir entierement l'Ordre des Freres Mineurs, s'étoient aſſemblés pour rechercher les moyens qui ſeroient les plus propres à faire reuſſir leur mauvaiſe intention : Pendant qu'ils complottoient ce mauvais deſſein, le Sacriſtain de l'Egliſe Cathedrale eut un ſonge où il luy ſembla d'entendre que deux images peintes à une des vitres de l'Egliſe, l'une de S. Paul qui portoit une épée, & l'autre de Saint François

Digitized by Google

qui tenoit une Croix, conferoient enſemble ; que Saint Paul diſoit à noſtre Seraphique Pere, pourquoy eſt-ce qu'il ne defendoit pas mieux ſa famille, que Saint François luy répondit, je n'ay pour armes que la Croix qui m'enſeigne la patiance ; & que l'Apoſtre reprit, ne ſouffrez pas cette injure, je vous offre mon epée pour en tirer raiſon. Cet homme s'eſtant éveillé tout effrayé de cette viſion courut à l'Egliſe, & vit que l'image de ſaint Paul portoit la croix, & celle de ſaint François l'épée qui dégouſtoit du ſang. La veüe de ce changement l'eſtonna encore davantage, & dans peu de temps il apprit que l'Eveſque qui avoit eſté l'auteur de ce pernicieux projet contre noſtre ordre, avoit eſté trouvé ce matin là decapité dans ſon lict, cette mort funeſte, & ce changement de l'epée, & de la Croix entre les images de ſaint Paul & de ſaint François qui paroiſſoit encote feurent une preuve evidente de la punition que Dieu avoit faitte des ennemis de noſtre Eſtat. Je trouve des Auteurs & anciens & modernes qui rapportent cette Hiſtoire ; mais n'y a-il pas dequoy s'eſtonner de ce que nul ne dit ny le nom de ce Prelat qui ſe trouve mort, ny celuy de la Ville, où ce prodige arriva.

VII. Le Chapitre General ſe tint dans Aquila, le jour de la feſte Dieu qui tomboit le 13. de Juin ; il s'y trouva deux mille Religieux & cette Ville fournit à leur ſubſiſtance avec grande charité : Frere Barthelemi du Mont Alverne fut deſtiné pour aller reformer les habitations de la Terre ſainte ; il executa cette commiſſion avec un grand zele dans l'année ſuivante, & dreſſa de fort beaux reglemens par l'avis des ſept Religieux tres-ſages qu'il avoit choiſis pour ſes aydes ; ſçavoir Frere Richard Anglois Docteur en Theologie, Fr. Jean Bedereri de Guiene, Frere Jean Columbo, Frere Jean de Piſe, Frere Thomas d'Auxerre, Frere Geraud de Lanet, & Frere Nicolas de Crete, Gardien du mont Sion.

VIII. Frere Pierre de Sora Provincial de la Province de Saint François, continuoit de favoriſer la congregation de Frere Paulet, car il luy donna le pouvoir abſolu de changer de demeure les Religieux qui vivoient ſous ſa conduitte, & meſme de renvoyer ceux qui ne luy ſeroient pas agreables.

IX. Les revenus de l'Egliſe ſe trouvoient fort diminués en Italie, parce qu'une partie des Villes de l'Eſtat Eccleſiaſtique eſtoient ſous la domination des Tyranneaux, & les autres s'erigeoient en Souveraines ; c'eſt pourquoy le Pape fut fort ſollicité de revenir à Rome pour reſtablir ſon patrimoine, en y remettant le S. Siege. S. Caterine de Siene, & un Fr. Mineur de grande vertu feurent ceux qui eurent plus de pouvoir pour le luy perſuader ; & la réponſe qu'un Evéque luy fit par hazard, acheva de l'y reſoudre ; ce Prelat eſtoit depuis long-temps à la ſuitte de ſa Cour, & le Pape luy demanda pourquoy eſt-ce qu'il ne s'en retournoit pas à ſon Egliſe pour y reſider ; il luy répondit, Pere ſaint vous eſtes coupable de la faute dont vous me reprenez ; voſtre reſidence doit eſtre dans Rome, où ſaint Pierre a eſtabli voſtre Siege ; montrés nous l'exemple, & nous vous imiterons. Toutes ces choſes ayant enfin fait determiner Gregoire à ſon depart ; il s'embarqua au port de Marſeille avec trante Galeres dans le mois de Septembre, laiſſant un grand regret de ſon depart aux François, qui avoient veu chez eux le ſaint Siege pendant ſoixante & dix ans, excepté ce peu de temps

BIBLIOTHEQUE DE LA VILLE LYON 1894

Digitized by Google

qu'Vrbain V. demeura à Rome. Gregoire passa par Genes, debarqua au port de Corneto en Toscane, & enfin arriva à Rome dans le commencement de l'année suivante.

X. Gonzague dit que Frere Pierre de Villacrer fonda cette année le Convent de nostre Dame de Saliceto en Castille, & y jetta les premiers fondemens de l'observance; cet auteur avoit déja mis son commencement à l'année 1366. Mais il y a plusieurs raisons qui montrent que cela ne peut pas estre; la premiere parceque les anciens memoires mettent sa naissance sous le Roy Jean, qui ne prit le Royaume que l'an 1379. La Seconde parceque Gonzague & d'autres disent que l'observance s'establit au mesme temps en Espagne, & en France, & qu'elle ne commença dans ce second Royaume que l'an 1393. ou pour le plûtost l'an 1388. En troisième lieu Gonzague fait vivre ce Frere Pierre jusqu'à l'an 1440. Mais s'il avoit fondé ce Convent cette année, il faudroit qu'il eut vecu Religieux plus de cent ans; car avant cet établissement il avoit receu le degré de Docteur parmy les Conventuels, & avoit demeuré caché durant vingt ans dans une grotte prés de Saint Pierre d'Arlanza, où il attendoit l'occasion d'établir ce beau projet: c'est pourquoy je conjecture que l'observance n'a esté establie en Espagne qu'environ l'an 1390. il pourroit bien estre que Frere Jean Didace de Haro ayant esté deposé de la charge de Provincial de Castille; par les Commissaires que le Pape avoit envoyé en Espagne depuis deux ans; quelques Religieux zelés commencerent de penser serieusement à la reformation, & que le Bien-heureux Frere Pierre de Villacret se retira pour lors dans sa grotte, pour mediter ce grand dessein, attendant que Dieu luy donnat le moyen de l'executer. J'advoüe que tout ce que j'en dis n'est appuyé que sur des conjectures, & qu'il est mal aisé d'establir quelque chose d'assez clair sur cette matiere; je ne fais que proposer les raisons qui font naistre le doute, ceux qui les voudront examiner serieusement, verront combien il est difficille de le resoudre; mais afin qu'on ne panse pas que je mepriſe l'opinion des auteurs que j'ay cités, afin aussi que je ne sois pas obligé de rapporter à un autre temps incertain la fondation de ce Convent, je veux la mettre icy.

XI. Il est situé sur une montagne fort solitaire, & toute couverte d'arbres entre Tendillla & Pennaluer; il y avoit là auparauant une petite Chapelle qui avoit esté bâtie par l'occasion que je vais dire. Deux Chevaliers de Saint Jean à qui ce lieu appartenoit y estant allés pour se divertir à la chasse furent surpris par un furieux orage; dans ce peril ils se recommanderent à la Sainte Vierge, & incontinent elle leur apparut sur un Aubier toute rayonante de gloire, les asseura qu'ils n'avoient rien à craindre parce qu'elle les prenoit sous sa protection, & dans un moment toute la tempeste cessa. Pour reconnoître cette faveur si extraordinaire, ces pieux Chevaliers firent bâtir une Chapelle à l'honneur de celle qui la leur avoit faitte, & poserent l'Autel sur le tronc de l'arbre où ils l'avoient veüe, & d'où ce lieu a pris le nom en Espagnol de nostre Dame de *Saliceto*. Lorsque Frere Pierre sortit de sa grotte pour chercher une demeure propre à la vie qu'il desseignoit de mener avec ses compagnons, il passa sur cette montagne, & voyant cette devote & solitaire Chapelle, l'endroit luy parut si conforme à

Digitized by Google

son desir qu'il souhaitta avec passion de s'y pouvoir loger, & il obtint enfin par la force de ses prieres & par la faveur de ses amis. Ce lieu estoit déja en grande veneration parmy tout le peuple, & la bonne odeur de la vertu de ces nouveaux habitans l'a rendu encore plus celebre. Frere Pierre y fit d'abord un petit logement, mais il fut bientost obligé de l'aggrandir, parce que le nombre de ses compagnons s'accreut beaucoup, & il y establit si parfaitement le veritable esprit de l'observance reguliere & de la mortification, qu'il s'y est toûjours conservé sans aucun relâchement.

XII. Il y a dans l'enclos plusieurs Hermitages faits de branches d'arbres au milieu des buissons, où les Religieux vont par tour pour vaquer plus particulierement à la retraitte, & à la penitence. On a negligé d'écrire les noms & les actions de plusieurs grands hommes qui ont honnoré ce lieu par l'excellence de leurs vertus, mais on y a trouvé les corps de quelques uns tout entiers, & sans aucune marque de corruption. Je ne puis parler que de quatre dont nous avons des memoires. Frere Didace de Barrahona a esté un des premiers Gardiens de ce Convent, & il y a maintenu la perfection de la vie Religieuse par son zele, par sa prudence, & par son exemple, aussi a-il merité d'estre honnoré de plusieurs miracles & pendant sa vie, & aprés sa mort. Frere Pierre de Gamarra a esté son Successeur dans cette charge; il merita d'oüir la voix d'un Crucifix qui l'avertit de l'heure de sa mort, trois jours avant qu'elle ne deut arriver, & avant qu'il n'expirat un devot Religieux qui estoit en oraison vit descendre du Ciel une tres belle couronne qui alla se poser sur la teste de ce pieux agonisant. Frere Mathieu de Santorcas lay Novice de ce lieu; s'y est rendu fort recommandable par une profonde humilité, par une charité toute ardente pour le service du prochain, & par l'excellence de sa contemplation, car il passoit souvent les nuits entieres en oraison à decouvert, & on le trouvoit quelque fois tout entouré de neige, comme s'il eut esté dans une grotte, sans qu'il souffrit aucune incommodité. Frere François Ximenés ce grand Cardinal, l'honneur de nostre ordre, & de toute l'Espagne y estoit Gardien lors que la Reyne Elizabeth le choisit pour son Confesseur, & c'est dans ces Hermitages qu'il a receu cet esprit divin, qui l'a fait admirer de tout le monde.

XIII. Les miracles ordinaires qui se font à cette Eglise par l'intercession de la Sainte Vierge, particulierement sur les possedés, y attire une grande foule de peuple de toute l'Espagne. Philippe 3. le visita l'an 1604. & fut ravi de voir la sainte vie des Religieux qui l'habitent; les Ducs de l'Infantado ont toûjours esté tres-devots, & tres charitables à ce lieu; Frere Pierre Gonzalés de Mendosse Fils de Rodriguez Gomés de Sylva, & d'Anne de Mendosse Princes d'Eboli & de Pastrano s'y rendit Religieux; & ayant esté fait Archevesque de Grenade, puis de Sarragosse, & enfin Evéque de Siguença, il aggrandit beaucoup l'enclos, le fit fermer de murailles, multiplia les Hermitages, meubla la Sacristie de peintures & d'ornemens, remplit la Bibliotheque de livres, y fit bâtir une tres-belle Chapelle qu'il enrichit de Reliques, chargea les Ducs de Pastrano d'entretenir en bon estat tout le bâtiment, & fit faire dehors une maison pour loger les étrangers, afin qu'ils ne troublassent par le repos & les exercices

Digitized by Google

des Religieux ; en reconnoiſſance de tant de bienfaits, on a donné la principale Chapelle à ces illuſtres Seigneurs. Ce devot Prelat a écrit l'hiſtoire entiere de l'eſtat, & de la devotion de ce ſaint lieu.

XIV. Le Pape donna ordre à François Cardinal de S. Sabine d'accorder à quelques Freres Mineurs, & à quelques Freres précheurs la permiſſion qu'ils demandoient d'aller outre mer pour précher aux Infidelles, & de bâtir des Convens dans leurs terres.

XV. Il permit au Vicaire de la Boſſine d'accepter le Convent que Nicolas de Gara Comte Palatin de Hongrie vouloit bâtir à Chenienz dans le Dioceſe de Colotza & celuy que Jean de Hornac Ban de Machol vouloit fonder dans le Dioceſe de cinq-Egliſes.

XVI. Il permit au General de l'Ordre d'en accepter deux en Sardaigne que Jaques Juge d'Oriſtagni vouloit faire bâtir.

XVII. Les Religieux d'Aurilhac en Auvergne obtinrent permiſſion de demeurer pendant la guerre, dans la Ville à la maiſon qui leur avoit eſté laiſſée par Arnaud Brun.

XVIII. Le Provincial de la Province de Saint Ange, eut permiſſion de remettre dans la Ville de Saint Jean le Brod au Dioceſe de Siponto. Le Convent qui eſtoit dehors, & qui avoit eſté ruiné par les guerres.

XIX. La meſme choſe fut accordée pour celuy de Gap en Provence, ſous cette condition que le premier ne ſeroit pas reduit à des uſages prophanes, mais qu'on conſerveroit une des Chapelles pour y aller faire quelque fois le ſervice divin.

XX. Les Conſuls d'Erford au Dioceſe de Mayence avoient chaſſé les Religieux de leur Convent, & mis des Religieuſes à leur place ; mais le Pape ordonna qu'il leur ſeroit rendu, & qu'on ſatisfairoit à tous les dommages, & y fit eſtablir Frere Conrad de Vualborn pour Gardien.

XXI. Le Pape permit à Eleonor femme de Jean Fils aiſné d'Henry Roy de Caſtille ; de retenir auprés d'elle la Sœur Antoinette de Sericchis Religieuſe de Sainte Claire du Monaſtere de ſaint Daniel, au Dioceſe de Barcelone ; ce qui marque l'ancienneté de ce lieu.

XXII. Il y avoit à Vvittrighem dans le Dioceſe de Conſtance environ cent filles du Tiers-Ordre qui vivoient enſemble, & elles obtinrent du Pape la permiſſion d'ériger leur maiſon en un Monaſtere de S. Claire.

XXIII. Guillaume de la Pole commença d'en bâtir un autre au Dioceſe d'Yorch, & deux Hoſpitaux contigus, l'un pour les hommes, & l'autre pour les femmes invalides ; mais il deceda avant que d'avoir achevé ſon deſſein, ſon fils le voulut changer pour fonder une Chartreuſe, en demanda la permiſſion au Pape, & ſa Sainteté commit l'examen de cette affaire à l'Archévеſque ; mais je ne trouve pas ce qui fut reſolu.

XXIV. Le Pape conceda pluſieurs Indulgences pour le Convent de Thoüars ne Poitou.

XXV. Pierre Evéque de Limiric Suffragant de Caſtel en Irlande moleſtoit les Religieux avec tant de Violence que ſon Metropolitain, qui eſtoit conſervateur

Digitized by Google

de leurs Privileges, fut obligé de l'excommunier, & puis encore de luy faire son procez à cause de plusieurs crimes, dont il estoit prevenu; mais ce seditieux Prelat adjoûtant l'insolence & l'opiniatreté, à la desobeïssance, s'emporta tellement contre son Archevesque, qu'il le chassa de son Eglise à main armée; le Pape estant informé de ces excés donna commission à l'Archevesque de Cantorberi pour remettre ce revolté dans son devoir.

XXV. L'Archevesque d'Yorch & les Evéques de Londres, & de Vvinton furent establis Conservateurs des Privileges en Angleterre.

XXVI. Le Pape donna pouvoir à l'Evéque de Valence en Espagne, de reduire à deux, le nombre des Prestres qui devoient servir au Monastere de Xativa; confirma l'élection de la Sœur Cilie qui en avoit esté eleüe Abbesse, quoy qu'elle feut de celuy de Saint Elizabeth de Valence, duquel pourtant nos auteurs ne font point mention; il donna commission au mesme Prelat de defendre ces Religieuses contre quelques exacteurs de decimes & d'autres impost, & de les remettre en possession du premier Monastere qu'elles avoient vendu, pourveu qu'elles rendissent ce qu'on leur en avoit donné.

XXVII. Il permit à Jeane Sœur d'Henry Roy de Castille & veufve de Philippe de Château-Baron de demeurer dans le Monastere de Storde Silles au Dioceſe de Palentia.

XXVIII. Il unit à celuy de Montauban le Prieuré de Montuël. Les Religieuses qui estoient établies prés de Narbonne comme nous avons dit l'an 1290. faisoient bâtir un nouveau Monastere, le Curé de S. Sebastien s'en plaignit au Pape comme d'un attentat qui luy portoit quelque prejudice, & sa Sainteté donna commission à l'Official de regler ce different.

DE JESUS-CHRIST l'AN 1377.	DE GREGOIRE XI. l'AN 7.	DE CHARLES IV. EMP. l'AN 29. & 30.	DE L'ORDRE l'AN 170.

I. TRincius de Trineis s'estoit emparé de Foligni, & estant entré en soupçon de la fidelité du Peuple de Bevagna, par la suggestion de quelques calomniateurs, il y envoya une troupe de Soldats, dont la pluspart estoient heretiques, qui y exercerent toutes sortes de cruautés. Frere Jaques & Frere Philippe se trouverent alors dans cette Ville, & touchés de la desolation de ces pauvres habitans, ils firent tout leur possible pour arrester les desordres qui s'y commettoient; mais ces impies plus irrités que persuadés de leurs bons avis se jetterent sur eux, & les massacrerent le soir du second jour de Septembre, & aprés qu'ils eurent exposé leurs corps avec ignominie, ils desseignerent de les jetter le lendemain dans la riviere; pendant la nuit quelques pieux citoyens essayerent de les enlever, mais comme ils les emportoient dans une biere, où il les avoit enfermés, ils feurent surpris par ces meurtriers qui les leurs osterent, & les jetterent avec la biere dans le Tesin selon leur premier dessein.

Digitized by Google

II. Dieu devant les yeux duquel la mort des Justes est pretieuse, ne voulut pas que ce sacré dépost fut englouti des eaux; car par une merveille surprenante, cette biere non seulement nagea, mais encore remonta contre le courant impetueux de ce fleuve jusques au pont Saint Magnés; là elle fut arrestée par des passans, qui conneurent par ce prodige que ce bois enfermoit quelque tresor; ils l'ouvrirent, & ayant veu ces corps couverts de leur sang encore frais, & qui rendoient une odeur tres douce, ils advertirent le Clergé de Foligni, qui les vint querir avec grande solemnité: on les voulut porter à l'Eglise cathedrale, mais on ne les y peut jamais faire entrer quelque force, & quelque addresse qu'on emploiat pour cela; au mesme temps on entendit que les cloches du Convent des Freres Mineurs sonnoient d'elles mesmes, sans que personne les fit branler, & l'on connut par là, que ces bien-heureux Martyrs vouloient estre enterrés avec leurs Freres; on prit le chemin de leur Eglise, & ils se laisserent porter sans resistance; ils feurent remis dans la Chapelle qui est à la droitte du grand autel, où ils reposent encore en grande veneration, & Dieu vangea leur mort par celle du Tyran, & de ses adherans, comme nous verrons plus bas.

III. La Bien-heureuse Angeline naquit au Bourg de Mont Tovio éloigné d'Orvieto de dix milles; son pere s'appelloit Jaques Angioballi qui estoit Comte de ce lieu, & de plusieurs autres dans le Territoire de Todi & de Perouse; sa mere estoit Anne des Comtes de Cerbaria; les premieres inclinations de cette Fille montrerent qu'elle meritoit bien le nom qu'on luy avoit imposé, car dés son enfance elle fit voir un esprit elevé, & propre à tous les exercices de pieté, dont elle donnoit l'exemple & la leçon à toutes ses compagnes, ne prenant point d'autre divertissement avec elles que d'orner des Oratoires, & de reciter des prieres. Ayant perdu sa Mere à l'âge de douze ans, elle conçeut un si grand mépris de toutes les choses de la terre, & un desir si enflammé de plaire à Jesus-Christ, qu'elle luy voüa sa Virginité. Elle avoit une si grande affection à secourir les pauvres, qu'elle leur donnoit tout ce qu'elle pouvoit ramasser; & deux fois chaque semaine, elle descendoit à la cuisine, & emportoit la chair du pot pour la leur distribuer, le cuisinier la surprit sur ce larcin, mais elle le defendit fort bien, & le justifia, car elle luy fit advoüer qu'il avoit toûjours trouvé autant de chair à servir, comme il en avoit mis à cvire, & mesme à ce coup il verifia, qu'il n'y en manquoit pas un morceau, alors elle luy dit qu'il devoit soufftir ce qu'elle faisoit puisque cela ne luy portoit aucun dommage, & profitoit aux pauvres, voilà les preludes de sa vertu, dont nous verrons le progrés dans la suite.

IV. L'an 1333, nous avons veu le commencement de la vie de Fr. Thomassin, & nous avons remis à celuy de sa mort le reste des merveilles qui l'ont accompagnée. Il avoit demeuré pendant trois ans reclus dans une cellule, où il n'y avoit point d'autre ouverture qu'une petite fenestre, par laquelle on luy donnoit du pain & de l'eau. Jesus-Christ luy apparut, & luy commanda d'en sortir pour aller prêcher dans la Toscane, & dans toutes les Villes qui s'estoient separées de l'obeïssance de l'Eglise, mais il se creut si indigne de cet employ, qu'encore que le Sauveur l'asseurât de son assistance, il refusa opiniatrement de quitter sa retraitte

Digitized by Google

retraite ; il se trouva bientost obligé de faire par force, ce qu'il n'avoit pas voulu entreprendre de bon-gré, car il fut cité devant l'Evesque pour répondre sur les accusations qu'on luy faisoit, de ce qu'il menoit une vie singuliere, & superstitieuse, sans oüir la messe, ny recevoir les Sacremens ; il se presenta tout hydeux & barbu qu'il estoit, mais sous ce visage affreux, il parut avec l'éclat d'un Ange qui inspiroit le respect, & se purgea de toutes ces calomnies avec tant de prudence, que ce Prelat le traitta avec beaucoup d'honneur.

V. Comme il s'en retournoit à sa prison un Ange luy commanda d'obeïr à l'Ordre que Jesus-Christ luy avoit donné, d'aller prescher dans la Toscane ; mais comme un autre Jonas fugitif, il ayma mieux passer en Syrie pour prêcher aux Sarrazins, que de demeurer en Italie pour prêcher à ces peuples rebelles & opiniatres ; pour cet effet il prit le chemin d'Ancone avec dessein de s'y embarquer, mais Jesus Christ luy parut derechef, & luy demanda pourquoy il preferoit d'aller parmy les infidelles plustost que parmy les Chrestiens ; c'est, repondit-il, parce que je trouveray bientost parmy les Barbares la couronne du Martyre ; hé bien, reprit alors le Sauveur, sçache que tu la trouveras plustost en Toscane par les afflictions que tu y souffriras ; vas y, & ne retarde plus. Thomassin n'osa pas resister à un Ordre si precis ; & comme il revenoit sur ses pas pour aller dans cette Province, Jesus-Christ luy commanda de commançer ses predications par la Marche d'Ancone, & d'annoncer à ces peuples les malheurs qui leur devoient arriver.

VI. Voilà Frere Thomassin erigé en Predicateur, & en Prophete ; il commence ses sermons par la predication des menaces du Ciel, contre tous ceux qui demeuroient dans la desobeïssance envers le Saint Siege ; mais il ne le faisoit encore qu'avec une voix tremblante, & un maintien mal asseuré ; car la connoissance de son incapacité, & de la grandeur de cet employ luy ostoient la hardiesse ; cette crainte luy dura un mois enfin il prit cœur, & s'anima si bien qu'il faisoit trembler les plus hardis, & forçoit au repentir les plus obstinez. Il se retiroit chez un bon Hermite, qui souffroit une grande incommodité par le deffaut d'eau ; mais tandis que Frere Thomassin fut son hoste, il en trouva chaque matin devant sa porte une grande cruche.

VII. Le Cardinal Gilles Albornoz estoit alors Legat en Italie, & Frere Thomassin luy predit qu'il gaigneroit de tres-glorieuses Victoires pour l'Eglise, mais qu'il mourroit lors qu'il seroit parvenu à ce comble d'honneur. Il passa par le Duché de Spolete, & precha pendant un mois à Nocera, avec tant de fruit qu'il porta les habitans à faire des Jeusnes, & des prieres publiques accompagnées de tant de larmes & de disciplines sanglantes qu'ils sembloient meriter que Dieu detournat d'eux les fleaux dont il les avoit fait menacer ; sa vertu, & les miracles qu'il faisoit donnerent une grande energie à ses paroles pour convertir ce peuple, car il releva tout seul & sans aucune peine une grosse colomne que beaucoup d'ouvriers n'avoient pût remuer ; & par sa priere il remit en parfaite santé un enfant sur qui elle estoit tombée, & à qui elle avoit froissé tout le corps ; de Nocera il vint à Perouse, & comme il repetoit fort souvent en pleine place les menaces de la colere de Dieu, un habitant le traitta de faux

Digitized by Google

Prophete ; Frere Thomaſſin luy répondit malheureux va faire Penitence, car tu ſeras le premier ſur qui la Juſtice divine exercera ſes châtimens ; & la mort inopinée qui ſurprit cet inſolent dans peu de jours, fit voir la verité de cette parole; ſur le meſme temps un cheval donna un ſi furieux coup de pied à un jeune garçon qu'il luy écraſa la teſte;ſa mere courut toute eplorée porter ce cadavre à Frere Thomaſſin, & le conjura de reſuſciter ſon fils, où du moins de l'enterrer; à cette priere le ſaint homme ramaſſa la cervelle qui eſtoit épandue ſur le pavé, la remit dans le crane, fit deſſus le ſigne de la Croix, & luy redonna la vie ;cette femme étonnée de ce miracle donna ſon enfant à celuy qui luy avoit ſervi de pere pour le faire renaiſtre ; & ce nouveau reſſuſcité profita ſi bien de la compagnie, & des leçons d'un ſi bon maiſtre, que ſa vie fut honnorée de miracles, & ſa mort accompagnée de beaucoup de marques de Sainteté.

VIII. Les Freres Mineurs de Perouſe entendant les terribles accidents dont il menaçoit cette Ville, le blâmerent de trop de hardieſſe, & il leur répondit ſans s'émouvoir, prenez garde d'aſſeurer bien voſtre cloche, car elle court riſque de tomber ; ils reçeurent cet avis avec riſée, mais l'effet en témoigna la verité ; car dans peu de jours leur cloche tomba, & ſe rompit. L'Abbé Geraud Vicaire du Pape reſidoit alors dans cette Ville, Frere Thomaſſin l'advertit en ſecret de ſa mauvaiſe vie ; mais cet orgueilleux prenant à injure qu'un homme qui paroiſſoit ſi mepriſable,eut la hardieſſe de le corriger, le renvoya avec ignominie ; & ce ſaint Predicateur luy dit avec grand zele, ſçache homme cruel & obſtiné dans le vice, que tu porteras bientoſt la peine de ta débauche, car tu ſeras chaſſé honteuſement ; l'Abbé plus irrité qu'eſtomé de cette menace la voulut executer contre celuy qui la luy faiſoit ; il le fit bannir de cette Ville, mais ſa Prophetie y reſta & y fut accomplie ; dans peu de jours les Perouſins ſe revolterent, & chaſſerent ce ſcandaleux.

IX. Frere Thomaſſin ſortant de Perouſe entra dans la Toſcane par Cortone; il advertit le Gouverneur de cette Ville de prendre garde à ſoy, parce qu'il avoit un ennemi caché, qui cherchoit l'occaſion de le pouvoir aſſaſſiner ; qu'il ne luy en pouvoit pas dire le nom ; mais que s'il portoit toûjours une cotte de maille, il eviteroit ce danger ; peu de jours aprés un des habitans avec qui cet officier s'entretenoit, & duquel il ne ſe deffioit pas, luy donna un coup de poignard, mais il n'en fut pas bleſſé, parce qu'il s'eſtoit ſervy de la precaution que Frere Thomaſſin luy avoit enſeignée.

X. De Cortone il vint à Arezzo, & predit le pillage que cette Ville devoit ſouffrir ; les Aretins ne faiſoient que ſe moquer de cette Prophetie ; & ne devenoient pas meilleurs ; pour la leur inculquer avec plus d'effort, il ſe mit tout nud au milieu de la place, y dreſſa un bucher, y mit le feu, & dit à ces mécroyans ; voilà ce qui doit arriver à voſtre Ville ; elle ſera priſe, ſaccagée, & brullée ; neanmoins avant que d'en partir il la delivra de la trahiſon qu'un cytoien avoit tramée pour introduire les ennemis ; mais aprés ſon depart ſa parole fut accomplie. Il y convertit un Rabbin des Juifs, en luy decouvrant ſes plus ſecretes penſées. Il y delivra par ſa priere,& par le ſigne de la Croix une femme de l'incommodité d'un ſerpent qui venoit ſuccer le lait de ſes mamelles,

Digitized by Google

pendant qu'elle dormoit ; & y guerit plusieurs malades.

XI. D'Arezzo il passa à Siene, il y prophetiza les mesmes malheurs, & il y fut traitté avec le mesme mepris ; pour prouver la verité de ses paroles par les effets, il dit aux habitans que la nuit suivante la gelée gâteroit tous les fruits de la terre, quoy qu'on fut au milieu de l'esté, cette menace fut receüe avec plus de moquerie, & l'on creut qu'il estoit insensé, parce que cela paroissoit impossible ; mais le terme n'estoit pas long ; le matin on trouva les eaux gelées, & toutes les moissons perdues. Ce miracle n'eut pas pourtant l'effet qu'on en devoit attendre ; on ne le creut plus fol mais sorcier, & il fut mis comme tel à l'inquisition ; il supporta avec une patiance admirable, non seulement les severes reprimandes qu'on luy fit, mais encore les cruels supplices ausquels on le condamna, car au lieu de se plaindre, il prioit Dieu pour ses persecuteurs. Aprés ces tortures un Ange luy apparut, l'asseura que la sainte Vierge estoit son Advocate dans le Ciel, & qu'il sortiroit de cette prison, mais qu'il devoit souffrir ailleurs beaucoup d'autres peines. A cette visite celeste il se trouva d'abord entierement gueri de toutes ses douleurs, & remis en sa premiere vigeur ; & son innocence ayant esté reconneüe, il fut relaxé. Il reprit incontinent ses predications, & Dieu les confirma par d'autres miracles. Barthelemi Grosset le conjura de le guerir de la lepre dont il estoit tout couvert ; Frere Thomassin luy ordonna de vendre tous ses biens, & de les distribuer aux pauvres ; apres que cet homme eut executé cet avis, celuy qui avoit esté son Conseiller voulut estre son Medecin ; il fit le signe de la Croix sur luy, & le netoya parfaitement ; mais six ans apres le Lepreux gueri quitta son Maistre pour aller à Rome, & Dieu permit que son mal le reprit, pour punir sa desobeïssance.

XII. Fr. Thomassin demanda du feu à un Boulanger qui luy donna de gros charbons ardants, il les receut dans son manteau & les porta jusques à la place, sans que le drap en fut brullé ; cet homme fut si touché de ce prodige qu'il laissa tous ses biens, se mit à la suite du serviteur de Dieu, & finit fort saintement sa vie dans un hermitage. Une autre fois il porta à la bouche des chandelles allumées sans en estre endomagé. Il reprit un Soldat de ce qu'il rompoit le jeûne du Careme publiquement & avec scandale, cet impie fut si fâché de cette correction qu'il luy jetta rudement par le visage un œuf qu'il tenoit à la main ; l'œuf ne se cassa point de ce coup, mais seulement lors qu'il cheut à terre, & Frere Thomassin sans s'émouvoir de cette injure le ramassa, & le luy rendit tout entier. Cet homme fut si surpris de ce prodige qu'il se jetta à ses pieds, & luy promit de se convertir.

XIII. Un Capitaine Lombard vouloit livrer Siene au Vicomté de Milan ; Fr. Thomassin l'advertit en secret de son mauvais dessein, quoy qu'il fut fort caché, mais il n'en reçeut que des injures, & des coups ; se voyant si mal-traitté par ce farouche, il se tourna vers luy, & luy dit, mal-heureux obstiné tu meprises les avis de Dieu, tu ne passeras pas quinze jours sans en estre châtié ; en effet sa trahison feut decouverte, & le peuple qui se soûleva le fit mourir. Henry de Ptolomée rebuta d'abord Frere Thomassin qui le reprenoit de sa mauvaise vie, mais lors qu'il entendit que cet étranger luy decouvroit & toutes les mé-

Digitized by Google

chantes actions de sa vie, & tous les mauvais desseins de son cœur les plus cachés, il se changea si bien qu'il abandonna tout ce qu'il avoit, prit l'habit du Tiers-Ordre, & se reduisit dans un Hermitage avec le Boulanger dont nous avons parlé, où il perseverа jusques à la mort faisant une tres-austere penitence. Un Gentil-homme de Siene éprouva que Frere Thomassin avoit le don des langues, car il répondit fort à propos sur diverses interrogations qu'on luy fit en sept idiomes differens. Un autre ne voulut pas suivre le conseil que Frere Thomassin luy donnoit de quitter la Ville, parce qu'il couroit risque d'y estre tué; & bientost aprés il fut pris, & executé à mort. Il advertit un autre homme de s'écarter d'une poutre qui alloit tomber, il mepriſa cet avis mais à son dam; car il en fut écrasé; ces miracles & plusieurs autres servirent à la conversion de quelques uns; mais comme le plus grand nombre continuoit dans ses pechés, frere Thomassin receut ordre de Dieu de sortir de cette ville, pour l'abandonner à la rigueur de sa justice qui la vouloit punir.

XIV. Il vint à S. Miniat, mais le Gouverneur le fit chasser par les enfans comme un insensé, parce qu'il le menaçoit de sa perte s'il se liguoit avec le Vicomte de Milan contre les Florentins; & cét incredule éprouva pour son malheur la verité de cette Prophetie, car il feut pris & decapité.

XV. Les habitans de Pise receurent d'abord Fr. Thomassin avec le mesme mépris, & comme il vit que ses paroles ne servoient de rien, il y adjouta des effets; il jetta dans la riviere en presence de tout le peuple une grande croix de fer qu'il portoit, & leur dit que si ses Propheties estoient fausses ce fer s'enfonceroit dans l'eau par sa pesanteur naturelle; mais que si elles estoient veritables il surnageroit; la Croix nagea avec la mesme facilté que si elle eut esté de bois, & ce miracle produisit la conversion de plusieurs qui changerent leur mauvaise vie.

XVI. De Pise il vint à Luques; un Soldat qu'il reprenoit de gourmandise, parce qu'il vouloit manger de la chair dans le Careme, le frappa sur le visage avec la viande qu'il portoit; un Cordonier qui vit cette insolence l'en voulut blâmer, mais cet impie s'emporta contre cet artisan avec tant de furie, qu'il luy passa l'épée au travers du corps; Frere Thomassin voyant mort celuy qui l'avoit voulu defendre, courut à l'Hospital avec ses compagnons; pour implorer le secours du Ciel; il fit sa priere avec tant d'ardeur, & de perseverance qu'il la continua, jusques à ce qu'il fut asseuré de la resurrection du trepassé; sur cette confiance il courut à l'Eglise cathedrale, où l'on faisoit ses obseques, & sur le temps qu'on vouloit l'emporter au tombeau, il se presenta devant le cadavre, l'appella par son nom & le resuscita à la veüe, & au grand étonnement de tout le peuple.

XVII. Frere Thomassin croyant avoir entierement accompli le commandement qu'il avoit receu de Dieu; voulut faire le Pelerinage de Saint Jaques, & se mit en chemin tout seul pour n'estre pas detourné de la contemplation. Il n'entra jamais dans aucune maison pour y loger, & ne demanda qu'une fois chaque jour du pain & de l'eau pour sa nourriture. Lors qu'il fut à Compostelle S. Jaques luy apparut tout rayonnant de gloire durant sa priere, & l'asseu-

Digitized by Google

ra que Dieu le recompenseroit de tous ses travaux; il repassa par Mont-Serrat, où il fut consolé d'une visite de la Sainte Vierge.

XVIII. Lors qu'il fut de retour en Italie il se trouva encore pressé de l'esprit de Dieu de reprendre ses Predications; il n'arresta que trois jours à Genes, il sejourna un peu plus à Pise; de là il passa à Florence, où il éprouva ce que l'Ange luy avoit dit, qu'il auroit beaucoup à souffrir en Toscane, car il fut remis à l'inquisition, & aprés y avoir enduré plusieurs mauvais traittemens, il fut renvoyé comme un fol, mais il fut consolé par la visite d'un Ange, qui l'encouragea puissament à la patiance. De là il vint à Perouse, où les officiers du Pape faisoient bâtir une Citadelle; il dressa en leur presence une petite Tour de boüe, & de morceaux de brique, & aprés il la demolit à coups de pierres; cette action passa alors pour ridicule, mais bientost aprés on connut que c'estoit une prophetie, car les Perousins se revolterent, & détruisirent cette Forteresse. L'an 1373. il prononça par intervalles durant son extase plusieurs propheties en vers, qui furent recüeillies par Barthelemi Richard Lardi son familier ami; elles se trouvent à la fin de sa vie, & la suite des temps qui en a fait voir la verité, leur a aquis beaucoup d'estime. S. Antonin, & plusieurs autres en parlent avec grand honneur.

XIX. Enfin il fut adverti de Dieu de se retirer à Foligni, pour y attendre la mort; il obeït agreablement à cet ordre, & ses disciples le suivirent Sur le chemin il predit au Seigneur d'Hispelle qu'il seroit assassiné s'il alloit à Perouse; cet homme negligea cet avis, & il ne se trouva que trop veritable pour luy. Lors qu'il fut à Foligni où il devoit mettre fin à ses voyages sur la terre, pour se disposer à celuy du Ciel, il y fit plusieurs miracles, mais je n'en diray que trois. Il mit une bague faite de jonc dans le doigt d'un petit enfant qu'il ne connoissoit pas, & luy predit qu'il seroit Evéque, ce qui arriva depuis. Trincius troisiéme fils d'Hugolin qui commandoit dans cette Ville pour le Pape, ne pouvant supporter les corrections que Frere Thomassin luy faisoit, resolut de le faire bruller; le Serviteur de Dieu ayant eu revelation de sa mauvaise volonté prit des charbons ardants dans son manteau, les luy porta sans en recevoir du dommage, & luy dit voicy le feu & la victime, vous n'avez qu'a executer vostre dessein, je suis tout disposé; au Sacrifice; Trincius voyant ce miracle, & connoissant que Thomassin avoit penetré dans le fond de son cœur se repentit de son crime, changea sa hayne en respect, & le conjura de luy dire le temps qui luy restoit à vivre; ce Saint homme luy répondit, vous ne mourrez pas que la cloche de la maison de Ville ne se rompe, & que les veaux ne montent sur le clocher; Trincius croyant la premiere chose fort difficille, & la seconde impossible, se persuada que sa vie devoit estre fort longue: mais cette Prophetie s'accomplit bientost, & le mystere de ses paroles fut découvert; car les habitans de Foligni se declarerent contre le Pape, & lors qu'ils sonnerent le Beffroy pour émouvoir le peuple, la cloche se rompit; & les Florentins qui avoient suscité cette revolte entrerent dans la Ville, poserent sur les Tours leurs enseignes qui portoient des veaux peints, & le Gouverneur ayant esté surpris dans son Palais, fut jetté par la fenestre, & écrasé sur le pavé.

Digitized by Google

XX. Frere Thomassin demeuroit à l'hospital de la tres Sainte Trinité, dans une petite cellule qui s'y voit encore, quoy qu'il ait esté changé en un Monastere de Religieuses; là il pratiquoit de rudes mortifications, & attendoit avec de grands soûpirs le temps de sa delivrance; le terme sembloit fort long à son desir, car depuis quatre ans il avoit esté adverti du lieu, mais non pas de l'heure de sa mort. Enfin le 15. d'Aoust un Ange luy revela qu'elle estoit fort proche; aprés cette agreable nouvelle il se sentit attaqué d'une petite fiévre, & s'estant muni de tous les Sacremens, il rendit sa benite ame entre les mains des Anges, qui l'assistoient le 15. de Septembre quelques jours avant la revolte de Foligni, âgé de cinquante huit ans.

XXI. Aprés sa mort les Freres Mineurs, & d'autres Ecclesiastiques conteste-rent pour avoir son corps; enfin la cause fut vuidée en faveur des Hermites de Saint Augustin, parce qu'il avoit dit, selon sa façon de parler figurée, qu'il vouloit estre inhumé parmy les Corbeaux; dans quelques années son cadavre fut relevé du Sepulchre, & ayant esté trouvé tout entier sans aucune marque de corruption, on le remit sur l'Autel le 19. de Novembre; c'est pourquoy on celebre ce jour là sa Feste dans Foligni. L'an 1450. Martin Puccioro Rubino, luy fit bastir une Chapelle, au coté gauche du grand Autel, où il a reposé durant plusieurs années; mais depuis vingt ans il a esté transporté à celle du Crucifix, qui est à l'oppositе, & où plusieurs autres Reliques pretieuses sont conservées. Il estoit né dans le Territoire de Nocera, il a vecu vingt & sept ans dans celuy de Gualdi, & il mourut à Foligni, c'est pourquoy ces trois Villes le regardent chacune comme sien, & celle de Nocera l'a pris pour un de ses patrons. Il laissa plusieurs disciples illustres en vertu, dont quelques uns ont establi, ou du moins remis l'ordre de Saint Jerome en Espagne; Vasco Portugais est le principal de ceux qui ont travaillé à ce dessein.

XXII. Federic III. surnommé le simple Roy de Sicile Fils de Pierre II. mourut à Messine, & fut enterré dans l'Eglise des Freres Mineurs; il ne laissa qu'une fille qui se nommoit Marie. Jean de Vega Vice-Roy de cette Isle pour le Roy d'Espagne fit orner son Tombeau l'an 1554. & je ne sçais pourquoy il fit mettre dans son Epitaphe qu'il estoit Roy d'Aragon.

XXIII. Frere Pierre de Cima Majorquin estoit Evéque d'Elne en Roussillon, & les Chanoines de l'Eglise Cathedrale de Majorque l'éleurent pour leur Prelat; il fonda deux prebendes dans sa nouvelle Eglise; il prit grand soin que la procession du jour de la Feste Dieu se fit avec grande solemnité; il fit bâtir le Convent d'Inceni dans l'Isle de Minorque, & la plus grande partie de celuy de Majorque, & enfin il deceda l'an 1387. en grande estime de Sainteté à cause de sa Doctrine, de son zele, & de sa liberalité envers les pauvres.

XXIV. Le Pape deputa un Frere Mineur, & un Augustin pour travailler à reduire sous son obeïssance, les Villes d'Italie qui s'en estoient separées, particulierement Florence.

XXV. Il accorda quelques Indulgences pour l'Eglise de Stronconio au Dioceſe de Narni, & pour la Chapelle de S. Luce du Convent de Luques.

XXVI. Celuy de Leopol dans la Russie noire estoit bâti avant ce temps,

Digitized by Google

comme il conſte par des bulles du Pape, & par la permiſſion que le Duc Ladiſlas donna aux Freres Mineurs de cette Ville, de s'eſtablir à Sanoc Capitale de Podogorie; ce Convent s'appelle S. Croix, & les conventuels le poſſedent; le changement de la Cour Romaine d'Avignon à Rome eſt cauſe que nous ne trouvons pas d'autres memoires de noſtre ordre, dans le regiſtre de cette année.

XXVII. Le Convent de Perſolano dans le Dioceſe de Compoſtelle fut étably environ ce tems ſous le titre de S. François. Henry Roy de Caſtille qui avoit oſté le ſceptre & la vie à ſon frere Pierre le cruel regnoit alors, quelques uns attribuent la fondation à ce Prince, d'autres à Perez d'Andrade chef des Comtes de ce nom, mais les armes qui ſont ſur la porte de l'Egliſe deſignent un autre Fondateur.

De Jesus-Christ l'An 1378,	d'Urbain VI. l'An 1.	de Charles IV. Emp. l'An dernier.	de l'Ordre l'An 171.

I. CEtte année a eſté remarquable, mais mal-heureuſe par la mort de deux grands Perſonnages le Pape & l'Empereur, & par la naiſſance du plus long Schiſme qui ait jamais affligé l'Egliſe; celle du Pape arriva le vingt-ſeptiéme de Mars. Un peu auparavant il confirma les privileges que Clement IV. Clement VI. & Jean XXII. avoient donnés aux Freres Mineurs qui alloient precher aux infidelles; il en fit promouvoir quelques uns au Grade de Docteur, & fit pluſieurs autres choſes tres avantageuſes à l'Ordre: Tous les Auteurs donent de grands éloges à ſa vertu; mais elle paroit encore plus éclatante par l'oppoſition de ſon ſucceſſeur Urbain VI. qui remplit l'Egliſe de ſcandales par ſa mauvaiſe conduite.

II. Urbain eſtoit de Naples fils de Barthelemy Prignano, il avoit aquis une grande connoiſſance du droit canon; il avoit gouverné avec beaucoup d'approbation la Chancellerie Apoſtolique ſous le Cardinal Pierre de Pampelune; Gregoire XI. l'avoit transferé de l'Archevêché d'Acirenza à celuy de Bari; & il avoit aquis une ſi grande reputation de ſçience & de vertu qu'il n'y avoit perſone qui ne le crût tres digne du Souverain Pontificat, juſqu'à ce qu'il l'ût obtenu. Le conclave eſtoit compoſé de treize Cardinaux François, & de quatre Italiens; ils s'accorderent tous pour l'elire le dixiéme d'Auril par la connoiſſance de ſon merite, & par la crainte des menaces du peuple qui crioit avec furie qu'il vouloit un Pape Romain ou Italien afin qu'il reſidat à Rome. Il ne ſe faut pas eſtonner s'ils convinrẽt facilemẽt pour luy ſe trouvant preſſés par ce tumulte, car outre l'eſtime qu'ils avoient de ſon merite, l'une & l'autre nation le regardoit comme ſien; Les Italiens à cauſe de ſa naiſſance, & les François à cauſe de l'amitié qu'ils avoient contractée avecque luy; neanmoins dés que ſon election fut faite parmy l'applaudiſſement & le bruit du peuple, les Cardinaux

Digitized by Google

ſe retirerent tous ou dans les lieux les plus forts de la Ville, ou à la Campagne, ſe plaignant de la violence qu'on leur avoit faite, Mais ils retournerent dans peu de jours, ſoit qu'ils euſſent changé de ſentiment, ou qu'ils vouluſſent s'accommoder au temps, & le ſacrerent ſolemnellement le 18. d'Avril qui eſtoit le jour de Paſques.

III. Toutes choſes paroiſſoient alors aſſez calmes, mais Urbain renouvella le trouble par ſon imprudence; il ſembla qu'en ſe revetant des habits pontificaux, il s'eſtoit dépoüillé de toute ſa ſageſſe; car il s'en prit dabord à ſes propres bienfacteurs, voulant par un zele indiſcret & hors de ſaiſon reformer en un moment, & avec une ſeverité extraordinaire tous les deſordres de ſa Cour; il ne prenoit pas garde que ſon eſtabliſſement n'eſtoit pas encore bien affermy, & qu'en choquant tant de gens il s'alloit ébranler; il porta plus loin ſon indiſcretion, car il traitta avec mepris Othon de Brunſvic qui avoit épouſé Jeane Reyne de Sicile, & priva Honnoré Caëtan Comte de Fondi du Gouvernement de la Campagne de Rome; Les Cardinaux qui ſouffroient avec peine leurs propres injures, voyant ce mauvais menage ſe retirerent premierement à Anagni, de là les François paſſerent à Fondi, & y attirerent les Italiens par l'eſperance qu'ils donnoient à chacun de le faire Pape. Enfin le 19. de Septembre ils élurent Robert Cardinal de Geneve qui prit le nom de Clement VI. & depecherent incontinent un meſſager vers le Roy de France pour luy donner avis de cette nouvelle élection, & des defauts qu'ils croyoient eſtre dans celle d'Urbain. Apres cela Clement ſe retira dans Avignon, & ces deux Pontifes commencerent à s'attaquer par des excommunications reciproques, & à tâcher de mettre chacun dans ſon party Les Princes, les Eſtats, les Univerſités, & les perſonnes Illuſtres en ſcience & en vertu; de ſorte que toute la Chreſtienté ſe trouva embarraſſée à connoiſtre quel des deux eſtoit le legitime Pape.

IV. Urbain eſtoit reconnu en Italie, en Allemagne, en Angleterre, en Irlande, en Hongrie, aux Païs bas, en Bretagne, en Portugal, en Aragon & en Catalogne. Clement avoit dans ſon party tous les Cardinaux, & les Roys de France, d'Eſcoſſe, de Navarre & de Caſtille. Balde Docteur Celebre en l'un & l'autre droit civil & canon écrivit pour la cauſe d'Urbain, & ſes raiſons eſtoient que tout le monde demeuroit d'accord que le merite d'Urbain eſtoit tout ſeul capable d'avoir attiré les Cardinaux à l'élire, ſans qu'il eut beſoin d'employer la violence pour gagner leurs ſuffrages; qu'il avoit occupé le Siege ordinaire & naturel du ſouverain Pontife; que ces meſmes Prelats qui s'eſtoient plaints au commencement d'avoir eſté forcés dans cette rencontre, eſtoient revenus de leur bon gré, & l'avoient reconnu pour Pape legitime, qu'ils avoient écrit à tous les Princes Chrêtiens pour leur annoncer ſon élection comme canonique, & que Clement meſme avoit écrit en ſon particulier la meſme choſe au Comte de Flandre, & aux Bretons. On garde dans le Vatican trente-deux volumes qui contienent tout ce qui s'eſt fait, ou écrit ſur cette matiere, & outre les divers traittés des Auteurs qui écrivent en faveur d'Urbain, on y void les ſeings des Cardinaux qui ſouſcrivirent à ſon élection, & les lettres que S. Catherine de Siene écrivit à l'Empereur & aux Cardinaux en faveur d'Urbain, & à Urbain

Digitized by Google

bain meſme pour l'encourager à ſe maintenir par la creation d'autres Cardinaux. S. Catherine de Siene fille de S. Brigite, & Fr. Pierre d'Aragon ſe declarerent auſſi pour Urbain; les revelations que cet illuſtre Religieux avoit eu ſous Urbain V. pour luy perſuader de retourner à Rome, & celles qu'il reçeut pour aſſurer Urbain VI. de ſon bon droit furent examinées fort ſerieuſement par de grands perſonnages, & il ne les publia qu'apres en avoir eu leur approbation; enfin toute l'Egliſe a depuis approuvé l'élection d'Urbain, & regardé Clement comme un Anti Pape.

V. Urbain ſe voyant delaiſſé de tous les Cardinaux voulut en faire d'autres par une nouvelle creation le 17. d'Octobre. Fr. Thomas de Farignano qui avoit eſté General de l'Ordre, & qui eſtoit alors Patriarche de Grade fût de ce nombre; ſa naiſſance, ſa vertu & ſa doctrine l'avoient rendu tres digne de cette charge. Il fut depuis Evêque de Fraſcati, & preſida à l'examen de la canonization de Sainte Brigite, il mourut l'an 1381. & fut inhumé dans l'Egliſe d'Aracœly devant la Chapelle de la Sainte Vierge. Fr. Barthelemy de Coturno grand Docteur, Predicateur celebre, & Archevêque de Genes fût élevé pour ſon merite à la meſme dignité l'an 1383. il eut la commiſſion d'abſoudre les habitans de Genes, de Milan, & de Piſe des cenſures qu'ils avoient encouru pour avoir porté des marchandiſes au ſultan d'Egypte: Depuis Urbain le prit en averſion, & luy fit beaucoup de mauvais traittemens, craignant qu'il n'abandonnat ſon party, parce qu'il ne l'avoit pas voulu accompagner à Naples, il eſt vray que le Roy Charles de Duraz le remit en grace, mais cet accord ne dura guere, car Urbain eſtant encore entré en ſoupçon qu'il n'eut conſpiré contre ſa vie avec ce meſme Roy, & avec quelques Cardinaux, le fit prendre à Nocera le 2. de Janvier l'an 1385. le fit appliquer à la Torture, & apres l'avoir detenu long-tems en priſon, le fit mourir.

VI. Frere Leonard des Giffons General de l'Ordre eſtoit à Naples aupres de la Reyne Jeane, ſur l'eſprit de laquelle il avoit un grand pouvoir; Urbain VI. pour l'attirer dans ſon party luy envoya le chappeau de Cardinal, mais cette Princeſſe l'obligea de le refuſer, & de le prendre de la main de Clement; Ciaconius croit qu'il l'avoit déja reçeu depuis l'élection de cet Antipape, mais Sumont dit que ce ne fût que le 28. de May de l'année ſuivante, lors que Clement vint à Naples où il fût receu avec grand honneur l'an 1382. l'Anti-Pape, l'envoya comme ſon Legat vers cette Reyne, mais il fût ſurpris & fait priſonnier avec elle, & avec Jacques Patriarche de Conſtantinople ſon Collegue au Cardinalat, par le Roy Charles de Duras qu'Urbain avoit appellé à ſon ſecours; & ces deux Cardinaux furent contraints par le Cardinal Gentil Sangte Legat d'Urbain, de renoncer à Clement, & de ſe depoüiller publiquement des marques de leur dignité qui furent brulées. Apres quelque tems de priſon Fr. Leonard fut delivré, & ſe retira vers ſon bien facteur que fut ravi de le voir & luy fit un accueil fort honorable; Benoit 13. ſon ſucceſſeur le fit Evêque d'Oſtie & de Velitri, & enfin il mourut l'an 1405. & fût enterré au Convent d'Avignon.

VII. Frere Loüis de la noble famille de Donat Procureur general de l'Ordre,

Digitized by Google

Inquiſiteur à Veniſe ſa patrie, & Provincial de S. Antoine fût fait Vicaire general de l'Ordre à la place de Fr. Leonard qui s'eſtoit declaré pour l'Anti-Pape, & l'année ſuivante il fût eleu General à Strigonie ; ainſi il ne peut avoir eſté fait Cardinal qu'à la troiſiéme creation qu'Urbain fit aux quatre temps de l'advent l'an 1381. il retint le gouvernement de l'Ordre avec ſa nouvelle dignité juſques au Chapitre general de l'an 1381. Urbain VI. l'envoya depuis comme ſon Legat vers le Roy Charles de Duras, mais l'ayant ſoupçoné de trahiſon il le fit mourir avec le Cardinal Fr. Barthelemy de Coturno.

VIII. Le Schiſme de l'Egliſe fut ſuivy de ceux des Ordres, car chacun ſe trouvoit obligé de ſe conformer au ſentiment de ſon Prince & croyoit le pouvoir faire dans la difficulté qu'il y avoit de connoiſtre le vray Pape ; Outre Fr. Loüis qui fut ſubrogé à Fr. Leonard noſtre Ordre ſouffrit deux Antiminiſtres Generaux comme nous verrons plus bas.

IX. Charles IV. mourut le 29. de Novembre agé de ſoixante-trois ans, apres avoir tenu l'Empire trente & un an, & s'eſtre rendu tres recommandable par ſa pieté & par ſa valeur ; il avoit eſté delivré deux fois du peril de la mort par les prieres de la ſœur Agnez ſa couſine, & pour reconnoiſtre ce bien-fait & faire honnorer ſa memoire que Dieu rendoit illuſtre par pluſieurs miracles, il s'employa fort pour ſa canonization, & chargea ſon fils de la pourſuivre. Les Frs. mineurs ſont fort obligés à ce genereux Prince, & il y a des Auteurs qui diſent qu'il eſtoit du Tiers ordre ; ils l'aſſeurent plus conſtamment de ſa femme Elizabeth, & adjoutent qu'elle paſſa le reſte de ſa vie dans la profeſſion de cét eſtat en grande reputation de ſainteté. Uvenceſlas leur fils fût fort different du pere & de la mere ; il avoit eſté elû Roy des Romains, mais ſes debauches meriterent qu'il ne reçeut jamais la couronne imperiale, & qu'il ne gardat pas meſmes long-temps ſa dignité de Roy.

X. Deux Frs. Mineurs furent maſſacrés fort cruellement à Ceret dans la Valachie Mineure, parce qu'ils reprenoient l'idolatrie de ce peuple, & leur prechoient le culte du vray Dieu. Fr. Valétin de Narny floriſſoit en ce temps dans la Province de S. François ; il avoit eu deux filles & trois garçons ; les filles prirent l'habit de Sainte Claire, & les garçons celluy de Fr. Mineur avec leur pere ; il a vecu trente ans dans l'Ordre avec du pain & de l'eau, encore y mêla-il de l'abſinthe pendant dix ans, & porta toûjours un rude cilice ; il mourut au Convent des priſons, où il avoit fait ſa plus grande demeure, ſon corps fût tranſporté à l'Egliſe de Sainte Claire, & depuis à celle de S. François, où Dieu la honnoré de pluſieurs miracles. Fr. Nicolas d'Aſſiſe & Fr. Venture tous deux freres lais ſe faiſoient remarquer à Perouſe par l'exemple de leurs vertus, & Dieu à honnoré leur Sepulchre de pluſieurs merveilles. Fr. Leonard de Mont-Politien s'eſtoit rendu fort illuſtre par ſa doctrine, par ſa pieté, & par ſon addreſſe pour les affaires dans la Province de Toſcane. Fr. André eſtoit fort eſtimé à Bologne par la douceur de ſes mœurs, & par ſon zele pour la diſcipline reguliere, il repoſe à Rimini, où il a fait pluſieurs miracles. Fr. Roger eſtoit Evêque de Mazare en Sicile ſelon les memoires de cette Egliſe, qui diſent qu'il mourut à Palerme l'an 1382.

Digitized by Google

XI. Les Frs. Mineurs avoient travaillé si utilement en Hongrie sous la faveur des Roys, & particulierement sous celle de la Reyne Elizabeth, qu'ils y avoient estabi cinquante Convens : Gregoire XI. leur en accorda la confirmation avant sa mort, leur donna l'Eglise de S. Nicolas d'Arach au Dioceſe de Cenadie, pres de laquelle la susdite Princesse leur avoit fait bâtir un Convent, & leur permit de prendre celuy qu'Estiene Comte de Servie leur avoit estably à Madropsi dans le Dioceſe de Corbanie.

XII. Les Religieuses du Monastere de Vielle-Brede au Dioceſe de Vesprim obtinrent par la faveur de la mesme Reyne, l'exemption de toutes sortes de tributs.

DE JESUS-CHRIST l'an 1379.	D'VRBAIN VI. l'an 1. & 2.	DE VVENCESLAS EMP. l'an 1. & 2.	DE L'ORDRE l'an 172.

I. LE Regiſtre d'Urbain VI. est presque tout perdu, celuy de Clement VII. Antipape est fort defectueux, c'est pourquoy nous ne pouvons dire que fort peu de chose de ce qui regarde l'état de l'Eglise. Le Chapitre general se tint à Strigonie en Hongrie, à la demande du Roy Loüis parent de S. Loüis Evêque de Toulouse, & de la Reyne Elizabeth sa mere ; Fr. Loüis Donat y fut eleu par les vocaux de douze Provinces seulement, car les autres reconnoissoient l'Anti-Pape, à la reserve de celles de la Romagne en Grece & de la terre sainte qui flottoient entre deux sans se determiner : il y fut ordonné qu'on envoyeroit des Religieux sur les terres des infidelles pour reparer la perte de ceux qui estoient decedés dans ce pieux employ, & qu'on en choisiroit d'autres pour dresser les regles propres à ôter les abus qui s'estoient glisés, & à remettre la discipline reguliere. Fr. Leonard des Giffons qui avoit esté fait Cardinal par Clement, & qui gouvernoit encore l'Ordre comme Vicaire tint un autre Chapitre general à Naples le premier d'Octobre, où Fr. Ange fut eleu ; il ne s'y trouva que peu d'electeurs, parce que quelques uns estoient allez à celuy de Strigonie, & que les autres estoient ou retenus par quelque scrupule de conscience, ou empechés par les partisans d'Urbain qui gardoient les chemins ; ce Schisme de l'Ordre commença, & finit avec celuy de l'Eglise.

II. Le bien-heureux Frere Joannin Tiercere avoit esté enterré depuis quelques années, à l'Eglise de S. François de la Ville de S. Ange du Pape, & son corps avoit esté transporté dans un fort beau sepulchre l'an 1322. sous l'Autel de S. Jean; on y voit encore sa teste à travers une grille de fer, & le grand nombre de Miracles qui s'y faisoient avoit rendu son nom fort celebre ; je n'ay trouvé aucun Auteur qui écrive sa vie au long, on m'a seulement envoyé le temoinage authentique de plusieurs gueriſons miraculeuses qu'il a faites, particulierement des pestiferés. le bien heureux Frere Jean de Uvaterford floriſſoit en

Digitized by Google

ce temps selon nos Auteurs, & nous avons parlé de luy ailleurs par occasion.

III. Clement Antipape avoit creé Cardinal Jaques de Visse François qui estoit Archevêque d'Otranto, & Patriarche de Constantinople, & il luy substitua pour ces deux charges Fr. Guillaume Evêque d'Urbain. Il prit encore pour ses chapelains & pour ses penitenciers quelques Freres Mineurs, & fit conferer à d'autres le grade de Docteur.

IV. Le Convent de Bazas en Gascogne avoit esté demoly par les guerres l'Antipape permit de le remettre dans la Ville, & commanda la restitution de tout ce qui en avoit esté enlevé. Celuy d'Embrun en Dauphiné avoit souffert le mesme malheur, & il fut rétably de la mesme sorte.

V. Gonzague dit que cette année Galeas Sfortia Duc de Milan fit bâtir un Convent pour les Freres de la nouvelle Observance, pres de la chapelle de S. Roux à deux cens pas de Binascho, & à dix milles de Milan, & qu'il le nomma Sainte Marie du Champ; mais Sfortia n'estoit pas encore Duc, & l'Observance ne s'estoit pas encore étenduë hors de Lombrie; ainsi ce Convent n'est pas si ancien, ou il n'a pas esté fondé pour l'Observance.

VI. Le bien-heureux Frere Baltazar de Clavario de l'illustre famille de Ravaschi y est inhumé, sa vertu & ses miracles l'ont rendu fort celebre, & son corps se conserve encore tout entier sans aucune marque de corruption. Aprés avoir écrit cecy on m'a envoyé une Bulle en original d'Urbain VI. datée du neuf de son Pontificat qui répond à l'an 1387. par laquelle il permet à Blanche veuve du Vicomte Galeas de bâtir un Convent pour les Freres Mineurs de la Province de Genes prés de l'Eglise de Sainte Marie du Champ. Ainsi nous voila éclaircis des doutes que la narration de Gonzague avoit fait naitre.

I. SAint Bernardin la lumiere de l'Ordre, & le restaurateur de l'Observance reguliere naquit à Massa dans le territoire de Siene le 8. de Septembre, son pere Tollus biny de la noble famille d'Abisischi avoit esté creé Prefet de cette Ville depuis trois ans, & cette charge avoit esté tenuë par son pere, & par un de ses oncles; sa mere estoit de ce lieu, & s'appelloit Nera de la noble famille de Bindy; elle mourut à l'age de 22. ans, & laissa Bernardin agé de trois ans, qui se trouva encore sans pere lors qu'il en eut six; il fût élevé jusques à l'onziéme par Diane sa tante maternelle, & cette devote Dame luy inspira si vivement les premiers sentimens de la pieté, qu'il les receut & les conserva avec un grand attachement; il en apprit particulierement une devotion tres sincere à la Sainte Vierge, & une tendresse si grande pour les pauvres, qu'un jour voyant que sa Tante refusoit l'aumône à un mandiant, parce qu'elle n'avoit que le pain necessaire pour le diné, cet enfant charitable luy dit en pleu-

Digitized by Google

rant, qu'il aimoit mieux se priver de sa portion, que de voir rebuter Jesus-Christ en la personne de ce pauvre.

II. Christofle Oncle paternel de Bernardin se voyant sans enfans, voulut prendre le soin de son neveu, & le fit venir dans sa maison pour le mettre sous la conduitte d'Inophre qui enseignoit la Rethorique: Bernardin fit d'abord un si grand profit sous ce maistre qu'il surpassa tous ses condisciples, & sa tante femme de Christofle qui avoit le nom & la verité de pieuse, prenoit un grand plaisir de confirmer ses bonnes inclinations; elle l'amenoit à l'Eglise, où il écoutoit les predications avec tant de gouſt & d'attention; qu'aprés il les repetoit devant ses compagnons avec une ferveur si admirable que dés lors chacun jugea que Dieu le preparoit pour estre un celebre Predicateur.

III. Jean de Spolete Docteur tres-renommé vint à Siene pour enseigner la Philosophie, Bernardin fut un de ses disciples, & profita si bien dans cette science qu'il n'avoit point son pareil en la subtilité de ses raisonnemens; il y adjouta les vertus morales & les chrestiennes avec tant de soin, qu'il passoit pour un exemplaire de modestie, & sa retenüe estoit si divulguée qu'aucun de ses compagnons n'osoit proferer une mauvaise parole en sa presence; s'ils avoient commencé quelques discours trop libres en son absence, dés qu'il le voyoient approcher, ils disoient taisons nous ou changeons d'entretien, car voicy Bernardin; il avoit acquis cette authorité non seulement par la pureté de ses actions, mais encore par la liberté & la severité des corrections qu'il leur faisoit. Un des Principaux de Siene fit l'épreuve de cette noble hardiesse, car voyant la beauté de ce jeune garçon, il le voulut solliciter par des paroles deshonestes, & il en reçeut des coups de poing pour réponse. Un autre qui estoit étranger eut la mesme effronterie, & Bernardin ayant ramassé une petite troupe de ses camarades, le chassa de la Ville à coups de pierres; ces deux actions firent un si grand éclat, que depuis chacun regarda Bernardin comme un miroir de chasteté; en effet ses compagnons & ses Confesseurs ont témoigné avec serment, qu'il avoit conservé sa pureté si entiere durant toute sa vie, qu'il ne l'avoit jamais soüillée par un peché mortel. Depuis comme il prechoit dans la place publique de Siene le premier qui avoit voulu le solliciter au mal s'y trouva present, & se sentit si touché de la ferveur de ses paroles: & du souvenir de l'injure qu'il luy avoit voulu faire, qu'il ne peut retenir ses soûpirs ny ses larmes qui marquoient l'effort de sa douleur.

IV. Bernardin aprés avoir achevé sa Philosophie employa trois ans à l'estude du droit canon; puis il s'adonna à celle de la Theologie & de l'Ecriture sainte, & il trouva tant de gouſt à ces divines sçiences, qu'il mépriſa toutes les autres; dés lors toute sa satisfaction fut à l'entretien des personnes devotes, à la lecture des peres, ou à écouter des sermons. Sa tante Diane avoit une fille appellée Tobie, qui s'estoit entierement devoüée aux exercices de pieté dans la profession du Tiers Ordre, depuis la mort de son mary Guidon Bartole de Ptolomée; cette veufve estoit plus agée que Bernardin de trente ans, & il trouva sa conversation si agreable, parce qu'elle ne luy parloit que de la vertu, qu'il estoit ordinairement avec elle, & la suivoit aux prisons, aux hospitaux & dans

Digitized by Google

les maisons des pauvres, afin d'imiter ses pratiques de misericorde. Pour connoistre le merite de cette pieuse Dame, il suffit de dire qu'elle s'exposa pour servir les malades à l'Hôpital de l'Echelle, dans le temps d'une grande peste, & que Bernardin prêchant dans Milan le premier jour du Careſme eut revelation de sa mort qui estoit arrivée à la mesme heure, ce qui l'obligea d'interrompre son sermon, & de descendre de Chaire; le Duc de Milan ayant esté adverti de cette merveille envoya un courrier expres à Siene, & l'on verifia que cette mort estoit arrivée comme Bernardin l'avoit appriſe.

V. Tobie regardoit donc Bernardin avec autant de tendresse que s'il eut esté son enfant; & voyant ses bonnes inclinations, elle souhaitoit avec passion qu'il conservat sa Virginité; elle addressoit ses prieres à Dieu pour luy demander cette grace, & à Bernardin ses exhortations pour luy persuader cette vertu. Le Saint jeune homme connoissant que sa chere cousine avoit quelque crainte de sa conduite par l'excés de l'affection qu'elle luy portoit, luy dit un jour en riant, qu'il avoit une maistresse d'une beauté incomparable, & qu'il estoit si touché de son amour qu'il ne sçauroit passer un jour sans la voir; Tobie connoissoit d'un coté la modestie de Bernardin, son assiduité à la priere, aux veilles, & à toutes les œuvres de pieté, & cela ne luy permettoit pas de soupçonner rien de mauvais en luy: mais elle craignoit sa jeunesse, les occasions, & les embusches du demon. Elle voulut s'informer avec plus de curiosité qui estoit cette belle dont son cousin estoit si passioné: & il luy dit qu'elle demeuroit prés de la porte Camoline; Tobie pour en decouvrir la verité commença de l'épier, de le suivre, & de l'observer; & elle trouva qu'il alloit tous les soirs sans faillir à cette porte pour y faire sa priere devant une tres belle Image de la sacrée Vierge; lors qu'elle eut éprouvé plusieurs fois la mesme chose, elle demeura toute persuadée que l'amour de Bernardin n'estoit que pour cette sainte Dame, & non pas pour une beauté mortelle; elle voulut pourtant le sçavoir de sa bouche, & il luy advoüa que Marie estoit l'unique Maistresse de son cœur, & que ne pouvant pas joüir du plaisir de la voir, il trouvoit sa consolation à contempler son Image.

V. Cette premiere devotion de Bernardin pour la Mere de Dieu, a paru depuis avec plus d'éclat dans ses œuvres, par les beaux éloges qu'il a inventés à son honneur, & dont les Theologiens modernes se sont servis aprés luy; ses actions & ses paroles semblent avoir esté toutes consacrées à ses loüanges, car il ne faisoit pas un sermon, où il ne dit quelque chose à sa gloire; & il n'a fait bâtir aucun Convent, auquel il n'ait donné le titre de Marie, ou de Jesus. L'an 1428. & le 8. de Septembre il fit une declaration publique de ce beau sentiment dans un Sermon, par ces remarquables paroles. J'ay toûjours aymé la sacrée Vierge comme je m'y sens obligé. Car je suis né le mesme jour de sa Nativité, j'ay reçeu le Baptême, j'ay pris l'habit de Saint François, j'ay fait ma profession, j'ay dit ma premiere Messe, & j'ay fait mon premier sermon à pareil jour. Le Bien-heureux Frere Jean de Capistran asseure que toutes les fois que S. Bernardin prêchoit les Eloges de la S. Vierge, son visage devenoit aussi reluisant que le Soleil, au grand étonnement de tous ses auditeurs qui le remarquoient.

VI. Cette affection au service de Marie l'obligea de se consacrer à celuy de

Digitized by Google

malades, dans l'Hôpital de l'Eſchelle, parce qu'il eſtoit dedié à ſon honneur; cette maiſon eſtoit alors une tres bonne ecole de vertu, & les Confreres qui la ſervoient avoient acquis une tres-bone reputation; auſſi ne recevoient ils en leur compagnie que des perſonnes fort vertueuſes: elle a eſté ſi celebre qu'elle a donné des maiſtres de ſes exercices de pieté à toute l'Italie, & a nourri des perſonnages fort illuſtres, les plus celebres ſont S. Colomban Fondateur des Jeſuties, & Frere François de Vicenze ſon compagnon, Fondateur de la Congregation de Mont-Olivet, le Bien-heureux Petrone des Petrones celebre parmy les Chartreux, & André de Galeran qui a eſté un exemplaire de vertu. Bernardin qui eſtoit le plus zélé de tous, adjoûtoit aux exercices ordinaires beaucoup de rudes mortifications; il y eſtoit entré dans le temps auquel la peſte rempliſſoit cet Hôpital de malades, & comme la malignité de ce venin eut emporté la plus grande partie de ceux qui les ſervoient, il fit ſi bien par ſon exemple, & par ſes exhortations, qu'il attira douze de ſes compagnons à ſon ſecours; & tout le ſoin de cette maiſon luy eſtant demeuré ſur les bras, il s'en acquitta avec tant de zele, & de bon ſuccez qu'il ne manqua jamais ny de fidelles Coadjuteurs dans ce Miniſtere, ny des choſes neceſſaires pour le ſervice des infirmes.

VII. Aprés que la peſte eut ceſſé, Bernardin ſe retira chés luy, où il fut d'abord ſaiſi d'une groſſe fievre, qui le retint au lict pendant quatre mois: le retour de ſa ſanté luy ſervit pour reprendre ſa premiere ferveur de charité envers les malades. Barthelemie ſa tante fût la premiere pour qui il l'exerça; elle eſtoit veufve de Tragliard des Ptolomées, & ſe trouvoit aveugle & paralitique à l'âge de quatre vingt dix ans; dans ce déplorable eſtat elle eſtoit fort mal ſervie, c'eſt pourquoy Bernardin voulut prendre ſoin d'elle, & l'aſſiſta fort aſſidûment pendant plus d'un an juſques à ce qu'elle mourut; cette femme eſtoit fort pieuſe, & avoit vecu avec grande retenuë & avec une exacte mortification durant ſon veuvage ſous la Regle de Saint Auguſtin, & pluſieurs attribuent à ſes prieres & à ſes merites, les graces extraordinaires que Bernardin reçeut de Dieu. L'affection qu'elle avoit pour Saint Auguſtin luy avoit inſpiré de donner à ſon Neveu la connoiſſance des Chanoines reguliers, & l'on creut en effet que l'amitié qu'il avoit contractée avec eux l'engageroit à leur ſaint inſtitut, mais Dieu l'appella à celuy des Freres Minéurs, comme nous verrons l'an 1402.

VIII. La Bien-heureuſe Sœur Colete naquit auſſi cette année à Corbie ſur la riviere de Somme dans le Dioceſe d'Amiens; ça eſté ſans doute un effet particulier de la Providence de Dieu, de faire paroiſtre en meſme temps au monde deux perſonnes ſi illuſtres en pieté, S. Bernardin qui devoit reſſuſciter le veritable eſprit de S. François parmy ſes freres, & cette Bienheureuſe Vierge qui devoit remettre la vigueur de la premiere Regle de S. Claire parmy ſes ſœurs. Son pere s'appelloit Robert, & ſa Mere Marguerite. Dés l'âge de quatre ans elle commença de parler des choſes du Ciel avec tant de perfection, que chacun jugea que le Saint Eſprit luy communiquoit une connoiſſance fort extraordinaire des divins Myſteres. Le plaiſir qu'elle gouſtoit à la meditation luy fit d'abord rebuter tous les jeux & les divertiſſements de l'enfance, & pour s'occuper à cette Sainte pratique avec moins de diſtraction, elle ſe fit dreſſer un pe-

Digitized by Google

tit cabinet ſeparé, où elle demeuroit toûjours retirée, & d'où elle ne ſortoit que par la pure neceſſité. Les Filles de ſon âge venoient quelque fois à ſa maiſon pour la voir, mais comme elle devinoit leur arrivée par un eſprit de Prophetie, elle ſe cachoit dans quelque coin afin qu'elles ne la trouvaſſent pas. Elle a conſervé durant toute ſa vie une ſi grande affection pour la retraite, qu'elle ne paroiſſoit jamais en public qu'avec quelque honte, & quoy qu'elle ne ſortit de ſon Monaſtere que par l'ordre de Dieu, & pour des affaires tres-importantes à ſa gloire, il luy ſembloit qu'elle auroit gagné davantage ſi elle fût demeurée dans ſa ſolitude.

IX. Dés que Colete fût plus avancée en âge elle conçeut un grand deſir d'aymer Dieu de tout ſon cœur, de ſe conſacrer toute entiere à ſon ſervice, & d'inſpirer le meſme ſentiment à tout le monde; c'eſt pourquoy elle reſolut de faire toûjours ce qu'elle connoiſtroit devoir eſtre plus agreable à ce divin Maiſtre, & plus capable de porter les hommes à la ſolide pieté. Elle veilloit avec grand ſoin à la garde de ſes ſens exterieurs, & les détournoit de tous les objets qui euſſent pû donner la moindre tâche à ſa conſcience: quoyque cette retenüe fut exacte & continuelle, neantmoins elle n'avoit rien de contraint ny d'affecté, ce n'eſtoit qu'une honneſte modeſtie, comme le fruit naturel de ſa pudeur. Toutes ſes actions & toutes ſes paroles eſtoient ſi bien reglées qu'on n'y pouvoit remarquer ny legereté ny vanité, mais une prudence plus meure que ſon âge; & tout cela rendoit ſa converſation ſi douce & ſi charmante qu'elle paroiſſoit plûtoſt angelique qu'humaine. La liberté qu'elle avoit dans ſon cabinet luy donnoit le moyen de pratiquer pluſieurs ſortes de mortifications pour matter ſa chair, & c'eſt là où elle commença de faire l'apprentiſſage des auſterités qu'elle a depuis eſtablies dans ſa reforme; pluſieurs perſonnes prudentes qui obſervoient ſa conduite jugerent dés lors que le cœur de cette fille poſſedoit un treſor de grace, & creurẽt que Dieu ſe vouloit ſervir d'elle pour la cõverſion de pluſieurs pecheurs.

X. Colete eſtoit douée d'une beauté raviſſante, mais ſa ſtature ſe trouvoit extremement petite; elle connût que cet avantage de la nature qui la faiſoit regarder avec admiration luy pourroit fournir de mauvaiſes occaſions pour la détourner de la vertu; & que le défaut de ſon corps qui donnoit du déplaiſir à ſon Pere, la rendoit auſſi moins capable de beaucoup d'exercices de pieté, c'eſt pourquoy elle pria Dieu de diminuer le trop grand éclat de ſon Viſage, & d'accroitre ſa taille: Sa priere fut ſi fervante qu'elle merita d'eſtre exaucée tout ce qu'elle deſiroit, car incontinent elle vit qu'elle eſtoit devenüe plus grande, & que ſon teint s'eſtoit terni; neanmoins elle conſerva toûjours un certain air de bonne grace qui la rendoit tres agreable à tous ceux qui la voyoient.

XI. Le Pere & la Mere de Colete ne pouvoient regarder ſes actions qu'avec étonnement, ils admiroient la Sageſſe de ſa conduite, ſa ferveur & ſa perſeverance: tout le monde n'eſtoit pas de meſme avis, beaucoup de perſonnes les blâmoient de la condeſcendance qu'ils avoient pour elle, & trouvoient mauvais la liberté qu'ils luy donnoient de mener une vie ſi ſolitaire, & ſi éloignée de la façon de faire des autres filles de ſon âge & de ſa condition; mais ils répondoient conſtamment à ceux qui leur faiſoient ce reproche, qu'ils eſtoient ſurs que leur

Digitized by Google

leur fille ne faiſoit rien qui ne fut tres-loüable, & bien loin de la faire changer, ils ſe changerent ſi bien eux meſmes par ſon exemple, qu'ils s'addonnerent tout entiers aux exercices de pieté envers Dieu, & de charitè envers le prochain.

XII. La grace qui ſe vouloit ſervir de Colete comme d'un inſtrument illuſtre du Salut de pluſieurs, luy inſpira d'admettre quelquefois à ſa converſation des filles & des femmes honneſtes afin de leur donner des inſtructions de vertu, & ce premier eſſay de ſon zele reüſſit ſi efficacement que la plus part renoncerent aux vanités du monde pour embraſſer la vie Religieuſe, & celles qui ne le pouvoient pas faire parce qu'elles eſtoient engagées dans l'eſtat du mariage reformerent entierement leur vie ſelon les veritables maximes de la pieté Chreſtienne. Colete qui portoit les autres à ſe conſacrer au Service de Dieu dans la Religion, ne manquoit pas du deſir de faire la meſme choſe, mais elle s'eſtimoit indigne de recevoir cette grace, c'eſt pourquoy elle ſe contenta de s'offrir pour eſtre ſervante dans un Monaſtere; Dieu qui la deſtinoit pour un employ plus relevé ne la laiſſa pas longtemps dans cet exercice, car il luy inſpira de prendre l'habit du Tiers Ordre, & de s'enfermer dans une petite chambre bien murée & jointe à une Egliſe, où elle pouvoit oüyr la Meſſe, & recevoir le tres-Saint Sacrement. Un Frere Mineur fort ſpirituel eſtoit alors ſon directeur, elle luy obeïſſoit avec autant de ſoûmiſſion & d'exactitude que s'il eut eſté ſon Ange Gardien, & ce fût par ſon conſeil & ſous ſa conduite qu'elle ſe reduiſit à cette priſon volontaire. Là elle prattiquoit ce que la penitence peut inventer de plus auſtere, ſe couvrant d'un rude Cilice qu'elle ceignoit avec trois chaiſnes de fer, couchant à plate terre, & ne prenant des alimens que pour s'empécher de mourir de faim. La priere faiſoit toute ſon occupation, & ſi elle l'interrompoit ce n'eſtoit que pour tâcher de retirer les pecheurs du vice par des ferventes exhortations qu'elle leur faiſoit.

XIII. Dieu luy fit connoiſtre par une viſion l'énormité des pechés que les hommes commettent, & les terribles chaſtimens dont ils doiuent eſtre punis par ſa Juſtice; cette connoiſſance la toucha ſi ſenſiblement qu'elle demeura huit jours toute tremblante ſans ſe pouuoir remettre de la frayeur qu'elle en avoit conceüe, car il luy ſembloit qu'a chaque moment elle alloit eſtre precipitée dans ces funeſtes tourmens; cette triſte panſée ne s'effaça point de ſon eſprit durant toute ſa vie, & cela l'obligeoit d'offrir inceſſamment des prieres à Dieu pour le ſalut des pécheurs qu'elle voyoit expoſés à ce malheur. Pendant qu'elle pouſſoit des ſoûpirs fort ardens pour leur delivrance elle vit dans une revelation, que Saint François la preſentoit au Sauveur comme une perſonne fort propre pour reformer ſon Ordre, & pour convertir les pécheurs les plus obſtinez. Quoyque cette fin luy parut fort agreable neanmoins elle avoit beaucoup de peine de ſe voir deſtinée à cet employ, parce qu'elle s'en eſtimoit & indigne & incapable: cependant l'inſpiration de l'entreprendre s'augmentoit & la preſſoit toûjours, mais elle craignoit que ce ne fût une illuſion du malin eſprit qui voulût ſous ce beau pretexte luy faire rompre le vœu qu'elle avoit fait de ne ſortir jamais de ſa retraitte. Sur cette difficulté Colete s'addreſſa fort confidamment à Dieu pour le prier de luy faire connoiſtre ce qu'il vouloit d'elle, & com-

Digitized by Google

muniqua tout ce qui se passoit dans son interieur à des personnes sçavantes & pieuses afin de se menager par leur conseil ; elles conclurent toutes d'un mesme avis que ce mouvement venoit du S. Esprit, & l'exhorterent à le suivre. Elle hesita pourtant encore quelque temps à se resoudre, & Dieu la rendit muette pendant trois jours, & puis aveugle, mais dés qu'elle eut consenti à son inspiration il luy redonna la veüe & la parole.

XIV. Dieu voulut luy faire connoistre sa volonté par un autre merveille ; il fit naistre dans sa cellule un fort bel arbre, & au tour de celuy là quantité d'autres petits arbrisseaux dont les fleurs brilloient comme de l'or, & jettoient une odeur ravissante ; elle eut peur que ce ne fût encore une invention de son ennemi, c'est pourquoy elle les arracha tous & les jetta par la Fenestre. Mais le lendemain elle vit sa chambre garnie de la mesme sorte, & que ces plantes miraculeuses estoient transplantées en beaucoup d'autres endroits par les mains des Anges ; alors elle connut clairement que c'estoit une figure de la propagation que Dieu vouloit faire de plusieurs saintes ames par la reformation qu'il luy inspiroit d'establir, & cela l'obligea de se determiner absolument à ce grand ouvrage. Dés lors Dieu luy revela tout ce qu'elle devoit faire pour y reussir, & de crainte que sa memoire ne laissat échapper quelque point de ces divines leçons elle les écrivit toutes au long avec grande exactitude. Avant que de sortir de sa prison elle prédit la mort de son Confesseur, & ce devot Religieux luy apparut depuis tout rayonnant de gloire une fois chaque année pendant le reste de sa vie, pour luy donner des avis necessaires à sa conduite. Elle avoit fait plusieurs choses admirables durant sa retraite, particulierement en faveur de plusieurs malades, à qui elle avoit redonné la santé par le signe de la Croix, & cela obligea beaucoup de personnes à favoriser ses bonnes intentions ; Fr. Henry de la Baume qui fût son second Confesseur fût aussi le principal conseiller & coadjuteur de son entrepriſe, comme nous verrons l'an 1406.

XV. L'Illustre Frere Pierre d'Aragon avoit esté asseuré par plusieurs revelations que l'élection d'Urbain VI. estoit legitime, c'est pourquoy il employoit tout son credit avec un grand zele pour éteindre le Schisme & faire reconnoistre le veritable Pasteur de l'Eglise. Il écrivit sur ce sujét à la pluspart des Princes chrestiens, mais plus particulierement à Charles V. Roy de France qu'il nomme son neveu ; sa lettre est d'un stile fort simple, mais elle est si pieuse & si remarquable que j'ay creu devoir la mettre icy toute entiere.

XVI. Tres illustre & tres magnifique Prince, mon Seigneur, & mon tres cher Neveu j'ay toûjours aymé vostre personne, & vostre famille royale comme celle dont je suis sorty, & dont j'ay receu beaucoup de biens & d'honneurs ; mais j'ay un déplaisir extreme de voir que vostre Majesté fasse quelque chose contre Dieu : on m'a dit, & c'est le bruit commun que vous avez renoncé à Vrbain pour embrasser le party de Clement ; je veux vous dire ce qu'il a pleû à Dieu de me reveler, quoyque je sois indigne de recevoir des revelations. Le trentiéme de Mars pendant que j'estois en priere Jesus Christ m'a parlé de cette sorte, les Princes s'estonnent, & les Docteurs disputent de l'émeute & de la violence des Romains ; je l'ay permise, & je l'ay faite : n'est ce pas moy qui ay endurci

Digitized by Google

autrefois le cœur de Pharaon, pour luy faire dire quil ne connoiſſoit pas Dieu, & qu'il ne delivreroit pas le peuple d'Iſraël ? N'ay-je pas auſſi permis que les Juifs criaſſent tumultuairement devant Pilate, crucifie le, crucifie le ! J'ay ainſi émeu le peuple de Rome pour l'obliger de s'écrier qu'il vouloit un Pape ou romain, ou Italien. L'endurciſſement avoit il quelque choſe de bon de la part de Pahraon ? Non ſans doute, mais cet endurciſſement a produit la glorieuſe delivrance des enfans d'Iſraël. La clameur des Juifs eſtoit elle bonne ? Non ſans doute ; mais elle a ſervy a procurer le ſalut du genre humain. L'émeute des Romains eſtoit elle bonne ? Non pas en elle meſme, mais en ce qu'elle a eſté la cauſe que la conduite de l'Egliſe a eſté transferée du pouvoir des avares & ambitieux Limoſins aux Italiens, chez qui elle a eſté fondée & tres bien gouvernée par les anciens Peres. A ces paroles je me ſuis écrié fondant en larmes, doux Jeſus qu'eſt cecy ? Vous decouvrés ce ſecret aux petits, aux miſerables, aux pauvres, aux ignorans, & vous laiſſez les grands dans leur aveuglement ? Il m'a repondu, lis dans le chapitre onziéme de S. Mathieu ce que j'ay dit autrefois, mon Pere Seigneur du Ciel & de la terre, je vous loüe de ce que vous avez caché ces choſes aux ſages, & aux prudens, & vous les avez découvertes aux petits, parce qu'il vous plaiſt ainſi. Voilà ce qui m'a eſté revelé ; d'où je conclus, Monſeigneur que Jeſus-Chriſt veut que vous qui portez le titre glorieux de Catholique par deſſus toutes les familles royales du monde, vous reconnoiſſiez avec vos ſujets Vrbain pour Pape legitime, parceque la France ne s'eſt jamais formé d'Idole, ny ne s'eſt ſoûmiſe à un monſtre : taſchez d'éviter l'indignation de Dieu, car ſa Juſtice traittera rigoureuſement les Princes & les peuples qui n'obeïront pas à Vrbain &c.

XVII. C'eſt le dernier memoire que je trouve de ce ſaint Religieux ; nous ne ſçavons ny le temps, ny le lieu de ſa mort ; Gonzague dit ſeulement que ſon corps ſe conſerve avec grand honneur dans l'Egliſe des Freres Mineurs de Valence en Eſpagne à la Chapelle des Princes de Cardone. Sa fille Eleonor Reyne de Chypre & de Jeruſalem eſt enterrée à Barcelone dans l'Egliſe de Saint François.

XVIII. L'Antipape Clement pourveut Frere Conrad de Maleſpine de l'Eveſché d'Aix quoy qu'il n'eut que vingt & ſept ans, mais ſa nobleſſe & ſa vertu meritoient cet honneur ; je n'ay pas peu verifier ſi cet Eveſché eſtoit en France ou en Italie, car il y en a pluſieurs qui portent ce nom. l'Evéque de Capoüe eſtant mort Vrbain VI. nomma Vicaire General de cette Egliſe Frere Gregoire Provincial de l'Abbruzze. Clement fit Frere Julien Thomaſſio Evéque de Marſica ſous l'Archeveſché de Benevent, mais Vrbain le chaſſa de ce Siege & en y mit un autre ; ce Prelat depoſé obtint d'Alexandre V. le Prieuré du Col de Mars de l'Ordre de Saint Auguſtin environ l'an 1409. & de Martin V. l'Eveſché de Capri ſuffragant d'Amalphi l'an 1418. Frere Nicolas de Gergenti qui avoit eſté depoſé du Provincialat de Sicile par Gregoire XI. parce qu'il favoriſoit le party de Manfroy contre Federic, & pourveu de l'Eveſché d'Emonie, eſtoit en ce temps Archeveſque de Palerme ſelon Roch Pirrhus ; mais ayant

Digitized by Google

encouru l'indignation de Manfroy, il feut obligé de renoncer à sa dignité par un acte authentique; Loüis Bonito luy fût subrogé, mais il fût chassé par le Roy Martin; Albert Villemarin prit sa place, & aprés sa mort, Frere Nicolas travailla pour se remettre dans son Siege, mais le mesme Roy ayant veu l'acte de sa renonciation, y maintint Raymond Adamar de sainte Paix qu'il y avoit nommé. Frere Jaques de Maltio Custode de Milan fût fait Evesque de Suelli en Sardaigne, maintenant ce Siege est uny à l'Archevesché de Cagliari; Fr. Bernard de Rubiano grand Docteur luy succeda au Custodiat.

XIX. Frere Jean Stafford Anglois estoit en grande reputation pour sa science, il a composé l'Histoire des personnes illustres de sa patrie. Frere Christofle de Cugniers, & Frere Jean d'Attigniac Docteurs de Paris travailloient à la revision & correction de la Bible sur les exemplaires hebreux & grecs.

XX. La nouvelle famille de l'Observance conduite par Frere Paulet de Foligni, possedoit douze Convens dans la Province de Saint François; Fr. Mathieu d'Amerino qui en estoit Provincial luy en confirma la possession, & luy donna un pouvoir absolu pour le gouvernement de ses Religieux, & pour les envoyer où il jugeroit à propos; & Frere Loüis General de l'Ordre luy conceda le Convent de Forano dans la Province de la marche.

XXI. Les habitans de Bissignano dans la Calàbre bâtirent un Convent qui fût donné à l'Observance l'an 1441. Celuy de Riom en Auvergne avoit sans doute esté transferé dans la Ville avant cette année, car l'Antipape permit à l'Abbé de Saint Amable de l'Ordre de Saint Augustin de faire bastir un Hôpital au lieu où il avoit esté fondé, qui estoit dehors.

XXII. Les Religieuses du Monastere de Miliarino prés de Mantoüe vivoient dans une si belle reputation, que leur logement se trouva trop petit pour recevoir toutes les Filles qui se presentoient; c'est pourquoy on en batit un autre dans la Ville capable d'en loger prés de cent, sous le nom de Sainte Luce; les Observantins en ont la conduite depuis l'an 1449. La Sœur Paule de Montaut y mourut le 4. d'Aoust l'an 1514. & comme elle avoit esté fort renommée durant sa vie par l'éclat de ses vertus & de ses miracles, son corps y est conservé en grande veneration depuis sa mort.

XXIII. L'Antipape sçachant que celles d'Avignon estoient fort pauvres leur defendit de recevoir des Novices jusques à ce qu'elles seroient reduittes au nombre de vingt. Il unit le Prieuré de Saint Amans de Trossico au Monastere de Millau en Roüergue.

Digitized by Google

DE JESUS-CHRIST l'AN 1381.	D'URBAIN VI. l'AN 3. & 4.	DE VVENCESLAS EMP. l'AN 3. & 4.	DE L'ORDRE l'AN 174.

I. URbain & Clement s'eſtoient efforcés de mettre chacun de ſon party les Roys d'Aragon & de Caſtille : le Cardinal Pierre de Lune tres noble & celebre Aragonois qui ſuivoit l'Antipape vint exprés pour cela en Eſpagne ; il ne peut rien gagner ſur l'eſprit du Roy ny des Grands d'Aragon, car ils reſolurent de demeurer neutres dans une cauſe qui leur paroiſſoit trop difficile à éclaircir ; mais le Roy de Caſtille aprés avoir fait une aſſemblée de Docteurs à Salamanque, ſe determina pour Clement, & envoya des Ambaſſadeurs pour le reconnoiſtre ; le voiſinage de Clement, l'addreſſe du Cardinal, & la faveur du Roy de France feurent les meilleures raiſons de cette reſolution, quoy qu'on ne manqua pas de pretextes pour faire voir que l'élection d'Vrbain eſtoit vitieuſe.

II. Jeane veufve d'Henry II. Roy de Caſtille, & mere de Jean premier envoya conſulter ſur ce ſujet Frere Rodriguez Robricius qui eſtoit en grande eſtime de Sainteté dans le Portugal ; dés que ce bon Religieux vit les Ambaſſadeurs du Caſtillan il leur dit ſans attendre qu'ils l'interrogeaſſent, Je ſçais de la part de qui vous venez, & pour quoy ; depuis voſtre depart voſtre Reyne eſt morte, & voſtre Roy va ſuivre le party de Clement. Mais Dieu l'en punira, & le Roy de France qui eſt l'Auteur de ce mauvais conſeil a déja reçeu la juſte peine de ſon crime ; ces envoyés s'en retournerent d'abord & ils trouverent fort veritable tout ce que Frere Rodriguez leur avoit découvert ; car leur Roy ſur l'avis de quelques Docteurs s'eſtoit declaré pour l'Antipape depuis le 20. de May, & la Reyne eſtoit decedée le 27. du meſme mois. Les Hiſtoriens d'Eſpagne parlent de cette Princeſſe avec grand Eloge ; ſa charité luy avoit acquis le nom de Mere des pauvres, & depuis ſon veuvage elle avoit toûjours porté l'habit de Sainte Claire ; elle feut enterrée à Tolede dans l'Egliſe cathedrale pres de ſon mary avec un Epitaphe digne de ſa vertu. Frere Rodriguez mourut auſſi bientoſt aprés fort illuſtre par ſes miracles, mais je ne ſçais pas avec certitude le lieu de ſa ſepulture.

III. Lors que le Roy de Caſtille ſe voulut declarer publiquement en faveur de l'Antipape, il choiſit pour cette ceremonie l'Egliſe des Freres Mineurs de Salamanque parce qu'elle eſtoit la plus grande de cette Ville ; les Religieux qui n'eſtoient pas de ſon ſentiment feurent fort affligés de voir que leur maiſon deut ſervir de Theatre pour ce Sacrilege ; dans cette peine ils eurent recours à Dieu, & le prierent tres inſtamment qu'il luy plût de mettre quelque obſtacle à ce funeſte deſſein ; leur zele merita d'eſtre exaucé, car au meſme temps que le Roy voulut ſortir de ſon Palais, & que les Courtiſans, les Magiſtrats & une grande foule de peuple l'attendoient pour l'accompagner, le Ciel qui eſtoit ſerain ſe chargea en un moment de nuages, & fit éclater un ſi furieux orage, que chacun

Digitized by Google

fût obligé de fuir & de se cacher ; ainsi l'action fût non seulement interrompüe mais encore empéchée ; on fait tous les ans à pareil jour une Feste particuliere dans cette Eglise en memoire de ce prodige, car il n'y eut personne qui ne l'attribuat aux prieres de ces bons Religieux.

IV. Elizabeth fille de Ladislas & sœur de Casimire Roys de Pologne, qui avoit pris l'habit de S. Claire depuis la mort de Charles Roy de Hongrie son mary comme nous avons veu l'an 1342. mourut le 29. de Decembre âgée de 90. ans, & feut enterrée au Monastere de l'Isle de Bude. Depuis la mort de son Frere Casmire elle avoit gouverné deux fois la Pologne pour son fils Loüis qui avoit joint ce Royaume à celuy de Hongrie ; la seconde fois elle eut le déplaisir de voir massacrer cent cinquante Hongrois dans une querelle qu'ils eurent à Cracovie avec les Polonois, pour un sujet fort leger ; ces pauvres malheureux feurent tous inhumés à l'Eglise des Freres Mineurs dans une chapelle qu'on dota de leurs biens, & qui retient encore leur nom.

V. Le Convent du Bourg de Predio du Dioceſe de Perouse prouve que son établissement precede cette année, par l'inscription d'une Croix d'airain qu'un Fr. Jean travailla en ce temps.

VI. Celuy de Cashel en Irlande avoit donné le nom à une Custodie dés le temps de Saint Bonaventure ; j'ay differé d'en parler jusqu'à present dans l'attente de recevoir les memoires de sa fondation, mais je n'en ay point trouvé c'est pourquoy je mettray icy ce qu'on en sçait, à l'occasion de ce qu'Urbain VI. donna commission à l'Archevesque, & au Gardien de cette Ville, de proceder contre les fauteurs de l'Antipape ; ce Convent est hors la Ville, & s'appelle communement des Hackets, peut-estre parceque ceux de cette famille en sont les Fondateurs ; ils ont leurs Tombeaux dans l'Eglise, de mesme que plusieurs autres gentils-hommes, mais il n'y reste plus que les murailles. Les bois & quelques champs qui ont esté usurpés par des seculiers, ont plus servi à ruiner ces Sacrileges qu'à les enrichir : la tradition commune porte qu'une femme s'estant servie du bois de la charpente pour faire de l'eau de vie, il sortit du laict de sa chaudiere, & qu'aprés qu'elle eut appellé les voisins pour voir ce prodige, & qu'elle eut mis d'autre bois à brusler sa chaudiere rendit de l'eau de vie à l'accoustumée.

VII. Vrbain VI. donna une pareille commission contre ses ennemis au Gardien de Galvi dans la mesme Province ; je ne trouve point le temps de la Fondation de ce Convent qui est situé prés de cette Ville dans l'Isle de S. Estiene ; Guillaume du Bourg en a esté le Fondateur & de luy est descendüe la famille de Clannulliam ; l'Eglise reste encore toute entiere, elle est fort grande & d'une riche architecture ; plusieurs grands Seigneurs y ont leurs Tombeaux, mais le service divin y est interdit, & elle sert de parquet pour la Justice ; les Catholiques ont pourtant accoustumé de s'y assembler aux veilles des bonnes Festes pour prier Dieu qu'il luy plaise de remettre l'honneur de sa maison ; ils y font même des offrandes & des Legs par leurs Testaments, & celuy qui possede ce lieu par le don de la Reyne Elizabeth les receüille, & les employe fort loüablement.

VIII. L'Antipape voulut prevenir & assoupir les differens qui s'alloient

Digitized by Google

émouvoir entre l'Archipreſtre de Bermeo dans le Dioceſe de Calahorra, & les Freres Mineurs, touchant les conditions onereuſes à quoy on les avoit fait conſentir, & qui meſmes avoit eſté confirmées par Gregoire XI.; C'eſt pourquoy il donna commiſſion au Cardinal Pierre de Lune de traitter cét accomodement, & de reduire les parties au droit commun en procurant quelque indemnité à l'Egliſe parroiſſielle; ces conditions onereuſes eſtoient que les Religieux ne pourroient pas eſtre plus de ſeize dans ce lieu, que quatre ſeulement ſeroient Confeſſeurs, que les étrangers n'y arreſteroient pas plus de quatre jours, qu'on n'y pourroit pas tenir de Chapitre ny General ny Provincial, & que la moitié des offrandes ſeroient à l'Archipreſtre.

De Jesus-Christ l'an 1382.	d'Urbain VI. l'an 4. & 5.	De Vvenceslas Emp. l'an 4. & 5.	de l'Ordre l'an 175.

I. URbain VI. vouloit aller à Naples pour aſſeurer ce Royaume à Charles de Duras, contre Loüis d'Anjou, & l'obliger de donner les Duchés de Capoüe & de Melphi à ſon neveu François Prignano, comme ce Roy le luy avoit promis, mais il differa ſon voyage juſques à l'année ſuivante, & cependant il y envoya trois Cardinaux pour diſpoſer les affaires; Sçavoir Barthelemy Mezzaccva Evêque de Rietui, Fr. Nicolas Maſchini Caracccioli Dominiquain, & Frere Loüis Donat de l'Ordre de Saint François. Frere Nicolas s'employa fort ardamment ſelon l'intention du Pape; Barthelemy connoiſſant que ſon neveu eſtoit indigne de ces charges ſe declara contre luy, & perſuada à Charles de ne les luy pas accorder, Frere Loüis tint le milieu & ne fit ny bien ny mal pour ce jeune Seigneur. Lors qu'ils furent de retour à Rome ſans avoir rien fait, le Pape qui ſe douta de la mauvaiſe Foy de ces deux dernieres, depoſa Barthelemi de ſa dignité, & fit enfin mourir cruellement Fr. Loüis pour d'autres crimes dont il le fit accuſer.

II. Loüis Roy de Hongrie Prince tres-Illuſtre & dans la paix & dans la guerre, aprés avoir ſurmonté ſes ennemis, agrandy ſes états, & eſtendu la foy Catholique mourut, à Viſgrode le 15. de Septembre; il fût ſi regretté de ſes ſujets que les Hongrois en porterent le dueil pendant trois ans, & l'on dit que les Ruſſiens, les Myſiens, les Bulgares & les Valaches qu'il avoit domptés ſe firent raſer la barbe en ſigne de triſteſſe; ſur la fin de ſa vie il avoit accoutumé de ſe retirer avec les Freres Mineurs pour aſſiſter aux Offices divins; il demanda leur habit, & ordonna d'eſtre enterré au Monaſtere de S. Claire de vielle Bude, mais ſa femme & les grands du Royaume le firent porter à l'Egliſe de Saint Eſtiene qu'il avoit fait bâtir dans Albe.

III. Frere Gabriel de Volaterre Docteur & Predicateur celebre, apres avoir gouverné tres prudemment la Province de Toſcane, & exercé l'office d'inquiſiteur à Siene mourut à Luques le 3. de Juin & fut inhumé pres du grand Au-

Digitized by Google

tel dans un sepulchre de marbre, sur lequel on posa son effigie.

IV. Frere Barthelemy de Bologne estoit Evêque de Dragonaria & Coadjuteur de Bologne, il mourut l'an 1403. & fut enterré à l'Eglise de Saint François.

V. Frere Guillaume d'Ast Provincial de la Province de S. François donna permission à Fr. Paulet de Foligny d'aller, & de s'arrester dans tous les endroits de l'Italie, où il jugeroit sa presence necessaire à la reserve de la Cour du Pape.

VI. Une Bulle d'Urbain VI. fait mention du Convent de Vexford en Irlande situé sur l'emboucheure de la riviere de Slane; nous ne sçavons rien de sa fondation, mais nous voyons sa totale ruine. Celuy du desert de Diarmada dans la même contrée est aussi inconnu pour son établissement, & aussi connu par sa destruction que le premier; Frere Barthelemy de Pise marque l'un & l'autre dans la Custodie de Dublin.

VII. Je crois que celuy de S. George à deux milles d'Ascoly fût fondé cette année par les Clarenes, & cette congregation ayant esté reduite à l'Observance l'an 1568, il a esté uny à la Province de la Marche; On y conserve un doigt de S. George qui fait beaucoup de miracles.

DE JESUS-CHRIST l'AN 1383.	D'URBAIN VI. l'AN 5. & 6.	DE UVENCESLAS EMP. l'AN 5. & 6.	DE L'ORDRE l'AN 176.

I. LE Cardinal Frere Loüis Donat qui gouvernoit l'Ordre, convoqua le Chapitre à Ferrare, où Frere Pierre de Conza Provincial de la Province de Penna fût eleu General, il ne vecut qu'un an & quelques mois, & fut inhumé à Pistoya. Il deposa le Provincial de Toscane, parce qu'il l'avoit convaincu de proprieté, & d'avoir presté de l'argent à usure; ce malheureux ne reconnût pas sa faute par cette peine, & Dieu permit qu'il mourut comme un desesperé sans Sacremens, & tourmenté de tres grieves douleurs.

II. Un autre Religieux qui avoit mené une vie fort devote, apparut aprés sa mort à un de ses freres, & luy declara qu'il devoit demeurer long-temps en Purgatoire, sans recevoir aucun soulagement des prieres qu'on faisoit pour luy, parce qu'il avoit esté trop negligent à prier Dieu pour ses Freres defunts.

III. Un troisiéme qui n'avoit pas bien fait les inclinations quand on disoit le *Gloria Patri*, apparut sur une haute Colomne au milieu de le Mer, où il estoit obligé de se courber & la nuit & le jour pour satisfaire à ce defaut

IIII. Frere François Curtio de Parme avoit obtenu la dignité d'Evêque apres l'avoir poursuivie avec beaucoup d'ardeur; & dés le premier jour qu'il officia pontificalement, il fût saisi d'une grande fievre dont il mourut le lendemain, sans avoir receu aucun secours spirituel, mais avec beaucoup de marques d'une fin malheureuse.

V. Frere Guillaüme des Centueres Cremonois auoit esté eleu Evêque de Plaisance;

Digitized by Google

sance, par la faveur de Galeas Vicomte de Milan ; Urbain & Clement vouloient chacun en y mettre un autre, mais enfin Frere Guillaume fût confirmé par Urbain à la sollicitation du susdit Vicomte ; trois ans aprés il fût transferé à Pavie, où il mourut l'an 1402. Il est fort loüé pour sa pieté & pour sa doctrine; Il a composé un office de S. Cire premier Evêque de cette Ville, & fait bâtir le Palais Episcopal. Il a esté le troisiéme Prelat de ce nom dans cette Eglise, & le 65. en rang. Frere Jacques Zozime des Ptolomées fût transferé de l'Evêché de Narny, à celuy de Chiusi, & mourut à Siene sa patrie l'an 1390. Frere Hugonet de Perouse fût fait Evêque de Sutri dans la Province de Rôme.

VI. Jean d'Armagnac Comte de Comminges fit commencer le Convent de Vic Fezensac au Dioceſe d'Auch par la permission de l'Antipape ; & les Huguenots l'ont demoly.

VII. Raymond Bauccio des Ursins Prince de Tarente, voyant que le service divin se faisoit à la Grecque dans sa Ville de S. Pierre Galatin, & que les latins ne l'écoutoient qu'avec peine, y fit bâtir un Convent pour les Freres Mineurs avec un Hôpital, duquel il leur donna la conduite ; ils le servirent durant cinquante ans, & enfin ils s'en dechargerent sous Eugene IV. De là on prit occasion de les chasser de leur propre maison, & de mettre à leur place des Moines de la Congregation de Montolivet parce qu'ils s'offroient de prendre le soin des malades ; cela se passa sous Alphonse d'Aragon Roy de Naples, mais apres trois ans d'exil, ils furent rappellés, & les Observantins se contenterent de l'Hôpital.

VIII. Nicolas des Ursins Comte de Nole, en fit bâtir un autre prés de de Laure dans la terre de Labour, que les Observantins occuperent sous Leon X. Plusieurs saints personnages ont fleury dans ce lieu, entr'autres le bienheureux Frere Pierre d'Aierola, qui prit le soin des novices, apres avoir esté Vicaire Provincial. Un jour estant en voyage son compagnon se trouva si harassé qu'il n'en pouvoit plus ; son charitable pere maistre alla demander un peu de vin à un Hote, cet homme le luy refusa, & luy dit en luy montrant un puits qu'il avoit là dequoy estancher sa soif. Fr. Pierre puisa de l'eau là, la porta au Novice, fit le signe de la Croix dessus, & elle se trouva changée en vin ; l'Hôte voyant ce miracle luy demanda pardon de sa dureté, protesta qu'il ne refuseroit plus l'aumone aux Freres Mineurs, & ordonna par son testament à ses heritiers de la leur continuer apres sa mort.

IX. La memoire de Frere Nicolas Thomacelli s'y conserve en grande veneration ; il avoit esté fort estimé du Roy d'Aragon, mais il mepriſa toutes les grandeurs de la terre pour se rendre Religieux avec Jean son frere. Il a esté maistre des Novices, & Dieu luy revela le dessein qu'un d'eux avoit de quitter l'habit, parce que le sentiment de sa naissance l'empechoit de s'humilier aux plus bas exercices : Et ce Frere voyant que son pere maistre penetroit jusques dans le plus profond de son cœur, se reconnut & persevera saintement.

X. l'Antipape permit à Isabelle veuve du Comte de Thoüars, de demeurer dans le Monastere de la Guiche au Dioceſe de Mende.

Digitized by Google

DE JESUS-CHRIST l'an 1384.	D'URBAIN VI. l'an 6. & 7.	DE VVENCESLAS EMP. l'an 6. & 7.	DE L'ORDRE l'an 177.

I. LA petite famille de l'Obſervance croiſſoit chaque jour par la faveur des Princes, à qui la bonne odeur de ſes vertus eſtoit tres agreable, par le ſecours des Superieurs de l'Ordre, qui luy donnoient facilement des Convents ſolitaires où le commun des Religieux ne ſe plaiſoit pas, & par l'ayde de pluſieurs Villes qui les appelloient pour chaſſer les Frerots qui ſe diſoient les veritables enfans de Saint François; ſa reputation s'accrût encore beaucoup par la reception de pluſieurs Religieux de grande vertu, qui quitoient les Conventuels pour embraſſer cette reformation, & de pluſieurs perſonnes de merite qui abandonnoient le monde, pour s'y refugier. Nous devons conter entre ceux cy, Frere Marc de Bergame fort reconnu pour ſa ſcience qui attira pluſieurs Docteurs aprés luy au Convent de mont de Perouſe, où il prit l'habit; Fr. Benoiſt de Camerino, Frere Gabriel de Spolete, Fr. François de Florence, Fr. Jean de Perouſe, Frere Antoine de Tody, & Frere Barthelemy d'Aiano, tous Religieux fort illuſtres par l'excellence de leur vertu, & le dernier par la ferveur de ſes predications, ont eſté elevés dans ce lieu. Frere Guillaume d'Aſt Provincial de la Province de S. François appuyé de l'autorité de Ferdinand Patriarche de Jeruſalem, & Vicaire d'Urbain VI. accorda à Fr. Paulet deux choſes qui luy manquoient pour ſe bien établir; la premiere de pouvoir vetir par tout des Novices ſans eſtre obligé de recourir aux Provinciaux, & la ſeconde d'établir des Convents par tout où il ſeroit appellé.

II. Frere Adam qui avoit eſté fait Evêque d'Augubio par Clement, demeuroit au Convent de Paris, ſans doute parce qu'il ne pouvoit pas aller prendre poſſeſſion de ſon Egliſe où Urbain eſtoit reconnu; & l'Antipape luy permit de joüir d'une chambre que Frere Guillaume Archevêque de Cambalié ſon germain y avoit fait bâtir. Frere Jean de Ficecchio eſtoit Evêque de Luques, & mourut l'an 1393. Fr. Jaques Sozziny ſienois de la famille des Ptolomées eſtoit Evêque de Groſſeto en Toſcane, où Gregoire XI. l'avoit inſtitué Inquiſiteur, il mourut dans ſa patrie l'an 1388. & fût inhumé avec ſes freres. Frere François de Piſis natif de Tody fût fait Evêque de Sarzane l'an 1390. Il fût transferé à Breſſe, bientoſt aprés à Cremone & enfin à Bergame.

III. Frere Guillaume Folville Docteur de Cambrige illuſtre pour ſa vertu mourut au Convent de Stanfort en Angletere; il a écrit fort doctement contre les Docteurs de cette Univerſité qui vouloient empecher qu'on reçeut aucun Novice, avant qu'il eut atteint dix & huit ans.

IIII. Un des corps des Saints Innocens maſſacrés par Herode fût tranſporté de Sicile au Convent de Cologne, & l'Archevêque Federic Satuyord ap-

Digitized by Google

prouva la veneration de cette relique : Pierre Cratepol dit qu'on y garde le scapulaire de Sainte Anne, & que Frere Conrad provincial de cette Province y fit porter de Rome une partie du Chef de Sainte Barbe.

V. Guillenie de Guzman avoit esté debauchée par Alphonse V. Roy de Castille, & luy avoit enfanté Beatrix Reyne de Portugal ; s'estant convertie & adonnée à la penitence elle fonda un Monastere de Sainte Claire à S. Michel du Mont ; mais comme ce lieu estoit trop solitaire pour des filles, Sancius Fernandés officier d'Henry II. Roy de Castille les transporta dans Alcozer au Dioceſe de Cuença, & les Freres Mineurs prirent leur place ; je ne trouve pas bien clairement en quelle année ces trois choses sont arrivées ; le plus probable est que la translation des Religieuses se fit l'an 1374. Les Obſervantins ont leur conduite depuis l'an 1498.

DE JESUS-CHRIST l'AN 1385.	D'URBAIN VI. l'AN 7. & 8.	DE VVENCESLAS EMP. l'AN 7. & 8.	DE L'ORDRE l'AN 18.

I. FRere Pierre General de l'Ordre estant decedé, Frere Martin Saint George de Riparolo luy fût substitué par le Chapitre general tenu à Pavie ; dans cette assemblée il fût ordonné qu'aucun Religieux ne pourroit pretendre de recevoir quelque grade dans les Universités, qu'apres six ans d'estude ; ny obtenir des lettres de faveur pour cela, sans la permission des Superieurs, le respect au Saint Siege reservé sur ce sujet. En même tems Fr. Ange Antiministre General tint un autre Chapitre à Geneve, où l'on donna voix à plusieurs Provinciaux titulaires des Provinces qui obeïssoient à Urbain VI.

II. Clement établit Fr. Jaques Fayssen qui étoit administrateur de l'Evêché de Tholon, parceque l'Evêque estoit empeché par ses ennemis d'exercer sa charge ; & donna pouvoir à Frere Pierre Segudes Provincial de S. Jaques en Galice de conferer le grade de Docteur à quelques uns de ses Religieux. Frere François Bastier estoit Evêque de Hüesca en Aragon selon Carrillo.

III. Le nouveau General confirma dabord à Fr. Paulet, l'autorité qu'il avoit receuë de son Provincial pour le gouvernement de sa famille ; & le Cardinal Pileus luy donna pouvoir d'establir des Convents aux lieux qui luy seroient offerts, mesme parmy les Schismatiques, de se faire absoudre & ses Religieux aussi des censures qu'ils auroient encourües, où qu'ils pourroient encourir, pour avoir communiqué avec les partisans de Clement, pourveu que ce ne fût pas au mépris de l'autorité apostolique, & de se seruir de la mesme autorité pour reconcilier ceux qui se voudroient reconnoistre ; il leur conceda encore quelques Indulgences pour trois ans.

IV. Le bien-heureux Frere Jean de Capistran qui devoit estre l'appuy de l'Obſervance, la gloire de tout l'Ordre, la lumiere de l'Egliſe, & la terreur de ses ennemis nâquit à Capistrano dans l'Abbruzze le 25. de Juin ; son Pere estoit

Digitized by Google

un Gentil-homme Allemand qui avoit suivi Loüis d'Anjou, & qui s'estoit marié avec une honneste Dame dans ce lieu; il mourut bientost aprés la naissance de son fils, & Jean fût élevé aux bonnes lettres par le soin de sa Mere; il se rendit si sçavant dans l'un & l'autre droit qu'il estoit sur le point de passer Docteur, lors que la guerre s'émeut entre le Pape & les Seigneurs de son estat & entre la Sicile & la Hongrie, mais il quitta les livres pour prendre les armes quoy qu'il eut déja fiancé une riche heritiere. Il suivit le party de Ladislas Roy de Sicile, & dans peu de temps il acquit tant d'estime par sa prudence & par sa valeur, que ce Prince le fit Maréchal de Camp dans ses armées, & luy donna le gouvernement de quelques places. Jean avoit de l'ambition pour acquerir de l'honneur, & pour gagner les bonnes graces de son maistre, mais il ne faisoit rien de bas, ny de mauvais pour y parvenir. Il gardoit la Justice avec tant d'exactitude, que ny les sollicitations ny les menaces ne le peurent jamais obliger à faire un passedroit, & les pauvres ne trouvoient pas un plus grand appuy que son autorité, ny les méchans un plus grand fleau; ainsi les bons vivoient avec grand repos sous sa conduite, & les mauvais estoient forcés à s'écarter de son gouvernement; Dieu le doüa de plusieurs autres excellentes vertus par lesquelles il le disposoit à de plus grandes choses qu'il devoit faire dans l'Ordre de Saint François, auquel il l'appella comme nous verrons l'an 1414.

V. On batissoit en ce temps un Convent à Oletta en Corse dans un lieu fort incommode, mais par une providence secrete on eprouva que ce qu'on faisoit durant le jour se ruinoit pendant la nuit, & que les matereaux qu'on avoit portez sur ce lieu estoient transportez à un autre; C'est pourquoy on resolut de l'établir à l'endroit qui estoit designé par ce prodige, & il y est encore à mille pas du Bourg.

VI. Celuy d'Almazan sur le düero au Dioceſe de Sigüenza est de même année selon Gonzague, & les Observantins l'occuperent l'an 1468. Pierre de Mendozze Comte de ce lieu le fit rebâtir l'an 1508. & y fut enterré avec l'habit de Frere Mineur sous le grand Autel, où il avoit choisi la sepulture pour sa famille. Apres avoir écrit cecy J'ay leu dans Zurita que l'an 1375. la paix entre Henry Roy de Castille, & Pierre Roy d'Aragon fût traitée au Convent des Freres Mineurs pres d'Almazan, & par consequent il est plus ancien que Gonzague ne le fait, mais nous ne sçavons pas de combien.

VII. Une Bulle de l'Antipape Clement parle de celuy de Castro au Dioceſe de Tortone, elle porte cõmission pour le Superieur du Convẽt de sainte Marthe de Genes, de dispenser Frere Jean Grassi en quelques points, je ne sçais pas si c'est le mesme que celuy que Gonzague appelle Sainte Marie de la paix de Chateau neuf.

VIII. Je trouve dans un autre Bulle le Convent de Suse que nos Auteurs mettent dans la Custodie de Piemont, mais ils n'en disent pas autre chose.

IX. Clement qui avoit esté crée à Fondy, permit à Caëtan Comte de ce lieu de bâtir un Monastere de Damianites, à l'Eglise de Sainte Marie qui portoit le titre d'Archipreſtré, avec ordre d'unir à la Cathedrale les biens qui luy appartenoient. Urbain VI. permit au Gardien de Jerusalem de retenir dix personnes pour le service de l'Hôpital.

Digitized by Google

DE JESUS CHRIST l'An 1386.	D'Urbain VI. VI. l'an 8. & 9.	DE VVENCESLAS EMP. l'An 8. & 9.	DE L'ORDRE l'An 179.

I. JAgello Duc de Lithuanie épousa le 15. de Fevrier Heduvige heritiere du Royaume de Pologne, fille de Loüis Roy de Hongrie & de Pologne, & aprés les nopces il reçeut le Baptéme avec huit de ses freres; il prit le nom d'Vladislas, & s'appliqua avec grand zele à la conversion de ses sujets; il commença de les y disposer par la predication de plusieurs Freres-Mineurs qu'il y envoya, & l'année suivante il y vint avec sa femme, l'Archévesque de Gnesne & plusieurs grands Seigneurs Ecclesiastiques & seculiers pour tâcher de les reduire entierement à la Foy. Ce peuple adoroit le feu qu'un Prestre consacroit comme perpetuel; chaque maison nourrissoit des serpens comme ses Dieux tutelaires, & les bois estoient au sentiment de ces pauvres aveugles, les Louvres de leurs divinités; le nouveau Duc commanda qu'on éteignit ce feu superstitieux qu'on gardoit à Vilna capitale de ce Duché, & fit abbatre le temple & l'Autel où l'on faisoit les Sacrifices: l'exemple & les exhortations de ce prince furent si efficaces, & les Lythuaniens embrasserent la Foy avec tant d'ardeur & de facilité, qu'il falloit les baptizer par troupes, parce qu'il n'y avoit pas assez de Prestres pour administrer ce Sacrement à chacun en particulier; on donnoit le nom de Pierre à tous les hommes de la premiere troupe, celuy de Paul à ceux de la seconde, & ainsi par ordre ceux des autres Apostres, & ceux de Catherine, de Marguerite & d'autres Saintes aux femmes; mais on baptisoit separément les personnes de condition, & Uladislas qui s'employoit luy mesme à les cathéchiser leur faisoit donner des habits à la Polonoise.

II. L'Archévesque de Gnesne consacra dans Vilna une Eglise Cathedrale dédiée à Saint Stanislas patron de Pologne, au mesme endroit où l'on conservoit le feu perpetuel, & Frere André Vazillo illustre Polonois qui estoit Evéque de Ceret fût établi le premier de cette nouvelle Eglise; il avoit esté Cõfesseur d'Elizabeth Reyne de Hongrie, & Dieu luy avoit donné un grand talent pour la predication; outre les beaux revenus que le Duc establit pour le service de la Cathedrale, il dota richement sept Parroisses, & sa femme les pourveut de tres-beaux ornemens. L'Evéque de Posnanie fût envoyé de sa part pour prêster obeïssance au Pape, & la Reyne s'en estant retournée en Pologne, Vladislas parcourut toute la Lithuanie pour y establir parfaitement le culte du vray Dieu.

III. Un Frere François fût fait Evéque de Nocera; Frere Guillaume des Centueres fût transferé de l'Evesché de plaisance à celuy de Pavie; & Fr. Pierre Philargue Candiot fût mis à sa place; il a esté depuis Evesque de Vicenze, de Novare, & de Milan, Cardinal & enfin Pape comme nous verrons.

IV. Albert de Saint Blaise bâtit environ ce temps un Convent sous le titre de nostre Dame des Anges, à un mille de Clastigio; il est aux Observantins de la Province de Genes.

Digitized by Google

V. Eſtiene Vaquoda établit celuy de Cheſtel en Hongrie. Vrbain conceda quelques Indulgences pour celuy de Brieg en Sileſie, que le Duc Boleſlas avoit fondé l'an 1335.

VI. Celuy de Sainte Colombe en Dauphiné avoit eſté fondé auparavant, car on batiſſoit le Cloître, & Clement donna la permiſſion d'exiger quelques legs pieux.

VII. Il recommanda la reparation qu'on faiſoit à celuy de Paris, & accorda quelques Indulgences pour la Chapelle du Saint Sepulchre qu'on avoit bâtie au Convent de Toulouſe.

DE JESUS-CHRIST l'an 1387. | D'VRBAIN VI. l'an 9. & 10. | DE VVENCESLAS EMP. l'an 9. & 10. | DE L'ORDRE l'an 180.

I. FRere Martin de Riparolo mourut au Convent de Caſtelnovo, apres avoir gouverné l'ordre un peu plus de deux ans. Frere Henry Alfero d'Aſt en Piedmont Provincial de Genes fût nommé vicaire general par Urbain VI. & eleu General au Chapitre qu'il aſſembla dans Florence. Un Frere Jean eſtoit Archevêque de Tours en Sardaigne ſelon les Annales d'Aragon qui diſent qu'il ſe trouva dans Barcelone au mois de Janvier pour aſſiſter à la mort le Roy Pierre IV. Et qu'il obligea ce prince de reſtituer à l'Egliſe de Sainte Thecle de Terragone les biens qu'il luy avoit uſurpés.

III. Le Convent de Pennafiel en Caſtille fût bâty par les habitans; Le bienheureux Frere Pierre de Villacret y eſt inhumé dans un ſepulchre d'Albaſtre.

IV. Celuy de Medina de Campo dans la vielle Caſtille eſt plus ancien; Mais nous ne ſçavons pas le tems de ſa fondation, parce qu'il fût brulé l'an 1521. Depuis les habitans l'ont refait plus beau ſous Charles Quint. Frere Sebaſtien Briciano Predicateur de Philippe III. Et Evêque d'Orence y eſt inhumé dans un ſepulchre de marbre, à une chapelle qui eſt pres de la porte.

V. Celuy de Mont-Blanc en Catalogne eſt auſſi plus ancien, comme il conſte d'un acte de Martin Fils de Pierre IV. Roy d'Aragon; les Obſervantins l'occuperent ſous pie V.

VI. Celuy de Middel-Bourg en Zelande eſtoit auſſi fondé avant cette année, il fût donné aux obſervantins l'an 1506. & l'année ſuivante ils en feurent chaſſés par les Heretiques, qui prirent la Ville par famine; les Abbés de Premontré de ce lieu, eſtoient autrefois Conſervateurs des Privileges de ce Convent.

VII. Quelques Sœurs du Tiers Ordre vivoient en Communauté à Talavera en Caſtille prés de la Parroiſſe de S. Michel, dans une maiſon qui eſtoit fort petite; mais l'an 1515. elles prirent l'inſtitut de la Conception; & firent bâtir un beau Monaſtere comme nous verrons en ce temps-là.

VIII. Quelques Tierceres de Rieti s'aſſemblerent pour vivre enſemble dans

Digitized by Google

une maiſon aſſez commode : depuis elles l'ont erigée en un Monaſtere ſous la conduite des diſciples de la Bien-heureuſe Angeline, qu'elles appellerent du Monaſtere de S. Anne de Foligni, & donnerent au leur le titre de S. Claire.

DE JESUS-CHRIST l'AN 1388.	D'URBAIN VI. l'an 10. & 11.	DE VVENCESLAS EMP. l'AN 10. & 11.	DE L'ORDRE l'AN 181.

I. FRere Henry General de l'Ordre confirma tout le pouvoir que ſes Predeceſſeurs avoient donné à Frere Paulet, pour le gouvernement de ſa famille de l'Obſervance, & l'inſtitua ſon Commiſſaire ſur quinze Convents qu'il poſſedoit, & ſur ceux qu'il établiroit de nouveau ; Il luy laiſſa encore la conduite d'une maiſon qu'il avoit fondée à Foligny pour les Sœurs du Tiers-Ordre ; avec ces aydes cette reformation s'acrût en Italie, & s'eſtendit en d'autres Royaumes.

II. Pendant que le Schiſme ouvroit la porte au relachement en France. Dieu ſuſcita trois Religieux zelés de la reformation dans la Province de Touraine pour l'y eſtablir, & le General ordonna à Frere Jean Philippe qui en eſtoit Provincial, de leur donner le Convent de Mirebeau en Poitou ; la reputation de ces reformés fût d'abord ſi grande qu'en peu de tems ils eurent onze Convents en France : Mais le ſucceſſeur de Frere Jean qui ne leur eſtoit pas ſi favorable, leur oſta ceux de ſa Province ; cette mauvaiſe diſpoſition auroit troublé leur progrés, ſi le General qui gouvernoit alors en France ſous Benoiſt treiſiéme ne les leur eut fait rẽdre ; il y adjoûta un nouveau moyẽ de les affermir ; car il leur donna pour Commiſſaire Frere Thomas de Court ; Ils eurent à ſouffrir un autre orage ſous Alexandre V. & Jean XXIII. Mais enfin le concile de Conſtance les appuya de ſon autorité, comme nous verrons en ſon tems.

III. Les memoires de la Province d'Aragon rapportent à cette année l'eſtabliſſement de l'Obſervance en Eſpagne ; on fonde cette penſée ſur la permiſſion que le Cardinal Pierre de Lune donna à Frere Raymon Sancius, à Frere Antoine Moreſius, & à Frere Sancius Fababuxio de vivre ſolitairement hors de la dependence des Conventuels ; Mais elle eſt datée de Calatayud le 28. d'Octobre l'an onzieme de Clement VI. Et cela correſpond à l'année ſuivante. Auſſi ce Cardinal n'eſtoit pas alors en Aragon, mais à Palentia en Caſtille, où il tenoit un concile dans l'Egliſe des Freres Mineurs.

IV. Le corps du bien-heureux Frere Donat fût tranſporté en un lieu fort honorable au Convent de S. Laurens de Naples, dans la chapelle de la famille de Villany, ſon epitaphe marque qu'il a fait pluſieurs miracles pendant ſa vie, mais elle ne dit pas d'où il eſtoit.

V. Le 24. de Juin Frere Jacques d'Achaver trouva pluſieurs ſaintes Reliques qui avoient demeuré long-tems cachées ſous terre à Andechuſe en Baviere, d'où ce lieu a pris le nom d'Hayligenberg, c'eſt à dire, Mont-Saint, & le 4. d'Oc-

Digitized by Google

tobre les Princes de Baviere les firent tranſporter à Munich avec grande ſolemnité. Depuis Benoiſt XIII. ayant indiqué un Jubilé dans cette Ville, on y fit l'oſtenſion de ce pieux Threſor pendant cinq mois, trois fois chaque ſemaine, & cette ceremonie attira une ſi grande foule de peuple de la Boheme, & de toute l'Allemagne, qu'on y conta juſqu'à ſoixante mille Pelerins par jour. Aprés cela, le Duc Erneſt fit remettre ces pretieuſes Reliques au lieu, où elles avoient eſté trouvées, & fonda ſept Prebendes pour des Preſtres qui en auroient le ſoin, mais ſon Fils Albert les a changés en Moines de S. Benoiſt par l'autorité du S. Siege.

VI. Marie Reyne de Sicile nomma Frere Jaques China Provincial d'Aragon à l'Eveſché de Syracuſe; mais Frere Thomas d'Herbes Benedictin ayant eſté élû depuis par les Chanoines fût confirmé par Boniface IX. Succeſſeur d'Vrbain VI.

VII. Le Convent de Mirebeau qui fût donné aux Obſervantins avoit eſté fondé depuis le commencement de l'Ordre par Rodolphe de Briſſac Seigneur de ce lieu pour deux compagnons de S. François qu'il avoit amenés des terres des infidelles; les Huguenots l'ont brulé deux fois, aprés avoir tourmenté les Religieux par de tres-cruels ſupplices; entre ceux-la Frere Nicolas Clementeau, & Frere Iean Thoringe aymerent mieux ſouffrir la mort que d'abjurer la Foy; Loüis de Bourbon Duc de Montpenſier l'a fait rebâtir l'an 1577.

VIII. L'Antipape conceda quelques Indulgences au Convent de Chaſteauroux en Berri, qui diſpute de l'ancienneté avec celuy de Mirebeau, car il fût eſtabli par Guillaume de Calvignac Seigneur de ce lieu, qui avoit amené d'Italie Frere Bonencontre compagnon de S. François, Religieux fort illuſtre par ſa pieté & par ſes miracles; & qui y fût enterré l'an 1230. Le Fondateur mourut à Palerme, mais il ordonna que ſon cœur fût tranſporté icy; Guidon de Calvignac fit donner cette maiſon aux Obſervantins l'an 1460. & l'an 1560. les Huguenots la pillerent. Frere Guidon Allemand qui en eſtoit Gardien fût maſſacré au Bourg de S. Genulphe, & Frere Pierre Odion qui en eſtoit Lecteur à Oſan; depuis Henry de Bourbon premier Prince de France, & premier Duc de ce lieu a tres bien orné l'Egliſe, & a fait conduire une tres belle fontaine dans le Convent; Deumont Maréchal de France y a fait auſſi de grands biens.

IX. Pierre Archéveſque d'Embrun avoit permis l'établiſſement d'un Convent à Valput, pour l'oppoſer aux Heretiques ſous Gregoire XI. mais ayant eſté élû Cardinal par Clement cela fût negligé; cette année l'Antipape permit de le bâtir prés de Branzano dans le meſme Territoire. Ie ne ſçais pas ſi cela fût executé alors, Car Frere Barthelemi de Piſe ne fait point mention de ce lieu.

De Je-

Digitized by Google

DE JESUS-CHRIST l'an 1389 } D'VRBAIN VI. l'an 11. & 12. } DE VVENCESLAS EMP. l'an 11. & 12. } DE L'ORDRE l'an 182.

I. URbain VI. qu'Otton Duc de Brunſvic appelloit aſſez proprement Turbain, aprés avoir regné dans le trouble onze ans, ſix mois & vingt jours mourut le 17. d'Octobre; ſa mort ne donna du deplaiſir qu'à ſes parens, mais tous les gens de bien s'en réjoüirent dans l'eſperance de voir renaiſtre la paix de l'Egliſe; on croit meſme que ſes jours luy furent avancés par le poiſon. Outre le Schiſme qu'il avoit émeu par ſon imprudence & par ſon humeur farouche, il s'eſtoit rendu ennemis les Princes & les Cardinaux qui ſuivoient ſon party & pour ſe defendre contre tant d'adverſaires il avoit diſſipé les biens de l'Egliſe.

II. Le ſaint Siege ne vaqua que dix & ſept jours, Pierre Thomacelli ſon concytoien & ſa creature, protonotaire apoſtolique, & Cardinal de Saint George fût elû à ſa place. Il eſtoit âgé de 45. ans, & il fût couronné ſous le nom de Boniface IX. dans l'Egliſe du Vatican par Thomas des Urſins Archidiacre de l'Egliſe Romaine: le 18. de Decembre il crea des Cardinaux, Frere Barthelemi Uliari Padoüan, qu'il avoit déja fait Eveſque de Florence fût le ſecond dans le rang; il eſtoit de baſſe extraction, mais ſa vertu & ſa ſcience luy meriterent cette dignité; il fût depuis envoyé à Naples pour remettre ce Royaume à l'obeïſſance du veritable Pape, & du Roy Ladiſlas, mais il mourut dans cette fonction le 17. d'Avril l'an 1396. & fut inhumé avec ſes Freres; tous les Hiſtoriens parlent de luy avec grand Eloge.

III. Richard Pic Archeveſque de Rheims mourut le 8. de Decembre, Claude Robert doute ſi c'eſt ou un Bourguignon qui a eſté Doyen de Beſançon, ou Frere Richard qui a écrit des ſermons; il eſt certain que pluſieurs auteurs mettent un Frere Richard entre les écrivains, mais ils ne luy donnent pas le ſurnom de Pic, & diſent qu'il vivoit l'an 1270. C'eſt pourquoy je ſuſpens mon jugement ſur ce ſujet; il pourroit y avoir quelque erreur au nombre des années, & peut eſtre faudroit il dire qu'il floriſſoit l'an 1370. Frere François de Cardailhac fût transferé de l'Eveſché de Châlons en Bourgogne à celuy de Caors; il mourut l'an 1404. & fût enterré à Eſpagnac en Querci, où il eſt en grande veneration comme un Saint.

IV. Frere Ferdinand d'Illeſcas Confeſſeur de Jean Roy de Caſtille eſtoit fort eſtimé pour ſa prudence; il fût envoyé vers Jean d'Alancaſtre qui pretendoit à ce Royaume, & vers le Roy de Portugal qui s'eſtoit emparé de quelque places en Galice, & il menagea ſi bien l'eſprit de ce Prince qu'il l'engagea à une treve de dix ans, & à la reſtitution de ce qu'il avoit pris. Le Pape

Digitized by Google

Vrbain s'eſtoit ſervi fort utilement de Frere Gonſalve Marin qu'il avoit envoyé vers pluſieurs Princes chrétiens, pour des affaires fort importantes.

V. Le Convent de S. Marie des graces ſur un petit tertre prés de Rimini fût bâti cette année ſelon Rodulphe; mais Gonzague remet ſon établiſſement à l'an 1391. ſous Boniface IX. & Frere Henry d'Aſt General de l'Ordre; il y a une image de la Sainte Vierge fort celebre à cauſe de ſes miracles, & l'on dit qu'elle a eſté faite par un peintre à qui un Ange montroit les traits, & les couleurs qu'il devoit employer.

VI. Celuy d'Ard-Fert en Irlande avoit eſté bati avant ce temps, mais nous ne ſçavons pas à quelle année; quelques uns font le Baron de Liceſna autrement appellé Mac-Moris Kierii ſon Fondateur, parce qu'il y a fait dreſſer le Sepulchre de ſa famille; mais d'autres le croyent un des plus anciens de cette Province; les Heretiques l'ont demoli, & un d'eux ayant jetté du haut du clocher une image de la ſainte Vierge, tomba aprés elle & s'écraſa; ſes compagnons voulurent venger ſa mort ſur cette ſtatuë, & ſur un autre de ſaint François, ils les rompirent toutes deux en pieces, & les mirent au feu ſur lequel ils avoient poſé un pot de viande, mais ils ne les peurent jamais faire bruler, & dans peu de temps ils moururent tous miſerablement.

VII. On croit que celuy d'Athskeltin dans la meſme Iſle fût bâti environ ce temps par un Comte de Deſmonie, les Religieux en feurent chaſſés par les Anglois l'an 1481. Frere Jean Cornelio, & Fr. Galfride Feral y receurent la Couronne du Martyre avec quelques autres; le premier eſt inhumé dans le Chapitre.

VIII. Celuy de Teigmolag dans la meſme Iſle eſt ſitué ſur l'emboucheure de la Riviere d'Airgidin dans la mer au Dioceſe de Roſſe; on dit que le Seigneur de Monville avoit autrefois un Chaſteau en cet endroit, & que Dermitius Carthy le luy enleva, & le donna aux Freres Mineurs; d'autres diſent que le Seigneur de Barri l'a fait bâtir, mais le Sepulchre de la Famille de Mac Carthy Reig Prince de Carri Brein eſt au milieu du Chœur, & cette place appartient proprement au Fondateur; au lieu que celuy de Barri eſt dans le vaſe de l'Egliſe, comme ceux de pluſieurs autres nobles; les Religieux s'y ſont toûjours maintenus contre tous les efforts des Heretiques, mais le bâtiment eſt fort ruiné.

IX. On dit qu'un Miniſtre Anglois qui faiſoit emporter dans un Navire les livres, & les meubles de ce Convent fit naufrage au port par une tempeſte qui ſurvint à l'improviſte, qu'un faux Eveſque de Corcagh ayant fait enlever les ferremens & les outils d'un moulin qui appartenoit aux Religieux, pour en accomoder le ſien, le vit emporter par une ſubite inondation; & que voulant revenir à ce Convent le jour de Noël, pour faire mettre en priſon les Religieux, & les Catholiques qui s'y devoient aſſembler, il ſe trouva ſaiſi d'une colique ſi violente toutes les fois qu'il eſſaya de ſe mettre en chemin, qu'il ne peut pas executer ſa mauvaiſe intention. On raconte encore qu'un valet de ce Convent, entendant les injures que des ſoldats diſoient contre les ſaintes images, qui eſtoient dans l'Egliſe s'écria, S. François voſtre pouvoir eſt grand, ſi vous ne

Digitized by Google

vangez cet affront, je ne serviray plus dans vostre maison; & que la confiance de sa priere merita d'estre exaucée, car ces Sacrileges tomberent prés de là entre les mains des Catholiques qui les massacrerent. Eugene Mac Egan tres-pieux Ecclesiastique qui fût blessé servant à l'armée des Catholiques, est inhumé dans le Cloître. Frere Mariart ó Heco y florissoit en vertu l'an 1598. & il convertit de l'eau en laict, par le signe de la Croix.

X. Pierre Carron Comte de Chelvas au Royaume de Valence fonda un Convent prés de cette Ville en un endroit fort agreable, pour les premiers Fondateurs de l'Observance. Il y a dans l'enclos neuf Hermitages, où les Religieux se retirent pour vaquer à la contemplation, & pour pratiquer une plus austere penitence: le Bien-heureux Frere Jean de Cetina qui a esté martyrisé à Grenade, y avoit passé une partie de sa vie: un bon Frere lay qui avoit soin du Jardin, voyant que les passereaux gatoient toutes ses semailles, pria Dieu de le delivrer de l'importunité de ces oyseaux, & jamais depuis on n'y en a veu aucun; un Comte de Chelvas voulut éprouver si cela estoit veritable, il en fit porter deux & les fit mettre secrettement dans le jardin, mais ils moururent dés qu'on les eût laschés.

XI. Le mesme Comte fit bâtir un autre Convent à une Chapelle de Nostre Dame prés de Mançanara. Un Garçon ayant derrobé une petite image de la sainte Vierge, qui estoit sur la porte de l'Eglise, trouva sur son chemin qu'un petit ruisseau estoit devenu un profond & vaste precipice rempli d'eau; il essaya plusieurs fois de le passer, mais il ne peut jamais le faire; cela luy fit reconnoître sa faute, il remit son larcin, le confessa publiquement, & cette merveille attira la devotion du peuple envers cette devote image. On y conserve avec grande veneration un portrait du Sauveur, qu'une femme trouva peint miraculeusement dans sa chambre, & qu'elle remit à cette Eglise parce qu'elle s'estima indigne de le posseder.

XII. François Gonzague Duc de Mantoüe, fit donner aux Freres Mineurs une petite Eglise à cinq-milles de cette Ville sur le lac qui porte son nom; il y avoit là une image de la sainte Vierge fort celebre à cause de beaucoup de miracles qui s'y faisoient depuis quelque temps; Boniface IX. confirma cette disposition le premier de Decembre, & Sagromosio Evesque de Mantoüe les y establit avec grande ceremonie, au commencement de l'année suivante. L'an 1399. le mesme Duc fit vœu d'aller visiter les Saints lieux de Jerusalem, & de faire bâtir une belle Eglise en l'honneur de la sainte Vierge, s'il plaisoit à Dieu de faire cesser la peste qui ravageoit son estat; au retour de son Pelerinage, il trouva que ce mal avoit fini, & il accomplit sa promesse faisant de cette Chapelle une Eglise fort magnifique: on luy a donné le titre de Nostre-Dame des graces à cause des miracles ordinaires qui s'y font, & les Observantins la prirent sous Gregoire XII. & sous Jean François Gonzague fils du Fondateur, par la faveur de Charles Maleteste Prince de Rimini son tuteur. Fr. Nicolas de Tinctis Evêque de Tola la consacra le 15. d'Aoust l'an 1406. la Feste de la Nativité de la S. Vierge s'y celebre avec un concours extraordinaire de peuple, & Pie II. qui l'a visitée deux foix y accorda de tres belles Indulgences.

Digitized by Google

XIII. La pieuſe Sancie de Roias fonda le Monaſtere de Caſtel de Lencez au Dioceſe de Burgos ; on a trouvé dans le cimetiere le corps d'une Religieuſe tout entier, & ſans aucune marque de corruption ; quoy qu'elle eut eſté enterrée depuis ſi long-temps qu'on ne ſçait pas ſon nom.

XIV. Vrbain VI. accorda pluſieurs Indulgences avant que de mourir pour le Convent de Todi, & Boniface IX. les confirma ; les Habitans refirent l'Egliſe pour l'aggrandir. Nicolas Evéque de ce lieu en poſa la premiere pierre l'an 1391. & la dedia à S. Fortunat ſon Predeceſſeur ; un autre Nicolas ſon Succeſſeur, y tranſporta le corps de ce Saint, avec ceux de Saint Calixte, & de S. Caſſien Eveſques du meſme lieu, & ceux des ſaintes Vierges Diane, & Romaine. Le Cardinal Frere Bentivenga qui a eſté auſſi Eveſque de Todi enrichit cette maiſon de ſa Bibliotheque, & de ſa Chapelle.

DE JESUS-CHRIST l'An 1390. | DE BONIFACE IX. l'An 1. | DE UVENCESLAS EMP. l'An 12. & 13. | DE L'ORDRE l'An 183.

I. FRere Paulet de Trincis obtint du Provincial trois Convens dans la Province de la Marche, ſçavoir Camerino de Mont Saint, Ceſa Palomba, & Muro ; & le General luy donna l'autorité de les gouverner de meſme que s'il en eut eſté Provincial. Il inſtitua ſon Vicaire ſur ſa petite famille, Frere François de Fabriano qui avoit déja travaillé beaucoup pour ſon eſtabliſſement ; & celuy-cy obtint de Chiavelly Seigneur de Fabriano un petit hermitage dans le val de Pierre à quatre milles de cette Ville. Ce lieu eſtoit en grande veneration à cauſe du ſejour que S. François y avoit fait, comme nous avons veu l'an 1215. & les Religieuſes de S. Benoiſt pretendoient y avoir encore quelque droit, parce qu'elles y avoient demeuré autrefois, c'eſt pourquoy il falut que Chiavelli les indemniſat ; aprés cela il fit bâtir le Convent, & le pourveut durant ſa vie de tout ce qui eſtoit neceſſaire pour les meubles & pour les alimens ; il s'y retiroit méme quelque fois pour joüir de la converſation des Religieux, & pratiquer leurs exercices reguliers. Il mourut l'an 1412. à Veniſe, où il avoit eſté fait General de l'armée de la Republique, & il ordonna par ſon Teſtament que ſon corps fût porté dans ce lieu pour y eſtre inhumé, ce que ſa femme Alix fit executer fidellement. Fr. François de Fabriano aprés avoir vécu cinquante ans dans l'Ordre, & exercé ſa charge de Vicaire avec un grand zele deceda dans ce Convent en grande odeur de Sainteté, comme nous verrons dans la ſuite.

II. Frere Paulet envoya en Toſcane Frere Jean de Stronconio tres zelé obſervateur de ſa Regle & Predicateur fort celebre ; il luy donna pour adjoint Frere Ange de Mont-leon qui avoit enſeigné la Theologie avec grand éclat parmy les Conventuels, & qui s'eſtoit reduit avec grande humilité ſous la conduite de ce devot reformateur. Fr. Jean & Fr. Ange s'arreſterent à Florence où ils aquirent bien-toſt une grande eſtime de ſcience & de vertu, & firent un fruit merveilleux

Digitized by Google

par la ferveur de leurs predications : cet heureux commencement leur donna le moien de s'établir en ces cartiers, ils bâtirent un Convent à Fesules, & le Provincial leur donna ceux de Cortone, de Colombier, & de S. Proceſſe. Nous verrons dans la ſuite les merveilleux progrez que l'Obſervance fit ſous la conduite de Frere Jean, qui la gouverna aprés la mort de Frere Paulet. Frere Ange avoit acquis un degré de contemplation ſi relevé, qu'il merita de voir Jeſus Chriſt durant la ferveur de ſa priere ; lors qu'il fût ſur la fin de ſa vie le Provincial luy commanda de declarer quel eſtoit le don particulier de grace qu'il avoit receu de Dieu, & il advoua fort humblement que depuis trente ans il n'avoit jamais dit une parole oiſeuſe. Il mourut au Convent de S. Proceſſe, & ſon ame fut veuë monter au Ciel accompagnée d'une grande troupe de Saints Religieux de ſon Ordre. Aprés ſon decez il reſſuſcita trois morts, & fit pluſieurs autres miracles, ſon cordon les continue encore en faveur des malades à qui il redonne tres ſouvent la ſanté par ſon attouchement, on le conſerve avec grande veneration au Convent de Feſules, & les Florentins demandent avec empreſſement qu'on le leur porte dés qu'il ſont attaqués de quelque maladie dangereuſe Frere Pierre de Narbone qui fût martyriſé l'année ſuivante, & deux Freres lais qui ſont enterrés à Foligni, l'un deſquels ſe nommoit Frere Germain ſe rendirent auſſi fort illuſtres par leur vertu dans cette nouvelle famille.

III. Frere Paulet deceda ſur la fin de cette année, mais avant que de raporter les circonſtances de ſa mort, il faut dire le reſte des actions de ſa vie. Pendant qu'il demeuroit reclus dans la Tour de Foligni pour éviter la perſecution des ennemis de ſon zele, Dieu rempliſſoit ſon cœur de tant de conſolations, qu'il eſtoit obligé de s'écrier ſouvent, c'eſt aſſez Seigneur, c'eſt aſſez ! l'année derniere eſtant à Brulliano il perdit la veüe à force de pleurer ſur les pechés des hõmes; il ſupporta cette peine avec une patience admirable, & il en profita pour mediter avec plus d'aſſiduité, & avec moins de diſtraction. Ses parens & les Principaux de Foligni ſouhaittoient avec paſſion qu'il finit ſes jours dans ſa patrie, afin qu'ils euſſent l'avantage de poſſeder ſes pretieuſes Reliques ; ils luy envoyerent des deputés pour le ſupplier d'y venir, & il y conſentit facilement, parce que Dieu luy avoit revelé qu'il devoit mourir bientoſt, mais il ne voulut ny monter en carroſſe, ny prendre les chevaux qu'on luy avoit amenés, quoy qu'il fut aveugle, & qu'il eut plus de quatre vingt ans ; il ſe contenta de ſon bâton pour s'appuyer, & de ſon compagnon pour luy ſervir de Guide.

IV. Avant que de partir de Brulliano il fit une tres belle exhortation à ſes Freres pour les animer à la parfaite obſervance de leur eſtat ; il baiſa les murailles de ce Convent, & luy donna mille benedictions parceque Dieu l'avoit choiſi pour eſtre le Seminaire de tous les autres où l'Obſervance ſe devoit eſtablir; puis il chanta le *te Deum*, & ſe mit en chemin laiſſant ſes chers diſciples tout baignés de larmes à cauſe du deplaiſir qu'ils avoient de ſon abſence; par tout où il paſſoit le peuple couroit en foule pour le voir, & pour luy faire de grands honneurs, mais il les rebutoit avec humilité, parce qu'il s'en croyoit indigne. Il arriva à Foligni le 17. de Septembre de l'année precedente, & alla loger au Convent de S. François ; il tâchoit d'éviter qu'on ne le vit, mais dés qu'on ſçeut qu'il

Digitized by Google

eſtoit venu, les cytoiens coururent avec empreſſement pour luy rendre viſite; lors qu'il entra dans la chambre que les Peres conventuels luy avoient preparée, il dit; c'eſt icy le lieu de mon repos pour le reſte de ma vie. Son couſin Hugolin de Trincis qui eſtoit Gouverneur de la Ville vint heurter à ſa porte, & Frere Paulet luy répondit ſans ouvrir, allez vous confeſſer, car je ne ſçaurois me reſoudre à vous parler que vous ne vous ſoyez reconcilié avec Dieu. Ce Seigneur ſupporta ce rebut ſans ſe plaindre à cauſe du grand reſpect qu'il avoit pour ce S. homme, & profita de ſon avis: il revint le lendemain apres qu'il ſe fût confeſſé, & Fr. Paulet le recût alors avecque joye, l'embraſſa avec tendreſſe, & luy donna de tres bons conſeils pour l'exercice de ſa charge, & pour la conduite de ſon ame.

V. Dans quelques jours Hugolin voulut éprouver ſi Frere Paulet eſtoit doüé comme on diſoit, de la grace de Prophetie; pour le découvrir il envoya deux de ſes Serviteurs vers le S. homme, avec ordre de luy dire, que leur maiſtre n'avoit pas profité de la confeſſion qu'il avoit faite, qu'il eſtoit recheu dans ſes premiers pechés, & que meſme il eſtoit devenu plus méchant qu'il n'avoit eſté; pendant que ces gens parloient de la ſorte, Hugolin eſtoit devant la cellule de Frere Paulet pour écouter la réponſe qu'il feroit, & ce S. aveugle eclairé de la lumiere du Ciel courut d'abord à ſon couſin, & luy dit, vous eſtes plus aveugle que moy; pourquoy me jettez vous des pierres d'achoppement? pourquoy arreſtez-vous là au lieu d'entrer? Vous rendrez compte à Dieu de la mauvaiſe panſée que vous avez eu de le tanter par cette tromperie; Hugolin eſtonné de ces paroles luy demanda pardon de ſa faute, & reconnut bien clairement que Dieu avoit donné à ſon Serviteur la grace de decouvrir les choſes cachées; il voulut meſme s'impoſer une penitence, & ce fût de donner à la nouvelle famille de l'Obſervance un Château qu'il avoit à un mille de Foligni pour y établir un Convent, & cela s'executa l'an 1406. comme nous dirons alors.

VI. Fr. Paulet ne penſoit qu'à ſe preparer à la mort; il employoit toute la matinée à oüir des meſſes, & communioit chaque jour; l'aprédinée il inſtruiſoit ſes diſciples de la perfection de leur eſtat, faiſoit des exhortations à ceux qui le venoient voir, & alloit viſiter les ſepulchres des Saints qui repoſent dans ce lieu: il voulut méme aller rendre ſes derniers reſpects à celuy de noſtre Seraphique Pere, pour prendre congé de luy, & pour luy recommander ſa famille, qui avoit renouvellé le premier eſprit de ſon inſtitut: Au retour de ce pelerinage il commença de ſe trouver mal d'une petite fievre dans le mois de Septembre; & aprés avoir reçeu tous les ſacremens il ſe fit mettre à terre, où il rendit ſon ame avec un doux ſoûris le 17. du meſme mois, l'an 82. de ſon âge, & le 67. de ſon entrée en Religion. La nouvelle de ſon decez fit aſſembler tant de monde autour de ſon corps, qu'on ne le pût enterrer de quelques jours, & pendant ce tems il n'exhala aucune mauvaiſe odeur; apres qu'on eut ſatisfait en partie à la devotion du peuple, les Conventuels craignant qu'on ne le voulut tranſporter ailleurs l'enterrerent de nuit, & ſi ſecrettement qu'on n'a jamais depuis decouvert le lieu de ſa ſepulture; c'eſt pourquoy je m'eſtonne que Rodulphe aſſeure qu'il repoſe au Convent de Saint Barthelemy pres de Foligny, car tous

Digitized by Google

les Auteurs disent qu'il fût inhumé à celuy de Saint François de cette Ville, & nul ne parle de sa translation : Ses disciples ont joüy apres sa mort des cellules que les Conventuels leur avoient prestées pendant sa vie, & de deux confessionaux de leur Eglise, jusques à ce que Sixte V. leur osta ce privilege.

VII. Frere Sanctés mourut dans le mois d'Aoust au Convent de Scotoneto appellé autrement de Mont-Barroccio du Dioceſe de Pesaro, & sa feste s'y celebre tous les ans fort solemnellement le second Dimanche du mesme mois. Il estoit natif de Mont-Fabry au territoire d'Urbin, de la famille de Brancasiny, qui a pris le nom de Juliene ; il s'estoit rendu Religieux estant dans la vigueur de l'âge, & la mort qu'il donna à son parrain en se defendant, luy fût un puissant motif pour l'obliger de prendre le chemin de la veritable vie ; cet homme duquel il ne se defioit pas l'attaqua en trahison, mais Sanctés se defendit si bien qu'il bleſſa son aggresseur à la cuisse d'un coup qui se trouva mortel ; il conçeut un si grand deplaisir de cet homicide qu'il n'avoit pourtant commis que par une juste defence, qu'il resolut de se rendre Frere Mineur, pour l'expier par la penitence ; il choisit l'état de Frere lay comme le plus humble, & s'imposa d'abord une si rude abstinance qu'il ne mangeoit que des herbes, où des fruits sans pain ; & pour se punir de la peine de Talion, il pria Dieu tres instamment de luy faire sentir la douleur de la playe qu'il avoit faite au méme endroit de son corps, où son ennemy l'avoit receuë ; son oraison fût exaucée, car il se fit un ulcere fort douloureux à sa cuisse qui luy dura jusques à sa mort, & qui paroit encore à son cadavre par sa cicatrice.

VIII. Il avoit une devotion extraordinaire pour le tres-saint Sacrement ; un jour étant empeché par ses occupations d'assister à la grand messe, il se mit à genoux pour l'adorer lorsqu'il entendit sonner la clochete pour l'elevation de la saincte Hostie ; au mesme tems quatre murailles qui estoient dans l'entredeux de son officine & de l'Autel, s'ouvrirent pour luy donner la liberté de la voir, & dés que cette ceremonie fût achevée elles se rejoignirent. Un soir il oublia d'enfermer la beste qui luy servoit pour aller à la forest, & le matin il trouva qu'un Loup qui l'avoit egorgée la mangeoit ; il appella cet animal farouche & carnacier, luy commanda de reparer par son travail le dommage qu'il luy avoit causé, & le fit servir durant toute sa vie à porter du bois. Il se trouva si degouté dans une maladie qui le surprit, qu'il ne pouvoit prendre aucune nourriture ; il s'imagina qu'il pourroit manger des cerises : Son Infirmier à qui il les demanda luy répondit que son appetit estoit trop extravagant, parce qu'on estoit au mois de Janvier, où l'on trouve plustost de la glace que du fruit sur les arbres ; Fr. Sanctés ne se rebuta point de cette raison, il le pria d'aller au jardin avec asseurance d'y trouver ce qu'il luy demandoit ; ce bon Frere soûrit à sa proposition, neanmoins il y alla pour luy complaire & trouva un cerisier chargé de cerises, quoyque tous les autres arbres fussent couverts de broüillards gelés ; il reconnut bien que c'estoit un miracle, il en prit, il en gousta, & trouvant qu'elles estoient fort meures & fort bonnes, il les porta au malade ; on garde encore de ce fruit miraculeux dans une Phiole de verre pour un témoignage de cette merveille.

IX. Une autre fois il trouva des raves assez grandes pour estre mangées,

Digitized by Google

quoyqu'il ne les eut semées que le jour precedent. Dieu multiplia entre ses mains une demy écuellée de boüillon qui restoit de son pot qui s'estoit cassé, car ce peu crût avec tant d'abondance qu'il y en eut assez pour en servir à 18. Religieux, & à quelques étrangers; la cloche du Convent s'estoit rompuë, & il la souda si solidemment, que sa soudure tient encore sans qu'on y connoisse rien au son; ce qui ne donne pas un petit étonnement aux fondeurs qui sçavent bien que le metal rompu ne se peut reünir naturellement que par la fonte.

x. L'ulcere dont nous avons parlé le conduisit enfin à la mort, & il fût enterré dans le cimetiere commun des Religieux; mais les miracles qu'il a faits depuis, & sur tout la veuë d'un beau lys qui de sortit son tombeau ont obligé ses Freres à le transporter en un lieu plus honnorable; maintenant on voit son corps tout entier sous un beau mausolée, au coté gauche de l'Autel de la Nativité de la S. Vierge; & il paroist si fraix qu'on luy change d'habit, & il se tient tout droit sur ses pieds sans estre appuyé. On y conserve une croix de bois garnie de reliques qu'il avoit travaillée, une partie de sõ cilice & une natte sur laquelle il dormoit; son tõbeau est orné de plusieurs lampes & de divers dons qu'on y a faits; On y montre son portrait où il est representé portant une croix à sa main gauche, & un soleil sur sa poitrine; mais je ne sçais pas la cause de cette representatiõ.

xi. Le Chapitre general tenu dans Mantouë à la feste de Pentecoste ordonna qu'on feroit l'office de S. Patrice Apostre d'Irlande avec neuf leçons; je ne sçais pas la raison particuliere qui porta les vocaux à faire ce choix parmy tant d'autres Saints de diverses nations; depuis Urbain VIII. qui m'avoit commis à la revision du Breviaire romain, m'a concedé la permission de l'y faire inserer sous le rit d'office simple.

xii. Frere Catharin Barbo venitien fût promeu à l'Evêché d'Agia en Candie. Frere thomas Horetvelle à celluy d'Allacda en Irlande. Frere Ferdinand à celluy d'Astorga en Galice, d'où il estoit natif, & il succeda à Frere Alphonse; Frere Milo Corij à celuy de Kiloom en Irlande. Frere Jean Quirin venitien à celuy de Gierapetre en Candie. Frere George Eberand à celuy de Lamberg. Frere Antoine de Viterbe à celuy de Licio au Royaume de Naples. Frere Barthelemy Gay à celuy de Minoeie en Chypre. Frere Luc Joannis à celuy de S. Severin dans la Calabre. Frere Jean Mundel à celuy de Trebizonde sur le pont Euxin. Frere François Falerio estoit Evêque de Venise. Frere Barthelemy Evêque de Dragonaria sous l'Archevêché de Benevent & coadjuteur de Bologne posa la premiere pierre de l'Eglise de S. Petrone, & mourut cette année; il est inhumé avec ses freres devant l'Autel du crucifix, où un autre Frere Barthelemy des Lombards aussi Evêque est enterré depuis l'an 1321. Mais son Epitaphe est si effacée qu'on ne peut pas lire de quel lieu il estoit pasteur. Fr. Pierre Philargue estoit Evêque de Novare, & fût envoyé par Galeas Comte de Milan vers l'Empereur Uvenceslas, duquel il obtint le titre de Duc pour ce Comte, & beaucoup de privileges pour son Eglise; entre autres le titre de principauté de l'Empire, & lors que Galeas prit les marques de sa nouvelle dignité dans la place de S. Ambroise Frere Pierre y precha tres eloquemment; nous parlerons de luy plus au long l'année à laquelle il fût fait Pape.

xiii.

Digitized by Google

XIII. Frere Loüis Gasdu Iphe de Prum estoit en grande estime, il est enterré à Pontremoly. Frere Jean Sommloer florissoit en Angleterre pour la Philosophie, les Mathematiques & l'Astrologie sur laquelle il a fait de très doctes remarques, avec d'autres traittés fort beaux. Frere Galfride Ling qui a écrit fort curieusement l'histoire de ce Royaume depuis l'entrée de Brittus jusques à son tems, vivoit encore cette année.

XIV. Le Cardinal François Carbon, est le premier protecteur de l'Ordre que nous trouvons, depuis la mort du Cardinal Guillaume du Juge, qui deceda l'an 1374. Il commit en cette qualité la conduite de toutes les Religieuses de S. Claire aux Superieurs de l'ordre, pendant qu'ils tenoient le Chapitre general à Mantouë.

XV. Frere Barthelemy de Pise dit qu'il y avoit un Convent à Mortoto en Irlande, il a esté détruit par les Heretiques qui occupent toute la Comté de la Reyne où il estoit situé. Il y en avoit un autre à Falligh duquel Cnoghabhair Fal ligh estoit fondateur, il a esté demoly l'an 1588.

XVI Une femme d'Ascoli appellée Vitarelle, fit bâtir un Monastere dans cette Ville pour les sœurs du Tiers-Ordre sous le nom de Ste. Marguerite, & cette maison s'est fort augmentée par la bonne odeur de la vertu de celles qui l'habitent.

De Jesus-Christ l'an 1391.	de Boniface IX. l'an 2.	De Vvenceslas Emp. l'an 13. & 14.	de l'Ordre l'an 184.

I. Frere Nicolas de Taulicis natif de Sebenico; Frere Donat de Rusicin de la Province de Guiene. Frere Pierre de Narbone compagnon de Frere Paulet, & Frere Estiene de Lanic vicaire de Corse estants à Jerusalem entrerent dans la Mosquée des Sarrazins, & commencerent à precher la foy de Jesus-Christ devant le Cadi & une foule de ces Infideles; leur zele fût bien-tost payé par des injures & des coups, puis ils furent conduits dans une obscure prison. Apres qu'ils y eurent demeuré pendant deux jours sans manger ny boire, on les ramena devant le peuple, pour les obliger à se dédire de ce qu'ils avoient advancé; Mais ils repondirent qu'ils estoient prets à le confirmer & à le soûtenir jusques à la mort; cette constance, & cette hardiesse firent emporter ces Barbares avec tant de furie, qu'ils les taillerent en pieces le 13. de Novembre; leurs corps furent exposés au feu, mais ils n'en peurent jamais estre brullés, quoyqu'on l'essayat pendant trois jours; Les Sarrazins voyant leurs efforts inutiles contre ces sacrées reliques les enterrerent en secret, pour en oster la connoissance aux Chrestiens, & les empecher de leur rendre la veneration qu'elles meritoient.

II. Frere Marcovald de S. Miniat florissoit en Toscane autant par son humilité que par sa doctrine; il avoit enseigné la Theologie à Bologne durant plusieurs années, & gouverné sa Province pendant quinze ans; neanmoins il ne

Digitized by Google

voulut jamais prendre l'Ordre de la Pretriſe, & ſe contenta d'eſtre Diacre. Fr. Antoine ſon concitoyen avoit enſeigné en meſme tems à Paris, & en Toſcane avec grande approbation. Frere François de Regatiis Cremonois eſtoit en grande eſtime pour la Theologie, & pour l'un & l'autre droit, & ſa vertu jointe à ſa ſcience le fit elire Evêſque de Bergame l'an 1403.

III. Frere Second de Moris fût pormeu à l'Evéché de Dole en Sardaigne. Frere Nicolas de Bazia penitencier Apoſtolique à celuy de Driveſto ſuffragant d'Antibar. Fr. Herming de Viracuſtede à celuy de Glandeve en Provence; Fr. Jean Framiſdem à celuy de Glaſco en Ecoſſe. Fr. Nicolas d'Unhoſt à celuy de Lavent ſous l'Archevéque de Salzbourg. Fr. Henry Ringourt à celuy de Ruſſio ſous le Patriarche de Conſtantinople. Fr. Antoine de Sernio à celuy de Sainte Agathe au Royaume de Naples. Frere Jacques d'Octebrobe à celuy de Sarepta ſous le Patriarche d'Antioche. Fr. Vicbold de Viridemia à celuy de Pharennequi eſt un Iſle de la mer adriatique ſous l'Archevéque de Spalatro.

IV. Frere Jacques Ruchem de Uuladonna de l'illuſtre Famille de Strepar en Pologne, fût fait Archevêque de Haliz dans la Ruſſie noire; il a laiſſé de grandes marques de ſa devotion envers le tres-ſaint Sacrement & la ſainte Vierge; de ſa charité pour les pauvres; & de ſon zele pour la defenſe de ſon peuple contre les infidelles; il mourut l'an 1411. fût enterré au Convent Sainte Croix de Leopold; & l'an 1619. auquel on renouvella la coutume des prieres qu'il avoit inſtituées, on trouva par accident ſon corps tout entier, revetu de ſes ornemens pontificaux ſur ſon habit Religieux, qui eſtoient ſans aucune corruption; on trouva encore dans les Archives le Teſtament qu'il avoit fait l'an 1401. par lequel il inſtituoit ſon executeur teſtamentaire Frere Jean Raze ſon chapellain; Ce ſacré corps à eſté remis dans un tombeau plus honnorable, & le peuple qui avoit accoutumé d'y venir faire ſes vœux, & de ſe recommander à ſon interceſſion, a beaucoup augmenté la veneration qu'il avoit pour ſa Sainteté, & la confiance en ſes merites: La tranſlation s'en fit avec grãde ſolemnité le 20. d'Octobre l'an 1626. Il falut remarquer que cet Archevêché qui a ſous ſoy la Ruſſie noire, la Podolie, la Uvolchinie, la Pocutie, & la Valachie, & qui avoit eſté inſtitué par Caſimire le grand, a eſté transferé l'an 1414. à la parroiſſe de Lembourg dans Leopol par Jagello Udiſlas, à cauſe des guerres & du Schiſme. Le premier Archevéque d'Halyz a eſté Frere Chriſtin de l'illuſtre famille de Gozdavit en Pologne; il eſt inhumé à l'Egliſe des Conventuels de Leopol, & ſon epitaphe marque qu'il a bâty & doté l'Egliſe Metropolitaine dediée à Sainte Magdelaine, qu'il a inſtitué les Chanoines, & qu'il a eſté fort charitable envers les pauvres, & fort recommandable pour ſa doctrine.

V. Boniface IX. canoniſa ſainte Brigitte de Suede illuſtre pour ſes miracles & pour ſes revelations; elle eſtoit morte à Rome dans le Monaſtere de ſainte Claire appellé de Paniſperna, c'eſt pourquoy ſa Sainteté y conceda quelques Indulgences; nous avons veu l'an 1318. l'alliance qu'elle avoit avec noſtre Ordre.

VI. Gonzague dit que le Convent du S. Eſprit prés de Ferrare fût commencé cette année pour l'Obſervance; mais je crois que ce ne fût pas ſi-toſt. Al-

Digitized by Google

phonſe Duc d'Eſte le fit tranſporter dans la Ville, parce qu'il craignoit que ce bâtiment ne peut ſervir à ſes ennemis; le Comte Alexandre Sagrato donna la place, & le Duc commença de le faire bâtir, mais la mort l'empeſcha de l'achever.

VII. Le Pape permit au Provincial de la haute Allemagne d'en eſtablir un dans ſa Province, je ne ſçais pas s'il l'a fait.

VIII. Celuy de Vilna capitale de la Lithuanie eſt ſans doute plus ancien; il poſſede les reliques de pluſieurs Religieux qui fûrent martiriſez dans ce lieu lors qu'ils y plantoient la foy; d'autres ſont enterrez à ſaint Nicolas & à ſainte Croix; il arriva qu'un homme ayant tiré un coup d'arquebuſe dans le cimetiere de ſainte Croix, la balle qui alla donner dans l'endroit où ces Martyrs repoſent revint contre luy, non pas pour le bleſſer, mais ſeulement pour l'avertir du reſpect qu'il devoit à ce lieu: quelques-uns diſent que Vitold Duc de Lithuanie en eſt le Fondateur, mais je crois que c'eſt le Roy Uladiſlas; les Conventuels qui l'habitent poſſedent ſept Villages, trois eſtangs, & de fort beaux domaines qui ſuffiſent pour entretenir une grande Communauté.

IX. Celuy de Plimouth en Angleterre fut eſtably environ ce temps, comme il conſte d'une Bulle du Pape, qui rapporte l'oppoſition que le Curé du lieu y faiſoit.

X. Sigiſmond Roy de Hongrie obtint la permiſſion d'ériger en un Monaſtere de ſainte Claire, la maiſon de quelques femmes devotes qui vivoient enſemble à Sibincen.

XI. Une Bulle du Pape prouve que le Monaſtere de Nerac au Dioceſe de Condom eſtoit déja bâti; car ſa Sainteté confirme la ceſſion que la ſœur Alix fille de Bernard Baron d'Andengia, de Canal, de Comptal, de Comparrien & d'Ornon, avoit faite de toutes ſes terres, dont elle avoit recueilly la ſucceſſion depuis ſa profeſſion, à Soldic de Trabe Baron d'Arbenat au Dioceſe de Bourdeaux.

DE JESUS-CHRIST l'An 1392.	DE BONIFACE IX. l'An 2.	DE VVENCESLAS EMP. l'An 14. & 15.	DE L'ORDRE l'An 185.

1. LEs Freres Mineurs avoient travaillé en Tartarie, avec tant de zele & de fruit, qu'ils avoient baptiſé dix mille perſonnes dans les Monts Caſpiens; la pluſpart de ces glorieux Miſſionnaires eſtant decedez, Frere Roger Anglois, & Frere Ambroiſe de Siene vinrent demander du ſecours au Pape, & ſa Sainteté leur permit d'y conduire vingt-quatre de leurs Freres de quelque nation & de quelque Province qu'ils fuſſent, pourveu qu'ils y vouluſſent aller volontairement, & que les Superieurs les jugeaſſent propres pour cet employ.

II. Le Pape donna pouvoir aux Vocaux qui devoient aſſiſter au Chapitre

Digitized by Google

general indiqué à Cologne de choisir un Confesseur pour se faire absoudre d'autorité apostolique; Marianus & Marc de Lisbone remettent cette assemblée à l'année suivante, mais la Bulle de Boniface marque qu'il estoit convoqué pour celle-cy; peut-estre y eut-il quelque occasion de le retarder.

III. Frere Didace Arias d'Astorga fameux Predicateur, Frere Gonsalve Marin noble Galicien, & Frere Pierre Diaz poussez du desir de vivre dans la parfaite observance de leur regle, obtinrent du Pape la permission de se retirer dans un Convent solitaire de la Province de saint Jacques, s'ils le pouvoient obtenir, mais sous l'obeïssance ordinaire des Superieurs: Fr. Pierre d'Alemanços, Frere Alphonse Salas, & Frere Garcias de Montanos lays se joignirent à eux, & ils s'establirent, non pas en Galice, parce que cette Province reconnoissoit Clement pour Pape, mais en Portugal où l'on tenoit le party d'Urbain VI. On leur donna une petite Chapelle appellée sainte Marie de Mosteyro à trois milles de Tuy, pour laquelle les Portugais & les Galiciens avoient beaucoup de veneration, à cause d'un grand miracle qui s'y estoit fait; car la forest au milieu de laquelle cette petite Eglise est posée ayant esté embrasée par un furieux incendie, le feu s'esteignit soudainement dés qu'il fut proche de ses murailles, & ne fit plus aucun dommage. D'icy l'Observance s'est depuis estenduë dans tout le Portugal. Parmy ces premiers Religieux Frere Didace estoit le plus considerable pour sa doctrine, & Frere Gonsalve pour son autorité; ce Frere Gonsalve estoit Comte d'Altamira, & dans sa jeunesse il avoit fiancé la fille d'Arias Gomez de Sylva, mais la nôce fut retardée parce que cette Demoiselle n'avoit que neuf ans; cependant Arias & Gonsalve allerent ensemble à la guerre pour Jean Roy de Castille qui pretendoit à la couronne de Portugal comme le plus proche heritier, mais cette entrepriſe eut un mauvais succez, car Jean grand Maistre des Chevaliers d'Avisia qui avoit épousé Beatrix Princesse de Portugal, se rendit Maître du Royaume. Dans peu de temps aprés Arias mourut, & son Frere qui se trouvoit tuteur de sa fille, ne voulut pas la donner à Gonzalve; ce rebut, & le mauvais estat des affaires du Roy de Castille firent ouvrir les yeux à ce jeune Gentil-homme pour connoistre la vanité des choses de la terre, cette connoissance luy en donna un genereux mépris, dans peu de jours il distribua une partie de ses biens aux pauvres, il employa l'autre à bâtir des Convents pour les Freres Mineurs, enfin il embrassa leur institut, & y véquit fort saintement.

IV. La B. Angeline de Corbaria, de qui nous avons déja parlé, avoit atteint la quinziéme année de son âge; son pere la voulut marier avec le Comte de Civitella dans l'Abbruzze; elle qui avoit fait vœu de virginité depuis trois ans refusa ce party, dequoy son pere conçût un si grand chagrin, qu'il la menaça de la faire mourir, si elle ne s'y resolvoit dans huit jours; sur cette peine Angeline eut recours à la priere, & Dieu luy revela qu'elle pouvoit consentir à ce dessein qu'on luy proposoit sans craindre de violer son vœu; dés qu'elle eut fait connoître sa determination à son pere, il fit venir le Comte pour celebrer les nôces; au milieu de cette feste Angeline avoit toûjours son esprit à Dieu, parce qu'elle estoit tres-asseurée de sa promesse; mais comme elle ne sçavoit pas com-

Digitized by Google

ment elle se devoit accomplir, cette incertitude la faisoit souffrir beaucoup.

V. Aprés soupé, comme le temps de se coucher approchoit, Angeline entre seule dans sa chambre, se jette aux pieds d'un Crucifix toute baignée de larmes, le somme de sa parole, & le conjure de l'executer; pendant qu'elle soupiroit, un Ange luy apparut, & luy confirma la promesse de Dieu; sur le mesme temps le Comte curieux de sçavoir où estoit son espouse, & ce qu'elle faisoit, regarda par une fente de la porte, & voyant l'Ange sous la forme d'un jeune homme qui parloit familierement avec elle, il entre tout transporté de jalousie, & la trouvant seule, il luy demande avec un ton de fâcherie, où estoit ce galan qui l'entretenoit; Angeline luy découvrit alors le vœu qu'elle avoit fait, le commandement qu'elle avoit receu de Dieu de l'épouser sans craindre de manquer à son obligation, & la derniere asseurance qu'un Ange venoit de luy donner; le Comte touché de ces merveilles, & ravy de la vertu de cette fille ne la regarda plus que comme une personne du ciel; il la pria de luy donner son amitié, non pas comme espouse, mais comme sœur, & l'asseura qu'il n'auroit jamais que du respect pour elle, puisque sa vertu estoit si cherie de Dieu qu'elle meritoit d'estre caressée par ses Anges; Angeline de son costé demeura ravie de voir accomplir si heureusement la promesse divine; & tous deux au lieu de panser aux plaisirs du mariage, firent vœu de conserver leur pureté, & passerent toute la nuit en prieres & en actions de graces à Dieu pour la faveur qu'ils recevoient de sa bonté; quoy que leur dessein n'eut pas eü des témoins, toutesfois il fut connu dés le lendemain par leurs parens, & chacun aprés avoir loüé la misericorde de Dieu, leur souhaita mille benedictions.

VI. Dans peu de jours ils se retirerent à Civitella, & consacrerent leur vie toute pure à la pratique des œuvres de pieté; le Comte mourut fort saintement dans la ferveur de ces saints exercices l'an 1394. & Angeline se trouvant entierement libre prit l'habit du Tiers-Ordre avec ses Demoiselles suivantes, & renonçant à toutes les vanitez du monde, fit de sa maison une eschole de vertu; elle s'adonnoit particulierement au secours des pauvres & des malades, & Dieu pour faire voir combien sa charité luy estoit agreable, l'honnora de plusieurs miracles en leur faveur.

VII. La pieté d'Angeline qui ne trouvoit pas assez d'estenduë dans sa Ville, s'épandit par toute la Province; elle en visita tous les lieux avec ses filles, y convertit plusieurs pecheurs par ses exhortations, & attira tant de filles a l'amour de la virginité, qu'elle fût deferée devant Ladislas Roy de Naples, non seulement comme une prodigue qui avoit dissipé le bien de son mari, mais encore comme une heretique vagabonde, qui couroit sans autre approbation que celle de sa teste, qui condamnoit le mariage, & qui trompoit sous ce pretexte un si grand nombre de filles, que la Province en estoit depeuplée; on la fit citer à comparoître sans qu'on luy dit les chefs de son accusation; elle se mit en chemin avec une grande confiance que le Ciel seroit son protecteur: & son esperance ne feut pas vaine, car Dieu luy commanda de porter des charbons ardans dans son sein, de les presenter au Roy, & de luy dire qu'ils pourroient servir pour allumer le bucher, où il avoit dessigné de la faire brul-

Digitized by Google

ler; elle executa cet ordre en presence de toute la Cour, & Ladislas fût si surpris de voir que les braises ne l'avoient point brullée, & qu'elle avoit penetré le secret de son cœur, qu'il escouta avec grande satisfaction l'éloge qu'elle fit de la virginité, & la renvoya avec grand honneur.

VIII. Dieu qui luy avoit procuré cet avantage par les hommes, luy en fit acquerir un plus grand par l'employ de sa toute puissance; car à sa priere il resuscita un jeune Gentilhomme, qui estoit l'unique esperance d'une des principales familles de Naples; ce prodige qui se passa devant une grande foule de peuple, la mit dans une si haute reputation, que chacun la regardoit comme une Sainte; mais son humilité ne pouvant pas supporter les grands respects qu'on luy rendoit, l'obligea de s'enfuir secretement; & celle qu'on avoit fait venir pour estre deshonorée & punie, se trouva forcée à se retirer, pour eviter les trop grands honneurs qu'on luy faisoit.

IX. Sur son retour à Civitella elle continua ses exhortations & ses actions de pieté; & lors qu'elle feut arrivée dans sa maison, elle fit entrer tant de filles dans les monasteres, ou leur persuada le vœu de chasteté, que les principaux Seigneurs du païs renouvellerent leurs plaintes contre elle, mais avec tant d'animosité, que le Roy trop facile, & trop lasche la bannit de tout son Royaume avec ses compagnes, Angeline ne s'estonna point de cet orage, elle vendit tous ses biens, en distribua la plus grande partie aux pauvres, & n'en reserva que ce qu'elle creut qui luy seroit absolument necessaire, pour nourrir sa famille dans cet exil; les hommes qui la banissoient, ne luy marquoient pas où elle se devoit retirer, mais Dieu qui avoit soin de sa conduite luy ordonna d'aller gagner l'indulgence de nostre Dame des Anges, avec asseurance qu'elle y apprendroit quel devoit estre le lieu de sa retraite; elle obeït à cet ordre, & le second d'Aoust aprés qu'elle eut fait ses devotions dans cette sainte chapelle, elle feut ravie en extase, & Dieu luy revela qu'elle devoit aller à Foligni, pour y fonder un monastere de Religieuses sous la regle du Tiers-ordre;

X. Angeline, & toutes ses compagnes feurent tres aises de cette disposition du Ciel; & vinrent à Foligni l'an, 1395. où elles firent un monastere dedié à Ste. Anne, de la maison qu'Hugolin de Trincis leur donna; c'est le premier de cet institut, du moins en Italie; le nombre des filles que cette bien-heureuse attiroit à la Religion devint si grand, que l'an 1399. elle feut obligée de fonder dans la mesme Ville un autre monastere quelle dedia à sainte Agnez; la St. Marguerite y feut establie Superieure, & elle y travailla si soigneusement pour l'instruction spirituelle, & pour l'establissement du temporel, qu'on luy donna son nom; elle y mourut en odeur de saintetè, & honnorée de plusieurs miracles le 13. de Juin l'an 1440. & ses reliques s'y conservent avec grande veneration; l'an 1431. elle avoit esté envoyée à Spolete pour en establir un autre qui fût dedié a sainte Caterine, nous verrons plus bas la suite de la vie de la bienheureuse Angeline.

XI. Fr. Gualterin de Serrezane fût promeu à l'Eveschè d'Acre en Syrie. Frere Iean de Trieste à celui d'Arbe sur la mer Adriatique. Frere Bernard Christofle Romain à celuy de Cardinie sous l'Archevéque de Gnezne, Frere Nicolas

Digitized by Google

de Neritono à celuy de Davalie suffragant d'Athenes, Frere George d'Ymocha à celuy de Dulmenie, Frere Guillaume de Neritono à celuy de Laodogne dans le Royaume de Naples. Frere Antoine de Tremonie à celuy de Nathur sous le Patriarche de Constantinople. Frere Luc de Roccacontrata à celuy de Policastro dans le Royaume de Naples, & Frere André à celuy d'Assise.

XII. Le Pape permit au Provincial de la Poüille de bâtir un convent à Spinazzola; ie ne sçais pas si cela fût executé en ce temps; car celuy des conventuels est de l'an 1465. selon Rodulphe, celuy de l'Observance & de l'an 1475. selon Gonzague, peut estre y a-t'il erreur aux chiffres de Rodulphe, ou ce qu'il dit de l'establissement se doit entendre de la reparation.

XIII. Celuy de Fossambruno avoit esté demoli, parce qu'estant hors de la Ville il pouvoit servir aux ennemis, & les Religieux s'estoient retirés au Monastere de saint Maxence de l'ordre de saint Benoit; & cette année le Pape leur donna permission de s'establir à l'Eglise de saint George, que le Chapitre de ce lieu leur donnoit avec quelques maisons, sur la priere que Charles Pandulphe Maleteste, & Galeot Maleteste Seigneurs de Rimini, luy en faisoient.

XIV. Le convent de Mosteiro qui fût establi en Portugal par les premiers Religieux de l'Observance, comme nous avons dit, à este tousiours fort celebre pour l'exactitude de la discipline reguliere, & pour la demeure de plusieurs saints Religieux; entre autres la memoire de Frere Iean de Basto lay, s'y conserve avec grande veneration, par les habitans du païs qui le regardent comme leur patron dans toutes leurs adversités, car la terre de son sepulchre fait des gueriſons merveilleuses. Un Gardien le fit relever pour le remettre en un lieu plus honorable, parce qu'il avoit esté gueri de la fiévre carte par l'intercession de ce bien-heureux, aprés le vœu qu'il avoit fait de luy procurer cet honneur, s'il obtenoit la santé. Frere Didace des Anges luy fit faire un second tombeau lors qu'il estoit Gardien de ce lieu l'an 1578. aprés avoir éprouvé deux Miracles sur sa personne par son invocation; & depuis estant Provincial il fût encore delivré de la pierre par le même moyen. Frere Alphonse d'Orense repose au même lieu, où il mourut en odeur de saintetè à l'age de quatre vingts ans, l'an 1479. il y avoit porté de Flandres l'an 1476. une image de la sainte Vierge, qui est fort celebre par plusieurs miracles, Frere Didace d'Auzede Provincial de Portugal pour la seconde fois l'an 1557. fit rebâtir ce convent avec l'ayde des liberalités du Roy Jean III. & de plusieurs autres bienfacteurs.

XV. Il y a une fort petite Isle à l'emboucheure du Minho, vis à vis du bourg de Caminha en Portugal; les Observantins y bâtirent un Convent, & comme il n'y avoit pas de l'eau douce, car son enceinte est si petite que du milieu on peut jetter une pierre dans la mer, la sainte Vierge apparut à Frere Didace Arias, & luy indiqua l'endroit où il devoit creuser pour en trouver; elle ajoûta un second miracle, car elle fit rejallir ailleurs une source fort abondante, & c'est un miracle perpetuel de voir de l'eau douce en deux endroits

Digitized by Google

d'un ſi petit eſpace de terre entouré de la mer ; les Roys & les Princes de Portugal ont une grande veneration pour ce lieu ; les habitans du voiſinage prennent un ſi grand ſoin des Religieux, qu'ils ſe haſardent ſouvent de leur porter des vivres par le milieu de la tempeſte, & le Marquis de Villereal tient à grand honneur d'en eſtre le patron. Frere André General de l'Ordre a eſté Novice de cette maiſon, & à cauſe de cela il a pris le ſurnom de l'Iſle. Frere Jean de Pavoa qui a eſté ſept fois Vicaire Provincial de Portugal, s'y retiroit toutes les fois que ſes occupations le luy permettoient. Frere Dominique de S. Julien y repoſe, aprés y avoir vécu avec tant de retraite, qu'il y a paſſé dix ans ſans aborder la porte du Convent, & avec tant d'auſterité qu'il ne mangeoit que du pain, & ne beuvoit que de l'eau, & qu'il rapieçoit ſon habit de peau de loup marin : ceux qui ſe trouvent en peril ſur la mer, experimentent tres-ſouvent le ſecours de la ſainte Vierge qui eſt honorée en ce lieu, & vienent de tout le Royaume pour y rendre leurs vœux. Dieu a permis que les heretiques l'ayent pillé deux ou trois fois, & fort maltraité les Religieux.

XVI. Le Convent qui eſt à deux milles de Viane au pied d'une montagne & à douze milles du precedent eſt de meſme temps ; Frere Gonzalve y deceda, & Alphonſe bâtard de Jean premier Roy de Portugal, & premier Duc de Bragance, qui avoit eſté fort familier auec ce bon Religieux, luy fit dreſſer un ſepulchre au milieu de l'Egliſe, depuis il a eſté tranſporté ſous le grand Autel ; Frere Antoine de S. Vincent Provincial de la Province de ſaint Antoine, celebre pour ſa pieté y eſt enterré ; Frere Gautier lay grand contemplatif s'y fit ouvrir un ſepulchre, quoy qu'il n'eut aucune incommodité, & dit qu'il y ſeroit mis dans trois jours, comme il arriva. Frere Rubin François aprés avoir ſervy les peſtiferez avec une grande ferveur, y mourut de peſte l'an 1447. Il avoit eſté Vicaire de tous ces Convents, & donné de grands exemples de vertu dans cette charge. Frere Barthelemy de l'Iſle y mourut l'an 1557. aprés avoir pratiqué toute ſa vie une tres-auſtere penitence. L'an 1611. les Religieux eſtablirent un autre Convent à Viane, d'où ils envoyent les vivres pour cinq qui demeurent au premier pour y faire l'office, & pour vacquer à la recollection.

XVII. Le ſuſdit Frere Gonſalve bâtit un autre Convent dedié à S. Pelage martyr de Cordouë, ſur une montagne prés du Minho ; & parce que ce lieu élevé eſtoit de trop difficile accez, & trop écarté pour y trouver dequoy vivre, les Obſervantins l'abandonnerent ; les Conventuels s'y logerent, & le garderent juſques à l'an 1570. auquel les Obſervantins s'y remirent, mais ils le delaiſſerent une ſeconde fois ; un Conventuel qui croyoit devoir ſa gueriſon aux merites du ſaint martyr patron de ce lieu, entreprit de le reparer, & aprés deux ans de travail laſſé de la fatigue, il reſolut de le quitter le propre jour de la feſte du Saint ; mais il changea d'avis par la veuë d'un grand miracle qui arriva dans cette Egliſe ; une fille eſtropiée qui eſtoit venuë autant pour demander l'aumône que pour prier Dieu, receut une parfaite gueriſon ; ce prodige & pluſieurs autres qui arriverent depuis, obligerent ce bon Religieux de s'y arreſter, pour achever ce qu'il avoit entrepris, maintenant il eſt aux Obſervantins de meſme que tous les autres du Portugal. XVII

Digitized by Google

XVII. Ces mesmes Religieux en establirent un autre prés de la mer & du Roc S. Clement à trois milles de Matozinhos dans le Dioceſe de Port ; mais il fût changé prés du bourg l'an 1478. à cauſe des incommoditez de la mer ; Ferdinand Coutinho, & Marie d'Acugna ſa femme fournirent à la dépenſe de ce nouveau bâtiment ; Marguerite Villenica fit faire la grande chapelle & le chœur, & le Roy Alphonſe V. le reſte de l'Egliſe qui eſt dediée à la ſainte Vierge ; ce lieu ſert maintenant aux Recollets pour leur novitiat ; la devotion à la ſainte Vierge, la frequence des miracles qui s'y font, & la bonne odeur des Religieux qui l'habitent, y attirent beaucoup de monde, & le voiſinage fournit avec grande charité à la ſubſiſtance de ces bons Religieux : j'ay eu l'avantage d'y recevoir l'habit le 18. de Septembre l'an 1606. & d'y prendre les premieres & ſaintes inſtructions de la Religion.

XVIII. Frere Pierre d'Alemanços en eſtablit un autre environ ce temps prés de Caſtanheira, à vingt-quatre milles de Lisbone, ſur un petit fonds qui luy fût donné par Dominique Simon de Ville-franche, & le Roy Emmanuël acheta ce qui eſtoit neceſſaire pour aggrandir l'enclos. Frere George de S. Bernardin lay l'a fait reparer depuis par l'ayde de Jean III. duquel il eſtoit fort cheri ; le Comte Antoine d'Athaïde Seigneur de ce lieu, y fit bâtir une chapelle au côté de l'Evangile, & y fit dreſſer le ſepulchre de ſa famille, qui a merité le titre de patron par ſes bienfaits continuels. Frere Jean d'Outeiro Religieux de grande oraiſon, & d'une auſtere penitence, y eſtant Gardien délivra par ſa priere une fille poſſedée du demon. George d'Athaïde fils du ſuſdit comte, Eveſque de Viſeu, & grand Aumonier de Philippe II. & de Philippe III. Roys d'Eſpagne, a fait refaire fort magnifiquement le cloître, & preſque toute l'Egliſe ; il y a fait ajoûter une grande chapelle où il fut enterré l'an 1610. comme il l'avoit ordonné ; & quoy qu'il eut fait relever un beau mauſolée pour ſes parens, il voulut que ſon tombeau fût couvert ſeulement d'une pierre, mais avec ordre que perſonne plus ne fût inhumé dans ſa chapelle ; il a laiſſé de beaux revenus à l'Abbeſſe de Caſtanheira, avec obligation d'avoir ſoin d'entretenir les bâtimens de cette maiſon.

XIX. Blanche mere de Galeas Comte de Vertus, fonda un Monaſtere de ſainte Claire dedié à l'Annonciation de la ſainte Vierge dans Pavie ; & Boniface IX. confirma pour Catherine ſa femme le pouvoir qu'il avoit donné à ſa belle-mere de choiſir quarante Religieuſes pour les y eſtablir ; mais cette Dame étoit auſſi chargée de pourvoir cette maiſon de revenus ſuffiſans pour l'entretien de ces filles, ſi ceux que la Fondatrice avoit donnez n'eſtoient pas ſuffiſans.

XX. Le Pape revoqua le pouvoir qu'il avoit donné aux Eveſques de Londres & de Lichefeld, pour juger le different qui eſtoit entre les Freres Mineurs de Londres, & les Dominiquains d'Hereford, ſur ce que ceux-cy avoient enterré Jean Haſtong Comte de Pembroch, quoy qu'il eut choiſi ſa ſepulture à l'Egliſe de S. François, & ſa Sainteté évoqua cette cauſe à ſoy.

XXI. Il confirma ce que ſes Predeceſſeurs avoient ordonné que les Religieux qui eſtoient chapelains Apoſtoliques, ou au ſervice des Princes ſeroient ſujets à l'obeiſſance de leurs Superieurs. Il permit aux Religieux du Convent

Digitized by Google

de S. François d'Aſſiſe, d'adminiſtrer dans leur Egliſe le Saint Sacrement de l'Euchariſtie aux Pelerins, ſans en demander la licence à perſonne.

DE JESUS-CHRIST l'an 1393.	DE BONIFACE IX. l'an 4.	DE VVENCESLAS EMP. l'an 14. & 15.	DE L'ORDRE l'an 186.

I. FRere Antoine Petri de Malliano fût promeu à l'Eveſché de Vernen. Frere Albertin de la Perche à ce'uy de Uvergen. Frere Jean du convent de Montlupon eſtoit Archeveſque de Neopatre. Frere Jean de Naples eſtoit coadjuteur de Jean Eveſque d'Acerra dans la terre de Labour, mais le deſir du repos l'obligea de ſe remettre dans l'Ordre; & le Pape ordonna l'année ſuivante à ſon Provincial, de luy accorder la demeure dans un de ſes convents. Frere Jean de Cauſſa eſtoit Eveſque de Patti en Sicile. Frere Nicolas Vannini d'Aſſiſe qui eſtoit chapellain Apoſtolique, fût fait Penitencier à S. Pierre de Rome. Le Pape permit de chanter le *Credo* à la Meſſe de S. François dans ſon Egliſe, ce qui n'eſtoit pas encore uſité ſelon les rubriques, mais depuis cela s'eſt rendu commun.

II. Le Convent d'Ombula fût bâti ſur le bord de la mer à quatre milles de Raguſe environ cette année, en un lieu fort propre à la recollection.

III. Rodulphe dit que celuy de Ville-real dans la Province de S. François fût bâti cette année, & dedié à S. Antoine de Padoüe.

IV. Henry Franciſci Padoüan fonda celuy de S. Pierre de Vimenario dans le territoire de Pernunia à dix milles de Padouë, il eſt maintenant à l'Obſervance.

V. Frere Barthelemy de Piſe parle de celuy de Bleſinie en Irlande, on croit que c'eſt celuy de la Comté de Cavan qui a eſté fondé par ô Reylly, & détruit par les Heretiques; il a porté de grands perſonnages entr'autres Frere Richard Brudey, qui a eſté Provincial & Eveſque de Kilmore; Frere Jean Goban; Frere Gormac Gabhan; Frere Eugene Dubhy, qui marchoit toûjours ſans porter rien aux pieds lors qu'il alloit preſcher par toute cette Iſle, & qui parloit avec tant d'agrément que ſes plus longs ſermons n'ennuyoient jamais; il fermoit les yeux afin, diſoit-il, de reprendre le vice avec plus de hardieſſe lors qu'il ne verroit pas ſes auditeurs; les œuvres de ſaint Auguſtin luy eſtoient ſi familieres, qu'il en tiroit toutes ſes predications; il pourſuivoit inceſſamment les Heretiques & de parole & par écrit; il fit meſme contre eux des vers fort piquans en la langue du pays, & quoy que ces impies ſe ſentiſſent fort offenſez de l'aigreur de ſon ſtile, neanmoins ils n'oſerent jamais luy faire d'injure, à cauſe du reſpect qu'ils avoient pour ſa vertu; les Obſervantins occuperent ce Convent l'an 1502. ſur les Conventuels.

VI. Le meſme Autheur parle du convent de Trim dans la Medie orientale:

Digitized by Google

d'Irlande, & dit que Jean fils de Henry II. Roy d'Angleterre en a esté le Fondateur, il n'y reste plus qu'une partie de l'Eglise qui sert pour l'assemblée des Estats de ce pays, & les Religieux n'ont jamais pû s'y remettre depuis qu'ils en furent chassez par les Heretiques Anglois.

VII. Un vieux testament fait mention de celuy de Covilliano en Portugal; Gonzague asseure qu'il a esté fondé du temps de nostre seraphique pere, mais non pas au lieu où il est presentement, car cette Ville ayant esté changée de place à cause du mauvais air où elle estoit, le convent fût aussi changé.

VIII. Le Pape conceda plusieurs indulgences pour l'Eglise du Conuent de Tyvoli; il confirma la permission qu'Alexandre IV. avoit donnée aux Religieux d'oüir les Confessions des pelerins dans l'Eglise de S. François d'Assise, & ordonna que les Curez ne prendroient que la moitié de la cire des funerailles qui se fairoient dans nos Convents.

IX. Nicolas des Ursins Comte de Soleto avoit institué dans Nole un College de Chanoinesses, qui devoient prendre le soin d'élever des filles, jusques à ce qu'elles fussent en âge de choisir ou de se marier, ou de se rendre Religieuses, & Boniface VIII. avoit approuvé cette institution. Boniface IX. la confirma, & sa Bulle qui cite celle de son Predecesseur contient la forme de vie que ces Chanoinesses doivent observer; elle les distingue en trois estats, sçavoir celles qui doivent servir au chœur, les sœurs laïes professes, & les servantes; elle leur prescrit un habit gris ceint d'un cordon, des soques, & le Breviaire des Freres Mineurs: puis elle regle leurs exercices particuliers & propres à leur dessein. Elles prenent un Confesseur de nostre Convent de saint Ange qui est proche de leur maison.

DE JESUS-CHRIST l'AN 1394.	DE BONIFACE IX. l'an 5.	DE VVENCESLAS EMP. l'AN 16. & 17.	DE L'ORDRE l'AN 187.

I. L'Antipape Clement mourut dans Avignon le 16. de Septembre, aprés avoir tenu sa pretenduë dignité seize ans moins deux jours, & fût enterré aux Celestins du pont de Sorgue. Les Roys de France, de Castille & d'Aragon, & plusieurs Princes chrestiens envoyerent des Ambassadeurs aux Cardinaux de son parti, pour les conjurer de ne luy pas donner de successeur, jusques à ce qu'on eut essayé d'obliger Boniface à se deposer, pour remettre aux Cardinaux de l'un & de l'autre costé l'eslection d'un nouveau Pape; mais ces Prelats ne voulurent pas deferer à cet avis: ils creurent avoir trouvé un juste temperament en s'engageant tous par un serment solemnel, que celuy qui seroit éleu renonceroit à sa dignité, pourveu que Boniface voulut faire la mesme chose. Aprés cette precaution ils entrerent dans le conclave, & éleurent par un consentement unanime Pierre de Lune Aragonois illustre par sa naissance & par son merite, qui prit le nom de Benoit XIII. le desir qu'il avoit témoigné

Digitized by Google

de mesme que ses collegues, de travailler à esteindre le schisme par sa deposition, & à quoy il s'estoit obligé, faisoit esperer qu'il prendroit ce moyen pour redonner la paix à l'Eglise; mais soit que ce desir n'eut esté que feint, ou que son élevation luy eut fait changer de volonté, au lieu de penser à se depoüiller de l'autorité qu'il avoit en France, il commença dabord à s'essayer de l'establir en Italie: les François feurent les premiers qui blamerent sa conduite, & qui penserent à chercher queque remede pour euiter les desordres qu'elle alloit causer: le Roy Charles assembla son Conseil, où il feut resolu d'agir vigoureusement dans cette conjoncture, parce qu'on connût bien qu'on avoit à faire avec un homme fier & orgueilleux, qui n'espargneroit rien pour se pouvoir maintenir; c'est pourquoy Charles choisit trois grands Princes de son Royaume sçavoir les Ducs de Bourgogne, d'Orleans, & de Bourges, & les envoya vers ce nouveau Pape pour le sommer de tenir le serment qu'il avoit fait avant son élection, puisque c'estoit l'unique moyen d'esteindre le schisme; & pour luy proteſter que s'il refusoit de le faire, on assembleroit un Concile qui decideroit ce different, Benoit avoit trop de cœur & trop d'ambition pour s'estonner de cette menace, il répondit sans s'émouvoir qu'il avoit esté appellé au gouvernement de l'Eglise, & qu'il ne l'abandonneroit point de quelque trouble qu'elle feut menacée, mais il fût bien estonné lors qu'il se vit poursuivi à main armée par les François, & delaissé de tous ses Cardinaux à la reserve de celuy de Pampelune; le danger qu'il courut d'estre pris fût si grand qu'il se trouva obligé de s'enfuir travesti en Catalogne, où il esperoit d'estre secouru par les gens de sa nation. Le Roy de France qui avoit engagé le Castillan & l'Aragonois dans le schisme, s'efforça de les en retirer, mais il n'eut pas autant de credit pour les faire revenir de leur erreur, qu'il en avoit eu pour la leur persuader. Ces deux grands Monarques se declarerent pour Benoit, & le deffendirent durant plusieurs années contre tous ses adversaires, au grand scandale de l'Eglise, comme nous verrons dans la suite.

II. Frere Rodrigués de Sintria estoit Inquisiteur en Portugal, & dans la Province des Algarbes; & le Pape luy donna pouvoir de demeurer à tel convent qu'il voudroit avec les privileges des Docteurs; de cecy il est évident que Paramus s'est trompé, lors qu'il a dit que Frere Vincent de Lisbone Dominiquain estoit le premier qui avoit excercé cette charge dans ce Royaume, & qu'il avoit esté institué par Boniface IX. l'an 1408. car ce Pape mourut l'an 1404. & Innocent qui avoit succedé à Gregoire 12. tenoit alors le saint Siege: je trouve encore que Frere Alphonse Afran receut le mesme employ de Iean 23. la troisieme année de son Pontificat.

III. Frere Jean Zacoüe feût promeu à l'Evesché de Christonople sous le Patriarche de Constantinople, Frere Pierre Petri Tiliconio Penitencier du Pape à celuy de Dalmatre, Frere Henry Tristouve à celuy d'Enachdunen en Irlande, Frere Albert de saint George Padoüan à celuy de Feltre & de Bellune sous le Patriarche d'Aquilée; je me suis trompé lorsque j'ay dit qu'il avoit eü cette dignité sous Boniface VII. l'an 1267. il est fort loüé pour sa doctrine & pour son éloquence, & il mourut l'an 1394. Frere Paul Romain

Digitized by Google

à celuy de Galteline en Sardaigne ; Frere Martin Iacobi à celuy de Nicopolis sous le Patriarche de Constantinople, Frere Nicolas de Bezminz à celuy de Sarepta sous le Patriarche d'Antioche, Frere Chrestien Bellemarés à l'Archevesché de Seleucie sous le mesme Patriarche ; Frere François de Menenea à celuy de saint Severin en Calabre ; & Frere Barthelemi Simonis de Troie à celui de Cortone, il mourut l'an 1400.

IV. Ie trouve un ancien memoire du convent de Lanvis en Angleterre ; ie ne sçais si c'est celui que Camden appelle de Lhan-vais, & qu'il met dans L'isle de Mona selon sa premiere edition ; car dans la seconde il se corrige, & dit que ce n'est pas une Isle, mais une partie de la Comté de Caërnarvon ; ie ne sçais pas aussi si c'est celuy que Frere Bartelemi de Pise nomme de Levis dans la custodie de Londres, où celuy qu'il appelle de Lama dans la Custodie de Uvorcester ; Camden écrit que ce lieu a esté fort celebre, & fort consideré par les Royx d'Angleterre, tant à cause de la vertu des Religieux qui l'habitoient, que de la sepulture de la fille du Roy Jean, qui mourut l'an 1216. & de celle d'un fils d'un Roy de Dannemarc, & de beaucoup d'autres Princes & Seigneurs Anglois ; Nicolas Harpsfeeld parle d'un autre convent dans Lisle de mona qu'il nomme Beau-marice.

V. L'Eglise de celuy de Montvlm dans la Marche d'Ancone, duquel nous avons parlé l'an 1265. feut sacrée le premier Dimanche de Juin par Frere Jean de Montlupon Archevéque de Neopatre, Frere Boniface Fauste qui a fait tres bien meubler la Bibliotheque, & plusieurs autres grands personages y ont fleuri ; le bien-heureux Frere Pierre de Montvlm y est enterré ; Rodulphe rapporte quelques Miracles qui se sont faits à son sepulchre, entre autres la guerison d'un estropiat qui s'ecrioit, Frere François animés l'esprit de Frere Pierre afin qu'il me deliure de mon incommodité.

VI. Le convent de Bragance en Portugal estoit estabi avant cette année, car Frere Barthelemi de Pise en parle, & Boniface IX. donna commission au Gardien pour accommoder quelque different ; quelques uns rapportent son establissement au temps de saint François ; je ne le crois pas si ancien, je panse qu'il a esté fondé par les habitans & reparé par le Roy Denis, car on y voit ses armes en divers endroits.

VII. Le mesme auteur parle encore de celui d'Estremos ; le tempts de sa fondation est inconnu, les observantins le prirent l'an 1542. & Dieu a fait voir autre fois le soin qu'il prenoit de ses Religieux, car un jour comme ils estoint sans aucune provision, ils trouverent sur l'heure du disné les tables, bien couvertes, & le pain miraculeux que Dieu leur fournit donna la guerison à plusieurs malades.

VIII. On croit que celui de Portalegre à esté fondé par le Roy Denis, comme il est écrit sur la porte, où ses armes sont posées ; les observantins l'occuperent en mesme temps que le precedent.

IX. Frere Barthelemi fait encore mention de celui de Tavira Capitale des Algarbes ; le temps de son establissement est incertain, l'an 1517. Frere Pierre de Conimbre obtint permission de Leon X. dy establir la reformation de l'O b-

Digitized by Google

ſervance avec vingt & trois Religieux de la communauté.

X. Le meſme auteur nomme celuy de Lamego dans la Cuſtodie de Conimbre; ſon commencement & ſon fondateur ſont inconnus; une vieille inſcription marque ſeulement que ſon Egliſe fût refaite par Jean Joannis Abbé de ſaint Pierre d'Aquias Chancellier de Martin Comte de Portugal, & de Ferdinand Sancius fils du Roy Denis; & que ce bienfacteur ſe fit enſevelir avec l'habit de l'Ordre l'an 1432. les Deſchaux de la Province de ſaint Antoine qui le poſſedent preſentement, ont reduit à leur uſage la trop vaſte eſtenduë de ſon logement, & fait venir de fort loin une fort belle fontaine. Frere Jean de S. Lazare y mourut l'an 1611. fort celebre pour le ſoin particulier qu'il prenoit de la propreté des Egliſes; car il alloit ſouvent nettoyer celles de la campagne, & preparer ce qui eſtoit neceſſaire pour le culte divin; ſes obſeques fûrent honorées d'une grande foule de peuple.

XI. Un devot pelerin qui n'avoit point d'autre logement que le corps d'un arbre, pres de Veſukirchein dans la vallée des Dames du dioceſe de Coire, vit deſcendre du Ciel un Ange qui ſe poſa ſur une pierre, & chanta fort melodieuſement, puis il vit diverſes fois ſur le meme lieu des Religieuſes accompagnées par des Anges: il voulut perſuader aux habitans des plus proches villages, que cela ſignifioit qu'ils devoient batir un monaſtere en cet endroit; mais ſes viſions paſſerent pour des fables, juſques à ce que Rodulphe le jeune Comte de Montford & Seigneur de ce païs, & un marchand appellé Marquand de Degenſey, reconneurent qu'il y avoit quelque choſe du Ciel dans les revelations de cet Hermite & commencerent de l'entreprendre; mais ils moururent avant que de l'avoir achevé, enfin aprés beaucoup de peine les Religieuſes de ſainte Claire y feurent eſtablies ſur la fin de cette année; elles y ont beaucoup ſouffert depuis, ſur tout l'an 1412. à cauſe de la peſte qui ravageoit l'Allemagne.

De Jeſus-Chriſt l'an 1395. | De Boniface IX. l'an VI. | De Vuenceſlas Emp. l'an 17. & 18. | De l'Ordre l'an 188.

---

1. LA Bienheureuſe Marguerite fille de François Fillhol, & de Gemma tres ſainte femme, naquit à Sulmo dans le Royauma de Naples; elle fût remiſe fort jeune ſous la conduite de la Bienheureuſe Sœur Alexandrine ſa couſine, au Monaſtere de S. Claire de cette Ville, où elle prit bientoſt l'habit, & donna d'abord tant d'exemples de vertu qu'elle ſervoit de miroir à toutes les novices, & de ſujet d'admiration aux plus avancées; ſes larmes eſtoient ſi abondantes, particulierement dans la meditation de la paſſion de Jeſus-Chriſt qu'elles couloient ſur ſes mains, & s'y geloient durant le froid de l'hyver, de ſorte qu'il ſembloit qu'elles ſe convertiſſent en perles; apres qu'elle y eut vecu pen-

Digitized by Google

dant treize ans, une sedition qui s'émeut dans la Ville, l'obligea d'en sortir avec sa maitresse, & quelques autres Religieuses; elles s'arresterent durant quelque temps dans Aquila, & par un avis du Ciel elles allerent à Foligni, où elles fonderent le Monastere de Sainte Luce l'an 1425. Nous remettons à ce temps là de parler de ces Saintes filles qui rendirent cette maison fort illustre par l'excellence de leurs vertus.

II. Frere Thomas Buttyler fût fait Evéque de Christinople sous le Patriarche de Constantinople.

III. Frere Jean Tissington Professeur à Oxford, & Provincial d'Angleterre mourut à Londres: sa pieté & sa doctrine luy avoient acquis une grande autorité; il fût un de ceux qui condamnerent la doctrine de Jean Vuiclef dans cette Vniversité l'an 1381. & l'an 1392. il se trouva à un Concile tenu dans Stanfort où elle fût derechef solemnellement proscrite sous Richard II. Ses ouvrages montrent la vigueur avec laquelle il poursuivoit les ennemis de la Foy Catholique.

IV. Jean Piseüs écrit que Frere Guillaume de Vuadford Irlandois, & grand adversaire de Vuiclef mourut deux ans aprés; mais son traitté de la Religion qu'il dedia l'an 1433. au Cardinal Julien Cesarin prouve qu'il vécut plus long-temps; Thomas de Valde fait gloire d'avoir esté son Disciple, & le loüe comme un tres illustre defenseur de l'unité de l'Eglise, & un celebre adversaire des heretiques. Il assista au susdit Concile & feut choisi pour refuter le Dialogue de Vuiclef qui contenoit toutes ses erreurs; j'ay en main son ouvrage manuscrit avec plusieurs autres.

V. Les Tierceres qui vivoient à l'Oratoire de Sainte Agathe prés de Gaïete s'estoient tellement relâchés, qu'on les traittoit comme des Frerots heretiques; c'est pourquoy ils fûrent chassés, & les Observantins fûrent mis à leur place par l'autorité du Pape.

VI. Le Provincial de la marche d'Ancone obtint permission de bâtir un Convent à Camerino, où il y en avoit déja un autre; & ce second est sans doute celuy de S. Ange duquel nous n'avions pas trouvé l'origine, lors que nous avons parlé du premier l'an 1289.

VII. Le cathalogue de Frere Barthelemi de Pise montre, que les Convents de Ribadeo & de Pontevedre en Galice estoient fondés avant cette année, quoy que le temps en soit incertain: un Disciple de S. Dominique avoit établi le premier durant la vie de ce S. Patriarche à un mille de cette Ville, & aprés sa mort il fût donné aux Freres Mineurs: le second est dans la Ville, & une ancienne Epitaphe porte que Paius Gomezulus y fût enterré l'an 1380.

VIII. Le Pape établit quatre Penitentiers apostoliques à l'Eglise du Covent de Tivoli, à cause de la foule qui s'y trouvoit pour gagner les Indulgences qu'il y avoit concedées durant l'Octave de la Nativité de la Sainte Vierge. Il decida le different qui estoit entre les Convens de Cambrige & de Vuaren pour les limites de la queste; il donna pouvoir au General de deposer les Provinciaux qui s'estoient fait instituer par autorité apostolique, ou par d'autres voyes extraordinaires. Il confirma l'institution des Syndics faite par Martin V. & l'exemption de la Jurisdiction des ordinaires accordée par Benoist II. Il establit l'Archevef-

Digitized by Google

que de Mayence, & les Evéques de Stratzbourg & de Baſle Conſervateurs des Privileges en Allemagne ; il revoqua les Privileges des Chapellains apoſtoliques d'Angleterre & d'Allemagne parcequ'ils en abuſoient, & que leur nombre eſtoit devenu à charge. Il unit trois Egliſes paroiſſielles au Monaſtere de Sainte Claire de Riberniz du Dioceſe de Zuerin, ou confirma l'union que l'Evéque Rodolphe en avoit faitte auparavant, nous avons parlé de ce Monaſtere l'an 1325.

De Jeſus-Chriſt l'an 1396. De Boniface IX. l'an 7. De Vuenceſlas Emp. l'an 18. & 19. De l'Ordre l'an 189.

I. FRere Henry Alfero tint le Chapitre General à Rimini le 26. de May, les Hiſtoriens ne diſent point ce qui s'y fit, ny ce qui ſe paſſa en France & en Eſpagne, & aux autres lieux qui tenoient le party de Clement ou de Benoiſt.

II. Guidon de Polenti Vicaire du Pape à Ravenne avoit fait ſon Teſtament l'an 1389. Mais ceux qu'il avoit nommés pour en eſtre les executeurs eſtoient morts, c'eſt pour quoy il donna pouvoir à trois Freres Mineurs, & à trois Dominiquains de choiſir trois habitans de cette Ville pour faire accomplir ſes dernieres volontez. Hoſtaſe de Polenti mourut le 14. de Mars, & fût enſeveli avec l'habit de l'ordre à noſtre Egliſe de Ravenne. Cette illuſtre Famille qui eſt fort puiſſante dans la Romagne a toûjours témoigné beaucoup d'affection aux Freres Mineurs.

III. Fr. Pacellus de Salerne fût promeu à l'Eveſché d'Acierno dans le Royaume de Naples. Frere André Petri de Mont Lateron à celuy de Laodicée ſous le Patriarche d'Antioche. Frere Jean Cecchi d'Offida à celuy de Nicopoli ſous le Patriarche de Conſtantinople, Fr. Paul d'Albertis à celuy d'Orta ſujet immediatement au S. Siege; Fr. Françeis de S. Pere à celuy de Salubric ſous le Patriarche de Conſtantinople, Fr François de Domooſſole à celuy de Sardis en Lydie. Fr. Antoine à celuy de Segni ſujet immediatement au S. Siege. Fr. Jean de Saulo à celuy de Surgat. Fr. Julien Hector de Piſe à celuy de Tharſe en Cilicie ſous le Patriarche d'Antioche. Fr. Jean du Pin Confeſſeur de Martin Roy de Sicile fût inſtitué adminiſtrateur de celuy de Gergenti ; les lettres que le Roy écrivit ſur ce ſujet au Chapitre, le recommandent comme une perſonne de grand merite, & tres digne de cet employ; il avoit eſté elû Eveſque de Malte l'an 1393. & Boniface IX. le transféra à Gergenti, où il mourut l'an 1412. Fr. Jean de Caſtro dans la Poüille l'avoit precedé dans cette derniere dignité, & il fût transferé à celle de ſa patrie.

IV. Le Convent de Laval au Maine fut fondé par Guidon de Laval, & ſa femme Jeane qui ont des Tombeaux d'Airain doré devant le grand Autel ; il eſt tres magnifique car il a de grands Cloiſtres, de fort beaux logemens, & quatre fontaines qui coulent dans toutes les officines ; les Obſervantins l'ont poſſedé preſque dés ſa Fondation par la faveur des Abbés de Clermont & de belle bran-

che,

Digitized by Google

che; auſſi eſt il compté par le Concile de Conſtance entre ceux que ces nouveaux reformés occupoient, & il eſt de la Province de Touraine Pictaviene. Fr. Jean Benedicti qui a eſté Secretaire General de l'Ordre, Viſiteur de diverſes Provinces & Commiſſaire General en France y eſt inhumé. Il s'eſtoit rendu fort celebre en toutes ſortes de ſciences, particulierement en la connoiſſance de la langue hebraïque, & de la grecque; il a compoſé une ſomme des cas de conſcience qui a eſté receuë avec tant d'approbation, qu'elle a eſté imprimée quinze fois.

V. Frere Barthelemi de Piſe rapporte le nom de quelques autres que la Province de Touraine avoit en Xaintonge; mais deſquels nous ne ſçavons rien parce qu'ils ont eſté détruits par les huguenots. Le premier eſtoit à la Rochelle, & il ſert maintenant de college à ces revoltés; les Religieuſes de S. Claire y avoient auſſi un Monaſtere dedié à S. Marguerite, & ſon Egliſe eſt la ſeule qui reſte aux catholiques.

VI. Le Sire de Ponts en avoit fait bâſtir un dans l'Iſle d'Oleron, éloignée de la Rochelle de cinq lieux; les Religieux tâcherent de s'y remettre l'an 1584. Mais je ne ſçais pas s'ils y ont reüſſi.

VII. Le troiſiéme eſtoit à S. Jean d'Angeli que les huguenots ont ruiné, & duquel ils ſe ſervent.

VIII. Le quatriéme eſtoit à Ponts, qui a pris ce nom du grand nombre des ponts qui ſont ſur la riviere qui l'arroſe. Les Seigneurs du lieu l'avoient fondé hors de la Ville à l'honneur de S. François & de S. Dominique.

IX. Le cinquiéme eſtoit à Barbezieux, duquel Guidon Comte de la Rochefoucaut eſtoit Fondateur. Le meſme auteur en met encore cinq dont nos auteurs ne font point mention, ſçavoir celuy de Campriac, celuy de Chaſteau Cadulſe, celuy de Monto, celuy d'Alloſis, & celuy de Colombe.

X. Le Pape permit au Provincial de Toſcane d'accepter l'Egliſe de S. Jean pres de Silano, au Dioceſe de Volaterre, qui luy eſtoit offerte par Criſius de Silano qui en eſtoit patron, & qui vouloit ſe rendre Fondateur du Convent; je ne ſçais pas ſi cela fût executé, car nos auteurs n'en parlent point. Il unit au Monaſtere de Sainte Claire de Conimbre l'Egliſe paroiſſielle de Sainte Marie de Penatona, ſur la priere de Jean Roy de Portugal qui en eſtoit patron.

De Jesus-christ l'an 1397. | De Boniface IX. l'an 8. | De Vvenceslas Emp. l'an 18. & 19. | De l'Ordre l'an 190.

---

1. Frere Jean de Cetina en Aragon, & Frere Pierre de Duegnas en Caſtille ſouffrirent un glorieux Martyre à Grenade. Leur vie avoit eſté auſſi ſainte que leur triomphe a eſté illuſtre, c'eſt pourquoy je veux la mettre icy, comme elle eſt rapportée par Frere Marc de Lisbone, qui l'a copiée d'un auteur qui ne dit pas ſon nom. Frere Jean eut pour Pere Jean de Laurens: il paſſa

Digitized by Google

les premieres années de sa Jeunesse au service d'un Gentil-homme, mais il n'en retira d'autre fruit, que la perte du temps, & de la vertu. Dieu luy fit connoître le mauvais estat de sa vie, & cette lumiere du Ciel fût si efficace, qu'il quitta son Maistre & toutes les esperances du monde, pour se reduire à l'Hermitage de S. Genest pres de Carthagene, où il vecut durant quelques années avec beaucoup de recüeillement.

II. Le desir d'une vie plus parfaitte & plus asseurée le fit revenir en Aragon, où il se rendit Frere Mineur au Convent de Montion : le profit qu'il fit dans la vertu obligea bientôst les Superieurs de le faire élever à la dignité de Prestre, & il fut envoyé à Barcelone pour faire ses estudes ; il reüssit si bien dans cet exercice qu'en peu d'années il devint un celebre & zelé Predicateur, sur tout pour annoncer la Foy aux Maures & aux Juifs; car par tout où il les rencontroit il les exhortoit ardamment à l'embrasser ; ayant esté renvoyé à Chelvas en Valence, il commença d'imiter la vie que les nouveaux reformateurs menoient, par la pauvreté de son habit & par l'entiere nudité des pieds; la nouvelle du Martyre que quelques Freres Mineurs avoient souffert à Jerusalem, l'obligea d'aller à Rome pour obtenir du Pape la permission de passer en ces saints lieux, & d'y prêcher la Foy, car il esperoit que par là il pourroit acquerir la couronne du Martyre : Boniface IX. aprés avoir fait éprouver la fermeté de son zele, luy accorda la licence d'aller dans la Palestine, mais non pas d'entrer dans Jerusalem, de crainte que sa predication ne portat quelque prejudice aux autres Religieux qui conservoient ces Sanctuaires sous la Domination des infideles.

III. Cette restriction fit ressouvenir Frere Jean qu'il avoit une occasion plus facile de reussir à ce qu'il desiroit, en allant prêcher aux Sarrazins de Grenade & d'Andalousie ; c'est pourquoy il revint sur ses pas en Espagne, découvrit son dessein à Frere Jean Vital Provincial de castille, & luy demanda la permission de l'executer. ce Superieur luy representa le danger où il se mettoit, & la necessité qu'il y avoit de bien examiner son zele, qu'il devoit s'y preparer par des jeunes & des prieres pour demander à Dieu la grace de connoistre sa volonté, & la force de l'accomplir ; & afin qu'il pût le faire avec plus de commodité. Il luy assigna le convent du Mont prés de Cordoüe pour sa demeure.

IV. Frere Jean reconnoissant les ordres de Dieu dans ceux de son Superieur y obeït avec plaisir ; il dressa une cellule de branches d'arbre sur un petit terre pres de ce Convent, pour y faire sa retraite ordinaire ; & aprés qu'il y eut passé une année entiere dans une oraison continuelle & avec une austerité extraordinaire, Dieu fit voir par divers prodiges qu'il le destinoit pour estre un glorieux témoin de sa foy ; car le feu s'estant pris à la cuisine du Convent, & ayant déja embrazé une partie du plancher & du toict, avec tous les meubles, Frere Jean se mit en priere, & à mesme tems non seulement le feu cessa, mais tout le dommage qu'il avoit fait, fût si bien reparé qu'il ny resta pas la moindre trace d'incendie. Il guerit d'une grande douleur de cuisse Martin Fernandés qui avoit donné le fonds pour bâtir ce Convent, & il transporta tout seul, & sans peine une grosse pierre que plusieurs ouvriers n'avoient pû remuer. Ces merveilles firent connoistre à ses Superieurs, que Dieu se vouloit

Digitized by Google

servit de ce bon Frere pour en faire encore de plus grandes; C'est pourquoy le Chapitre Provincial qui se tint à Burgos, resolut qu'on luy donneroit le congé qu'il demandoit avec tant d'ardeur. Frere Pierre de Duegnas fût choisi pour son compagnon, quoy qu'il ne fût qu'un jeune Frere lay agé de dix-huit ans qui avoit esté elevé à la Cour du Roy Catholique; Mais Frere Jean avoit eu revelation que ce devot Religieux devoit estre son associé à la couronne du martyre, & cela obligea les Superieurs de le luy accorder.

v. Voila donc nos deux genereux soldats de Jesus-Christ qui se mettent en chemin vers grenade pour chercher l'occasion du combat; les premiers Maures qui les rencontrerent leur demanderent le dessein de leur voyage, & ils leur répondirent avec hardiesse, que c'estoit pour les detromper de la fausse creance de leur foy, & leur apprendre la foy de Jesus-Christ; La providence de Dieu voulut, qu'encore que ces genereux confesseurs disent en plusieurs occasions beaucoup d'autres choses contre les impostures de Mahomet; neanmoins personne ne les arreſta, ny ne leur fit d'injure.

vi. A l'entrée de Grenade le 8. de Janvier, ils trouverent Frere Eustache de Portugal qui servoit de chapellain aux marchands Catholiques de cette Ville; ils allerent d'abord faire un tour par les ruës, afin de reconnoistre le lieu qui seroit le plus propre pour commencer à prêcher; leur veüe & leur promenade émeurent incontinent la fureur du peuple; Mahomet Aben Balua, le quatorziéme Roy Maure qui occupoit ce Royaume, estoit alors à Malaga; c'est pourquoy le Cady les fit venir en sa presence, & apres avoir appris de leur bouche le dessein qu'ils avoient de decrier sa loy, il leur commanda de se retirer sur peine de la vie, leur accordant comme une grace qu'ils peussent s'en retourner sans estre punis de leur entrepriſe; vous nous donnés, dirent alors les glorieux confesseurs, une grande preuve de la fausseté de vostre Religion par vôtre procedé, car vous ne la voulez soustenir que par la force & non pas par la raison, & pour vous endurcir dans vostre aveuglement, vous atribuez à la magie les miracles que Dieu fait en faveur de la foy Chrétiene; si vous voulez voir un témoignage inconteſtable de vos erreurs, nous vous offrons d'entrer dans un bucher allumé avec le plus hardy Sarrazin, & celuy qui en sortira sans se brusler sera censé avoir prouvé la verité de sa foy; vous nous croyez faire une grace de nous permettre de nous retirer sans souffrir aucune peine, nous vous remercions de cette civilité, mais nous recevrions la mort pour Jesus-Christ comme une faveur plus obligeante; Le Cady n'eust point d'autre réponse à cette proposition que de les renvoyer comme des insensés qui se vouloient perdre à credit.

vii. Ce rebut n'estonna point nos valeureux soldats, ils sortirent le lendemain en public, & precherent fort hardiment la foy de Jesus-Christ; Le peuple s'éleva de rechef contr'eux, & les ramena devant le cady, qui les fit mettre en prison jusques au retour du Roy; ils y endurerent toutes les incõmodités que ce mauvais lieu traine avec soy, & le 17. de Fevrier ils furent envoyez aux vignes pour travailler avec les autres esclaves Chrestiens; la patience avec laquelle ils supporterent cette fatigue, fût une grãde consolation à tous ces

Digitized by Google

pauvres malheureux ; le Samedy Frere Pierre eut la permiſſion de dire la ſainte meſſe, dans une petite chapelle qui ne pouvoit pas contenir plus de ſoixante-dix perſonnes ; & il obtint par ſa priere que ſes murailles s'elargirent pour donner place à un grand nombre de chreſtiens qui deſiroient d'aſſiſter a ces ſaints myſteres ; ceux qui chancelloient dans leur foy furent fort confirmés par ce miracle, & tous écouterent avec autant de joye que de profit les ſaintes inſtructions qu'il leur donna: Nos ſaints confeſſeurs furent encore pendant deux mois dans les incommodités du travail auquel on les occupoit pendant le jour ; & dans celles de la priſon où on les enfermoit pendant la nuit, & ne pouvant pas prescher aux infidelles, ils s'employoient à catechiſer les chreſtiens.

VIII. ces longs & ennuyeux travaux firent tomber malade Frere Pierre, & bien-toſt apres Frere Jean ; mais l'un & l'autre avoit plus de peine de ſe voir éloigné du martyre, que de ſe trouver travaillé de la fievre ; ils ne craignoient que de mourir d'une mort commune, & ils ſouhaitoient de la recevoir non pas de la force d'une maladie, mais de la main des Bourreaux ; les prieres qu'ils firent à Dieu ſur ce ſujet furent exaucées, ils recouvrerent la ſanté, & la force du corps renouvella celle de leur eſprit ; le ſecond Dimanche apres Paſques ils recommencerent à prescher aux Maures, & Frere Jean expliquant l'Evangile du Bon-Paſteur, leur dit avec tant de ferveur que Jeſus-chriſt ſeul meritoit cet excellent titre, & que Mahomet n'eſtoit qu'un larron, trompeur & meurtrier, que ces infidelles s'emporterent juſques à la derniere rage pour les perdre.

IX. Le Roy qui eſtoit venu depuis deux jours, les fit conduire en ſa preſence le 13. d'Avril, & apres avoir oüy de la bouche de Frere Jean, la reſolution où ils eſtoient de ſoutenir la foy de Jeſus-chriſt, & de condamner la perfidie de Mahomet, il luy donna un grand coup de baton ſur la teſte ; le ſaint confeſſeur luy témoigna par un remerciment, qu'il eſtoit tout diſpoſé à de plus grandes ſouffrances, & cette douceur fût ſuivie de terribles menaces s'il ne ſe dédiſoit de tout ce qu'il avoit avancé : ce Prince adjouta, vous vous vantez d'eſtre de grands faiſeurs de miracles, je vous veux faire trancher la teſte, & nous verrons ſi voſtre Jeſus-chriſt aura le pouvoir de la reünir à voſtre corps, & de vous reſſuſciter ; s'il le fait je croiray que vous prechez la verité ; Les aſſiſtans craignant que les ſaints confeſſeurs n'acceptaſſent cette condition, s'écrierent qu'il ne devoit faire aucun traité avec ces chreſtiens, parce que c'eſtoient des enchanteurs qui les pourroient ſeduire par leurs ſortileges ; c'eſt pourquoy le Roy changea d'avis & emporté de colere il donna un ſi furieux coup de baton à Frere Jean qu'il luy fit ſauter un œil de la teſte ; cette bleſſure n'aſſouvit pas ſa cruauté, il le fit depoüiller tout nû, & apres s'eſtre laſſé de le battre, il commanda aux autres de l'achever à coups de foüets : ces inhumains le firent avec tant de fureur qu'ils luy ouvrirent les entrailles, & dans tous ces tourmens le glorieux martyr ne prononça que des actions de graces à Dieu qui le rendoit digne de ſouffrir pour ſa cauſe, & des prieres pour ſes bourreaux.

X. Il prit garde que Frere Pierre regardoit ſon martyre avec une contenance aſſeurée & intrepide ; cette veuë luy donna une joye extreme, il benit ce chef

Digitized by Google

compagnon, & l'exhorta de le suivre avec courage dans l'esperance de la gloire qui les attendoit; mais lorsqu'il voulut s'avancer pour luy dire à Dieu, & luy donner le baiser de paix, le Roy l'en empecha & luy refusa cette consolation; sur cela les assistans presserent ce prince de faire assommer cet obstiné, & de reserver Frere Pierre, parce qu'ils esperoient que comme il estoit fort jeune, ils pourroient le reduire à embrasser leur secte par les belles promesses qu'ils luy feroient, & ce Prince s'erigeant en bourreau trancha luy mesme la teste à Fr. Jean avec son cimeterre.

XI. Apres cette expedition il se tourna vers Frere Pierre, & luy dit apprens imprudent à te faire sage aux dépens d'autruy; la vie avec les richesses, ou la mort avec les tourmens sont en ta main; si tu te repens je te combleray de biens & d'honneurs, mais si tu persistes dans ton obstination je te feray mourir cruellement; que vos tresors se perdent avec que vous répond alors le constant confesseur, j'estime plus vos supplices que vos caresses; mon compagnon a triomphé de vous au milieu de vostre Royaume, il est déja dans la gloire du ciel, je ne souhaite que de le suivre, & comme je suis le compagnon de sa foy, vous m'obligerez de me rendre participant de son bonheur; est ce donc, reprit ce Roy; que tu crois que ton compagnon est au ciel? si cela est veritable prie le de revenir, & de ressusciter; cela seroit fort facile au pouvoir de Dieu, dit Fr. Pierre, il n'auroit pas plus de peine à remettre son ame dans son corps meurtry, qu'il en a eu lorsqu'il la luy a donée à sa premiere formation; je ne luy feray pas pourtant cette imprudente demande, parceque je ne sçais pas si elle est necessaire. Le Roy voyant que la douceur estoit inutile pour changer la fermeté de ce cœur intrepide le voulut effrayer par les tourmens; il le fit foüetter cruellement, mais cette rigueur n'arracha de la bouche du S. Martyr que des prieres, & des actions de graces à Dieu; ce Prince essaya une deuxieme fois les promesses, & enfin voyant le Saint egalement constant à mepriser les richesses & les douleurs, il luy trancha la teste: Les corps de ces glorieux Martyrs fûrent mis en pieces & trainés par les ruës avec ignominie; mais enfin ces Chrestiens les recüeillirent & les Catalans les emporterent; plusieurs Eglises d'Espagne sont enrichies de ces pretieuses reliques; mais celle de Vic en possede la plus grande partie qu'elle conserve avec grande veneration: L'acte de la visite que Pierre Evêque de cette Cathedrale en fit le 3. de May 1588. les nomme Frere Jean de Calatayud, & Frere Pierre de Tolede; peut estre que les habitans de ces deux Villes leur ont donné ces surnoms, parce que ces saints y ont demeuré, ou que leurs ancestres en sont sortis, & qu'elles ont voulu s'honorer de leur alliance par ces titres, mais tous les anciens Auteurs les font natifs de Cetina, & de Duegnas.

XII. Fr. Blaise de Clusiano fût promeu à l'Archevesché de Barut en Phœnicie sous le Patriarche d'Antioche. Frere Antoine de Terre-neufve à l'Eveché de Fernes en Irlande, on ne dit pas qui estoit son predecesseur, & Uvarée écrit que cette année Thomas Den estoit Evêque de ce lieu, ce qui me fait soupçonner qu'il n'y ait quelque erreur. Fr. François Bonaccorsi à celuy de Gravina dans le Royaume de Naples, & peu de tems apres il fût fait Administrateur de celuy

Digitized by Google

d'Accia en Corse par l'absence de Raymond Inquisiteur & Nonce Apostolique dans toute cette Isle. L'Histoire de la Ville de Montreal en Sicile dit que Benoist XIII. Antipape fit Archevêque de ce lieu Frere Jean Tausten confesseur de Martin Roy d'Aragon,& que l'an 1403. il fût transferé à Hüesca en Aragon; Martin Carrillo fait mention d'un Jean de Thaustijs Evêque de cette ville, & dit qu'il estoit de l'Ordre de la Mercy; mais ces Auteurs ne s'accordent pas dans la chronologie; ainsi ou ces deux Prelats sont differents, ou l'on confond leur tems & leur institut. Frere Roger estoit Evêque de Venafry suffragant de Capouë, selon les memoires de cette Eglise.

XIII. J'ay dit que le glorieux martir Frere Jean de Cetina avoit demeuré au Convent du Mont appellé autrement de Siera Morena, ce qui montre qu'il estoit déja estably: Il y en a qui rapportent sa fondation à S. François, mais cela n'est pas probable,car nous ne trouvons pas qu'il ait esté en ces cartiers là; il y a plus d'apparence que ce soit l'ouvrage de quelqu'un de ses compagnons;le lieu est fort solitaire au milieu des halliers, dont cette montagne est couverte; son premier bâtiment n'avoit que quarante pieds de longueur & vingt de largeur, de sorte qu'il sembloit plustost une taniere de bétes creusée dans le roc, qu'une demeure pour des hommes; son Eglise n'estoit qu'une grotte, & les chambres qui ne prenoient jour que par le haut s'embloient estre des sepulchres; ce logement se trouvant trop petit pour le nombre de ceux qui vouloient y demeurer, Benoist XIII. permit de l'accroistre, mais Fernandés Seigneur de ce lieu ne voulut pas y consentir, jusques à ce qu'il fût guery d'une grande douleur de cuisse, par les prieres de Frere Pierre comme nous avons dit; le nouveau bâtiment peut loger vingt Religieux, mais outre cela il y a quelques petits hermitages separés; plusieurs personnages de grande vertu les ont habités. entr'autres Frere Barthelemy de Gaudalupe, Frere François Solano Apostre du Peru, Frere Michel Triguillo, Frere Marc de Sainte Magdelaine, Frere Jean de Saint Loüis. Frere Jean de saint Censi, Frere Jean de Carcameo, & Frere Pierre d'Azpitia, & ils y ont tous pratiqué une abstinance admirable & gardé une retraite tres-exacte, les habitans du voisinage ont une affection incroyable pour secourir ces pauvres hermites: Les Marquis Del Carpio sont leurs plus insignes bien-facteurs, & ont fait bâtir tout au prés une maison pour s'y retirer quelque fois. L'an 1556. Didace Loup de Haro fit rebatir tout le convent de pierre à la priere de Frere Barthelemy de Guadalupe, qui tiroit miraculeusement les matereaux de la carriere. Dieu a fait plusieurs autres miracles en faveur de ces bons Religieux; car il a pourveu souvent à leur nourriture par des voyes fort extraordinaires, il a esteint soudainement le feu qui avoit embrazé la foreſt, & il les a delivrez des embuches que les Demons leur avoient tenduës.

XIV. Le Convent de Guadalaxara dans la nouvelle Castille avoit esté des templiers;je ne trouve pas en quelle année il fût donné aux Freres Mineurs,mais ils le possedoient à celle cy selon Fr. Barthelemy de Pise, & les Observantins le prirent l'an 1415. à l'instance de Junic Lopez de Mendozze Marquis de Santillana & Seigneur de ce lieu, qui est enterré dans la principale chapelle; son fils Gonsalve Archevêque de Tolede fit refaire & aggrandir l'Eglise,mais les ou-

Digitized by Google

vriers s'en acquitterent si mal qu'elle tomba deux fois, & on la fit remettre par le moyen des biens que ce Prelat avoit laissez apres sa mort ; les Ducs de L'Infantado qui ont succedé à cette famille en sont reconnus pour fondateurs.

IX. Sous Jean II. Roy de Castille au tems d'une secheresse extraordinaire, on fit une procession publique dans cette Ville, & un Frere Mineur qui precha devant la chapelle de Saint Dominique, où l'on faisoit une station, addressa une priere à Dieu avec tant de ferveur que tous les assistans en furent touchés, eclaterent en soupirs, & fondirent en larmes; sur le même tems une croix tres reluisante parût sur la teste du Predicateur, puis les nuages s'assemblerent, le tonnerre gronda, & une pluye fort abondante fertilisa tout ce païs. Le Roy écrivit ce prodige à Saint Vincent Ferrier, & l'original de sa lettre se conserve à Madrit. Quatre Provinciaux de Castille sont inhumés dans ce Convent, sçavoir Fr. Antome Corduba celebre ecrivain, Fr. Iean Lilius, Fr. Denis de Portugal, & Frere Pierre Alabus : Frere Didace le Duc, & Frere André de Locoya lay y reposent aussi ; le premier estoit si zelé de la discipline reguliere qu'en soixante ans il ne manqua jamais d'assister à matines si ce n'est qu'il fût malade ; & l'autre qui estoit portier y demeura cinquante ans sans sortir jamais à la Ville. Le Cardinal Fr. François Ximenez a tres bien meublé la Bibliotheque. Frere Antoine de Mendozze fils du Marquis de Cenet y a fait bâtir une tres belle chapelle au costé de l'evangile, & l'a enrichie de tres belles reliques; Aluarès de Mendozze fils de Junic Lopez de Mendozze y a fondé quelques chapellenies pour des seculiers, & quelques rantes qui doivent estre distribuées par le Gardien dans les mois d'Avril & de May, pour le secours des pauvres, & pour le mariage de quelques filles délaissées.

X. VI. Un Disciple de Saint François fit bâtir un Convent pres de Talauera en Castille sur le bord du Tage. l'an 1494. Ferdinand de Talauera Evêque d'Auila, Et le premier Archevêque de Grenade apres qu'elle eut esté reprise sur les Maures, en establit un autre pour l'Observance à l'Eglise parroissielle de Saint Leucade, où ses ancestres avoient leur sepulture, & les droits de la parroisse fûrẽt unis à celle de Sainte Eugenie par l'autorité d'Innocẽt VIII. & avec le consentement de l'Archevêque de Tolede & du Curé: depuis le Cardinal Fr. François Ximenez estant commissaire Apostolique en Espagne pour la reformation des Religieux, fit abandonner le premier, parce que l'autre suffisoit pour plus de quarante Religieux, & distribua aux Paroisses les biens que les Conventuels possedoient : les ossemens des Religieux defunts fûrent transportés au second avec grande solemnité par la permission de Leon X. l'an 1548. Iean Suarez Carvaial Evêque de Lugo & commissaire pour la Croisade qui avoit esté marié, obtint pour luy & pour ses descendans le patronat de la premiere chapelle, il la fit orner fort richement, & y fût inhumé : Son fils Garcias a imité sa pieté, & a fait tres bien meubler la Bibliotheque. Frere Iean de Zarzüela lay illustre par plusieurs miracles durant sa vie, & apres sa mort y repose.

XVII. On dit que le Convent de Ciudadreal en Castille est du même temps, les armes des Roys catholiques qui sont en divers endroits font croire qu'ils en sont les Fondateurs ; Philippe III, ayant veu les actes qui en faisoient foy le fit

Digitized by Google

reparer ; les Obſervantins le prirent ſous Ferdinand & Iſabelle, & Frere Pierre Amachada qui ſe joignit alors à eux y mourut en grande opinion de Saintеté.

XVIII. celuy d'Ulmeto au Dioceſe d'Avila avoit eſté établi avant cette année, par les liberalités des habitans ; Frere Antoine Barroſo y mourut l'an 1615. fort eſtimé pour ſa vertu ; ſon abſtinence eſtoit ſi grande qu'il ne mangeoit jamais qu'aprés Veſpres, & ſe contentoit du pain & des herbes ; Dieu luy avoit donné une grace fort particuliere pour éteindre les inimitiés.

XIX. celuy de Collar au Dioceſe de Segovie, a eſté fondé par les Marquis de ce lieu qui ſont maintenant Ducs d'Albuquerque ; ils l'ont rendu fort magnifique, & ont fait dreſſer un beau Mauſolée pour leur famille, celuy de Mirande ſur l'Ebro eſt de meſme temps pour ſa fondation, & pour l'établiſſement de l'Obſervance.

XX. Il y avoit deux pauvres Monaſteres de S. Claire prés d'Aſſié, l'un dedié à S. Sebaſtien, & l'autre à S. Nicolas ; & le Pape permit aux Religieuſes de s'unir enſemble pour en faire un troiſiéme, qu'elles bâtirent dans la Ville.

XXI. Il unit à celuy de Londres l'Egliſe paroiſſielle de Potron du Dioceſe de Lincoln, dont le patronat avoit eſté donné aux Religieuſes par l'Abbé de S. André de Northampton.

XXII. Il permit qu'on prit quatre Religieuſes de celuy de S. Laurens de Paniſperna dans Rome, pour gouverner celuy qu'on vouloit établir à Genes.

XXIII. Le Pape declara contre quelques curés de Saxe, que les Religieux approuvés par les Legats apoſtoliques, où par les ordinaires pouvoient oüir les confeſſions des fidelles ſans leur permiſſion ; il inſera dans ſa Declaration la Bulle de Clement V. *Exhibita ſiquidem nobis* ; & fit copier celle de Boniface VIII. *Proviſionis noſtræ.* qui a eſté donnée touchant l'inſtitution & l'autorité des Generaux, & le Gouvernement de l'Ordre.

De Jeſus-chriſt l'an 1398. | De Boniface IX. l'an 9. | De Vvenceſlas Emp. l'an 19. & 20. | De l'Ordre l'an 191.

---

1. LE Bien-heureux Louis de Hongrie mourut le 12. de May à Foligni : il étoit venu à Rome l'an 1350. pour gagner le Jubilé ; & il s'y occupa pendant quelques années à toutes les œuvres de la charité chreſtienne, & afin de pouvoir continuer ce pieux exercice avec plus de commodité, il prit l'habit du Tiers-Ordre ; il voulut aller viſiter le Sepulchre de S. François, & gagner l'Indulgence de noſtre Dame des Anges ; ſur ſon retour il tomba malade à Foligni, & fût traité fort ſoigneuſement dans l'Hôpital ; lors qu'il eut recouvré la ſanté ; il creut qu'il devoit payer le ſervice qu'il avoit receu, c'eſt pourquoy il ſe conſacra au ſervice des malades. Sa douceur, ſa patience, & ſa charité éclaterent à l'admiration de tous ceux qui le voyoient ; il prit un ſoin particulier de nourrir & d'inſtruire

Digitized by Google

instruire les enfans exposez, & l'exercice des œuvres corporelles ne l'empécha point de pratiquer une penitence tres austere, & une oraison tres fervente. Cette sage conduite le fit regarder comme un modele de vertu, & chacun recouroit à luy pour recevoir ses conseils, & pour estre aydé de ses prieres. Sa vieillesse fût accompagnée d'une longue infirmité, qui acheva de purifier sa vertu; enfin aprés avoir receu tous les Sacremens avec une devotion merveilleuse, il rendit sa benite ame à Dieu. Ses obseques furent honnorées d'un grand concours de peuple, qui le consideroit comme un Saint. Il fût enterré dans cét Hôpital, & la veneration qu'on avoit déja pour luy fût beaucoup augmentée par plusieurs miracles, que Dieu fit en faveur de ceux qui l'invoquoient. L'an 1608. son corps fût trouvé tout entier sans aucune marque de corruption, & transporté sur le grand autel, dans une Chasse fort riche; on le voit encore en cét estat, & Dieu l'honnore chaque jour de plusieurs merveilles.

II. Frere David Corre fût promû à l'Evesché de Clonfert en Irlande. Frere André de Montagnana à celuy de Drivasto Suffragant d'Antibar. Fr. Jean étoit Evesque de Caffa en Tartarie; Frere Jean d'Offida l'estoit de Nicopoli, & il consacra l'Eglise de Fabriano. Frere Maure Cali fort estimé pour sa prudence, & pour sa doctrine, & Frere André de Pate Sicilien furent éleus au mesme temps par divers partis Evesques de Malte, mais le premier ceda son droit à l'autre sous la convention qu'ils firent pour le revenu, & l'an 1409. il fût pourveu de l'Evéché de Catane comme nous verrons.

III. Frere Pierre Marin Provincial d'Aragon estoit fort estimé pour sa sçience dans la Theologie & dans le Droit canon; le Roy Martin l'envoya vers l'Anti-Pape Benoist lors qu'il estoit assiegé dans Avignon par les François, pour luy persuader de redonner le calme à l'Eglise & de se remettre à la bonne foy de Philippe Duc de Bourgogne.

IV. Frere Marc de Venise Provincial de S. Antoine se vouloit deposer de sa charge au Chapitre general de Cologne, mais les vocaux qui connoissoient sa vertu & sa sage conduite refuserent d'accepter sa renonciation, & le Pape méme l'obligea de continuer son office. Frere Jean de Montreal Provincial d'Assise obtint la permission d'avancer son chapitre pour se deposer. Frere Guillaume de Perleto Provincial de Genes se demit de sa charge entre les mains du General. Frere Marin Martini estoit Vicaire Provincial de la marche d'Ancone, Predicateur fort celebre & Inquisiteur trés zelé. Le Provincial de S. Jaques n'avoit pas tant de vertu que ceux-là, s'il faut adjouter foy aux plaintes de ses Religieux, car ils l'accuserent devant le Pape, & obtinrent une commission addressée au General pour luy faire son procez; neantmoins il ne fût pas condamné, ou parce qu'il se trouva innocent, ou parce qu'on craignit qu'il ne se jettat dans le party de l'Anti-pape; mais ses parties feurent si mal satisfaites de ce Jugement, sur tout les Portugais, que le Pape leur accorda derechef deux Anglois pour Commissaires.

V. Frere Estienne Dosa de Marchal qui estoit Chapelain de Sigismond Roy de Hongrie fût fait Administrateur du Convent de S. Martin du Mont de l'Ordre de S. Benoist dans Genes. Frere Jean Henriquez estoit Confesseur d'Henry

Digitized by Google

III. Roy de Castille, & frere Ferdinand d'Illescas l'avoit esté de Jean son Pere. Ce Prince Henry avoit une si grande affection pour l'ordre, qu'il mit sous sa protection speciale toutes les personnes qui le composoient, & tous les biens qui leur appartenoient

VI. Le Convent de Badajoz dans l'estremadure avoit esté bâti avant cette année : mais je ne sçais pas en quel tems. Therese Silvie veufve de Jean Figueroa, & son fils Jerosme firent refaire, & orner la grande chapelle l'an 1551. & la dotetent de quelques revenus ; mais l'an 1567. les Observantins qui s'y établirent, renoncerent à ses rentes, & elles furent données aux Religieuses de S. Claire du Monastere de sainte Anne, avec charge de satisfaire aux suffrages portés par la Fondation. Frere Alphonse de Tapia illustre par sa naissance & plus encore par sa vertu y est inhumé.

VII. Frere Barthelemi de Pise parle d'un Hermitage de nostre Dame des Anges dans le mesme distroit : je crois qu'il estoit prés de Salamea, au mesme lieu où selon Gonzague, frere Paul de Xerez, de la Province de S. Joseph, commença un Convent l'an 1576. mais il fût delaissé parce que les habitans & les Chevaliers d'Alcantara Seigneurs de ce lieu ne fournissoient pas ce qui estoit necessaire pour le bâtiment & pour l'entretien des Religieux ; il a esté repris l'an 1584. par ceux de la Province de S. Michel. Frere Didace de Saint Pierre fit demolir l'ancien logement, parce qu'il estoit trop petit, pour en commencer un plus grand, qui ne s'acheva que vingt & cinq ans aprés. Garcia de Rebles Salazar Thresorier de l'Ordre d'Alcantara, fût un des Principaux Bien-facteurs de ce lieu, & on luy donna pour luy & pour les siens la chapelle qui est du côté de l'Evangile. Caterine de Mont-Roy fille de François & de Constance de Moralez veufve de Jean Ruiz de Contreras fit bâtir la chapelle principale, & donna dequoy entretenir des Lecteurs de Philosophie & de Theologie pour les seculiers ; l'ancienne chapelle de nostre-Dame des Anges s'y conserve encore en mesme estat.

DE JESUS-CHRIST l'an 1399. | DE BONIFACE IX. l'an 10. | DE VVENCESLAS EMP. l'an 20. & 21. | DE L'ORDRE l'an 191.

I. L'An 1252. sous Innocent IV. les Religieux de S. Dominique & de saint François poussés du zele de la conversion des infidelles avoient estabi entr'eux une Congregation pour travailler à ce glorieux dessein ; elle s'estoit si bien augmentée sous Jean XXII. Gregoire XI. & Vrbain VI. qu'on l'appelloit la compagnie des Pelerins de Jesus-Christ ; elle estoit gouvernée par un Superieur qu'ils avoient institué comme Vicaire de leurs Generaux par l'autorité du saint Siege, & sous son obeissance ils alloient par toutes les nations de l'Orient & du Septentrion ; ils avoient parmy eux des Archevesques & des

Digitized by Google

Eveſques avec de beaux Privileges, & par cette ſage conduite ils faiſoient de grands fruits parmy les Heretiques, & les infideles : nous avons veu la contradiction qu'ils ſouffrirent de quelques Prelats de la Ruſſie & de la Hongrie, qui croyoient que ces Privileges choquoient leur autorité, & comment ils fûrent reprimez par Gregoire XI. Quelques freres Mineurs reprirent cette illuſtre fonction, & le Pape donna deux Bulles ſur ce ſujet ; la premiere addreſſée au Superieur de cette compagnie, & à tous ceux qui la compoſoient pour confirmer leurs Privileges ; la ſeconde addreſſée au Provincial & aux freres Mineurs de Hongrie pour leur donner le meſme pouvoir dans leur diſtroit, pour regler les droits des Sepultures, & pour inſtituer tous les Prelats de ce Royaume conſervateurs de leurs Privileges.

II. Henry Roy de Caſtille & de Leon, touché des maux dont le Schiſme affligeoit l'Egliſe, envoya des Ambaſſadeurs à tous les Princes chreſtiens pour les inviter à chercher les moyens d'y porter du remede ; frere Ferdinand d'Illeſcas ſon Confeſſeur, & qui l'avoit eſté de ſon Pere, fût un de ceux-là, & il eſt nommé le ſecond dans la Commiſſion qu'il leur donna.

III. Frere Jean Hermite du Tiers-Ordre mourut le 22. d'Avril, à Maſſacio dans la Marche d'Ancone ; il eſtoit né d'un pere & d'une mere pauvres & heretiques, & Dieu le choiſit comme une roſe parmy les épines, car il le fit inſtruire dés ſa jeuneſſe en la Foy catholique par quelques uns de ſes parens. Il repetoit inceſſamment l'oraiſon dominicale, & invitoit les autres enfans à faire la méme choſe. La meditation des Myſteres divins luy eſtoit ſi agreable, qu'il ne vouloit entendre parler de pas une autre choſe, & Dieu fit connoiſtre bientoſt ſa vertu par un miracle, car à ſa priere dans le temps d'une ſechereſſe extraordinaire, il fit rejallir une belle ſource d'eau, qui dure encore, & ſe nomme la fontaine des chevres de frere Jean.

IV. Lors qu'il fût un peu grand il quitta la garde de ſon troupeau, & ſe retira par le conſentement de ſa mere qu'il avoit convertie, dans une caverne profonde comme un puits ; il y attacha une petite clochete que cette bonne femme ſonnoit, lors qu'elle luy portoit du pain, de l'eau & des herbes, dont il faiſoit toute ſa nourriture. Dans ce trou il ne s'employoit qu'à la Meditation, & à la penitence : le Demon jaloux de ſa vertu n'oublia rien pour le deſtourner de ce genre de vie, il l'attaqua par mille tentations interieures, par des ſpectres hydeux, & enfin par des menaces & des coups ; deſeſperé de voir tous ſes artifices inutiles, il caſſa ſa clochete, ſa mere en y remit une autre, & il la rompit encore ; alors Jean pria ſa nouriſſiere d'en y remettre une troiſiéme, mais de l'acheter de ce qu'elle gagnoit par ſon travail, parce qu'il ſe doutoit que les deux premieres n'euſſent eſté mal aquiſes, & que pour cela Dieu n'eut permis au Demon de les rompre ; la mere le fit comme il ſouhaittoit, & cette troiſiéme clochete reſiſta ſi bien au pouvoir de ſon ennemi, qu'elle ſe conſerve encore entiere à Maſſacio.

V. Jean demeura dans ſa grotte, pendant que ſa Mere vecut : mais lors qu'elle fût morte n'ayant plus perſonne qui prit ſoin de ſa nourriture, il fût obligé d'en ſortir pour aller mandier. La converſation qu'il eut avec quelques Freres-Mi-

Digitized by Google

neurs, le porta à prendre l'institut du Tiers-Ordre, & aprés avoir pratiqué durant quelques années toutes sortes de bonnes œuvres, il tomba malade & mourut dans la cellule, où il avoit accoustumé de se retirer : Dieu manifesta d'abord son decez par les cloches de l'Abbaye de Massacio de l'ordre de Camaldule, qui sonnerent d'elles mesmes ; car comme chacun s'étonnoit de ce prodige, & qu'on en cherchoit la cause, quelqu'un dit que sans doute frere Jean estoit mort, parce qu'on ne l'avoit pas veu depuis quelques jours ; on courut à sa caverne, & on trouva son corps à genoux, les mains jointes, & les yeux élevez vers le Ciel; on creut que les cloches de l'Abbaye qui avoient sonné pour son trepas, marquoient aussi qu'il vouloit estre enterré dans cette Eglise, c'est pourquoy il y fût porté avec grande solemnité : Dieu l'honnora incontinent d'un si grand nombre de miracles, que les habitans le prirent pour leur patron, & depuis ils font sa Feste tous les ans. Martin V. donna cette Abbaye aux freres Mineurs à la demande du Bien-heureux frere Jaques de la Marche, & Nicolas V. la leur confirma l'an 1440. Ainsi ce fils de S. François, est maintenant possedé par ses freres. Un autre frere Jean qui est aussi fort illustre en miracles fût inhumé dans cette Eglise sous l'autel du Crucifix l'onziéme de Mars l'an 1559.

VI. Fr. Jean Gibileto fût promeu à l'Evesché de Chomoque dans une Isle de l'Estat Ecclesiastique. Frere Benoist d'Arpino à celuy de Potenza dans le Royaume de Naples. Frere Sixte Coleta à celuy de Giovennazzo dans la Calabre. Frere Dominique de Sora à celuy de S. Marc dans le mesme Païs. Frere Berthole Huchi de Rotuila à celuy de Siniscopuli, Frere Jean Plieta à celuy de Vilna en Lithuanie. Frere Matthias à celuy d'Orvieto. Frere George Piloni dit que frere George d'Oglioni natif de Belluno Evesque d'un Evesché dont il ne sçait pas le nom estoit suffragant de celuy de Bresse, & qu'il donna le chef de S. Aldegonde Vierge au Convent de sa patrie. Rodulphe écrit que frere Jean Lucien de Venise estoit Evesque de Bourgdue, & que frere Benin son compatriote l'estoit de Canavie. Je trouve que frere François Ange de Viterbe estoit Evesque de Casandre.

VII. Le Chapitre general se tint dans Assise ; il y fût ordonné qu'on feroit l'office de saint Joseph ; frere Barthelemi de Pise y presenta l'ouvrage qu'il a composé des conformités de S. François avec Jesus-Christ, où il a ramassé de bonne foy beaucoup de choses tres utiles à nostre Histoire, quoyque le stile n'en soit pas poli, & que l'ordre des temps n'y soit pas gardé. Les critiques, & les delicats ne l'approuvent pas bien, mais il a écrit avec tant de sincerité qu'on auroit grand tort de soupçonner qu'il ne fût pas fidelle : le chapitre nomma des Commissaires pour examiner cet écrit, & sur le bon témoignage qu'ils en donnerent, il fût tres bien receu ; & pour une marque de l'estime qu'on en faisoit, le General avec le consentement des vocaux fit present à l'Autheur d'un habit que S. François avoit porté : & frere Barthelemi le reçeut comme un Tresor par lequel il se croyoit surpayé de son travail ; il le remit au Convent de Pise, & il s'y conserve avec grande veneration.

VIII. Ce frere Barthelemy estoit fils d'Albici de Rivonico : il avoit embrassé la pauvreté de Jesus-Christ dans l'Ordre de saint François estant encore fort

Digitized by Google

jeune, & il fit un si grand progrés à la vertu & à l'estude, qu'il fût employé pour enseigner la Theologie à Bologne, à Pavie, à Pise, à Siene & à Florence: il aquit encore une grande reputation par ses predications, à quoy il commença de s'appliquer l'an 1342. & il les continua pendant soixante ans avec grand fruit. Il estoit si zelé de la pauvreté qu'il écrivoit ordinairement sur des tablettes afin d'épargner le papier; voyant bâtir le Cloître de Pise avec trop de somptuosité, il en fit tant de bruit que l'ouvrage fût interrompu. Il portoit toûjours un habit fort vil, & ne se servoit point de sandales, même dans les voyages; il estoit en une si grande estime que par tout où il passoit le peuple couroit aprés luy, pour l'honnorer, & pour baiser son habit.

IX. Il fit plusieurs miracles pendant sa vie; Mais son humilité l'obligeoit de les attribuer où aux merites de Saint Loüis Evesque qu'il invoquoit, ou à ceux du Bien-heureux frere Geraud duquel il portoit toûjours des Reliques. Il delivra une femme possedée depuis vingt mois, par un billet qu'il luy envoya avec les Reliques de ce Bien-heureux; il procura la mesme grace à plusieurs autres par son attouchement; il redonna la veuë à un enfant en luy mettant un billet sur la teste. Il a écrit plusieurs ouvrages outre celuy dont nous avons parlé, & j'en donneray le denombrement dans le catalogue de nos auteurs. Enfin il mourut plein de vertus & de merites âgé d'environ cent ans le 10. de Decembre l'an 1401. Le concours qui se fit à ses funerailles empêcha de l'enterrer durant quelques jours, & il fût mis secrettement dans un Tombeau couvert de Marbre, devant l'autel du Bien-heureux frere Geraud.

X. Il a mis dans son livre des conformités le catalogue des Provinces, des Custodies, des Vicairies, & des Convents qui estoient en ce temps dans l'Ordre; j'ay parlé de ceux dont l'origine estoit asseurée, & d'autres par occasion; il en reste beaucoup dont je n'ay pas pû traitter; c'est pourquoy je veux mettre icy son denombrement, & parce que les noms propres sont fort difficiles à trouver, je me serviray pour les éclaircir de deux manuscrits, dont l'un est dans la Biblioteque du Vatican, & l'autre dans celle d'Aracœli; j'y adjouteray ceux dont il n'a pas eu la connoissance & que j'ay trouvé en d'autres autheurs: je commenceray par ce qui appartient à la famille de decà les monts; & je remettray à l'année suivante, ce qui touche la famille de delà les monts.

XI. La famille de deçà les monts est composée de dix & sept Provinces, & possede six cens cinquante-neuf Convens, divisés en six vingts Custodies dont voicy le denombrement en détail.

La Province de S. François a 80. *Convens en neuf Custodies.*

La Custodie d'Assise a les Convents de S. François d'Assise, de Nostre Dame des Anges; de sainte Claire, de S. Damien, des prisons, d'Ispelle, de Bethonio, de l'Isle, & de Rochiciola. *La Custodie de Perouse* a ceux de Perouse, du mont de Perouse, d'Agello, de Libotello, de Diruta, de Marciano, de Corciano, de Pregio, de Ferneto, de Civitella, de Mont-Jovio, de l'Isle du Lac, de Perousini, de Mont-Luci, & de Nostre Dame des Anges. *La Custodie de Castello* à ceux de castello, du Bourg S. Sepulchre, de Fracta, de Monconi, de cerbarolo, & de citerne. *La Custodie de Todi* a ceux de Todi, d'Ame-

Digitized by Google

lia, d'Ayguepersé, de l'Hermitage, de ſainte Illuminée, de Montaiono, de Pantanellis, de Lognano, & de Canali. *La Cuſtodie d'Augubio* a ceux d'Augubio, de Gualdo, de Nocera, de Capricornio, & de Colleſtacialio. *La Cuſtodie de Narni* a ceux de Narni, de Terni, de S. Gemin, de Pieluci, de Stronconio, de Carbio, & d'Arrone. *La Cuſtodie de la Vallée de Spolete* a ceux de Foligni, de Spolete, de Trevi, de Jani, de Piſcia, de Mont-faucon, de Bevagna, & de Montluc. *La Cuſtodie de Monſagnes* a ceux de Norſia, de Caſſia, de Viſſo, du mont Saint Martin, de Cerethi, de la Vallée, de l'Hôpital, d'Occoſio, & de Sainte Magdelaine. *La Cuſtodie du Royaume* a ceux de Montreal, de Leoneſſa, de la Poſte, de Montleon, d'Arquata, de Matrici, de Monticelli, d'Acumoli, & de Cité Royalle.

La Province de la Marche a 89. *Convens en ſept Cuſtodies.*

La Cuſtodie d'Aſcoli a les Convens d'Aſcoli, de Pignano, de Venarupta, de S. Victoire, de Pulegio, de Montalto, de Caſtillon, de Ripatranſone, de Montfaucon, d'Offida, de Mont des fleurs, d'Aqua-viva, des Fourches, & de Corſignano. *La Cuſtodie de Camerino* a ceux de Camerino, de Tolentin, de Saint Severin, de Mont-ſaint, de Cité neufve, de Macerata, de Montlupon, de Trabebonanti, de la Serre de Murron, de Plorati, & de Mont-Milon. *La Cuſtodie d'Ancone* a ceux d'Ancone, de Forano, d'Oſimo, de Recanati, de Cordon, de Forano un ſecond, de Monticulo, de Tornoſano, de Caſtromilio, de Camorano, de Caſtro Ficardo, & de Siroli. *La Cuſtodie d'Ieſi* à ceux d'Ieſi, de Pira, de Matellica, de la Serre Saint Quirice, de la Roche, de la Serre des Comtes, de Saſſo Ferrato, de l'Eſtable, de Mont-neuf, de Sinigaglia, de Fabriano, & de Mont-Bodio. *La Cuſtodie de Fermo* a ceux de Fermo, de Laurier, de ſaint Genez, de Moliano, de Ceſa colomba, de Mont-cuba, de Fallerone, de Brufort, de Mont-Ulm, de Mont-grenier, de Mont-Acton, de S. Elpide, de Mont ſainte Marie, de Mont ſaint Pierre, de Maſſa, d'Amandula, de S. Ange & de Penna S. Jean. *La Cuſtodie de Fano* a ceux de Fano: de Mont des oyſeaux, de Foſſembrun, de Peſaro, de ſainte Victoire, de Pergula, de Corinalto, de Saltaria, de Scotoneto: & de Mont-Formiſſin. *La Cuſtodie de Feltre* à ceux d'Vrbin, de Saſſo corbario, de Frigiola, de Mont de Florence, de Penna ſaint Martin, de Leonani, de Duranti, de Mercatelli, de S. Ange au gué, de ſaint Leon, & de Calui.

XIII. *La Province de Rome a* 51. *Convent en ſept Cuſtodies.*

La Cuſtodie de Rome a les convens d'Aracœli, de S. François au delà du Tybre, de Suttri, de Campagnano, de Cité Caſtellanne, & de Mont des comperes. *La Cuſtodie de Viterbe* a ceux de Viterbe, de Tuſcanelle, de Corneto, de Montalto, de Mont-flacon; & d'Orta. *La Cuſtodie d'Orvieto* a ceux d'Orvieto, de Bagnorea, de Bolſena, d'Aqua-pendente, de Proceno; & de Pitiliani. *La Cuſtodie de Rieti* a ceux de Rieti, de Fonte-Colombo, de Cité ducale, de Longoni, de la Vallée, d'Arcinibaldi, de Grecio, de Puybuſcon, de Tarani, de Maliani, de Mont-Leon, de S. Alexandre, & de S. Jaques. *La Cuſtodie de Tyvoli* a ceux de Tyvoli, de Rubiano, de Celles, de Sufflagio, de Vicovaro, & de Civitella. *La Cuſtodie Maritime* a ceux de Terracine, de Piperno, de Sez-

Digitized by Google

za, de Nimphe, d'Albano, de Netruni, & de Beletri. *La Custodie de la Campagne* a ceux d'Anagni, de Valmonton, d'Alatri, de Ferentino, de Pilio, de Segaroli & de Somnino.

XIV. *La Province de Toscane a quarante-huit Convens en sept Custodies.*

La Custodie de Pise a les convens de Pise, du Bourg de Pise, de Savazano, & de Pontremoly. *La Custodie de Luques* a ceux de Luques, de Piscia, de Ficecho, de S. Miniat, & de Pistoya. *La Custodie de Florence* a ceux de Florence, de carmignagno, du Pré, du Bourg de Florence, du Bourg saint Laurens, du Bois de Fichino, & de Barberin. *La Custodie de Sienne* a ceux de Siene, de saint Geminien, du col, de Volaterre, de Puibanoi, & d'Asciano. *La Custodie d'Arezzo* a ceux du Mont-Alverne; de Puppio, de Gargareti, de Mont-Varchi, de Lucignano, de castillon, & de Cortone. *La Custodie de Chiusi* a ceux de chiusi, du Bourg du peuple, de Sercono, de Sartiano, de Radicofani, de Plano, de saint Processe, de Mont-Ilcin, & de Mont-Politien. *La Custodie Maritime* a ceux de Massa, de Piombino, de Grosseto, de castillon, de Suvereto, & de mont Leon.

XV. *La Province de Bologne a quarante cinq Convens en cinq Custodies.*

La Custodie de Bologne a les Convens de Bologne, de Saint François prés de Bologne, de Nostre Dame de la paix de & saint Paul au mont, d'Vragnano, de Planorio, de saint Jean de Confortin, de Crespolani, d'Argellata, de Ricardina, de Calderaria, & de sainte Marie au mont: *la Custodie de ferrare* a ceux de Ferrare, de Modene, de Favone, de Carpi, de la Mirandole, de Reggio, & de Mont-faucon, *la Custodie de Parme* a ceux de Parme, de Cremone, du Bourg S. Domnin, de Plaisãce, de Bobio, & de Casalmaieur. *La Custodie de Ravenne* a ceux de Ravẽne, d'Imola, de Faenza, de cervi, de Montreal, de Tossignagno *La Custodie* de Forli a ceux de Forli, de Rimini, de Cesene, de S. Archange, de Moelle, de Longiani, de sainte Agathe, de Veroli 2. de Fracta, de Bartinorio, & de Castrocario.

XVI. *La Province de S. Antoine a trente-huit Convens en quatre Custodies.*

La Custodie de Padoüe a les Convens de Padoüe, de Vicenze, de Montcilici, d'Este, de Lendenaria, de Rovigo, de Peuple du Sac, de Basciano, de Quartaroli, de Begulenta, de Montagnana, de saint Pierre de Viminaro, de sainte Ursule, & de Galcignany. *La Custodie de Veniſe* a ceux de Veniſe, de S. Nicolas, de S. François des vignes, de Lugi, & de Bagna Cavallo, S. François de Contrata, de Trevise, de Coneglano, de Clugia, de Belluno, de Feltro, de Seraval & d'Assilio. *La Custodie du Frioul* a ceux d'Udene, de Portgruyer, de cité d'Autriche, de Cremone, de Castello, de Villehaute, de Sulcigno, & de Goricio. *La Custodie de Verone* a ceux de Verone, de Mãtouë, de Trẽte, de Ripa, & de Cologne.

XVII. *La Province de Milan a vingt-sept Convens en cinq Custodies.*

La Custodie de Milan a les Convens de Milan, de Lody, de Pocoly, de Gallerata, & de Sorano. *La Custodie de Monza* a ceux de Monza, d'Opprено, de Bourg Mercaty, de Caturio, de Decio, & de Marguliano. *La Custodie de Bresse* a ceux de Bresse, de Pergame, d'Ysco, de Gregnano, de Valcamonica, & de Creme. *La Custodie de Cumes* a ceux de Cumes, de Varisio, de Lugano, & de Lucarny. *La Custodie de Verceil* a ceux de Verceil, de Novare, d'Yvrée, d'Ast, & d'Ossula.

Digitized by Google

XVIII. *La Province de Genes a trentequatre Convens en ſix Cuſtodies.*

La Cuſtodie de Genes a les Convens de Genes, de Savone, de Clavaro, d'Alborio, de la Chapelle, de Sexty, & de Vario. *La Cuſtodie d'Aſt* a ceux d'Aſt, d'albe, d'Aix, de Moncalvo, & de Cortimille. *La Cuſtodie d'Albenga* a ceux d'Albenga, de Noldo, de Vintimille, de Ceva, de Mont-Vic, de Foſſano, & de Coni. *La Cuſtodie de Piedmont* a ceux de Pignerol, de Chery, de Mont-Callier, de Turin, de Suſe, de Riparolo, & de Clavaſio. *La Cuſtodie de Mont-Ferrat* a ceux d'Alexandrie, de Caſal, de Valence, & de Caſſino. *La Cuſtodie de Pavie* a ceux de Pavie, de Tortone, de Vigevano, & de Caſtel Novo.

XIX. *La Province de Dalmatie a trente Convens en quatre Cuſtodies.*

La Cuſtodie de Raguſe a les Convens de Raguſe, de Duraz, de Dulcigno, de Cattaro, de Scutari, d'Antibar, de Daxa, & de Corculo. *La Cuſtodie de Zara* a ceux de Zara, de l'Iſle pres de Zara, de Pago, de Pagman, de Podneuf, de Sebenico, de Berberio, de Scardona, de Traü, & de Spalatro. *La Cuſtodie d'Arbe* a ceux d'Arbe, de Segna, de Modrucsh, de Veglia, & de Cherſi. *La Cuſtodie d'Iſtrie* a ceux de Pola, de Parenzo, de Pirani, de Cavo d'Iſtrie, de Mugla, de Trieſte, & de la Vallée.

XX. *La Province de la Terre de Labour a cinquante quatre Convens en cinq Cuſtodies.*

La Cuſtodie de Naples a les Convens de ſaint Laurens, du tres ſaint Sacrement, de ſainte Marie la neufve, de ſainte croix, de ſainte Marie de la Reyne, de ſainte Marie Magdelaine, de Sainte Marie Egyptiene, tous dans Naples, de capouë, d'Averſa, de Tyany, de Seſſa, de Nugiani, de Mataloni, de Nole, & de carinole. *La Cuſtodie de Salerne* a ceux de Salerne, de Tarente. de caſtelimar, d'Amalfi, de ſaint Severin, de Ravelli, de Giffony, de Sarny, & de Nocera. *La Cuſtodie de la Principauté* a ceux de Marſico, d'Oleta, de Muro, Diano, & de Saponaria, d'Eboli, de Scutula, de Montlar, d'Agloboli, & de ſainte Marie. *La Cuſtodie de Benevent* a ceux de Benevent, d'Avellino, de ſainte Agathe, de cerety, d'Arien, d'Eaupourrie, de Mont Sarcule, de Mont-Fuſcule, & d'Olive. *La Cuſtodie de ſaint Benoit* a ceux de Gaïete, de Traiecto, de Fondi, d'Ytri, de Bourgblanc, de ſaint Germain, de Sora, d'Arpino, de Temperamy, d'Olivet, d'Aquin, & de Maronule.

XXI. *La Province de Penna a quarante deux Convens en ſix Cuſtodies.*

La Cuſtodie d'Aquila a les convens d'Aquila, de Fonticules, d'Offeni, de chaſteau-vieux, de Sulmo, & de Popery. *La Cuſtodie de Penna* a ceux de Penna, de Cataviary, d'Adali, de Pontaria, de Lorete, de Celano, de Manupello, & de Tocti. *La Cuſtodie de Thiety* a ceux de Thiety, de Laſſany, d'Ortone, de Peſchiera, de Palena, de Guardia, de Francavilla, & de Ludany. *La Cuſtodie d'Arien* a ceux d'Adry, de Poleny, de la Vallée, de Cité ſaint Ange, de Siluſci, & de Mont-Silvin. *La Cuſtodie de l'Abruzze* a ceux de ſaint Juſte, de ſaint Omer, de Terany, de Camplo, de Civitelle, de Murri, & de Contreguerre. *La Cuſtodie de Marſico* a ceux de Marſico, de Selany, de ſaint Pierre, d'Auezany, de Corbatio, de Tagliacozzi, & de Balſorano.

XXII.

Digitized by Google

XXII. *La Province de Saint Ange a vingt neuf Convens en quatre Cuſtodies.*

La Cuſtodie du Comté a les convens de Sergna, de Venafry, de Boiano, de champbas, d'Anglone, de Limoſane & de Planici. *La Cuſtodie de la Cité* a ceux de Guillioniſi, d'Allareny, de la cité, de Precina, de Termoly, de Vaſti, & de Mont-Odaric *La Cuſtodie de Mont-ſaint Ange* a ceux de ſaint Ange, de Monfredonia, de ſaint Jean le rond, de Veſtes, de Paſquitio, de Rody, de camany, & d'Iſchitelles. *La Cuſtodie de la Capitanate* a ceux de Lucera, de ſaint Severin, de la Foſſe, de caſal neuf, de Troye, d'Aſcoly, & de corneto.

XXIII. *La Province de la Poüille a vingt ſix Convens en cinq Cuſtodies.*

La Cuſtodie de Barleta a les convens de Barleta, d'Andry, de Melfi, de canoſa, & de Venoza. *La Cuſtodie de Bari* a ceux de Bari, de Bitonte, de Melficane, de Vigilia, de Trano, de caurato & de Giovennanzzo. *La Cuſtodie de Tarente* a ceux de Tarente, d'Oſca, d'Oſtuni, de Gioia, & de Monpoli. *La Cuſtodie de Brindes* a ceux de Brindes, de Neritoni, de Licio, d'Oſtranto, & de Daleſſano. *La Cuſtodie de Matera* a ceux de Matera, de Gravina, de de Mont-chevelu, & de Tricarico.

XXIV. *La Province de Calabre a dix-ſept Convens en quatre Cuſtodies.*

La Cuſtodie de Rheggio a les Convens de Rheggio, de Geraſio, de Tropea, de Montleon, & de Seminaria. *La Cuſtodie de Cotrone* a ceux de Cotrone, de Catanzaro, de Squillaci, & de Nicaſtro. *La Cuſtodie de Chateau Villar* a ceux de Chateau Villar, de ſaint Marc, de Curiliany, & de Scalea. *La Cuſtodie de la Vallée* a ceux d'Amantea, de Biviani, de Coſenza, & de Martorano.

XXV. *La Province de Sicile a vingt-ſept Convens en cinq Cuſtodies.*

La Cuſtodie de Meſſine a les Convens de Meſſine, de Catane, de Randacio, de Taormine. & de Patti. *La Cuſtodie de Gergenti* a ceux de Gergenty, de la Place, de ſaint Jean, de Nario, de Terreneuſve, & de Chateauneuf. *La Cuſtodie de Palerme* a ceux de Palerme, de Polizzi, de Termes, de Ciſalu, & de chateaubon. *La Cuſtodie de Trapani* a ceux de Trapani, de Mazare, de Marſal, de Mont Saint Julien, d'Alcami, & de Salem. *La Cuſtodie de Syracuſe* a ceux de Syracuſe, de Leontino, de Noti, de Raguſe, & de Calatagirone.

XXVI. *La Province de la Romagne en Grece a treze Convens en trois Cuſtodies.*

La Cuſtodie de Negrepont a les Convens de Negrepont, de Candie, & de la Canée. *La Cuſtodie de Thebes* a ceux de Thebes, d'Athenes, & de Corinthe. *La Cuſtodie de Clarence* a ceux de clarence, de coron, de Patras, d'Andreville, de Jacynthe, de Saxaro, & de cefalonie.

XXVII. *La Province de la Terre Sainte a neuf Convens en deux Cuſtodies.*

La Cuſtodie de Nicoſie en Chypre a les Convens de Nicoſie, de Famagouſte, de Paphos, de Namocie, & de Fimiſo. *La Cuſtodie de la Syrie* a ceux du Mont-Sion, du ſaint Sepulchre, & de Barut.

XXVIII. Il me reſte à dire quelque choſe des Convens dont je n'ay pas

Digitized by Google

trouvé occasion de parler, & je le feray en suivant l'ordre des Provinces. Dans la Province de Saint François celuy de l'Isle, appellé autrement Sainte Croix de Bastia possede le corps du Bienheureux Frere Conrad d'Offida. Celuy de Rochisciola a porté plusieurs saints Religieux. celuy de Castello est fort beau : Le Bien-heureux Frere Jacques lay qui estoit natif de ce lieu, l'a orné de diverses pieces de Sculpture fort excellentes qu'il a travaillées ; sa teste qui se garde sous le grand Autel a les soureils aussi entiers que le jour de sa mort, & Dieu l'a honnoré de plusieurs miracles. celuy de Fracta possede maintenant un benefice Ecclesiastique.

XXIX. Dans la Province de la Marche celuy de Montalto avoit esté bâty à ce qu'on dit du tems de saint François, dans un bois au dela de la riviere d'Aus, il a esté transporté au lieu où il est presentement. Frere Felix Perrety Pape sous le nom de Sixte V. estoit natif de ce lieu, & il y avoit pris l'habit de la main de Frere Sauveur son oncle. celuy d'Offida fût bâti avant l'an 1243. son enclos estoit si petit qu'Innocent IV écrivit deux fois aux Magistrats de cette Ville, pour les exhorter d'y faire joindre quelques terres qui appartenoient à l'Abbé de Farfen, il y a un bras du Bien-heureux Frere conrad natif de ce lieu. celuy de cossignano estoit estabi avant le Pontificat d'Alexandre IV. car il y conceda quelques Indulgences environ l'an 1448. on en bâtit un autre dans la Ville à la chapelle de saint Paul qui fût donnée pour cela par l'Abbé de Farfen ; mais on n'abandonna pas entierement le premier.

XXX. Celuy de Tolentin est du tems d'Innocent IV. qui exhorta les fidelles de contribuer à le bâtir : on y conserve la teste du Bienheureux Martyr Frere Thomas natif de ce lieu, & on y celebre sa feste. Plusieurs autres grands personnages sont sortis de ce lieu, sçavoir Frere Jacques Docteur, Procureur General, & Inquisiteur sous Eugene IV. Frere Bathelemy Docteur, & inquisiteur sous le mesme Pape. Frere Jerôme Jacobilla Docteur qui a gouverné pendant dix-huit ans les Provinces de Boheme, d'Autriche de Silesie & de toute l'Allemagne, & qui fût confesseur de l'Empereur Rodolphez. Frere Antoine & Frere Pierre qui ont esté Inquisiteurs sont aussi ses enfans. L'Eglise de Saint Jean qui est dans la Ville est annexée à ce convent. Geraud Evêque de Fermo donna le fonds pour celuy de Mont-Saint, & Innocent IV. exhorta les fidelles de contribuer à l'edifice. celuy de cité neufve fût bâti sous Gregoire IX. Le Bien-heureux Frere Iacques de Mont-Saint lay Illustre par sa contemplation, & par ses miracles a fleury dans ce lieu ; mais il est enterré à l'Eglise de la Parroisse.

XXXI. celuy de Ploracy avoit esté bâty un peu apres la mort de saint François entre des montagnes fort rudes selon la tradition commune, & l'on croit qu'il fût transferé au lieu, où il est l'an 1327 par les liberalitez de Marguerite de Salimbenis.

XXII. Les deux convens de Forano ont esté donnés aux Observantins. celuy de cordon fût bâty hors de la Ville au cartier saint Estiene avant l'an 1244. celuy d'Apiri estoit estably avant l'an 1336. selon l'inscription qui est à un tableau. celuy de saint Quirice fût bâty au milieu de la Ville l'an 1262.

Digitized by Google

XXXIII. Celuy de Cesa Colomba fût donné aux Obſervantins ſous Leon X. Celuy de Bruford fût eſtably par S. François, qui y laiſſa une image d'un Seraphin qu'il avoit tracée avec le bout de ſon cordon comme avec un burin; c'eſt pourquoy depuis ce temps la ville de Sarnano d'où ce territoire dépend porte un Seraphin pour ſes armes, & le Cardinal Fr. Conſtance de Sarnano le prit auſſi pour les ſienes. L'an 1328. ce Convent fût tranſporté dans la ville; le ſuſdit Cardinal y eſt inhumé; Frere Benin Arrede Predicateur celebre & Eveſque de Belluno, & Frere Nicolas Inquiſiteur ſous Innocent VII. & Gregoire XI. eſtoient natifs de ce lieu.

XXXIV. Celuy de S. Elpide fût fondé hors de la Ville au commencement de l'Ordre, & depuis il a eſté tranſporté dedans. Celuy de ſaint Pierre des Anges qui eſtoit hors la Ville fût remis dedans l'an 1270. à l'Egliſe de S. Pierre de Maran qui fût donnée par les Moines de S. Pierre de Florentio du Dioceſe de Spolete; un Preſtre deputé par le Chapitre de S. Jean de Latran y fait encore l'office de Curé. Celuy d'Amandula prouve ſon ancienneté par une Bulle d'Alexandre IV. touchant l'autorité des Inquiſiteurs. On y bâtit une ſeconde Egliſe qui fût conſacrée l'an 1332. parce que la premiere menaçoit de ruine. Le B. Frere Gabriel d'Iefi eſt enterré ſous le grand Autel; & le B. Frere Serviteur de Dieu, ſous celuy de S. Antoine, l'un & l'autre eſt honnoré de pluſieurs miracles.

XXXV. Celuy de Fano ſur la mer Adriatique qui donne le nom à la Cuſtodie fût bâti par S. François ſelon la tradition commune, & il eſt aux Conventuels; la chapelle de S. Julien qui ſert à la confrerie de la Conception étoit ſa premiere Egliſe; on y garde la Bulle d'Alexandre IV. qui recommanda ce bâtiment à la charité des fidelles: l'inſcription d'un ſepulchre porte qu'il fût dreſſé l'an 1286. par Simon Medecin de Luques pour la famille des Taureliens: l'Egliſe fût ſacrée l'an 1336. & les ſepulchres des Maleteſtes portent qu'ils en ſont les Fondateurs. On y ſonne l'*Ave Maria* le matin non pas par trois coups de cloche ſeparez, mais par des tons ſuivis, en memoire de ce que Saint Bonaventure découvrit une trahiſon qui ſe devoit executer à cette heure-là contre cette Ville, & un ſon de cette ſorte en eſtoit le ſignal; cela ſe paſſa ſous Alexandre IV. qui fit punir les traiſtres. Frere Bartolucio natif de cette ville y eſtoit Inquiſiteur au meſme temps.

XXXVI. Celuy de Peſaro, duquel nous ne ſçavons pas l'origine, poſſede les ſepulchres de la B. Micheline; de Paule des Urſins femme d'un des Maleteſtes, qui mourut l'an 1318. de Jean Jacques Leonard Comte de Mont l'Abbé illuſtre par ſa doctrine, & pour les ambaſſades qu'il a faites, qui mourut l'an 1562. & de pluſieurs autres, la nouvelle Egliſe de celuy de Pergula fût bâtie l'an 1277. on y conſerve deux grands volumes de la Bible en tres-beau caractere & ornez à chaque page de tres-riches enlumineures, que Frere André natif de ce lieu y envoya de Piſe.

XXXVII. Celuy de Corinalto qui avoit eſté donné aux Obſervantins ſous Pie V. fut reſtitué aux Conventuels par Sixte V. à la priere du Cardinal de Sarnano. Celuy de Mont-formicin prés de Mandaïni du Dioceſe de Rimin fût tranſporté plus loin d'un mille, à un lieu plus commode; & ſon Egliſe fût con-

Digitized by Google

sacrée l'an 1310. Menadellus de Bifurca donna la place pour ce second establissement.

XXXVIII. L'an 1286. l'Evesque d'Urbin vendit aux Freres Mineurs l'Eglise de Saint Ange avec les maisons contiguës, sous la reserve de la rente annuelle d'une livre de cire. La petite Eglise de Montrusseti qui estoit une Abbaye de Saint Benoit, dépend maintenant de ce Convent. Celuy de Frigiola fût donné aux Observantins, mais je crois qu'ils l'ont abandonné. Celuy de S. Marin a esté bâti peu de temps aprés la mort de S. François, car l'Eglise fût sacrée l'an 1254. il a esté changé dans la Ville, comme j'ay dit l'an 1292. & la nouvelle Eglise fût bâtie l'an 1361. par Vannes de Fordiligia, & les Religieux s'y changerent l'année suivante. Celuy de S. Ange au Gué fût establi hors la Ville l'an 1273. & l'Eglise sacrée l'an 1310. par sept Evesques qui y concederent sept années d'indulgence pour le dernier Dimanche de Septembre. On y conserve le corps de Castora de Gabrielis qui a merité par sa vertu le titre de Bienheureuse.

XXXIX. Dans la Province de Toscane l'Evesque de Pise avoit donné à S. François une petite Eglise dediée à la Tres-sainte Trinité, prés de laquelle les Bien-heureux Freres Agnelet, & Albert natifs de cette Ville firent bâtir un petit Convent; mais depuis on y a fait un bâtiment fort magnifique, & une grande Eglise, dont les murailles sont revestuës d'un marbre qui a esté tiré d'une carriere des Seigneurs de Uvalandi; les principales familles de la Ville y ont des chapelles & leurs tombeaux; Ferdinand de Medicis y ajoûta beaucoup d'ornemens l'an 1603. Frere Barthelemy Malacina, natif de ce lieu, Evesque d'Empoli y est enterré; il y a un logement destiné pour l'Inquisiteur.

XL. Frere Loüis Gandolphi Evesque de Pruim est inhumé à celuy de Pontremoli. Celuy de Sarrazane conserve un portrait de saint François tiré au naturel par le fameux Marguerit Aretin.

XLI. Celuy de Piscia reconnoît pour Fondateur de sa premiere Eglise les Seigneurs Rollands; il en a une plus grande, où les familles d'Obozi & de Maynardi ont fait des Chapelles; celuy de Ficeclo fût donné par les Religieuses de Sainte Claire de Luques l'an 1299. avec le pouvoir de nommer le Curé de ce lieu. Celuy de Carmignano fût estably par Frere Bernard de Quintavalle. L'Eglise de celuy du Pré fut sacrée l'an 1207. les familles de Megliorati, de Spighi, de Benamati, de Ceffini, de Datino, & de Torelli sont ses principaux bienfacteurs; & les deux dernieres ont laissé des revenus à la maison de Ville, dont on fait l'aumône aux Religieux.

XLII. Celuy du Bourg de Florence fût achevé l'an 1341. par la famille de Becciis de Cortaldo. Le Bien-heureux Frere Donat de Ferrare y est inhumé. Celuy du Bourg S. Laurens a esté fondé par la famille des Uvaldins. Celuy de Figlino fût estably avant l'an 1280. par la famille de Serristoria, qui possede la Seigneurie de ce lieu. Celuy de Barberin fût fondé environ l'an 1300. par la republique de Florence. On croit que celuy d'Assiani a esté estably par S. François. Antoine Colonna l'aggrandit l'an 1345. la famille de Bandinelli y fit bâtir une chapelle l'an 1361.

Digitized by Google

XLIII. Celuy de Montvarchio fût eſtably par la faveur de Charles Duc de Calabre, fils de Robert Roy de Sicile & dedié à S. Loüis Eveſque; Frere Antoine Fortis natif de ce lieu Predicateur celebre le fit rebâtir l'an 1430. Celuy de Caſtillon a eſté honnoré par la vertu & par les miracles du B. Frere Manſuet, qui eſtoit fort connu de S. Loüis Roy de France, & duquel il receut une partie de la couronne d'eſpines du Sauveur.

XLIV. Celuy de Chiuſi a eſté fondé comme on croit par S. François, ou par un de ſes compagnons; on y gardoit la bague nuptiale de la Sainte Vierge, mais elle eſt maintenant à la Cathedrale de Perouſe. Celuy de S. Proceſſe a eſté fondé ſelon la tradition l'an 1334. par Cocchus Bon ſeigneur Sienois. Celuy de Montilcin poſſede le corps du Bien-heureux Frere Philippin lay.

XLV. Celuy de Piombino eſtoit hors de la Ville, mais depuis ſoixante ans il a eſté remis dedans à cauſe des guerres; nous ne ſçavons pas le temps de ſa fondation. Celuy de Groſſeto fût delaiſſé par les Benedictins à cauſe du mauvais air, du temps de Saint François, & ces peres le donnerent aux Freres Mineurs.

XLVI. Dans la Province de Bologne, celuy de Planorio avoit eſté oſté aux Conventuels, mais le Pape Jules le leur fit rendre, & Sixte V. y annexa l'Hoſpital de Monzon. Ceux de Confortin & de Calderaria fûrent unis à celuy de Bologne l'an 1462. Celuy de Lugi fût fondé l'an 1233. & l'Egliſe fût conſacrée l'an 1254. la fondation de celuy de Longiano eſt attribuée à Saint François par la tradition commune; Sigiſmond Octavien l'a fait reparer, & Octavien des Octaviens y a fondé du revenu pour entretenir un Predicateur pendant toute l'année.

XLVII. Dans la Province de S. Antoine, celuy de Baſciano poſſede le Prieuré de Sainte Marie par l'autorité de Paul. III.

XLVIII. Dans la Province de Milan celuy d'Oppreni a eſté eſtabli par noſtre ſeraphique Pere, & ſa fondation eſt attribuée à un Empereur.

XLIX. Dans la Province de Dalmatie, celuy de Corzula avoit eſté bati ſur un rocher à deux milles de cette Ville, & ayant eſté brulé par les Turcs il fût remis dedans, par les liberalités des Citoyens: on y conſerve une image de Jeſus Chriſt, & une autre de la S. Vierge, qui ſont en grande veneration à cauſe de la merveille que je vais dire; les Turcs eſtans ſur le point de donner l'aſſaut à cette ville, tous les hommes abandonnerent la bréche par une honteuſe laſcheté; ſur ce peril les femmes s'aſſemblerent devant ces ſaintes images, invoquerent le ſecours du ciel avec grande confiance, puis elles prirent les armes que les hommes avoient jettées, & pouſſerent les infidelles avec tant de vigueur, qu'elles les chaſſerent de la Ville où ils eſtoient entrés ſans trouver de reſiſtance. Celuy de Pagmani a eſté fondé à mille pas de cette Ville par la famille de Cloccoichia & de Banovina ſur un rocher, à l'honneur de S. Dumnus. le B. Frere Julien eſt enterré a celuy de la Vallée, & l'on y celebre ſa feſte.

L. Dans la Province de la terre de Labour, Nicolas des Urſins eſt Fondateur de celuy de Nole, & il l'eſtablit à une Chapelle de S. Marguerite dont

Digitized by Google

il estoit patron. Il y a une fontaine prés de celuy de Sarno qui est si froide, que quand on y met rafraischir du vin rouge, il devient blanc. Celuy d'Arien a esté donné aux Observantins l'an 1463. par Pie II. a l'instance du Comte Henry & de sa femme Cobella. Celuy qui est a un mille de Fondi reconnoit pour Fondateur Honoré Caëtan, le Comte Honoré II. le fit reparer & donner aux Observantins l'an 1477. son tombeau est dans le chœur au costé de l'Evangile.

LI. Dans la Province de Penna celuy de Chasteau-vieux conserve du sang de S. François qui boüillonne le 17. de Septembre. La teste du B. Frere Nicolas de Maiello est gardée à celuy de Gardia dans la Chapelle des Ursins. On voit une Hostie changée miraculeusement en chair à celuy de Ludani, & l'on y conserve du sang miraculeux. Ceux d'Avezza & de Tagliacozzi ont esté fondez par la famille des Ursins.

LII. Dans la Province de la Poüille le B. Frere Adam Roux est en grande veneration au Convent de Barleta. Frere Laurens de Tarente à celuy d'Adri, & le B. Frere Gismond au monastere de S. Estienne prés d'Amalfi. Celuy de Venosa patrie du fameux Poëte Horace fût bâti prés de cette Ville un peu avant ce temps par Marie Donate des Ursins.

LIII. Dans la Province de Calabre, Nicolas le Roux Comte de Gerasio fonda le Convent de cette ville prés de la place, & comme il se trouve à la commodité des habitans, on y presche pendant tout le Caréme : ce Comte est enterré dans le chœur. Celuy de Cutrone a esté establi selon la tradition commune par le B. Frere Pierius compagnon de S. François ; son corps qui est dans un sepulchre de marbre jettoit une liqueur pretieuse qui gueriſſoit plusieurs malades, mais une femme de la famille de Luciferi s'en estant servie pour la blessure d'un chien, ce miracle cessa ; on avoit écrit plusieurs merveilles que ce bon Religieux a faites, mais le livre qui les contenoit perit dans l'embrasement du Convent de Catanzaro, où on l'avoit porté avec d'autres meubles lors qu'on demolit celuy de Cutrone, de crainte que les Turcs ne s'en emparassent.

LIV. Celuy de Squillaci fût establi dans la maison du Comte de Martorano de la famille de Marzans, mais nous ne sçavons pas en quelle année. Un Frere Mineur dont le nom est inconnu, & qui estoit coadjuteur de l'Evesque de cette Ville est inhumé dans le chœur. Celuy d'Amantea reconnoit le susdit B. Frere Pierius pour son Fondateur.

LV. Celuy de Cosenza est fondé depuis le commencement de l'Ordre, & il est aux Observantins depuis l'an 1434. trois Freres lays natifs de ce lieu illustres en vertu y sont enterrés, sçavoir Frere Antoine Citrario, Frere Ange & Fr. Zachée ; lors qu'on porta le dernier au tombeau, le corps de Frere Ange se remüa de luy mesme, & se mit à coté pour luy faire place, à la veuë de tous les assistans. Frere Jean de Chasteau-Villar y repose aussi en grande veneration, Clement IV. donna quelques indulgences pour cette Eglise. Celuy de Martorani a esté establi dans un bois fort agreable par le mesme Frere Pierius.

LVI. Celuy de Chasteau-villar fût fondé par le B. Frere Pierre de Saint

Digitized by Google

André disciple de S. François. Celui de Coriolani fût estably par le mesme Frere Pierre à un lieu appellé le Verger de la Cour un peu loin de la Ville, & transporté plus prés par le Comte Roger qui a ses armes dans l'Eglise. Celuy de Scalea sur la mer reconnoit encore Frere Pierre pour son Fondateur, il y reste un pommier planté de sa main, & les feüilles & le fruit de cet arbre ont souvent guery des malades.

LVII. Dans la Province de Sicile celuy de Chasteau S. Jean fût bâti sur la place de la maison du Comte de ce lieu, que les Roix de Sicile donnerent aprés qu'ils eurent fait brûler le logement, parce que ce Seigneur avoit quitté leur parti. Celuy de Mont S. Julien reconnoit le Comte François de Vintimille pour son Fondateur. Celuy de Calatagirone possede le corps du B. Frere Richard illustre en miracles.

LVIII. Le convent de Negrepont de la Province de la Romagne en Grece, possede le corps de Frere Mathieu, que Dieu a honnoré de plusieurs merveilles; & celuy de Frere Pierre qui estoit si attentif à la priere, qu'un demon avoüa d'avoir employé inutilement beaucoup de temps & d'artifice pour le distraire, & cette confession servit à la conversion d'un Magicien qui le consultoit.

LIX. J'ajoûteray à ce catalogue deux Convens qui fûrent establis cette année, le premier sur une colline prés de Fesules à trois milles de Florence; il estoit à des Religieuses de S. Augustin, & parce qu'elles vivoient avec trop de liberté, Guidon Thomas noble Florentin qui en estoit Patron obtint permission du Pape de les transporter au Monastere de Lapi prés de Florence, & d'y loger Frere Jean de Stronconio disciple de Frere Paulet, pour lequel il fit remettre le bâtiment en meilleur estat; ce devot Frere avoit quelque scrupule de voir chasser ces Religieuses à son occasion, mais Frere Ange de Montleon le luy leva, en luy faisant voir qu'il y avoit de tres-justes raisons de mettre ces filles ailleurs, & luy prédit que ce lieu seroit le Seminaire de plusieurs saints Religieux qui porteroient un grand secours, & un grand ornement à cette nouvelle famille, qui alloit commencer de s'establir en Toscane.

LX. La vertu de ces nouveaux habitans repandit bien-tôt son odeur, car leur vie estoit extrémement austere par la rudesse de leurs habits, & par la rigueur de leur abstinence; on n'y donnoit du vin qu'aux vieux, & ils en prenoient en si petite quantité qu'une bouteille servoit pour quinze jours; ils gardoient une retraite fort exacte, & lors qu'ils sortoient, leur modestie les faisoit admirer; les plus remarquables de ceux qui se joignirent à eux ont esté Frere Thomas de Scarlino lay, duquel nous parlerons plus bas; Frere Clement Capponi noble Florentin, Frere François Concivis, Frere Nicolas Antonii d'Uzano, qui distribua de grands biens aux pauvres, fonda un Monastere de Religieuses, donna son palais pour instituer une academie dans Florence, & fit bâtir une Infirmerie à Fesules pour les Religieux & pour les estrangers. Frere Jean Riccio de Florence qui a esté Commissaire & Vicaire en Toscane, Frere Antoine de Fornaio, & Frere Antoine de Florence illustres en pieté.

LXI. Leur exemple fût si puissant, que plusieurs qui ne pouvoient pas

Digitized by Google

prendre leur habit, venoient vivre quelque temps avec eux pour imiter leur penitence ; meſmes une fille ſe déguiſa en garçon pour eſtre receuë, & y demeura prés d'un an ; mais ayant eſté reconnuë, elle fût renvoyée. Dans le meſme temps une Religieuſe du Monaſtere de S. Cerbonius de Luques qui avoit eſté obligée de ſortir avec les autres, à cauſe des ſeditions de cette Ville, fût receuë déguiſée au convent des Priſons prés d'Aſſiſe, & aprés avoir fait ſa profeſſion, comme elle ſe vit en danger de mourir, elle ſe découvrit au Gardien, & decéda bien-toſt aprés. Une autre Religieuſe qui eſtoit ſortie de ſon Monaſtere ſe traveſtit, & fût receuë au convent de Capriola prés de Siene, & y fit ſa profeſſion ; mais ayant enfin eſté découverte, elle fut remiſe dans ſon premier eſtat.

LXII. Le ſecond convent qui fût fondé cette année eſt celuy de S. Jerôme appellé en Eſclavon Slano, parce qu'il eſt ſur le bord de la mer de Raguſe ; quelques Chreſtiens nommez Popovans vivent prés de là ſous la domination des Turcs, & les Religieux leur adminiſtrent tous les Sacremens, & ont ſoin de leur conduite par l'autorité du S. Siege.

DE JESUS-CHRIST l'an 1400. DE BONIFACE IX. l'an 11. DE VVENCESLAS EMP. l'an 21. & 22. DE L'ORDRE l'an 193.

I. LEs trois Archeveſques Federic de Cologne, Uvernet de Treves, & Jean de Mayence s'aſſemblerent à Leinſteu avec Rupert Palatin du Rhin le 20. d'Aouſt, ou ſelon d'autres de Septembre, pour élire un Empereur à la place de Uvenceſlas, que la débauche avoit rendu indigne de cette charge ; mais les autres trois Eſlecteurs ne s'y voulurent pas trouver. Rupert y fut éleu, & le Pape ne manqua pas de confirmer une choſe qu'il avoit conſeillée ; il fut couronné le jour de l'Epiphanie à Cologne, parce qu'on ne le voulut pas reconnoître à Aix la Chapelle, ainſi nous commencerons à conter par Rupert, quoy qu'il ne fut pas reconnu d'abord par tout.

II. Frere Sylveſtre de Siene illuſtre par ſa vertu & par ſa doctrine, entreprit de pacifier les troubles que les Guelphes & les Gibelins avoient émeus dans Plaiſance, & ce beau deſſein luy reüſſit avec tant de bonheur, qu'on choiſit ſept des principaux citoyens pour dreſſer des articles de paix, & le 17. de Janvier l'accord fût ſigné & juré par huit mille habitans, & puis confirmé par la ſolemnité d'une Proceſſion generale.

III. Le B. frere Damien de Cararie travailloit en meſme temps avec grand fruit dans Bergame par ſes predications & par ſes bons exemples ; il mourut à Cremone l'an 1401. & les miracles dont Dieu l'a honnoré, l'ont fait mettre au nombre des hommes illuſtres en ſainteté.

IV. Je veux mettre icy la vie de la B. Sœur Luce de Calatagirone, parce que je n'ay

Digitized by Google

n'ay pas pû trouver avec certitude le temps auquel elle a vécu; ſes parens qui eſtoient & nobles & pieux luy enſeignerent dans ſa jeuneſſe la crainte de Dieu, l'aſſiduité à la priere, & la miſericorde envers les pauvres. A l'âge de ſix ans elle monta ſur un figuier pour cueillir du fruit, & un orage qui ſurvint la renverſa par terre; la cheute fût ſi rude qu'on creut que cette pauvre fille eſtoit morte, mais un venerable vieillard qui luy apparut à meſme temps la releva, & la ramena dans la maiſon de ſon pere; lorſque cet homme charitable la quitta, elle luy demanda ſon nom, & il luy répondit qu'il eſtoit Nicolas Eveſque de Myre, & qu'il avoit voulu luy rendre ce ſervice en reconnoiſſance de la devotion que ſes parens avoient pour luy: cette faveur ſi remarquable excita Luce à ſe donner toûte entiere au ſervice de Dieu, & ſa vertu s'accreut tellement avec ſon âge, que tout le monde la regardoit avec admiration.

V. Dans quelque temps une Religieuſe de S. Francois vint de Salerne à Calatagirone, & Luce s'attacha ſi fortement à elle, que les careſſes ni les menaces de ſes parens ne l'en peurent jamais ſeparer; cette converſation luy inſpira un grand deſir de ſe mettre en un eſtat ferme & aſſeuré pour ſervir Dieu, & ſa maiſtreſſe qu'elle conſulta ſur ce ſujet, luy reſpondit, que pour le faire, elle devoit ſortir de la maiſon de ſon pere & de ſa patrie; Luce accepta fort agreablement ce conſeil, & pour l'executer elle ſe deſroba & ſuivit ſa bonne conſeillere lors qu'elle s'en retourna à Salerne; il y avoit alors deux anciens Monaſteres de S. Claire dans cette Ville, & un troiſiéme plus recent dedié à S. Magdelaine; Luce demeura cachée pendant quelque temps dans la maiſon paternelle de ſa conductrice, mais cette devote Religieuſe eſtant morte avant que de s'eſtre remiſe dans ſon cloître, Luce ſe trouva ſans Maitreſſe; elle ne changea pas pourtant de reſolution; elle s'enferma dans le monaſtere de Sainte Magdelaine, & en peu de temps elle ſe rendit fort recommendable par ſa vertu.

V I. l'Humilité qu'elle avoit miſe pour le fondement aſſeuré de ſon eſtat la portoit à faire les offices les plus vils, & à refuſer toutes ſortes de loüanges; ſon obeïſſance eſtoit ſi exacte qu'elle n'attendoit jamais qu'on luy commandat deux foix une choſe, ni ne demandoit aucune raiſon de ce que la Superieure luy ordonnoit. Elle regardoit les plus anciennes comme ſes Maîtreſſes; ſes egales, & les plus jeunes luy ſembloient touſiours meilleures qu'elle, & afin de ſe ſoumettre plus facilement à toutes, elle ſe perſuadoit que chacune avoit un merite particulier. Elle eſtoit ſi aſſiduë à la priere qu'elle la continuoit inceſſamment au milieu du travail corporel à quoy elle s'occupoit ſans que cela interrompit en aucune maniere le doux entretien qu'elle avoit avec Dieu; ſon attachement à la penitence eſtoit ſi grand qu'il n'avoit point de bornes, car ſes diſciplines eſtoient rudes & ordinaires; elle ne prenoit pour ſes alimens que du pain & de l'eau, la terre luy ſervoit de lict, & un cilice de tunique; le deſir d'expier ſes pechés, & de ſe conformer à Jeſus-Chriſt ſouffrant eſtoit le motif de ſes auſteritez; elle reſſentoit une ſi grande douleur dans la meditation de la paſſion du Sauveur qu'il ſembloit qu'elle fût reduite à l'agonie; chaque vendredi elle s'impoſoit un ſilence fort exact, & portoit un Crucifix à la main

Digitized by Google

durant tout le jour pour y attacher sa veüe & sa pensée; & afin de vaquer à ces saints exercices sans aucune distraction, elle fuyoit la compagnie de ses sœurs, & se retiroit dans quelque lieu solitaire. La renommée de sa vertu nuisoit un peu à ce sacré repos, parce qu'elle attiroit beaucoup de personnes qui la venoient voir pour implorer le secours de ses prieres, & pour profiter de ses instructions. Enfin dans sa vieillesse elle feut travaillée de diverses infirmitez, mais quoy que ses maux durassent long temps, & que les douleurs qu'elle souffroit fussent grandes, neantmoins cela ne l'empescha point de continuer l'exacte observance de la discipline reguliere jusques au dernier soupir, ni de pratiquer les mesmes austeritez où elle s'estoit exercée dans le temps qu'elle possedoit la santé: sa mort fût semblable à sa vie, & confirma puissament l'opinion qu'on avoit conceüe de sa saintetè.

VII. Son corps repose maintenant dans un beau Sepulchre de marbre, prés du grand autel du Monastere de Sainte Magdelaine qui est aux Religieuses de S. Benoit; divers Tableaux & plusieurs autres presens qui l'entourent sont une preuve evidente de la veneration que les fidelles rendent à ses Reliques, & de la confiance qu'ils ont en son intercession. Sa teste se conserve separée dans une chasse d'argent, & on l'expose le jour de sa feste qui se celebre le 16. de Septembre par la permission de Leon X. on garde encore à part une de ses dents, qu'on trempe dans l'eau pour la faire boire a ceux qui souffrent de la douleur aux dents, parce qu'on a experimenté fort souvent que cette boisson appaise ce mal. Son portrait se voit dans l'Eglise, elle est revetuë de l'habit de S. François, sa teste est couronnée de rayons, & elle porte une croix à sa main droite, & un lis à sa gauche. l'an 1544. Frere Innocent de Calatagirone General des Capucins obtint un bras de cette Bien-heureuse, & le porta à sa patrie, pour estendre par ce moyen le culte de son illustre concitoyene.

VIII. Il est assés difficile de sçavoir depuis quel temps, & pour qu'elle raison, le corps de la Bien-heureuse Luce se trouve dans un monastere de Religieuses de S. Benoit, quoy qu'elle ait tousiours vecu avec l'habit & dans la profession de l'ordre de S. François. Il y a des auteurs qui croyent qu'aprés sa mort le Monastere où elle avoit esté receüe fût ruiné, & que le peu de Religieuses qui y restoient se retirerent dans celuy de S. Benoit qui portoit le titre de Sainte Magdelaine de mesme que le leur, & qu'elles y porterent ce sacré tresor; on ajoûte qu'il se fit un miracle à cette translation; dés que ce changement fût fait l'Abbesse Benedictine sentit une douleur extréme à un doigt de sa main, & comme on ne pouvoit trouver aucun remede qui la soulageat, elle fût inspirée de faire observer si on n'auroit pas laissé quelque os de la Bienheureuse Luce dans son premier sepulchre; on le visita, & on y trouva un de ses doits, l'Abbesse le fit porter pour le remettre avec les autres ossemens, & incontinant son mal cessa: d'autres disent que Luce durant sa vie fût obligée de quitter son monastere, & qu'elle se retira dans celuy de S. Benoit avec quelques unes de ses sœurs, mais que ces filles en changeant de demeure ne changerent ni d'institut ni d'habit, & qu'elles vécurent dans cette nouvelle demeure selon leur premiere profession. Il est vray que les plus vieux habitans

Digitized by Google

de Salerne asseurent qu'ils ont veu dans ce monastere des Religieuses de Saint Benoit, & de S. François qui vivoient ensemble, mais qui neantmoins observoient les deux regles de ces ordres; comme si elles eussent esté separées; ce qui ne doit pas paroitre estrange, car cela n'est pas sans exemple. Une troisiéme opinion soustient que ce monastere dans son origine à esté de l'Ordre de Saint François, & que depuis la mort de la Bien-heureuse Luce quelques Benedictines qui cherchoient un azile contre le desordre des guerres y fûrent receuës, & le firent changer d'institut; cela pourroit estre arrivé de la sorte, puis que ce chãgement s'est fait en d'autres endroits. Dans cette diversité d'opinions je ne trouve rien d'asseuré si ce n'est que Luce a esté receüe dans un Monastere dedié à Sainte Magdelaine, & qu'elle n'a jamais esté que de l'Ordre de S. François; sa legende & son office qui se trouvent dans ce Monastere n'en parlent point autrement, mais comme ils ne disent pas que Luce fût de l'Ordre de Sainte Claire, je crois aussi qu'il faut dire qu'elle estoit du Tiers-Ordre; la Religieuse qui la conduisit de Calatagirone à Salerne estoit aussi sans doute une Tiercere, puis qu'elle avoit la liberté de demeurer chez ses parens, & son portrait qui est sur son sepulchre semble bien le marquer puis qu'elle porte un voile blanc, car les Religieuses de Sainte Claire l'ont tousiours porté noir.

IX. Frere Jean Richard deHelde fût promeu à l'Evéché de Saint Jean d'Acre en Sirie. Frere Jean de Crivellis à celuy de Coria dans l'Estremadoure. Frere Benoit Nicolaï à celuy de Laodicée en Sirie. Frere Nardellus de Gaïete à celuy de Marsica dans le Royaume de Naples. Frere Estienne Petri à celuy de Nathuanie. Frere Bertrand de Poggis à celuy de Samarie. Frere Antoine de Teramo à celuy de Scopie en Mysie. Frere François de Pise fût remis à celuy de Cremone, d'où il avoit esté transferé à celuy de Bergame, & y mourut l'an 1402. Frere Paul fût fait Archevéque de Nazareth au Royaume de Naples.

X. Je veux mettre icy le catalogue des Provinces, des Custodies & des Convens de la famille de dela les Monts, de mesme que j'ay fait de celle de deça les Monts l'année precedente. Comme maintenant presque tout cela appartient à l'Observance, il m'a esté assez facile d'en trouver les memoires par le secours de Gonzague qui les a recuëillis. Cette famille est composée de dix & sept Provinces & de cinq Vicairies, où il y a huit cens quatre vingt quatorze Convens, divisés en cent trente huit Custodies.

XI. *La Province de Saint Jaques en Galice a* 42. *Convens en huit Custodies.*

La Custodie de Saint Jaques a les Convens de Compostelle, de Corogne, de Betanços, & de Ponte-Vedra. *La Custodie d'Orense* a ceux d'Orense, de Lugo, de Viveri, de Ribadeo, de Ville-Franche, & de Mont-Real. *La Custodie de Leon* a ceux de Leon, d'Astorga, d'Oviedo, d'Aviles, & de Tine. *La Custodie de Zamora* a ceux de Zamora, de Toro, de Benevent, de Villalpand, & de Majorit. *La Custodie de Salamanque* a ceux de Salamanque, de Giudad-Rodriguez, de Plaisance, de Bejar, de Badajoz, & de Nostre-Dame des Anges. *La Custodie de Conimbre* a ceux de Conimbre, du Port, de Guymaraës, de Bragance, de Gardia, de Govea, & de Lamego. *La Custodie de Lisbone* a ceux de Lisbone, de Santaren, de Covilhan, & d'Alanquer. *La custodie d'Evora*

Digitized by Google

a ceux d'Evora, de Boya, d'Eſtremoz, de Tayma, & de Portalegre.

XII. *La Province de Caſtille a 43. convens en huit cuſtodies.*

La cuſtodie de Seville a les Convens de Seville, de Cordoüe, de Xerez, de l'Iſle verte, de Jaën, de Beier, & d'Ubeta. *La cuſtodie de Tolede* a ceux de Tolede, de Guadalaxara, de Talavera, de Villereal, & de Madrid. *La cuſtodie de Murcie* a ceux de Murcie, de Cuença, d'Hueta, & d'Opta. *La Cuſtodie de Segovie* a ceux de Segovie, d'Avila, de Collar, d'Arevalos, d'Oliveta, & de Medina del Campo. *La cuſtodie de Palentia* a ceux de Palentia, de Valladolid, de Carrion, de S. Facond, & de Pennafiel. *La cuſtodie de Burgos* a ceux de Burgos, de Logrogno, de Caſtroxerez, de Velorado, & de Palinzuela, *La cuſtodie de Victoria* a ceux de Victoria, de S. André, de Medina de Pomas, de Frias, de Bermeo, & de Mirande. *La cuſtodie de Soria* a ceux de Soria, d'Almaſan, de S. Dominique de Silos, d'Atienſa, & d'Aillon.

XIII. *La Province d'Aragon a 37. convens en ſept cuſtodies.*

La cuſtodie de Barcelone a les Convens de Barcelone, de Vic, de Caſtillon, de Ville-franche, & de Bergue. *La cuſtodie de Lerida* a ceux de Lerida, de Terragone, de Tortoſe, de Cerveros, de Morillas, de Mont-blanc, de Monçon, & de Terrage. *La cuſtodie de Sarragoſſe* a ceux de Sarragoſſe, de Hueſca, de Terraçone, de Jacca, d'Oſca, de Barbaſtre, & de Carignena. *La cuſtodie de l'Iſle de Majorque* a ceux de Majorque, de Civitella, & d'Yvila. *La cuſtodie de Valence* a ceux de Valence, de Xativa, & de Morviedro. *La cuſtodie de Navarre* a ceux de Pampelune, de Tudel, de Sangueſſa, d'Oleti, & de Stella. *La cuſtodie de Saravie* a ceux de Calatayud, de Tvrol, de Daroca, & de Molina.

XIV. *La Province de Guyene a 60. convens en dix cuſtodies.*

La cuſtodie de Toulouſe a les Convens de Toulouſe, de Samatan, de, Rieux de Caſtelnaudarri, de Muret, de Pamiers, de l'Iſle en Jordain, de Mire-poix, & de Lavaur. *La cuſtodie d'Albi* a ceux d'Albi, de Rabaſtens, de Lautrec, & de Caſtres. *La cuſtodie d'Auch* a ceux d'Auch, de Tarbe, de Bracavere, de Nogarot, & de Mirande. *La cuſtodie d'Agen* a ceux d'Agen, du Mas, de Condom, de Marmande, de Nerac, de Caſtelgeloux, & de Pene. *La cuſtodie de Roüergue* a ceux de Rhodez, de Figeac, d'Aurilhac, de S. Affrique, de Ville-franche, & de Millau. *La cuſtodie de Quercy* a ceux de Caors, de Gourdon, de Martel, de Montauban, de S. Antonin, & de Montcuq. *La cuſtodie de Perigord* a ceux de Perigueux, de S. Foy, de Montignac, de Bregerac, d'Aubeterre, de Sarlat, & d'Eyſſidul. *La cuſtodie de Limoſin* a ceux de Limoges, de S. Junien, de Nontron, de Donzenac, & de Brive. *La cuſtodie de Baïone* a ceux de Baïone, de mont de marſan, d'Acqs, de morlas, & d'Oloron. *La cuſtodie de Bourdeaux* a ceux de Bourdeaux, de la Reole, de Saint Macaire, d'Aſſar, de Saint Emilion, & de Libourne.

XV. *La Province de Provence a 52. convens en ſept cuſtodies.*

La cuſtodie de Marſeille a les Convens de marſeille, de Brignole, de Reignane, d'Aix, de Graſſe, d'Yeres, & de Nice. *La cuſtodie d'Arles* a ceux d'Arles, de Taraſcon, de Sellon, de manoſque, & de Relagne. *La cuſtodie d'Avi-*

Digitized by Google

gnon a ceux d'Avignon, d'Orange, de Vaureas, de montilli, de l'Iſle, & d'Apt. *La cuſtodie d'Alez* a ceux d'Alez, de marioge, de mende, de Saint Gilles, d'Argentiere, d'Aubenas, d'Vſez, de Bagnols, & d'Anduſe. *La cuſtodie de Montpelier* a ceux de mont-pellier, d'Aygue-mortes, de Niſmes, de Lunel, d'Agde, de Gignac, de Florenſac, de Lodeve & de Ganges, *La cuſtodie de Siſteron* a ceux de *Siſteron*, de Carpentras, de Digne, de Forcalquier, de Gap, d'Embrun, & de Riez. *La cuſtodie de Narbone* a ceux de Narbone, de Beſiers, de Ville-franche, de Perpignan, d'Azilles, de Carcaſſone, de Limoux, du Puy, & de fordan.

XVI. *La Province de Bourgogne a* 38. *convens en ſix cuſtodies.*

La cuſtodie de Lion a ceux de Lion, de mâcon, de Cherlieu, de mont-Briſon, de Ville-franche, & du Bourg ſaint Andeol. *La cuſtodie de Dijon* a ceux de Dijon, de Beaune, de Caſtillon, de Bar & de Château-vilain. *La cuſtodie de Beſançon* a ceux de Beſançon, de *Salins*, de Lion le *Saunié*, de Gray, & de Dole. *La cuſtodie de Lauſane* a ceux de Lauſane, de Geneve, de Grenoble, de Chamberi, de Nions, de Grandion, de moyerenci, de la Chambre. *La cuſtodie de Viene* a ceux de Vienne, du Puy, d'Annonay, de Valence, de Romans, de Die, de creſt, & de montilli. *La cuſtodie d'Auvergne* a ceux de Clermont, de Briude, de ſaint Porcin, de Riom, de mont-ferran, & de *Salvaignac*.

XVII. *La Province de Touraine a* 33. *convens en cinq cuſtodies.*

La cuſtodie de Saintonge a les convens de *Saintes*, de l'Iſle d'Oleron, de ſaint Jean d'Angeli, de Barbezieux, de Ponts, de Campriac, & d'Angouleme. *La cuſtodie de Bourges* a ceux de Bourges, de Tours, de Nevers, d'Iſſoudun, d'Angers, de Loches, de Chaſteau-Roux, & de *Saumur*. *La cuſtodie de Bretagne* a ceux de Nantes, de Rennes, de Guingan, de Kymper, de Vannes, & de Dimiran. *La Cuſtodie de Poitou* a ceux de Poitiers, de Niort, de Saint Maixant, de Mirabeau, de Lodun, de Colombe, & de Chaſteau-creux. *La cuſtodie d'Orleans* a ceux d'Orleans, de Château-Dun, du Mans, de Vendome, & de Blois.

XVIII. *La Province de France a* 57. *convens en neuf cuſtodies.*

La Cuſtodie de Paris a les Convens de Paris, de Mente, de Chartres, de Pontoiſe, de Meaux, de Senlis, & d'Eſtampes. *La cuſtodie de champagne* a ceux de Sens, de Troyes, d'Auxerre, de Provins, de Vezelay, & de Ceſane. *La cuſtodie d'Arras* a ceux d'Arras, de Tournay, de Valencienes, de l'Iſle, de Monts, de Cambray, de Berune, & de Doüay. *La cuſtodie de Vermandois* a ceux de Roye, de Heſdin, d'Abbeville, de Saint Quentin, de Beauvais, d'Amiens, de Noyon, & de Perone. *La cuſtodie de Lorraine* a ceux de Neuf-Caſtel, de Verdun, de Toul, & de Mets. *La cuſtodie de Flandre* a ceux de Bruges, de Saint Omer, de Gand, d'Ypre, & d'Oudenarde. *La cuſtodie de Normandie* a ceux de Vernon, de Roüen, de Bayeux, d'Evreux, de Caën, de Falaiſe, de Bernay, & de Verneuil. *La cuſtodie de Liege* a ceux de Liege, de Nivelle, de Huy, de Dinan, & de Namur. *La cuſtodie de Rheims* a ceux de Rheims, de Laon, de Chalons, de Compiegne, & de Soiſſons.

Digitized by Google

XIX. *La Province d'Angleterre a 60. convens en ſept cuſtodies.*

La cuſtodie de Londres a les convens de Londres, de Cantorbery, d'Uberrinchelſey, de Southampton, de Vuare, de Leviſey, de Chicheſter, de Salisbury, & de Vuincheſter. *La cuſtodie d'Yorch* a ceux d'Yorch, de Doncaſter, de Lincoln, de Saint Botulfe, de Beverlac, de Scandebrige, & de Germiſcen. *La cuſtodie de cambrige* a ceux de Cambrige, de Northuic, de Collcheſter, de S. Egmond, de Dimnuc, de Balfingen, de Gernermic, de Gepnic, & de Liene. *La cuſtodie de Briſtol* a ceux de Briſtol, de Gloceſter, de Bridgevater, d'Erford, d'Exeſter, de Cannerdey, d'Oceſtey, de Vuerdin', & de Hodmin. *La cuſtodie d'Oxford* a ceux d'Oxford, de Reading, de Berhford, de Scanford, de Nothinghan, de Northampton, de Leiceſter, & de Gramay. *La cuſtodie de Neuf-chaſtel* a ceux de Neuf-chaſtel, de Dund, de Dumfroy, de Hadington, de Carlile, de Herchipel, de Bervic, de Rochisbourg, & de Richemond. *La cuſtodie de Vuoceſter* a ceux de Vuoceſter, de Preſton, de Brigvorth, de Shrevuſbury, de Couventry, de cheſter, de Lichfield, de Lamaſey, & de Stafford.

XX. *La Province d'Irlande a 31. convens en cinq cuſtodies.*

La cuſtodie de Dublin a les convens de Dublin, de Kildare, de Clane, de Moytut, du deſert, de Bachil, & de Vuexford. *La cuſtodie de Cashel* a ceux de Cashel, de Kylkenny, de Jochil, de Roſſe, de Vuaterford, & de Clanmel. *La cuſtodie de Corcagh* a ceux de corchag, d'Ardagh, de Bachon, de Limeric, & de Tagmolag. *La Cuſtodie d'Enachten* a ceux d'Enachten, d'Allon, de Kalleyth; de Galui, de clanramada, de Brefunan, & d'Armach. *Celle de Pont* a ceux de Pont, de Trin, de Dundaü, de Multifearnan, de Duns, & de Conferg.

XXI. *La Province de Dacie a 34. convens en huit cuſtodies.*

La cuſtodie de Nortverge a les Convens de Maëſtrant, d'Orugel, de Tuſterim, d'Opſlo, & de Burgen. *La Cuſtodie d'Odensée* a ceux d'Odenſée, de Nuſtath & d'Amerbourg. La cuſtodie de Lunden a ceux de Lunden de Traſbourg, & d'Vſtach. *La cuſtodie de Lincoping* a ceux de Lincoping, de Scatis, de Vueriſſu, d'Incoping, & de Seriſcoping. *La cuſtodie de Ripen* a ceux de Ripen, de Scerich, de Flensbourg, de calding, & de Canduch. *La cuſtodie de Vibourg* a ceux de Vibourg, de Randet, d'Orfuis, & d'Alabourg. *La Cuſtodie de Scotolen* a ceux de Scotolen, d'Arbu, de Pſalm, de Nicoping, & d'Ilicoping. *La cuſtodie de Rotſchil* a ceux de Rotſchil, de Calſibourg, de Neſtuerch, & de Haüms.

XXII. *La Province de Cologne a 48. convens en ſept cuſtodies.*

La cuſtodie de cologne a les convens de cologne, de Nuys, de Duisbourg, de Ruremonde, de Bonn, de Valheureux, de Cleves, & d'Aix la chapelle. *La cuſtodie de Treves* a ceux de Treves, de Luxembourg, de Merlin, de coblents, de Vueſel, de Limbourg, d'Andernach, & de Vueſtflair. *La cuſtodie de Vueſphalie* a ceux de Dormond, de Zoeſt, de Paderbon, de Hervord, de Huxar, de Horn, d'Oſnabruch, & de Munſter. *La cuſtodie d'Hollande* a ceux d'Vtrech, de Dordrech, de Ziriczée, de Bolduc, & de Middelbourg. *La cuſtodie de Brabant* a ceux de Thienen, de Malines, de Bruxelles, de Dieſt, de S. Truyen, de Maëſtric, & de Louvain. *La cuſtodie de Daventer* a ceux de Fulde, de Fir-

Digitized by Google

lar, de Campen, de Bodelſtuerd, & de Falerne. *La cuſtodie de Heſſe* a ceux de Groningue, de Cronembourg, d'Erfeld, de Maſpourg, de Guethtig, de Subde, & de Viſmar.

XXIII. *La Province de Strasbourg, ou de la haute Allemagne a* 51. *convens en ſix cuſtodies.*

La cuſtodie d'Alſace a les convens de Statzbourg, de Ruffac, de Briſac, de Sarbruch, de Colmar, d'Offembourg, d'Angnon, & de Miſinbourg. *La cuſtodie de Baſle* a ceux de Baſle, de Neuf-chaſtel, de Fribourg bas, de Mulhauſen, de Sollurre, de Berne, de Fribourg haut, & de Burghtorf. *La cuſtodie du Lac* a ceux de Conſtance, de Schafouſe, de Lindau, de Turgau, d'Valinghem de Filinghen, de Lucerne, & de Cham-Royal. *La cuſtodie de Baviere* a ceux de Panpenbourg, d'Ingolſtad, de Ratisbone, de Lanshut, de Nortlinghen, de Munic, de Nuremberg, & d'Aux bourg. *La cuſtodie de Souabe* a ceux d'Oblinghen, de Vuitz-bourg, de Forſin, de Rothenbourg, de Runinghen, de Hall, de Pamond, de Siſtramond, d'Vlm, & de Rutlinghen. *La cuſtodie du Rhin* a ceux de Tepourg, de Spire, de Francford, de Lutron, de Fridberg, de Relinhauſen, d'Oppenheim, de Heydelberg, & de Mayence.

XXIV. *La Province de Saxe a* 84. *convens en douze cuſtodies.*

La cuſtodie de Bremen a les convens de Bremen, de Hambourg, de Lunebourg, de Staden, & de Kiel. *La cuſtodie d'Halberſtad* a ceux d'Halberſtad, de Hildesheim, de Hannover, de Brunſvic, & de Quedelinbourg. *La cuſtodie de Magdebourg* a ceux de Magdebourg, de Vilimbourg, de Zerbſt, de Barbi, de Hall, de Hallaſcar, & de Borith. *La cuſtodie de Lubec* a ceux de Lubec, de Riga, de Gripſuald, de Vueren, de Fondis, de Roſtoch, de Parchem, & de Viſmar. *La cuſtodie de Stetin* a ceux de Stetin, de Pira, d'Ariſcuald, du Nouveau Brande-bourg, de Primiſlau, de Griffonberg, d'Anguermond, & de Travenbourg. *La Cuſtodie de Lipſic* a ceux de Lipſic, d'Egra, de Cejec, de Fuicam, de Cutie, de Vueyrod, d'Aldembourg, & de Vueinſenfels. *La Cuſtodie de Miſnie* a ceux de Meyſſen, de Coderberg, d'Vrisbourg, de Preſcanden, d'Oſſem, de Fuſel, de Coreict. *La Cuſtodie de Mont-d'or* a ceux de Gelberch, de Levenberith, de Ligniz, de Gorlitz, de Luban, d'Agou, de Bautzen, de Traſn, d'Itau, & de Sarau. *La Cuſtodie de la Pruſſe* a ceux de Brunſberg, de la Neufve, de Culm, & d'Etor. *La Cuſtodie de Breſlau* a ceux de Breſlau, de Scuveinitz, de Stralim, de Neufort, de Niſze, de Nantſclau, de Munſterberg, & de Brieg. *La Cuſtodie de Brandebourg* a ceux de Sainte Elizabeth, de Gronſon, de Lobau, de Salmodil, de l'Ancien Brandebourg, de Berlin, de Stendel, de Francford, & de Karis. *La Cuſtodie de Turinge* a ceux de Meninghen, d'Erford, d'Aruſted, de Coubourg, d'Eyſenach, de Northuſen, & d'Eneld.

XXV. *La Province d'Auſtriche a* 25. *Convens en ſix Cuſtodies.*

La Cuſtodie de Viene a les Convens de Viene, de Neuſtat, de Hambourg, de Valſpereh, & de Siſtentorff. *La Cuſtodie de Stirie* a ceux de Gratz, d'Indembourg, de Vuolſpourch, & de Pruckan. *La Cuſtodie d'Anaſt* a ceux de Panna, de Larfeld, d'Anaſi, & de Bels. *La Cuſtodie de Valſée* a ceux de Prentz, de Fil-

Digitized by Google

lac, & de Bolzen. *La Cuſtodie du Danube* a ceux de Stayn, de Telſs, de La, de Nereuſtan, & de Geric. *La Cuſtodie de la Mark* a ceux de Pettau, de Marienbourg, de Cilley, & de Lauvers.

XXVI. *La Province de Boheme a* 42. *Convens en ſept Cuſtodies.*

La Cuſtodie d'Oppelen a les Convens d'Vladiſlau, de Glogau, de Boton, & d'Epol. *La Cuſtodie de Prague* a ceux de Prague, de Saint Jaques, de Saint François, de Maiſon neufve, de Becchuez, de Boleſlau, & de Beneſſau. *La Cuſtodie de Moravie* a ceux d'Olmus, de Brin, d'Iglau, d'Oppau, de Neuſtat, de Znaïm, & de Kremier. *La Cuſtodie de Gneẑne* a ceux de Gnezne, de Kaliz, d'Ologovie, de Bernaky, de Croau, de Redivonie, de Serem, & de Piſdra. *La Cuſtodie de Grim* a ceux de Muta; de Grim, de Bidzovie, de Diaſlavie, & de Glaz. *La Cuſtodie de Cracovie* a ceux de Lenonie, de Cracovie, de Zavicoſt, de Radomis, de Sandech, & de Vandeſe. *La Cuſtodie de Lutomiric*, a ceux de Lutomiric, de Pliſnam, de Pontez, de Cadavie, de Zarem, de Tinex, & de Maſſa.

XXVII. *La Province de Hongrie a* 48. *Convens en huit Cuſtodies.*

La Cuſtodie de Laveric a les Convens d'Edembourg; de Pres-bourg, & de Leutſch. *La Cuſtodie de Zagabrie* a ceux de Zagabrie, de Virovitic, de Neſic, de Proſega, de Conſtannic, & de Gurbonich. *La Cuſtodie de Grimin* a ceux de Bachin, de Villach, de S. Demetrius, de Taduc, de Franche-Ville, de Saint Irenée, de Zemlin, de Munſter, de Banni, & d'Ench. *La Cuſtodie de Strigonie* a ceux de Strigonie, de Neytract, de Tyrna, de Sezne, de Lipcze, & de Tranchin. *La Cuſtodie de cinq Egliſes* a ceux de Varisdin, de Cinq Egliſes, de Capruncaz, de Lubrig, de Falcaz, de Semlyn, & de Segedin. *La Cuſtodie d'Erlau*, a ceux d'Erlau, de Czepuſſ haut, Czepuſſ bas, de Zatmar, de Potoci, & de Varadin. *La Cuſtodie de Tranſilvanie* a ceux de Biſtriz, de Temeſvar, de Voraſin, & de Clicumfort. *La Cuſtodie d'Abe Royale* à ceux d'Albe Royale, de Zygeth, & quatre dans Bude.

XXVIII. *La Vicairie de la Boſſine a* 37. *Convens en ſept Cuſtodies.*

La Cuſtodie de Dulmn a les convens de Stagno, de Neuf-Château, d'Ymot, de Cetin, & de Glamoth. *La cuſtodie de Greben* a ceux de Corbavie, de Crupa, de Greben, de Glas, d'Otoch, & de Sainte Caterine de Podnou. *La Cuſtodie de la Boſſine* a ceux de Cour de Ban, de Saint Nicolas, de Laſciova, & de Plumbi. *La Cuſtodie d'Vſſor* a ceux de Diac, de S. Elie, de Verbic, de Schachova, d'Indua, & de Buchovie. *La Cuſtodie de Maẑua* a ceux d'Alſan, de Biblid, de Lab, de Mazua, de Sainte Marie du Camp, de Corcich, de Verhecrup, & de Freberniz. *La Cuſtodie de Bulgarie* a ceux de Severin, d'Orciane prés de la porte de fer, de Sebes, de Stim, & de Cheveſd. *La cuſtodie de Coüin* a ceux d'Armenes, de Coüin, & de Chran.

XXIX. *La Vicairie de la Ruſſie a* 14. *Convens.*

Ceux de Leopol, de Grodech, de Colomie, de Galciff, de Noſtim, de Neſtin, de Cuſmin, de Cerech, de Moldavie, de Caminiek, de Senetorix, de Corcham, de Licoſton, & de Blan-château.

XXX. *La Vicairie d'Orient a* 15. *convens en trois Cuſtodies.*

La

Digitized by Google

La *Custodie de Constantinople* a les convens de Constantinople, de Pera, de Symesse, de Thessalonique, de Fosse la neuve, & de Metalino. *La Custodie de Trebizonde* a ceux de Trebizonde, de Fimiso, & de Sinopi. *La Custodie de Chauris* a ceux de Chauris, d'Alzaromi, de Trifusi, & d'Anchalceke.

XXXI. *La Vicairie du North a* 14. *convens en deux Custodies.*

La Custodie de Gazare a les convens de Saint François de Capha, de S. Marie de Capha, de Soldaïa, & de Cibalo. *La Custodie de Saray* a ceux de Thana, d'Agitarcan, de Saray, de Comuch, de Tharchis, de Mamuvi, de Magar, d'Ygueth, d'Aësaray, & d'Orgure.

La Vicairie de la Tartarie a deux convens à Cepton, un à Cambaliech dans le Palais du grand Cham, & plusieurs dans la contrée de Mille Escorse, & dans Armalech: elle en a deux de fixes, & cinq de mobiles au Royaume d'Iverie, deux à Tauris, deux à Maxerie, & beaucoup d'autres en divers endroits de la Tartarie.

XXXIII. *La Vicairie de Sardaigne* a les convens; d'Algerio, d'Oristagni, de Sassari, de Ville des Eglises, & de Cagliari.

XXXIV. *La Vicairie de Corse* a les convens de Boniface, de Calvi, de Nuntia, de Vigulia, d'Avenzolasche, d'Alisani, d'Ornani, de Sardaigne du Mont, & de Rati.

XXXV. Il y a plusieurs convens dans ce denombrement desquels je n'ay pas parlé, & je vais adjoûter icy tout ce que j'en ay pû trouver. Dans la Province de Saint Jaques, le nom du quatriéme de la Custodie de Zamora est difficile à deviner, je l'ay appelle Villalpand, car Gonzague met la fondation de celuy de cette Ville environ l'an 1283. & il l'infere de l'inscription qui est sur la cloche, car il n'en a point trouvé d'autre preuve, parce que les actes de cette maison perirent par un incendie l'an 1570. On pourroit soupçonner qu'il y ait eu un convent à Villarin, sur ce que le Gardien de Léon a quelque autorité dans l'Hôpital de cette Ville, car peut-estre est-ce parce que le convent a esté changé en cette maison de charité.

XXXVI. Dans la Province d'Aragon le convent de Girone a esté fondé par Gerion fils de Chysaure Roy d'Espagne, & donné à l'Observance l'an 1567. Gonzague ne met la fondation de celuy de Vic qu'à l'an 1563, & dit qu'auparavant il y avoit là une Eglise de S. Thomas qui estoit une Prevosté de l'Ordre de S. Augustin; mais nostre catalogue prouve qu'il est plus ancien, ou peut-estre ce qu'il dit de la premiere fondation se doit entendre d'un changement: la Ville ordonna que les revenus de ce convent qui furent annexez à l'Hôpital lorsque l'Observance le prit, seroient employez en partie pour l'entretien des Religieux, mais ils y ont renoncé par un acte public. On croit que celuy de Terragone est depuis le commencement de l'Ordre, & les Observantins l'ont occupé dés leur premier establissement en Espagne. Je ne trouve aucun memoire de celuy de Morviedro. Gonzague ne met qu'à l'an 1520, celuy de Molina; nôtre catalogue montre qu'il est plus ancien. Blanche fille de l'Infant Ferdinand, & femme d'Alphonse fils d'Alphonse le Sage ne le peut pas avoir fondé, mais seulement remis; elle est enterrée dans la grande chapelle.

Digitized by Google

XXXVII. Dans la Province de Guyene le Convent de Rieux a eſté fondé par la famille de Levi, mais le Seigneur de S. Paul en a acquis le titre par ſon mariage avec la fille du Fondateur; le corps de S. Ferreol y eſt en grande veneration à cauſe des miracles qui s'y font. Celuy de Muret ſur Garone fût fondé par un Comte de Cominges, & reparé par le Seigneur de Pins. Les Comtes de Lavedan ſont Fondateurs de celuy de Tarbe en Bigorre. Les Comtes d'Armagnac ont fondé celuy de Lectoure; les Huguenots le détruiſirent l'an 1560. le Mareſchal de Montluc y remit les religieux lorſqu'il reprit la Ville. Henry IV. n'eſtant que Prince de Bearn les en chaſſa une ſeconde fois, mais ils y rentrerent l'an 1598. Celuy de Ville-Franche en Roüergue reconnoit le Baron de Savignac pour Fondateur; les Huguenots l'ont fort gâté, mais les Religieux l'ont remis. Frere Guillot revenant d'un Village où il avoit preſché, fût tüé d'un coup de mouſquet par ces impies. Celuy de Montauban a pour Fondateurs les Vicomtes de Moncla; les Huguenots le détruiſirent dés leur premiere revolte. Celuy de Montcuq a eſté fondé par les Seigneurs de Montcornel, & a eſté ruiné par les Huguenots. Celuy d'Aubeterre a eſté fondé par un Seigneur de ce lieu, & détruit par ces ſacrileges. Celuy d'Eyſſidul a eſté bâti par le Seigneur d'Albret, & Frere Pierre Blancard y fût maſſacré par les Huguenots lors qu'ils le détruiſirent. Celuy de Nontron a ſouffert le meſme ſort & Frere Mathieu de Montfaion Predicateur celebre qui en eſtoit Gardien & Cuſtode de Limoſin y fut martyriſé avec Frere Jean Berſerian & Frere Jean Broſſiere. Je ne trouve aucun memoire de celuy d'Aſſarac de la Cuſtodie de Bourdeaux.

XXXVIII. Dans la Province de Provence, nos auteurs ne parlent point du convent de Brignole. Ie ne ſçais ſi celuy de Regnane qui eſt dans noſtre Catalogue eſt le meſme dont Gonzague parle, car il met ſa fondation à l'an 1500. Celuy d'Arles eſtoit au delà du Rhône, les Bien-heureux Freres Monald & Bertrand de Bologne y eſtoient enterrés, avec un autre compagnon de S. François qui fent tranſporté à l'Egliſe Metropolitaine lors que ce convent fût deſtruit; les Obſervantins en ont bati depuis un autre dans la Ville qui eſt aux Recollets. Celuy d'Agde a eſté fondé par les Comtes de Cruſſol de la famille de Levi.

XXXIX. Dans la Province de Bourgogne le convent de Maſcon a eſté fondé par une Dame de Montpenſier, & par les Seigneurs de Feurre, & d'Eſtous environ l'an 1255. les Huguenots l'ont bruſlé, & Frere Jean le Boſſu fût jetté dans la riviere par ces impies, aprés qu'ils luy eurent coupé toutes les extremités de ſes membres. Celuy du Bourg Saint Andeol ſur le Rhoſne fût bati avec deux autres par l'illuſtre Bayard, en reparation de trois qu'il avoit détruits en Italie lors qu'il y commandoit l'Armée du Roy de France. Raymond Nicolas, Leonard la Faye, Aymar de Poitiers, & quelques autres pieux habitans donnerent le fonds. Les Heretiques le brûlerent environ l'an 1473. Une Bulle d'Innocent IV. montre que celuy de Dijon eſtoit eſtabli avant l'an 1245. Gonzague croit qu'il a eſté des Templiers: Frere Guidon Eveſque de Saint Jean & ſuffragant de Bezançon ſacra l'Egliſe l'an 1321. Celuy de Lion le Saulnié a

Digitized by Google

esté fondé par les Seigneurs de Viene, & aggrandi par ceux de Châlon, la teste de Saint Corneille Martir y est conservée. Celui du Puy possede le corps du Bien-heureux Frere Antoine illustre par ses miracles. Celuy d'Annonay conserve le corps du Bien-heureux frere Guillaume, qui fit venir à bord un bateau sans voile & sans rame, & fit plusieurs autres merveilles. Odoard & Guillaume de Poitiers firent bâtir en partie celuy de Romans l'an 1258. les huguenots le ruinerent l'an 1567. & Jean de Portiers a contribué à le remettre. La famille de Bourbon a fondé celuy de Brioude, & a fait dresser son sepulchre devant le grand autel; un Seigneur d'Achon aggrandit l'Eglise; & y fit faire un beau mausolée. Celuy de saint Porcin reconnoit le mesme fondateur. Celuy de Riom avoit esté establi hors la Ville prés de l'Eglise de Sainte Radegonde par une Reyne de France; il fût changé dedans l'an 1353. par la crainte des Anglois, à la place qui fût donnée par Michel Bourdon; ce second bâtiment fût ruiné en partie par un tremblement de terre, & remis par Jean Serlet.

XL. Nous ne pouvons dire que fort peu de choses des convens d'Angleterre, parce qu'ils ont esté tous ruinés; nous mettons seulement ici les noms de ceux qui se trouvent dans le catalogue de Nicolas Harpsfeild, & qui ne sont pas dans celui de Frere Barthelemi de Pise. Celuy de Bedfort fût fondé par Marguerite de Patteshal. Celuy d'Ailesburi dans le Comté de Bukingam par Edithe fille de Flervald. Celui de Greenvit fondé pour l'Observance par Henry VII. Il y en avoit auparavant un autre duquel Edouard III. & Jean Norburi estoient fondateurs. le Roy Jean establit celuy de Chester. Celuy de Boulmin dans le comté de Cornoüaille a esté fondé sur un ancien Monastere de Chanoines ors dedié à Saint Pierre par le Roy Athestan. Celuy d'Excester dans le Comté de Devonie estoit dedié à Saint Jean. Celuy de Dorsershire a esté fondé par les predecesseurs de Jean Ched. Jean de Higtmed fonda celuy de Beverley dans le Comte d'Yorch. Celui d'Hameley dans le Comté de Hampton estoit dedié à Saint André. Henry Penbrigge fonda celui d'Hereford sous le tiltre de Saint Guthlac. Jean Pickering de Strampoike establit celui de Lincoln. Jean Hestynford celuy de Northie dans le comté de Norfolc. Guillaume de Gerbrigge celuy d'Yarmont au mesme pais. Je ne trouve pas le Fondateur de celui de Nortampton, Ni de celuy de Netochastel en Nortunbeland. Ni de celui de Nottingham. Radulphe Strange fonda celui de Brithgenort dans le Comté de Shreusburi, & Geofroy Seigneur de Poiois celuy de Shreusbury. Le Fondateur de celui de Bridgevarer dans le comté de Sommerset est incertain, de mesme que celui de Stafford dedié à la Sainte Vierge. Robert Tilbot fonda celuy d'Ipsurvi dans le Comté de Suffolc. Le Fondateur de celuy de Vuorcester est inconnu, de mesme que de celui de Salisburi. Et de ceux de Camarden au Diocese de Saint David. Et de Cardiffey au diocese de Landaffen.

XLI. Je ne trouve rien de particulier à dire des autres Provinces mais seulement de quelques Convens qui ont esté fondés environ ce temps, & dont nos Catalogues ne font point mention; Gonzague dit que le convent de Gallipoli dans la Poüille fût transferé aux Observantins, & uni à la Vicairie de la

Digitized by Google

Boſſine ſur l'inſtance de Raymond Baucio des Vrſins Prince de Tarente, il fait de meſme temps ceux d'Altamura & de Minebino dans la meſme Province.

XLII. Le convent de Cabrera en Caſtille fût fondé cette année prés-d'une Chapelle dediée à Saint Julien au milieu de Montagnes fort rudes; on y avoit introduit les Eſcholes de baſſes claſſes, & Gonzague y a eſtudié, mais l'an 1570. le Duc del Infantado les fit tranſporter ailleurs, & ce lieu a eſté deſtiné pour la recollection; le Cardinal Frere François Ximenes fit batir une Infirmerie pour les Religieux de cette communauté à la Tour de Lacune prés de l'Egliſe de Saint Barthelemi, mais depuis il la fit unir au convent de la Mere de Dieu qu'il fonda; Henry III. Roy de Caſtille donna aux Religieux le droit de chaſſe, de peſche & de chauffage à quinze milles aux environs Alphonſe Ximenes de Ciſneros Pere du ſuſdit Cardinal y eſt enterré; le premier Chapitre de l'Obſervance y fût tenu l'an 1447.

XLIII. Le convent d'Angra qui eſt une des Iſles fortunées fût bati par les habitans environ cette année; Jean Vaz Cortereal qui en fût le premier Gouverneur pour le Roy de Portugal y eſt enterré: tous les convens de ces Iſles dependent de la Province des Algarbes.

XLIV. Quelques Religieux eſtablirent environ ce temps un petit Hermitage à un mille de Lerena du Dioceſe de Badajozd & Martin V. permit de l'ériger en convent; mais ils le changerent plus prés de la Ville l'an 1502. à l'Hoſpital de Saint Lazare; les Eccleſiaſtiques reſiſterent à cette tranſlation pendant 26. ans, quoy qu'elle fût faite avec l'autorité des Roys Catholiques Ferdinand & Iſabelle; mais enfin Frere Guttieres de Treio qui a écrit doctement ſur Saint Paul fit lever leurs oppoſitions par Charles quint; douze ans aprés Sancius de Paz natif de ce lieu leur fit bâtir un autre logement, où ils ſont encore: l'an 1572. on y tranſporta avec grande ſolemnité les cendres de 32. Religieux qui eſtoient decedés au premier lieu.

XLV. Boniface IX. permit à Frere Barthelemi d'Alverne Vicaire de la Boſſine de bâtir quatre convens, le premier à Velita en Dalmatie qui eſt à mon avis celuy que Gonzague appelle Saint Chriſtofle prés de Velica; le ſecond à Billich en Hongrie ſur la frontiere de Tranſilvanie; le troiſiéme eſt à ce que je crois celuy qu'on appelle de l'Iſle Medie prés de Corſolas, & le quatriéme au lieu qui leur ſeroit le plus commode. Il permit aux habitans de Todi d'en eſtablir un autre prés de l'Egliſe parroiſſielle de Sainte Marie de Plain du Port nonobſtant la contradiction de l'Eveſque. Nicolas Roux Comte de Catanzaro en fonda un autre dans Cutrone, pour les Religieux de la Vicairie de la Boſſine, qui s'eſtoient acquis une grande eſtime en ces cartiers. l'Egliſe collegiale de Saint Laurens prés de Capranica au Diozeſe de Sutri avoit eſté delaiſſée à cauſe des guerres; François & Nicolas Comtes d'Anguillaria qui eſtoient Seigneurs de Capranica & patrons de l'Egliſe, la donnerent aux Freres mineurs de la Province de Rome, & le Pape confirma cette diſpoſition.

Fin du quatriéme Tome.

Digitized by Google

DISSERTATION APOLOGETIQUE,

SI S. FRANCOIS A ESTE' HERMITE de S. Auguſtin,

DANS LAQVELLE ON DECOVVRE ET ON REFVTE diverſes erreurs qui ſont ſorties de cette ſeule controverſe.

L'occaſion & le but de cette diſpute.

§. I.

SAINT FRANÇOIS a mené la vie d'Hermite pendant deux ans avant qu'il n'inſtituat ſon ordre ; de là trois ſiecles entiers aprés ſa mort, on a pris une occaſion ſpecieuſe de le faire Hermite de S. Auguſtin. Les Freres Mineurs ont eu plus de negligence que de ſoin de combattre cette opinion, qu'ils voyoient naître ſans qu'elle fut appuyée d'aucun fondement ſolide, juſqu'à ce que s'eſtant épanduë au loin elle a acquis des forces en courant, & a commencé de plaire à quelques amateurs des nouveautez, qui ne ſe mettent pas en peine de rechercher la verité, & qui ont plus de penchant à embraſſer tout ce que le hazard leur preſente, comme dit Thucidide dans ſon premier livre.

Enfin quelqu'un de nos freres à eſſayé de deſtruire cette penſée, dont les Hermites de S. Auguſtin eſtoient déja tout perſuadés, & dont ils ſe faiſoient un honneur avec grand attachement : mais comme il n'a pas agi avec aſſés de force, ſon ovurage n'a ſervi que de Signal pour appeller au combat pluſieurs illuſtres

Digitized by Google

Augustins ; qui ont employé tous leurs efforts pour soûtenir un sentiment qui leur estoit cher & honnorable. Frere Antoine Daça Commissaire à la Cour Romaine pour nostre Famille de deça les Monts a écrit contre eux ; & pour confirmer son opinion il a ajoûté de Volaterran, que S. Bonaventure avoit presidé à l'assemblée, ou l'union generale des Hermites de S. Augustin fut faite, & qu'illeur avoit donné la forme de l'habit qu'ils portent, ce que maintenant je n'approuve ni ne rejette. Le R. P. Jean Marquez celebre Docteur de l'Université de Salamanque, a pris le party de ses freres contre luy, & quoy qu'il promette d'abord d'agir sans aigreur ; neanmoins il n'a pas tellement deposé toute sa bile, qu'il ne pique en flatant, & qu'il ne flate au mesme temps qu'il pique. Cet illustre Docteur a donc ramassé tout ce que Jacques Philippe de Bergame a dit pour cette opinion, dont il est le premier auteur, & tout ce que ses autres Confreres ont inventé pour l'appuyer ; & il a inseré tout cela dans le chapitre 31. de son ouvrage de l'institut des Hermites ; il ajoûte ses raisons aux leurs, il appelle des témoins de toutes parts, & pour grossir leur troupe, il employe ceux qui n'ont parlé de cette matiere qu'en des termes obscurs, & mesmes quelques-uns qui luy sont contraires : aprés cela il croit avoir assés fait, s'il a du moins rendu probable une opinion que ses Confreres croyoient fort asseurée.

Mais je pense que je feray voir assez facilement qu'elle n'est pas mesme probable : pour cela il me suffiroit de rapporter briévement ses raisons, car elles sont si foibles, que le peu de probabilité qu'elles ont peut faire passer pour certaine l'opinion qu'elles combatent. Il y a ainsi de certaines opinions si creuses en elles-mesmes, qu'avec tous les appuis estrangers qu'on leur veut donner, bien loin de paroître vrayes, elles ne paroissent pas mesme croyables, & les raisons avec lesquelles on pretend les soûtenir, les font évanoüir par leur propre foiblesse, quand on les pese à la balance de la verité : *de mesme* (dit Triverius dans ses apophtegmes) *que la neige & la glace plus on les expose au soleil, & plus on les manie, plus elles se fondent, & que les choses qui sont solides de leur nature, s'endurcissent par là davantage : ainsi les opinions fausses se détruisent quand on les examine par la raison, & les veritables s'affermissent plus par cette épreuve.* Je rapporteray courtement & fidellement les fondemens du seul R. P. Marquez, & je les peseray exactement ; si je le vainqs, je vaincray tous les autres en luy ; car comme il a pris toutes leurs armes, sa defaite sera celle de tous. J'agiray de bonne foy, & avec toute la sincerité possible : je m'abstiendray absolument des paroles injurieuses, & de ces moqueries subtiles, qui sont d'autant plus piquantes qu'elles sont plus déguisées, car cette façon d'agir me déplaît fort dans les disputes serieuses, & je crois que cela nuit à la cause de celuy qui les avance ; mais je tascheray d'établir par des raisons solides, & par de bons témoins tout ce que je soûtiendray.

III. Ce n'est pas l'envie de l'honneur d'autruy, ni la passion de vaincre qui m'engagent dans cette dispute ; je proteste que ce n'est que le commandement de mes Superieurs ; je le fais sans aigreur, & sans complaisance ; l'interest qu'ils peuvent avoir dans cette rencontre ne me touche pas, & je n'ay pour but que

Digitized by Google

la recherche de la verité ; car pourquoy eſt ce que j'aurois du deplaiſir de l'honneur d'autruy qui ſe tire du mien ; ou pourquoy ſerois-je marry qu'il me l'emprunte ? Eſt-ce que S. François ſera plus petit ou moins conſiderable, parce qu'il aura donné de l'éclat à un autre Ordre ? ou au contraire ne ſera-ce pas un rehauſſement à ma gloire que d'autres s'efforcent d'y participer ? ſans doute je n'ay pas ſujet d'envier un bonheur qui ne dérobe rien à mes avantages, mais qui les accroit ; pourquoy eſt-ce encore que j'agirois par la paſſion de vaincre, puiſque le deſir de découvrir la verité rendra la victoire commune à mon adverſaire & à moy ; s'il eſtoit encore en vie, & qu'une mort trop avancée n'eut pas enlevé cet ornement à ſes freres, & aux ſacrées lettres, je le prierois confidamment que nous travaillaſſions de concert à faire triompher la verité ; je ne puis pas auſſi avoir une autre penſée de ceux qui prendront ſon party, ſi ce n'eſt qu'ils ne cherchent pas leur propre gloire, mais celle de la verité : *Lors qu'ils vaincront* (je le dis avec S. Jerôme dans l'Epitre 89. *je vaincray auſſi, s'ils me font connoître mon erreur ; & au contraire ma victoire ſera la leur, car nous liſons dans le chapitre 2. du premier livre des chroniques ſacrées, que les enfans d'Iſraël allerent au combat avec un eſprit pacifique, & qu'au milieu des épées, du ſang épanché, & des cadavres égorgez ; ils ne penſoient pas à leur propre victoire, mais à celle de la paix.* Pour moy je ne ſçaurois ſoupçonner que ces ſçavans hommes cherchent autre choſe que la verité, ni que je leur puiſſe offrir icy rien de plus agreable, qu'une connoiſſance parfaite du ſujet par lequel tous les doutes s'éclairciront, & la charité qui doit eſtre entre des familles religieuſes ſe confirmera.

Ce pretendu Monachat eſt refuté par la Chronologie des temps.

§. II.

J'ay employé dans cette diſpute toute l'induſtrie dont je ſuis capable pour deterrer la verité. J'ay revé long-temps ſur cette matiere, & ſelon l'axiome commun, je me ſuis ſervy de la lanterne d'Ariſtophanés & de Cleanthe. J'ay commencé comme on dit par la ligne, & j'ay reduit la controverſe aux actes du regiſtre des Papes, qui ſont les chefs principaux & les ſources pures de l'hiſtoire Eccleſiaſtique. J'ay encore conſulté les actes de la vie du B. Jean le Bon, non pas ceux qui ſont informes, quoy que je ne les aye pas abſolument negligez, mais ceux qui ſont digerez avec maturité, & qui ont eſté formez ſur l'original du procez dreſſé pour ſa canoniſation ; afin que par là, comme par un rayon éclatant du Soleil, je peuſſe diſſiper le nuage épais des témoins que mon adverſaire a formé. De ces pieces il paroîtra évidemment qu'il n'eſt ni vray ni probable que S. François ait eſte hermite de S. Auguſtin, car le temps auquel on veut le faire diſciple du B. Frere Jean le Bon, & celuy auquel ce S. hermite

Digitized by Google

s'eſt érigé en maiſtre s'accordent ſi peu, que je pretens prouver clairement que S. François n'a pas pû eſtre ſon Confrere ; entrons en matiere.

V. Frere Conſtance de Lodi de S. Gervais hermite de S. Auguſtin, & Docteur de la Congregation de Lombardie, voulant accroître la belle reputation que le B. Frere Jean le Bon s'eſtoit acquiſe, & pouſſer Vincent Gonzague Duc de Mantouë à pourſuivre ſa canoniſation, écrivit la vie de cet excellent hermite ; & il proteſte dans le commencement de ſon ouvrage & au chapitre 46. du troiſiéme livre; qu'il l'a extraite fort fidellement du procez qu'Aubert Eveſque de Modene, le Prieur de S. Marc, & le Prevoſt de Mantouë avoient dreſſé par l'Ordre d'Innocent IV. l'an 8. de ſon Pontificat, & le ſecond aprés la mort de ce Saint homme. La commiſſion de ſa Sainteté commence par ces mots *dignas Deo* elle eſt datée de Genes, Frere Conſtance l'a tranſcrite tout au long, & Bzovius la rapporte aprés luy l'an 1249. ils la dattent du 16. de Juin, mais le Regiſtre du Vatican où elle eſt la 523. entre les lettres de ce Pape la fait du 17. de May. ce témoin domeſtique & contre lequel il n'y a point d'exception à faire, aſſeure dans le chapitre premier de ſon premier livre, que le B. Frere Jean le Bon naquit l'an 1168. & au chapitre XV. du meſme liure il dit qu'il eſt mort l'an 1249. le 23. d'Octobre âgé de 80. ans & quelques mois, dont il en avoit paſſé quarante dans le monde, & le reſte dans un hermitage ; ce qu'il repete encore dans le chapitre 35. de ſon ſecond livre.

VI. De ce calcul il eſt clair premierement que le B. Frere Jean eſt decedé âgé de 80. ans & quelques mois, & cela refute la tradition que le R. P. Marquez attribuë à quelques autheurs, ſans en nommer aucun, qui diſent qu'il a vécu 90. ou 92. ans ; cela refute encore plus Joſeph Pamphile, qui allonge ſa vie juſques à 98. ans. En ſecond lieu il eſt clair qu'il eſt mort l'an 1249. divers autheurs ſouſcrivent à cette ſupputation, ſçavoir Bzovius, Aubert Myray au chapitre 17. du livre 3. de l'origine des Moines, Philippe de Ferrare dans le catalogue des Saints d'Italie au 23. d'Octobre, & il cite pour cela les Chroniques de S. Auguſtin; Hyppolite Doneſmond dans l'hiſtoire de Mantouë au livre 4. du premier Tome ; & cela eſt ainſi marqué dans les anciens tableaux du Convent des Hermites de S. Auguſtin de Mantouë dedié à S. Agnés, où le corps de ce Bien-heureux repoſe ; il faut inferer la meſme choſe de la ſupputation de Frere Conſtance, car il écrivoit cette hiſtoire l'an 1591. & il dit que le B. Frere Jean eſtoit decedé 343. ans auparavant, & ainſi ſa mort eſtoit arrivée l'an 1249. par là il faut corriger Joſeph Pamphile, Paul Morigia & Charles de Tapia qui diſent au rapport du Pere Marquez qu'il eſt mort l'an 1222. auſſi ne ſont-ils pas des autheurs fort anciens ; il fait dire la meſme choſe à Volaterran, mais fort mal à propos, car au contraire cet autheur aſſeure qu'en ce temps-là, le B. Jean vivoit dans une grande eſtime de ſainteté en Emilie. troiſiémement il eſt clair que le B. Jean naquit l'an 1168. comme l'hiſtoire de Doneſmond & les tableaux du Convent de Mantouë le marquent ; & par là il faut rejetter la conjecture du Pere Marquez qui veut inferer de divers endroits ſans fondement & ſans témoins, qu'il neſtoit né que l'an 1130. ou 32.

VII. Enfin ce qui fait plus à noſtre ſujet, il eſt clair du calcul de Frere Conſtance

Digitized by Google

ſtance, que l'an 1208. le bien heureux Frere Jean quitta le meſtier de Comedien qu'il faiſoit, & ſe convertit; & que ſur la fin de la meſme année, ou dans le commencement de la ſuivante, il ſe retira dans un Hermitage pres de Ceſene: car s'il eſtoit né l'an 1168. & s'il s'eſt converty à l'age de quarante ans, cela doit eſtre arrivé l'an 1209. L'Hiſtoire de Mantoüe le dit de la ſorte, & il y a plus de deux cens ans que cette année de ſa converſion, de meſme que celle de ſa naiſſance ſe trouvoient ainſi marquées aux tableaux du Convent de Mantoüe; On a renouvellé depuis l'année precedente ces ancienes peintures, mais on n'a rien changé à cette Chronologie.

VIII. Le tems de la converſion du bien-heureux Frere Jean eſtant ainſi ſolidemment eſtabli à l'an 1208. ou 1209. il eſt evident que Saint François n'a pas peu eſtre ſon Diſciple, puiſqu'il eſtoit déja maiſtre luy-même; celá ſe peut voir facilement par la ſupputation des années que j'ay faite au commencement de nos Annales; mais je le prouveray encore courtement & fortement par des témoins qu'on ne peut contredire. Tous ceux qui font Saint François Hermite de Saint Auguſtin, diſent qu'il le fût pendant l'intervalle des deux années qui ſe paſſerent entre ſa premiere & ſa ſeconde converſion; nul d'eux ne pretend qu'il l'ait eſté ny pluſtot ny plus tard: Or ſa premiere converſion arriva l'an 1206. nous l'avons prouvé de la ſorte dans la preparation à nos Annales, & c'eſt l'opinion commune des Auteurs qu'on ne peut rejetter, particulierement de Fr. Thomas de Celano qui a eſté ſon compagnon, de Saint Bonavanture, de Frere Marian de Florence, de Saint Antonin, & de pluſieurs autres; ils diſent uniformement que Saint François eſt mort l'an 1226. le vingtiéme de ſa premiere converſion, & le dix-huitiéme de la ſeconde; ainſi cette ſeconde qui eſt celle où il commença ſon Ordre tombe à l'an 1208. & c'eſt à celle cy tout au plus que le bien-heureux Frere Jean ſe retira de Mantoüe à Ceſene; neanmoins les Peres Auguſtins veulent que Saint François eut déja achevé le novitiat, & fait la profeſſion de leur Ordre ſous ſa conduite.

IX. Car quand eſt ce que le Bien-heureux Frere Jean a pû eſtre le maiſtre de Saint François? ſera-ce l'an 1209. auquel il ſe retira pres de Ceſene? mais Saint François avoit alors des Diſciples; ſera-ce l'an 1208? mais Frere Jean ne pouvoit tout au plus que commencer alors ſa penitence, & Saint François eſtoit déja ſi bien inſtruit de la perfection Evangelique, qu'il avoit commencé de pratiquer la forme de vie qu'il devoit apprendre à ſes enfans; & certes le bien-heureux Fr. Jean ne commença pas à eclater par des miracles dés qu'il ſe fût retiré à l'hermitage de Ceſene, ny ne devint pas tout d'un coup ſi ſaint & ſi celebre, que ſa reputation ſe peut eſtendre par tout, dés la premiere année de ſa retraite pour attirer Saint François à ſa compagnie; car Ceſene & Aſſiſe ſont beaucoup plus eſloignées que le Pere Marquez n'a creu, comme je le fairay voir bien-toſt. Jourdain de Saxe, que le Pere Marquez loüe comme un Auteur ancien & fidelle, aſſeure que le bien-heureux Frere Jean commença par bâtir une maiſon à Budriole dans le Dioceſe de Ceſene, & qu'il y pratiqua une penitence tres-auſtere avant que ſa renommée s'eſpandit dans le voiſinage, ce que noſtre adverſaire meſme accorde: Auſſi cela ſe voit-il ainſi dans l'expoſé d'une Bulle

Digitized by Google

d'Innocent IV. qui commence *admonet nos*, & qui se trouve dans le regiſtre de ce Pape à l'an 10. de ſon Pontificat au nombre 635. feuille 263. Le Pere Marquez la miſe au long dans ſon ouvrage, & il dit qu'elle ſe trouve parmi les livres d'Alexis de Meneſés Archevêque de Braga & autrefois Hermite de Saint Auguſtin, & dans les Archives de leur Convent de Rome : Mais il manque à ſa copie un mot qu'il dit n'avoir pas peu lire ; je m'eſtonne qu'il n'ait pas eu le moyen de ſuppléer à ce defaut, s'il n'y a pas quelque myſtere dans cette effaceure ; je puis luy rendre ce ſervice par l'original du Vatican qui eſt fort entier ; voicy le texte *il eſt venu à la connoiſſance de ſa Saineteé que Frere Iean le Bon de bonne memoire* ; le mot qui ſuit eſt celuy que le Pere Marquez n'a pas peu lire, je ne veux pas dire celuy qui ne luy a pas agreé, & il eſt tel, *le premier dans voſtre Ordre a commencé la premiere maiſon à Brudriole dans le Dioceſe de Ceſene, & que comme la reputation de ſa vie s'eſpandoit dans le voiſinage, & que pluſieurs perſonnes ſe joignoient à luy &c.* ce mot, *le premier* eſt donc celuy qu'il faut mettre dans l'effaceure que le Pere Marquez a trouvée ; que ſi le Bien-heureux Frere Jean a bâty la maiſon de Budriole, & ſi ſa renommée a deu s'étendre dans le voiſinage avant qu'il ait peu avoir Saint François pour Diſciple à Ceſene ; on ne peut pas le luy donner raiſonnablement avant l'an 1209. & moins encore dire qu'il l'avoit receu à la Profeſſion, car alors par l'adveu meſme du Pere Marquez, Saint François avoit déja commencé ſon Ordre. Vous voyez donc que l'opinion de mon adverſaire n'eſt pas meſme probable ; que ſi quelqu'un vouloit dire que Saint François a eſté auparavant de cette congregation des Hermites à qui le Bien-heureux Frere Jean a depuis donné le nom, cela ſe refute avec autant de facilité que d'evidence, par la Bulle d'Innocent IV. qui l'appelle le premier Auteur & Recteur de cet Ordre, & c'eſt ce mot de *premier*, que le Pere Marquez a obmis ou ſupprimé.

X. De là il eſt evident qu'il faut rejetter la ſupputation des Auteurs que j'ay cités, auſquels j'adjoute Pierre de Natalibus & Philippe de Bergame, qui font mourir le Bien-heureux Frere Jean l'an 1222. il faut dire la meſme choſe de ceux qui le font vivre quatre vingts dix ans ; le Pere Marquez en cite pluſieurs de cette opinion ſans les nommer, & je n'ay peu trouver que Joſeph Pamphile qui la ſouſtiene ; Enfin il faut corriger Pierre de Natalibus qui dit que le Bien-heureux Frere Jean a vecu cinquante ans dans ſon Hermitage, & par là cet Auteur a donné occaſion de ſe tromper à Philippe de Ferrare ; les témoins que nous oppoſons à cette Chronologie, ſont de ceux qui ne ſouffrent point d'exception, & qu'on ne peut contredire, ſçavoir le procez de la vie du Bien-heureux Frere Jean, fait par l'autorité du ſaint Siege ; ſa vie ecrite ſur cet original par un Hermite de Saint Auguſtin ; les inſcriptions anciennes du Convent où ſon corps repoſe, & l'Hiſtoire publique de Mantouë où il eſt né, & où il eſt mort. La premiere regle d'un Hiſtorien pour decouvrir la verité, c'eſt de preferer ceux qui racontent ou ce qu'ils ont veu, ou ce qu'ils ont appris de ceux qui l'avoient veu. C'eſt pourquoy Theopompe a dit *que celuy qui s'eſt trouvé en pluſieurs combats & qui a éprouvé beaucoup de perils, eſt propre pour écrire de la guerre*, & Polibius a écrit *qu'il n'y avoit que celuy qui parloit de ce qu'il avoit veu, qui*

Digitized by Google

peut estre un bon Historien. Le procez de la vie du bien-heureux Frere Jean contient les depositions que ses compagnons ont faites en justice deux ou trois ans apres sa mort ; ce sont ceux que nous produisons, avec ceux qui ont copié leur témoignage, pour les Auteurs de nostre opinion.

XI. Cette année en laquelle j'écris le Prieur des Augustins du Convent de Mantouë faisoit renouveller les tableaux qui representent la vie du bien-heureux Frere Jean, & il en adjoutoit un où Saint François estoit depeint comme son Disciple, avec une inscription du témoignage du Pere Marquez ; je luy proposé l'argument que je viens de faire, pour prouver que cela ne peut pas avoir esté ; il me repondit ingenûment, que si le tems de la premiere & de la seconde conversion de nostre Seraphique Pere estoit tel que je le disois, ceux qui le faisoient Disciple du bien heureux Frere Jean s'estoient trompés : le Vicaire General de l'Evêque l'advertit encore de cette erreur, & cet honneste Religieux adjoûta, qu'il seroit facile de satisfaire les Freres Mineurs sur ce sujet, en ostant cette nouvelle peinture.

XII. Frere Cõstance de Lody qui a tiré de l'original du procez tout ce qu'il a dit, & qui marque plusieurs Disciples du bien-heureux Frere Jean, ne voulant pas exclurre de ce nõbre un si grand homme que S. François, advouë neanmoins fort franchement, que ces actes n'en parlent point du tout ; mais il adjoute qu'il n'a pas deu le taire, puisque Petrarque, Sabellicus l'Evêque de Segny, & certains Alexandres que je ne connois point, l'ont dit ; nous examinerons plus bas le témoignage de ces Auteurs ; Mais quoy ? est il bien croyable que ce procez qui a esté dressé apres la canonization de Saint François si celebre par sa sainteté, & par l'institution d'un grand Ordre, ne deut faire aucune mention de luy à la loüange du Bien-heureux Frere Jean, s'il avoit esté son Maistre ? seroit-ce un petit ornement pour luy, qu'un si excellent écolier ? est-ce un si petit honneur que [illegible] avoir enseigné la vertu à un homme de cette reputation ? puisque le Prophete Daniel dit au Chapitre douzieme que ceux qui instruisent plusieurs dans la Justice reluiront à jamais comme des étoilles : & certes avec raison, car selon saint Denis, c'est la plus divine de toutes les perfections qui se trouvent en Dieu ; refuseroit on donc cette gloire au Bien-heureux Frere Jean, en taisant le nom d'un tel Disciple ? & ses autres écoliers qui ont remply le procez des plus belles choses de sa vie, se seroient ils derobés eux mesmes l'honneur qu'ils pourroient tirer d'avoir eu Saint François pour Condisciple dans une mesme école ?

XIII. Vous me direz qu'il reste une difficulté à éclaircir ; J'ay mis la naissance du bien-heureux Frere Iean à l'an 1168. Et le Pere Marquez la rapporte à l'an 1130. ou 1132. Mais avec quel Auteur ? il n'en a point : par quelle bonne raison ? il n'en donne pas ; sur qu'elle supputation ? il n'en fait point ; il n'a qu'une seule conjecture ; C'est que Genebrard parle de luy environ l'an 1171. Gautier environ l'an 1159. Et Philippe de Bergame le met peu de tems apres S. Guillaume Duc de Guiene. Examinons un peu ces Chronologistes ; & voyons si le Pere Marquez demeurera d'accord de ce qu'ils disent. Je ne desavoüeray pas Genebrard si mon adversaire veut recevoir son témoignage ; Voicy les

Digitized by Google

paroles de cet Auteur. *L'ordre des Guillelmites qu'on nomme Hermites, a pris ſon origine du Bien-heureux Jean le Bon, & ſon nom de Saint Guillaume Duc de Guiene, & Comte de Poitiers qui a établi cette Famille, afin qu'ils ſuiviſſent une regle ramaſſée des œuvres de Saint Auguſtin.* Il cite pour témoins Sabellicus & le Bouquet des tems. Combien peu de choſes eſt-ce que le Pere Marquez approuvera là ? y a t'il preſque de mot qu'il ne rejette ? accordera t-il que les Guillelmites ont pris leur origine du Bien-heureux Frere Jean le Bon, qui n'eſt venu que quelque tems apres leur établiſſement ? ou qu'il a inſtitué cette congregation avec Saint Guillaume? car il ſemble que Genebrard luy donne deux Auteurs. Mais pourra t-il encore accorder ſans emotion à Genebrard, que Saint Auguſtin n'a pas compoſé de regle pour les Hermites, mais qu'ils obſervent ſeulement celle qu'on a colligée des ouvrages de ce grand Docteur ? je ſçais qu'il y en a qui le croyent ainſi, qu'ils alleguent pluſieurs raiſons pour cela, & que depuis peu elles ont eſté confirmées par le Critique Auguſtinien, qui paroit eſtre bien verſé dans les œuvres de ce Saint Pere; mais cela ne fait pas tant à mon ſujet, que je veuille m'arreter à l'examiner, je diray ſeulement que mon adverſaire ne l'accordera pas, & que le premier Chronologiſte qu'il a allegué pour ſon opinion, ne luy agreéra en pas un point. En effet Genebrard ne s'accorde pas dans ſa ſupputation avec les Auteurs qu'il cite; car Sabellicus parle ainſi ſous Innocent III. qui fût eleu l'an 1199. *En ce tems l'Ordre des Hermites qui eſtoit preſque détruit, a eſté remis, & Frere Jean le Bon de Mantouë en a eſté le reſtaurateur.* Et au liv. 6. apres avoir parlé fort au long des Ordres de Saint Dominique & de Saint François, il adjoute, *l'Ordre des Hermites qui eſtoit preſque eſteint eſt remis.* Pour le Bouquet des tems que Trithemius, Poſſevin & Philippe de Bergame attribuent à Verner, Chartreux, il ſe contredit luy meſme, ou du moins il repete la meſme choſe confuſement & de diverſe façon ; & je laiſſe au Pere Marquez le ſoin de concilier enſemble ce qu'il dit ; il parle ainſi ſous Alexandre III. *l'Ordre des Guillelmites a pris ſon origine, & ſon nom de Saint Guillaume Hermite & Duc d'Aquilée, Saint Albert Hermite qui a elevé cette famille a eſté Diſciple de ce Saint; ſous Clement III. il parle de Saint Dominique & de Saint François, puis il adjoute Guillaume de Paris a commencé l'Ordre des Auguſtins, qui ſont auſſi appellés Mandians,* qu'eſt ce que le Pere Marquez approuvera là de certain & d'evident ? & quel memoire y a-t-il là du Bien-heureux Frere Jean, par lequel Genebrard puiſſe reduire ce Saint Hermite à l'an 1171. & certes le Pere Marquez a remarqué luy meſme que dans tout cet ouvrage de Verner, il n'y a pas un ſeul mot du Bien-heureux Frere Jean.

XIV. Le ſecond témoin du Pere Marquez eſt Gautier, mais ſon Hiſtoire a le meſme defaut que celle de Genebrard, car il ne fait que copier ſes paroles, il cite Onufre à l'an 1160. mais mal à propos, car cet Auteur dit ſeulement que l'Ordre des Freres Hermites de Saint Guillaume ſous la regle de Saint Auguſtin a eſté inſtitué par S Guillaume Duc de Guiene. Pour Philippe de Bergame, qui eſt le troiſiéme témoin de noſtre adverſaire, il fait le Bien-heureux Frere Jean ſi proche de Saint Guillaume, qu'il met celuy-cy à l'an 1157. & l'autre à

Digitized by Google

l'an 1199. considerés bien la supputation de ces trois Auteurs, & vous verrez le beau fondement qu'elle donne au Pere Marquez, de mettre la naissance du Bienheureux Frere Jean à l'an 1130. ou 32.

XV. Il reste à examiner un passage de Saint Antonin, dont le Pere Marquez veut inferer, non seulement que le Bien-heureux Frere Jean avoit fait de l'eclat par sa pieté & par ses miracles avant l'an 1209. Mais encore qu'il avoit déja passé plusieus années dans la solitude, & que la congregation des Hermites, à qui on a donné son nom, avoit esté établie depuis l'an 1198. Voyons comment ce grand Historien parle. *Environ l'an* 1200. *il y eut un homme de grande saintetè appellè Iean le Bon, natif de Mantouë, menant une vie solitaire, qui a esté fort celebre par la rigueur extraordinaire de son abstinence & par plusieurs miracles*, qui ne voit pas le peu qu'on peut colliger de ces paroles, pour l'opinion du Pere Marquez? qu'y a-t-il là de determiné ou de certain, d'où l'on puisse establir solidemment le tems de la naissance, de la conversion, de la retraite, ou de la mort du Bien-heureux Frere Jean. Saint Antonin rapporte sa vie toute entiere, mais il ne determine precisement aucun tems à pas une de ses actions, il ne dit pas mesme un mot de la regle de Saint Augustin, ny de cette congregation d'Hermites. Il est encore bien difficile d'inferer de tout son discours que le Bien-heureux Frere Iean fût de cette famille, car il dit seulement *qu'il fit une penitence admirable dans un Hermitage, & que d'autres Hermites l'y vinrent trouver pour demeurer avec luy.* Mais tous les Hermites n'estoient pas Augustins, & Saint Antonin a écrit les vies de plusieurs autres solitaires, mesme celles de deux qui portent ce nom de Iean; le premier estoit non seulement Hermite, mais encore Superieur des Hermites, & florissoit avant S. Augustin; & le second s'est aussi rendu fort recommandable par sa saintetè, comme Palladius le temoigne; je ne dis pas cecy pour nier que le Bien-heureux Frere Iean le Bon ait esté Hermite de Saint Augustin; mais seulement pour faire voir que cela ne se peut pas inferer des paroles de Saint Antonin; Enfin il est difficile de sçavoir à quoy ces paroles *environ l'an* 1200. se peuvent appliquer determinement, car les Chronologistes les étendent d'ordinaire à dix années, ou anterieures ou posterieures, & l'on ne peut pas deviner de quelle partie de la vie du Bien-heureux Frere Iean Saint Antonin les entend; le Pere Marquez pretend de s'en servir en remontrant dans le douziéme siecle, & moy je m'en sers pour descendre dans le treiziéme; j'ay donné de bonnes raisons pour établir ma Chronologie, & je ne vois pas qu'il ait des preuves pour justifier la siene.

XVI. Il dit qu'il n'auroit rien souhaitté avec taut de passion, que de trouver quelqu'un qui luy eut frayé le chemin dans cette recherche; mais il l'avoit rencontré puisqu'il le cite, & il n'a tenu qu'a luy de le suivre: c'est Bzovius, qui met la mort du Bien-heureux Frere Iean à l'an 1249. comme j'ay fait, & il cite pour cela Constance de Lody. C'est la seule supputation que le Pere Marquez a laissée, parce qu'elle ne faisoit pas pour luy, quoy qu'il n'ait pas oublié toutes celles des autres Auteurs, quelque peu justes qu'elles feussent je remarqueray en passant qu'il dit mal à propos que Bzovius rapporte la Bulle d'Innocent III. à l'an 1251. car il la met à l'an 1249. que les Bulles du Vatican

Digitized by Google

n'appellent pas Jean le Bon *Pere* comme Constance & Bzovius le nomment, mais seulement *Frere*, & qu'il y a dans ces copies quelques autres termes qui ne se trouvent pas dans les Originaux du Vatican.

Diverses raisons contre ce pretendu Monachat.

§ III.

XVI. JE veux peser les autres raisons, dont le Pere Marquez a voulu diminuer la force. Voicy la premiere, la profession solemnelle de la vie Religieuse, & le changement d'un Ordre à un autre ont toûjours passé pour des choses fort considerables, & neanmoins nul des compagnons de nostre Seraphique Pere, ny des anciens Auteurs n'a pas dit un mot de ce pretendu Monachat; est-il bien croyable que tous generalement ayent voulu taire une chose qui s'est passée de leur tems, ou peu auparavant, & de laquelle les Disciples du bien-heureux Frere Jean pouvoient porter témoignage, puisqu'ils estoient encore en vie lorsque ces Auteurs écrivoient? Cet argument a d'autant plus de force contre le Pere Marquez, qu'il s'est servy d'un autre tout semblable, car pour prouver que Saint Bonaventure n'avoit pas presidé à l'union generale des Hermites de Saint Augustin, il dit que ceux qui ont écrit sa vie ne le disent pas.

XVII. Neanmoins il repond apres Philippe de Bergame, que tous ne peuvent pas toutes choses, & que les Evangelistes ont écrit diversement du Sauveur, sans en dire rien de faux; j'avouë que chacun en particulier ne peut ny faire ny sçavoir toutes choses; mais qu'une chose remarquable, & non seulement digne d'estre sçeüe, mais encore necessaire soit egalement incõnuë à tous, c'est ce qui est étonnant; je ne pretens pas que toutes les actions de Saint François, ayent esté sçeuës de tous ceux qui ont parlé de luy, mais que du moins les plus importantes ont esté reconnuës de quelqu'un; & pour me servir de l'exemple du Pere Marquez, tous les Evangelistes n'ont pas écrit les mesmes choses, mais ce que l'un a obmis, l'autre l'a suppleé, & ainsi ils ont marqué les principales actions de Jesus Christ, & celles qui devoient servir à la Foy. Accordons à nostre adversaire que saint Bonaventure, ou quelque autre Auteur, n'a pas sçeu ce Monachat de Saint François, mais tous generalement l'auront-ils ignoré? nul d'eux n'aura-t-il peu decouvrir une chose qui se produit d'elle mesme? qui est exposée aux yeux de tout le monde? qui a esté confirmée par une profession solemnelle? & qui se distinguoit par une marque exterieure? Frere Ruffin estoit d'Assise, & il avoit veu Saint François portant l'habit d'Hermite pendant deux ans; Frere Leon a esté son confesseur; Frere Ange fût reçeu à l'Ordre dans la premiere année de son établissement; Ces trois excellens hommes sont les premiers qui ont écrit sa vie, peuvent-ils avoir ignoré une chose si publique? Frere Thomas de Celano a esté elevé par Saint François, l'aura-t-il aussi ignorée? ou l'aura-t-il teüe dans l'histoire qu'il

Digitized by Google

offrit au Pape Gregoire IX. qui avoit eſté ſi familier à Saint François, & qui ſçavoit ſi bien toutes les particuliarités de ſa vie ? cela ne peut pas auſſi avoir eſté caché à Saint Bonaventure, puiſque pour s'inſtruire pleinement & ſeurement de ce qu'il devoit écrire, il alla viſiter les lieux où le Saint a pris ſa naiſſance ; où il a vecu, & où il eſt mort ; il confera fort ſoigneuſement avec ceux qui avoient eſté ſes plus familiers, ſur tout avec quelques uns à qui ſa Sainteté avoit eſté plus connüe, & qui ont bien merité la creance publique à cauſe de leur vertu, & de la connoiſſance qu'ils avoient de la verité qui dira donc qu'il faut recevoir une hiſtoire qui n'a eſté ny ſçeuë, ny rapportée par aucun de ces excellens Auteurs ? & que d'autres ont inventée apres : pluſieurs ſiecles en travaillant à l'honneur de leur Ordre ; Si quelqu'un venoit produire une action importante de Jeſus-Chriſt (je ſuis l'exemple de noſtre adverſaire) qui ne ſe trouvat point dans aucun des Evangeliſtes, & qu'il n'eut pour la prouver ny de tradition anciene, ny de revelation certaine ne ſe moqueroit-on pas de luy ? ne le chaſſeroit-on pas comme un temeraire ? & ne traitteroit-on pas d'apocryphe tout ce qu'il diroit au dela de l'Evangile ? cette hiſtoire n'a que des Auteurs nouveaux, comme je fairay voir, point de tradition, point de revelation ; les anciens n'en diſent pas un mot, quel nom & qu'elle creance peut elle meriter ? je ſçais qu'on dira que ſi les compagnons de Saint François n'en ont pas parlé clairement, ils ont du moins donné des marques pour l'indiquer, car ils parlent de l'habit d'hermite, de la courroye, des ſouliers & du bâton, de Saint François, qui deſignent evidemment un Hermite de Saint Auguſtin mais je montreray plus bas fort au long, que tout cela eſtoit alors bien éloigné de diſtinguer cette profeſſion particuliere.

XIX. Paſſons à une autre raiſon. Lorſque les Papes canonizent quelque ſaint qui a laiſſé un Ordre pour en fonder un autre ; ils ne manquent pas de rapporter cette circonſtance dans la Bulle de ſa canonization comme une choſe qui eſt à ſa loüange : Gregoire IX. a dit ainſi expreſſement de Saint Dominique qu'il s'eſtoit conſacré à Dieu ſous la regle de Saint Auguſtin, & qu'il eſtoit devenu Paſteur, & chef fondant un nouvel Ordre de Freres Preſcheurs ; Leon X. a remarqué auſſi que Saint François de Paule avoit vecu un an entier dans le Convent des Freres Mineurs de la Ville de Saint Marc, & qu'apres il avoit inſtitué l'Ordre des Minimes. Or Gregoire IX. a donné pluſieurs Bulles, ou pour la canonization de ſaint François, ou pour publier ſes loüanges, mais dans pas une il n'a dit qu'il eut jamais eſté Hermite de Saint Auguſtin ; Cependant ce Pape declare qu'il eſtoit tres-bien inſtruit de toutes les plus remarquables actions de ſa vie, par la grande familiarité qu'il avoit eu avec luy avant que d'eſtre elevé au ſaint Siege, & il decrit fort au long, & d'un ſtile fort remarquable ſa retraite du monde, qu'on pretend avoir commencé par ce Monachat. eſt-il donc croyable qu'il ait ignoré cette circonſtance ſi ſolemnelle ? ou qu'il ait voulu taire ce commencement de ſa nouvelle vie, qui luy pouvoit acquerir beaucoup de loüange.

XX. La troiſiéme raiſon eſt fondée, ſur ce que pendant les deux années où l'on met ce Monachat de Saint François, il a fait des choſes, dont

Digitized by Google

perſonne ne doute, qui ne ſe peuvent pas accorder avec la profeſſion d'un Hermite regulier; ſur tout ſi l'on conſidere la diſtance qu'il y a d'Aſſiſe à Ceſene. Ces choſes connuës de tout le monde ſont la reparation de trois Egliſes pres d'Aſſiſe, & un voyage à Rome. Penſez un peu au tems qu'il luy a fallu employer pour les exercices d'un pelerinage de devotion, & pour remettre trois bâtimens; & dites moy combien il luy en a peu reſter de deux années pour ſe randre Hermite à Ceſene, y demeurer pendant ſon novitiat, & y faire ſa profeſſion? Le Pere Marquez croit pouvoir eluder facilement la force de cette raiſon, en diſant qu'il ne faut pas s'imaginer que le bâtiment de ces trois Egliſes ſoit egal à celuy de l'Eſcurial, car elles ſont ſi petites que Saint François pouvoit bien les faire reparer en deux années. Il a raiſon de dire que ces Egliſes ſont petites, elle ſe trouvent encore en l'état où Saint François les mit, nous ne conteſtons pas qu'il n'ait peu le faire en deux années de tems, mais nous demandons ſi en faiſant cela il pouvoit encore faire ſon novitiat dans l'hermitage de Ceſene? & ſi au dela du tems qu'il devoit employer pour une ſi ſainte retraite, il peu en avoir de reſte pendant deux années pour le pelerinage de Rome, & pour ces trois reparations; c'eſt ce que nous cherchons, & ſurquoy nous demandons le jugement d'un homme franc & ſincere. Mais, reprend noſtre advetſaire, Aſſiſe n'eſt pas ſi éloignée de Ceſene que Saint François ne peut eſtre Novice avec le Bien-heureux Frere Jean prés de cette ſeconde Ville, & à certains tems aller à l'autre pour travailler à ces Egliſes, car il n'y a ſelon Ortelius que ſoixante milles de l'une à l'autre; ainſi il croit que noſtre Seraphique Pere eſtant pouſſé d'un eſprit tout apoſtolique, pouvoit bien aller d'un lieu à l'autre, comme les quatre animaux d'Ezechiel, qui marchoient avec la meſme viteſſe que l'éclair de la foudre. Certainement il s'eſt trompé à la meſure Geometrique, il a applany les Apennins qui ſont entre deux, pour faire un chemin facile, mais s'il m'eſt permis d'uſer des termes du Prophete Iſaie; *Je mettray la juſtice dans la meſure*; & je corrigeray la meſure par la meſure. Aſſiſe eſt dans la vallée de Spolete, & Ceſene dans la Romagne; il y a deux chemins pour aller de l'une à l'autre, le plus court eſt par Augubio, Cantiano, Cagli, Urbin, Montdefleurs, & Rimini, & par la on y conte quatre-vingts quinze milles; mais l'entredeux eſt coupé par des rivieres difficiles à paſſer, & ſouvent couvert par les neiges; il y en a un autre plus commode par Foligny, Camerino, Tolentin, Macerata, Recanati, Ancone, Sinigaglia, Fano, Peſaro, & Riminy; mais il eſt beaucoup plus long, car il contient 167. milles; le Pere Marquez peut juger par là, s'il a meſuré ſi juſte cet intervalle, qu'il doive aſſeurer que Saint François pouvoit aller, & revenir ſouvent, & facilement d'Aſſie à Ceſene. Adjoutés à cela ce que Frere Alexandre d'Aquila a particulierement remarqué de la Legende de Gregoire IX. que Saint François, dans les deux premieres années de ſa converſion n'eſt ſorty, qu'une fois de la vallée de Spolete, & c'eſt lorſqu'il alla à Rome.

XXI. On peut tirer une quatriéme raiſon aſſez forte des premieres paroles du teſtament de noſtre Seraphique pere, comme Saint Bonaventure les a entendües. *Dieu*, dit-il, *m'a fait la grace de commencer ainſi à faire penitence, car pendant*

Digitized by Google

pendant que j'estois dans les pechez; la veuë des Lepreux me faisoit de l'horreur; Mais luy mesme m'a conduit parmy eux, & j'ay pris un sentiment de charité pour leur misere; & lorsque je me suis separé de leur compagnie, ce qui m'avoit paru si amer, s'est changé en douceur pour mon ame & pour mon corps. Aprés je me suis un peu arresté, & je suis sorty du Siecle. Saint François decrit icy trois estats de sa vie; le premier celuy de sa jeunesse dans les pechez, le second celuy des premiers mouvemens de la grace, qui l'engagea au service des Lepreux, dont auparavant il fuyoit la veuë, & qui luy fit gouter de la douceur, où il n'avoit trouvé que de l'amertume, le troisiéme est celuy de son entiere retraite du monde, & de la fondation de son Ordre.

XXI. Le Pere Marquez advoüe que si l'on explique ainsi ces paroles selon Saint Bonaventure, elles sont fort efficaces pour établir nostre opinion; c'est pourquoy il les détourne en un autre sens, pour les faire servir à sa pensée; il assigne le tems de la douceur que Saint François trouva au service des Lepreux, à celuy qui se passa depuis les premieres inspirations de la grace, jusques à la renonciation qu'il fit de ses vétemens, & de l'heritage de son Pere en presence de l'Evêque d'Assise; & asseure qu'il faut rapporter à cet intervalle ces paroles qui suivent. *Apres je m'arrestay un peu, & je sortis du Siecle*, car, adjoute-il, on ne peut pas les rapporter proprement aux deux années qui s'écoulerent depuis cette action, jusques à l'institution de son Ordre; puisqu'il dit qu'il ne s'arresta qu'un peu, car deux années comprenent beaucoup de tems, & Saint Bonaventure met le service des Lepreux avant ce depoüillement; ainsi, conclud-il, apres cette renonciation il sortit du siecle, entrant dans la Religion des Hermites; car autrement Saint Bonaventure ne diroit pas que desors il se trouva delivré des liens des convoitises mondaines, puisque cela se doit entendre proprement du mepris du monde, qui se fait par la profession de la pauvreté Religieuse.

XXII. Le Pere Marquez a pretendu par là diminuer la force de nostre raisonnement, mais il l'a accreüe, lorsqu'il a advoué de bonne foy, & prouvé serieusement que la sortie du siecle se deuoit faire par l'entrée en Religion; car il me sera tres-facile de faire voir que Saint François dans son second estat, & aprés le service des lepreux n'a point embrassé d'autre Ordre religieux que celuy qu'il a institué: il est vray que Saint Bonaventure dit qu'il servoit les lepreux avant qu'il ne rendit ses habits à son Pere; mais aprés avoir raconté cette belle action, il ajoûte que le Saint se retira dans la solitude, qu'il tomba entre les mains des larrons, qu'il s'arresta quelque temps dans un Monastere, que de là il alla à Augubio, où un de ses amis luy donna une tunique, que tous les auteurs appellent un habit d'Hermite; aprés, poursuit-il, le Saint repara trois Eglises par l'ordre qu'il receut du Crucifix, mais parmi cette occupation il continua toûjours le service des lepreux, & en effet revenant de Rome il en guerit un en le baisant: Vincent de Beauvais, & Saint Antonin asseurent aussi que de la renonciation de ses habits, il passa au service des lepreux. Enfin Saint Bonaventure finit la narration en disant, qu'aprés qu'il eut achevé la reparation de l'Eglise de Nôtre Dame des Anges, il y establit sa demeure; il dreepte la mes-

Digitized by Google

me choſe au chapitre 3. de ſes additions, & adjoute que ce fût là où il conceut, & où il enfanta l'eſprit de la verité evangelique; c'eſt a dire ſans doute la forme de vie qu'il devoit enſeigner à ſes enfans. Voilà un commentaire bien clair des paroles de Saint François, fait par Saint Bonaventure; il a commencé à faire penitence de cette ſorte, il s'eſt retiré des pechés par la grace de Dieu; alors il a trouvé de la douceur au ſervice des lepreux; il a continué ce charitable excercice pendant qu'il faiſoit reparer trois Egliſes, puis il s'eſt un peu arreſté, il a fait ſa demeure à Noſtre Dame des Anges; & il eſt ſorti du ſiecle, lors qu'aprés avoir oüi la lecture de l'Evangile il a commencé par une inſpiration de Dieu, à pratiquer avec zele la perfection Evangelique, & à preſcher la Penitence aux autres, je ne vois pas qu'on puiſſe demander rien de plus clair; que ſi Saint François commença d'embraſſer la perfection Evangelique dans cette occaſion, où l'on ne fait point mention des divers degrés de cet eſtat que le Pere Marquez à imaginez, il ne peut pas avoir eſté auparavant hermite de Saint Auguſtin; car il n'y a point de Religieux de ce Saint ordre qui voulut ſouffrir qu'on dit, qu'il n'eſt pas dans la pratique de la perfection Evangelique. Pour les paroles de Saint Bonaventure d'où noſtre averſaire veut inferer que Saint François ſe rendit hermite Religieux, dés qu'il ſe fût dépoüillé devant l'Eveſque d'Aſſiſe, elles ne concluent rien pour luy, il n'eſt pas difficile de les comprendre, les voicy; *par là ce parfait mepriſeur du monde ſe trouvant delivré des liens des convoitiſes mondaines &c.* puis il ajoûte ſa retraite dans la ſolitude; c'eſt donc par cet entier dépoüillement qu'il s'eſt delivré des liens du monde, parce qu'il a renoncé à tout ce qui l'y pouvoit attacher.

XXIII. La derniere raiſon ſe prend de la maniere que Saint François fit ſa ſeconde converſion; il entendit à une meſſe qui ſe diſoit dans Noſtre Dame des Anges, la lecture du Chapitre 10. de Saint Mathieu, où Jeſus-Chriſt preſcrit à ſes diſciples la forme de vie qu'ils devoient obſerver dans la predication de l'Evangile; & d'abord ſans conſulter que le preſtre qui avoit celebré, il quitta ſon habit d'Hermite, & commença la vie apoſtolique dont il avoit oüi la leçon; ce qu'il n'auroit pas fait ſans doute, comme il n'auroit pas auſſi peu le faire ſans bleſſer ſa conſcience, s'il eut eſté engagé par vœu dans un Ordre religieux; car comment peut on quitter ſon Ordre de ſa propre autorité, & s'en former un nouveau qui n'eſt ni eſtabli ni autoriſé? eſt-il ainſi permis à chacun de ſe defroquer; de ne pas obſerver ſes vœux, & de ſe former de ſa teſte une nouvelle maniere de vivre? le Pere Marquez a reconnu, & advoüé que cette raiſon eſt forte, & il n'a point trouvé d'autre moyen pour l'éluder, que de recourir à un mouvement extraordinaire de l'eſprit de Dieu, qui fait faire aux Saints des choſes bien éloignées des communes façons d'agir des autres Hommes; il allegue pour cela l'exemple de Saint Dominique qui commença ſon Ordre dans Toloſe, avant que de conſulter le Pape, quoy qu'il fût Chanoine regulier de Saint Auguſtin. Certes ces eſchapatoires ne vuident pas la difficulté; car outre que les Hiſtoriens ne parlent point de ce mouvement extraordinaire du Saint Eſprit, & qu'ils ne demandent point de revelation particuliere pour juſtifier l'action de Saint François, mais qu'ils la regardent comme une choſe qui luy eſtoit entie-

Digitized by Google

rement licite; qui eſt-ce qui approuveroit une inſpiration qui pouſſeroit un Religieux à l'apoſtaſie, en luy faiſant abandonner & la regle qu'il a promis d'obſerver, & l'habit qui eſt la marque exterieure de ſon eſtat; pour le faire reveſtir d'une façon toute nouvelle, ſous une forme de vie qu'il inventeroit ſans guide, ſans la permiſſion du Saint Siege, ni d'aucun Superieur, mais de ſa propre autorité? Pour l'exemple de Saint Dominique, il n'eſt pas comme noſtre adverſaire le rapporte; ce Saint Patriarche avoit à la verité aſſemblé des diſciples, mais non pas changé ſon habit de Chanoine regulier, avant qu'Honoré III. n'approuvat ſon inſtitut, & il n'a jamais laiſſé la regle qu'il avoit profeſſée; au contraire il la obſervée toute ſa vie, & la donnée à ſes enfans; auſſi le meſme Pape a-il confirmé ce Saint Ordre ſous la regle & l'habit de Chanoines reguliers; & dans les lettres qu'il fit expedier à ſa loüange, pendant la tenuë du Concile de Latran, il appelle diverſes fois Saint Dominique Chanoine de l'Ordre des Freres Preſcheurs; ainſi lors que ce grand Saint inſtitua ſon Ordre, il retint l'habit & la regle de celui qu'il avoit profeſſé auparavant; Saint François auroit-il quitté ſon habit & ſa regle, avant meſme qu'il eut jetté les fondemens de ſon inſtitut, & n'auroit-il retenu aucune marque de celuy qu'il abandonnoit? par cet exemple le Pere Marquez au lieu de reſoudre la premiere difficulté en a fait naître une autre.

XXIV. Ajoûtons à ces argumens, que les principaux auteurs de ce pretendu Monachat, ne ſont pas d'accord du lieu, ni du temps où Saint François l'embraſſa: Jourdain de Saxe dit que ce fût à Budriole prés de Ceſene; Henry d'Vrimaria dit que ce fût à Saint Jaques d'Aquaviva prés de Piſe; Ambroiſe de Coriolano à l'Hermitage de Saxeto prés de Laverne; Gilles de Viterbe à Bictrino prés de Peſaro. Pour le temps, Joſeph Pamphile dit que Saint François à vécu prés de Piſe avec Jean de Celle qui à eſté le ſecond General des Hermites de Saint Auguſtin, aprés le Bien-heureux Frere Jean le Bon; Jean Gonçalez de Critane aſſeure aprés Henry d'Vrimaria, qu'il a demeuré avec ces Hermites ſous le Generalat du meſme Jean; & meſmes prés de Laverne, aprés qu'il eut receu les ſacrées Stigmates, Paul Morigia écrit qu'il a vécu encore avec eux à Saint Sauveur prés de Piſe: d'où je vous prie, peut provenir une ſi grande difference de lieux, & cette eſtonnante confuſion des temps? qu'eſt-ce qui rend ſi incertaine l'origine de ce Monachat? certes les origines des choſes qui n'ont jamais eſté ne ſe trouvent pas, & lors qu'on veut les aſſigner, non pas ſelon la verité mais ſelon l'imagination que chacun ſe forme, il y a autant d'avis que de teſtes. Ceſene eſt dans la Romagne, Saxeto, Piſe, & Siene dans la Toſcane, & Peſaro dans la Marche d'Ancone: de ſorte qu'on marque pour la reception de Saint François parmi les Hermites de Saint Auguſtin, non ſeulement des Villes éloignées, mais encore des Provinces differentes: la confuſion des temps n'y eſt pas moins conſiderable; Frere Jean le Bon ne mourut que l'an 1249. comme nous avons fait voir, & Saint François eſtoit decedé depuis l'an 1226. neantmoins Pamphile veut que noſtre Seraphique Pere ait vécu prés de Piſe avec Jean de Celle lors qu'il eſtoit general des Hermites, quoy qu'il n'ait occupé cette charge qu'aprés le Bien-heureux Fr. Jean

Digitized by Google

le Bon, & Frere Jean de la Grote : je ne doute pas qu'il n'y ait de l'erreur dans cette succeſſion de Generaux, comme le Pere Marquez a remarqué; mais c'eſt ſe tromper groſſierement de faire Saint François contemporain de ces trois qui ont porté le nom de Jean. Gonçalez ne commet pas une moindre erreur, lors qu'il dit, aprés Henry d'Vrimaria, que Saint François a vécu parmi les Auguſtins, aprés qu'il eut receu les Stigmates, puis que ſes confreres croyent avoir aſſés obtenu de l'y pouvoir mettre dix & ſept ans auparavant: voyez, je vous prie quels monſtres eſt-ce que la paſſion enfante ? l'attachement à une erreur en produit pluſieurs dans l'Empire, & comme dit Pauſanias au livre 8. *il en va ainſi que ceux qui écoutent les prodiges que l'imagination ſe forme, en invêntent incontinent quelque autre, d'ou il arrive que la verité ſe trouvant corrompuë par un deluge d'erreurs, perd entierement ſon autorité.*

XXV. Enfin quand nous accorderions à nos adverſaires, que Saint François à eſté diſciple du Bien-heureux Frere Jean le Bon, dans l'intervalle de ſa premiere & de ſa ſeconde converſion, ils n'auroient pas pour cela droit de le faire Hermite de Saint Auguſtin, puis que ce pieux ſolitaire n'avoit pas encore embraſſé la regle de ce grand Docteur; le Pere Marquez approuve cette conſequence, pourveu qu'on prouve le fondement d'ont on la tire; & cela eſt fort facile à faire; car, comme j'ay fait voir, le Bien-heureux Frere Jean le Bon ſe retira dans un Hermitage ſur la fin de l'an 1208. ou dans le commencement de l'an 1209. & la Bulle d'Innocent IV. porte expreſſement qu'il avoit bâti l'Egliſe de Budriole, aſſemblé des diſciples, multiplié ſes maiſons, & eſtendu la reputation de ſa vertu, avant que de demander au Saint Siege la regle de Saint Auguſtin, ce qui ne pouvoit pas ſe faire que dans l'eſpace de pluſieurs années; & cependant Saint François faiſoit la meſme choſe pour ſon Ordre: il eſt vray qu'il n'y a point d'auteur qui diſe preciſément à qu'elle année ces Hermites receurent cette regle; le Pere Marquez par ſon calcul, qu'il n'appuye que ſur des conjectures, dit que cela ſe fit environ l'an 1200. mais nous avons prouvé au long, que le Bien-heureux Frere Jean ne s'eſtoit pas encore converti. Jourdain de Saxe veut que cela ſoit arrivé aprés l'union de ces Hermites, & que le Bien-heureux Frere Jean ait ſurvécu à cette union; s'il entend parler de l'union generale qui ne ſe fit que ſous Alexandre IV. le Bien-heureux Frere Jean eſtoit déja decedé; mais s'il l'entend de l'union particuliere de quelques congregations, qui ſe fit l'an premier d'Innocent, IV. il pouvoit eſtre en vie, car il ne mourut que l'an 1249. & ce Pape fût coronné l'an 1243. Mais cela ne ſe peut pas accorder avec la Bulle que j'ay citée, car elle dit qu'aprés que le Bien-heureux Frere Jean eut receu la regle de Saint Auguſtin, il gouverna ſes Freres durant pluſieurs années, qu'en ſuite il ſe depoſa de ſa charge de General, & fit ſubſtituer à ſa place Frere Mathieu, par l'aveu & l'autorité de l'Eveſque de Ceſene, & qu'enfin aprés quelque temps par l'advertiſſement d'un Ange il ſe retira à Mantoüe, où il finit ſainctement ſes jours; pour faire tant de choſes il falloit plus de temps qu'il n'y en a, depuis l'an 1243. juſques à l'an 1249. de plus il eſt évident par la Bulle de Gregoire IX. *dudum apparuit*, que ces Hermites avoient receu auparavant cette regle, car le Pape les nomme diſciples

Digitized by Google

de Frere Jean le Bon de l'Ordre de Saint Auguſtin, & elle eſt datée de l'an 14. de ſon Pontificat, qui tombe à l'an 1241. & Nicolas Cruſenius Viſiteur general des Hermites de Saint Auguſtin en Allemagne, aſſeure pluſieurs fois que le Bien-heureux Frere Jean avoit vécu pendant vingt & cinq ans dans ſon Hermitage lors qu'il receut cette regle; que ſi cela eſt veritable, il faut conclure que ce ne fût pas Innocent III. qui la leur donna, comme le Pere Marquez, & Cruſenius ſon copiſte le diſent, mais bien Gregoire IX. car ſi vous ajoûtés ces vingt & cinq ans de ſolitude du Bien-heureux Frere Jean, à l'an 1208. ou 9. de ſa converſion, vous trouverés que cela va à l'an 1233. ou 34. & Innocent III. eſtoit decedé depuis l'an 1215. imaginés vous maintenant comment Saint François qui avoit commencé ſon Ordre pour le moins l'an 1209. peut avoir eſté de l'Ordre de Saint Auguſtin, dans une congregation qui n'a pris la regle de ce grand Docteur que vingt & cinq aprés.

Réponſe aux Argumens contraires.

§. IV.

XXVI. LA premiere raiſon que nos adverſaires alleguent pour leur opinion, ſemble d'abord avoir quelque force; ils la prenent de ce que Saint François a porté pendant deux ans une tunique, une courroye, un baton, & des ſouliers, car tous les auteurs demeurent d'accord que cela compoſoit un habit d'Hermite; or ces Reverends Peres pretendent que toutes les parties de cet habillement ſont des marques propres, & particulieres pour diſtinguer les Hermites de Saint Auguſtin: le pere Marquez veut le faire voir par le detail, voyons comment il le fait; la Tunique, dit il, le prouve, car meſmes celle que Saint François a donnée à ſes enfans luy eſtoit ſi ſemblable, qu'il a eſté neceſſaire que les Papes ayent donné des bulles expreſſes, pour oſter cette uniformité qui ſe trouvoit entre les Profeſſeurs de l'un & de l'autre Ordre, & y mettre quelque diſtinction. 2° Pour la courroye qui doit eſtre large ſelon les Bulles de Gregoire IX. & d'Alexandre IV. Jourdain de Saxe, & Saint Antonin aſſeurent que nous l'avons priſe de Saint Auguſtin; & en effet Petilien prit occaſion d'accuſer ce grand Docteur de croire que Jeſus-Chriſt eſtoit Saint Jean, ſur ce qu'il avoit ordonné à ſes Religieux de porter une ceinture de cuir à l'imitation de ce Saint Precurſeur; or il eſt conſtant que celle de Saint François eſtoit large, & la meſme que celle de nos Hermites, car un homme qui ſe conſacroit à la penitence n'eut pas pris une ceinture eſtroite, ou delicate; & ſi elle eut eſté telle, Sabellicus, Polidore, Virgile, & Loüis de Grenade ne l'appelleroient pas *Zona*, car parmi les bons auteurs, ce mot ſignifie une ceinture large & forte, comme les interpretes l'enſeignent ſur ces paroles du 10. Chapitre de Saint Mathieu, *ne portés pas de l'argent en vos ceintures*, le mot Eſpagnol *cinto*, dont Marc de Lisbone s'eſt ſervi pour expliquer la courroye de Saint François, confirme cette penſée. 3° Vincent de

Digitized by Google

Beauvais enſeigne que le baton eſt une marque propre aux Hermites, il conſte que le Prophete Eliſée s'en eſt ſervi, comme Caſſien a remarqué, & Gregoire IX. a commandé aux Hermites de Saint Auguſtin de le porter touſiours long de cinq pans, conformement à ce que Saint Auguſtin leur a ordonné ſelon la remarque de Jourdain de Saxe, & comme on l'infere du 27. ſermon aux Hermites, où ce grand Docteur dit, *nous portons des batons pour marquer la dicipline, ſous laquelle nous devons eſtre touſiours diſpoſés* 4° Il eſt evident que les Hermites de Saint Auguſtin portoient des Souliers, puis que Gregoire IX. leur commanda de racourcir leurs habits, en telle ſorte qu'on peut voir qu'ils eſtoient chauſſés, & que par là on peut les diſtinguer des Freres Mineurs qui alloint les pieds nuds : que ſi ſelon la parole de l'Eccleſiaſtique au Chapitre 19. l'habit d'un homme fait voir ce qu'il eſt, ſi le Roy Ochoſias connut Elie, dés qu'on luy eut dit que c'eſtoit un homme qui portoit de grands cheveux, & une courroye pour ceinture, qui pourra nier que Saint François n'ait pas eſté Hermite de Saint Auguſtin, puis qu'il à porté non ſeulement une des marques qui diſtinguent leur eſtat, mais encore toutes celles qui luy ſont propres ? Vincent de Beauvais, & Saint Antonin le decrivent ainſi : il avoit, diſent ils, un habit d'Hermite, portant un baſton, des ſouliers, & une courroye.

XXVII. Cet argument a touſiours paru fort plauſible à nos adverſaires, mais pour moy je le trouve plus confus que ſolide ; ceux qui liront les Bulles que je vais produire ſeront de mon avis ; elles nous apprendront l'origine, & l'inſtitution de l'habit des Hermites de Saint Auguſtin, & je ne crois pas leur deplaire, ſi je la fais voir par ces actes authentiques ; que ſi cela les fache, c'eſt la faute de ceux qui m'ont provoqué, & non pas la miene, car je ſuis forcé de leur répondre pour deterrer la verité du milieu des tenebres, où elle ſe trouvoit enſevelie. Bien loin que Saint François ait pris des Hermites de Saint Auguſtin la courroye, le baton, ni l'habit noir, ils ont receu eux meſmes du Saint Siege ces marques propres à leur eſtat, quelques années aprés la mort de noſtre Seraphique pere. Pour éclaircir cette verité, il faut ſçavoir que ſous Gregoire IX. il ſurvint une grande conteſtation entre les Freres Mineurs, & les diſciples du Bien-heureux Frere Jean, ſur ce que ceux-cy portant des habits de diverſes facons, changeoint tellement l'eſſentiel de leur eſtat qu'ils eſtoient tout ſemblables aux autres, à qui cette uniformité cauſoit du dommage, & du ſcandale : pour remedier à ce deſordre, ſa Sainteté donna commiſſion aux Cardinaux Raynal Eveſque d'Oſtie, & Thomas de Capoüe ſes legats en Lombardie, d'obliger tous ces Hermites à porter un habit ou noir ou blanc, ceint d'une large courroye, & un baton de cinq pans de longueur ; ils choiſirent le noir, & le meſme Pape leur commanda encore d'y faire des manches larges & longues à la facon de Cuculles, & de l'accourcir de telle ſorte que leurs ſouliers paruſſent, afin que par ce moien on oſtat la confuſion des habits de l'un & de l'autre Ordre, & le ſujet de ſcandale qu'elle donnoit : mais comme quelques Hermites de la Marche d'Ancone n'obeïſſoient pas à ce reglement, Gregoire IX. ordonna à tous les Eveſques de cette Province de les obliger à l'ob-

Digitized by Google

ſerver ſous peine d'excommunication, ſa Bulle qui contient tout ceci eſt datée de Saint Jean de Latran le 23. de Mars l'an 14. de ſon Pontificat qui reſpond à l'an 1240. de Jeſus-Chriſt; elle commence *Gregorius &c. Venerabilibus Fratribus Epiſcopis per Anconitanam &c.* & ſe trouve dans ſon regiſtre au nombre premier de cette année.

XXVIII. De cet acte il conſte premierement, que l'inſtitut des diſciples du Bien-heureux Frere Jean n'eſtoit pas fort ancien, car il dit qu'il a paru depuis peu, & ils y ſont nommés les Freres de Jean le Bon de l'Ordre de Saint Auguſtin, ce qui eſt fort conforme à ce que nous avons eſtabli, qu'ils avoient receu la regle de Saint Auguſtin aprés l'an 1233. il eſt vray que le pere Marquez pretend que la parole latine *dudum*, dont le Pape ſe ſert, ne veut pas dire *depuis peu*, mais bien, *depuis long-temps*, en quoy il ſe trompe, car Valla l'explique ainſi; au Chapitre 27. de la Geneſe Iſaac demandant à ſon fils Eſaü qui pouvoit eſtre celui qui luy avoit ſervi de la venaiſon dans le meſme jour, luy dit *dudum captam venationem attulit*; au Chapitre 12. de l'Exode le meſme mot *dudum* eſt employé, en parlant de la farine qu'on ne faiſoit que porter depuis peu d'Egypte: & Alexandre IV. dans une bulle datée de la ſeconde année de ſon Pontificat, que le pere Marquez a tranſcrite, & qui commence *licet Eccleſiæ*, dit qu'il a fait *dudum* l'union generale des Hermites & ce *dudum* ne s'eſtend qu'a l'année precedente: il eſt donc certain que cette parole latine ſignifie d'ordinaire depuis peu, ſur tout dans le ſtile de la Cour Romaine, comme il eſt facile de le voir dans pluſieurs reſcripts des Papes; c'eſt pourquoy le Pere Marquez à inventé une autre reponſe, ſur la ſeconde parole de cette Bulle qui eſt, *il a paru* & dit qu'il y a de la difference entre apparoir & eſtre; que la fondation de cet inſtitut pouvoit eſtre plus ancienne, quoy qu'il n'eut paru que depuis peu de temps; mais comment eſt-ce que cette congregation peut avoir eſté cachée depuis long-temps, puis qu'elle a eſté fondée par le Bien-heureux Frere Iean qui eſtoit alors encore en vie? qu'il avoit demandé publiquement une regle au Saint Siege? & qu'il l'avoit déja eſtenduë en diverſes Province?

XXIX. La ſeconde choſe qu'on infere clairement de cette Bulle, c'eſt que l'habit que ces Peres Hermites portent, n'eſtoit point eſſentiel à leur état, qu'ils ne l'ont point receu de Saint Auguſtin, & que bien loin de retenir ou de renouveller celuy qu'ils avoient eu auparavant, ils en ont choiſi librement un nouveau, ou l'ont receu des Legats Apoſtoliques; cela ſe voit encore expreſſement dans une autre bulle d'Innocent IV. que je rapporteray plus bas: car apres que le Pape leur eut fait aſſigner ce nouvel habit, ils firent toutes les reſiſtances poſſibles à le prandre; ils formerent appel de cette ordonnance, & il fût neceſſaire pour les obliger d'y obeir, que le Pape donnat des commiſſions reiterées à des Evéques, ſe plaignant de la negligence que ces Prelats avoient eu à faire executer les premieres: ces plaintes ſe trouvent dans une Bulle de Gregoire IX. datée de Saint Jean de Latran le premier d'Aouſt l'an 14. de ſon Pontificat, elle commence *Apparente dudum*, & ſe void dans ſon regiſtre au nombre 126. Sur cette nouvelle ordonnance, Frere André Prieur General de la plus part des Hermites de la Marche, ſe preſenta en perſonne devant le

Digitized by Google

Pape avec quelques uns de ſes Freres, pour eſtre admis à pourſuivre leur appel, & n'en ayant eu qu'un refus, il ſupplia tres humblement ſa Sainteté de leur permettre de porter leurs cuculles ſans eſtre obligés de les ſerrer ſous leur ceinture ny de les porter noires, parce que le reſte ſuffiſoit pour diſtinguer leur habit de celuy des Freres Mineurs, & il obtint l'enterinement de ſa Requeſte. Cela ſe trouve tout au long dans une Bulle de ce Pape datée du 17. d'Aouſt la meſme année, & dans les deux commiſſions qu'il donna ſur ce ſujet à l'Evêque de Fermo, & à l'Abbé de Cliento de l'ordre de Citeaux dans le Dioceſe de Camerino; ces trois actes qui ſont du mois d'Aouſt de la meſme année, ſont dans le regiſtre de Gregoire IX. au nombre 140. 141. & 142.

XXX. Tout cela ne peut pas encore obliger ces Hermites, à ſe reduire ſous la forme de cet habit; Gregoire IX. mourut, Innocent IV. luy ſucceda, l'union generale de quelques congregations de ces Hermites fût établie, & le Cardinal Richard de Saint Ange leur protecteur, regla l'habit qu'ils devoient porter, ſçavoir des cuculles noires ceintes d'une courroye & des bâtons en forme de bequille; & à leur Requeſte le Pape confirma ce reglement par une Bulle qui commence *pia deſideria* datée d'Aſſiſe le premier de Juillet l'an 2. de ſon Pontificat; elle ſe trouve dans ſon regiſtre au nombre 15. & ſon adreſſe eſt à tous les Hermites de l'Ordre de Saint Auguſtin. Surquoy il faut remarquer que dans pas un de tous ces actes Apoſtoliques, il n'eſt jamais dit que le S. Siege leur determine la forme de ce vetement, comme originaire, & propre à l'Ordre de Saint Auguſtin, ou comme preſcrite par cet illuſtre Docteur, mais ſeulement pour les diſtinguer des Freres Mineurs, & des Religieux des autres Ordres.

XXXI. Les Hermites de Saint Auguſtin ne pouvoient pas refuſer, d'obſerver un reglement auquel il s'eſtoient ſoumis, & dont ils avoient demandé la confirmation au Pape; neanmoins ceux qu'on appelloit Brictiens y reſiſterent encore avec opiniatreté, & il fût neceſſaire qu'Alexandre IV. ſucceſſeur d'Innocent donnat commiſſion à la plus part des Prelats d'Italie, de les y contraindre par cenſures. Sa Bulle ſe conſerve dans les Archives de noſtre Convent de Bologne, & elle eſt datée de Saint Jean de Latran le 27. Fevrier l'an 2. de ſon Pontificat, qui répond à l'an 1255. de Jeſus-Chriſt; il y en a encore une autre pour le meſme ſujet, qui ſe conſerve & à Bologne & à Pavie, & qui ſe trouve dans Pierre Rodulphe, & dans l'ouvrage du Pere Marquez; elle eſt datée d'Agnany le 16. de Juin de la meſme année que la precedente; dans l'une & l'autre le Pape ne donne point d'autre raiſon de ce reglement d'habit, que la difference qu'il veut mettre entre celuy de ces Hermites, & celuy des Freres Mineurs; & il n'y a pas un ſeul mot qui marque que Saint Auguſtin en ſoit l'auteur, ny qu'ils l'euſſent porté auparavant comme eſtant preſcrit par leur inſtitut; le Pere Marquez s'efforce de ramaſſer des témoins pour prouver le contraire, mais que peut faire tout cela contre les témoignages des Papes? eſt-il bien croyable que ces Religieux ſe fuſſent opiniatrés par une ſi longue reſiſtance, contre tant de Bulles & de cenſures, ſi le Saint Siege n'eut exigé d'eux, ſi ce n'eſt qu'ils portaſſent l'habit qui leur avoit eſté reglé par Saint Auguſtin?

C'eſt

Digitized by Google

C'eſt donc de cette controverſe qu'ils ont pris l'habit noir, & la courroye large, non pas de Saint Auguſtin, ny d'aucune conſtitution precedente.

xxx. Il reſte à faire voir la meſme choſe du bâton, ce qui n'eſt pas difficile: Gregoire IX. dans la premiere Bulle que nous avons citée, ordonna à ces Hermites de porter un bâton de la longueur de cinq pans, & le Cardinal y adjoûta, qu'il ſeroit fait comme les croſſes dont les eſtropiés ſe ſervent, & ils trouverent cela ſi deplaiſant, qu'ils offrirent de porter leurs cuculles ſans les ceindre, pluſtoſt que ces bequilles; cela ſe voit dans la Bulle du meſme Pape datée de Grotteferrée: depuis lorſque les Bictriens dreſſerent leurs ſtatuts, qui ont eſté confirmés à Perouſe par Gregoire IX. le 13. de Mars l'an 8. de ſon Pontificat, & par Innocent IV à Lyon le premier d'Octobre l'an 8. de ſon Siege, ils n'y mirent pas un mot de ces bâtons, quoy qu'ils parlent en detail de toutes les parties de leur veſtement, & meſmes des couteaux: Enfin ils avoient tant d'averſion pour cette marque de diſtinction qu'ils ſupplierent Innocent IV. de les diſpenſer de la porter, ce que ſa Sainteté leur accorda par une Bulle qui commence *quãto ſtudioſius* datée de Perouſe le 14. de Mars l'an 10. de ſon Pontificat, & qui ſe trouve dans ſon regiſtre au nombre 560. voyla comment par leur propre confeſſion, ils ne devoient porter des bâtons que par l'ordre du Saint Siege auquel ils en demandoient la diſpenſe; ce que ſans doute ils n'auroient pas fait ſi cette marque eut eſté particuliere à leur inſtitut, & preſcrite par ſaint Auguſtin. Depuis Alexandre IV. leur conceda la meſme diſpenſe dans la Bulle de leur union datée d'Agnany le 15. d'Octobre l'an 2. de ſon Pontificat, & rapportée par le Pere Marquez, & par Cherubin Laërtius; mais parce que les Evêques d'Italie qui n'avoient pas connoiſſance de ces diſpenſes, s'en tenoient aux commandemens de Gregoire IX. & de ce meſme Alexandre, & jettoient des cenſures contre ceux qui ne les gardoient pas, ſa Sainteté fit expedier une nouvelle bulle, adreſſée à ces Prelats pour leur manifeſter ces diſpenſes, & pour leur commander de faire obſerver à ces Hermites, le reſte de ce qui leur eſtoit preſcrit pour leurs veſtemens, ne leur donnant pour tout delay que juſques à la feſte prochaine de Paſques; elle eſt datée d'Agnany le 15. d'Octobre l'an 2. de ſon Pontificat, ainſi il eſt evident que devant & apres l'union de ces Hermites, ils n'ont peu ſe ſoûmettre à porter ces bequilles, & qu'ils n'y eſtoient obligés que par les reglemens des Papes ſur cette controverſe, non point par ceux de leur inſtitut. Frere Jean Gonzalez de Critana l'advoüe de bonne foy, quoy qu'il n'en rapporte pas le commencement à Gregoire IX. mais à Alexandre IV.

XXXI. Pour ce qui eſt des ſouliers, ils ſont ſi communs & aux Hermites, & à toutes ſortes d'eſtats, qu'ils ne peuvent pas eſtre une marque de diſtinction pour quelque ordre Religieux, & bien loin que par les ſouliers on puiſſe inferer que Saint François ait eſté Diſciple du Bien-heureux Frere Jean le Bon, au contraire c'eſt une aſſez bonne preuve qu'il ne l'eſtoit pas, puiſque ſelon S. Antonin, Bzovius, & Conſtance de Lody, & le Cardinal de Viterbe Auguſtins, ce pieux Hermite alloit les pieds nuds avec des galoches; donc l'argument qu'on veut tirer de l'habit que Saint François a porté, les deux pre-

Digitized by Google

mieres années de ſa converſion pour prouver qu'il a eſté Hermite de Saint Auguſtin, n'a point de ſolidité : car il conſte par des Bulles que la reſſemblance qui ſe trouvoit entre l'habit des Freres Mineurs & de ces Hermites, ne venoit pas de ce que Noſtre Seraphique Pere avoit pris celuy du Bien-heureux Frere Jean le Bon, mais bien de ce que les Hermites de ſa congregation changoient le leur, & en prenoient un autre ſemblable à celuy des Freres Mineurs, parce que cela leur donnoit le moyen de faire de meilleures queſtes ; & comme ce changement cauſoit pluſieurs dommages à nos Religieux, les Papes commanderent à ces Hermites de quitter ce nouvel habit, de ſe veſtir de noir ou de blanc, & de porter des courroyes larges, & des bâtons, afin que le peuple les diſtinguat facilement par ces marques exterieures ; Certes ſi ces Hermites euſſent eſté les premiers en poſſeſſion de cet habit, les Papes ne le leur auroient pas oſté, pour l'adjuger aux Freres Mineurs qui l'auroient uſurpé, car cela ſeroit fort injuſte, comme Gabriel Pennot chanoine regulier l'a tres bien remarqué.

XXXII. Nos Adverſaires alleguent Jourdain de Saxe, & Saint Antonin, pour ſoûtenir que Saint Auguſtin leur a donné la courroye ; mais outre que les Bulles Apoſtoliques en attribuent l'origine à Gregoire IX. Jourdain ne prouve ſon opinion que par des paſſages tirés des ſermons aux Hermites qu'on attribue à Saint Auguſtin, & les ſçavans n'ignorent plus, que ce ne ſoit un ouvrage ſuppoſé à ce grand Docteur, & qu'il a perdu l'autorité qu'on luy voudroit donner par ce titre Illuſtre. Pour Saint Antonin, il dit luy meſme que ſur ce ſujet il n'a fait que copier ce qu'un Religieux de ſaint Auguſtin en a écrit, & ce Religieux eſt Frere Jourdain de Saxe. Le Pere Marqnez cite Saint Auguſtin dans le traité qu'il a compoſé contre les lettres de Petilien, qui l'accuſoit d'avoir dit que Jeſus-Chriſt eſtoit Saint Jean-Baptiſte, parce qu'il avoit inſtitué des Moines ſolitaires ; mais dans tout cet ouvrage, il ne parle point de la courroye, ny ne dit pas un mot d'ou l'on puiſſe inferer que ces Hermites la portoient ; C'eſt pourquoy je ne puis pas comprendre comment le Pere Marquez a pû citer ſi hardiment Saint Auguſtin pour ſa large courroye.

XXXIII. Mais comment ſçaurons nous ſi S. François la prit large ou étroite dans ſa premiere converſion ? le Pere Marquez le veut inferer de l'état de penitence que le Saint alloit embraſſer, comme ſi une grande ceinture y eſtoit plus propre qu'une petite : Certes j'advouë qu'une ceinture pretieuſe pour ſa matiere, ou curieuſe pour ſon travail ne ſeieroit pas bien à un penitent ; mais quand elle n'auroit qu'un travers de doigt de largeur, comme Saint Benoit la preſcrit à ſes Moines, je ne penſe pas qu'elle le deshonorat. Le Pere Marquez fait un grand effort ſur ce que la plus part des Auteurs l'expriment par ce mot latin, *Zona*, car il croit qu'il ne ſignifie qu'une ceinture large, mais il ſe trompe, car les Auteurs s'en ſervent indifferemment pour ſignifier toutes ſortes de ceintures. Le mot Eſpagnol *Cinto* ſur lequel il a creu appuyer encore ſon opinion eſt auſſi indeterminé que le latin *Zona* pour la diverſité des ceintures ; que ſi quelques interpretes ont creu que dans le chap. 10. de Saint Mathieu ce mot devoit ſignifier une ceinture large, puiſqu'on pouvoit y porter de l'argent,

Digitized by Google

d'autres croyent qu'il faut entendre seulement, que la bourse estoit attachée à la ceinture.

XXXIV. Les bâtons sont d'un usage si commun à la plus part des Hommes, qu'on auroit bien tort de les refuser aux Hermites; mais la question est de sçavoir, si avant le tems de Saint François un bâton estoit une marque si particuliere à un Hermite de saint Augustin, qu'elle le fit distinguer des autres, comme une chose que cet illustre Docteur a prescrite à ses enfans. Flaminius dit que Saint Dominique portoit toûjours un bâton, non seulement en voyage, mais encore dans les Convens; Jourdain de Saxe pretend que le bâton soit tout particulier à son Ordre; il le prouve par les sermons aux Hermites attribués à Saint Augustin, mais j'ay déja dit que cet ouvrage ne passe plus que pour un enfant supposé; il adjoute que l'antiquité confirme cet usage, car le Pape Saint Gregoire ordonna aux Hermites de Saint Augustin de porter des bâtons de cinq pans de longueur. Mais cet Auteur apres avoir rapporté l'origine des bâtons à Saint Augustin l'attribue à Saint Gregoire, qui n'est venu que deux Siecles aprés; encore se trompe-il en cela, car il ne trouvera pas que Saint Gregoire, qui est le premier Pape de ce nom, ait jamais fait ce reglement, mais bien Gregoire IX. comme nous l'avons veu.

XXXV. Je crois avoir montré assez clairement, que nos adversaires ne peuvent tirer aucun advantage pour leur opinion, de ce que Saint François a porté un habit d'Hermite, puisque les Papes nous asseurent que la forme de celuy que les Peres Augustins portent presentement, est posterieure à l'institution de nostre Ordre: Mais quand nous leur accorderions qu'elle est plus ancienne, qui peut conclure que dés qu'un homme prend une tunique, une courroye des souliers & un bâton il est Religieux de Saint Augustin? & s'il ceint sa tunique d'une corde, & qu'il quitte ses souliers sera-il incontinent Frere Mineur? combien y a-il eu d'Hermites, & combien y en a-il encore, qui portent des habits semblables à ceux de divers Religieux, dont pourtant ils n'ont ny la regle ny le nom; & combien y-a-il eu & voit encore de vagabons qui font mille mechantes actions sous ces habits empruntés? est-ce qu'il faudra les advoüer pour Religieux de ces saintes Congregations, où ils n'ont autre part que le deshonneur qu'ils leur font? je voudrois encore sçavoir si dans le tems de S. François la tunique, la courroye & le bâton estoient des marques si particulieres aux Hermites de Saint Augustin, qu'il n'y eut qu'eux à qui il fût permis de les porter? je pourrois adjoûter beaucoup d'autres choses de l'habit de Saint Augustin, de l'origine des congregations qui se sont unies sous sa regle, & de l'institut qu'elles professoient auparavant; mais comme cela ne fait pas à mon sujet, & que je veux eviter de deplaire à personne, j'ayme mieux les taire: je ne voudrois pas qu'on peut me reprocher, comme on a fait à mon adversaire, qu'à l'occasion de cette controverse il a esmeu des questions dont divers Religieux croyent avoir sujet de se plaindre: j'assûreray seulement qu'il n'a pas une bonne raison pour prouver que Saint Augustin a porté un habit semblable à celuy dont ses Confreres sont maintenant revetus; ceux qui voudront voir cette question au long, la trouveront dans Gabriel Pennot.

Digitized by Google

XXXVI. Aprés les argumens le Pere Marquez deſcend à quelques conjectures, mais elles ſont ſi foibles, qu'elles n'ont pas même quelque apparance de raiſon; il tirent la premiere de ce qu'on appelle le premier changement de S. François ſa converſion, & il croit qu'on ne peut pas dire ſelon le droit canon au titre *de converſione conjugatorum* qu'un homme ſe ſoit converty, s'il ne ſe rend Religieux; il eſt vray qu'en cet endroit, où l'on parle d'une converſion capable de rompre un mariage, on doit entendre celle la ſeulement qui ſe fait par l'entrée en quelque ordre approuvé; mais à moins que de vouloir dementir mille paſſages de l'Ecriture, & toutes les façons de parler des Papes, & des Docteurs, qui peut nier qu'il n'y ait d'autres façons de ſe convertir, ſans ſe rendre Religieux?

XXXVII. Il forme la ſeconde conjecture de cette ſorte, Saint Bonaventure rapporte qu'Innocent III. ordonna que les Freres lais qui accompagnoient Saint François lorſqu'il demanda l'approbation de ſa regle, porteroient de petites couronnes comme les Clercs; cela ſuppoſe que le Saint avoit déja cette tonſure, mais où l'a pouvoit-il avoir priſe que dans l'inſtitut d'Hermite; car il n'auroit pas oſé la prendre en vertu de l'Ordre qu'il vouloit inſtituer, puiſqu'il n'eſtoit pas encore approuvé. Mais c'eſt une choſe ſi commune que ceux qui ſe ſeparent du commerce des hommes, pour embraſſer une vie retirée & penitente, prenent cette façon de tonſure, que je ne vois pas comment le Pere Marquez peut former ce ſcrupule pour Saint François; Severin Binnius a remarqué, dans les notes ſur une decretale du Pape Anicete, que cette ceremonie eſtoit de tradition Apoſtolique, Rabban dans ſon traitté de l'inſtitut des Clercs, & Iſidore dans celuy des divins offices diſent la meſme choſe, le concile d'Aix la Chapelle ſous Loüis le pieux au chap. 1. le quatriéme concile de Tolede au chap. 55. & le ſixiéme au chap. 6. 7. & 17. l'ont pris de cet Auteur Saint Epiphane à l'hereſie 80. Saint Jerôme dans l'épitre 48. à Sabinien Bede, au livre 5. des geſtes des Anglois, & Saint Denis l'Areopagite à la partie ſeconde chap. 3. de la Hierarchie Eccleſiaſtique en font mention: pourquoy eſt-ce donc que Saint François qui avoit déja commencé ſon ordre & aſſemblé des Diſciples, ne pouvoit-il pas avoir pris cette tonſure, d'autant plus qu'alors il n'y avoit pas de conſtitution Eccleſiaſtique qui l'obligeat à demander au Pape la confirmation de ſon inſtitut, comme j'ay remarqué ailleurs avec le Cardinal Bellarmin, & d'autres bons Auteurs; je voudrois encore ſçavoir du Pere Marquez, ſi les compagnons de Saint François, qui eſtoient Clercs avoient cette tonſure, & qui la leur avoit donnée, car Saint Bonaventure n'en parle point; eſt ce qu'ils ne l'auroient pas comme Religieux Clercs; & peut-on aſſeurer qu'ils l'ayent priſe qu'en conſideration de leur état.

XXXVIII. Enfin Le Pere Marquez tire ſa derniere conjecture, de ce que nous liſons que Saint François, & le Bien-heureux Frere Jean ont eu des choſes fort ſemblables en leur vie; je ne les rapporte point, car je ne crois pas qu'on en peut tirer plus de conſequence pour faire Saint François Diſciple du Bienheureux Fr. Jean, que pour faire le Bien-heureux Fr. Jean imitateur des vertus de S. François; veu que la plus part des actions que le Pere Marquez cite ne peu-

Digitized by Google

vent estre arrivées par son propre calcul, qu'aprés l'institution de nostre Ordre. l'Ecclesiastique au chap. 44. a dit d'Abraham, qu'il n'avoit pas eu son semblabe, & l'Eglise le dit de chaque Saint pontife, neantmoins on trouve plusieurs grands Saints fort semblables dans leurs actions; & quoy qu'ils ayent vecu en des siecles, & en des lieux fort éloignés, il semble qu'ils n'ont eu qu'une même école, & qu'un mesme Maistre: cette école est l'Eglise, & ce Maistre le Saint Esprit. Il est certain que le Bien-heureux frere Jean a survecu à Saint Francois, & à sa canonization, il y a donc plus d'apparence, qu'il se le soit proposé pour exemple, que non pas qu'il ayt esté son precepteur.

Les Auteurs qui font Saint François Hermite de S. Augustin, & leur refutation.

§ V.

39. LE Pere Marquez cite un grand nombre d'auteurs pour son opinion, & les distingue en diverses classes; il y en a dit-il, qui l'asseurent clairement, d'autres qui n'en parlent qu'avec obscurité; il y en a de domestiques c'est à dire de son Ordre, & d'autres qui n'en sont pas. Mais avant que d'examiner la force de tant de témoins, il faut en connoistre le Chef. Je soûtiens que c'est Frere Philippe de Bergame Augustin, qui a inventé cette opinion, trois siecles aprés la conversion de S. François. Le Pere Marquez prétend en trouver cinq plus anciens que cet auteur; pour juger quel de nous deux a la raison de son costé, il faut voir ce que ces auteurs disent, & en quel temps ils ont écrit. Il met donc à la teste de tous, son confrere Frere Henry d'Allemagne, & prétend que c'est le mesme que Frere Henry d'Vrimaria, mais Frere Jean Gonçales de Critana Augustin en fait deux Auteurs differens. Il le cite dans un traitté composé depuis l'an 1334., & dit qu'il se trouve dans la Bibliotheque de l'Abbaye de Saint Victor à Paris, au banc qui est marqué de trois GGG. & voicy les paroles qui servent à sa cause. *Le Bien-heureux François habita avec les susdits Freres, & comme quelques-uns asseurent, il a esté frere de nostre Ordre à saint Jaques d'Aqua-viva prés de Pise.* Jean Gonçales rapporte autrement ce passage, & attribue ce traitté à Henry d'Allemagne, voicy ses termes. *Frere Jean de Celle vivoit sous Innocent III. environ ce temps. Le Bien-heureux François habita avec les Freres de Saint Augustin, & quelques uns asseurent qu'il fut frere du mesme ordre à S. Jaques d'Aqua-viva prés de Pise, comme on le collige de sa vie, où on lit qu'il a marché devotement avec les Hermites de S. Augustin, portant un habit d'Hermite, un bâton, des souliers & une Courroye pour ceinture. Enfin laissant toutes choses, il se retira seul dans un bois.* Je ne m'arreste pas à examiner la diversité de ces deux citations; Critana a écrit en Espagnol, & il pourroit estre que celuy qui l'a traduit en latin, n'a pas suivi

Digitized by Google

l'exemplaire de Saint Victor ; mais je voudrois qu'il nous dit, où eſt-ce qu'il a leu dans la vie de Saint François, que ce Saint Patriarche a vécu parmy les Hermites de Saint Auguſtin ? Je ſuis aſſeuré qu'il ne trouvera pas un mot de cela dans pas une de celles qui eſtoient écrites de ſon temps.

XXXX. Mais quoy qu'il en ſoit de ce point qui eſt tout evident, il faut rechercher le fond de la verité de ces citations. J'ay employé des perſonnes éclairées & affidées pour les verifier ſur l'exemplaire de Saint Victor, elles en ont fait une perquiſition fort exacte, & enfin j'ay receu un témoignage authentique de ce qui ſe trouve dans cette celebre Bibliotheque; c'eſt Frere Hugues Burdey hibernien & compagnon du Confeſſeur de la tres-chreſtienne Reyne Anne d'Auſtriche qui me l'a envoyé, voicy ce qu'il contient. *Le traité que vous cherchés eſt d'Henry d'Allemagne, non pas d'Henry d'Vrimaria ; dans la penultiéme feüille qui fait la quarantiéme page on y lit ces paroles ; le Bien-heureux François habita avec les ſuſdits freres, & comme quelques-uns aſſeurent, il a eſté Frere de noſtre Ordre à Saint Jaques d'Aqua-viva prés de Piſe. Enfin par la licence du Prieur de ce lieu, il quitta la courroye, & les ſouliers, & ſe retira ſeul dans un bois pour mener une vie plus auſtere ; mais ces paroles ne ſont que dans la marge, & d'un caractere nouveau & different de celuy du texte, on y a meſme paſſé quelques lignes par deſſus, & ny plus haut, ny plus bas, il n'y a pas un mot de Noſtre Pere Saint François, ny dans le texte, ny dans la marge.*

XXXXI. Jugés quelle creance merite ce témoin ſuppoſé ! Et certes il eſt bien clair que cette addition eſt nouvelle, car elle fait dire à cet auteur, que d'autres avant luy aſſeuroient la meſme choſe, ce qu'on ne ſçauroit prouver; que S. François a eſté receu à Saint Jaques d'Aqua-viva prés de Piſe, & cela eſt contraire à l'opinion commune des Auguſtins, comme le Pere Marquez méme l'a remarqué. Il adjoûte que Saint François ſe retira dans un bois par la permiſſion du Prieur du meſme lieu, & cela eſt encore contre le témoignage de Saint Bonaventure, & de tous les Hiſtoriens, qui aſſeurent que dés qu'il eût quitté ce veſtement d'Hermite, il s'appliqua à la predication de la penitence & à l'inſtitution de ſon Ordre. Ce que Critana rapporte du chap. 9. des recueils de Nicolas d'Alexandrie, que S. François s'addreſſa à Fr. Bandin Prieur du Convent de S. Sauveur prés de Siene, pour obtenir la permiſſion de ſe retirer dans la ſolitude, eſt une autre fiction: voyés comment ces auteurs s'accordent; pour les convaincre de fauſſeté, il faut remarquer que les Hermites de Piſe, & de Siene, n'eſtoient pas alors de l'Ordre de S. Auguſtin, car ce fût Innocent IV. qui donna la Regle de cet Ordre à tous ceux de la Toſcane, où ces deux Villes ſont ſituées; auparavant ils vivoient ſous la Regle de S. Benoiſt, cela ſe prouve evidemment par trois Bulles de ce Pape: la premiere eſt du 17. de Janvier, l'an premier de Son Pontificat, qui commence *incumbit nobis*, elle ſe trouve dans ſon regiſtre au nombre 333. & le Pere Marquez la rapporte ; par cette Bulle Innocent ordonne à tous les Hermites de la Toſcane de prendre la Regle de S. Auguſtin, au lieu de celle de S. Benoiſt qu'ils obſervoient ; il excepte pourtant les Guillelmites, qu'il n'oblige pas encore de faire ce changement. La Seconde qui eſt addreſſée aux meſmes

Digitized by Google

porte ; que ſa Sainteté leur a preſcrit la Regle de Saint Auguſtin, & qu'elle confirme l'exemption que le Cardinal Richard leur a donnée de l'obligation dans laquelle ils eſtoient, d'obſerver celle de Saint Benoiſt ; elle eſt datée de Saint Jean de Latran le 28. de Mars de la meſme année, & ſe trouve au nombre 576. de ſon regiſtre. La troiſiéme eſt particuliere pour ceux du Monaſtere de Sainte Marie de Murceto dans le Dioceſe de Piſe, & confirme le meſme changement: elle eſt datée de Saint Jean de Latran le 26. de Mars de la meſme année, & ſe trouve au nombre 587. du meſme Regiſtre. Voilà qui s'accorde bien, on veut que Saint François ſoit Hermite de Saint Auguſtin, & que pour quitter cet eſtat, il aille demander la permiſſion aux Hermites de Saint Benoiſt.

XXXXII. Jourdain de Saxe eſt le ſecond auteur qu'on nous produit, comme plus ancien que Philippe de Bergame, & on le cite au chapitre 8. du premier livre des vies des Freres, voicy ſes paroles. *Comme la renommée de ſa vertu s'augmentoit dans le voiſinage, pluſieurs ſe joignirent à luy, entre leſquels fût S. François qui fonda depuis l'Ordre des Freres Mineurs, qui bâtirent là une Egliſe, en l'honneur de la Sainte Vierge. &c.* Il y a bien dequoy ſoupçonner que ce texte ne ſoit corrompu, car toute la narration de cét autheur eſt tirée de la Bulle d'Innocent IV. *Sanè ad audientiam* où l'on ne trouve pas ces mots, *entre leſquels fût S. François* auſſi rompent ils la conſtruction, & le Pere Marquez méme avoüe qu'ils ſont mal placés & qu'ils y ont eſté inſerés à la haſte ; on peut donc juger que Jourdain avoit tranſcrit fort fidelement la Bulle, & que ces mots y ont eſté adjoûtés par quelque homme de loiſir. Mais par quelle autorité, & avec quel garand a-il pû inſerer cette hiſtoire dans la narration du Pape plus de cent ans aprés; Auguſtin Fivizan Hermite eſt le premier qui a traduit en latin ce livre de Jourdain, & il avoüe dans ces deux Epitres liminaires qu'il en avoit pluſieurs exemplaires fort dépravez, il pourroit bien eſtre qu'il a trouvé cette addition dans quelqu'un de ceux là ; car il n'en ſçauroit produire aucun qui ſoit authentique, & plus ancien que Philippe de Bergame.

XLIIII. On peut former encore un doute fort raiſonnable ſur le titre & ſur l'auteur de ce traité; Joſeph Pamphile, Antoine Poſſevin, & Thomas Gratien Auguſtin diſent qu'il commence par ces paroles, *ſpiritualis pulchritudinis*, mais Fivizan en met d'autres à leur place ; le docte Heribert Roſveid a remarqué cette diverſité, c'eſt pourquoy Thomas Gratien dit que celuy que Fivizan a produit, n'eſt pas celuy des vies des Freres, qu'on attribue à Jourdain de Saxe ; pour le temps, l'auteur de ce livre dit de luy meſme, qu'il fût deputé vers Clement VI. pour luy preſenter les Actes du Chapitre general, que les Hermites avoient tenu à Milan ; or ce Pape fût crée l'an 1342. & ce chapitre fut tenu l'an 1343. ſelon Pamphile ; mais Jourdain vivoit ſelon le meſme auteur l'an 1408. ſelon Guillaume Eyſongrenius l'an 1409. & ſelon Thomas Gratien l'an 1410. comment eſt-ce donc qu'il a pû eſtre deputé du Chapitre general vers le Pape ſoixante dix ans auparavant ; voulez-vous qu'un chapitre general ait choiſi un enfant pour l'envoyer vers le Saint Siege, & pour des affaires ſi conſiderables, où le fairez-vous vivre bien loin au delà du commun des hommes ! Le Pere Marquez dit que Jourdain a écrit depuis trois cens ans, mais cela comment ſe

Digitized by Google

peut il accorder avec ces auteurs qui le font du quatorziéme Siecle ? Ce livre dit encore que son Auteur a esté familier avec Henry d'Vrimaria, & Marquez asseure qu'Henry a connu Lanfranc de Milan, qui fût élû General des Hermites l'an 1256. & qui mourut l'an 1264. Cela est bien difficile à comprendre, si l'on ne donne plus de cent ans à Jourdain : tant de doutes sur l'auteur de ce livre, & les justes sujets qu'on a de soupçonner que cette histoire de Saint François n'ait esté adjoûtée à la narration du Pape, diminuent beaucoup de la creance qu'on y pourroit donner, soit pour prouver que Saint François à esté Hermite de S. Augustin, soit pour oster à Philippe de Bergame le titre de premier auteur de cette opinion.

XXXXVI. Le Pere Marquez dit que les constitutions de son ordre dressées à Padoüe l'an 1315. ordonnent de faire l'office de Saint Simplicien, de Saint Dominique & de Saint François, & il croit fort probable que cela fût arresté, parce que ces trois Saints ont quelque alliance avec Saint Augustin : il trouve facilement celle de Saint Simplicien, & celle de Saint Dominique ; car le premier a esté familier à ce grand Docteur, & le second a esté Chanoine regulier de son Ordre, & il ne trouve point celle de Saint François qu'en le faisant Hermite sous sa Regle. Mais je voudrois sçavoir si les Hermites de Saint Augustin ne mettent dans leur Breviaire, que ceux qui ont eu quelque alliance avec leur Patriarche ou avec son ordre ? & s'ils y admettent tous ceux avec qui Saint Augustin a conversé, & tous ceux mesmes qui ont fleuri parmy les Chanoines reguliers ! est-ce qu'ils refuseroient cet honneur à Saint François, s'ils ne croyoient pas qu'il eût esté de leur congregation ! je ne pense pas qu'ils vouluſſent manquer à luy rendre un culte, que les Papes ont si souvent recommandé à tous les Fideles, & que tous les Ordres religieux ont receu avec agrément.

XXXXV. Le Pere Marquez produit Marc Antoine Sabellicus, comme un Auteur plus ancien que Philippe de Bergame, non pas pour l'âge car ils vivoient au mesme temps, mais pour l'edition de ses ouvrages ; & il le prouve parceque Philippe de Bergame dans le 16. livre de son supplement des Histoires cite Sabellicus avec eloge ; je ne sçais d'où le Pere Marquez a pris ce passage, il cite le 16. livre du supplement de Philippe de Bergame, mais il nie qu'il soit de cet auteur ; c'est sans doute parce qu'il ne l'a pas lû, & qu'il l'a trouvé dans quelque autre : je luy veux faire voir qu'en cela il se trompe, je marqueray le temps auquel Philippe a écrit ses ouvrages, & par là il paroitra clairement que Sabellicus a emprunté de luy ce qu'il a dit de S. François. Philippe de Bergame ayoit achevé deux fois son supplement des Croniques avant l'an 1486. & enfin aprés l'avoir augmenté il le fit imprimer à Venise l'an 1490. estant agé d'environ 52. ans ; cet ouvrage est divisé en quinze livres, & en pas un de ceux là il ne dit pas un mot de Sabellicus, mais il y repete en divers endroits que Saint François a esté Hermite de saint Augustin : enfin l'an 1503. estant âgé de soixante neuf ans, il fit reimprimer son ouvrage à Venise augmenté en divers endroits, & y adjoûta le 16. livre qu'il appella le supplement du supplement ; c'est dans celuy-cy où il parle de Sabellicus ; il se trouve en latin comme il l'a composé, & traduit en Italien ; l'auteur avoüe son original, & le traducteur sa copie ; ce qui fait voir

Digitized by Google

voir clairement que le Pere Marquez n'a lû ny l'un ny l'autre.

XXXXV. Sabellicus avoit veu le premier ouvrage de Philippe de Bergame, car il le cite diverſes fois, & il fit imprimer le ſien avant l'édition de ce ſupplement du ſupplement, & Philippe de Bergame avoit auſſi vû les Neufvaines de Sabellicus, avant que de produire ce ſeiziéme livre ; car il ne le cite que dans cet endroit ; ainſi ils ſe rendoient la pareille, ſe donnant des Eloges reciproques ; mais il y a cette difference, lors qu'ils parlent de Saint François, que Sabellicus rapporte cette hiſtoire avec ces termes, *comme quelques-uns ecrivent*, & Philippe de Bergame ne cite pas des auteurs comme nous verrons plus bas ; ainſi il eſt evident que Sabellicus l'a priſe de Philippe de Bergame, non pas Philippe de Sabellicus.

XXXXVI. Le Pere Marquez prétend que Polidore Virgile ait encore écrit cette Hiſtoire de Saint François, pluſtoſt que Philippe de Bergame ; ce n'eſt pas qu'il veuille faire Polidore plus ancien que l'autre, il ſe contente de les faire de meſme temps comme Genebrard a fait, mais il conſte évidemment de ce que j'ay déja dit, que Philippe de Bergame avoit compoſé les quinze livres de ſon ſupplement avant l'an 1486. & qu'il acheva le ſeiziéme l'an 1503. eſtant alors âgé de 69. ans ; il eſt auſſi tres certain que Polidore ne fit paroiſtre ſon ouvrage que l'an 1499. & que ſans doute alors il eſtoit aſſez jeune, puis qu'il a conduit ſon Hiſtoire juſqu'à l'an 1538. & qu'il parle meſme du Roy Edoüard, qui ne commença de regner que l'an 1547. Ainſi il eſt aſſeuré qu'il a puiſé cette erreur de Philippe de Bergame, ou plus probablement de Sabellicus, qu'il copie ſouvent mot à mot.

XXXXVII. Voilà donc l'origine de cette Hiſtoire reduite à Philippe de Bergame, ce n'eſt pas le ſeul Frere Antoine Daça, qui la remarqué. Mais encore Frere Loüis de la Pruſſe dans ſon ouvrage intitulé *Trilogium animæ*, qu'il fit imprimer l'an 1498. & Frere Marian de Florence contemporain de Philippe de Bergame, ou du moins l'auteur des additions au premier livre de ſes Croniques, qui ont eſté faites il y a plus d'un Siecle. Dés que j'eûs découvert le premier inventeur de cette hiſtoire, je ſouhaittay avec paſſion de ſçavoir quel fondement il en avoit, & d'où il avoit pû la déterrer aprés trois Siecles entiers ; je l'ay trouvé dans ces additions de Marian ; voicy comment cet auteur le raconte. Le Bien-heureux Frere Bernardin de Feltre faiſant le Panegyrique de Saint Bonaventure, dit à la loüange de ce ſaint Docteur, qu'il avoit preſcrit aux Hermites de Saint Auguſtin l'habit qu'ils devoient porter, lors qu'il eſtoit au concile de Lion, qui fût tenu ſous Gregoire X. Philippe de Bergame ſe trouva dans l'auditoire, & aprés la predication il alla trouver le Bien-heureux Fr. Bernardin, & le pria de luy faire voir par quelque acte authentique ce qu'il avoit dit en Chaire. Frere Bernardin luy répondit qu'à la verité il n'avoit point de Bulle pour le prouver, mais que cela ſe trouvoit dans les memoires de l'Ordre ; ſur cette réponſe Philippe de Bergame reprit hardiment, puiſque vous ne pouvez pas montrer cela par aucun acte authentique, je prétends que vous le retractiez publiquement, comme un menſonge que vous avez avancé ; & Fr. Bernardin luy répondit avec fermeté, qu'il n'avoit point dit de menſonge, & qu'il

Digitized by Google

n'avoit garde de se dédire d'une chose qu'il croyoit veritable : hé bien dit alors Philippe de Bergame, puis que vous croyez qu'il vous est loisible de prêcher un mensonge, il me sera permis d'en écrire un autre ; & se retirant tout en colere, il alla mettre dans ses Chroniques que S. François avoit esté disciple du Bienheureux Frere Jean le Bon. Frere Jerome Bataille avoit appris cette histoire du Bien-heureux Frere Bernardin, & il nous la raconta dans le convent de Mont-Luci prés de Pistoïa, lors qu'il alloit prêcher à Florence. Voilà la belle origine de cette controverse, comme elle est racontée par un autheur fidelle, & qui vivoit du temps qu'elle commença. La chronologie s'accorde fort bien à cela, car Philippe de Bergame écrivoit ses chroniques avant l'an 1480. & dans ce temps le bien-heureux Frere Bernardin prêcha diverses fois dans Mantoüe.

XLVIII. Mais voyons de quelles fortes raisons Philippe de Bergame appuye ce qu'il a inventé, & qu'il donne pour certain & évident. Il commence par des vers, mais il ne dit pas en quel temps, ny par qui ils ont esté composés ; il asseure pourtant que c'est un habile homme, mais Hermite de S. Augustin qui les a faits ; peut-estre est-ce luy mesme ; mais quel qu'il soit c'est un méchant Poëte, voicy ce qu'il dit à la loüange de S. Augustin.

Primus hic instituit noster Dux nos Eremitas,
cujus ab imperio Regula nostra data est.
Hinc ortum post hac duxerunt Carmelitani,
indicat hac eadem tradita norma sibi.
Prædicatorum fœlix hinc nascitur ordo,
Canonicis primo regula Chyriacos.
Tandem quis dubitat Franciscum stigmata Christi,
gestantem, primùm, quin fuerit alter ego?
Hic Eremita fuit, sub quo tolerare Magistro,
tunc sanctimonia noverat ipse viam.

Je ne veux traduire cecy qu'en prose, de crainte de faire des vers françois aussi mauvais que ces latins ; & voicy ce qu'ils contienent. Celuy cy nous a institués Hermites comme nostre premier Chef, & nous avons reçeu de luy nostre Regle ; aprés nous, les Carmes ont reçeu de luy leur origine, & leur façon de vie l'indique. L'Ordre des Freres prêcheurs en a pris sa naissance, par la Regle des chanoines reguliers ; enfin qui doutera que Saint François chargé des Stigmates, n'ait esté un autre moy-mesme ? il a esté Hermite, il avoit bien connu que la voye de la Sainteté se trouvoit alors sous la dépendence de ce maistre. Jugez mon cher Lecteur de la force de ces vers qui n'ont point d'auteur, & qui choquent la verité de l'histoire, si nous en croyons aux Annales des Carmes ; car ils ne souffrent pas qu'on attribue à S. Augustin ny leur naissance, ny leur Regle ; ce que nostre Frere Jean de Cartagene a bien fait voir qu'on ne pouvoit pas faire, en deux traités qu'il a composés sur cette matiere ; mais cela ne fait pas à mon sujet ; quoy qu'il en soit, je dis seulement que Philippe de Bergame cite des vers qui n'ont aucune autorité, & c'est dans son 9. livre.

Digitized by Google

Philippe repete la meſme choſe, & avec la meſme certitude dans ſon 12. livre à l'an 1199. *& afin*, dit-il, *que cette hiſtoire ne paroiſſe pas execrable à ceux qui n'en ſçavent pas la verité, ſans nous ſervir de Vincent de Beauvais qui dépeint Saint François comme un Hermite, mais qui neantmoins ne dit pas qu'il ait eſté diſciple de Frere Jean le Bon, nous la prouvons par un témoignage tres-veritable, c'eſt un acte authentique paſſé devant un Notaire, qui a eſté vû quelque fois parmy les anciens memoires de ce Convent de Mantoüe, & qui porte que Saint François a fait la profeſſion d'Hermite de Saint Auguſtin entre les mains de Frere Jean le Bon.* Et dans le livre 13. à l'an 1209. Il aſſeure encore que cela ſe prouve par l'acte authentique d'un Notaire.

XLIX. Il faut remarquer en paſſant que Philippe de Bergame inſinue aſſez clairement, qu'il eſt le premier inventeur de cette hiſtoire; car s'il avoit trouvé quelque auteur, qui l'eut debitée pluſtoſt que luy, ne l'auroit il pas marqué? Si Henry d'Vrimaria, Jourdain de Saxe, Sabellicus ou Polidore en avoient parlé, eſt il bien croyable qu'il ne les eut pas cités pour garants d'une hiſtoire qui à ſon ſens pouvoit paroiſtre execrable, à cauſe de ſa nouveauté! il nous a produit de méchans vers ſans autorité, oublieroit il le témoignage de ces auteurs anciens, & qui pourroient faire quelque poids! il n'a pas voulu oublier celuy de Vincent de Beauvais, quoy qu'il ne le crût pas fort avantageux à ſa cauſe, auroit il voulu laiſſer ceux de ces auteurs s'ils eſtoient clairs & aſſeurés.

L. Sans doute il n'a trouvé d'autre témoin que ſon Notaire de Mantoüe; j'avoüe qu'il ſeroit ſuffiſant, & que je n'y fairois point d'exception ſi ſon acte eſtoit veritable; mais il n'y a rien de plus douteux, ou pour mieux dire de plus faux que cela; car qui eſt-ce qui l'a veu, qui l'a leu, ou qui l'a produit? mais eſt il bien croyable que ſi cet acte eſtoit en nature, quelqu'un de nos adverſaires ne l'eût cité pendant quatre cens ans, puiſqu'il pouvoit vuider deciſivement cette controverſe, & qu'il ne s'en trouve pas un qui oſe dire qu'il l'a veu? Philippe de Bergame meſme qui nous objecte ce fantoſme trois cens aprés qu'il doit avoir eſté fait, n'a pas la hardieſſe de dire qu'il l'a veu, mais ſeulement *qu'il a eſté veu quelquefois.* Je le prie de me dire par qui il a eſté veu! quand? où? qu'eſt-ce qu'il contenoit? quelle aſſeurance il donnoit de cette hiſtoire? de quel caractere il eſtoit écrit? quel témoins l'ont ſigné? quel eſt le nom du Notaire qui l'a paſſé? il ne répond à tout cela ſi ce n'eſt, *qu'il a eſté veu quelquefois.* Mais Philippe de Bergame a demeuré dans le Convent de Mantoüe, pour quoy ne l'a-il pas tranſcrit? cela luy fairoit gagner ſa cauſe ſans difficulté, pourquoy ne l'a-il donc pas fait paroiſtre?

LI. Dés que nos freres en ont oüy parler, ils n'ont épargné aucun ſoin pour le trouver, mais ils n'ont pû en découvrir ny un memoire, ny une ombre. Fr. Loüis de la Tour Vicaire general de noſtre Ordre, & commiſſaire de la Croiſade ſous Alexandre IV. alla exprez à Mantoüe pour en apprendre des nouvelles; il le demanda aux Peres Auguſtins, on chercha, on foüilla, on n'oublia rien pour faire cette découverte, mais tout fût inutile. Je priay François Gonzague Evéque de Mantoüe de s'informer curieuſement de la verité de cet acte, il me répondit l'an 1620. qui a eſté celuy de ſa mort, qu'il eſtoit Evéque de cette

Digitized by Google

Ville depuis plus de trente ans, mais qu'il n'avoit jamais pû découvrir la moindre apparance de cet acte, & que les Auguſtins n'avoient pû luy en dire rien d'aſſeuré. Neantmoins quelques-uns de ces Peres voudroient encore que nous adjoûtaſſions foy à ce pretendu acte, mais c'eſt en adjoutant eux-meſmes quelque choſe du leur au témoignage de Philippe de Bergame; cet auteur a dit ſeulement que cet acte a eſté vû autrefois; Paul Morigia adjouſte que Philippe l'a vû luy meſme, & Jerôme Romain dit que c'eſt chez un Notaire de Mantoüe où il l'a trouvé. Saint Ambroiſe au chap. 12. du livre du Paradis, dit que *quand un témoin adjoûte quelque choſe de ſa teſte à l'Hiſtoire qu'il rapporte, il gâte ſa depoſition par ce menſonge.* Morigia & Romain font ainſi du témoignage qu'ils veulent donner; mais c'eſt la coûtume de ceux qui veulent établir des choſes qui n'ont pas de fondement; en voulant y adjouſter par une paſſion aveugle, ils ſe jettent dans des erreurs évidentes; certes ſi Philippe de Bergame avoit veu cet acte, il n'auroit pas dit dans ſon dernier livre qu'il laiſſoit à la liberté de ſes Lecteurs, de ſuivre en cecy l'opinion qu'ils voudroient: on n'en uſe pas de cette ſorte quand on peut prouver une choſe par un acte authentique.

LII. Cela eſtant ainſi, & l'origine de cette opinion ſe trouvant devoluë à Philippe de Bergame, il eſt conſtant quil ne l'a inventée que par un eſprit de jalouſie, pour l'oppoſer à ce que le Bien-heureux Frere Bernardin de Feltro avoit preſché, que Saint Bonaventure avoit reglé l'habit des Hermites de Saint Auguſtin; de là on peut encore inferer que tous les autres Auteurs qui l'ont puiſée de ce premier inventeur ne meritent pas plus de creance que luy, car comme dit la regle du Droit. *Il ſeroit abſurde d'admettre le témoignage de ceux qui ne le prennent que des auteurs qui ne ſont pas receus.* Neanmoins je veux examiner ces témoins; la plus part ſont Auguſtins, & leur erreur eſt d'autant plus pardonable que cette penſée leur faiſoit plus d'honneur, & qu'ils ont trouvé de leurs Confreres qui la ſouſtenoient hardiment. Il ne ſe faut pas eſtonner s'ils ont ſuivi les premiers comme des brebis, non pas où il falloit aller, mais où la troupe alloit. *On ſuit les premiers* dit Seneque l. 2. de Ira. c. 9. *quoy qu'ils ſoient entrés dans un mauvais chemin, cela n'eſt il pas digne d'excuſe, puis qu'on ſe trompe ſur un chemin public.* Mais les Loix ne veulent pas qu'on reçoive les Domeſtiques pour témoins en une affaire qui les concerne, & le Pere Marquez s'en eſt ſervi pour refuſer le témoignage de Frere Philippe de Soſa, ſur ce qu'il a dit de Saint Bonaventure, ce que le Bien-heureux Frere Bernardin de Feltro en avoit preché. Il ne veut pas recevoir les Freres Mineurs contre luy, & il veut ſe ſervir des Auguſtins contre nous: il doit faire la Loy egale pour les uns & pour les autres, s'il ne veut pas qu'on retorque contre luy-meſme ce qu'il nous a objecté, que cette diverſité de poids & de meſure eſt abominable devant Dieu, comme dit le Sage au chap. 20. des Proverbes.

LIII. Le Pere Marquez cite pour ſon opinion quelques-uns de ſes confreres, qui n'ont pas fait imprimer leurs ouvrages, & je ne puis rien dire de ce que je n'ay pas veu. Mais je voudrois ſçavoir du Pere Jerôme Romain, ſur qu'elle probabilité il peut dire, que Saint François a demeuré avec le Bien-heureux Frere Jean le Bon à Ceſene pendant les deux années de ſa premiere converſion,

Digitized by Google

puis que tous les Auteurs ſont d'accord, qu'en ce temps il fit reparer trois Egliſes pres d'Aſſiſe. Je voudrois ſçavoir encore comment il peut aſſeurer, que Saint François a toûjours porté le baſton, comme une marque de l'eſtat d'hermite de Saint Auguſtin qu'il avoit embraſſé ? Puiſque tous ceux qui ont écrit ſa vie diſent qu'il le quitta à ſa ſeconde converſion. De plus comme quoy peut-il dire que la Congregation des hermites du Bien-heureux Frere Jean le Bon, eſt la meſme que celle des Freres de la penitence de Jeſus-Chriſt, ou du ſac, car tous les écrivains de l'Ordre de Saint Auguſtin ſoûtiennent qu'elles ſont differentes, & le Pere Marquez prouve par pluſieurs raiſons que la ſeconde a toûjours eſté ſeparée du corps de ſon ordre, ce que j'ay confirmé par pluſieurs argumens dans les notes que j'ay faites ſur les œuvres de Saint Antoine de Padoüe. Enfin je demande à cet auteur, d'où eſt-ce qu'il a pris que les Freres Mineurs ont toûjours eſté appellés les Freres de la penitence de Jeſus-Chriſt, que ce nom leur eſt propre & particulier ; & que c'eſt Honoré III. qui le leur a impoſé ; car cela eſt dementi non ſeulement par les Hiſtoriens de noſtre Ordre, mais encore par pluſieurs autres ; & le Pere Marquez meſme le refute comme une fauſſeté évidente ; en effet il ne faut que lire les Bulles d'Honoré III. & l'on y verra qu'il n'a jamais donné d'autre nom que celuy de Freres Mineurs aux enfans de Saint François. Certes les meilleurs Hiſtoriens ont reconnu, que ce Pere Jerome Romain n'examine pas aſſez ſerieuſement tout ce qu'il advance, & il y en a qui diſent qu'il n'a pas pû eviter la cenſure. Pour ce qu'il adjoute que dans la conteſtation qui arriva à Cremone entre les Hermites de S. Auguſtin, & les freres Mineurs, ſur l'ancienneté des deux Ordres, on allegua que Saint François avoit eſté Hermite de Saint Auguſtin ; il ne faut pas s'en étonner, puiſque c'eſtoit l'an 1499. aprés que Philippe de Bergame avoit publié cette erreur.

LIV. Le Cardinal Gilles de Viterbe Auguſtin, dit que la couleur griſe de l'habit des Freres Mineurs s'appelle en Italien *Beretino* & que ce nom eſt derivé de Bictrino prés de Peſaro, où le Bien-heureux Frere Jean le Bon a fait ſa demeure : mais tous les autres Auguſtins ſont d'accord que ce pieux Hermite n'a fait ſa reſidence qu'à Ceſene ; c'eſt là où ils pretendent que Saint François a eſté ſon diſciple, & les Hermites ne ſe ſont eſtablis à Bictrino qu'aprés la mort de noſtre Seraphique Pere, comme Cruzenius le dit. Je voudrois que ce Cardinal nous donnat quelque auteur de cette Etymologie, qui fait venir *Beretino* de Bictrino, car ces deux mots, ne ſont pas ſi ſemblables, qu'on puiſſe inferer l'un de l'autre. J'ay conſulté tous les écrivains qui traitent des couleurs, & je n'en ay trouvé aucun qui donne cette origine à la griſe.

LV. Critana dit que Saint François inſtitua ſon Ordre ſous la Regle de S. Auguſtin, & qu'il eut bien de la peine à obtenir ſa confirmation d'Honoré III. parce qu'il l'avoit un peu changée par l'addition de quelques nouveaux preceptes. Je ne veux demander à cet autheur, ſi ce n'eſt s'il a lû la Regle de Saint Auguſtin, & celle de Saint François, qu'il diſe quelles conſtitutions, & meſme quelles periodes il a trouvées qui leur ſoient communes, & de quel auteur il a tiré ce qu'il dit du refus qu'Honoré III. vouloit faire à Saint François ; car je n'en

Digitized by Google

trouvé point qui disent que ce Pape fit aucune difficulté sur cela ; mais ce fût Innocent III. à qui la premiere Regle que nostre Seraphique Pere luy presenta parut trop austere.

LVI. Critana ajoûte que le Concile de Lion approuva l'Ordre de S. François & celuy de Saint Dominique, seulement comme des instituts qui estoient bons, & qui pouvoient estre utiles à l'Eglise, sans en dire rien davantage ; mais qu'il traita celuy de Saint Augustin, comme estant déja approuvé, & confirmé depuis le Siecle de ce Saint Docteur, & inseré dans le Concile de Latran, & qu'il le declara de la sorte. Pour sçavoir la verité il ne faut que rapporter les paroles de ce Concile ; aprés qu'il a dit qu'il esteint tous les ordres mendians institués depuis le Concile de Latran, s'ils n'ont pas receu une approbation speciale du Saint Siege, il adjouste. *Nous ne voulons pas qu'on étende cette constitution aux Ordres des Précheurs & des Mineurs, qui paroissent estre approuvés par l'évidente utilité que toute l'Eglise reçoit d'eux ; pour celuy des Hermites de Saint Augustin, & pour celuy des Carmes qui ont esté establis avant le susdit Concile General, nous permettons qu'ils demeurent comme ils se trouvent maintenant, jusqu'à ce qu'on en ait autrement disposé ; car nostre dessein est d'ordonner tant de ceux-là que des autres qui ne sont pas mendians, comme il nous paroistra plus expedient au salut des ames & à leur estat.* Jugez si Critana a raison d'inferer de ces paroles que ce Concile a traité plus favorablement les Augustins que les Précheurs & les Mineurs ; & s'il n'est pas plus probable de dire qu'il n'approuva pas absolument l'Ordre des Hermites, ny celuy de Carmes, mais jusques à ce qu'on eut ordonné d'eux, ce qui paroistroit le plus expedient ; & la Glose sur ce passage dit, qu'en effet le dessein de Gregoire X. estoit de supprimer tous les Ordres mendians, à la reserve de ceux de S. Dominique & de S. François.

LVII. Je voudrois sçavoir encore d'où cet auteur a tiré, que quand Saint François changea sa courroye en un cordon, il le fit par un sentiment d'humilité, s'estimant indigne de porter une chose si sainte, si pleine de mysteres, & dont tant de celebres personnages s'estoient servys auparavant. Ceux qui ont écrit la vie de nostre Seraphique Pere le depeignent dans une profonde humilité, mais il n'y en a pas un qui attribue ce changement à un acte de cette vertu, ny qui ait senty quelque mystere en cette courroye ; au contraire ils disent tous qu'il la rejetta, & ce mot de rejetter, marque du mépris par sa signification naturelle ; aussi ne dit on pas qu'on rejette les choses qu'on estime ; car quand on les quitte, on les pose avec respect.

LVIII. Il me reste encore un scrupule sur ce que cet auteur avance, que selon Saint Bonaventure, Saint Augustin a porté les cinq playes de Jesus-Christ, imprimées sur son cœur, & que par là on peut dire fort à propos que Saint François, comme son fils, a esté l'image de cet illustre Pere. Je n'envie point cet éloge, à cet excellent Docteur, il est un Soleil éclatant dans l'Eglise, & au dessus de toute loüange ; mais je felicite Critana de luy avoir attribué ce glorieux Privilege, & je voudrois bien que Saint Bonaventure l'eut dit, afin qu'il me pût servir de guide asseuré pour adjouter quelque chose au Panegyrique d'un si

Digitized by Google

grand personnage ; je confesse mon ignorance, ou mon peu de soin à m'instruire, j'ay feuilleté tous les ouvrages de nostre Docteur Seraphique, & je n'y ay pas trouvé un mot de cela.

LIX. Nicolas Crusenius ne se contente pas de dire, que Saint François a esté disciple du Bien heureux Frere Jean le Bon à l'Hermitage de Cesene, il prétend que S. Bonaventure, S. Antoine de Padoüe, Saint Bernardin, & une infinité d'autres Serviteurs de Dieu sont sortis de la mesme école ; mais je ne sçais pas comment il le veut prouver. Il dit encore que S. François se despoüilla devant l'Evéque de Foligni, & se revestit d'un habit de Pasteur qu'il avoit mendié auparavant : il y a là deux erreurs évidentes, car cette action se passa devant l'Evesque d'Assise, & ce fût ce Prelat qui le couvrit premierement de son propre manteau, & puis luy fit donner un méchant habit de quelqu'un de ses domestiques ; c'est ainsi que S. Bonaventure, & tous les Historiens le racontent Je pourrois remarquer beaucoup d'autres beveües en ces écrivains, mais ce n'est pas mon dessein ; je veux seulement faire voir qu'une erreur qui est petite dans son commencement s'accroit dans la suite, & en produit d'autres ; c'est pourquoy il est important de s'y opposer à sa naissance pour éviter ces inconveniens. L'erreur ne se persuade que par l'erreur, la verité ne sert pas pour appuyer le mensonge. Travaillez tant qu'il vous plaira, vous ne sçauriez faire voir que vous ne vous trompez pas, qu'en vous corrigeant.

LX. Aprés avoir éxaminé les auteurs domestiques, il faut parler des étrangers ; nous avons déja veu que Sabellicus, & Polidore Virgile ont puisé cette erreur de Philippe de Bergame; Paul Morigia historien Moderne l'a tirée du méme ; il cite encore Vincent de Beauvais au chap. 98. de son livre 33. & d'autres qu'il ne nomme pas, mais Vincent n'en a écrit que 31. le reste est de celuy qui a continué son ouvrage, & d'ailleurs il ne dit rien sur ce sujet, que ce que nous avons déja examiné. Morigia cite Philippe de Bergame au livre 12. & le Pere Marquez dit qu'en cela il se trompe, & qu'il faut dire au 9. & au 13. mais il se trompe luy mesme ; il faut encore remarquer que Morigia dans son chap. 33. & dans le liure 6. de son sommaire, où il traite expressément de Saint Augustin, & de Saint François, de l'origine de leurs Ordres, & des Congregations qui en sont sorties, il ne dit point que saint François ait esté Hermite de S. Augustin, mais seulement dans son traité de l'origine des Religions : or ce traitté est le premier qu'il a composé, d'où il semble qu'il ait voulu corriger sa premiere opinion, aprés une plus longue étude & dans un âge plus avancé. Le Pere Marquez reprend Frere Antoine Daça de ce qu'il a écrit, que Morigia estoit seculier il ne l'a pourtant pas dit de luy en particulier, mais en le joignant à Sabellicus & à Polidore ; & quand bien il l'auroit avancé, il ne seroit pas sans garant, car l'Abbé de Palerme asseure que la congregation des Jesuates, dont Morigia a esté, n'estoit alors que seculiere, mais ils sont maintenant Religieux.

LXI. Gonsalve Illescas dans l'Histoire des Papes, au livre 5. chap 33. & Alphonse Villegas dans la vie de Saint François ont suivi l'erreur de Sabellicus. Charles de Tappia au chap. 18. des affaires des Religieux cite Illescas. Jean Baptiste Egnatius au 4. livre des exemples des hommes illustres chap. 4. ne pro-

Digitized by Google

duit aucun témoin de ſon opinion ;& comme ce dernier eſt mort l'an 1553. je ne ſçais comment il veut qu'on le croye ſur une choſe qui s'eſtoit paſſée 340. ans auparavant ; il ne pût pas ſans doute l'avoir trouvée que dans Philippe de Bergame, Sabellicus, ou Polidore. Pour Charles qui eſt de noſtre ſiecle, il eſtoit Juriſconſulte, & ſes ouvrages montrent qu'il n'eſtoit pas fort verſé dans l'hiſtoire. Pour Illeſcas & Villegas quoy qu'ils faſſent la profeſſion d'hiſtoriens, il eſt aſſeuré qu'ils ne ſont pas des plus habiles, & qu'ils ont plus deferé à des bruits populaires, qu'ils n'ont fait d'examens ſerieux de ce qu'ils ont dit. Villegas cite Saint Antonin pour cette opinion, mais c'eſt à faux, & Illeſcas s'eſt trompé groſſierement en pluſieurs autres choſes qu'il a dites de Saint François;comme quand il rapporte ſon voyage en Egypte à l'an 6. de ſa converſion,car il ne le fit que l'an 13. ſelon Saint Bonaventure, & quand il met la confirmation de noſtre Regle par Honoré III. à l'an 6. de ſon Pontificat, car ce ne fût qu'au huitiéme. Il ne met le decez de S. Dominique qu'à l'an 1223. & tous les bons Hiſtoriens le rapportent à l'an 1221. Il n'y a pas dequoy s'eſtonner qu'il ſe ſoit trompé dans cette opinion particuliere, puis qu'il n'a pas bien obſervé des choſes ſi claires & ſi communes. Adjoutez à cela que quand il a traité de la vie de Saint François, il n'a point dit qu'il eut eſté Hermite de Saint Auguſtin, mais ſeulement quand il a parlé des Auguſtins, il a rapporté l'opinion de Sabellicus.

LXII. Le Pere Marquez a cité tous ces auteurs comme des témoins aſſeurés de ſon opinion, & nous venons de voir le peu d'avantage qu'il en peut tirer. Il en propoſe d'autres qui à ſon avis diſent des choſes equivalantes par leſquelles il croit la pouvoir confirmer ; les premiers ſont Vincent de Beauvais, S. Bonaventure avec quelques-uns de nos Hiſtoriens, le Breviaire de noſtre Ordre, & celuy du Cardinal Quignonez ; ils dépeignent tous S. François avec un habit d'Hermite, un baſton, des ſouliers, & une courroye pour ceinture ; & de là noſtre adverſaire veut inferer qu'il eſtoit de l'Ordre de Saint Auguſtin ; mais nous avons fait voir combien ces marques ſont éloignées de le prouver, puis que les Auguſtins ne les portoient pas alors. D'ailleurs ces auteurs diſent que noſtre Seraphique Pere portoit en méme temps un ſac,ou une beſace, & de l'argent, & je voudrois ſçavoir ſi ce ſont encore des marques particulieres d'un Hermite de S. Auguſtin ? & pourquoy eſt-ce que le Pere Marquez n'en a pas parlé, puiſqu'il les a trouvées dans les meſmes auteurs, & dans la meſme narration ; eſt-ce qu'on ne doit rapporter que ce qui nous agrée, & qu'on peut taire ce qui ne nous eſt pas favorable.

LXIII. Le Breviaire de l'Egliſe de Braga dit, que S. Francois depuis ſa premiere converſion, mépriſant toutes les choſes du monde,ſuivit J. C. le reſte de ſa vie, & qu'aprés avoir marché durant quelque temps chauſſé, & ceint d'une courroye, renoncant à toutes choſes & ſe reveſtant d'une tunique vile, & ceinte d'une corde, il inſtitua un nouvel ordre ; Mathieu Palmier, Hartman Schedel, & Naucler diſent à peu prés la meſme choſe ; & le Pere Marquez veut inferer de là que Saint François eſtoit Hermite de Saint Auguſtin, comme ſi l'on ne pouvoit pas ſuivre Jeſus-Chriſt ſans entrer dans une Religion ; ny inſtituer un nouvel Ordre qu'on n'eut auparavant embraſſé un ancien ! certes ces mémes

paroles

Digitized by Google

paroles font contré luy, car ſi S. François n'a renoncé à toutes les choſes du monde, que quand il a commencé ſon Ordre, il n'avoit pas eſté Religieux Auguſtin, puiſque dans cet Ordre il auroit déja fait cette renonciation generale, qui eſt commune à tous les inſtituts religieux.

LXIV. Le P. Marquez croit que François Petrarque eſt favorable à ſon opinion, parce qu'il dit que S. François eſtoit un grand amateur de la ſolitude & des hermitages, comme ſi tous ceux qui ont ce ſentiment devoient eſtre Auguſtins? & cet auteur ne parle pas de l'amour que noſtre ſeraphique pere avoit pour la retraite ſolitaire, avant l'inſtitution de ſon Ordre, mais bien de celle qu'il témoignoit avoir pour ſa demeure ſur le Mont Alverne, où il receut les ſacrées Stigmates. Le P. Marquez croit tirer le meſme avantage des paroles de Volaterran, qui a dit que S. François avant que d'avoir des diſciples demeuroit dans un hermitage, & dans les foreſts des beſtes ſauvages; quelle eſtrange conſequence de le faire Auguſtin, parce qu'il a vécu parmy les beſtes?

LXV. Le Breviaire Romain parle de cette ſorte; S. François eſtant relevé d'une grande maladie commença d'exercer avec ferveur les offices de la charité, & il profita ſi bien dans ce ſaint exercice, que par le deſir de la perfection Evangelique il diſtribua aux pauvres tout ce qu'il avoit: Voilà, dit le P. Marquez une grande confirmation de ma penſée, car la perfection Evangelique ne s'acquiert que dans la Religion. Mais ſans mettre en queſtion ſi cette vertu ne ſe peut acquerir que dans l'eſtat religieux, je demande à noſtre adverſaire, ſi c'eſt la meſme choſe de deſirer la perfection Evangelique, & de l'acquerir, ou de la profeſſer? S. François ne ſe diſpoſa-il pas pendant deux ans par diverſes pratiques de vertu à ce degré ſi ſublime? S. Antonin & Ferdinand Perez qu'il allegue pour confirmer ſon ſentiment diſent qu'alors S. François ſe diſpoſa au mépris de toutes les choſes de la terre, & que depuis aprés divers exercices de vertu, il dreſſa pour luy & pour ſes ſectateurs la pratique de la perfection ſur la lecture de l'Evangile qu'il entendit.

LXVI. Le P. Marquez cite pour ſon opinion Jean Pineda, & Fr. Marc de Lisbone, parce qu'ils ont dit que S. François porta un habit d'hermite pendant deux ans, mais ces auteurs nient expreſſément la conſequence qu'il veut tirer de ce veſtement noſtre adverſaire, ou le traducteur de l'hiſtoire de Frere Marc de Lisbone de Portugais en Caſtillan s'eſt trompé, lorſqu'il a traduit *habito cumprido*, par *habito complido*, car le premier mot ſignifie en Portugais un habit long, & le ſecond ſignifie en Caſtillan un habit complet. Noſtre adverſaire cite pour le meſme ſujet Frere Henry Sedulius, mais cet auteur eſt auſſi oppoſé que les autres deux à ſa concluſion; il cite encore Antoine Yepes Benedictin, mais celuy-cy n'en parle qu'avec cette condition, ſi cela eſt ainſi, comme quelques-uns le diſent, & n'allegue que Jerôme Romain.

LXVII. Le P. Marquez ſe veut ſervir encore pour eſtablir ſon opinion de S. Antoine de Padouë, il en cite un long paſſage du ſermon 3. ſur le premier Dimanche du Caréme, & s'efforce de le tourner à ſon ſentiment par un grand embarras de paroles, mais je n'y trouve pas la moindre apparence d'en pouvoir

Digitized by Google

tirer la conſequence qu'il pretend ; voicy celles qu'il croit les plus fortes, *Matathias veut dire, donné de Dieu, ou un don, & il ſignifie un homme juſte & religieux, mais plus particulierement un Fondateur d'Ordre comme S. François*, & celles-cy, *Matathias ſignifie un homme religieux qui a cinq enfans, c'eſt à dire, cinq ſens qu'il conduit avec ſoy à la Montagne de la perfection Evangelique, en fuyant le monde*: qui s'imagineroit que noſtre adverſaire voulut inferer de là que S. François a eſté Auguſtin, ſi je ne l'en avertiſſois ; mais que ſeroit-ce ſi j'ajoûtois que du temps de S. Antoine il n'y avoit point d'hermites de S. Auguſtin, ou du moins qu'il ne les a pas connus ; ce n'eſt pas pourtant que je veüille aſſeurer cela ; mais dans le ſermon 10. aprés la Trinité, S. Antoine faiſant alluſion à la regle d'or qu'Achan déroba autrefois, comme il eſt porté dans le chapitre 7. du livre de Joſué, il dit *que les Religieux qui ne vivent pas ſelon leur eſtat ont fait le meſme larcin ; les Moines ont dérobé la regle d'or de S. Benoit, les Chanoines celle de S. Auguſtin, & ainſi ont fait les autres* ; ne pourroit-on pas inferer de là avec plus de probabilité, qu'il n'y avoit alors que les Chanoines qui euſſent la regle de S. Auguſtin, ou du moins que S. Antoine n'a pas connu d'autres Religieux de cet inſtitut.

Enfin le Pere Marquez veut attirer à ſon parti Frere François Maure, parce que cet auteur a dit dans le livre 5. de ſa Franciade, que S. François avant ſa ſeconde converſion s'eſtoit déja rendu ennemis les demons par ſa ſacrée religion, car cela veut dire qu'il eſtoit déja Religieux ; mais les paroles de cet illuſtre Poëte ne peuvent pas ſouffrir cette interpretation, car il dit que les demons avoient déja preveu l'Ordre que S. François devoit inſtituer, & que cette connoiſſance avoit allumé leur colere contre luy, & contre les diſciples qui devoient le ſuivre.

Il a eſté facile au Pere Marquez d'aſſembler un ſi grand nombre de teſmoins de cette nature, puis qu'il employe non ſeulement ceux qui n'ont pas dit un mot de l'habit d'Hermite, du bâton, de la courroye ni de la ſolitude, mais encore ceux qui ſont d'une opinion toute contraire à la ſiene : il a voulu groſſir la troupe, mais comme il eſt dit dans le Chapitre 9. du livre de Judith, le Seigneur n'eſt pas dans la multitude, & la trop grande paſſion de faire ce ramas ſans triage affoiblit l'argument plus qu'elle ne le fortifie. car comme dit l'Abbé de Palerme, *l'experience fait voir qu'une bonne citation ſe gate par trop de citations, & qu'on ſoupçone mal de celuy qui les fait*, ce grand nombre ne m'a pas eſtonné, car nous avons veu que le témoignage de la plus part eſt incertain & inefficace ; & pour les autres qui ſont preſque tous Auguſtins, s'ils parlent plus clairement, nous ne leur donnons pas plus de croyance qu'au premier inventeur de cette opinion ; car ſelon la regle du Cardinal Baronius, *nous n'avons pas accoutumé de juger de la verité d'une hiſtoire par le nombre de ceux qui la rapportent, mais par la croyance que merite le premier qui l'a debitée, car d'ordinaire les autres ne font que ſuivre ce guide*, & quand nous avons examiné la bonne foy de ce premier inventeur, nous avons trouvé qu'il s'eſtoit trop laiſſé conduire à ſa paſſion.

Digitized by Google

Apoſtrophe au Lecteur.

VOus trouverés peut eſtre cette controverſe trop eſtenduë mais je n'ay pas peu la faire plus courte, parce que le Pere Marquez en a compoſé un aſſés gros volume. Il a falu eſtablir ſolidemment pluſieurs choſes qui nous regardent, refuter beaucoup de celles que noſtre adverſaire a avancées, examiner les auteurs qu'il cite,& renverſer par la force des raiſons une opinion que les Peres Auguſtins s'efforcent d'eſtendre par tout. Elle a penetré en Eſpagne, & pluſieurs de ces Religieux ſe ſont declarés pour elle; leurs livres ont eſté portés en Italie, où on les a traduits en Italien pour les rendre plus communs. Nicolas Cruzenius en a traduit la plus part en Latin pour les divulguer en Allemagne. Ils ont fait peindre Saint François marqué de ſes ſtigmates entre leurs Hermites, ſur pluſieurs portes de leurs Egliſes & de leurs Convens; je ſçais bien que les plus ſages parmi eux, ni meſme noſtre adverſaire n'approuvent pas cela, mais le peuple qui eſt enclin à tomber dans les fauſſes opinions applaudit à cette peinture. j'ay taché de faire voir aux ſçavans la foibleſſe du fondement ſur lequel on veut appuyer cette Hiſtoire, mais avec cette moderation que je me ſuis abſtenu & des calomnies & des injures, ſelon cette belle leçon de Saint Ambroiſe au Chapitre 22. du premier livre des offices. *Comme dans toutes les actions de noſtre vie nous devons prendre garde que l'excez de la paſſion ne chaſſe pas la raiſon, & donner place au bon conſeil; ainſi dans nos diſcours il faut obſerver cette retenuë de n'eſmouvoir la colere ni la haine de perſonne,& de ne pas donner des marques de convoitiſe ou de lacheté.* Mon but a eſté de decouvrir la verité du principal argument, & d'exprimer les erreurs qu'on y a jointes. Si je l'ay fait ſolidemment & avec une juſte balance, ceux qui ayment la verité ne s'en doivent pas faſcher, mais pluſtot s'en réjouïr, & recevoir agreablement la lumiere que je leur preſente. Saint Pierre le Chef de l'Egliſe nous en a donné l'exemple, comme Saint Ciprien a remarqué dans ſon ep. 71. & Saint Auguſtin dans le Chapitre 2. du livre 2. contre les Donatiſtes, *il receut le conſeil de la verité; & conſentit facilement à la bonne raiſon que Saint Paul ſouſtenoit: par là il nous a donné une belle leçon de concorde & de patience, afin que nous n'aymions pas nos opinions avec trop d'attachement, mais que nous regardions comme noſtre ce que nos Freres,& nos collegues nous ſuggerent quelque fois pour noſtre profit, ſi cela ſe trouve veritable & juſte*, ſi nos adverſaires ont quelque choſe à dire contre noſtre opinion, j'attends qu'ils le faſſent avec la méme tranquillité d'eſprit que je leur preſente mes raiſons, afin que comme dit S. Auguſtin dans ſon Epiſtre 112. *nous conferions paiſiblement ſans nous quereller, & ſans nous paſſioner par une vaine & puerile animoſité de nous vaincre l'un l'autre, & que la paix de Ieſus-Chriſt ſoit victorieuſe dans nos cœurs:* Je les ſupplie de tout mon cœur que cela ſe paſſe de la ſorte.

FIN.

Digitized by Google

TABLE
DES MATIERES,
DV QVATRIEME TOME.

Où la premiere chiffre denote la page; & la seconde le nombre marginal.

A

LA Bienheureuse Sœur Agnez Princesse de Boheme, sa canonisation poursuivie. 114. ix.

Frere Alphonse Mirabel s'offroit à recevoir les coups pour ceux qui estoient maltraitez. 42. iii.

Ambassadeurs de l'Ordre de S. Francois; Frere Jean de Florence pour le grand Cham, vers le Pape. 17. i.

Frere Vbertin de Coriolano pour Federic Roy de Sicile; & Frere Jean pour Jeane Reyne de Naples. 76. iii.

Frere Jean de Clavaxie pour la Reyne d'Armenie. 77. vi.

Frere Ferdinand d'Illescas pour Jean Roy de Castille. 137. iv.

Frere Pierre Philarque pour le Comte de Milan vers l'Empereur. 144. xii.

A

Frere Pierre Marin pour le Roy d'Aragon vers l'Antipape Benoist. 169. iii.

Frere Ferdinand d'Illescas pour Henry III. Roy de Castille vers tous les Princes chrestiens. 171. ii.

Ambitieux des dignités Ecclesiastiques puni. 128. iv.

Frere Ange de Mont-Leon, & Frere Jean de Stronconio estendent l'Observance. 140. ii.

La bien-heureuse Angeline Tiereere, cõmencement de sa vie admirable. 104. iii. Suite de sa vie. 148. iv.

Antipapes, Clement VII. éleu. 112. iii. atire le Roy de Castille, réponse prophetique de Frere Rodriguez Robricius sur ce sujet, la declaration publique de ce Roy empechée par les prieres des Religieux du Con-

Digitized by Google

vent de Salamanque qui furent ſuivies d'un orage terrible. 125. i. Sa mort; Benoiſt XIII. éleu à ſa place. 155. i.
Saint Antoine de Padoüe, la Feſte de ſa tranſlation ordonnée 4. v. Son Image tourne la teſte à Bourdeaux, & il conſole le Medecin d'Edoüard Prince de Galles. 59. xi.
Frere Antoine de Spalatro déſigné le premier Eveſque en Vualachie. 86. ii.

Archeveſques de l'Ordre de Saint François.

D'Athenes Frere Francois. 51. iii. & Frere Antoine Baleſtier. 69. iv.
De Barut Frere Blaiſe. 165. xiii
De Cagliari Frere Jean d'Aragon. 19. iv.
De Cambáliech Frere Guillaume. 68. i.
De Cashel en Irlande Frere philippe Torrington. 87. x.
De Colotza Frere Hugues. 13. xxx.
De Cortone Frere Barthelemi. 156. iii.
De Dublin Frere Alexandre. 5. vii.
De Halis Frere Chriſtin Gozdavit, & Frere Ruchem de Vuladonna. 146. iv.
De Montreal en Sicile Fr. Iean Tauſten. 165. xii.
De Nazareth dans le Royaume de Naples Frere Guillaume. 56. x. & Frere Paul. 187. ix.
De Neopatre Frere Mathieu. 97. i. & Frere Iean. 154. i.
De Palerme Frere Roger de Palhiez. 13. xxx. Frere Mathieu de Cunis. 58. viii. & Frere Nicolas. 123. xviii.
De Piſe Frere Jean. 3. i.
D'Otranto Frere Guillaume. 116. iii.
De Roüen Frere Richard. 137. iii.
De Seleucie Frere Chreſtien. 156. iii.
De Saint Severin Frere François. 156.
De Scythie frere Jean de Clavaxio. 77. vi.
De Smyrne Fr. Pierre. 36. vi. & xxxxii. ii.
De Tharſe en Cilicie frere Jean. 56. x.
Des Tours en Sardaigne frere Guillaume. 67. xv.
De Zayton frere Jaques. 44. iv.
Armeniens, ils envoyent leur cõfeſſion de foy au Pape, laquelle ſe trouva trop courte, & trop obſcure frere Antoine Eveſque de Gaiete, & Frere Jean Eveſque de Corone la portoient, le premier mourut en chemin. 3. i.
Frere Arnaud de Montanier accuſé mal à propos d'hereſie par Eymeric. 73. xiii.

B

Le bien-heureux frere Baltazar de Clavario ſon corps ſe conſerve entier. 116. vi.
Frere Barthelemi de Piſe ſon ouvrage des conformités de Saint François avec Jeſus-Chriſt, & ſa vie. 172. vii.
Barthole celebre Juriſconſulte a eu deux freres Mineurs pour ſes maîtres; ſon affection envers l'Ordre. 39. v.
Saint Bernardin de Siene ſa naiſſance, & ſa jeuneſſe. 116. i.
Frere Berthold le Noir Allemand inventeur de la poudre, & de l'artillerie. 51. iv.
Bible reveüe & corrigée par fr. Chriſtofle de Cugniers & fr. Jean d'Artigniac. 124. xix.
Bologne, Innocent VI. y eſtablit l'Univerſité avec neuf Docteurs, dont les trois eſtoient freres Mineurs. 40 i.

Digitized by Google

Saint Bonaventure découvre une trahiſon dont on fait encore chaque jour memoire. 179. xxxv.

Le Bien-heureux Frere Bonnevie Tiercere illuſtre en Sainteté. 95. xiv.

Boſſine, le Pape permit d'y établir ſept Convens. 89. xviii. & depuis ſix encore. 84. xii.

Bulgarie conquiſe par Loüis Roy de Hongrie, mais remiſe à Stratimire, & convertie par les Freres Mineurs. 54. vi.

Bzovius corrigé touchant Frere Jean de Roquetaillade. 33. xiv. touchant la converſion des Bulgares. 57. vii. ſur trois queſtions de l'Euchariſtie. 71. vii. ſur ce qu'il dit de Fr. Arnaud de Montanier. 74. xviii. ſur la miſſion de Tartarie. 68. ii.

C

Cardinaux de l'Ordre de Saint François.

Frere Guillaume Farinier. 27. vii. Il réprend le Gouvernement de l'Ordre. 35. i.

Frere Fortanier Vaſſal. 42. i.

Frere Marc de Viterbe. 54. iii. Sa mort 64. v.

Frere Bernard de Lagier. 71. v.

Frere Thomas de Farignano, fr. Barthelemi de Coturno, qu'Vrbain VI. fit mourir, & frere Leonard des Giffons. 113. v. & vi.

Frere Loüis Donat. 113. vii. Vrbain VI. l'envoye au Roy de Naples, & le fait mourir. 127. i.

frere Barthelemi Vliari. 137. ii.

Cardinaux Protecteurs de l'Ordre de S. Francois, Nicolas de Reſſe. 54. iii. Philippe Cardinal des Saints Marcellin & Pierre 64. v. Sa mort. 78. xiii. Guillaume du Juge. 83. ix. Francois Carbon. 145. xiv.

Chapelains apoſtoliques frere Guillaume de Viviers, & frere Iean Gallet. 4. iv. frere Vbertin de Coriolano. 76. iii. frere Didace de Palentia. 83. xi. frere Gautier, frere Pierre, frere Richard, & frere Iean. 97. iii.

frere Nicolas Vannini. 154. i.

Chapitres generaux, à Lion. 4. v. à Aſſiſe où les Statuts dreſſés par S. Bonaventure furent confirmés, & appellés fariniers du nom du General. 20. v. à Barcelone 30. i. à Straſbourg. 43. iii. à florence. 51. iv. à Aſſiſe. 58. v. à Naples. 68. iii. à Toulouſe. 83. viii. à Aquila. 97. vii. à Naples, & à Strigonie. 115. i. à Ferrare. 128. i. à Pavie, & à Geneve. 131. i. à Florence. 134. ii. à Mantoüe. 144. xi. à Cologne. 147. ii. à Rimini. 160. i. à Aſſiſe. 172. vii.

La bien-heureuſe Chriſtine de la Croix Tiercere à Valſerio. 40. iii.

Sainte Claire feſte de ſa Tranſlation établie au 2. d'Octobre. 30. i.

Chanoineſſes leur inſtitution. 155. ix.

Cimetieres reſpectés. 147. vii.

Commiſſions à des Legats où à des Nonces Apoſtoliques; à frere fortanier vaſſal pour accorder les Venitiens, & les Genois qui ſe faiſoient une cruelle guerre pour le commerce ſur le Pont Euxin. 4. ii. & 15. i.

A frere Antoine, Archeveſque de Duraz contre des heretiques. 4. iv.

A frere Pierre des Monts contre des Heretiques d'Embrun. 15. iii.

A frere Barthelemi vers le Roy de Raſſie. 19. ii.

A frere Veſian Ronland contre les freres d'Italie. 19. iii.

A frere Guillaume vers l'Empereur de

Digitized by Google

Constantinople. 25. ii.
A frere Marc de Viterbe pour la paix entre divers Princes, & diverses Villes d'Italie. 45. i.
A frere Iean pour accorder l'Empereur Charles IV. & Loüis Roy de Hongrie : à quoy il reüssit tres-bien, mariant Charles avec la fille du Roy de Pologne cousine de Loüis. 55. viii.
A frere Pierre pour la visite des Hôpitaux & des Monasteres de Rome. 63. iii.
A frere Ange de Bibiene pour la ligue d'Italie. 68. iii.
A frere Thomas de farignano pour faire la paix entre les Genois. 70. i. & 76. i. & 68 iii.
A frere Nicolas de Messine, à frere Pierre de Gergenti, & à frere Iean Evesque de Sarlat pour la paix de Naples & de Sicile. 77. v.
A frere Nicolas de Crisma pour la Hongrie. 78. ix.
A frere Martin Catalan vers les Roix de france & d'Angleterre pour la paix. 90. ii.
Au mesme vers la Reyne de Naples. 90. iii.
A frere Barthelemi de Cheraccio contre les heretiques de france. 91. iv.
A frere Pierre d'Aragon contre les Maures d'Espagne, & pour la paix entre le Roy de Chypre, & les Genois. 93. viii.
A frere Iean de Casal pour le mariage de federic Roy de Sicile, avec Marie de Portugal, veufve de ferdinand d'Aragon. 93. ix.
A frere Thomas Patriarche de Grade, pour l'accord entre le Roy de Chypre & les Genois; & à frere Pierre d'Aragon pour d'autres affaires. 81. i.
A frere Ange de Bibiene pour pacifier Rome. 82. v.
A frere Arnaud & à ses adjoints, pour reformer les Religieux, & les Religieuses, en Espagne. 83. x. & 87. v.
A frere Barthelemi Cheraccio pour l'union des Grecs. 85. i.
A frere Valentin, & à frere Antoine pour des affaires secretes. 86. iii.
A frere Estiene & à frere Barthelemi pour reformer le Convent d'Avignon, & au General de l'Ordre pour la Province de Saint francois. 87. vi. & vii.
A frere Nicolas pour la Syrie. 98. v.
A frere N. pour reduir les Villes d'Italie à l'Obeïssance du Saint Siege. 110. xxiv.
A frere Gonzalve Marin pour diverses affaires. 137. iv.
Sainte Colete, sa naissance, sa jeunesse. 119. viii.

Confesseurs des Princes.

Frere Iean Pinaud, de Marguerite fille de Philippe Roy de France. 37. vii. Frere Nicolas de Marie Reyne de Sicile. 78. x. Frere Iean de la Reyne de Naples. 83. xi. Frere Ferdinand d'Illescas de Iean Roy de Castille. 137. iv. Frere Jean Tausten, de Martin Roy d'Aragon. 165. xii. Frere Jean Henriquez d'Henry III. Roy de Castille, & Frere Ferdinand de son pere. 169. v. frere Jerôme Jacobilla de l'Empereur Rodolphe. 178. xxx.
Confession les propositions de Jean de Poliaco contre sa liberté renouvellées en Boheme; Clement VI. fait une decretale pour les condamner, où il insere celle de Jean XXII. *vas constitutionis*, 5. vi. cette liberté

Digitized by Google

confirmée par Boniface IX. contre les Curez de saxe, 168. xxiii.
Saint Conrad Tiercere suite de sa vie, sa mort, son culte, & xv.
Convens d'Angleterre. 195. xxxx.
Convens de la famille Cismontaine denombrez par Frere barthelemi de Pise. 173. xi.
Convens de la famille ultramontaine, dénombrés par Frere Barthelemi de Pise. 187. x.

Convens de l'Ordre de Saint François.

Aceles. 37. xiii.
S. Agathe pres Gaïete. 159. v.
Agde. 194. xxxviii.
Alets. 47. xiii.
Alloſis. 161. xx.
Almaſan. 132. vi.
Amandula. 179. xxxiv.
Amantea. 182. v.
Amiens. 18. xxxxxiv.
Amalfi. 181. xxxxxii.
Saint Ange. 180. xxxviii.
Saint Ange au gué. 180. xxxviii.
Angra. 196. xxxxiii.
Annonay. 194. xxxix.
Apiri. 178. xxxii.
Arferd. 138. vi.
Arles. 194. xxxviii.
Arach. 115. xi.
Arien. 181. xxxxx.
Aſſarac. 193. xxxvii.
Aſcoli Saint George. 128. vii.
Aſſiani. 180. xxxxii.
Athskeitin. 138. vii.
Aubeterre. 193. xxxvii.
Avezza. 182. xxxxxi.
Avignon. 35. xxi.
Aurillac. 102. xvii.
Badajoz. 170. vi.
Baeza. 84. xv.
Barberin. 180. xxxxii.
Barbezieux. 161. ix
Baſciano. 181. xxxxvii.
Baſle. 37. ix
Bazas. 116. iv.
Beaucaire. 62. xi
Beau-Marice. 157. iv
Belveder. 58. vi.
Bermeio. 34. xxi & 126. viii.
Bethleem. 95. xvi.
Billich. 196. xxxxviii.
Binaſcho. 116. v
Biſſignano. 124. xxi
Bleſinie. 154. v
Borgia. 52. viii
Bourg-Saint Andeol. 194. xxxix
Bourg en Breſſe. 75. xx
Bourg de Florence. 180. xxxxii
Bourg Saint Laurens. 180. xxxxii
Bragance. 157. vi
Branzano. 136. ix
Brettenbummen. 84. xvii
Brieg. 134. v
Brignole. 194. xxxviii
Brioude. 194. xxxix
Broglie. 39. vii
Burelli. 47. xiv
Cabrera. 194. xxxxii
Calatagirone. 183. xxxxxvii
Calatayud. 44. ix
Calderaria. 181. xxxxvi
Cambrige. 159. viii
Camerino Saint Ange. 159. vi
Campanea. 62. xii
Campriac. 161. ix

Le Convent de

Candelaria

Digitized by Google

Candelaria. 29. xv
Capranica. 196. xxxxv
Capri. 59. xiii
Carcassone. 40. ix
Carmignano. 180. xxxxi
Cashel. 126. vi
Castelgeloux. 59. xii
Castillon. 181. xxxxiii
Castanheyra. 153. xviii
Castro. 132. vii
Cesa Colomba. 179. xxxiii
Cesene. 78. xv
La Chambre. 52. vi
Château Cadulphe. 161. ix
Château Saint Jean. 183. xxxxxvii
Château Roux. 136. viii
Château vieux. 182. xxxxxi
Château Villar. 182. xxxxxvi
Chelvas. 139. x
Chenincz. 102. xv
Chestel. 134. v
Chiusi. 181. xxxxiv
Cinq Eglises. 102. xv
Ciro. 44. viii
Cité neufve. 178. xxx
Ciudad real. 167. xvii
Clastigio. 133. iv
Collar. 168. xix
Cologne. 130. iv
S. Colombe. 134. vii
Colombe. 161 ix
Confortin. 181. xxxxvi
Cordon. 128. xxxii
Corinalto. 179. xxxvii
Coriolani. 182. xxxxxvi
Corzula. 181. xxxxix
Cosenza. 182. xxxxxv
Cossignano. 178. xxix
Coviliano. 155. vii
Crest. 95. xix
S. Croix de Bastia. 177. viii
Cutrone. 182. xxxxxiii & 196. xxxxv
Diarmada. 128. vi
Dijon. 194. xxxix
Dole. 78. xiv
Eboli. 69. viii
S. Elpide. 179. xxxiv
Embrun. 116. iv
S. Emilion. 89. xx
Erford. 102. xx
Estremoz. 157. vii
Eyssidul. 193. xxxvii
Failligh. 145. xv
Fano. 179. xxxv
Ferrare du Saint Esprit. 146. vi
Fersolano. 111. xxvii
Fesules. 183. xxxxxix
Ficeclo. 180. xxxxi
Figlino. 180. xxxxii
Fondi. 181. xxxxx
Forano. 178. xxxii
Fossambrune. 151. xiii
Fracta. 177. xxviii
Frigiola. 180. xxxviii
Gallipoli. 195. xxxxi
Galui. 126. vii
Gap. 102. ix
Gardia. 182. xxxxxvii
Gerasio. 182. xxxxxiii
Girone. 193. xxxvi
Grosseto. 181. xxxxv
La Grote. 29. xiv
Guadalaxara. 166. xiv
Jaën. 84. xvi
Saint Jean d'Angeli. 161. vii
Saint Jean le Brod. 102. xviii
Ipsigri. 37. xiv
L'Isle Medix. 196. xxxxv.
L'Isle pres de Caminha. 141. xv
Lamego. 158. x
Lanvis. 157. iv
Laval. 160. iv
Laure. 129. viii
Lausane. 75. xx
Lectoure. 193. xxxvii
Leopol. 110. xxvi
Lerena. 196. xxxxiv
Saint Liberat. 86. xvi

Le Convent de

Digitized by Google

Limoux. 52. vii
Lion le Saunier. 194. xxxix
Longiano. 181. xxxxvi
Lubregon. 84. xii
S. Lucide. 47. xiv
Ludani. 182. xxxxxi
Lugi. 181. xxxxvi
Luques. 110. xxv
Macerata. 56. xi
Madropſi. 115. xi
Magliano. 39. viii
Maliani. 47. xii
Mançanara. 139. xi
Mandaini. 179. xxxvii
Manoſque. 50. xi
Mantoue ſur le Lac. 139. xii
Mannie. 59. xiii & 84. xviii
Maranula. 75. xix
Sainte Marie de Moſteyro. 148. iii & 151. xiv
S. Marie de plain port. 196. xxxxv
Marin. 180. xxxviii
Martorani. 182. xxxxxv
Mâcon. 194. xxxix
Maſſacio. 171. v
Matellica. 89. xvi
Matozinhos. 153. xvii
Medina del Campo. 134. iv
Saint Michel du mont pres d'Alcocer. 84. xiv & 130. v
Middelbourg. 134. vi
Mirande en Gaſcogne. 95. xix
Mirande ſur Ebro. 168. xix
Mirebeau. 135. ii & 136. vii
Molina. 193. xxxvi
Montalto. 178. xxix
Montauban. 193. xxxvii
Mont-blanc. 134. v
Mont-ceſi. xxiii. v
Mont-cuq. 193. xxxvii
Mont-grenet. 89. xxi
Mont-Ilcin. 181. xxxxiv
Mont Saint Julien. 183. xxxxxvii
Monte. 161. ix
Mont de Perouſe. 89. xv
Mont-Saint. 178. xxx
Mont-Varchio. 181. xxxxiii
Mont-vlm. 157. v
Mortoto. 145. xv
Muret. 193. xxxvii
Nechſen. 84. xii
Negrepont. 183. xxxxxviii
Nevers. 37. vii
Nole. 181. xxxxx
Nontron. 193. xxxvii
Nothem. 35. xx
Novare. 39. viii
Offida. 178. xxix
Oleron. 161. vi
Oletta. 132. v
Ombula. 154. ii
Oppreni. 181. xxxxviii
Ortano. 56. xii & 78. xvi
Pagmani. 181. xxxxix
Paris. 174. vii
Saint Pelage pres de Minho. 152. xvii
Pennafiel. 134. iii
Pergula. 179. xxxvi
Peſaro. 179. xxxix
Petricagie. 20. vi
Saint Pierre des Anges. 179. xxxiv
Saint Pierre Galatin. 129. vii
Saint Pierre de Vimenario. 154. iv
Pignerol. 85. xxi
Piombino. 181. xxxxv
Piſcia. 180. xxxxi
Piſe. 180. xxxviii
Planorio. 181. xxxxvi
Plimouth. 147. ix
Ploracy. 178. xxxi
Pons. 161. viii
Pontevedre. 159. vii
Pontoiſe. 37. xii
Pontremoli. 180. xxxx
Porrin. 194. xxxix
Portalegre. 157. viii
Pré. 180. xxxxi
Predio. 126. v

Digitized by Google

S. Processe. 181. xxxxiv
Pulka. 95. xvii
Puy. 194. xxxix
S. Quirice. 178. xxxii
Raguse. 69. vii &
Regnane. 194. xxxviii
Ribadeo. 159. vii
Rieux. 193. xxxvii
Rimini S. Marie. 138. v
La Rochelle 161. v Silano Rochisciola. 177. xxviii
Romans. 177. xxviii
Salamea. 170. vii
Saliceto. 110. x
Sanoc. 110. xxv
Sarragosse. 37. viii
Saragane. 180. xxxx
Sarno. 181. xxxxx
Scalea. 182. xxvi
Sellon. 89. xix
Serraval. 78. xv
S. Severin. 37. xiii
Sierra Morena. 166. xiii
Silano. 161. x
Slano. 184. xxxxxxii
Spinazzola. 151. xii
Squillaci. 182. xxxxxiv
Stronconio. 110. xxv
Suze. 132. viii
Tagliacozzi. 182. xxxxxi
Talavera. 167. xvi
Tarbe. 193. xxxvii
Tavira. 157. ix
Teygmolag. 138. viii
Terni. 52. v
Terragone. 193. xxxvi
Thouars. 37. xi & 102. xxiv
Todi. 140. xiv
Tolentin. 178. 80
Torrone. 62. x
Toulouse. 134. vii
Trajetto. 47. xi
Trano. 89. xvii
Trim. 154. vi
Turin. 16. vi
Tyvoli. 155. viii & 159. viii
La Vallée 181. xxxxix
La Vallée de Josaphat. 44. vii
Val de Jesus. 37. viii
Val de Pierre. 140. i
Vbeta. 50. xii
Velita. 196. xxxxv
Vexford. 128. vi
Viane. 152. xvi
Vic Fezensac. 129. vi
Villalpand. 193. xxxv
Ville-Franche en Rouergue. 193. xxxvii
Ville-real. 154. iii
Vilna. 147. viii
Ulmeto. 188. xviii
Vvare. 14. xxxi & 159. viii
Zesmenich. 14. xxxi

Le Convent d

Custodies de la Famille cismontaine denombrées par Frere Barthelemi de Pise. 173. xi
Custodies de la Famille vltramontaine denombrées par Frere Barthelemi de Pise. 187. x

D

Le Bien-heureux Fr. Damien de Cararie. 184. iii
S. Delphine meurt, & les Anges chantent à ses obsèques. 40. ii. Vrbain V. donne commission d'examiner ses miracles. 46. vi

Docteurs celebres de l'Ordre de Saint François.

Fr. Guillaume de Galles. 29. xiii
Frere Adam Vodcham. 37. vii.
Frere Jean de Sparnac, & Fr. Denis Foullechat. 44. v
Frere Montholin, & Frere Guillaume du pré. 46. viii
Frere Estiene de la Regle, Fr. Jean

Digitized by Google

d'Alberion, Frere Bertrand de S. Guillaume, Frere Nicolas Cazuchii, Frere Philippe Zoriton, & Fr. Mathieu Solos. 49. vi
Frere Jean de Tunzenhem, & Frere Jaques des Tholomées. 51. iii
Plusieurs au mesme temps en divers endroits. 58. ix
Frere Barthelemi Glaunville surnommé *Anglicus*, Frere Jean Vuichingam, & Fr. Gautier Viburne. 59. x
Frere François de Marello, Fr. Jean de de Galles, & Frere Simon le Brun. 60. iv
Frere Simon Trienfted. 67. xiv
Frere Jaques de Roncarolo. 67. xv
Frere Antoine de Rome, qui prédit sa mort en prêchant. 69. viii
Frere Thomas Portugais, & Fr. Thomas Escossois. 71. vi
Frere Mathieu de Heduſſo. 87. viii
Plusieurs instituez en divers endroits par Ordre du Pape. 97. iii & iv
Frere Jean Marchelay, & Fr. Jean Aiſton. 98. iv
Frere Jean Stafford, Frere Christofle de Cugniers, & Frere Jean d'Attigniac. 124. xix
Frere Gabriel de Volaterre. 127. iii
Frere Guillaume Folville. 130. iii
Frere Loüis Gandulphe, Frere Jean Sommet, & Frere Galfride Ling. 145. xiii
Frere Marcovald, Frere Antoine, & Frere François de Regatiis. 145. ii
Frere Jean Tiſſington. 159. ii
Fr. Guillaume de Vuadfort. 159. iii
Frere Jean Benedicti. 160. iv
Le Bien-heureux Frere Donat à Naples. 155. iv

E

Egliſe le bois d'une Charpente faite ſortir du laict d'une chaudiere. 126. vi
Saint Elzear canonizé. 63. iv
Empereurs d'Occident Charles IV. Sa mort, ſa pieté; & Vuenceſlas Son Fils. 114. ix Rupert éleu. 184. i
Euchariſtie tombée dans une cloaque ou mangée par une beſte, ſçavoir ſi Jeſus-Chriſt y demeure réellement & s'il deſcend dans l'eſtomach des communians, qu'elle cenſure ces propoſitions meritent. 71. vii
Hoſtie changée en chair. 182. xxxxi.

Evéques de l'Ordre de Saint François.

Acera Frere Iean. 154. i
Acierno Frere Pascellus. 160. iii
Acre Fr. Gualterin. 150. xi & *Frere Iean Richard.* 187. ix
Adria Frere Iean. 17. iii
S. Agathe Frere Antoine de Sernio 146. iii
Agia Frere Catharin. 144. xii
Agien Frere Rumondin. 13. xxx
Aiazzo Frere Vincent. 13. xxx
Aix Frere Conrad. 123. xviii
Allada Frere Thomas. 144. xii
Amelia Frere Geraud. 49. v
Andro Frere Benoiſt. 97. ii
S. Ange Frere Pierre. 38. ii
Arbe Frere Iean de Trieſte. 150. xi
Aſſiſe Frere Jaques. 60. iii. *Fr. Thomas.* 67. xv. *Fr. Bertrand de Lagier.* 71. v. *Fr. Nicolas Petri.* 87. x & *Frere André.* 140. xi

Evêque de

Astorga Fr. Alphonse. 69. iv & Fr. Ferdinand. 144. xii
Avellino Frere Raymon. 13. xxx
Augubio Frere Benoist. 69. iv & Frere Adam. 130. ii
Balazen Frere André. 13. xxx
Bergame Frere François. 130. ii Frere François de Regatiis. 145. ii
Bisacie frere françois. 67. xv
Bissignano frere Jean. 19. iv
Botrun frere Lazarin. 56. x
Bourgdue frere Iean Lucien. 67. xv & 172. vi
Bresse frere françois. 130. ii
Cadis frere Gonçales. 49. v
Cagli frere Albert & frere Thomas. 48. ix
Camerino frere Marc. 36. vi
Canavie frere Bonia. 172. vi
Caors frere françois de Cardailhac. 173. iii
Capha frere Conrad. 36. vi. & frere Iean. 169. ii
Capri frere Iulien. 123. xviii
Cardinie frere Bernard. 150. xi
Carrone frere Theobald. 49. v
Casandre frere françois. 172. vi
Castro frere françois. 36. vi frere Nicolas. 48. ix & frere Iean. 160. iii
Catanzaro frere Pierre & frere Iean. 28. iv
Cavaillon N. 94. x
Cenadie frere Benin. 67. xv
Ceret frere André. 132. ii
Cervia frere Bernard. 69. iv
Cesene frere Vital. 36. vi
Châlons en Bourgogne frere françois de Cardailhac. 56. x. & 137. iii
Chelm frere Thomas. 38. vi
Chemoque frere Iean. 172. vi
Chinsi frere Iaques. 128. v
Christonople frere Iean. 156. iii & frere Thomas Buttiler. 159. ii
Cité frere Geraud. 17. iii
Citonio frere Antoine. 17. iii
Cloën frere André. 56. x
Concordia frere Bernard. 69. iv
Confert frere David. 169. ii
Coria frere Didace. 56. x & frere Estienne. 187. ix
Coricocio frere Vbertin. 76. iii
Corone frere Iean. 13. xxx & frere Pierre Cornaro. 58. viii
Cotrone frere Iean. 51. iii
Cremone frere François. 130. ii
Cren frere Simon. 97. ii
Davalie frere Nicolas. 150. xi
Dimitacie frere Iean. 56. x
Dole frere Second. 146. iii
Dolio frere Iean. 23. iv
Dragonaria frere Geraud. 60. iii & frere Barthelemi. 128. iv & 144. xii
Driveste frere Nicolas. 146. iii & frere André. 169. ii
Dulmatre frere Pierre. 156. iii
Dulmenie frere George. 150. xi
Ebron frere Loüis. 51. iii
Elne frere Pierre de Cima. 110. xxiii
Emonie frere Nicolas. 97. ii
Enachdunen frere Henry. 156. iii
Enconie frere Nicolas. 97. ii
Feltre frere Albert. 156. iii
Fermo frere Alphonse. 48. ix & frere Loüis. 60. iii
Fernes frere Antoine. 165. xii
Fondi frere Iaques. 48. ix & frere Raymon. 60. iii
Forli frere Barthelemi. 13. xxx
Frascati frere Thomas. 113. v
Galtelina frere Paul. 156. iii
Gergenti frere Iean. 160. iii
Gardie frere Pierre. 19. iv
Gierapetre frere Iean. 144. xii
Giovennazzo frere Sixte. 122. vi
Glandeve fr. Bertrand Lagier. 60 iii & frere Herming. 146. iii
Glasco frere Hermisden. 146. iii
Gravina frere François. 165. xii

Evesque de

Digitized by Google

Grosseto Frere Iaques. 130. ii
Guardia frere Benoist. 69. iv
Hüesca frere François Bastier. 131. ii & Frere Iean Tausten. 163. xii
Ipriſen Frere Albert. 17. iii
Kilmore Frere Richard. 154. v
Kiloom Frere Milo. 144. xii
Lacedogne Frere Paul. 13. 30. & frere Guillaume. 150. xi & Frere André 160. ii
Lamberg Frere George. 144. xii
Laodicée Frere André. 160, iii & frere Benoist Nicolai. 187. ix
Lavent Frere Nicolas. 146. iii
Leſine Frere André. 13. xxx
Licio Frere Antoine. 144. xii
Liſmoren Frere Roger. 23. iv
Littera frere Robert. 56. x
Lodi Frere Luc premier Comte de ce lieu. 17. iii
Luques Frere Jean. 130. ii
Majorque frere Pierre. 110. xxiii
Malte Frere Antoine. 68. ii Frere Nicolas. 78. x Frere Iean de Caſtro & Frere Iean du Pin. 160. iii & Frere André. 169. ii
Maran Frere Iean. 17. iii
S. Marc Frere Dominique. 122. vi
Marſica Frere Iulien. 122. xviii & Frere Nardellus. 187. ix
Mazare Frere Roger. 114. x
Marturana Frere Iaques. 49. v
Minocie Frere Barthelemi. 144. xii
Mont-maran Frere Iaques. 51. iii
Monopoli Frere Iean. 83. xi
Nathuanie Frere Eſtienne. 187. ix
Nathur Frere Antoine. 150. xi
Narni Frere Iaques. 128. v
Nebio Frere Iulien. 36. vi
Nicopolis Frere Martin. 156. iii Frere Iean Leſchi. 160. iii & Frere Iean d'Oſſida 169. ii
Nitie Frere Thomas. 51. iii
Nizeria Frere Guillaume. 17. iii
Nocera Frere François. 133. iv
Novare Fr. Pierre Philargue. 144. xii
Oſſarie frere Michel. 49. v
Oſtie frere Bertrand de Lagier. 71. v & frere Leonard. 113. vi
Orta frere Paul. 160. iii
Orvieto Frere Mathias. 122. vi
Patti frere Vbertin. 83. xi & Fr. Iean. 154. i
Pavie frere Guillaume. 128. v & 138. iii
Peſaro Frere Ange. 76. ii & frere Ange Fedecio. 94. x
Pharenne frere Visbold. 146. iii
Plaiſance frere Guillaume. 128. v & frere Pierre Philargue. 133. iii
Policaſtro frere Luc. 150. xi
Potenza frere Benoist. 122. vi
Premiſlau frere Henry. 94. x
Reſine frere Duyn. 13. xxx
Riez frere Benoist. 69. iv
Ruſſio frere Henry. 146. iii
Salpi frere Nicolas. 13. xxx
Salubrie frere François. 160. iii
Samarie frere Bertrand. 187. ix
Saray frere Coſme. 68. i
Sardis frere François. 160. iii
Sarepta frere Nicolas. 156. iii & frere Iaques 146. iii
Sarlat frere Auſtenſe ou Auſtier de S. Colombe. 16. iv & 58. viii
Scane frere Nicolas. 60. iii
Scio frere Manfroy. 46. ix
Scopie frere Federic. 13. xxx & frere Antoine. 160. iii
Scythie frere Iean. 13. xxx
Segna frere Iean 60. iii & frere Antoine. 160. iii
Sergna frere François. 60. iii
Saint Severin Frere Luc. 144. xii
Siniguglia frere Iean. 34. xvii
Siniſcopoli frere Berthole. 172. vi
Siſopoli frere Guillaume. 25. ii
Solci frere Leonard. 51. iii
Svelly frere Iaques. 123. xviii

Evêque de

Surgat frere Iean. 160. *iii*
Sutri frere Hugonet. 128. *v*
Siba frere Theald & frere Thomas. 58. *viii*
Telden frere Ruvanaci. 67. *xv*
Terracine frere Iean. 46. *ix*
Tholon Administrateur frere Iaques. 131. *ii*
Trebizonde frere Iean. 144. *xii*
Vaterford frere Roger. 23. *iv*
Venafri frere Pierre. 49. *v & frere Roger.* 165. *xii*
Venise frere François. 144. *xii*
Velitri frere Leonard. 113. *vi*
Vernen frere Antoine. 154. *i*
Vilna frere André. 133. *ii & frere Iean* 172. *vi*
Vodio frere Boniface. 13. *xxx*
Vrbin frere Guillaume. 94. *x*
Vuergen frere Albertis. 154. *i*
Torch frere Nicolas. 18. *v*
Zagabrie frere Estienne. 25. *iii*
N. frere Barthelemi. 144. *xii*
N. frere Demetrius. 19. *v*
N. frere George. 172. *vi*

F

Federic III. surnommé le Simple enterré dans l'Eglise de Messine. 110. xxii
Les femmes de Corzula en Dalmatie chassent les Turcs, que les hommes avoient laissé entrer. 181. xxxix
Filles travesties qui se font reçevoir parmy les Freres Mineurs. 183. xxxxxi
Fontaine qui change le vin rouge en blanc par sa froideur. 181. xxxx
Frere Fortanier vassal Patriarche de Grade fait la paix entre la Hongrie & Venise. 25. iv Leve une croisade pour pacifier l'Italie. 26. vi est fait Cardinal & meurt. 42. i
Frerots poursuivis par l'ayde du Provincial de Perouse. 60. ii
Saint François descend dans le Purgatoire une fois tous les ans pour delivrer ses enfans. 74. xv Permission de dire le *Credo* à sa messe dans son Eglise. 154. i. Un de ses habits conservé à Pise. 172. vii. Son sang boüillone le 17. de Septembre. 182. xxxxxi.
Le Bien-heureux frere François de Fabriano Vicaire de Fr. Paulet. 140. i
Le Bien-heureux frere François le pauvre à Venise. 67. xiii
Le Bien-heureux Fr. François de Cardailhac fait Docteur de Paris par ordre du Pape. 37. vii
La Bien-heureuse Françoise Tiercere à Augubio. 40. iii

G

Generaux de l'Ordre de Saint François.

Frere Jean de Buc est fait Docteur à Toulouse. 16. iv Elû General. 30. i Sa mort. 35. i
Frere Marc de Viterbe élû. 39. ix. Il accommode les differens de plusieurs Princes d'Italie, & de plusieurs Villes. 45. i. & 48. i. Il fait une ligue contre la compagnie Angloise. 48. ii. & 51. i. Appaise une sedition à Genes. 53. i. Est fait Cardinal. 54. iii.
Frere Thomas de Farignano élû. 58. v Accusé d'Heresie se justifie pleinement. 62. ix Envoyé à Genes pour la paix. 70. i. La conclud, est fait Patriarche de Grade & envoyé pour traitter la paix entre les Genois & les Cipriots. 76. i.
Frere Leonard des Roux élû. 83. viii

Digitized by Google

Frere Loüis Donat Antiminiſtre General. 113. vii. & 115. i. Frere Ange. 115. i.
Frere Pierre de Conza élû. 128. i. Sa mort. 131. i.
Frere Martin Saint George élû. 131. i. ſa mort. 134. i.
Frere Henry Alfero elû. 134. i.
Frere Gentil de Spolete avoit commencé une Congregation reformée, & par ſon imprudence il donne occaſion au General de la diſſiper. 21. i. Sa mort. 44. v.
Gilles Albornoz Cardinal fait conduiduire des charretes chargées des clefs des Villes qu'il avoit priſes, pour tout rolle de ſa dépẽſe; ſa mort, enterré dans l'Egliſe de Saint François d'Aſſiſe, tranſporté avec grand honneur à Tolede. Tout l'ordre fait des prieres pour ſon ame. 57. ii.
Gonzalve Bernard de Quiros grand Capitaine ſe rend Frere Mineur 94. xiii.
Frere Gonzalve Sancius grand Capitaine ſe rend Frere Mineur; reſtitue tous ſes biens, & va demander pardon à ceux qu'il avoit pillés, ſa mort, & ſes miracles. 42. ii.
Grecs, l'Empereur Paleologue fait ſerment d'embraſſer l'union, & envoye ſes Ambaſſadeurs au Pape. 24. i. Paul Patriarche de Conſtantinople vient à Rome. 58. iv. L'Empereur Paleologue vient à Rome, & y fait ſa Profeſſiõ de Foy. 63. i L'Empereur Jean Cantacuzene ſe rend Moine de Saint Bazile; les Grecs perſecutent les Latins en hayne de l'union: le Pape écrit ſur ce ſujet, & ſur la crainte des Turcs aux Empereurs. 90. i. Perdent Conſtantinople. 91. iii.

H

Habit de Sainte Claire porté par Beatrix Reyne de Portugal, & par Elizabeth Reyne d'Angleterre. 34. xviii
Habits des Freres Mineurs doivent eſtre pauvres, & peuvent eſtre rapiecez, mais non pas avec une bigarure difforme. 30. i. Comment il faut entendre que ceux qui en ſont revêtus ne ſe peuvent pas damner, & que ceux qui portent celuy de S. Dominique ne peuvent pas devenir heretiques. 73. xiv.
Hôpital de Jeruſalem fondé par Sophie Philippi. 21. ix.

I

Jaques de Majorque Roy de Naples enterré au convent de Soria. 94. xi
Le Bien-heureux Frere Jean de Baſtolay fort reveré. 151. xiv.
Saint Jean de Capiſtran, ſa naiſſance, & ſa jeuneſſe. 131. iv.
Le Bien-heureux Frere Jean de Cetina & le bien-heureux Frere Pierre de Duegnas leur vie, & leur glorieux Martyre. 161. i.
Frere Jean de Chamberet inſtitué le premier Maiſtre de l'autel de Saint Pierre par Vrbain V. avec penſion 61. v. & 68. iii. Fait penitencier. 71. vi.
Frere Jean de Roquetaillade grand Predicateur eſt accuſé mal à propos d'hereſie parce qu'il préchoit la venüe de l'Ante-Chriſt; remarques ſur cela. 33. xiv.
Frere Jean de Stronconio étend l'Obſervance avec Frere Ange de Mont-Leon. 140. ii.
Le Bien-heureux Frere Jean de Vuaterford.

Digitized by Google

terford. 115. ii
Le Bien-heureux Frere Joannin Tiercere, illuſtre en miracles. 115. ii

Inquiſiteurs de l'Ordre de Saint François.

En Provence & en Dauphiné Fr. Pierre des monts. 15. iii
A Veniſe Frere Michel de Piſe ; il y fût maltraitté, mais le Pape le ſoûtint. 26. v
En Eſpagne Frere Bernard du Puy. 38. i.
En Italie Frere François. 39. iii
En France Frere Hugues & Frere Jean 46. v & 49. iv & 51. ii
En Toſcane Frere Eſtiene de la Regle. 51. ii Frere Jaques des Tholomées. 51. iii Maintenu par le Pape.
En Dauphiné & en Provence Fr. François, & Frere Bertrand. 91. iv
Dans la paleſtine le Gardien de Jeruſalem, Frere Martin & Fr. Geraud. 93. vii
A Rome Frere Gabriel de Viterbe 93. vii
En Toſcane Fr. François. 93. vii
Dans la Marche Treviſane, & à Verone Fr. Boniface, Fr. Matias, & Fr. Loüis. 82. vi
En France Frere François Borilli. 97. i
A Veniſe Frere Martin. 97. i
En Tôſcane Frere Gabriel. 98. iv
En Portugal Frere Rodriguez, & Fr. Alphonſe. 156. ii
En Irlande perſecution emeüe l'an 1631. par un Preſtre qui fit cenſurer par la Sorbone quelques propoſitions qu'il leur attribuoit. Cette hiſtoire eſt déduite au long. 31. vi

L

Deux Freres Lais empéchent une ſedition par leurs ferventes prieres. 20. vi
Frere Leonard de Mont-politien illuſtre en ſcience, & en pitié. 114. x
Liqueur miraculeuſe qui ceſſe par l'abus qu'on en fit. 182. xxxxiii
La Lithuanie convertie par les Freres Mineurs. 133. i
Le Bien-heureux Frere Loüis de Hongrie, Tiercere ſa vie, & ſa mort. 138. i
Saint Loüis Eveſque de Toulouſe, Vrbain V. envoye un de ſes bras à Montpellier. 54. v°
Loüis Roy de Hongrie affectionné aux Freres Mineurs, aymé avec paſſion de ſes ſujets, ſa mort. 127. ii
La Bien-heureuſe Luce de Calatagiro-Tiercere, ſa vie, ſa mort. 184. iv
La Bien-heureuſe Luce Tiercere à Veniſe. 40. iii

M

La Bien-heureuſe Sœur Marguerite de Sulmo, commencement de ſa vie. 158. i
Marie Coronel veufve ſe fait enterrer pour conſerver ſa chaſteté contre les violences de Pierre le cruel Roy de Caſtille. 96. xx
Le Bien-heureux Frere Martin Ruiz fait ſervir le Diable ſous la forme d'un mulet. 49. viii
Les B. B. Freres Martin & Mathieu à Foligni. 27. viii

Martyrs de l'Ordre de Saint François.

En Corſe un Anonyme. 20. vi
Au Cayre Frere Nicolas & Fr. François. 36. iv
En Medie Frere Jaques Archeveſque de Zayton, & trois de ſes Freres. 44. iv
A Gaza Frere Guillaume. 49. vii

Digitized by Google

Dans la Terre Sainte pluſieurs en divers temps. 64. vi
A Bindin en Bulgarie cinq fort illuſtres. 64. vii
A Foligni Fr. Jaques & Fr. Philippe, leurs corps monterent contre le courant de la Riviere. 103. i
A Ceret en Vualaſchie deux. 114. x
A Jeruſalem quatre. 145. i
Le Bien-heureux Fr. Mathieu de Narni ſa mort. 87. xi
La Bien-heureuſe Micheline Tiercere ſa converſion, ſa vie ſa mort. 27. viii
Freres Mineurs, pluſieurs illuſtres en vertu. 23. iii Leurs divers noms, & d'où ils derivent. 95. xv Maltraittés à Milan pour la cauſe du pape. 82. iv reçoivent le pouvoir d'exercer les fonctions curiales en divers endroits. 82. vii

Monaſteres de l'Ordre de Sainte Claire.

Celles. 38. *xvi*
Aix la Chapelle. 14. *xxxii*
Aix en Provence. 45. *xii*
Alcoçer. 131. *v*
Areſtan. 67. *xix* & 85. *xxi*
Arles. 59. *xiv*
Aſſiſe. 168. *xx*
Aſtudilles. 20. *vii*
Aubenas. 18. *ix* & 40. *ix*
Avignon. 124. *xxiii*
Auterive. 35. *xxii*
Beziers. 47. *xviii* & 84. *xix*
Bologne. 85. *xxi*
Brugeſion. 52. *ix*
Bruzud. 50. *xiv*
Bude. 18. *x*
Calabaſano. 20. *vii*
Calatayud. 75. *xxii*
Cap d'Iſtrie. 67. *xix*
Cargnano. 90. *xxii*
Carrion. 18. *vi*
Caſſan. 50. *iii*
Caſſés. 16. *viii*
Caſtel de Lencez. 140. *xiii*
Cerret. 67. *xviii*
Cheri. 29. *xvi*
Conimbre. 161. *x*
Saint Daniel. 102. *xxi*
Dunoy. 90. *xxxxii*
Faleſio. 56. *xiii*
Fondi. 132. *ix*
Genes. 168. *xxii*
Gentiano. 16. *vi*
Graneyrac. 14. *xxxv*
Jaën. 75. *xxi*
Lion le Saunié. 38 *xv*
Londres. 168. *xxi*
Lourtin. 14. *xxxiii*
Medina de Pomar. 21. *x*
Mende. 129. *x*
Miliorino. 124. *xxii*
Millau. 124. *xxiii*
Moguer. 21. *xi*
Montauban. 103. *xxviii*
Mont. faucon. 75. *xxiii*
Moyrac. 38. *xvi*
Naples du tres-ſaint Sacrement. 21. *xii* & 29. *xviii* & 75. *xxiii*
Naples de Sainte Agathe. 92. *xxii*
Narbone. 103. *xxviii*
Nazareth. 47. *xvii*
Nerac. 147. *xi*
Nole. 21. *viii*
Palentia. 84. *xx*
Paramo. 18. *vi*
Pavie. 143. *xix*

Monaſtere de

Digitized by Google

Pise. 85. *xxi*
Podiutentiano. 47. *xvi*
Pouget. 16. *vii*
Provins. 96. *xxiii*
Orſtagni. 14. *xxxiv*
Recanati. 63. *xiii*
Regnoſo. 84. *xx*
Riberniz. 159. *viii*
Rome Saint Silveſtre. 17. *iv*
La Rochelle. 161. *v*
Scorlin. 45. *xi*
Serre de Mont-blanc. 45. *x*
Seville Saint Agnez. 96. *xx*
Sibinicen. 147. *x*
Teramo. 70. *ix* & 96. *xxi*
Terni. 85. *xxi*
Saint Theobald. 47. *xv*
Toloſe. 18. *viii* & 24. *vi*
Tordeſſillas. 52. *x* & 103. *xxvii*
Tudel. 67. *xvi*
Turiol. 67. *xvii* & 75. *xxiii*
Valence en Eſpagne. 103. *xxvii*
Valence Saint Elizabeth. 14. *xxxv*
Vbeta. 84. *xx*
Velorado. 38. *xiv*
Veront. 85. *xxi*
Veſdkirchein. 158. *xi*
Vieille-Bude. 115. *xii*
Xativa. 85. *xxi* & 103. *xxvii*

Miſſionaires de l'Ordre de Saint François en Bulgarie, en Boſſine, & en Raſſie. 60. i Dans tout l'Orient, & dans tout le Septentrion. 63. ii en Tartarie 67. i & 70. iv en Ruſſie, en Lithuanie, en Valachie, & en Georgie 67. ii Leurs Privileges ſoûtenus. 70. ii En Boſsine. 78. viii outre mer. 102. xiv En Tartarie. 147. i Congregation appellée des Pelerins de Jeſus-Chriſt eſtablie entre les Freres Mineurs & les Dominiquains 170. i

Monaſtere de

N

Frere Nicolas d'Aſsiſe illuſtre en vertu 114. x
Frere Nicolas des Romains Secretaire de Gregoire XI. reçoit pluſieurs benefices, & Martin V. le fait ſon legat en Syrie. 98. v
Un Novice voulant retourner au Siecle, trouve un dragon & un diable devant la porte du Convent preſts à le devorer. 41. vi
Songe terrible d'un jeune homme qui avoit changé de deſſein, lorſqu'il eſtoit preſt à prendre l'habit. 41. iv.

O

L'Obſervance inſtituée par Fr. Paulet de Trincis à Brulliano. 61. v Favoriſée par le General de l'Ordre, & par le Provincial de Saint François. 95. xv Son premier établiſſement en Eſpagne. 99. x Son accroiſſement en Italie. 124. xx & 127. v On y reçoit des novices & des Convens. 130. iii & 135. i Eſtablie en Touraine & en Eſpagne. 135. iii Se confirme en Italie. 140. i Se commence en Portugal. 148. iii La ſainte vie de ſes premiers Fondateurs à Feſules. 183. lix
L'Ordre de Saint François durera juſques à la fin du monde. 74. xvi Viſion pour ſa defenſe, où S. Paul donne ſon épée à S. Francois, & en reçoit la Croix; puis un Evéque ſe trouva decapité. 98. vi

Papes.

Clement VI. meurt, ſes qualités, il a

Digitized by Google

. aquis le Comté d'Avignon. 16. iv
Innocent VI. élû ſes qualitez. 16. iv Sa mort. 43. i
Vrbain V élû, ſes qualités. 43. ii Il remet le Saint Siege à Rome. 57. i Il retourne à Avignon, & y meurt, ſa canonization demandée. 69. v
Gregoire XI. élû. 69. vi Il rétablit le Saint Siege à Rome. 99. ix Sa mort, ſon Eloge. 111. i
Vrbain VI. élû, ſa mauvaiſe conduite qui donne naiſſance à un ſchiſme par la creation de Clement VII. Antipape. 111. i Sa mort. 137. i
Boniface IX. élû. 137. ii
Patriarches de l'Ordre de S. François: de Grade Frere Thomas de Farignano, & de Conſtantinople Fr. Guillaume. 94. x & 116. iii
Le Bien-heureux Fr. Paulet de Trincis apprivoiſe un Loup. 243. iii Se retire dans une Tour de Foligni qu'on vit toute en feu pendant qu'il prioit: eſtablit l'Obſervance. 61. v Accroit ſa Famille. 87. xii & 99. viii Diſpute avec les Frerots, & les confond. 88. xiii Reçoit l'authorité de gouverner ſa famille, & fait un Vicaire. 140. i Suite de ſa vie, & ſa mort. 141. iii
Saint Patrice ſon office inſtituè par l'Ordre, & mis au Breviaire Romain, 144. xi
Penitenciers Apoſtoliques Frere Jean Jaques. 4. iv Frere Jaques. 48. ix Et Jean de Chamberet & pluſieurs autres. 71. vi Frere Nicolas de Bazia 146. iii Frere Jean Vannini. 154. i Frere Pierre 156. iii
Frere Pierre Fils de Jaques Roy d'Aragon receu à l'Ordre. 37. v Il advertit Vrbain V. de la part de Dieu de remettre le Saint Siege dans Rome. 54. iv Il pacifie la Chypre. 70. iii Employé par le Pape, & diſpenſé en quelques points. 77. vii Envoyé contre les Maures d'Eſpagne, & pour la paix entre le Roy de Chypre & les Genois. 93. viii & 81. i Sa Lettre au Roy de France ſur le ſchiſme; ſa fin. 122. xv
Frere Pierre de Duegnas, & Frere Jean de Cetina, leur vie & leur glorieux Martyre. 161. i
Frere Pierre de Fano eſt fait Gouverneur de Smyrne par le Pape. 17. ii & declarè ſon Domeſtique. 23. iv Vrbain V. le continue ſon Domeſtique & luy fait reſtituer ce qu'on luy avoit enlevé. 46. vii
Le Bien-heureux Frere Pierre de Gualde Tiercere. 58. vii
Le Bien-heureux Frere Pierre de Villacret commence l'Obſervance en Eſpagne au convent de Saliceto, deſcription de ce lieu. 100. x
Frere Ponce Sautolli va dans Smyrne pour aſsiſter Fr. Pierre de Fano, qui en eſtoit Gouverneur. 19. iv
Le Bien-heureux Fr. Philippe Aquier, ſa vie, ſa mort, ſes miracles. 65. ix
Poudre à Canon inventée par Fr. Berthold. 51. iv
Prague Charles IV. y fait eriger une Vniverſité, & ordonne aux mendiants d'appeller des Religieux capables d'enſeigner. 54. v
Priere pour les morts, ſa negligence punie. 128. ii
Privileges des mendiants choquez par l'Archeveſque d'Armach avec mauvais ſuccez. 30. ii Soutenus par Gregoire II. & Conſervateurs eſtablis. 102. xxv Conſervateurs en divers endroits. 21. x & 159. viii
Proprietaire puni. 128. ii
Provinces de la Famille Ciſmontaine, leur denombrement par Frere Bar-

Digitized by Google

thelemi de Piſe. *173.* xi
Provinces de la Famille ultramontaine, leur denombrement par Fr. Barthelemi de Piſe. 187. x
Trois Provinciaux humbles à ſe depoſer, & un ambitieux. *169.* iv

R.

La Raſſie ſchiſmatique, le Roy Eſtiene travaille pour la convertir, mais avec feinte. *19.* i Conquiſe par Loüis Roy de Hongrie, remiſe par accord à Eſtiene ſous le ſerment au Saint Siege, & l'homage à Loüis. xxv. iii
Religieuſes de S. Claire remiſes à la conduite des Freres Mineurs. 145. xiv Pluſieurs illuſtres en nobleſſe, entre-autres Caterine d'Auſtriche fille d'Albert Comte d'Haſpourg. *17.* iv Malthilde de Lancaſtre. 51. xv Elizabeth de Pologne Reyne de Hongrie. 126. iv
Reliques pretieuſes trouvées en Baviere par Frere Jaques. 138. vi
Frere Rodriguez Robricius, ſa prophetie eſtant conſulté ſur le Schiſme. 125. ii
Richard Archeveſque d'Armach écrit & pourſuit à Rome contre les privileges avec mauvais ſuccez. 30. ii

S

Le Bien-heureux Frere Sanctez ſa converſion ſa vie, & ſa mort. *143.* vii
Sang de Jeſus-Chriſt, ſçavoir s'il demeura uni à la divinité lorſqu'il fût épanché ; cette queſtion s'émeut à Barcelone & s'eſteint, ſe renouvelle cent-treize ans aprés, & demeure indeciſe, ce qui ſe peut dire ſur cette difficulté. 5. viii
Sarrazins craignent d'eſtre chaſſez de la Paleſtine par les François. 90. ii
Sicile, Articles de la paix entre Federic, & Jeane Reyne de Naples. 76. iv
Frere Silveſtre de Siene pacifie la faction des Guelphes & des Gibelins dans Plaiſance. 184. ii

T

Terre Sainte, la Reyne Sancie demande quatres choſes au Sultan de Babylone pour les Freres mineurs qui habitent les ſaints lieux. 4. x Ses Convens reformez par Fr. Pierre du Mont-Alverne. 99. vii
Les Sœurs du Tiers-Ordre eſtablies en communauté à Talavera, & à Rieti. *134.* vii à Foligni 135. i. à Aſcoli. 145. xiv La bien-heureuſe Sœur Angeline commence à Foligni le premier Monaſtere d'Italie 150. xi Elizabeth Imperatrice Tiercere. 114. ix
Le Bien-heureux Frere Thomacelli. 129. ix
Le Bien-heureux Frere Thomaſſin Tiercere, ſuite de ſa vie, & ſa mort. 104. iv

V

Frere Valentin de Narni illuſtre en pieté. 114. xi
Frere Venture lay illuſtre en vertu. 114. x.
Frere Veſian Archeveſque de Capoüe eſt fait Gouverneur de la terre de Labour. 4. iv
Vicairies de la Famille ultramontaine. 192. xxviii
La Sainte Vierge ; une de ſes images ſalue un novice. 23. iii De ſes cheveux donnés à Sainte Brigite par une Religieuſe de Naples qui predit ſa

Digitized by Google

propre mort. 39. iv Deux queſtions de ſa grace. 73. xi Sa Bague nuptiale eſt à Perouſe. 181. xxxxiv
Vœu, le defaut de ſon accompliſſement puni. 50. x
Saint Yves Tiercere ſa feſte eſtablie. 4. v

Fin de la Table du quatriéme Tome.

Fautés ſurvenües dans l'Impreſſion du quatriéme Tome

Page	*Ligne*	*Faute*	*Correction*
3	15	Nicorſe	Nicoſie
57	12	Jeſuites	Jeſuates
76	34	le frere	le ſien, frere
119	6	Jeſuties	Jeſuates
120	34	exaucée tout	exaucée en tout
131	23	faiſſen qui eſtoit	Fayſſenqui

FIN.

Digitized by Google

EXTRAIT DV PRIVILEGE du Roy.

PAr Lettres patentes du Roy, données à Fontainebleau le 13. de Juin 1680. signées LE PETIT; & scellées du grand Sçeau de cire jeaune, il est permis au PERE SILVESTRE CASTET Recollet, de faire imprimer un Livre intitulé *Annales des Freres Mineurs*, composées en Latin par le Pere Luc Vuadinghes, qu'il a abbregées, & traduites en françois; & ce pour le temps & espace de dix années consecutives, à commençer du jour & date que chaque Tome sera achevé d'imprimer; avec inhibitions & defenses à toutes personnes de quelque qualité & condition qu'elles soient, de l'imprimer ou faire imprimer sans le consentement du Pere Castet, ou de ceux qui auront droit de luy, à peine de trois mille livres d'amende, comme il est plus amplement porté par lesdittes Lettres.

Et ledit Pere Silvestre Castet a cedé & transporté ledit Privilege à Guillaume-Loüis Colomiez, & Jerôme Pozuël Imprimeurs & Libraires de Toulouse suivant l'accord fait entre-eux.

Le quatriéme Tome a esté achevé d'imprimer pour la premiere fois le 30. d'Aoust 1680.

Les Exemplaires ont esté fournis

Digitized by Google